MINISTERE DES TRANSPORTS
DE L'EQUIPEMENT
DU TOURISME ET DE LA MER

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE BAYONNE

PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE
MISE EN VALEUR

BAYONNE

RAPPORT
DE
PRESENTATION

JUILLET 2006

A. MELISSINOS - G. SERAPHIN - V. PANDHI
ARCHITECTES - URBANISTES
I. D. E. ENVIRONNEMENT

MINISTERE DES TRANSPORTS
DE L'EQUIPEMENT
DU TOURISME ET DE LA MER

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE BAYONNE

PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE
MISE EN VALEUR

BAYONNE

RAPPORT
DE
PRESENTATION

JUILLET 2006

A. MELISSINOS - G. SERAPHIN - V. PANDHI
ARCHITECTES - URBANISTES
I. D. E. ENVIRONNEMENT

«...Bayonne nous est apparue dans toute sa beauté. Que cette ville est admirablement située, et qu'elle est belle dans ses détails comme dans son ensemble...»

Lettre d'Eugène Viollet-le-Duc à son père, 11 juin 1833

SOMMAIRE

INTRODUCTION **1**

L'ESPACE PROTEGE .....

LES FAITS DE L'HISTOIRE .....

La ville antique **9**

La ville du Moyen-âge **13**

La ville de la Renaissance **17**

La ville moderne **21**

FORMATION ET FORMES DE LA VILLE .....

La limite de la ville

L'enceinte urbaine **27**

Le tissu de la ville

L'étendue de la ville **53**

L'organisation de la ville **67**

Edifices et établissements

Edifices civils **107**

Edifices ecclésiastiques **129**

LE PATRIMOINE LEGUE .....

Les maisons de la ville

Edifices et maisons **147**

DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT URBAIN .....

La planification en centre ancien **223**

Le centre dans l'agglomération **225**

Peuplement et habitat **229**

Equipements et services **261**

Economie et activités **265**

Déplacements et circulation **269**

L'espace public et le grand paysage **271**

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNENEMENT .....

Etat initial de l'environnement **279**

ORIENTATIONS DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR .....

La politique de sauvegarde **295**

Conception et méthode du p.s.m.v. **323**

Dispositions du règlement **329**

EFFETS DU PLAN DE SAUVEGARDE SUR L'ENVIRONNEMENT .....

Les effets du p.s.m.v. sur l'environnement **331**

MOYENS MIS EN ŒUVRE .....

Le bilan de l'action **343**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à dire ici combien ce travail doit :
— aux élus de la ville de Bayonne et, notamment à :
- Henri Grenet, maire,
- Jean Grenet, député-maire,
- Jean-René Etchegaray, maire-adjoint,

qui ont soutenu l'élaboration et la mise en œuvre non seulement du plan de sauvegarde mais aussi des actions nécessaires à cette politique, tant localement qu'au niveau national,
— aux services de la ville et, notamment à :
- Gérard Rigaber, directeur général des services,
- Sylvie Raconnat, directrice générale des services adjointe,

avec lesquels ont été mises en place la plupart des actions entreprises,
— aux services techniques de la ville et, notamment à :
- Daniel Chêné, directeur général des services techniques,

qui a imprimé la nécessaire orientation qualitative aux aménagements et à la gestion de la ville,
— aux architectes des bâtiments de France :
- Alain Becmeur et
- Anne Mangin-Payen,

avec lesquels, successivement, un travail d'équipe a été mené,
— aux architectes :
- Alexandre Courtois et
- Gérard Abadie,

qui nous ont ouvert leur documentation,
— aux architectes :
- Antoine Bruguerolle et
- Isabelle Joly, ainsi qu'à
- Norbert Aigoin, ingenieur,

qui, par leurs interventions, ont donné corps et une réalité pertinente au plan de sauvegarde.

Tout particuliérement, nous tenons ici à remercier Jacky Cruchon et toute l'équipe du service d'urbanisme qu'il dirige. Toujours, parfois même contre «vents et marées», Jacky Cruchon a été le pivot entre le projet et la réalité, le plan de sauvegarde, la ville et les pétitionnaires, faisant de ce travail un instrument de revitalisation et de mise en valeur de Bayonne. Frédérique Calvanus, nouvellement arrivée au service s'est tout aussi engagée dans ce travail qu'elle aura la charge de poursuivre.

Mais, au delà des remerciements nominatifs, il faut dire aussi combien l'ensemble des intervenants, associations, opérateurs, architectes, artisans... et, surtout, combien les habitants de la ville, ont contribué à ce travail depuis quinze ans même lorsque les prescriptions contredisaient leurs envies ou intérêts immédiats. Car, les uns et les autres aiment leur ville.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Création, étendue et limites

Créé par arrêté interministériel en date du 5 mai 1975, le secteur sauvegardé de Bayonne couvre une superficie de 82 hectares. Parmi ceux-ci, les cours d'eau, remparts et châteaux occupent plus de la moitié, soit 48 hectares. Les 34 hectares restant, forment la ville intra-muros proprement dite.

En sa séance du 18 décembre 1974, la commission nationale des secteurs sauvegardés a délimité l'espace protégé en suivant le pourtour extérieur des remparts du «Grand» et du «Petit» Bayonne, englobant ainsi la totalité de la ville ancienne à l'exception du quartier de la place des Basques, fortement remanié depuis la fin du 19ème siècle.
Pour la cohérence tant historique qu'urbaine, on peut regretter que ce tracé n'ait pas aussi traversé l'Adour pour inclure dans le secteur sauvegardé le faubourg de Saint-Esprit, intimement lié au reste de la ville tant par son passé que par ce «vis-à-vis» très présent à travers le fleuve et que la citadelle couronne avec majesté. D'autant que les rives de l'Adour sont promises à des restructurations et que le quartier de Saint-Esprit a fortement engagé sa restauration.
De même, on aurait pu incorporer ces extensions de la première moitié du 20ème siècle qui, riches de leur architecture particulière, «néo-basque», assurent une remarquable transition entre la ville ancienne et l'urbanisation récente de part et d'autre des allées Paulmy.

Délimitation du secteur sauvegardé

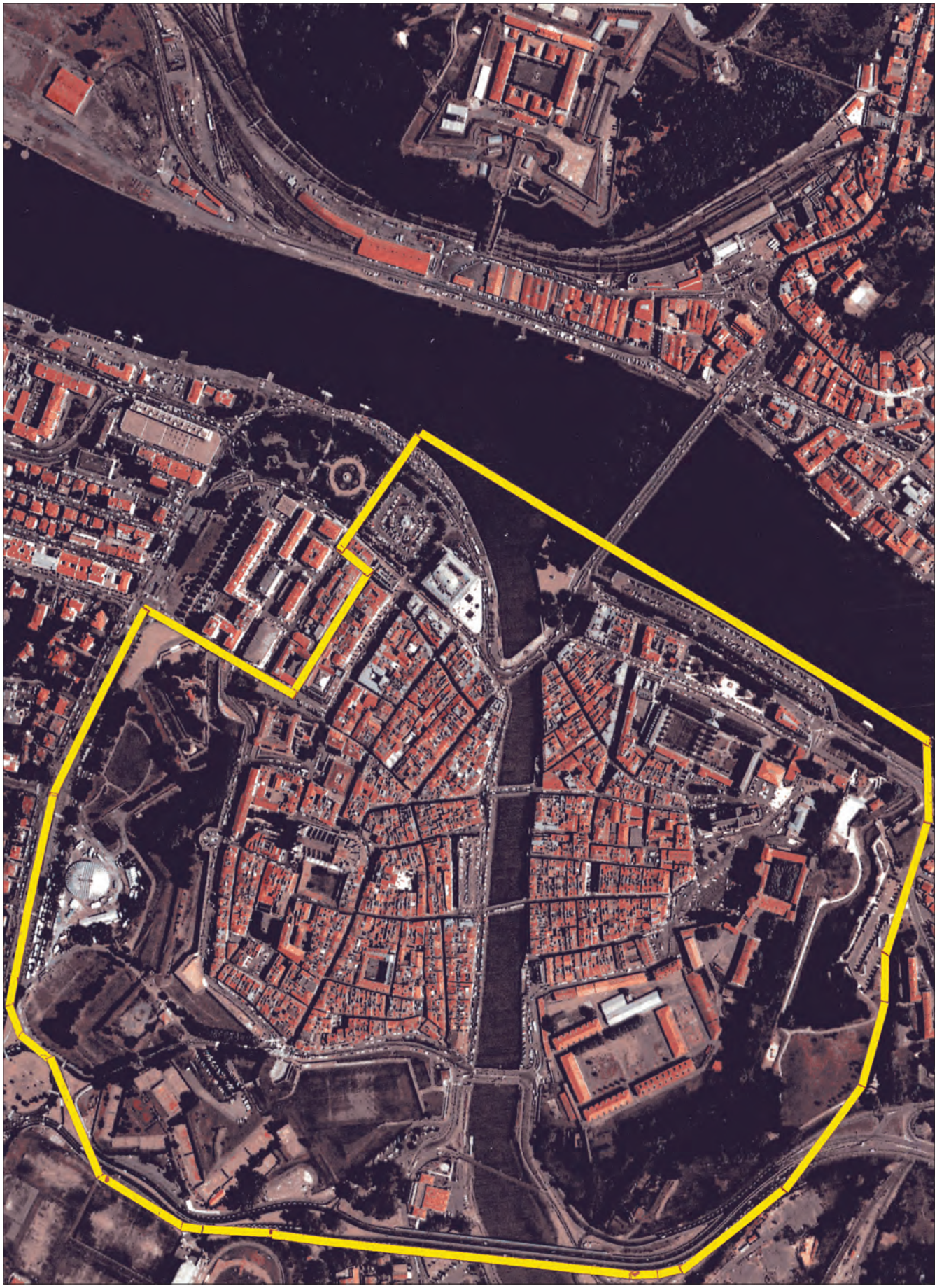

La ville et le faubourg de Saint-Esprit au 18ème siècle

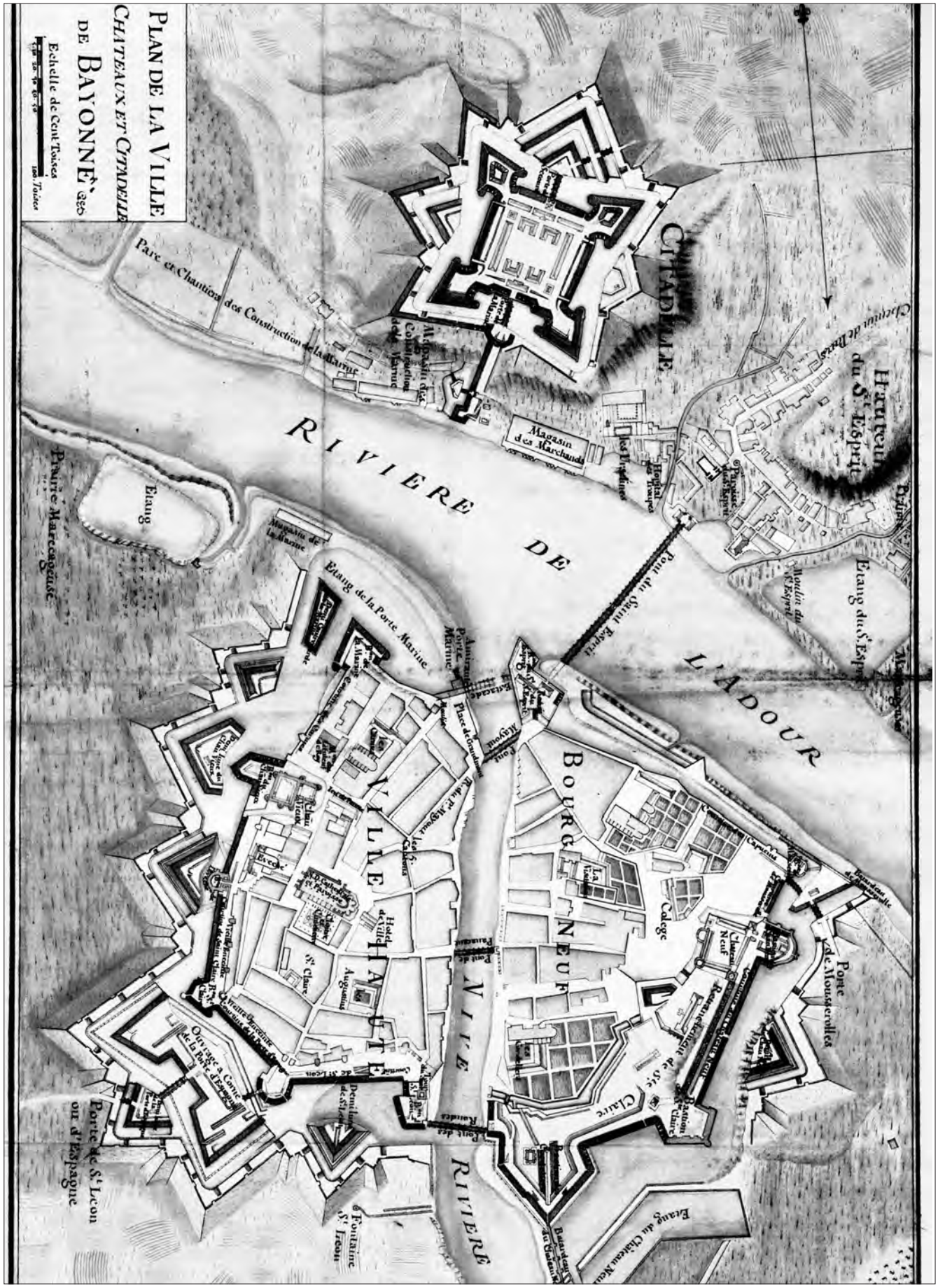

Première version du plan de sauvegarde : parcelles contenant des bâtiments protégés - Pierre Bonnard, architecte

Protection patrimoniale et élaboration du plan de sauvegarde

Jusqu'à la création du secteur sauvegardé, la protection de la ville ancienne était assurée par le seul site inscrit (du Grand Bayonne) et par les abords des monuments historiques bien qu'au sein du périmètre retenu on dénombre peu d'édifices protégés. De fait, hormis la cathédrale, les châteaux et les remparts, deux bâtiments civils, la maison Dagorette et l'hôtel de Belzunce, ainsi que quelques caves bénéficient d'un classement ou d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Pour assurer la protection et la mise en valeur de la ville proprement dite, une première version du plan de sauvegarde a été établie par P.Bonnard, architecte en chef des monuments historiques, entre 1975 et 1985. En 1988, considérant que ce projet n'apportait pas une réponse satisfaisante aux problèmes d'habitat qui exigent une profonde adaptation des immeubles, la municipalité a demandé à l'Etat la reprise du plan. Après accord de la direction de l'architecture et délibération municipale en date du 28 février 1990, un nouveau plan a été entrepris à partir de 1991.

Achevé pour l'essentiel en 1998, ce nouveau projet n'a pas été directement soumis à la procédure d'approbation afin de pouvoir statuer au préalable sur l'aménagement du site du couvent des Cordeliers, libéré des casernes de la Nive.

En effet, à compter de cette date, des équipements d'agglomération ont envisagé leur implantation sur ce site qui était jusqu'alors dépourvu de programmes d'utilisation. Pour assurer une meilleure cohérence d'ensemble ainsi qu'une accélération et une simplification des procédures, il a paru préférable d'éviter le recours à des «sous-secteurs d'aménagement» qui auraient demandé des nouvelles et longues démarches, et d'inscrire les projets d'organisation de ce site au plan lui-même, quitte à retarder sa publication.

Cette longue durée d'élaboration du plan n'a cependant pas pénalisé la sauvegarde et la revitalisation du centre ancien puisque, dès sa reprise en 1991, les nouvelles orientations opérationnelles ont été établies et mises en œuvre après avoir reçu l'accord de la commission nationale des secteurs sauvegardés en 1992.

Deuxième version du plan de sauvegarde : parcelles contenant des bâtiments protégés

Affectation et partage du sol

Ainsi qu'il a été dit, le secteur sauvegardé couvre 82,0 hectares. Les cours d'eau de l'Adour et de la Nive en occupent 6,6 ha, les remparts, châteaux, casernes et anciens glacis, correspondant à une superficie de 41,7 ha. Restent 33,7ha de «ville».
Ces 33,7 hectares, de tissu urbain proprement dit, se répartissent en :
- 15,1 ha, soit 44,8% du tissu, affectés aux voies et places publiques,
- 18,6 ha, soit 55,2% du tissu, affectés aux îlots,

Au sein des îlots, les équipements collectifs, publics et privés, représentent 4,3 ha d'emprise au sol, soit 23,1% de leur surperficie, et l'habitat, commerces et services qui, ensemble, occupent 14,3 ha de la surface au sol, soit 76,9%.
Sans les distinguer par affectation, on constate qu'à l'intérieur des îlots 16,4 ha, soit 88,3% de leur surface, sont occupés par le bâti et 2,2 ha, soit 11,7%, sont libres de toute construction. Parmi ces derniers, 1,5 ha est inclus dans les emprises des équipements et 0,7 ha dans celles des bâtiments d'habitation. Ainsi, ces derniers disposent à peine de 5,0% d'espace libre.

Les îlots se divisent en 1 060 parcelles. Parmi elles, 58 correspondent aux anciens ouvrages de défense et 47 sont à rattacher aux espaces publics.
Les immeubles d'habitat, d'équipement et de services se partagent ainsi les 955 parcelles restant correspondant à près de 4 000 logements et 1 000 locaux commerciaux, d'équipements et de services de tous ordres.

	Affectation des emprises	Hectares	%	%	%
SECTEUR SAUVEGARDE		**82,00**	***100,0***		
dont :	Cours d'eau (Adour et Nive)	6,60	*8,0*		
	Remparts, châteaux, casernes	41,74	*50,9*		
	Tissu urbain	33,66	*41,0*		
Tissu urbain		**33,66**		***100,0***	
dont :	Voies, places	15,06	*18,4*	*44,7*	
	Ilots	18,60	*22,7*	*55,3*	
Ilots		**18,60**			***100,0***
dont :	Equipements collectifs	4,30	*5,2*	*12,8*	*23,1*
	Habitat, commerce, services	14,30	*17,4*	*42,5*	*76,9*
Habitat		**14,30**			
dont :	Bâti	13,60	*16,6*	*40,4*	*73,1*
	Libre	0,70	*0,9*	*2,1*	*3,8*

Contexte institutionnel

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur, relève des compétences de l'Etat.

Localement, les communes de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz ont formé un District urbain en 1972 avant de constituer une Communauté d'agglomération en 2000. Si la Communauté exerce les compétences en matière d'urbanisme, le secteur sauvegardé reste de compétence communale conformément à l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 portant transformation du district de Bayonne - Anglet - Biarritz, (B.A.B.), en Communauté d'agglomération (art. 2-2, Compétences partagées).

De ce fait, la conduite de l'étude et des procédures d'examen et de validation qui lui sont associées, ont été conduites par la Commune de Bayonne sous l'autorité du Préfet des Pyrénnées Atlantiques qui a constitué et présidé la Commission locale du secteur sauvegardé.

L’ESPACE PROTEGE

LES FAITS DE L'HISTOIRE

LA VILLE ANTIQUE

DES ORIGINES OBSCURES

Bayonne campe aux bords de la Nive, là où celle-ci se jette dans le «gran mar», dans l'Adour. L'endroit est bien choisi : un promontoire haut de 15 mètres près d'un gué sur le fleuve qui se rétrécit, à l'abri des inondations mais protégé des agressions par les cours d'eau et les marécages qui le bordent. La ville est à 6 kilomètres de la mer à vol d'oiseau, mais à 18 kilomètres de la «Pointe» de Capbreton, là où débouche l'Adour après avoir fait un coude et longé le cordon littoral.

Malgré la présence du rempart gallo-romain qui couronne le promontoire naturel, de la ville antique peu de choses nous sont connues. Mentionnée par la «Notitia Dignitatum Imperii» (408-410) sous le nom de «Lapurdum», pour abriter une cohorte de la «Novempopulania» et son tribun, Bayonne remplit des fonctions imprécises. S'agit-il d'un castrum chargé de protéger les contrées des invasions qui menacent ou forme-t-elle un avant-poste «offensif» de Bordeaux et de Dax sur les routes du sud? Historiens et archéologues en débattent. Reste que les vestiges attestent d'une occupation du site dès le 1er siècle et, probablement, même d'avant.

Ce rempart antique a déterminé l'essor de Bayonne, faisant d'elle un espace abrité, apte à devenir une cité épiscopale au Moyen-Age.* Comme le remarque E. Goyénèche, les autres «atouts» de Bayonne sont minces : les ressources naturelles de la contrée sont pauvres ; le port est éloigné de l'embouchure du fleuve ; les routes de la côte, comme celles de l'arrière pays,

contournent la ville et aucun courant commercial ne la traverse naturellement. Seul le resserrement de l'Adour en ce lieu justifie le passage.** L'essor de Bayonne apparaît ainsi «artificiel» et, paradoxalement, sa situation frontalière aggrave le danger mais contribue au succès de la ville, son rempart créant les conditions de protection en un temps où la défense est l'élément vital.
Existe-t-il un port antique autre que le refuge naturel qu'offre l'anse du Verger comme d'aucuns le prétendent, ou simplement une «rive d'échouage» devant ce rempart? Cela encore est incertain même si l'on a voulu voir des anneaux d'amarrage sur la muraille romaine.*** E. Goyénèche n'exclut pas non plus qu'un pont sur la Nive relie déjà la ville aux routes de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Dax dès l'antiquité.

A l'intérieur de l'enceinte, les vestiges sont rares : des monnaies, quelques poteries et des traces d'activités métallurgiques repérées au chevet de la cathédrale. Cette faiblesse des trouvailles signifie-t-elle une occupation exclusivement militaire du lieu, comme s'il s'agissait d'un simple campement? Certainement pas, si l'on juge par l'étendue enclose. Rappelons qu'une cohorte réunit quelque 500 à 1000 fantassins, ce qui est peu pour les 8,5 hectares de surface protégée. On ne peut donc pas réduire Lapurdum à un «simple camp militaire». Il y a population civile et il y a ville. F. Lot retient que la population civile correspondait à trois ou quatre fois à celle des militaires.
D'ailleurs, l'occupation du lieu préexiste à la muraille puisque des vestiges identifiés, pièces et niveaux de sols , remontent au 1er siècle et le rempart, lui, date du 4ème siècle. Seulement, le sol des villes est encore plus labouré par l'homme que celui des campagnes, et les traces y sont constamment effacées. D'autant qu'à Bayonne, la ville médiévale se développera sur le site antique lui-même.
Hors des murs, l'agglomération s'étend-t-elle sur une surface plus large comme c'est le cas ailleurs? Aucun indice ne le confirme bien qu'une maçonnerie «antique» a été signalée au Bourg-neuf. Mais ici, le pourtour de la ville a été aussi trop bouleversé par les travaux de fortification pour qu'il puisse nous renseigner.

*Après avoir été victime des invasions vandales en 445, Bayonne peut avoir remplacé Hasparren comme chef-lieu de «pagus» si, toutefois, cette dernière ville a assuré cette fonction.
** Les deux grandes voies romaines vont, l'une de Bordeaux à Somport, l'autre de Bordeaux à Roncevaux par Dax, St-Jean-le-vieux, Castelpinon. La route qui passe par Bayonne est un chemin secondaire.
*** Les anneaux d'amarrage se trouveraient au sous-sol de l'ancien n°19 de la rue de la Salie, à 17,5 m. de l'angle de la rue de la Cathédrale, selon Blaÿe de Gaïx

Le site de Bayonne à la rencontre de l'Adour et de la Nive

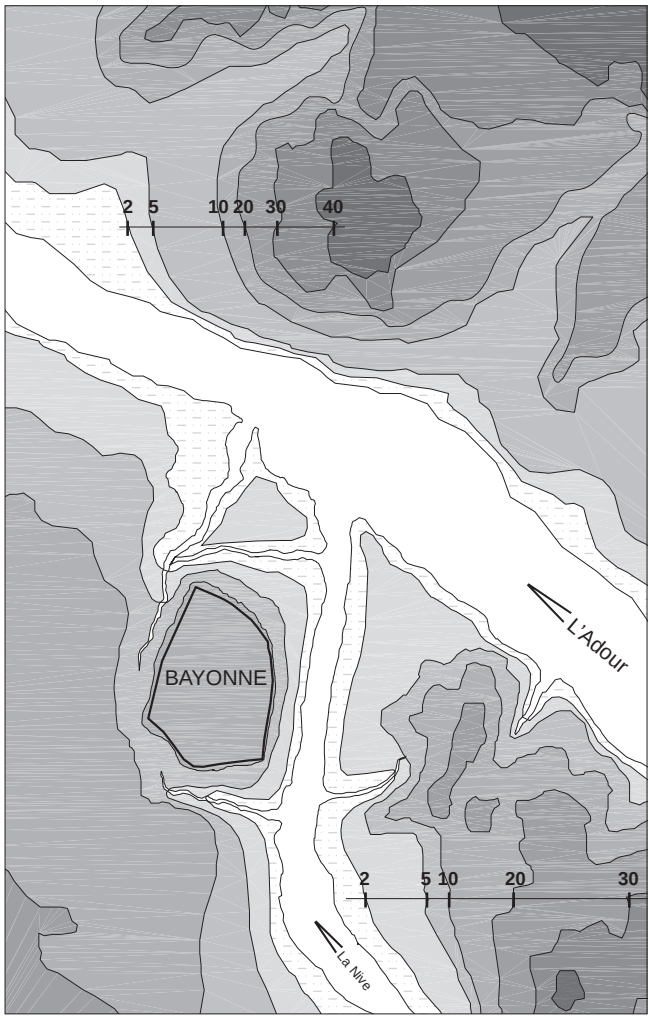

Evolution du débouché de l'Adour

Source : Deserces, IVème centenaire du détournement de l'Adour

L'embouchure de Capbreton jusque vers 1310

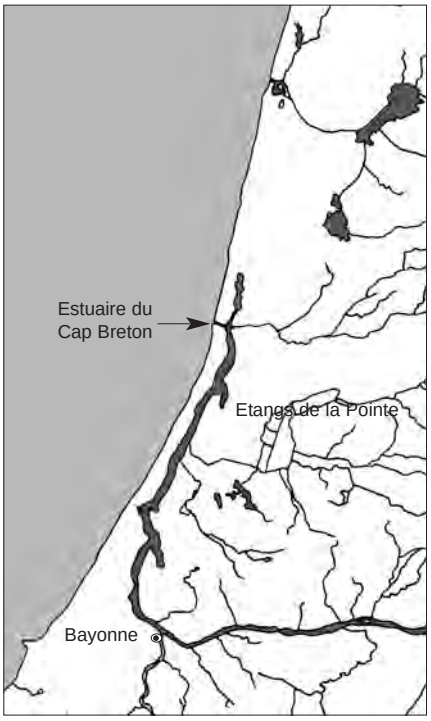

Déplacement de l'estuaire de 1310 à 1578

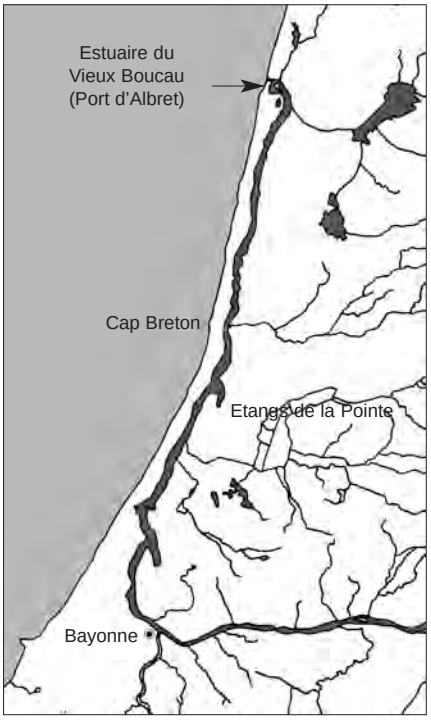

Le nouveau débouché ouvert en 1578

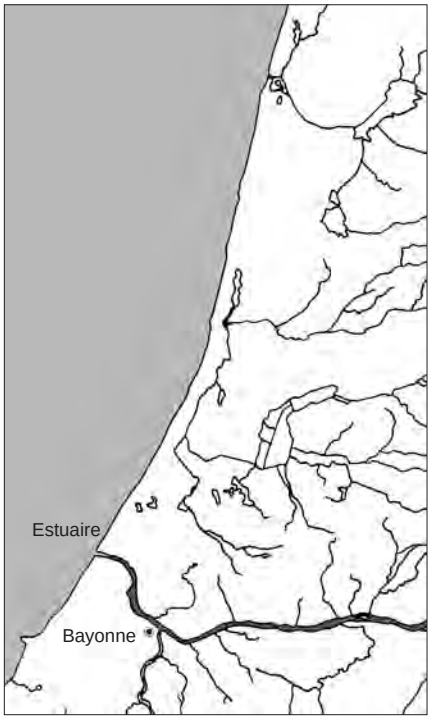

LA VILLE DU MOYEN AGE

LE PARTAGE DE LA VILLE ET DES POUVOIRS

Les premiers siècles

Si de la ville antique nous en savons peu, il est également hasardeux d'évoquer Bayonne durant les premiers siècles du Moyen-Age. De cette période, il ne reste aucun vestige et les documents sur la ville et sur son statut sont fragmentaires et contradictoires.

La ville est appelée «cité» au traité d'Ardelot de 587, mais aucun évêque n'est mentionné au cours des temps qui suivent. A la fin du 7ème siècle, «Lapurdum» figure parmi les 12 «civitas» de la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne et, quelques décennies plus tard, le cartulaire de Lescar en fait encore mention. La date de création de l'évêché reste donc incertaine. Mais c'est peut-être une interruption du siège épiscopal qui explique l'écart des dates avancées jusqu'à présent. En effet, aux guerres mérovingiennes, succèdent les incursions vasconnes suivies par celles, normandes. Il est probable que Bayonne a été saccagée alors, et il n'est pas impossible que ses murs ont servi d'abri aux agresseurs scandinaves. Ces troubles engendrent une «vacance épiscopale», les diocèses, menacés et sans ressources, étant dépourvus de titulaires siégeant au chef-lieu. Celui du Labourd siège à Bazas et dirige cinq autres diocèses (Bazas, Aire, Dax, Oloron, Lescar). Profitant de ces désordres, des hobereaux locaux se constituent des fiefs et s'accaparent les biens de l'Eglise.

L'essor

Mieux documentée, la situation s'éclaircit au 11ème siècle. Après la longue période d'insécurité, les villes drainent à nouveau la population des campagnes et les pouvoirs, féodal et ecclésiastique, s'affirment. Il est dit que le Labourd est érigé en vicomté par Sanche-le-Grand, roi de Navarre, en 1023 et qu'il est donné à Loup-Sanche et Fortun-Sanche, ses cousins. Les vicomtes résident à Bayonne et gouvernent le Labourd jusqu'en 1063, lorsque le duc d'Aquitaine met la main sur la Gascogne et soumet comtes et barons locaux.

Pour l'Eglise, Raymond-le-Jeune, évêque de Bazas en 1056, relève et consolide le diocèse de Bayonne en le dotant d'un domaine temporel qui s'élargit, soit par récupération de propriétés réputées anciennes, «*...que l'Eglise avait possédées aux dires des vieillards et des anciens*...», soit par des donations nouvelles dues à la dévotion des habitants et à la politique énergique des évêques. En effet, l'Eglise revendique les biens dont les seigneurs locaux s'en seraient emparés pendant la période trouble du haut Moyen-Age, et les évêques instaurent des contributions obligatoires aux manants.

Contraints maintenant de partager le pouvoir avec l'évêque, les vicomtes cèdent à Raymond-le-Jeune vers 1060, «*...la cathédrale avec tous ses droits et dépendances depuis la porte Orientale jusqu'à la porte de Saint-Léon*...». Cette donation est augmentée en 1095 par la cession à l'évêque Bernard d'Astarac, de «*...la moitié de la ville, depuis la porte Méridionale à celle qui conduisait au port*...». Le partage, favorable à l'Eglise, instaure la dualité des pouvoirs sur la ville.

C'est alors aussi, entre 1050 et 1125, qu'on trouve les premières mentions du nom de Bayonne qui remplace celui de Lapurdum.*

La période de 1120-1125 correspond à l'épiscopat de Raymond de Martres et constitue un repère majeur pour la formation de la ville : en 1122, le duc d'Aquitaine, Guillaume de Poitiers, cède à l'évêque les droits qu'il possède sur la ville et confirme la donation de 1060 au temporel de l'Eglise. L'évêque devient ainsi maître de la ville, l'autorité du vicomte s'effaçant progressivement malgré sa bonne entente avec le chef ecclésiastique. En même temps, Raymond de Martres obtient le droit de créer une «sauveté» placée sous sa protection au Bourg-neuf, et le duc accorde une «Charte de franchises» destinée à peupler la ville et à développer ses activités. La charte prévoit entre autres :

-Droit d'établissement et de cité, dit de à tout étranger ayant séjourné un an et un jour en ville.**

-Libre circulation, sans péage, des «voisins» sur un territoire correspondant à une journée de marche pour l'aller et le retour.

-Droit de pâturage sur les terres cultes et incultes, et faculté d'y fonder des exploitations.

-Droit de pêche, de nasses, pêcheries et moulins, dans les eaux douces et salées.

Cette charte, comme la politique entreprenante de Raymond de Martres et de ses successeurs, assure l'essor de Bayonne et de son Eglise.

* Les premières mentions sont : Sancte Marie Baionens en 1060-1105, *Beate Marie de Baïona* en 1112, *civitas de Baïona* en 1125, ou de *decimam portus Baïonensis* en 1098. La signification du mot fait l'objet de diverses interprétations. Selon P .Hourmat il s'agirait d'un augmentatif gascon du baïa, baie. On retient aussi Baïa ona = bonne baie ou bonne rivière, Ibai une = lieu de rivière...

** Le terme de *bezy* employé dans la charte, reprend la notion de *voisin* dans le sens juridique et non plus dans le sens social. Le *voisin* n'est plus le *proximus* mais le *vicinus*, l'habitant du *vicus*, l'*auzoki* basque, ou le *vecino* espagnol.

UNE VILLE «ANGLAISE»

Si le duché d'Aquitaine passe à la couronne de France par le mariage d'Aliénor avec Louis VII (1137), quelques années plus tard, (1154), son second mariage avec Henri Plantagenêt intronisé à Londres sous le nom d'Henri II, rattache le duché à sa couronne et fait de Bayonne une ville «anglaise».

Pour affermir son alliance avec la ville, le roi concède à la ville des avantages fiscaux qui développent son commerce. Cependant, le vicomte de Labourd et d'autres nobles locaux, se révoltent en 1174 contre le pouvoir royal. Richard Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine, assiège le château, réprime la révolte et s'empare de Bayonne en 1177. A cette occasion, l'Eglise voit confirmée la donation de 1060 mais elle doit céder au duc la moitié de la viguerie sur la ville (la justice et ses revenus).*

Richard confirme aussi la charte de franchises que Guillaume avait donnée à la ville. Il la sépare de son arrière-pays, il y installe son sénéchal et il établit un prévôt à Bayonne et un bailli au Labourd, laissant ce dernier territoire à la juridiction du vicomte qui transfert sa cour de justice à Ustaritz avant de céder, quinze ans plus tard, en 1193, ses derniers droits au domaine royal.**

Ces libéralités correspondent à une volonté intéressée de soutenir l'essor de la ville. Les rois auront longtemps besoin de Bayonne contre la proche Castille et la menace française, comme ils auront besoin d'elle lorsqu'ils sont en conflit avec leurs barons en d'Angleterre.***

***** En contre-partie de la reprise de la viguerie Richard cède à l'Eglise les bénéfices de la taxe sur la boucherie.

****** Le dernier vicomte est Guillaume du Sault.

******* En 1205, Alphonse de Castille assiège Bayonne. Pour leur part, les bayonnais participent aux affrontements entre le roi et les barons en Angleterre.

Une charte, une flotte, des bourgeois et des métiers

Après la bataille de Bouvines (1212), le roi d'Angleterre se trouve affaibli et cherche l'appui de ses villes. Pour Bayonne, ce rapprochement aboutit en 1215 à l'octroi par Jean-sans-Terre d'une «Charte de Commune» qui établit un «Corps de ville» constitué de «cent pairs» élus pour un an (1 maire, 12 échevins, 12 conseillers et 75 pairs). Au terme de leur mandat ceux-ci élisent leurs successeurs. Le maire, désigné par le roi sur proposition du Corps de ville, a des pouvoirs de justice, de police, de garde, de milice et de finance. Il porte aussi le titre d'«amiral», de «chef de guerre» et, parfois, il cumule les fonctions de châtelain et de prévôt, détenant ainsi tous les pouvoirs.

La construction navale comme la flotte bayonnaises sont importantes dès le 12ème siècle lorsque le roi de Navarre arme sa flotte pour la croisade. Les navires de commerce et de pêche sont aussi des navires de guerre, chaque bateau disposant à son bord de l'équipement et de marins armés nécessaires pour livrer bataille. Les bayonnais sillonnent ainsi les routes du commerce et participent sans cesse à des expéditions, les deux chemins étant souvent les mêmes.*

Dès le début du 13ème siècle, entre 1206 et 1213, les armateurs-capitaines, les «rectores», et les marins, les «nautes», sont réunis en une «Société des navires bayonnais», qui encaisse les amendes,

assure assistance mutuelle à ses affiliés, réglemente leurs activités, fixe leurs tarifs, organise leurs convois, comme le partage des bénéfices du commerce et de la guerre. La flotte assure le transport des marchandises le long des côtes ouest depuis l'Espagne jusqu'aux mers du nord. Exutoire de l'arrière pays et notamment de la Navarre, Bayonne joue un rôle-clé dans le transport et, en ville, l'«hostalage», entrepôt payant des marchandises chez les négociants, leur assure des revenus importants. **

Au cours du temps, le statut initial de commanditaire-armateur-capitaine change et la fonction de capitaine se distingue de celle de l'armateur-marchand. Comme dans d'autres villes de commerce maritime ou de commerce tout-court, les marchands se sédentarisent, étendent leurs possessions terriennes et augmentent leur emprise politique sur la mairie. Les capitaines deviennent leurs employés, la réglementation du métier étant fixée par le «maire-amiral». Entre les statuts de la «Société des navires bayonnais» de 1206-1213 et l' «Etablissement» de 1323. La mutation des métiers de la mer a ainsi radicalement changé et son indépendance par rapport à la mairie a fortement diminué.***

Si les marchands se sédentarisent, des bayonnais continuent à s'expatrier et on les trouve tout au long du Moyen-Age dans les ports d'Angleterre, d'Espagne, de Bretagne, de Flandre,... tissant un large réseau commercial.

La réglementation inaugurée par la «Société des navires bayonnais» ne touche pas les seuls marins mais tous les métiers de la ville qui sont fortement organisés. La particularité est qu'à Bayonne cette réglementation ne relève pas du seul métier comme ce fut le cas d'autres villes du Languedoc, des Flandres ou de la Toscane. Ici, les règlements sont établis sous le contrôle de la mairie qui régente tout, comme à Venise ou à Barcelone. Les métiers n'ont d'ailleurs pas de rôle politique. Leurs délégués, les «conseillers», sont progressivement écartés des fonctions municipales qui restent entre les mains de la bourgeoisie marchande, co-optée d'abord, désignée ensuite. Selon E. Goyénèche, cette domination de la bourgeoisie marchande est aussi due à l'absence d'activités productives locales regroupant les travailleurs des métiers en des corporations sédentaires. Ici, le groupe important est celui des marins qui, dispersé à travers les mers, n'a pas la possibilité de peser sur les affaires locales. A la suite d'une tentative avortée de prise de la mairie par les métiers en 1399, le pouvoir de ces derniers est pratiquement anéanti.

Malgré l'essor de la flotte, du commerce et de l'institution communale, ces siècles ne sont pas des siècles de paix. La guerre entre les rois de France et d'Angleterre ne fait que commencer et elle se prolonge en Aquitaine jusqu'en 1451. Bayonne manifeste une fidélité constante au roi d'Angleterre et lui assure son secours tant sur mer que sur terre. En contrepartie, la ville et sa bourgeoisie bénéficient du soutien royal et voient leurs franchises et privilèges confirmés et renforcés. Les de Vièle, les Dardyr, les de Luc,... sont plus que des lignées de marchands ; ils constituent de véritables dynasties qui dominent le commerce et la mairie. J. Balasque a reconstitué la liste des maires de Bayonne entre 1251 et 1451. Parmi les 150 noms recensés, les de Vièle occupent la mairie 36 fois, les Dardyr 12 fois, les de Luc 10 fois, les Darribeyre 11 fois, les Vielar 9 fois, les Lesbay 14 fois... Ces six familles occupent les trois-quarts des mandats de maire au cours des deux siècles.

En dépit des conflits de faction entre le parti «aristocratique» (de notables tels les Manx ou les Saubist, propriétaires fonciers d'ancienne souche), pro-français et systématiquement écarté de la fonction de maire d'une part, et le parti «populaire» pro-anglais (mené par d'autres notables comme les Dardyr ou les de Vièle, surtout marchands et armateurs) de l'autre, la bourgeoisie reste «bien assise» et assure son ascension et ses prérogatives ainsi que le note P. Hourmat.

Combien sont-ils ces bourgeois bayonnais qui dominent? En 1254, un serment collectif est prêté par 240 bourgeois au roi Henri III. Sont-ils tous là? Viennent-t-ils seulement de la ville? Peut-être pas, mais si l'on se fie à ce chiffre, ils représenteraient près de 20% des chefs de famille, ce qui est considérable.

* Les bois tenus dans les cales des bateaux de commerce leur permettent de dresser des châteaux sur les proues et les poupes. Les maîtres et les marins doivent avoir avec eux leur tenue de combat, les uns une armure, les autres «*...pourpoint et chapeau de fer...*». L' évêque Bernard de Lacarre est amiral-connétable de la flotte qui part pour la troisième croisade en 1189.

** L'hostalage remonte au milieu du 12ème siècle, les transactions étant réglées par les nombreux notaires, signalés dès 1273.

*** Les *Etablissements* de Bayonne, l'instar de ceux des autres villes de la côte Atlantique comme la Rochelle, sont inspirés de ceux de Rouen. Un *Livre des Etablissements* réunira en 1336 les documents et actes relatifs aux us, coutumes et privilèges de la ville.

La guerre de Cent-ans

Contrairement à d'autres villes qui ont souffert les «horreurs de la guerre», Bayonne ne subit pas d'atteinte profonde sur son sol par celle de Cent-ans. Dernière ville «anglaise» à être prise par le roi de France, elle est située loin des batailles même si celles-ci ne connaissent pas de véritable front et, ici, le parti «français» reste trop faible et inconstant pour porter le conflit dans la ville. Ses tenants, tels les Manx, ont souvent fui et on les trouve dans les régions et sur les navires du roi de France.

Jusqu'à la fin de cette interminable guerre, le véritable combat de Bayonne est encore sur l'océan. C'est là que sa flotte guerroie au profit du parti «anglais» bien que ses victoires ne profitent pas toujours aux intérêts commerciaux de la ville. La prise de la Rochelle, par exemple, met sous la même bannière un redoutable concurrent, et les retournements d'alliance de la Castille et de la Navarre font de ces royaumes voisins tantôt un ennemi menaçant et tantôt un allié-concurrent également menaçant.

Avec les villes proches comme avec les Labourdins, les relations deviennent aussi de plus en plus tendues surtout lorsque Bayonne est affaiblie vers la fin du 14ème siècle alors que la peste comme le déplacement et l'obstruction du débouché de l'Adour au vieux-Boucau, vers 1380, amorcent une période de marasme pour la ville et pour son port.

La «peste noire» frappe le pays en 1348. Près d'un quart de la population de France meurt en quelques années et les villes perdent entre 50 et 80% de leurs habitants, fauchés par l'épidémie ou fuyant vers la campagne pour se mettre à l'abri. A défaut d'autres informations pour Bayonne, l'on retient que parmi les douze chanoines de la cathédrale, il ne reste plus que trois. L'évêque parle de «pestilence générale» qui frappe les séculiers. Pour faire face à la crise, le roi accorde à Bayonne le

droit de battre monnaie en 1351, ce qui n'empêche pas les troubles civils en 1398 et en1402.
Au début du 15ème siècle, le port n'assure plus qu'un tiers du trafic dont il bénéficiait au milieu du siècle précédent. En 1403 et en 1421, des mesures protectionnistes sont prises pour limiter le commerce des étrangers en ville, mais cette mesure détourne les marchands vers l'Espagne. Conséquence de la crise, l'abandon des maisons prend une telle ampleur qu'en 1420 la mairie somme les propriétaires de les réparer sous huitaine. Le roi augmente les privilèges de sa ville fidèle en 1423 et lui accorde des aides alimentaires et commerciales en expédiant du blé et en supprimant le péage dans les ports anglais. Cette période voit aussi s'amenuiser les libertés communales. Le roi nomme directement les maires pour des longues durées et ce sont souvent ses officiers qui assurent cette fonction.
Après la prise de Bordeaux le 30 juin, les troupes françaises de Gaston de Foix, de Dunois et de d'Albret, cernent Bayonne le 6 août 1451. Les faubourgs, hâtivement renforcés par des palissades et des fossés, sont vite occupés. Gaston de Foix s'installe au couvent des Augustins devant la porte Saint-Léon et occupe le couvent des Carmes à Tarride. Dunois et d'Albret campent sur les hauteurs de Mousserolles et de Saint-Esprit. Ce n'est pas un véritable siège mais une suffisante démonstration de force pour engager de brèves négociations : le 20 août, la rédition de Bayonne est obtenue et la guerre de Cent-ans est finie ici, avant la bataille de Castillon.

UNE VILLE «FRANÇAISE»

L'entente

Le rattachement de la ville à la France débute avec la construction du château-Neuf qui vient camper sur les hauteurs de Mocoron. Non pas seulement «contre» la ville, comme il est souvent dit, mais surtout pour la défendre. Car, la réunion de Bayonne au domaine royal français, ne se heurte pas à des oppositions. De part et d'autre, tout est fait pour que la nouvelle situation soit placée sous le signe de l'entente. Le souverain déclare que les habitants «...*ne seront point foulés pour avoir été sujets du roi d'Angleterre*...», et la ville affirme sa «...*tradition*...» de fidélité au roi de France.
Cette entente est accompagnée de libéralités : le roi réduit l'indemnité de guerre et confirme les privilèges et franchises de la ville (1452), il renonce à la moitié des droits sur le fer vendu à Bayonne et à l'impôt de «cise» (1455), il autorise deux foires, il cède la moitié du droit de coutume et il exempte les bayonnais de leur contribution financière pour la construction du nouveau château.
Ces avantages ne sont pas accordés seulement pour rallier la ville conquise. Ils reflètent aussi l'état difficile dans lequel se trouve Bayonne à cause de la fermeture de son débouché maritime de Cap Breton depuis 1310 et son report au vieux Boucau. Lors de sa venue en 1462, Louis XI le constate lui-même. Répondant aux sollicitations, quelques travaux de désensablement sont entrepris après 1491 sous Charles VIII, mais en vain. L'embouchure reste obstruée et, les rivières qui «... *portaient des navires de sept à huit cents tonneaux ... à présent, à grande peine, peuvent porter des navires de quatre vingt tonneaux*...».

Pour l'institution municipale, le rattachement à la couronne a une conséquence importante, mais plus nominale que réelle. Le maire, son lieutenant et le clerc de ville sont nommés directement par le roi. 6 échevins (nobles et bourgeois), 6 jurats (de l' «état de la marchandise») et 24 conseillers (du «populaire»), choisis parmi les corporations, sont associés au maire. Mais celui-ci, personnage étranger à la ville, dirige seul, consultant les échevins et conseillers comme bon lui semble.
En fait, l'affaiblissement de l'institution municipale remonte au début du 15ème siècle, depuis que des officiers anglais étaient nommés premiers magistrats de la ville.
Dans le nouveau contexte et malgré la violente opposition du «*populaire*» qui se révolte en 1480, les familles notables gardent les commandes : les de Luc, les Lahet, les Derm, les Sorhaindo,... se partagent les magistratures à côté des Gramont, «maires héréditaires» ou gouverneurs jusqu'à la Révolution. Pour calmer l'opposition, un règlement est établi par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, en 1489. Il a beau prôner de «...faire concourir tous les ordres de citoyens à l'administration de la ville...», la domination de la bourgeoisie s'accentuera dorénavant.

LA VILLE DE LA RENAISSANCE

La menace espagnole

Quelques années après le rattachement, le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille en 1469 réunit l'Espagne et en fait un puissant Etat que les possessions aragonaises en Italie renforcent encore face à la France. Ce redoutable voisinage scelle le destin de Bayonne jusqu'au 19ème siècle, faisant d'elle une «clé du royaume».

Les guerres d'Italie aggravent le danger. L'Angleterre et l'Espagne, alliées dans la Sainte-Ligue, menacent la ville. La première vise toujours à reconquérir la Guyenne, tandis que la seconde lorgne sur la Navarre qu'elle occupe en 1512 avec, pour avant-poste, la place voisine de Saint-Jean-Pied-de-Port. Les bayonnais sont alors sommés de quitter le territoire ennemi : «*...nos sujets marchands et autres de Bayonne et des environs devaient retirer de l'Espagne leurs personnes, marchandises et biens*...».

La milice de Bayonne s'arme, et le roi dépêche son fils en lui demandant «*...de s'y tenir et avoir en icelle l'œil et le regard de façon que de jour et de nuit, par surprise ni autrement, aucun inconvénient n'y puisse advenir*...». Pour garder la Guyenne, Louis XII désigne comme gouverneur Odet de Foix, sieur de Lautrec et maréchal de France. Dès son avènement en 1515, François Ier confirme Lautrec et renouvelle les appels à la vigilance des bayonnais en leur demandant de «*...faire le guet et garde en la ville par façon que inconvénient n'en puisse advenir*…». Les travaux de défense, préconisés par les commissaires royaux depuis 1502, sont exécutés selon les plans de Jean de Cologne, «expert en fortifications», qui reste à Bayonne de 1510 à 1520. Ces travaux déploient des innovations

importées des guerres d'Italie et la ville devient un champ d'expérimentation des nouvelles conceptions du siège qui passe «...*de la cuirasse au boulet*...». Dorénavant, l'enceinte s'étendra, plus large que haute, suivant la portée croissante du canon.

La menace impériale

Un événement lointain mais majeur survient en 1519 : contre François Ier, Charles d'Autriche, roi d'Espagne, est élu empereur par la Diète allemande sous le nom de Charles-Quint.

Entre l'Angleterre d'une part et les possessions impériales de l'autre, la France est prise en tenaille. Bayonne est ainsi assiégée par l'armée espagnole en 1523. Alors qu'une flottille ennemie remonte l'Adour, l'attaque par terre se concentre sur le point faible du dispositif, du côté des Cordeliers. La ville résiste à l'assaut et l'ennemi se retire. Bien que mineur, cet incident marquera les mémoires et sera encore célébré en... 1923.

En 1527, une paix avec l'Angleterre rétablit le vieil espace commercial des bayonnais qui peuvent «...*aller, venir, retourner et séjourner, avec leurs denrées et marchandises au royaume de l'un et de l'autre...*», selon le roi. Mais là encore, la paix n'est pas de longue durée et, jusqu'au traité du Cateau-Cambresis (1559), la guerre rode autour de Bayonne.

Trois visiteurs illustres marquent cette période. En 1526, François Ier, prisonnier en Espagne, est libéré à la Bidassoa et gagne Bayonne. En 1530, Anne de Montmorency, grand maître de l'artillerie, séjourne au château-Vieux pour réunir la rançon nécessaire à la libération des enfants de François Ier, otages de Charles-Quint. Neuf ans plus tard, ce dernier, devant aller batailler sur ses terres de Gand, obtient l'autorisation de traverser la France et fait étape à Bayonne où il est reçu en grande pompe.

Les guerres de Religion

Aux guerres impériales et d'Italie, succèdent les guerres de Religion. Si la menace est à nouveau constante, Bayonne n'aura pas véritablement à souffrir. Alors que Jeanne d'Albret instaure le protestantisme au Béarn (1566), ici, aux quelques troubles (1568-1569) qui entraînent persécutions et expulsions, s'ajoute l'interdiction pour «...*ceux de la nouvelle opinion*...» de faire le guet. Ce sont les principaux événements dans cette ville qui ne s'emporte pas et qui reste fidèle au roi et à la religion.

Les guerres de Religion commencent aussi avec des réceptions royales et diplomatiques. En 1565, Catherine de Médicis et son fils Charles IX, séjournent un mois à l'évêché où ils rencontrent Elisabeth de Valois, fille de Catherine et reine d'Espagne, qui réside au «palais Montaut». Malgré les festivités, les édiles restent en alerte face aux périls «navarrais» et «Protestant» qui se rejoignent devant les murailles. Tout ce qui borde l'enceinte est à nouveau dégagé «...*à deux cents pas du fossé...*», courtines et tours étant renforcées ou rebâties.

Le nouveau débouché sur la mer

Depuis près de deux siècles, les difficultés commerciales pèsent sur les bayonnais plus que ne le font les conflits armés. L'ensablement pénalise le port. C'est donc surtout du «Boucau» que le Conseil entretient le roi et les puissants lors de leurs passages.

Le commerce est au plus bas et les caisses sont vides. L'on évoque même la «...*cessation du trafic*...» (1510) et l'on redoute la concurrence de Capbreton. L'Adour, naturellement déviée et ralentie dans son écoulement, inonde les terres des alentours et détruit les cultures. Artisans et bourgeois quittent la ville à cause de la «...*discontinuation du commerce de marchandises due à la difficulté du boucal*...». Les uns cherchent du travail ailleurs, les autres fuient les charges que fait peser sur ses habitants la ville dépeuplée et appauvrie.

Pour palier la crise, le roi accorde des franchises, rétablit la Monnaie et sollicite l'aide des sénéchaussées voisines pour financer les travaux sur un exutoire qui leur permettra aussi d'écouler leurs marchandises. Les experts se succèdent : après la tentative de 1491, un «spécialiste en ouverture des boucaux» est appelé de Saint-Sébastien en 1541; une enquête envisage un débouché plus proche en 1556 ; l'ingénieur du roi Claude Trimart, dit «capitaine Flayol», vient de Marseille en 1561 et propose un débouché direct de l'Adour. Le sieur de Fontenay, nommé par Charles IX «surintendant de l'œuvre du Boucau neuf» en 1565, décide de modifier l'exutoire et quelques travaux s'engagent, mais sans grand résultat. En 1571, on fait appel à Louis de Foix, ingénieur royal séjournant alors en Espagne. Son projet, proche à celui proposé par Flayol, est approuvé à Paris en 1572. Il consiste à endiguer le coude de l'ancien lit et à creuser un canal long de 900 toises menant l'Adour directement sur l'Atlantique par un «Boucau-neuf». Financés par des prélèvements sur la généralité de Guyenne et sur les sénéchaussées voisines, par des emprunts, par des contributions royales et par la ville, les travaux sont engagés en 1573. Après cinq ans d'efforts et de contre-temps, le fleuve est enfin dirigé droit devant lui, jusqu'à l'océan.

L'ouverture du nouvel estuaire relance la construction navale et le commerce. Les chantiers se multiplient sur l'Adour et les bateaux étrangers, notamment Hollandais et Flamands, accostent dans le «...*port rempli de vaisseaux de toutes les parties de l'Europe avec lesquelles Bayonne trafique*...». Malgré la concurrence anglaise et hollandaise, la pêche se développe aussi et porte les bayonnais jusqu'aux îles de Terre-Neuve, au golfe de Saint-Laurent, au Groëland, en Islande.... Bayonne profite aussi des marchés espagnols que la guerre et la piraterie obligent à se tourner vers elle. Le montant de la «coutume», taxe sur les importations et les exportations revenant pour moitié à la ville, passe de 2 160 Livres en 1561 à 6 066 en 1585, 15 000 en 1595 et 18 650 en 1600. La création d'une «Bourse des marchands» et de son tribunal en 1571 anticipe le nouvel essor dont profitent surtout les grandes fortunes bayonnaises qui investissent même hors de la ville et souvent à Bordeaux. L'on attribue à Henri IV l'appréciation disant que «...*trente bourgeois de Bayonne avaient à présent plus de moyens que ci-devant et avant le boucaut, tout le pays ne possédait...*».

Malgré les conflits incessants avec l'Espagne, le commerce frontalier se poursuit tout au long de la période. En 1557, Henri II accorde la libre circulation de la marchandise pendant dix ans, privilège qui sera renouvelé jusqu'en 1617. A partir de 1653, sont signés et renouvelés jusqu'à la fin du siècle les anciens «Traités de bonne correspondance» entre le Labourd et Guipuzcoa et, sur initiative de Gramont, la Navarre devient partie prenante des Traités entre 1690 et 1694. Ils autorisent les échanges entre les provinces et permettent aux commerçants de «*...faire entrer, l'un chez l'autre, toutes sortes de marchandises... sauf des munitions...*».

Durant les travaux du boucau-Neuf, la ville subit des graves inondations. Mais, aux dégâts des eaux répondent les avantages de l'hydraulique : le débouché direct de l'Adour entraîne un abaissement du niveau des eaux du fleuve et de la rivière, ce qui améliore la tenue des rives et l'état sanitaire des abords tout en condamnant les «esters» en ville.
Associé à Louis de Foix et chargé de la gestion de l'opération, l'avocat-général du Sault, «commissaire pour le parachèvement du havre», élargit sa mission et propose d'amener en ville l'eau des sources, de réparer les ponts, de créer un collège... Bref, de redonner son souffle à Bayonne, même si de nombreuses maisons sont détruites par l'eau et par le feu, ou sont délabrées par l'abandon durant la longue récession qui a précédé.

La poursuite des guerres

L'Edit de Nantes amorce une période de paix, et le règne de Louis XIII est inauguré par la confirmation des privilèges de la ville et par la visite du prince de Condé (1611). Il vient renforcer ce «*...boulevard de la défense de Guyenne du côté de l'Espagne...*» et il préconise des travaux à la tour du Nord et devant les Cordeliers. En cette même année, une crue détruit les ponts et les chaînes de la Nive, ravivant l'idée d'un pont Mayou en pierre comme Louis de Foix l'avait proposé.
Négocié à Madrid et à Paris, le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et celui de Don Philippe, Infant d'Espagne avec Elisabeth de France, la sœur du roi, met Bayonne au centre d'une diplomatie festive. Elisabeth arrive en ville en 1615 et loge à la maison du «sieur Montaut» où Anne d'Autriche, devenue reine de France, lui succède un mois plus tard.

Une crue de la Nive en 1625 détruit à nouveau les ponts et les chaînes mais le tout est vite réparé, car les fausses alertes d'attaques protestantes se multiplient, et l'arrivée au pouvoir de Richelieu fait craindre une offensive espagnole d'une offensive espagnole. Après une longue inactivité, les navires de guerre bayonnais reprennent du service notamment en forçant le blocus anglais de l'île de Ré lors du siège de la Rochelle en 1627.
L'entrée en guerre contre les Habsbourg en 1635, ravive les craintes. L'armée ennemie franchit la frontière en 1636, occupe les places de Saint-Jean-de-Luz, d'Hendaye, de Socoa, d'Urrugne... Condé, de retour en 1638, tente une contre-offensive qui échoue. Pour étendre les défenses, l'ingénieur Lanau, dresse deux forts sur les hauteurs de Saint-Esprit. «*...Je fais si fort hâter cette œuvre, que j'espère en quinze jours mettre ces ouvrages en défense*...» écrit Gramont à Richelieu. La même hâte est employée pour élever des demi-lunes devant la courtine de Sault et la porte de Mousserolles.
Mais, plus que le renforcement de l'enceinte, c'est l'inertie espagnole et le déplacement du front en Flandre, en Italie et au Roussillon, qui assurent à Bayonne la paix jusqu'au traité de Westphalie (1648) qui met fin à la guerre de Trente-ans.

La Fronde (1649-1652) est aussi traversée sans heurts et la conclusion de la paix des Pyrénées par Mazarin (1659) est notifiée par le roi au Conseil de la ville auquel il enjoint «*...de faire faire des feux de joie, tirer le canon et donner toutes les marques de réjouissance que la chose requiert*....».
Le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne renouvelle les visites royales. Durant les mois de mai et juin 1660, la ville, décorée et parée, est en émoi. En allant à Saint-Jean-de-Luz, le roi loge rue Orbe, à l'hôtel Sorhaindo, alors que la reine-mère réside à l'évêché où logera le couple royal lors du retour.
Les conflits ne s'arrêtent pas pour autant. Entre 1667 et 1668 la guerre de Dévolution conduit à des affrontements dans le nord du pays, à des victoires françaises et à la paix d'Aix-la-Chapelle. De 1672 à 1678, une nouvelle guerre est entreprise contre la Hollande envahie par les troupes françaises. En riposte, l'Espagne s'engage aux côtés de son alliée du nord, ce qui inquiète les bayonnais mais, en 1678, la paix de Nimègue apaise les esprits.
Durant ces conflits advient une catastrophe, naturelle celle-ci : pendant que l'ingénieur Deshoulières conforte et étend les fortifications du côté des Cordeliers, deux crues emportent les ouvrages en cours.

Les coutumes de la ville

LES
COÛTUMES
GENERALES
DE LA VILLE ET CITÉ
de Bayonne, & Jurisdiction d'icelle,
approuvées, établies & confirmées
par Edit perpetuel, & autorisées par
Arrêt de la Cour de Parlement de
Bordeaux.

A BORDEAUX.
Chez GUILLAUME BOUDÉ,
Libraire, rue Saint Jâmes.

M. DCC. XXV.

LA VILLE MODERNE

Une ville «d'Etat»

La monarchie absolue s'affirme sur Bayonne comme ailleurs. Depuis le règlement de Gié en 1489, la charge de maire est héréditairement tenue par les Gramont. En 1633, les fonctions de maire et de son lieutenant sont abolies. Le Conseil est réduit à 6 échevins, 6 jurats et 6 conseillers en 1636. Il est à nouveau réduit en 1670 à 3 échevins, 3 jurats et 3 conseillers désignés par un corps électoral, composé d'anciens échevins, jurats et conseillers qui procèdent à la désignation des nouveaux magistrats pour une période de deux ans. En 1685, les «conseillers» représentant le peuple, déjà réduits de 24 à 12 et privés de voie délibérative depuis 1585, sont supprimés. A cette même date de 1685, le Corps de ville est réduit à 2 jurats et 4 échevins dont le premier exerce la magistrature de maire. En 1692, la charge de maire est rétablie ; il y a un maire «perpétuel» et un maire «biennal». Dès 1693, les fonctions de maire, de jurat et de trésorier, deviennent des «offices» que les riches bourgeois achètent pour le prestige et qui sont doublés par des «charges temporaires» confiées à d'autres, contre argent. Pour conserver quelque autorité, la ville rachète les charges grèvant son endettement. Le système se complique à merci, le régime oligarchique se reproduisant sur lui-même et rapportant des sommes considérables au roi, toutes «charges» et «offices» étant monnayés.

Apparaissent également alors les fonctions d'«*Intendant*» et de «sub-délégué de l'Intendant» qui domineront jusqu'à la Révolution. Le roi nomme aussi un «major» (1643) et un «commissaire d'artillerie» (1677) dépossédant les magistrats de la ville de leur autorité militaire, que la création de l' «Amirauté»

cantonnera aussi sur la navigation maritime et fluviale. Le besoin de soldats et de marins instaure la conscription et l'abolition de la garde bourgeoise, que les échevins veulent conserver mais dont les bourgeois et le peuple veulent se débarrasser. La troupe est désormais celle de l'armée du roi et sa présence comme son logement pèsent sur la ville qui s'efforce de limiter les effectifs de la garnison faute de casernes.

Par sa ferme opposition et par les révoltes de 1641 et 1664, Bayonne échappe à la «gabelle». Elle n'évite pas pour autant l'arrivée, en 1664, d'un fermier chargé de percevoir un droit de «fret» sur les navires étrangers que Colbert a instauré pour contrecarrer le commerce hollandais. Mais, l'arrivée du fermier suscite des troubles qui l'obligent à fuir la ville.

Si les guerres de Hollande (1672-1678) ont freiné les échanges avec ce pays où de nombreux bayonnais commercent, les guerres de Succession, qui privent l'Espagne de son commerce avec l'Angleterre et la Hollande, ouvrent à la ville un autre marché important. Les «...*Espagnols accourent en foule...pour s'approvisionner*...», Bayonne étant «...*une porte par laquelle il entrait, pendant toute l'année, quantité d'or et d'argent...*». La ville, qui avait déjà demandé en 1660 une deuxième presse pour sa Monnaie, «...*afin que les négociants, qui faisaient venir de l'argent d'Espagne, puissent toujours trouver à l'échanger contre des espèces courantes...*», voit maintenant son utilité.

Depuis l'ouverture de la nouvelle embouchure un siècle auparavant, les chantiers abandonnent progressivement les berges de la Nive entre 1665 et 1679 pour se développer le long de l'Adour. Un Arsenal est créé en 1666 mais les nouveaux caprices du débouché maritime à la fin du siècle condamnent les chantiers à réduire le tonnage des vaisseaux. Le Boucau connaît en effet des difficultés par les fluctuations de l'embouchure, par la barre et par l'ensablement. En 1680, Vauban et Boufflers visitent l'estuaire, Ferry dessine des projets. Tous concordent sur la nécessité de travaux... sauf Vauban qui préfère réserver les moyens à la fortification. Ferry prolonge la digue au-delà de la barre en 1694, mais l'ouvrage révèle vite ses limites et il faudra attendre le début du siècle pour voir le débouché se stabiliser.

L'affirmation territoriale de l'Etat se traduit aussi par l'intervention de Vauban entre 1680 et 1685 qui transforme la ville pour en faire un maillon essentiel de la «ceinture de fer» protégeant les frontières de l'Etat.

Avec la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et la formation de la Ligue d'Augsbourg contre la France en 1687, Colbert développe aussi la «course» pour mener les guerres sur mer. Bayonne brille à cet exercice rentable et ses corsaires ramènent au port 40 navires adverses en 1690, 90 en 1691, 52 en 1692... Le plus célèbre d'entre-eux est alors Johannis de Suhigaraychipy, dit «Croisic» ou «Coursic» et dont la maison natale serait celle des arceaux qui avancent sur la rue des Tonneliers.

Un autre projet de Colbert vise à constituer des «compagnies» maritimes à l'instar de la Compagnie des Indes. Préférant l'indépendance de leurs échanges, les 50 négociants et 60 marchands constituant la bourgeoisie de Bayonne refusent d'y participer et restent à l'écart du grand commerce que Nantes et les Bordeaux mènent alors.

En cette fin de siècle, les temps sont bons : «...*Bayonne est une ville d'un gros commerce...*» dit-on en 1698. «...*Les marchands qui l'habitent y reçoivent toutes sortes de marchandises étrangères par mer, ils les envoient en Haute-Navarre et Aragon par des mulets qui viennent fréquemment ... avec des laines d'Espagne et, au retour, ils portent des étoffes de France et des pays étrangers...*»

Une économie affaiblie

La crise économique frappe Bayonne comme tout le royaume au début du 18ème siècle mais la reprise est rapide et un mémoire évoque l'envol du commerce et des grandes fortunes des négociants bayonnais. Cependant, en comparaison avec les autres ports de l'Atlantique, Bayonne perd son rang au cours du siècle. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution qui cantonne la ville au commerce de cabotage avec l'Espagne et les ports proches de l'Atlantique :

- la mise en place de mesures douanières en France,
- la politique protectionniste de l'Espagne,
- la difficulté d'accès au port pour les gros tonnages,*
- la priorité donnée à la course qui détourne les marchands du commerce colonial,
- l'absence d'un arrière pays peuplé, producteur et consommateur.

Le manque de main d'œuvre et la réticence du capital commercial à s'investir font que les quelques tentatives manufacturières ne connaissent pas de succès non plus. Parmi elles, en 1700, une draperie disparaît vite ; en 1757, l'Intendant crée une manufacture de textile pour occuper les déshérités, mais elle disparaît en 1776 ; une fabrique d'amidon échoue en 1775 ; une tannerie et deux verreries doivent fermer à la suite de conflits avec les Fermiers Généraux...

Les actifs s'orientent plus volontiers vers la marine et les capitaux sont réservés au commerce et à la course qui «...*donnent aux habitants un bien-être plus général*...».

La seule activité notable est celle des 6 ou 7 chantiers navals, qui, jusqu'au milieu du siècle, emploient une cinquantaine de maîtres-charpentiers et un nombre considérable d'ouvriers. Mais la crise et les guerres atteignent gravement la flotte bayonnaise : disposant de 110 navires et de 10 000 tonneaux en 1741, elle ne dispose plus que de 27 navires et de 4 000 tonneaux en 1780.

Enfin, Bayonne manque de ces fonctions de commandement qui confirment le rôle des villes et attirent des activités. Sans arrière pays soumis à sa juridiction, elle est privée aussi bien d'un «ancrage» local que d'une représentation administrative et politique nationales.

Les premières années révolutionnaires ne sont pas ressenties par la ville qui s'y rallie. L'activité du port progresse jusqu'à la guerre maritime engagée de 1793 à 1802. Mais, la course qui se développe alors, comme le commerce retrouvé avec la proche Espagne, ne compensent pas la faiblesse du trafic avec des contrées plus lointaines.

* Après la crue de 1701 qui a désensablé l'estuaire, celui-ci est à nouveau obstrué en 1722-1725 et oblige à des travaux colossaux jusqu'à la fin du siècle. Malgré ces efforts, rien qu'en une décennie (1772-1783), 40 navires font naufrage à l'estuaire.

«La retractation des horizons commerciaux»

Le début du 19ème siècle est marqué par les guerres napoléoniennes. De passage à Bayonne en 1808, l'empereur tente de relancer la construction navale et il promulgue un décret prévoyant aussi plusieurs aménagements pour la ville.

L'insurrection espagnole de 1808, la défaite de 1813, le blocus de 1814,... font de Bayonne la plate-forme du ravitaillement des armées d'Espagne. Si la garnison qui y stationne représente 2 200 militaires en 1808 et 3 500 en 1836, l'on évalue à 500 000 les militaires qui sont passés par la ville au cours de ces décennies de conflit. L'activité de ravitaillement, lucrative pour certains, n'enrichit cependant pas la ville où l'économie et notamment le port stagnent. En 1820, la ville est «*...anéantie ou presque...*» et il faut attendre la Restauration pour retrouver le niveau de 1790. A partir de la monarchie de Juillet, le mouvement reprend pour s'arrêter à nouveau sous le second Empire. Qu'il s'agisse de périodes fastes ou néfastes, le repli maritime semble constant et le cabotage vers les ports voisins devient le seul parcours des bateaux bayonnais.

L'état du Boucau se dégrade aussi par l'ensablement qui perdure jusqu'aux années 1840. Le port de Bayonne est *«...l'un des plus difficiles, l'un des plus dangereux peut être qui soit en Europe»* dit-on en 1829. Les navires sont parfois obligés d'attendre des longues semaines ou de devoir sortir à demi chargés pour se contenter du faible tirant d'eau. Alors qu'en 1715, Lamoignon de Courson disait que le commerce de Bayonne était «*...fort au-dessus de celui de Bordeaux...*», maintenant le tonnage du port de Bordeaux est de 10 fois supérieur, celui de Nantes de 5 fois, celui de Dunkerque de 3 fois et celui de La Rochelle est le double.

La pauvreté de l'arrière-pays se traduit aussi par une émigration massive vers les Amériques à partir de 1830 au point que cette saignée migratoire inquiète les autorités.

Pour sa part, le capital commercial ne s'investit toujours pas dans l'industrie alors que celle-ci domine désormais non seulement l'économie, mais aussi le transport qui fait la force de la flotte bayonnaise. Les routes, délaissées, ne sont pas bonnes non plus : il faut 3 jours pour rejoindre Bordeaux en 1830 et une journée pour atteindre Pau en 1836.

L'arrivée du chemin de fer en 1855 mettra Bordeaux à 6 heures de Bayonne. Mais, au lieu de relancer l'économie, le train concurrence le cabotage maritime. A la «Compagnie internationale de navigation à vapeur» qui relie Bayonne aux ports cantabriques (1854) et à la Corogne (1857), la ligne ferroviaire de Bayonne à Irun (1866) et ses prolongements espagnols portent un rude coup et bénéficient à Hendaye, où s'opère le nécessaire transbordement entre les deux réseaux raccordés. Les bateaux de moins de 150 tonneaux qui font la spécialité des chantiers de la ville, ne répondent plus à l'échelle des transports et ils sont les premiers à être concurrencés par le chemin de fer. Ainsi, après quelques moments de reprise, les chantiers navals disparaissent en 1870 et, en 1905, on dira que la «*...construction navale n'existe plus à Bayonne...*».

Le décret impérial de juillet 1806 prévoyant l'aménagement de la ville

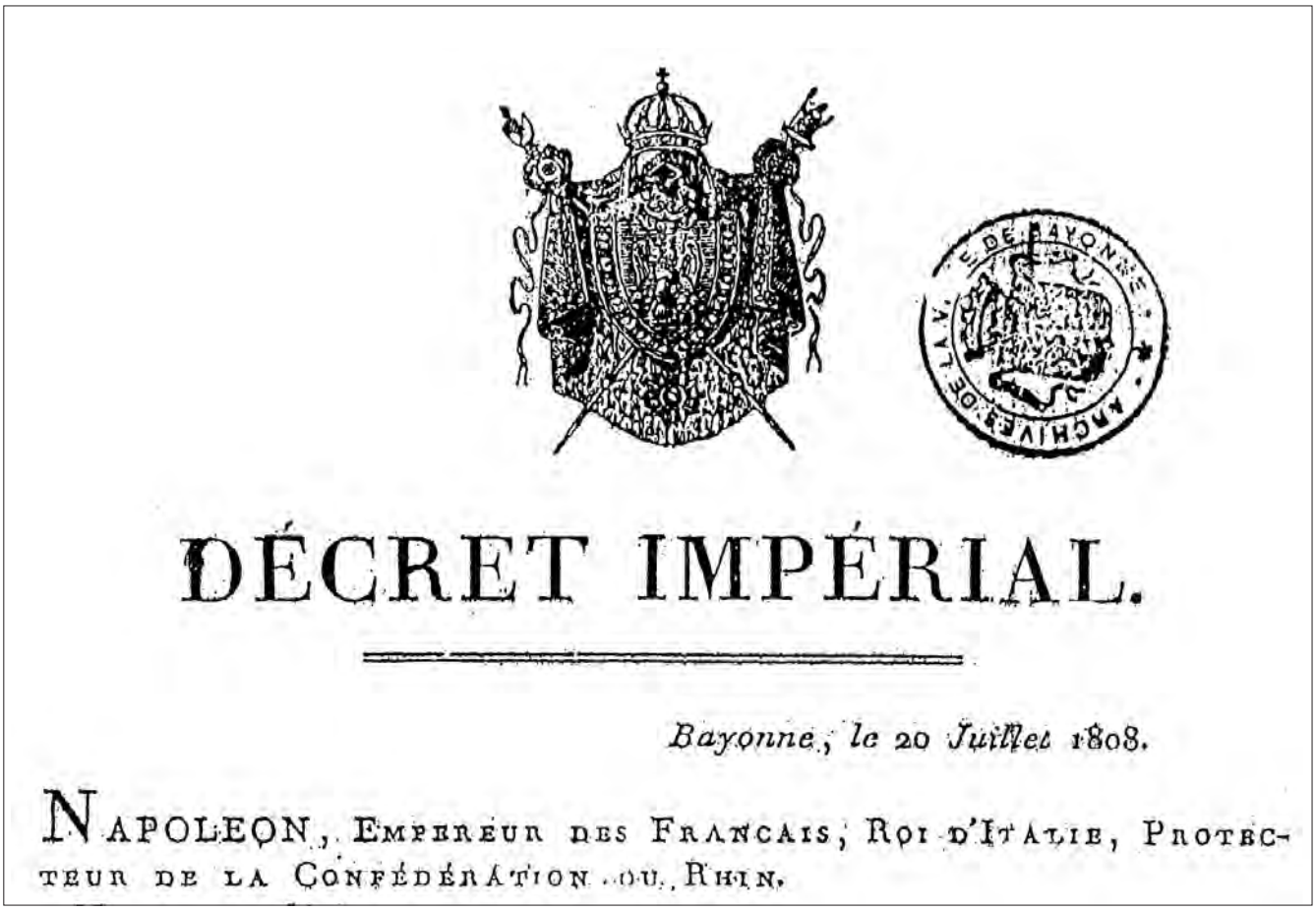

DÉCRET IMPÉRIAL.

Bayonne, le 20 Juillet 1808.

NAPOLEON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

De la ville à l'agglomération

Le nouveau siècle est abordé avec optimisme. Aux Forges de l'Adour (1881) et aux usines de Saint-Gobain, suivent les Fonderies de Mousserolles... L'industrie naissante développe les activités portuaires qui passent de 200 000 tonnes en 1880 à plus de 500 000 tonnes en 1900 et dépassent le million de tonnes en 1913. Face au quai de Lesseps, la gare maritime des allées Marines est mise en service en 1906. Si au lendemain de la crise des années trente, le port connaît à nouveau une chute de son trafic passant de 820 000 tonnes en 1923, à 520 000 tonnes en 1932, la reprise des activités et l'aménagement de l'accès portuaire, portent à nouveau le trafic à 1,9 million de tonnes en 1962, 2,8 millions de tonnes en 1970, 3,5 millions de tonnes en 1989. De nouvelles industries s'implantent à Bayonne en cet après-guerre.

Pour la ville, le phénomène majeur de l'après-guerre est l'urbanisation qui transforme le contexte, y compris économique. Bayonne ne peut plus se penser ou se gérer seule. Dorénavant, la ville n'est plus seulement dans la ville et ses proches faubourgs. Au-delà des premières extensions, on assiste à la formation d'une conurbation qui tend à devenir tricéphale entre Bayonne, Anglet et Biarritz. A la fin du 20ème siècle, elle réunit 105 000 habitants, sans évoquer l'agglomération statistique qui regroupe 20 communes et 180 000 habitants, ou l'agglomération réelle, la «Zone de peuplement industriel et urbain», formée de 59 communes et d'une population de 250 000 habitants, rejoignant son homologue espagnole de Saint-Sébastien pour totaliser quelques 600 000 habitants. Désormais, la surface urbanisée des seules trois communes du B.A.B., occupe 2 600 hectares.

Cette croissance urbaine a trouvé une assise institutionnelle quelque peu étriquée par la constitution du District (1972) au sein duquel Bayonne assure le rôle de la «ville», Biarritz celui de la «villégiature» et Anglet l'espace incertain de l'*«entre deux»*. Par la géographie du lieu, la banlieue est ici au milieu.

Depuis l'après-guerre, se produisent à Bayonne les mêmes effets que dans toutes les villes françaises. Les établissements changent d'échelle et l'urbanisation s'étend et se disperse par grandes masses, reliées par la seule voirie. Faute d'espace et d'accessibilité, les fonctions «centrales» quittent la ville sans pour autant créer de «nouvelles centralités». Les fonctions se juxtaposent au gré des opportunités foncières, laissant à la ville ancienne la seule forme structurée permettant le «foisonnement» des activités urbaines ; parfois même à un degré tel qu'elles contribuent à repousser l'habitat malgré la volonté de planifier l'aménagement urbain. La structure commerciale, vive pour le petit commerce qui reste l'apanage de la ville, connaît deux mutations successives. Dans un premier temps, les grands magasins novateurs du début du 20ème siècle, ferment ou mutent. Puis, récemment, s'y introduisent des nouvelles implantations qui acceptent de s'adapter à la configuration du centre pour en tirer bénéfice.*

Dorénavant, la contradiction est là, dans la capacité d'un espace de quelques 40 hectares, destiné depuis toujours à une dizaine de milliers d'habitants, de recevoir maintenant la masse de personnes et de déplacements qu'impliquent les grands établissements agissant sur une aire d'attraction de 300 à 400 000 personnes.

NOTES SUR LA PLANIFICATION URBAINE

* La construction du marché-parking de la Nive (1963) ou de la Caisse d'épargne (1975), ont montré les limites de la modernisation brutale du centre. En revanche, la réalisation du parking des allées Paulmy (1967), du nouveau marché (1994), de l'I.u.t. (1995), Conseil général (1999), parking du bastion Sainte-Claire (2001)... montrent à leur tour que les capacités d'accueil du centre, certes limitées, peuvent être importantes pour peu que l'on subordonne le programme et le projet, au site concerné.

Depuis le début du 20ème siècle, la «planification» urbaine, les opérations, les programmes et les organismes qui l'accompagnent, font leur apparition et visent, entre autres, le centre ancien.

- Indépendamment des projets liés à la rétrocession des terrains militaires et ceux des Bouvard, Martin et Pontremoli, le premier plan d'urbanisme est celui de Martinet établi en 1925 conformément à la loi de 1919, prévoyant des «Plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement» pour les villes ayant plus de 10 000 habitants et quelques autres catégories d'agglomérations.
- En 1943-1945, la municipalité fait établir par des architectes, le «Casier sanitaire», plan relevé des intérieurs de tous les bâtiments du centre, à échelle du 1/200e. Ce document, unique en France, est destiné à décrire la distribution et l'état d'équipement des maisons afin d'envisager des opérations d'assainissement de l'habitat.
- En 1948 est dressé un «Plan d'aménagement et d'extension» prévoyant entre autres une voie de contournement du centre empruntant le boulevard de Lachepaillet et la rue Tour-de Sault, l'aménagement de la place des Basques, la reconstruction des halles et un nouveau pont sur l'Adour.
- En 1964, le «Plan d'urbanisme directeur» est établi, et M. Weill, urbaniste, étudie en 1965 le schéma de secteur dans le cadre du «Programme de modernisation et d'équipement». Hormis la z.u.p., sont prévus la rénovation d'îlots du centre (notamment au Petit Bayonne), une maison de la culture et une nouvelle mairie. Un pont sur l'Adour doit relier la place Paul Bert et l'avenue A. Briand.

L'architecte de la z.u.p est Marcel Brauer. L'opération couvre 145 hectares destinés à 3 500 logements et 8 000 habitants; 2 993 logements sont réalisés.

- En 1965, précurseur en la matière, Bayonne met en place des aides pour le restauration des façades (subvention municipale de 50% du «surcoût»).
- En 1974, Louis Arretche élabore le «Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme» de l'agglomération, conformément à la «Loi d'orientation foncière» de 1967. Le schéma prévoit la restructuration du tissu existant, un centre tertiaire sur l'Adour, la «réhabilitation» du Petit Bayonne et une rocade permettant de délester le trafic du centre.
- En 1975, le «Plan d'occupation des sols» est établi et il est approuvé en 1984. A la même date de 1975, est prescrit «Plan de sauvegarde et de mise en valeur» couvrant le grand et le Petit Bayonne. P.Bonnard, architecte en chef des monument historiques en est chargé et il établit une première version du p.s.m.v.
- En 1978, le «Dossier ville-moyenne» engage un investissement de 21 millions de Francs en vue d'opérations de mise en valeur du centre à travers la réhabilitation de 300 logements et de curetages pour création d'espaces publics.
- En 1985, un «Projet de quartier», propose la réhabilitation de 280 logements et la construction de 60 autres.
- Dès 1980, plusieurs «Opérations programmées d'amélioration de l'habitat», sont engagées sur le centre et permettent la réhabilitation et la restauration des logements anciens.
- En 1991, le «Plan de sauvegarde et de mise en valeur» est remis à l'étude.

* La construction du marché-parking de la Nive (1963) ou de la Caisse d'épargne (1975), ont montré les limites de la modernisation brutale du centre. En revanche, la réalisation du parking des allées Paulmy (1967), du nouveau marché (1994), de l'I.u.t. (1995), Conseil général (1999), parking du bastion Sainte-Claire (2001)... montrent à leur tour que les capacités d'accueil du centre, certes limitées, peuvent être importantes pour peu que l'on subordonne le programme et le projet, au site concerné.

EVOLUTION DE LA POPULATION INTRA-MUROS

Bien que les chiffres manquent pour le Moyen-Age, quelques données sont là pour estimer la population. En 1266, on relève 727 censitaires du Chapitre dans l'intra-muros et aux faubourgs de Tarride et de Saint-Léon. Cela correspond à 3 000-3 500 personnes. Si l'on estime la part royale équivalente, on obtient de 6 000 à 7 000 habitants auxquels il faut ajouter ceux qui ne sont pas soumis au cens. D'autres informations donnent 800 «maisons» pour la ville close. A 6 ou 8 personnes par maison, on atteint 4 800 à 6 400 habitants. Tout en le considérant sous-estimé, E. Goyénèche retient aussi le chiffre de 4 000 habitants pour la ville et 3 000 pour les faubourgs. On peut donc retenir une fourchette allant de 4 000 à 6 000 habitants intra-muros en ces 13-14ème siècles, ce qui paraît plausible.

Depuis le rattachement à la France en 1451 et jusqu'à la fin du 16ème siècle, le mauvais état de l'estuaire, la guerre permanente comme la récurrence de la peste, expliquent la stagnation, voire la décroissance du nombre d'habitants.

En 1519 l'évêque et le maire sont parmi les victimes de la peste (entre autres, en 1484, 1507, 1519, 1528, 1547, 1580, 1602...) et l'on va jusqu'à barrer la rue Puy-du-Péré (1528) pour cantonner l'épidémie. En 1547 il y a «grande mortalité de peste qui dura un an ou environ et y mourut un grand nombre de peuples et d'habitant d'icelle». Une enquête de 1556 laisse entendre que la ville a perdu la moitié de ses habitants par décès ou fuite de la population. Ces calamités affaiblissent l'activité économique, ce qui, à son tour, contribue à dépeupler la ville. Les hommes du guet seraient passés de 2 000-2 500 vers la fin du 15ème siècle à 1 000 au milieu du 16ème siècle et à 700 ou 800 en 1575-1579. Même s'il faut considérer ces données avec circonspection puisqu'il s'agit d'enrôlement et de protestations du Corps de ville, la tendance est là, et l'on peut retenir un ordre de grandeur de 3 500-4 000 habitants pour 1550 et de 6 000 habitants pour le début du 17ème siècle lorsqu'on dénombre 1 200 hommes à la milice bourgeoise au regard des 700-800, vingt-cinq ans auparavant. En 1660, allusion est faite à 2 000 hommes de la milice accueillant Louis XIV.

Le mémoire de Lespès de Hureaux en 1718 et le recensement de 1730 permettent de reconstituer l'évolution de la population au cours du 18ème siècle durant lequel elle oscille peu et elle se situe autour des 10 000-11 000 habitants.

La stabilité de la population est également grande au 19ème siècle, alors qu'on voit dans la ville une considérable augmentation du volume bâti qui laisserait croire à une forte croissance du nombre d'habitants. Or, celui-ci oscille entre 12 000 et 13 500, et ne justifie pas l'ampleur de la transformation du bâti si ce n'est pour un habitat plus large et moins densement occupé.

A compter du début du 20ème siècle, commence une faible décroissance probablement liée à l'*«ouverture»* de la ville vers ses nouveaux quartiers périphériques. A partir des années 1950, débute le véritable dépeuplement, commun à toutes les villes anciennes de France et d'Europe. En quarante ans, il ramène la ville ancienne de Bayonne à une population de 5 000 habitants, c'est-à-dire inférieure à celle du 17ème siècle, voire du Moyen-Age.

Au risque d'un calcul certainement approximatif, on peut évaluer l'ordre de grandeur de la population depuis le 17ème siècle à partir de chiffres estimés, arrondis et parfois contradictoires, en considérant qu'il s'agit là plus d'un mouvement que de nombres exacts dans leur détail.

Evolution de la population de la ville intra-muros

Date	Population
1400	6 000
1500	5 000
1550	3 500
1600	6 000
1690	8 000
1718	10 500
1730	10 800
1779	9 700
1793	12 600
1800	13 200
1806	12 400
1822	12 000
1841	13 400
1851	13 700
1886	13 500
1906	11 700
1931	10 100
1962	9 600
1968	8 200
1975	6 500
1982	5 500
1990	5 000
1999	5 100

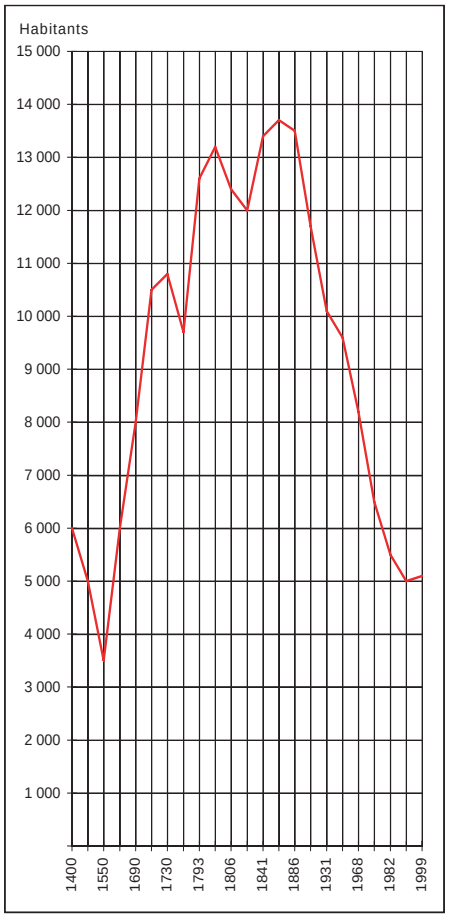

FORMATION ET FORMES DE LA VILLE

LA LIMITE DE LA VILLE

L'ENCEINTE URBAINE

Le mur du 4ème siècle
Petit appareil et boutisses en pierre

LE REMPART ANTIQUE

Selon L. Maurin, l'enceinte de «Lapurdum» est bâtie après celle de Bordeaux et de Saintes, en même temps que celle de Dax, vers le milieu du 4ème siècle. Elle est bâtie *ex-novo*, à la différence des enceintes de repli constituées à la hâte devant la menace, souvent par récupération d'éléments provenant d'édifices démolis pour la circonstance. Ici, la muraille, même simple, est parfaitement construite en moellons de blocage avec un parement en pierre calcaire formant petit appareil, marqué par des cordons de pierres plates.

L'épaisseur du mur est de l'ordre de 3 mètres, sa longueur est d'environ 1200 mètres, et la surface enclose avoisine 8,5 hectares. Les contours naturels du promontoire ont dicté le tracé pentagonal irrégulier du rempart et, lors de sa construction, on a certainement accentué les déclivités du relief par creusement pour augmenter l'élévation du mur vers l'extérieur. Celle-ci devait être de l'ordre de 10 mètres, variant selon les niveaux du sol (13 mètres rue d'Espagne, à 8,4 mètres à Lachepaillet d'après Blaÿ de Gaïx).

L'accès au chemin de ronde et aux courtines est assuré par des escaliers en pierre dont le dernier aurait survécu jusqu'au milieu du 20ème siècle à l'angle des rues de la Monnaie et Orbe. Un autre servirait encore de support à l'escalier qui accède près de la tour du Serrurier, à la Plachotte. E. Ducéré dit aussi qu'un «chemin couvert» a dû longer le rempart par l'intérieur mais ce chemin n'a pas laissé de trace évidente. Enfin, bien que probable, aucun crénelage n'est attesté. La fonction militaire de la ville a conduit C. Jullian à évoquer la présence d'un réduit servant de

Hypothèse de tracés réguliers antiques

La trame appliquée correspond à la decumpeda *ou* pertica, *perche d'arpenteur mesurant 10 pieds (29,6 m.), et couramment utilisée pour les lotissements.. Ici, le quadrillage procède par quart, soit par 7,4 m. L'on constate une grande correspondance de la trame par secteur avec les rues et le parcellaire sans detecter une orientation générale. Apparaîssent aussi des «ruptures de direction dans les limites des parcelles et des îlots.*

cantonnement à l'emplacement du château-Vieux. Rien n'avère cette hypothèse que J. Pontet ne rejette pas.

L'étendue enclose peut paraître faible. Mais si l'on compare les 8,5 hectares de Bayonne aux surfaces encloses des villes voisines, son étendue n'est pas négligeable.

Superficie des villes et caractéristiques de leurs enceintes

Ville	Surface (hectares)	Rempart		
		Longueur (mètres)	Tours (nombre)	Portes (nombre)
Auch	3,6	?	?	?
Bayonne	8,5	1 200	24	3
Bazas	1 ,5	?	?	?
Bordeaux	32,5	2 350	?	3?
Dax	12,5	1 465	38	3
Périgueux	5,5	789	24	3
Saintes	16,0	1 550	?	3
St-Bertrand	4,2	875	?	3
St-Lizier	3,5	740	12	?

Source : Maurin L., Sites fortifiés en dehors des cités dans les provinces aquitaniques au Bas-Empire, in De Bayonne à St-Jean-Pied-de-Port

Les tours

Le rempart est flanqué de tours circulaires aux angles, semi-circulaires ou en fer-à-cheval le long des courtines et à l'endroit des portes. Le nombre de tours est incertain et varie selon que l'on retient les seuls vestiges et figurations anciennes ou que l'on adopte l'hypothèse d'un espacement régulier le long des courtines dont elles assurent le flanquement tous les 30-40 mètres, selon la portée du jet. Cependant, les tours pouvaient être plus distantes sur le front nord, mieux protégé par les terres inondables. Selon les hypothèses, leur nombre varie donc de 24 à 31 si l'on retient celles attestées ou que l'on systématise l'espacement à environ 40 mètres. Blaÿ de Gaïx suppose deux tours de part et d'autre de celles de la Pusterle et du Serrurier, mais l'on peut supposer d'autres. Ainsi, les vestiges récemment découverts à l'hôtel de Hauranne, sont celles d'une tour supposée par Blaÿ de Gaïx.

Remplies de terre jusqu'à la hauteur du sol de la ville, plus élevé que le terrain extérieur, les tours ont «deux étages,... l'un couvert, l'autre à ciel ouvert...». Certaines tours sont ouvertes à la «gorge» (vers la ville) et d'autres sont fermées. L'épaisseur de leurs murs est de l'ordre de 1,20 mètre, et leur hauteur émerge des courtines d'un niveau. On accède aux tours par des escaliers intérieurs et par des portes à ébrasement extérieur donnant sur les courtines comme celle qui subsiste à la tour des vieilles-Boucheries.

Les portes

Trois portes antiques sont attestées au Moyen-Age :

- la porte Occidentale (dénommée de l'Abesque en 1289, Torrate ou Tarride plus tard, et Lachepaillet en 1510). Située dans une courtine de 28 mètres, entre deux tours hautes de 13 mètres, elle est connue comme ayant une baie large de 2,60 mètres et haute de 3,25 mètres.
- la porte Méridionale, citée en 1160, dite de Saint-Léon, ou d'Espagne ensuite. Le plan nous est donné par les relevés du plan en relief : elle a un passage voûté large de 3,20 mètres et elle est enjambée par un bâtiment rejoignant les deux tours qui la flanquent.
- la porte Orientale (appelée de Castet par le «Livre d'or» en 1059, puis dite «porte qui conduit au port» en 1106) n'est pas décrite. Le flanquement de cette porte par deux tours est déduit de l'énoncé de la donation faite par le roi à Jean de Vièle en 1288.* Il est dit que le le roi donne : «...la tour avec ses dépendances...dans la rue de Castet...joignant la muraille, à côté du portail de la même rue, en entrant en ville, à main droite». La précision de la localisation «à main droite», laisse supposer E. Ducéré qu'il y aurait une autre tour à main gauche, ce qui est vraisemblable. E. Goyénèche, confirme cette interprétation en rappelant que la donation d'Edouard Ier à Jean de Vièle a supposé l'expulsion de Pelegrin de Rions et de son gendre Arnaud de Luc qui possédaient «deux tours» et un four placé entre elles. Il y avait donc probablement deux tours reliées par un bâtiment porche, ce qui est conforme au type de la porte Méridionale.
- Une quatrième porte paraît géométriquement plausible et, entre autres, E. Lambert, E. Goyénèche, M.C. Mélendez, comme P. Hourmat retiennent l'hypothèse de son existence.** Elle se situerait dans le prolongement de la voie correspondant au tracé d'un «decumanus maximus» partant de la porte

La porte occidentale de Tarride ou de Lachepaillet selon Blaÿ de Gaïx (en gris, le fortin médiéval)

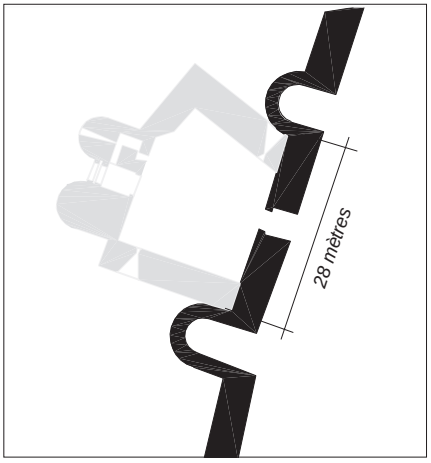

La porte méridionale ou de Saint-Léon

1612

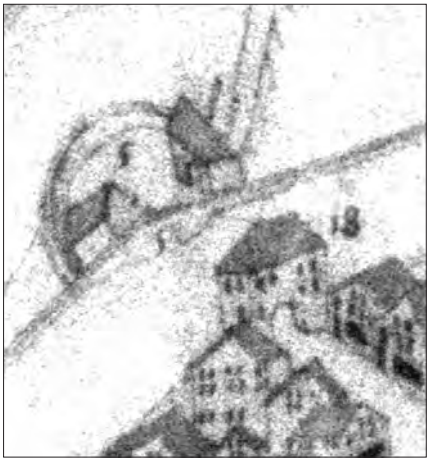

1813

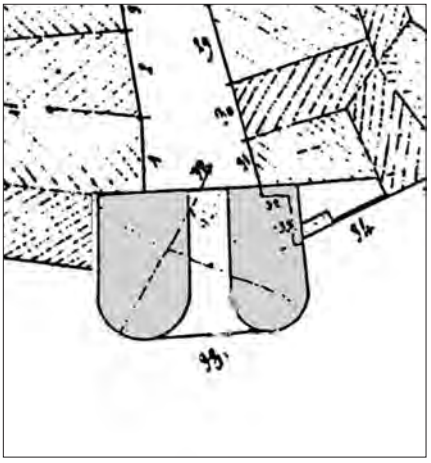

Occidentale, empruntant la rue des Prébendés et aboutissant à la rue Poissonnerie. La présence jusqu'au 18ème siècle d'une tour antique, dite de Vergeron, à l'angle des rues Poissonnerie et de la Salie, et d'une autre, d'origine indéterminée, (dite de Bérindos ?), en vis-à-vis de la rue, renforcent l'hypothèse d'une porte flanquée de tours à cet endroit. Cette deuxième tour appartient à la maison-forte médiévale des d'Arribeyre qui est dite «en pierre» et qui dispose d'un «donjon» comme d'autres maisons notables. La maison doit être particulièrement imposante puisqu'elle est appelée le «château» d'Arribeyre encore à la fin du 17ème siècle comme l'on parle du «castet» de la porte Orientale. Il n'est pas exclu que son «donjon» soit une tour antique englobée dans la maison-forte. Dans ce cas, le vis-à-vis rapproché de deux tours bordant la rue Poissonnerie, plaide pour l'existence d'une quatrième porte que des témoins du 18ème siècle disent avoir vue.** En ce cas, la porte Orientale serait celle-ci, la porte de Castet étant une porte Septentionale, ce qui modifierait l'interprétation des textes concernant les concessions du territoire de la ville.***

Cependant, et contrairement à ces dires et aux hypothèses qu'ils suggèrent, une délibération municipale de 1577 n'évoque que «troys portalz antiques», ce qui laisse encore planer le doute sur le nombre de portes.

* La porte de Castet est un ouvrage probablement seulement «confié» à un notable comme cela est fréquent au Moyen-Age au point que les tours et portes prennent souvent le nom de ceux auxquels elles sont afidées. D'ailleurs, en 1414, le maire rappelle la propriété royale des tours occupées par des particuliers auxquels elles sont seulement «confiées».

** Malgré les réserves que l'on peut formuler à l'encontre des textes érudits du 18ème siècle, celui de l'«Essai historique sur la ville de Bayonne» de Masein, cité par E. Ducéré, n'est pas sans intérêt : «Cette porte selon Masein, qui l'avait vue, était...d'une très forte maçonnerie...Le sommet était en voûte cintrée. Dans le milieu, on avoit pratiqué de très agréables logements. La seule voûte privée, était celle de la rue Sainte-Catherine. Ces voûtes et porte ont été détruites vers l'an 1740... La voûte en son sommet emportoit plus de quarante pieds sur environ vingt de largeur.» «...La délibération municipale de 1726, prise à la demande des particuliers qui possèdent des maisons dans la rue Poissonnerie et de la Salie ou Sainte-Catherine... venus représenter combien il seroit utile d'engager Mr de Framboisier... propriétaire d'une tour et maison contiguë, appelée de Tiras ou de Cruchette, et Mr Laforcade Darribeyre... propriétaire... d'un arceau sur lequel il y a un appartement, de laisser ces fonds à la ville parce que ce quartier ...étant fort rétréci et presque fermé, seroit beaucoup plus large et donneroit un grand jour dans ces deux rues... et que... led. sieur Framboisier fairoit démolir la sd. maison et tour pour augmenter une autre grande maison qu'il a sur le derrière...en faisant détruire... led... arceau et muraille jusques à l'alignement de la maison attenante dud. sieur Laforcade... A suivre la proposition, la rue qui va à la Salie ou la rue Sainte-Catherine, aura vingt pieds de large, au lieu qu'elle n'en a que neuf ; que celle de la Poissonnerie, en montant sous l'arceau, aura dix-huit pieds, au lieu qu'elle n'en a que neuf, que la façade de la maison que led. sieur Framboisier a dessein de bâtir, sera, du côté de la Salie, à plomb d'un ancien mur qui leur appartient et à l'alignement de la maison joignante...et que la façade du côté de la Poissonnerie, sera à l'alignement...en droite ligne jusqu'au mur ancien ; en sorte que la tour, la petite maison appelée Tiras contre led. mur... et l'arceau seroient entièrement supprimés, et que l'emplacement que ces fonds occupent cédera pour le publicq... Malgré ces délibérations et enquêtes, les trois arceaux ou portes ne furent définitivement démolis qu'en l'année 1746.»

*** L'existence d'une quatrième porte à la rue Poissonnerie, répondrait la question concernant la cession par les vicomtes de Labourd à l'évêque Raymond le Jeune, d'une partie de la ville. En effet, les textes fournis par Balasque et repris par P .Hourmat, (Histoire de Bayonne, p.38-39), relatent que le vicomte Fortun Sanche et son frère, Loup Sanche, cèdent en 1059, «...la cathédrale avec tous ses droits et dépendances, **depuis la porte orientale jusqu'à la porte Saint-Léon...**». Vers 1095, Fortun II Sanche, cède «...la moitié de la ville **depuis la porte méridionale, à celle qui conduisait au port...**». S'il n'y a pas de quatrième porte, celle ***orientale*** coïncide avec **celle qui conduit au port**. Alors, les deux cessions couvrent le même territoire : allant de la porte Saint-Léon (Méridionale), à celle qui conduit au port (Orientale). En retenant l'hypothèse d'une quatrième porte située à la Poissonnerie, la deuxième cession, représenterait une extension de la première. Celle-ci, allant de la porte Orientale (de la Poissonnerie), à la porte qui conduit au port (de Castet), qui serait non plus la porte Orientale mais la porte Septentrionale. Contradictoirement à son ouvrage sur Bayonne, cette hypothèse est rejetée par E. Goyénèche qui assimile la porte Orientale à celle du port dans son article Lapurdum et Bayonne (BSSLAB N° 129).

Protestation contre l'accaparement de l'enceinte antique, faîte en 1770 par d'Eyrignac, directeur des fortifications

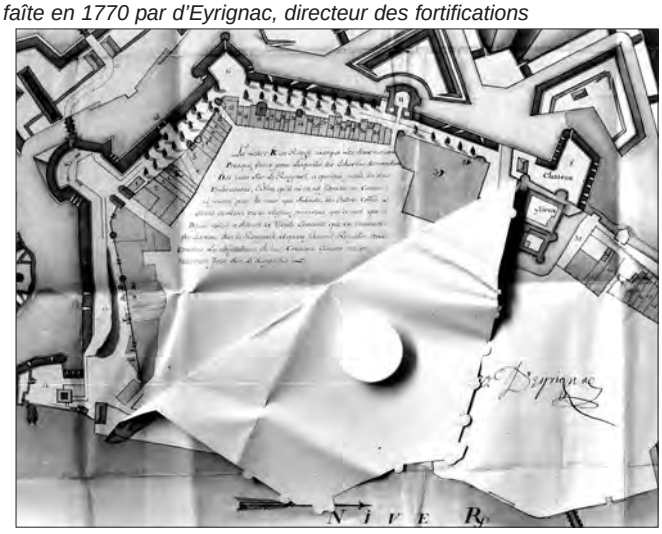

La tour de la rue Sainte-Catherine modifiée aux 16ème et 17ème siècles

Les vestiges antiques et leur destruction

Le vestige du rempart romain est encore repérable sur pratiquement tout le parcours, soit en élévation, soit dans les sous-sols des bâtiments. Sa destruction a été relativement tardive et peu systématique, l'armée considérant que la muraille antique participait à la défense de la place. Parmi les documents qui relatent cette destruction, on relève une autorisation de percement de baies à l'arrière de la rue des Faures, en 1585. En 1716, un particulier obtient l'autorisation d'abattre la partie correspondant à sa parcelle, rue de la Vieille-Boucherie (n°37?), comme son voisin «avait pu faire précédemment». Dès 1740, les échevins vendent ou démolissent des parties de l'enceinte antique qu'ils considèrent comme leur propriété. En 1770, la pression des propriétaires et du Corps de ville pour s'affranchir du rempart, pour le percer ou pour construire sur son emprise, est grande. Le directeur des fortifications d'Eyrignac dresse deux plans protestant contre l'empiètement des particuliers. La duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul ministre de la guerre, intervient en faveur des propriétaires et des autorisations de percement du rempart sont accordées en dépit de la protestation des militaires.*

L'énumération des tours de flanquement ou de porte retient l'ajout des tours hypothétiques dont la numérotation tient compte. Pour la datation des démolitions, la figuration des tours aux plans de 1674 et de 1694 a été retenue comme fiable.**

Partant de la porte d'Espagne, on dénombre les tours et portes suivantes :

1 - Tour dite *Mignon*, encadrant la porte Méridionale, de Saint-Léon ou d'Espagne, en fer à cheval prononcé, fermée à la gorge, démolie en 1816.

2 - Tour dite *Galiote*, encadrant la porte Méridionale, de Saint-Léon ou d'Espagne, en fer à cheval prononcé, fermée à la gorge, démolie en 1816.

3 - Tour hypothétique, déduite de l'espacement, démolie avant 1674.

4 - Tour anonyme, semi-circulaire, démolie après 1694.

5 - Tour dite de la *Carnaceïrie* ou des *vieilles-Boucheries*, circulaire, demie-hors-œuvre sur angle, subsiste.

6 - Tour dite de *Laran* ou *Pirobe*, en fer à cheval, ouverte à la gorge, subsiste.

7 - Tour anonyme, en fer à cheval, ouverte à la gorge, démolie après 1694.

8 - Tour anonyme, en fer à cheval, ouverte à la gorge, démolie après 1694.

9 - Tour anonyme, encadrant la porte Occidentale, de l'Abesque, de Tarride ou Lachepaillet, en fer à cheval, démolie après 1694.

10-Tour anonyme, encadrant la porte Occidentale, de l'Abesque, de Tarride ou Lachepaillet, en fer à cheval, démolie entre 1639 et 1643, lors du remaniement du palais épiscopal, remplacée par la tour *Fouquet*, du nom de l'évêque.

11 - Tour anonyme, en fer à cheval, ouverte à la gorge, tracée au sol, démolie avant 1674

12 - Tour anonyme, en fer à cheval, ouverte à la gorge, tracée au sol, démolie après 1674

13 - Tour anonyme, en fer à cheval, ouverte à la gorge, englobée au château-Vieux, subsiste.

14 - Tour dite *d'Angle*, circulaire, demie-hors-œuvre sur angle, englobée au château-Vieux, subsiste.

15 - Tour anonyme, englobée au château-Vieux, subsiste.

16 - Tour hypothétique, démolie avant 1674.

17 - Tour hypothétique, déduite de l'espacement, démolie avant 1674.

18 - Tour dite de la *Majine de la rue Neuve*, démolie probablement vers 1582, lors de la construction de l'hôtel Sorhaindo.

19 - Tour hypothétique, déduite de l'espacement. Démolie avant 1674.

20 - Tour anonyme, encadrant la porte Orientale (ou Septentrionale ?), de Castet, démolie avant 1674.

21 -Tour anonyme, encadrant une porte Orientale (ou Septentrionale ?), de Castet, démolie avant 1674.

22 - Tour hypothétique, déduite de l'espacement. Démolie avant 1674.

23 - Tour anonyme, démolie avant 1674.

24 - Tour dite de *Vergeron*, (porte Orientale ?), en fer à cheval, ouverte à la gorge, démolie en 1695.

25 - Tour hypothétique, (porte Orientale ?), dite de *Berindos* ? ou de la *Poissonnerie*, partie du *château* d'Arribeyre, démolie en 1746.

26 - Tour hypothétique, déduite de l'espacement, démolie avant 1674, et dont le vestige est identifié (?) à l'hôtel de Hauranne.

27 - Tour dite de la *Plachotte*, de *Sainte-Catherine*, des *Augustins* ou du *Serrurier*, en fer à cheval, fermée à la gorge, subsiste.

28 - Tour dite de la *Pusterle*, circulaire, demie-hors-œuvre sur angle, démolie après 1694.

29 - Tour hypothétique déduite de l'espacement, démolie avant 1674.

30 - Tour dite du *Bourreau*, demi-circulaire, fermée à la gorge, subsiste.

31 - Tour dite des *deux-Sœurs*, demi-circulaire, fermée à la gorge, subsiste.

*«La duchesse de Gramont, arriva à Bayonne le lundi 10 septembre 1770.... Quatre jours plus tard, elle fit prévenir le maire d'une visite qu'elle se proposait de faire aux remparts de la ville, au sujet desquels le génie était en contestation avec le Corps... Vers quatre heures... la duchesse, ...traversa tous les remparts depuis l'évêché jusqu'à la porte d'Espagne, où.... M.le maire pria Madame la duchesse de s'arrêter devant les maisons des nommés Jacques Duber et Lamothe... M. le maire y exposa que ces particuliers, au commencement de leur bâtisse, ayant compris que le génie feroit quelque difficulté de leur permettre des jours et des issues sur les remparts, ils s'adressèrent à M. d'Eyrignac, directeur des fortifications, qui le leur refusa, ce qui les avait déterminés à présenter un placet à M. le duc de Choiseul, qu'ils prièrent M. le maire et les échevins d'appuyer, ce qu'ils firent, en observant, dans la lettre que la ville écrivit au Ministre, que toutes les maisons situées sur les remparts, ainsi que les anciennes tours, avoient eu de tous les tems des fenêtres et des portes ; qu'au moins un tiers des maisons de la ville aboutissait sur les remparts ou autres fortifications; qu'il étoit de la plus haute importance que toutes ces maisons, qui étoient fort étroites et longues par la position des rues, fussent ouvertes dans cette partie. Cependant, M. le duc de Choiseul avait refusé cette permission à la ville suivant la lettre dont M. le maire fit lecture. Madame la duchesse, l'ayant vue, dit que ce n'était pas la signature de son frère, mais ce qu'on appelle la griffe, qui était une lettre de bureau, dont le Ministre ignorait la teneur. A quoi M.de Pinsun répondit que M. d'Eyrignac ne pouvait donner cette permission; que la ville, en appuyant la demande de Duber et Lamothe, avait demandé une permission générale et indéfinie, contraire aux ordonnances et aux lois de la fortification, que c'était le véritable motif de refus du Ministre. M. le maire expliqua à son tour que la ville en sollicitant la cause de ces deux particuliers, avait fait voire la nécessité de permettre des jours et des portes à tous ceux qui bâtiraient dans la suite sur les emplacements vides ou les vieilles maisons; qu'on n'avait jamais entendu les dispenser d'une permission particulière à mesure que chacun bâtiroit; qu'au surplus si M. d'Eyrignac ne pouvoit pas permettre des ouvertures par lui-même, on auroit lieu d'espérer que, consulté par le Ministre pour les maisons dont il s'agit, il donneroit un avis aussi favorable qu'il l'avoit donné pour la maison de la dame veuve Laborde, qu'on allait faire remarquer à Madame la duchesse, ainsi que d'autres maisons rebâties depuis peu; ce que M. le maire aurait fait observer dans toute l'étendue des remparts jusqu'à l'hôtel Saint-Etienne, appartenant à M.de Laborde, banquier à la cour, à qui même la ville s'étoit adressé dans le temps pour appuyer la demande de ces deux particuliers, mais que M.de Laborde n'avoit fait réponse. A quoi Madame la duchesse répondit en souriant que c'était mal fait à lui et qu'elle lui en feroit des reproches à son arrivée à Paris.»

** Une tour «Lesto» est attribuée à la porte Saint-Léon par E .Ducéré, comme étant mentionnée en 1514, mais sans autre précision.

Restitution du rempart antique

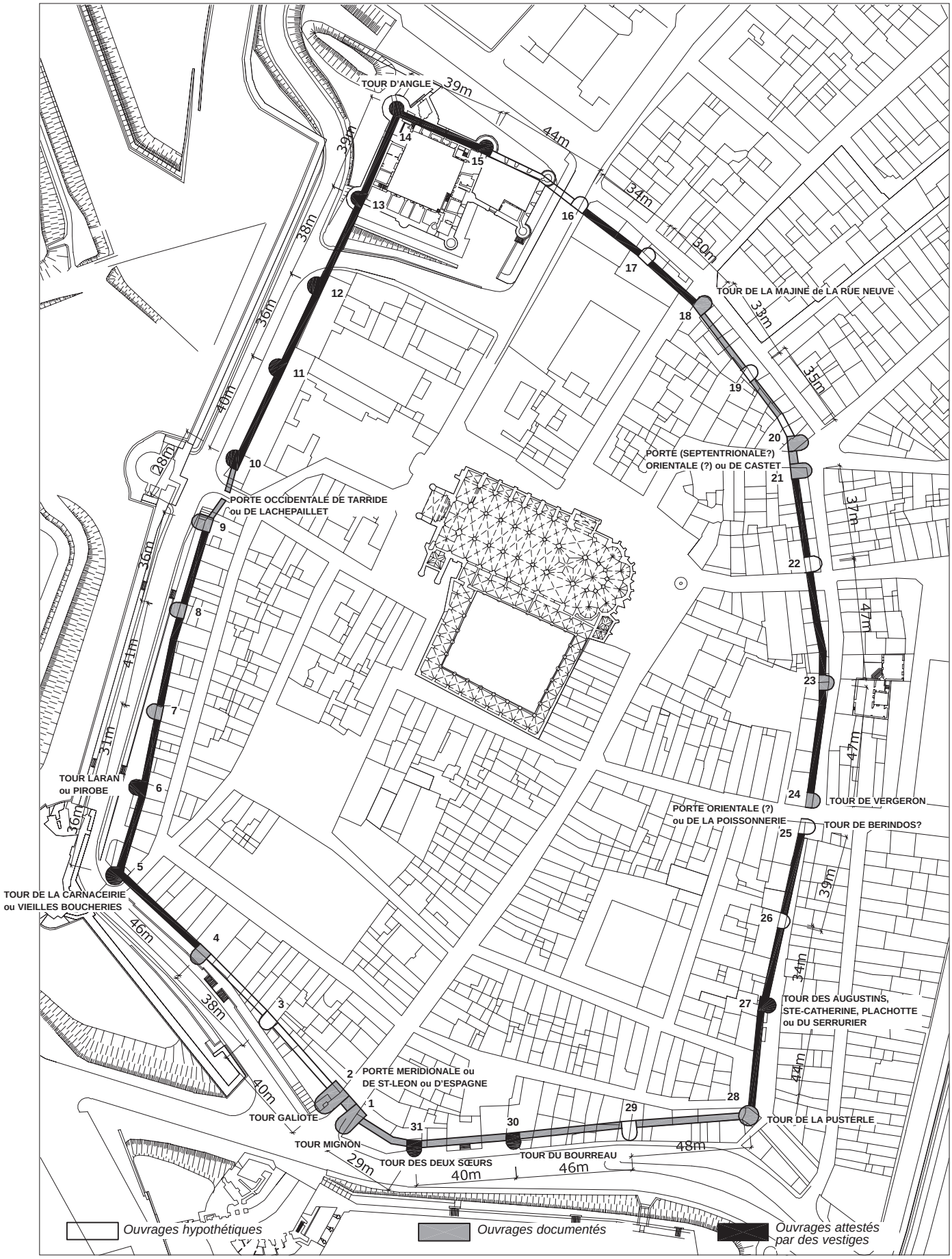

Bayonne au 12ème siècle

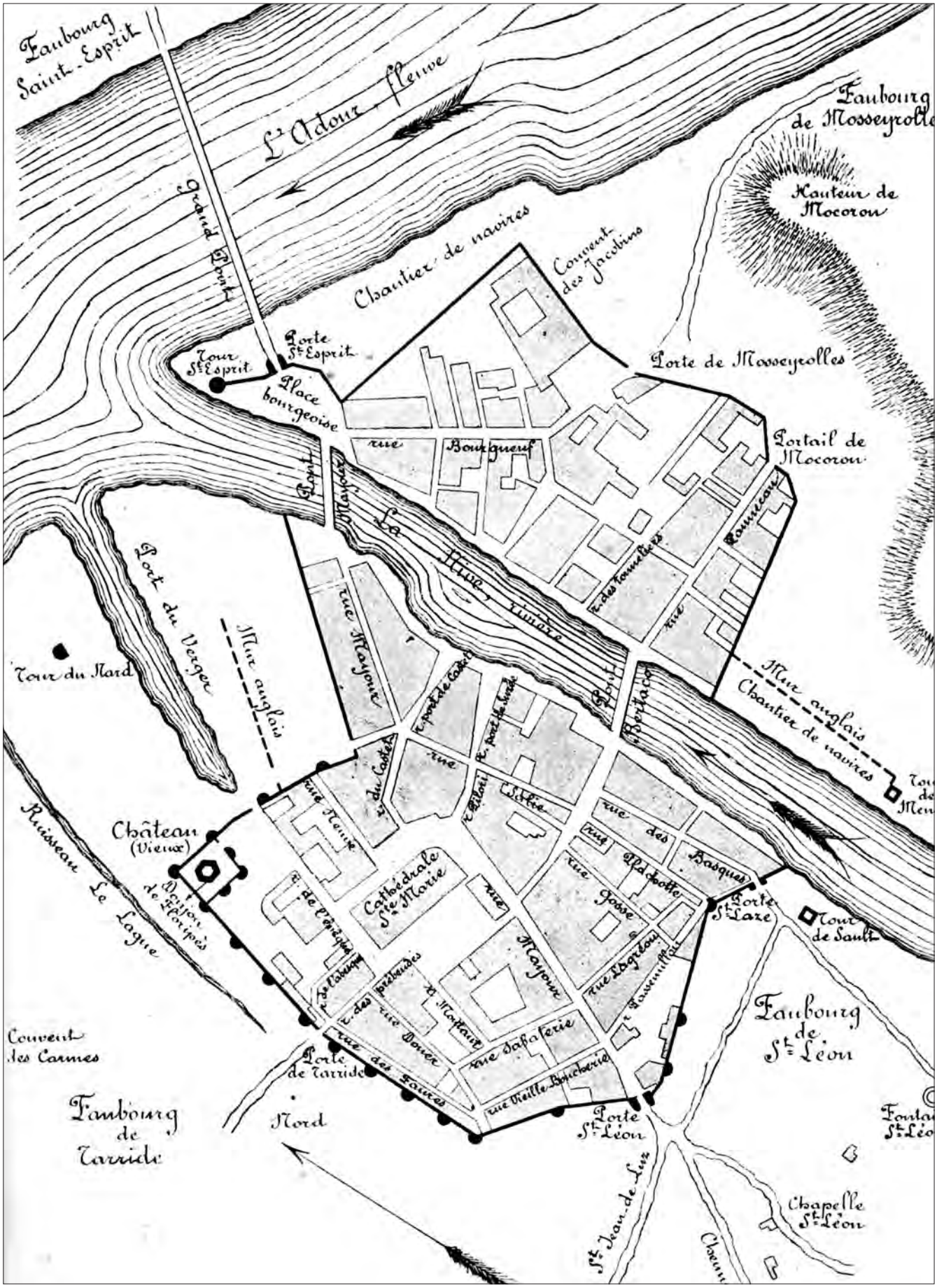

LE REMPART MEDIEVAL

Après le rempart antique, la première date-repère de clôture de la ville est celle des ouvrages initiés par l'évêque Raymond de Martres vers 1120-1130. Depuis la muraille romaine, relevée durant la période précédente, deux murs sont jetés vers la Nive pour border l'urbanisation des berges marécageuses. L'un, au sud, long de 70 mètres, part de la tour de la Pusterle et rejoint la rivière. L'autre, au nord, long de 200 mètres, englobe le nouveau quartier de la rue du Pont-Mayou et du Port-de-Castet à hauteur de la ruelle Gardin jusqu'à la tour des Chaînes, sur la rive. Ces murailles, hautes aussi d'une dizaine de mètres à juger par ce qui subsiste du premier, sont de faible épaisseur et faites de pierres calcaires en blocage, sans parement ni tours mais avec chemin de ronde.

Sur la rive est de la Nive, le Bourg-neuf et le quartier Pannecau urbanisés à la même période ont-ils une clôture pour le protéger? Rien ne l'atteste si ce n'est le nom de «lisses» désignant le bord de la place P. Bert, celui de «barad» (signifiant fossé) désignant la rue Charcutière, une porte «de Mocoron», située «au bout» de la rue Pannecau et une «porte de Mosseyrolles» située «au bout» de la rue Bourgneuf. Selon Blaÿ de Gaïx, qui a émis l'hypothèse de cette enceinte, la première porte correspond à un «arceau» démoli en 1695 et figurant encore au plan de 1674 mais pas à celui de 1612 qui offre pourtant une vue frontale de la rue. A ces indices s'ajoute un texte disant que le crieur public fait ses annonces à ces endroits. Si, les crieurs suivent habituellement les limites de la ville, cela n'implique pas l'existence d'un rempart qui l'enclôt. De même, dire que telle ou telle porte se situe «au bout» d'une rue, ne signifie pas qu'elle lui est adossée ; le «bout» peut être au-delà. Ce tracé d'un rempart en contrebas du relief n'emporte pas l'adhésion et reste à vérifier.

Les travaux menés par N. Faucherre, Ph. Dangles et Ch. Corvisier, retiennent que même s'il y a une clôture rudimentaire au plus près des îlots urbanisés, la première véritable enceinte du Petit-Bayonne est celle, beaucoup plus large, filant le long de l'Adour depuis la tour Saint-Esprit jusqu'à Mousserolles et les hauteurs de Mocoron pour, partant de là, aboutir à la Nive suivant le tracé qu'on lui connaît encore, jusqu'à la tour des Menons, au-delà du «Clos des galées», où sont construits les navires de guerre. Cette muraille «anglaise» dont la construction dure treize ans, est dressée et financée par Edouard Ier vers 1294, après la reprise de la ville que Philippe-le-Bel avait occupée pour un temps bref. Des tours gardent la rive et les hauteurs : celle de Saint-Esprit, celle de Mousserolles, celle de Sainte-Claire et celle des Menons au sud, sur la Nive. Entre les tours de Mousserolles et de Sainte-Claire, se trouve la puissante «porterie» de Mocoron avec une tour carrée voisine servant de plate-forme à des engins.

Le dispositif est complété par des estacades et des chaînes qui barrent la rivière et par une galupe amarrée, le «corau barbotat», qui surveille son embouchure. Quatre tours portent les treuils et les chaînes : en amont, la tour de Sault sur la rive gauche et de la tour des Menons sur la rive droite ; en aval, la tour Saint-Esprit, devant la place Bourgeoise, et la tour des Chaînes sur la rive gauche.

Une autre tour est placée en avant du rempart, au début de l'actuelle rue Albert Ier : la tour de Nard (de «nardus» : marais), mentionnée dès 1130. Détachée de la ville, elle protège l'approche depuis les terrains marécageux de Tarride. En symétrie, au sud, la tour de Sault assure la même fonction. Blaÿ de Gaïx attribue ces ouvrages à Guillaume Raymond du Sault. P. Hourmat les attribue à Raymond de Martres et au vicomte du Sault. N. Faucherre retient que s'ils pré-existent, ils font partie des ouvrages «anglais» reconstruits alors. E. Goyénèche n'exclut pas qu'une levée de terre ait pu relier ces ouvrages avancés.

Vers le milieu du 14ème siècle, sur la rive gauche, on procède à un nouvel élargissement pour protéger le quartier du port-Neuf. Un nouveau mur est bâti parallèlement à la muraille de la ruelle Gardin le long de la rue de Graouillats. Réclamé en 1342 par les habitants, il est autorisé par le roi en 1344, «avec tours vers la mer». Jeté depuis le rempart antique, il aboutit à la tour du Piémont qui remplace la tour des Chaînes à hauteur de la porte Marine. En 1465, un troisième mur est dressé le long de l'actuelle rue Albert Ier pour enclore le port du Verger, faubourg déjà formé en 1266. Il part du mur antique, rejoint la tour de Nard, longe l'Adour et, faisant un angle, il se raccorde au mur

L' «arceau», porte médiévale supposée, au bout de la rue Pannecau

Absent du plan de 1612

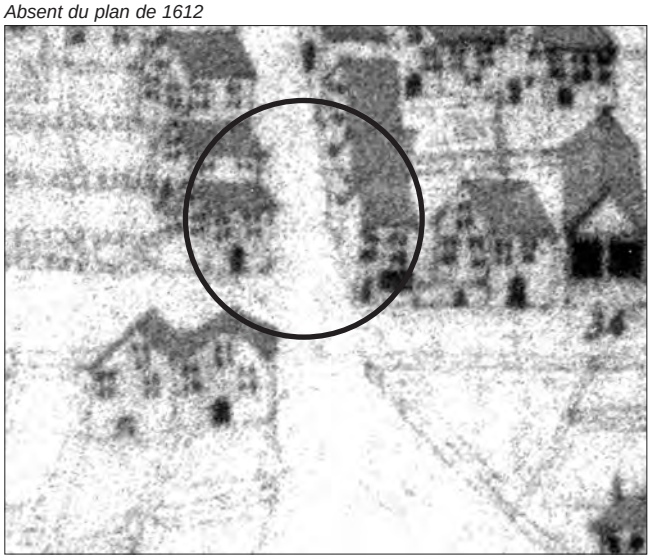

Figurant au plan de 1694

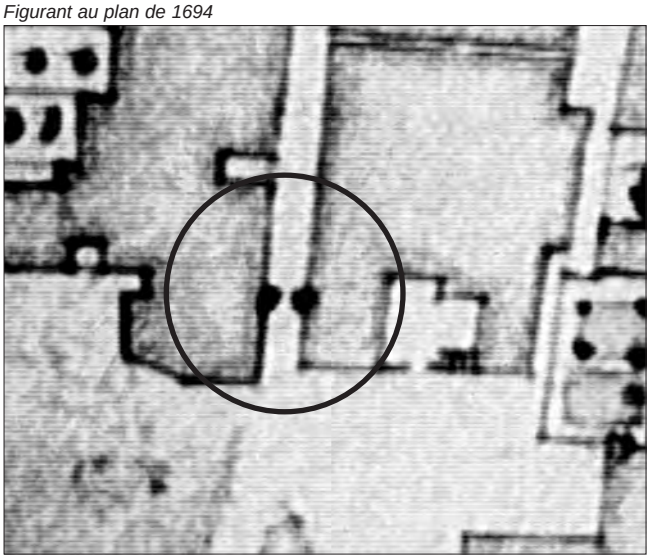

Le rempart à la fin du Moyen-Age

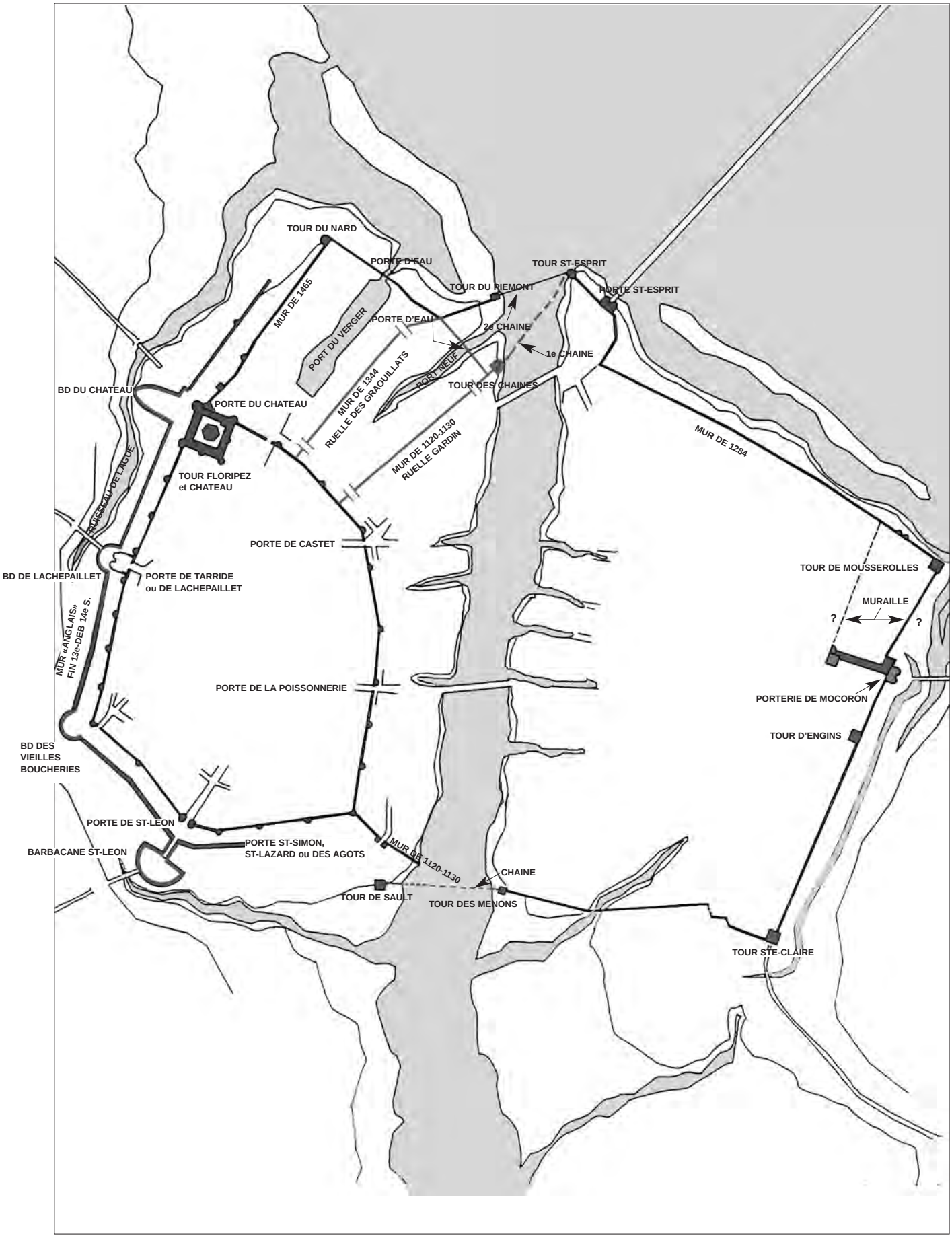

précédant à hauteur du croisement des rues port-Neuf et Bernède. Une porte d'eau, visible au dessin de J.du Wiert, donne accès au port-Neuf et une autre doit donner au port du Verger. Le parcours est ainsi clos et, entre murs et chaînes, Bayonne trouve déjà son périmètre d'aujourd'hui.

Dès la fin du 13ème siècle ou au début du14ème siècle, vers l'ouest et le sud du Grand-Bayonne, à 20 mètres du mur antique, une fausse-braie ou une muraille dite «mur anglais» et des boulevards doublent le flanc.* Le premier précède le château, le deuxième abrite la porte de Tarride, le troisième est devant la tour de la Boucherie. Enfin, une vaste barbacane circulaire, précède la porte Saint-Léon à la fin du 14ème siècle.

* La «fausse braie» aurait comporté des parties de mur solidement bâties puisque la porte de Tarride s'y appuie en 1307 lors de sa réfection, et des fragments sont lisibles sur le plan de 1674 entre le château et le bastion du Nord.

Le rempart de Raymond de Martres 1120-1130 à la porte St-Simon

La ville de la Renaissance

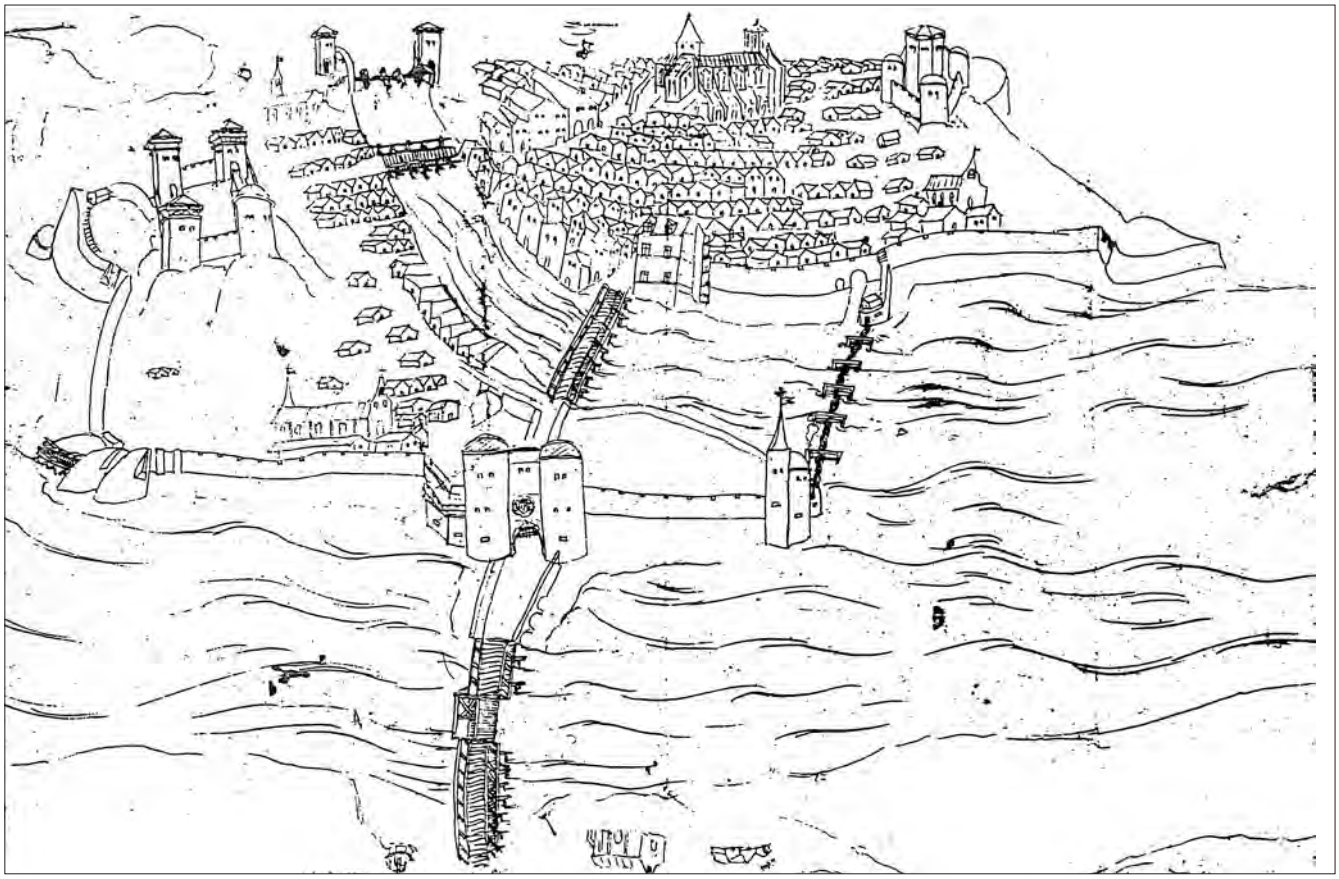

Le projet d'Errard de Bar-Le-Duc pour le flanquement de l'enceinte par des bastions, 1599

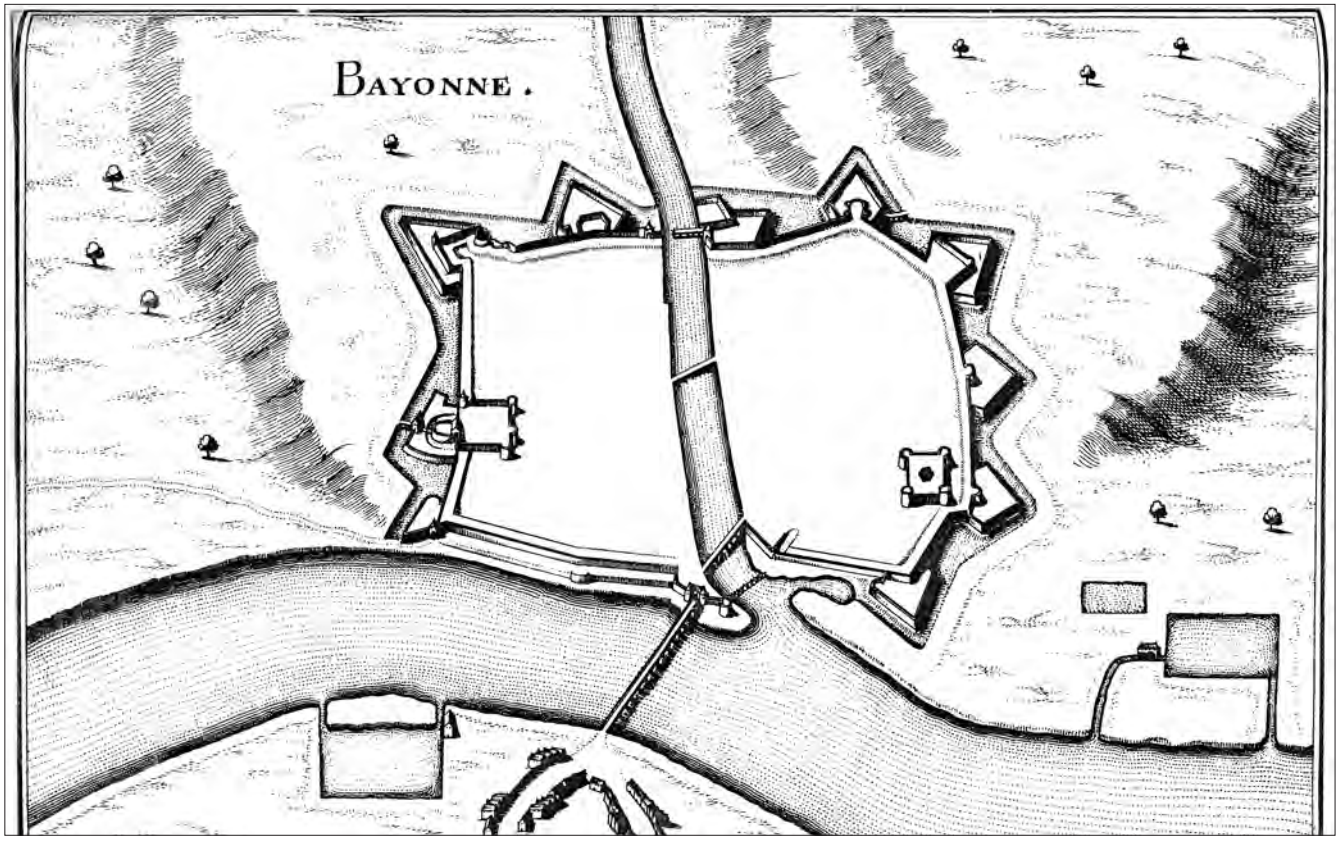

L'ENCEINTE CLASSIQUE

Un ouvrage permanent

A compter du rattachement de la ville à la couronne de France en 1451, les travaux sur le rempart n'ont de cesse. La vétusté des ouvrages comme l'évolution de l'art militaire, font qu'on y consacre des sommes et des efforts considérables. Courtines, tours et portes, sont constamment renforcées, étendues, modifiées... Les faubourgs sont rasés à plusieurs reprises pour dégager l'approche, et les abords de la ville sont bouleversés par les ouvrages avancés. Au point que l'on peut s'interroger sur la réalité de ces faubourgs dits «très peuplés» mais que l'on détruit avec tant de facilité au lieu de les enclore par un nouveau rempart comme d'autres villes le font.
Jusqu'à l'intervention de Vauban, les travaux sur l'enceinte peuvent être partagés en cinq campagnes :

- La première campagne va du rattachement jusqu'à l'emploi des nouvelles techniques de défense en 1510. Le château-Neuf en est l'œuvre majeure. La nouvelle courtine qui protège le quartier du Verger depuis 1465 comme les autres ouvrages réalisés alors, prolongent encore les dispositions médiévales, et sont confortés sans être modifiés.
- La deuxième campagne va de 1510 à 1540 et correspond à la période d'innovations militaires importées des guerres d'Italie. L'enceinte est désormais étendue pour se protéger du tir du canon et l'approche de la ville est cernée par les «retranchements de Lautrec», vastes avant-postes formés de levées de terre et de palissades. En 1510, Jean de Cologne, «expert en fortification», remplace le mur «anglais» qui s'écroule par un nouveau mur dit de François Ier, allant du château-Vieux jusqu'à la Nive. En 1512, on dresse le boulevard de Saint-Léon en remaniant l'ancienne barbacane, et celui du château-Vieux en condamnant la sortie castrale vers l'extérieur. Entre 1520 et 1530, le boulevard Notre-Dame obstrue à son tour la porterie de Mocoron au château-Neuf. Les deux châteaux n'ayant d'accès que depuis ville, lui deviennent tributaires, les magistrats voulant contrôler la garnison en la privant de sa «clé des champs» qui lui permet de se dégager en cas de conflit avec la ville. Les boulevards de Lachepaillet, de Mousserolles, des vieilles-Boucheries et de Saint-Jacques, sont bâtis ou rebâtis entre 1523 et 1530. En 1541 est élevé le bastion Nord, dernier ouvrage de cette période.
- La troisième campagne correspond aux renforcements et aux perfectionnements réalisés entre 1540 et 1625. Tout ce qui borde la ville est à nouveau dégagé «...à deux cents pas du fossé...». Courtines, boulevards et tours sont renforcés ou rebâtis en 1567. En 1569, la tour de Nard est protégée par un bastion et elle est raccordée à la tour du Piémont par une nouvelle courtine remplaçant l'ancien mur de 1465. Pès de Casenave, maçon, mène les travaux avec Jean de Millet qui achève la tour du Piémont en 1570. En cette même année, la courtine allant du boulevard Notre-Dame à celui de Saint-Jacques s'effondre. Reconstruite en 1573, elle est précédée de fossés surcreusés pour donner accès aux eaux de la Nive. La courtine des Jacobins est rebâtie aussi en 1577 depuis la tour Saint-Esprit jusqu'à la porte de Mousserolles.
En 1599, la ville fait appel au premier ingénieur du roi, Errard de Bar-le-Duc, qui propose de remanier l'enceinte, de déplacer les portes et d'élever neuf bastions à la place des boulevards. De son projet, un seul bastion est élevé devant la porte Lachepaillet en 1616, et ce travail doit être repris en 1625.
- La quatrième campagne qui va de 1625-1674 démultiplie les avant-postes. Entre 1625 et 1635, on établit des ouvrages à cornes devant la courtine allant de la porte Saint-Léon à la vieille-Boucherie, et devant celle allant du château-Vieux au bastion Nord. Une demie-lune dite «cul de loup» est aménagée devant la courtine de Sault. Une contre-garde est dressée devant la tour homonyme, et une autre devant la porte de Mousserolles où les fossés sont creusés pour y faire entrer les eaux du fleuve. A Saint-Esprit, en 1636, deux forts sont construits par Lanau sur les hauteurs de part et d'autre du vallon qu'emprunte la rue Maubec : le fort Saint-Bernard sur l'ancienne propriété des Hospitaliers de Saint-Jean et le fort Saint-Louis à Castelnau. Une redoute à la chaussée de Sainte-Croix et une autre devant le pont Saint-Esprit complètent le dispositif. Mais, ces forts sont démantelés en 1650 sous la pression de la ville qui craint l'installation d'une garnison. Le bastion du Réduit, dit aussi du Roi, est formé en 1643 et transformé en 1652 pour garder le port de la Nive et le pont sur l'Adour.
En 1665, l'Intendant, veut rétablir la sortie du château-Neuf vers l'extérieur. Aux Consuls qui s'opposent, le roi donne raison disant qu'il a «...une entière confiance en leur fidélité et affection...». Des travaux confortent les bastions sous la direction de Dubois d'Avancourt et de Louis de Millet qui, à l'intérieur de la ville, bâtissent une plate-forme devant château-Neuf. Vers 1670, la tour de Nard, vétuste, est démolie.
- La cinquième campagne correspond aux travaux de l'ingénieur Deshouilères (1674-1680) qui est mandé par Colbert en 1674 pour conforter l'enceinte. Il entreprend des grands ouvrages avec, notamment, la construction du bastion Royal sur la prairie marécageuse de Candot et celle d'un bastion rapproché à la porte de Mousserolles.

Deux orientations caractérisent cette intervention : la constitution de retranchements à l'intérieur de la ville et l'utilisation de l'inondation des abords comme moyen de défense.
Pour se protéger de la ville, Deshouilères construit le cavalier de Sainte-Claire en démolissant une partie du couvent homonyme, des chais et des maisons situées là. Cet élargissement de l'emprise militaire au sud du Bourg-neuf entraîne l'arasement de l'ancien bastion du «pied de mulet» et l'empiètement sur les terrains du couvent des Cordeliers. La courtine extérieure est repoussée vers le sud-est pour se raccorder au nouveau bastion Royal.
Pour protéger la ville en augmentant la surface inondable devant ses remparts, Deshouilères creuse les fossés de Lachepaillet à l'ouest et de Saint-Jacques au sud-est. Il pose des écluses à la tour de Menons et à la porte de Mousserolles, et il envisage la construction d'un batardeau sur la Nive pour dévier ses eaux vers les fossés du rempart. Mais, la crue de 1675 détruit l'ouvrage et celle de 1677 emporte la tour des Menons, fragilise le rempart et arrête le projet.

L'œuvre de Vauban

Vauban vient à Bayonne à deux reprises, en 1680 et en 1685. Il est accompagné par Ferry, inspecteur général des fortifications de Guyenne. Sa venue fait suite à la demande de Gramont qui, après les inondations de 1677, sollicite du roi une remise en état de la place. En route pour l'Alsace, Vauban doit rebrousser chemin et se rendre à Bayonne.
Si Vauban constate la mauvaise situation de la place «à raison de l'infinité des commandements qui l'accablent et du peu de circonvallation à faire», il ne conçoit pas la ville isolément. Il la pense en termes territoriaux, d'une «ceinture de fer» destinée à protéger le «Pré-carré» du royaume. Dans ce dispositif, Bayonne constitue le pendant de Perpignan et elle forme le centre d'un système défensif auquel participent Saint-Jean-Pied-de-Port, Navarenx, Hendaye, Socoa...
Exploitant le site, Vauban réunit les deux rives de l'Adour en un seul ensemble stratégique où les parties se répondent. Il prend soin de maîtriser les hauteurs qui «commandent» afin de mettre la place à l'abri du canon et d'élargir la «circonvallation» pour disperser l'ennemi sur un grand périmètre.
La citadelle de Castelnau, sera l'ouvrage-maître du dispositif. Selon Vauban, elle est conçue «...comme une petite place forte pourvue de ses propres ressources et délivrée des obstacles qu'apporte une population civile...». Son rôle est d'être la véritable gardienne «...du côté de la France...» d'où peuvent aussi venir les renforts. Elle commande «...les deux rivières haut et bas, tous les ponts, tous les vaisseaux, une bonne partie des fortifications, tout le dedans de la ville qu'on peut battre du canon et des bombes, la ruiner et mettre en poudre en fort peu de temps...». La citadelle est vite réalisée : la muraille atteint la hauteur du cordon en 1682 et les casernes sont achevées en 1685. Depuis les berges de l'Adour, la demie-lune de Saint-Bernard garde la rampe d'accès, point faible de la forteresse. En revanche, le fort Saint-Bernard et le faubourg de Saint-Esprit, sont prévus à être enclos par «...un rempart tout simple avec un fossé et trois portes à pont-levis...». Le projet, abandonné en 1689, reste encore présent sur des plans ultérieurs qui montrent des ouvrages considérables.
Les bastions ceinturant la ville sont divisés par des traverses «en capitale» qui protègent et rendent leurs flancs autonomes. Les avant-postes sont plus fragmentés que les vastes ouvrages à cornes. Des contre-gardes et demies-lunes sont dressées devant le bastion du Nord et le château-Vieux, la demie-lune de la Mer protègeant l'espace entre ces deux ouvrages. Pour dominer les abords, Vauban arase à nouveau les faubourgs où «...on ne saurait souffrir...de maisons sur pied, ni de clos de maçonnerie, ni de fossés, à cinquante toises de la palissade, pour quelque cause et raison que ce puisse être...». En 1688, 25 hectares sont ainsi dégagés, 15 rive gauche et 10 rive droite. Outre la centaine de maisons, l'hôpital Saint-Nicolas et la chapelle Saint-Léon sont détruits et les vieux retranchements de Lautrec sont aplanis. Le dégagement du bastion de Sault conduit à démolir dix maisons et la «tuerie». La rampe de la tour de Sault est élargie et l'estacade barrant la Nive est repoussée plus au sud. Au Bourg-neuf, pour construire le retranchement de Sainte-Claire, on vide le couvent «en quinze jours» (1680), et l'emprise militaire s'étend aux dépens de la ville. Vauban comme Deshouilères, procède par «emboîtement», démultipliant les retranchements intérieurs avec casernes, munitions et artillerie propre afin que le défenseur puisse se protéger des attaques venant tant de l'extérieur que de la ville elle-même. Après avoir douté de son utilité, Vauban dit du retranchement de Saint-Claire que c'est «...un excellent quartier retranché...» ou «...on y pourra loger vingt pièces de canons...contre la ville...»
Enfin, la préoccupation de Vauban de ne pas être «commandé» par le tir adverse, conduit au réhaussement des talus couronnant le rempart et, entre autres, de celui de la plate-forme qui jouxte le mur antique à Lachepaillet, créant ainsi une dénivellation à l'intérieur des maisons qui se sont étendues là plus tard depuis la rue des Faures.

L'œuvre de Vauban est aussi grandiose que simple. Comme il le dit lui-même, son dispositif tire sa «...grande beauté...» du fait «...qu'on n'y proposait pas de pièces inutiles... c'est ce qui s'appelle, fortifier avec raison !...». Trois millions de livres sont dépensés pour réaliser les travaux qui ne seront jamais achevés, même si leur impact est suffisant pour transformer la place et donner une nouvelle figure à la ville. Les emprises militaires de Vauban, mesurées en 1790 par l'ingénieur Bérard, couvrent 99 hectares sur les faubourgs et la ville. Sur le pourtour immédiat de la ville, ces emprises occupent 69 hectares alors que l'emprise civile intra-muros ne dépasse pas les 33 hectares.

Le déclassement de la place et le classement du rempart

Au cours du 18ème siècle, l'enceinte est constamment réparée et ajustée, mais sans modification majeure. Les travaux de Vauban font qu'on se contente des ouvrages existants. Vers l'extrême fin du siècle, la menace espagnole et la «*défense de la patrie*» justifient surtout la réalisation d'avant-postes qui conduisent à détruire à nouveau les faubourgs en 1793.
La loi du 10 juillet 1791, classe Bayonne parmi les 49 places de première catégorie, c'est-à-dire parmi celles qui «seront non seulement entretenues avec exactitude, mais encore renforcées dans toutes celles de leurs parties qui l'exigeraient et constamment pourvues des principaux moyens nécessaires à leur défense». Pourtant, en 1793, l'estacade aval de la Nive, emportée par une crue, n'est pas remplacée. En 1794, est projeté un grand retranchement au sud de la ville, mais il sera réalisé par Soult en 1813.
Au 19ème siècle, des travaux se poursuivent. Les courtines et les bastions sont re-chemisés, les demi-lunes sont modifiées, des avant-postes sont ajoutés. Les casernes prolifèrent utilisant notamment les anciennes emprises conventuelles : les Cordeliers abritent l'artillerie, les Jacobins et les Capucins, servent d'hôpitaux et les Clarisses de magasin...
Après les guerres napoléoniennes le démantèlement de la place au profit de l'extension urbaine paraît envisageable bien que des travaux considérables de confortation et de perfectionnement sont menés entre 1830 et 1840. En 1830, sur proposition du colonel Vainsot, il est décidé de repousser la courtine nord et de

La vente des biens nationaux et des emprises conventuelles

DÉPARTEMENT DES BASSES - PYRÉNÉES.

DISTRICT D'USTARITZ,

CANTON ET MUNICIPALITÉ DE BAYONNE.

ÉTAT contenant Désignation & Énonciation du prix de l'Estimation des DOMAINES NATIONAUX ci-après, aliénés à la Municipalité de Bayonne, par Décret de l'Assemblée-Nationale du 16 Décembre dernier. Tous lesdits biens situés dans l'étendue de ladite Municipalité.

dégager l'espace qui sera occupé par la mairie et la place d'Armes en cédant les terrains à la ville qui les acquiert en 1836. Depuis le classement de 1791, il faut attendre 1899 pour que l'utilité défensive du rempart soit reconsidérée. Bayonne fait désormais partie des «fortifications pour valoir au besoin» et il est envisagé que l'Etat procédera à la démolition des ouvrages allant du château-Vieux à l'Adour contre une indemnité versée par la ville qui doit aussi préciser les travaux qu'elle envisage sur le site. En 1907, les remparts sont administrativement déclassés. Des démolitions commencent et durent deux ans. En prolongement de la mairie et de la place d'Armes est aménagé le jardin public le long de l'Adour, en 1908. La démolition de la porte de France, du Réduit et de sa caserne Barbanègre, est achevée en 1909. Au vu des résultats, cette démolition avive les réactions locales et nationales contre la disparition des ouvrages militaires.

Le débat quant à l'utilité même de la démolition, s'engage au cours de ces années. Les uns veulent ouvrir la ville et la débarrasser de ce «mur de Chine». Les autres évoquent le coût des démolitions, le risque d'une baisse de la valeur des immeubles de la vieille ville, l'absence de véritable pression foncière, voire le «vent violent et désagréable» qui s'engouffrera faute d'être arrêté par la muraille. Bref, malgré un semblant d'évidence, la nécessité de cette coûteuse démolition comme le manque à gagner que représente le départ des militaires, compliquent les appréciations.

Ainsi, en 1908, le «rapport Garat» limite la destruction de l'enceinte à quelques percées car les remparts ne sont plus considérés comme «un fardeau», ainsi que le disait le même Garat en 1903. Les bayonnais découvrent aussi l'intérêt «monumental» des ouvrages et s'opposent aux projets de démolition. Devant la menace, les remparts dont le classement est envisagé dès 1920, sont progressivement protégés à partir de 1929 au titre des monuments historiques assurant la préservation des ouvrages pourtant fortement écrêtés, amputés et souvent défigurés.*

* Classements au titre des monuments historiques au cours de la première moitié du 20ème siècle :
- Arrêté du 12/7/1886 : Enceinte romaine
- Arrêté du 20/5/1931 : Ensemble des fortifications depuis le château-Vieux aux bords de la Nive
- Arrêté du 7/11/1931 : Ensemble des fortifications depuis le château-Vieux

Inscriptions à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :
- Arrêté du 12/10/1929 : Citadelle et château-Neuf
- Arrêté du 6/11/1929 : Remparts de Bayonne appartenant à la ville
- Arrêté du 3/12/1930 : Remparts du Petit-Bayonne entre Nive et Adour, y compris l'esplanade du Réduit.
- Arrêté du 5/5/1931 : Partie des remparts du Petit-Bayonne situés au bord de l'Adour, appartenant à M. Benisti.

Bayonne avant...
Plan de 1674

... et après Vauban
Plan de 1694

Les portes

Les portes antiques sont les trois ou quatre déjà mentionnées :
- La porte de Castet, devient une porte intérieure après la construction du rempart médiéval bois.
- La porte hypothétique de la Poissonnerie devient aussi une porte intérieure.
- La porte Saint-Léon, principale entrée depuis l'Espagne, précédée de ses barbacanes, médiévale et classique, conserve le dispositif antique du passage.
- La porte Occidentale, dite désormais «Torrate» ou de «Tarride», tire son nom soit des tours qui la surmontent, soit des «tarrides», embarcations qui y accèdent en remontant le ruisseau de Lagüe qui baigne ses pieds. Elle est remaniée en 1307 pour se constituer en châtelet ajoutant aux deux tours antiques deux tours nouvelles posées sur le «mur anglais». Les quatre tours sont reliées par des courtines enfermant une cour. Son nom changera encore en «Lachepaillet».

Porte de Tarride ou de Lachepaillet
Selon Blaÿ de Gaïx

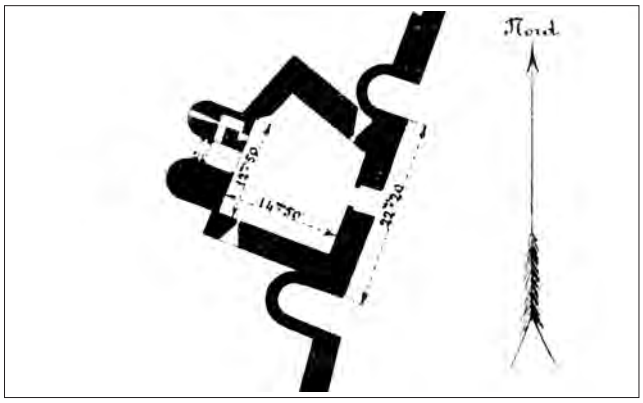

D'autres passages sont percés à travers le mur antique pour relier la ville aux terrains nouvellement urbanisés : au pied de la tour de la Pusterle vers la rue Sainte-Catherine, en bas de la rue du Pilori, au bout des rues Nave et du château-Vieux... Plus tard, en 1585, une porte dite de la vieille-Boucherie est ouverte au bout de la rue des Faures et elle est élargie en 1601 pour permettre le passage des charrettes. Sinon, la muraille antique reste étanche jusqu'au 18ème siècle.

Les premiers remparts du Moyen-Age, sont également percés de portes. Celui qui part de la tour de la Pusterle vers la Nive, dispose d'une poterne adossée à la tour et dont il reste la trace remaniée à mi-chemin de l'escalier qui descend au boulevard. Au début de la rue des Basques, la porte Saint-Lazare, des Agots ou de Saint-Simon, est flanquée de deux tours rectangulaires. Des deux tours carrées il en reste une, l'autre ayant été démolie en 1660. Cette porte est parfois datée de 1220, mais on la dit aussi mentionnée dès 1059, ce qui est plus plausible, car elle met en communication le quartier intra-muros des pêcheurs avec leur port du quartier des Tanneries, une fois franchi le pont d'Abaitz jeté sur le fossé. Le tracé de la rue des Basques ayant probablement précédé la construction du mur, la porte a pu exister dès la construction du rempart. D'autant que le dégagement récent de la muraille laisse apparaître un liaisonnement des maçonneries. La porte elle-même est en plein-cintre, ses clavaux encore visibles étant en pierre de Mousserolles.

Le deuxième mur, celui de la ruelle Gardin, serait franchi par deux ou trois portes, la première à hauteur de la rue Orbe, la seconde à la rue Lormand, une troisième devant exister près de la tour des Chaînes. En 1745, est évoquée la «...démolition de l'arceau, vestige des anciens murs...» de la rue Orbe ; c'est probablement de la porte médiévale dont il est question.

Trois portes devaient exister aussi sur le parcours du troisième mur qui suit la venelle des Graouillats : l'une rue Orbe, l'autre rue

Les portes du rempart antique au plan de 1612

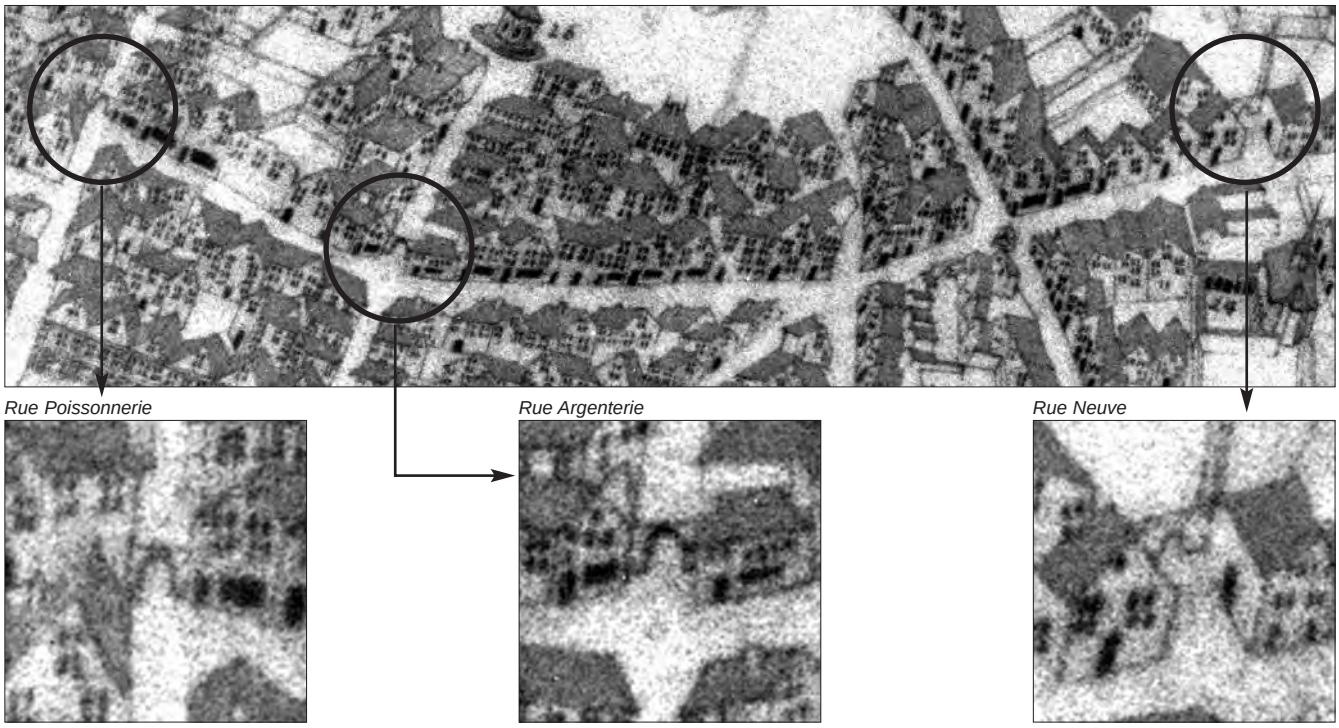

Vestiges de la poterne de la Pusterle

Vestiges de la porte Saint-Simon

Lormand, la troisième au pied de la tour du Piémont, correspondant à la future porte Marine (reconstruite en 1733 et repoussée en 1834). Le mur de 1465 n'est percé que d'une porte d'eau donnant accès aux port du Verger depuis la courtine Nord, comme celle du port-Neuf.

Jusqu'à la construction du château-Neuf, lorsque l'accès au Bourg-neuf est déplacé à la porte de Mousserolles, l'unique entrée de la ville depuis l'est se fait par la porterie de Mocoron. Selon N. Faucherre et Ph. Dangles, cette porterie est un ouvrage de facture «anglaise», semblable à la porte du château de Carneavon, bâtie en 1284, et à des ouvrages de la citadelle de Blaye. Deux tours polygonales encadrent la porte en arc brisé qui donne sur un long passage aboutissant à une deuxième porte. L'ouvrage serait à attribuer à Master James of St-Georges, auteur des ouvrages précédents pour le compte du roi Edouard Ier, auprès duquel il séjourne en France de 1287 à 1289. En effet, facture et dates coïncident.

A l'ouest du Bourg-neuf, la tête du pont sur l'Adour est gardée par la porte de Saint-Esprit débouchant sur la place Bourgeoise. Formée de deux tours en fer à cheval, elle figure au plan de Turin, à celui de 1612 et à la vue de J. du Wiert.

Plus tard, hormis la fermeture de la porte Mocoron par le

La porte d'eau donnant au Port-Neuf ou au port du Verger
Plan de Turin

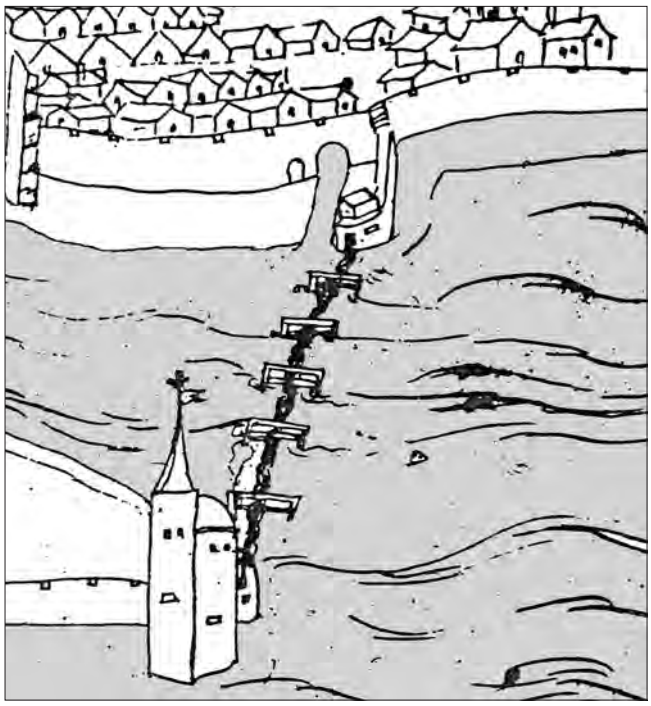

Porterie médiévale de Mocoron avant le château-Neuf

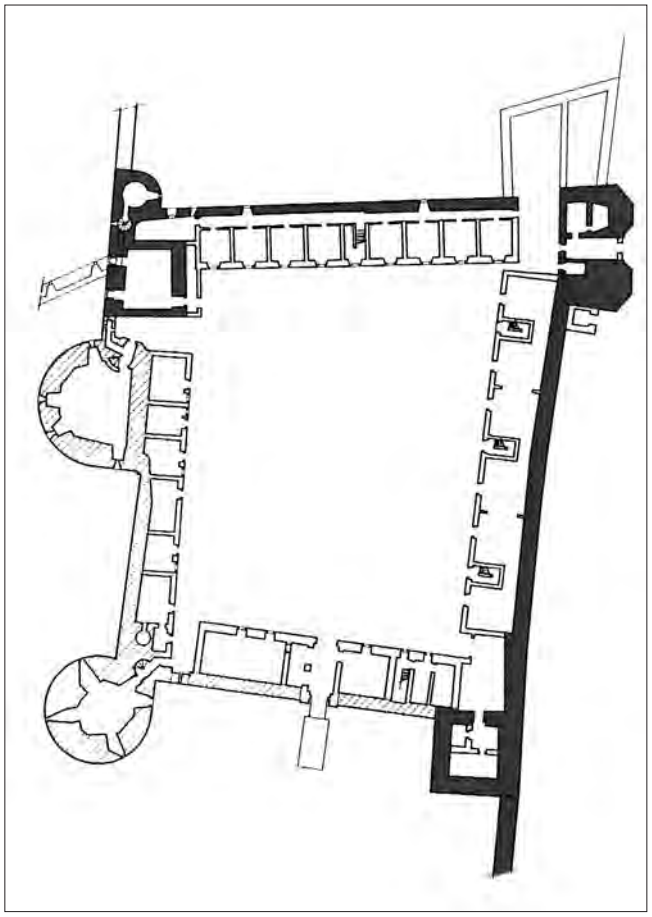

Porte du roi au château de Carneavon,

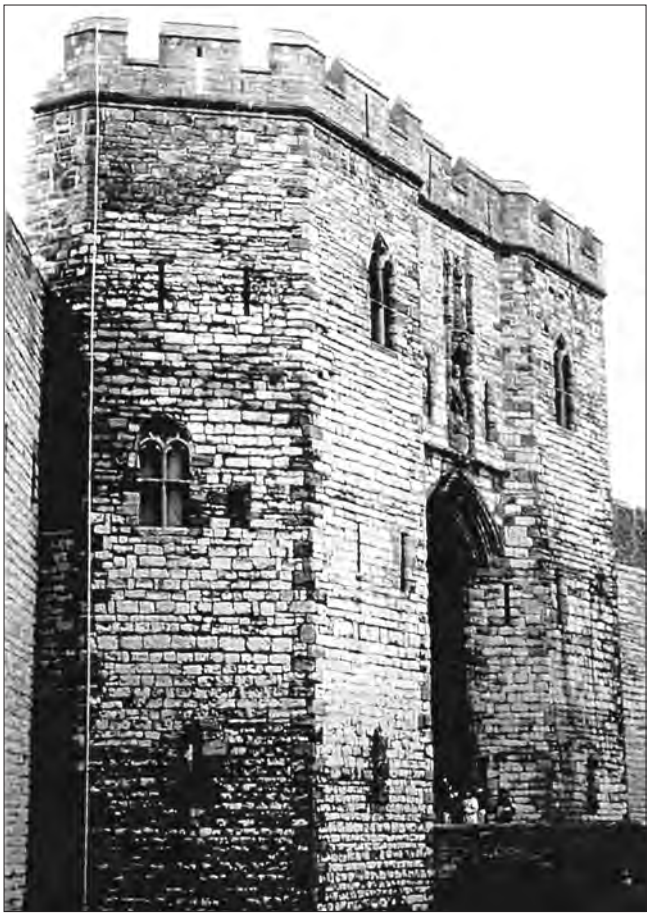

Vestiges de la porte est de la tour Saint-Esprit dans le bastion du Réduit en 1826

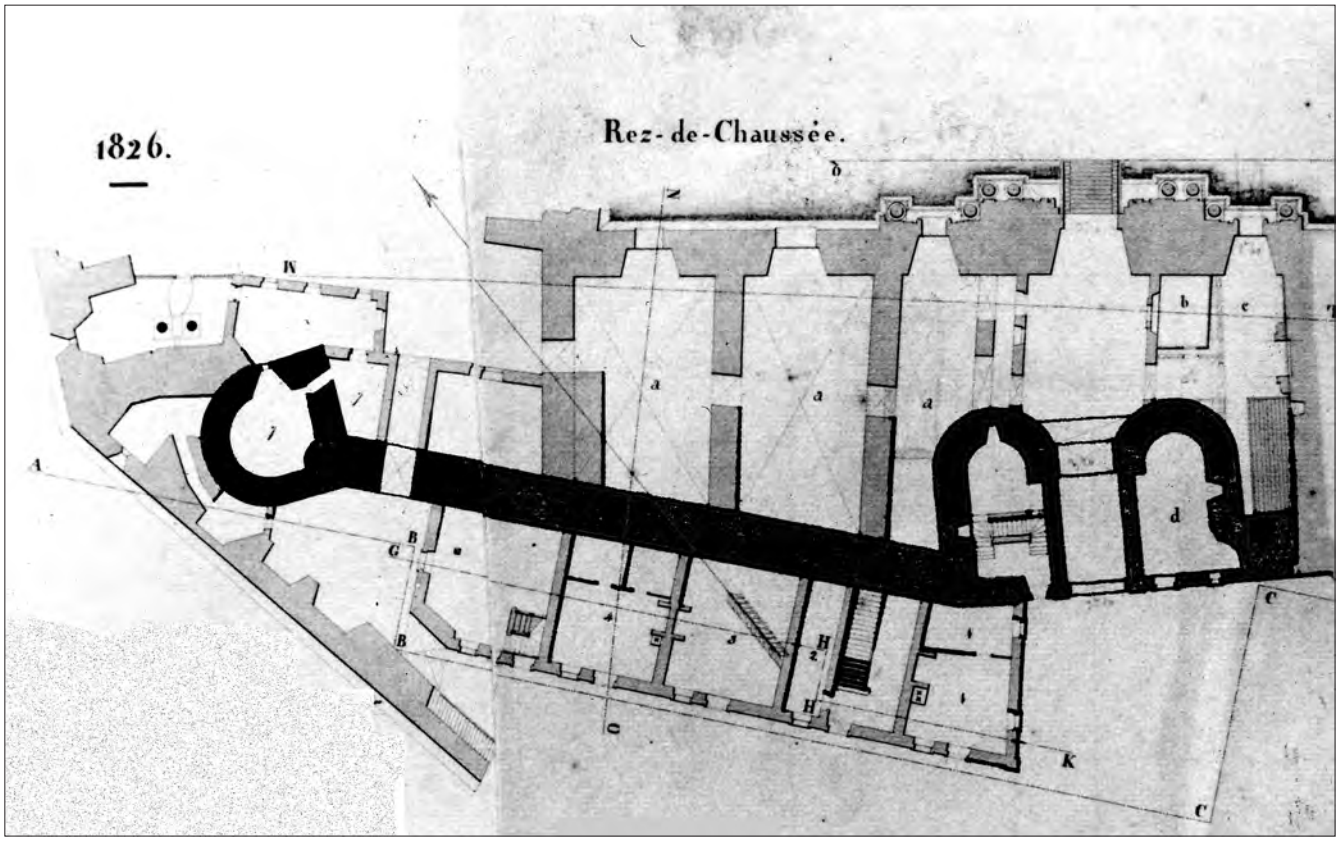

La porte et la tour Saint-Esprit

Au «plan de Turin», deuxième moitié du 16ème siècle

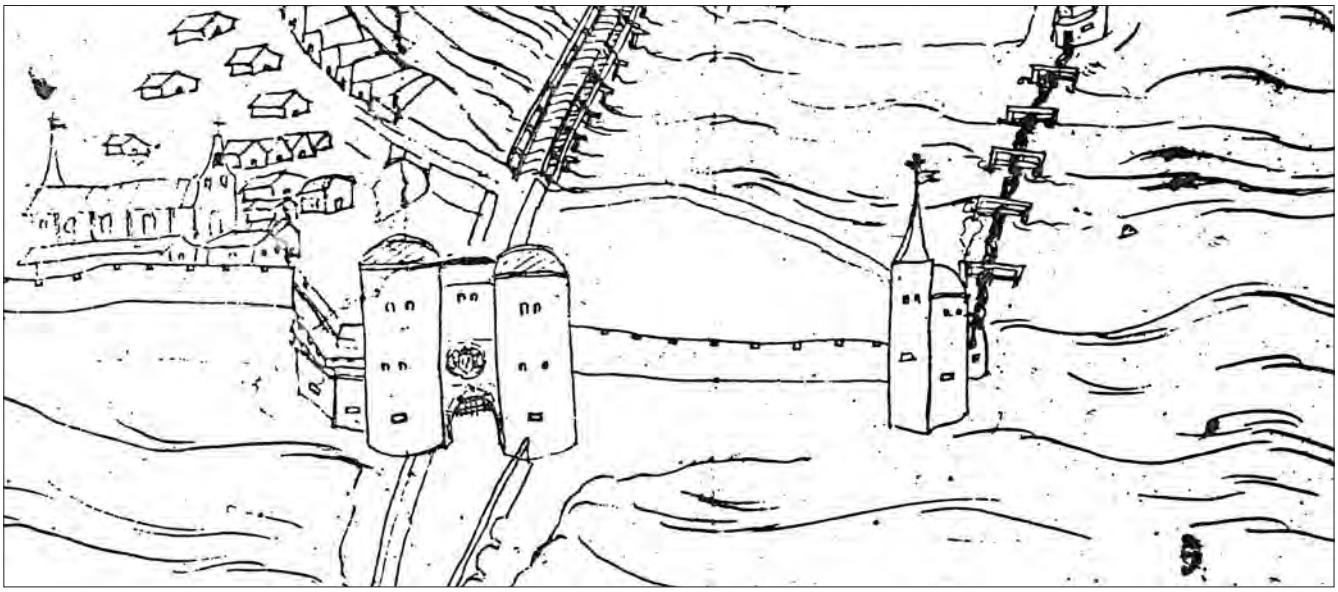

A la vue de J. de Wiert, 1612

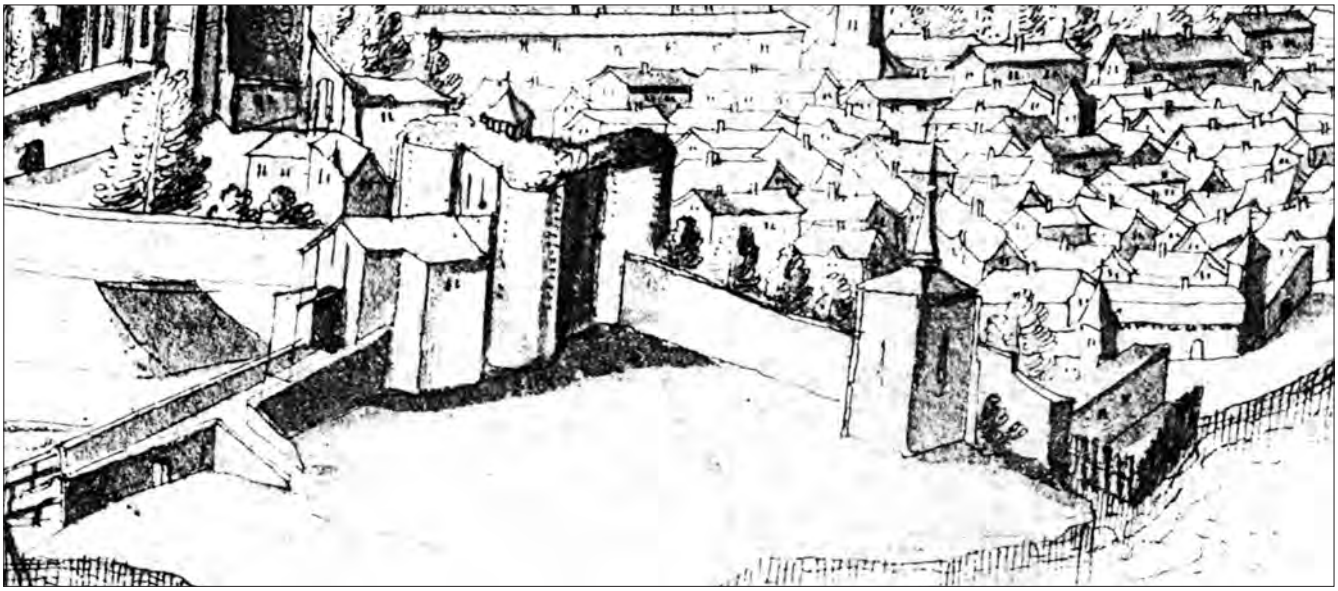

La porte Saint-Esprit au début du 20ème siècle

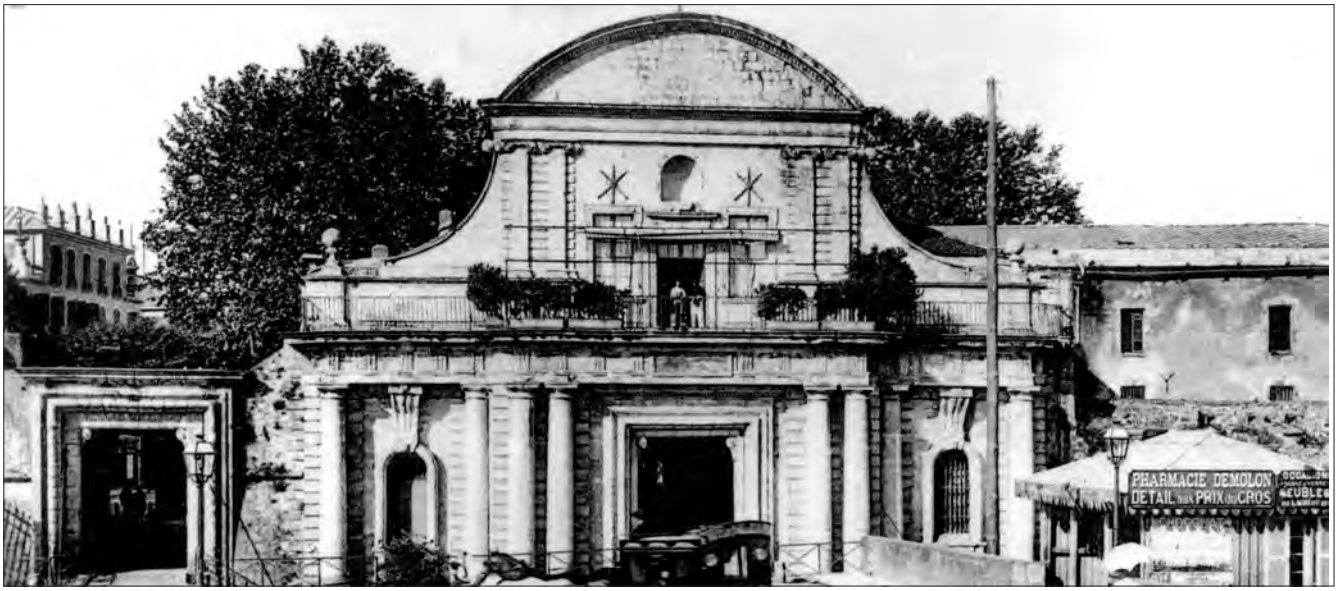

Le château Vieux et la tour Floripez

Au plan de Turin

Selon Blaÿ de Gaïx

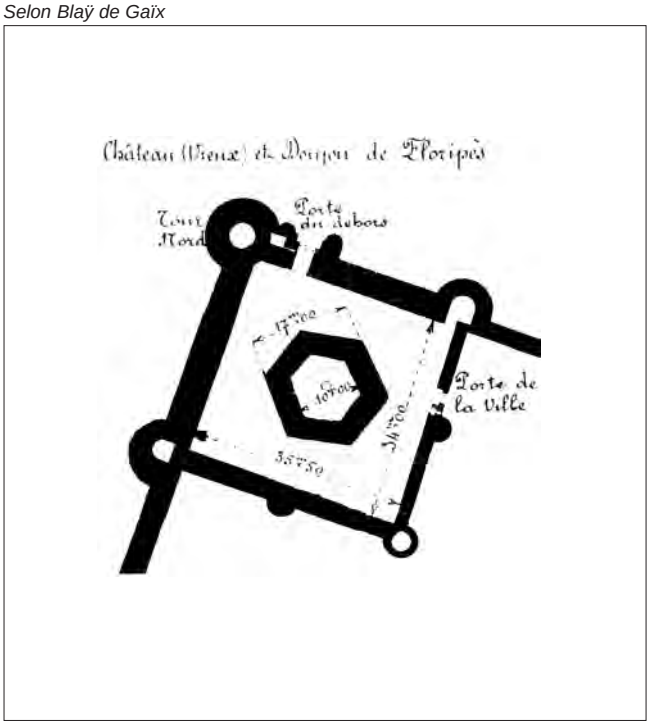

A la vue de J. de Wiert, 1612

boulevard Notre-Dame que la ville construit, et celle de Lachepaillet que Vauban condamne, deux portes changent : celle de Mousserolles légèrement déplacée, et celle de Saint-Esprit, qui est rénovée en même temps que le Réduit se transforme. Entre 1625 et 1635, la courtine entre le Bourg-neuf et le pont Mayou est modifiée et la place Bourgeoise est élargie. De 1643 à 1652, le Réduit est transformé en retranchement, et la porte Saint-Esprit, est remplacée par un portail solennel. Ce sera la porte de France, achevée en 1652 par l'ingénieur Desjardins et les maîtres-maçons Moracin et Sanguinet. Remaniée en 1760, elle reçoit le buste de Louis XV à son fronton avant d'être arasée en 1907.
Une des poternes médiévales citées s'ouvre vers l'Adour à partir de la rue Bouheben, entre le couvent des Jacobins et l'église Saint-André et elle mène aux chantiers navals du fleuve et à un établissement que la ville de Rouen posséderait là au Moyen-Age.

LES CHATEAUX

Deux châteaux liés au rempart protègent et tiennent Bayonne : le château-Vieux à la rive gauche, dit «castet bilh», et le château-Neuf à la rive droite, dont la principale tour est surnommée «Qui qu'en grogne» dès sa construction.

Château-Vieux

Intra-muros, une tour domine majestueusement la ville. C'est la tour de «Floripez» qui signifie «au pied fleuri» et qui figure au plan de Turin et à la vue de J. du Wiert. Donjon hexagonal de 17 mètres de côté et que l'on suppose haut d'une trentaine de mètres, la tour est bâtie avec des murs épais de 3,30 mètres. Elevée probablement par le roi avant la fin du 12ème siècle et affidée aux vicomtes de Labourd, la tour «Floripez» se dresse au milieu de la cour du château auquel elle préexiste. Selon J. Gardelles, l'étude d'Y. Bruand datant la tour du château de Gisors des années 1096-1098, permet de reculer la datation habituellement retenue pour la tour Floripez (à partir des tours de Chilham et de Odiham), entre 1160 et le début du 13ème siècle. L'attribution d'un tel ouvrage polygonal au dernier quart du 12ème siècle est des plus vraisemblables. D'autant que son implantation en retrait de l'enceinte est conforme aux principes appliqués à cette époque et dont les donjons de Philippe Auguste à Riom ou à Sens offrent d'autres exemples. L'importance de la tour Floripez, ne correspond pas à celle d'un vicomte ; c'est un ouvrage exceptionnel qu'il faut sans doute attribuer à l'œuvre royale, datant vraisemblablement de la prise de possession de Bayonne par Richard Cœur-de-Lion.
Le château-Vieux utilise l'angle nord-ouest de la muraille romaine contre laquelle il s'appuie et qu'il dédouble vers l'intérieur de façon symétrique par une enceinte de 35 mètres de côté formant un carré. Aux trois tours antiques donnant vers l'extérieur, trois autres sont ajoutées vers l'intérieur. Des douves sèches ou alimentées par le ruisseau de Lagüe, cernent le château et renforcent sa protection.
Il est parfois dit que le château aurait été bâti par les premiers vicomtes de Labourd, ou par leurs successeurs, mais cela est peu probable même s'il occupe l'emplacement d'un ouvrage vicomtal plus ancien (où Alphonse de Navarre aurait résidé en 1130 et que Richard Cœur-de-Lion assiège en 1177*), et même si sa position par rapport à la ville et à sa muraille sont analogues à celles qu'occupent les résidences comtales ou vicomtales des Armagnac à Lectoure, ou des Trencavel à Carcassonne ou à Béziers. Le château paraît plus tardif et il s'apparente aux grands châteaux affirmant ostensiblement leur essence royale comme le Louvre de Philippe-Auguste et dont les châteaux de Carcassonne ou de la Réolle offrent les exemples les plus aboutis dans la France méridionale. Il serait donc vraisemblablement rebâti ou remanié selon le modèle castral plantagenêt de la fin du 12ème siècle et de la première moitié du 13ème siècle. L'absence d'étriers à la base des archères, conduit à le dater d'avant 1248. En effet, à cette date Simon de Montfort y fait emprisonner certains nobles du Labourd et, en 1254, Bertrand de Podensac, maire et prévôt désigné par Henri III, est également dit «châtelain». Un texte de 1315-1317, laisse entendre que les bourgeois de Bayonne ont participé à l'édification du château, apparemment après 1200. Cette construction peut avoir bénéficié des fonds affectés en 1224 et en 1242, par l'administration anglaise à la fortification de la ville. Le château est substantiellement remanié en 1328-1330 par le capitaine Loup Bergoin de Bordeaux qui envisage la reconstruction d'une «aulea lapidae» sur les ruines de l' «aulea vetera» ce qui laisse entendre qu'établir un ouvrage en pierre à cette époque ce qui, même au sein d'un ouvrage royal, est un fait assez remarquable pour être mentionné. Après ces faits, le château devient la résidence du gouverneur et il est profondément remanié surtout dans ses parties hautes.
Deux portes donnent accès au château : l'une depuis la ville, au milieu de la courtine orientale, l'autre, depuis l'extérieur, au pied de la tour «d'Angle», obstruée par le boulevard construit au 16ème siècle pour condamner la «clé des champs» de la garnison. En 1619, un ouvrage lié au château, aurait fait débat selon E. Ducéré : le gouverneur Gramont veut construire une barbacane devant la porte vers la ville. Les bayonnais prennent cela comme un acte de défiance à leur égard. Présentée finalement comme une opération d'«embellissement» et diminuée dans son emprise, la barbacane aurait été acceptée, d'autant que Gramont promet de supprimer la muraille intérieure du château. Curieusement, cette «...avant-cour et...son quadrilatère de murs et de tours...» figure déjà au plan de 1612. Le plan de 1674 lui donne une autre forme et le plan de 1694 la représente telle qu'elle subsiste aujourd'hui. En effet, cette barbacane préexiste mais sous une forme probablement moins régulière. D'ailleurs, la vue de J. du Wiert en fait état en 1612, montrant ses tours vers la ville, reliées par des courtines crénelées. Elle serait «réduite au carré» par Vauban selon J. Gardelles. Le débat entre le gouverneur et la ville que relate E. Ducéré mérite d'être reconsidéré.
Le château-Vieux ne subira pas d'autres interventions majeures si ce n'est la démolition de la tour de Floripèz ordonnée par Vauban, qui trouve sa restauration coûteuse, son utilité douteuse et son encombrement «...malsain par le manquement d'air et l'ombre qu'il causait...» ainsi qu'il l'écrit dans son

mémoire de 1680. En 1808, le décret impérial ordonne la démolition du château-Vieux, mais cela reste sans suite.

* Selon Blaÿ de Gaïx, le château aurait été reconstruit en 1193 par le vicomte Guillaume Raymond du Sault. Mais cette attribution paraît peu vraisemblable car cette date correspond justement à celle de l'abandon des droits du vicomte au roi après la révolte des féodaux.
E. Goyénèche retient que le château des vicomtes est le châtelet de la porte de Castet. Mais, le «castrum» peut parfaitement désigner seulement la porte formant châtelet. Cela n'implique pas que les vicomtes y habitent. En toute vraisemblance ils possèdent un château qui accueille Alphonse de Navarre (1130) et que Richard Cœur-de-Lion assiège (1177). La porte antique fortifiée, a pu prendre le nom de «Castet» comme de nombreux autres ouvrages similaires. Par ailleurs, le «Port-de-Castet»et la «rue de Castet» qui se situent dans l'axe de cette porte antique, sont également dans la direction du château proprement dit. Ils y conduisent depuis la rive et justifient le nom de la rue et du port. Contrairement à cet argument on peut évoquer qu'en 1289, Jean de Vièle qui avait obtenu la concession d'un tour de la porte de Castet, obtient aussi le droit de percer une porte au «château de Bayonne».
Malheureusement, le château de Bayonne, malgré son importance, n'a pas fait l'objet d'une étude permettant de l'analyser et de le dater.

La barbacane du château Vieux

1612

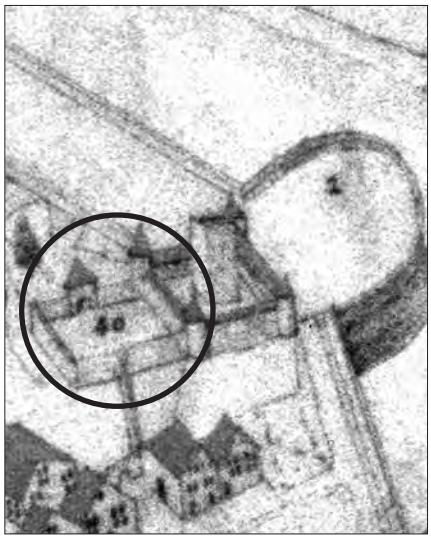

1674

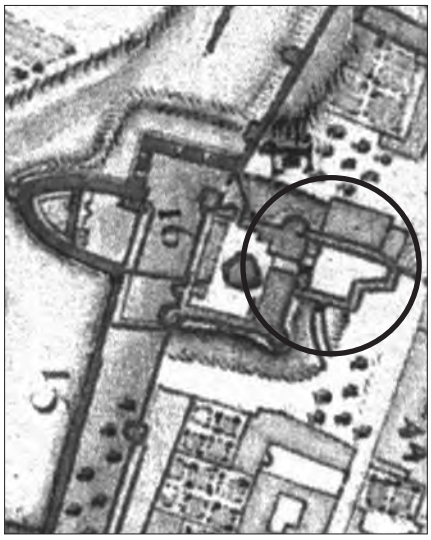

1694

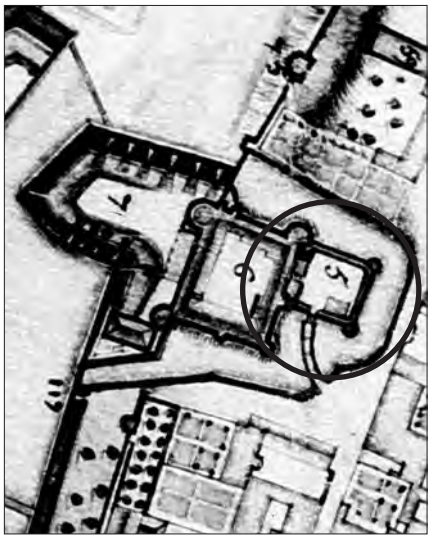

Vue de J. Wiert, 1612

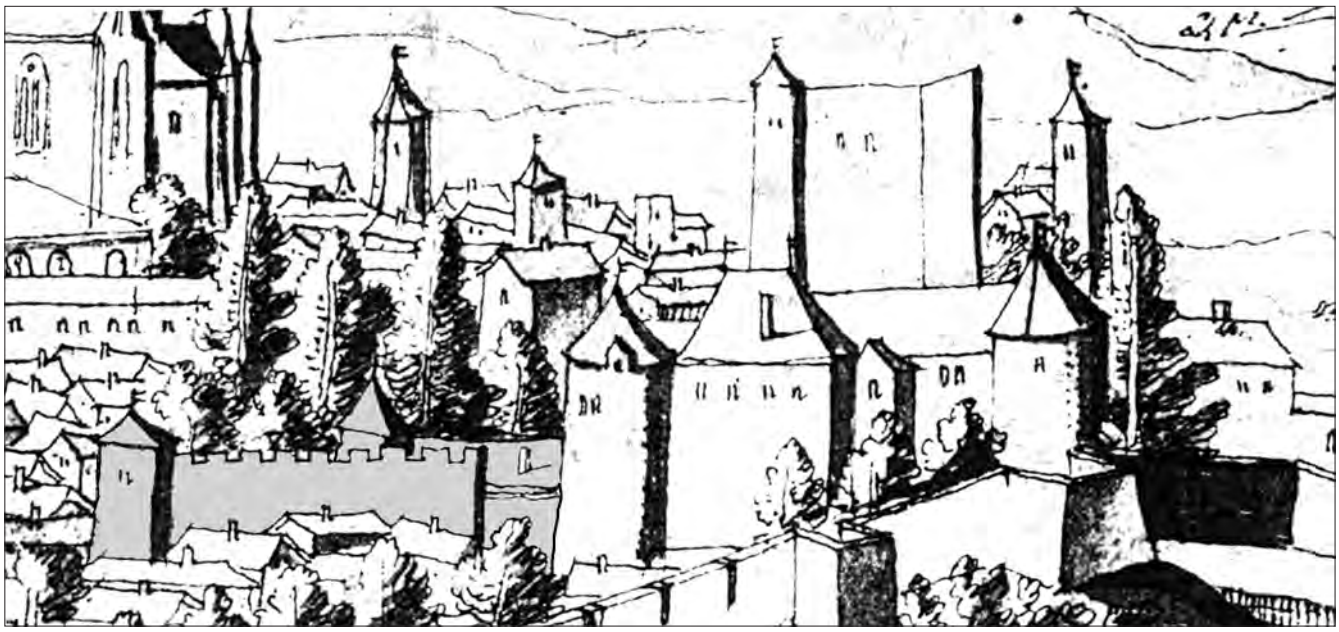

Château-Neuf

Dès la prise de la ville en 1451, Charles VII engage la construction d'un château au Bourg-neuf. Les bayonnais, qui le perçoivent comme étant tourné contre la ville le surnomment «Qui qu'en grogne».

Construit de 1451 à 1462, le château-Neuf, n'est pas établi ex-nihilo : il réutilise la porterie de Mocoron qu'il dédouble vers la ville pour former un rectangle de 64 x 53 mètres, ainsi que l'avait fait le château-Vieux avec le dédoublement de la muraille romaine. L'intervention royale consiste ici à construire deux grosses tours rondes reliées entre elles et avec le rempart par des courtines auxquelles est adossé un logis.*

Le château bouleverse l'occupation du Bourg-neuf par le dégagement d'une grande esplanade entre la ville et le fort. L'achat des terrains intervient sous Charles VII mais c'est Louis XI qui le règle. Il porte sur 28 «ostaus», (maisons) 54 «casaus», (jardins) 25 «places», (parcelles). 6 maisons sont près de la fontaine Pannecau, 21 maisons et 2 jardins sont autour de Saint-André. Une maison, 80 jardins et 25 parcelles de terrain (pas tous acquis), sont à Mocoron. Johanicon d'Argelas et Johan de Haritssague, maîtres-charpentiers, assistent Mathieu de Fortune «maçon et maître d'œuvre du château» pour estimer les terrains des 98 propriétaires indemnisés. Bien que l'on n'ait pas la superficie de ces terrains, on mesure la transformation intervenue dans ce secteur qui est alors bien occupé. Entre 1520 et 1530, la porterie de Mocoron, unique sortie du château vers l'extérieur est obstruée par la construction du bastion Notre-Dame que la ville élève.

Le château-Neuf est souvent présenté comme l'emblème de l'oppression royale. Il n'en reste pas moins que lorsque le roi, vers 1620, envisage de le faire démolir faute de pouvoir assurer la garde à sa convenance, le Corps de ville s'émeut et demande son maintien. Entre autres arguments, les édiles invoquent le sacrilège que cette démolition signifierait à l'encontre de Charles VII dont «...la statue de pierre se voyait encore dans la niche nord de la grosse tour...». Cette niche peut-être celle qui surmonte encore la porte d'accès de la grosse tour depuis la cour.

En 1665, Dubois d'Avancourt et Louis de Millet bâtissent une plate-forme devant la grosse tour du château-Neuf et son mur porte des meurtrières. Avant la construction du cavalier de Sainte-Claire, il est dit qu'une porte gardée donnait accès au château depuis la ville, mais elle n'a laissé aucune trace.

Vauban transforme le château en casernement et il installe des canons sur les tours. Au 19ème siècle, le château-Neuf, subit encore des remaniements par l'ajout de logements autour de sa cour, par la surélévation de ses courtines et par le déplacement de son accès. L'aile nord des bâtiments date de Vauban, les ailes est et ouest portent le millésime de 1829 et celle du sud celui de 1830 contrairement à l'imbrication des corniches et le positionnement du piedroit du portail. En 1810, la ville récupère l'esplanade précédant le château et en fait la place Paul Bert.

Le château Neuf

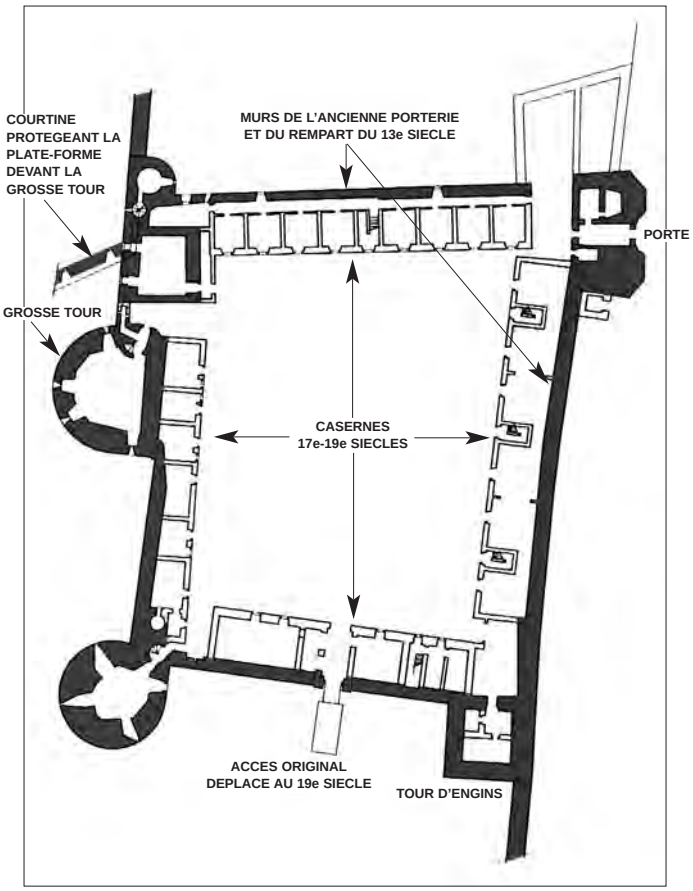

Niche ayant abrité la statue de Charles VII

* La construction du château intervient vite après la prise de la ville même si des travaux se prolongent jusqu'en 1489, sous Louis XI. Les maîtres d'œuvre du château-Neuf sont Anthoine de Tuile, Jehan Doulceron et Mathieu de Fortune.

Le château Neuf et le boulevard Notre-Dame

1612

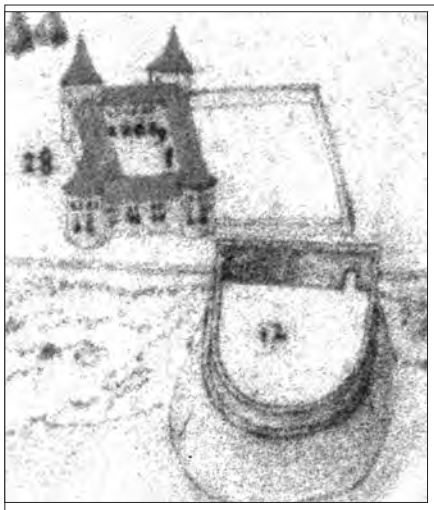

1674

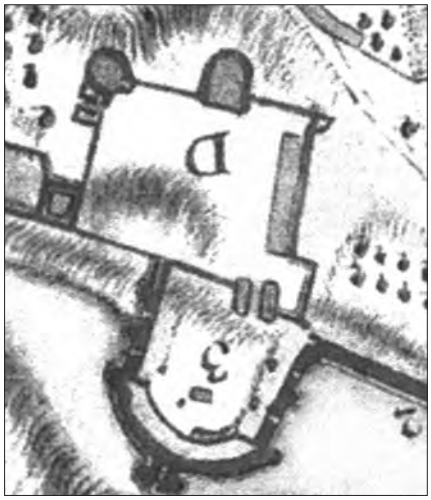

1694

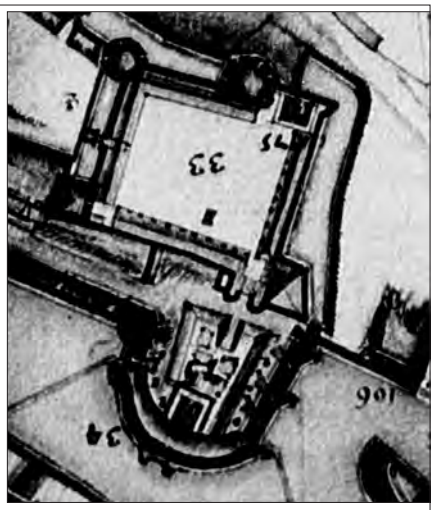

1813

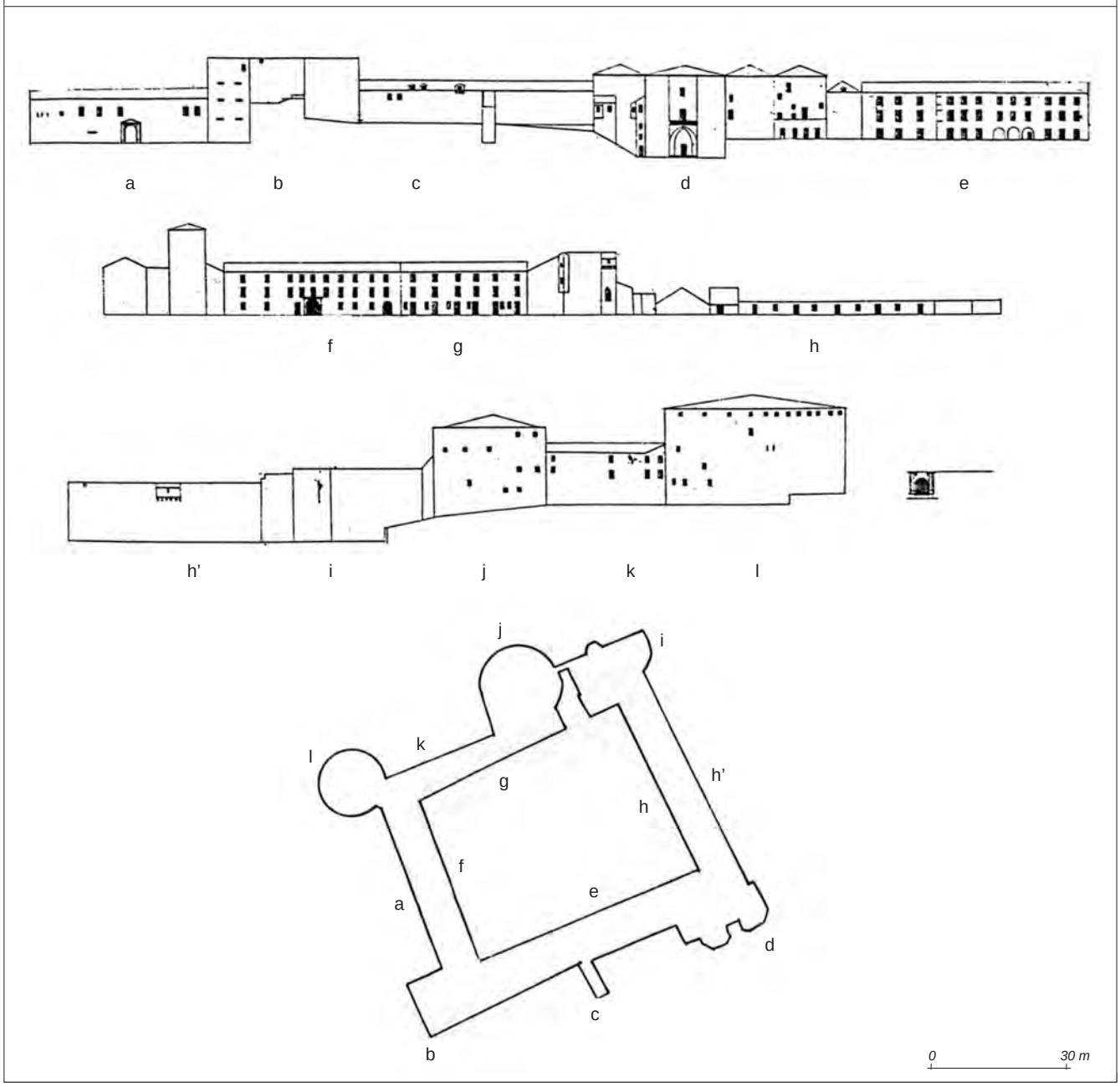

LE TISSU DE LA VILLE

L'ETENDUE DE LA VILLE

L'ESPACE DE LA VILLE INTRA-MUROS

A partir du 12ème siècle, le peuplement de la ville augmente et les 8,5 hectares enclos par l'enceinte antique ne sont plus à même de le contenir. Selon Ch.Higounet, Bayonne draine alors de nombreux paysans de Gascogne et du Béarn qui la peuplent après la longue léthargie des villes durant la période d'insécurité. Les activités reprennent aussi et il faut leur assurer de l'espace et des communications faciles. Ainsi, la ville s'étend sur les deux rives de la Nive, se soude par les ponts, franchit l'Adour, et rejoint Saint-Esprit.

Une première «addition» des années 1120-1125 augmente la ville de 3,4 hectares. Délimitée par les deux nouveaux murs, elle englobe les basses terres depuis la rue du Pont-Mayou jusqu'à la tour de Pusterle.

En face, entre Nive et Adour, la «sauveté» du Bourg-neuf et le quartier Pannecau qui la prolonge, sont enclos par le rempart de 1294 qui ajoute 17,0 hectares à la ville.

Le creusement du port-Neuf draine l'activité et l'habitat vers le nord et oblige à construire un nouveau mur en 1344 le long de la ruelle des Graouillats ajoutant 1,7 hectare à l'espace enclos. Enfin, le mur élevé en 1465 pour protéger le port du Verger, ajoute 2 autres hectares.

Au total donc 32,6 hectares sont enclos dès la fin du Moyen-Age. C'est dans cet espace que se développera la ville jusqu'au 19ème siècle.

Extensions successives de la ville intra-muros

Surface de la ville intra-muros
hors rempart et cours d'eau

		Date	Extension (Ha)	Surface Totale (Ha)
1	Ville antique	vers 350		8,5
2	Première extension, rive gauche	vers 1125	3,4	11,9
3	Rempart "anglais", rive gauche	vers 1300	17,0	28,9
4	Deuxième extension, rive gauche	vers 1350	1,7	30,6
5	Troisième extension, rive gauche	vers 1450	2,0	32,6

LA «COLONISATION» DES BASSES-TERRES

Si le promontoire de la ville gallo-romaine est à l'abri des eaux, les basses terres inondables des bords de Nive, appelés «basas», «baséries», ou «wases», sont colonisées par des levées de terre qui permettent d'asseoir les voies et de mettre les maisons à sec. Les premières levées sont probablement celles de la rue du Pont-Mayou sur la rive gauche. Entre ces levées de terre et perpendiculairement à la rivière, pénétrant dans la ville comme les doigts d'un gant, sont creusés des canaux, les «esters», donnant accès aux bateaux et drainant les terrains. De ce dispositif originel, reste le nom des rues appelées «*ports*» de Castet, de Suzée, Bertaco, Neuf... Cependant, la faible largeur de ces rues qui dépasse rarement les 5 mètres, laisse penser que seules des barques pouvaient accéder. D'ailleurs, les embarcations doivent être amarrées hors de ces canaux pour laisser libre l'accès aux «ports».
L'urbanisation du Bourg-neuf et de Pannecau, opère sur le même modèle d'une alternance de levées de terre et de canaux. Les rues Pannecau, des Tonneliers, des Cordeliers et de Galuperie, forment aussi des «esters» enjambés par des «pontics», passerelles en bois, à hauteur des berges de la Nive et de la rue des «Pontrique» qui porte bien son nom.
Le nouveau débouché donné au fleuve en 1578, entraîne l'abaissement du niveau des eaux de la Nive et rend les «esters» peu utilisables. En 1594 on envisage ainsi de combler le port-Neuf, ce qui est décidé en 1601 mais pas encore fait en 1613 date à laquelle on construit un «pontic» à hauteur de la rue Lormand pour franchir le canal. Les travaux de comblement sont achevés en 1630. Le port Pannecau commence à être comblé en 1597 et le travail est achevé en 1613. Le port des Menons est comblé en 1643 alors que le comblement du port Galuperie, commencé vers 1630, n'est pas encore achevé à cette date. Les ports de Castets et de Suzée sont comblés plus tardivement.

Le long des basses terres, au pied de la muraille romaine, les premiers arrivants s'installent dans des baraquements implantés là faute de mieux, mais sur des terrains probablement déjà lotis en parcelles régulières.* Au fur et à mesure que l'activité se développe, les constructions précaires sont remplacées par des entrepôts et des maisons «en dur». Ces terrains, situés dans l'étiage de basses et hautes eaux, sont revendiqués par le roi qui possède les rivages du royaume et qui les afferme, les loue ou les donne.** Pour sa part, la ville revendique aussi ces terres dès 1243. En 1251, le sénéchal de Guyenne Simon de Monfort, ordonne la délimitation des propriétés royales. L'affaire est jugée en 1280 aux dépens de Bayonne qui ne renonce pas pour autant à se considérer comme propriétaire «immémorial» encore en 1339.
Un indice sur le partage des basses terres autour du pont Mayou, «in basa maris juxta magnum pontem baïnem», est fourni par E. Goyénèche qui remarque l'uniformité des terrains cédés aux bourgeois en 1277 : «la superficie...semble avoir été la même... soit vingt aunes sur soixante, car... le roi parle de la largeur ou de la longueur habituelles des terrains et... les redevances sont uniformes». L'aune de Bayonne valant environ 1,20 mètre, les terrains mesureraient 24x73 mètres. Ces dimensions sont trop grandes s'il s'agit de parcelles, mais peuvent convenir s'il s'agit de terrains destinés à être lotis.***

* Les îlots et le parcellaire des extensions sur les basses-terres paraissent réglés comme aux sauvetés de Bassussarry et de Villefranque, également érigées sous la protection de l'évêque de Bayonne.
** En 1282, le roi afferme ces terres à Arnaud de Vièle et Pierre Raymond Dardir, il en donne à des bourgeois comme Guillaume Arnaud de Saubaignac (1275), Johan de Bardos, (1283), Guillaume du Sault (1293) ou, enfin, il y impose un cens... qui n'est pas toujours perçu. Le roi utilise aussi ces terrains pour rembourser ses dettes envers des particuliers comme Guillaume Pierre de Maverner (1277), Pierre Jean de la Rouquau (1286).
*** Aune de France=1,18 mètre, aune de Bayonne= 1,2164.

LES EXTENSIONS RECENTES

Au-delà des extensions médiévales, la ville ne connaît pas d'autre «addition» avant le 19ème siècle. Cette faible croissance est plus à attribuer à la faible pression démographique qu'au cantonnement de l'espace urbain par les servitudes militaires comme il est souvent dit. Si la pression urbaine avait été forte, l'on aurait jeté un nouveau rempart pour étendre la ville comme cela a été fait ailleurs.
En 1808, une première extension de la ville est envisagée aux allées Boufflers. Le projet, établi en 1810 par l'architecte de la ville Martin, partage l'espace en 155 lots et forme un ensemble de constructions ordonnancées à arcades, centré sur une place circulaire appelée «Napoléon». En 1832, un deuxième projet est présenté mais, à nouveau, aucune suite n'est donnée. La «Fosse aux mâts» est comblée et les allées Boufflers sont finalement urbanisées à partir de 1857 après une transaction avec l'Etat qui laisse les terrains à la ville grâce à la médiation de Napoléon III (1855).
Sur la rive gauche une extension intervient vers 1830. La courtine nord est repoussée jusqu'à la rue Militaire permettant la formation de l'ensemble constitué de la nouvelle mairie, de la rue Bernède et des îlots qui la bordent.
Ces deux extensions, rive droite et rive gauche, ajoutent respectivement 2,1 et 2,9 hectares portant la surface du centre à 37,6 hectares avant que la ville ne s'ouvre.
Pour s'étendre depuis 1870, la ville demande à récupérer l'ensemble des terrains militaires. Après le déclassement approuvé en 1907, les négociations de 1908 portent ainsi sur les 56 hectares occupés par les ouvrages sur le pourtour nord et ouest. Un plan d'extension, élaboré en 1909 par J. Bouvard, directeur des services d'architecture de la ville de Paris, est adopté en 1910. Il propose de conserver l'esplanade des glacis, de combler les fossés et d'opérer trois percées à travers le rempart : l'une à la place Jacques Portes, l'autre depuis la Cathédrale et la troisième près de la porte d'Espagne. Bouvard propose enfin de lotir les anciens glacis à partir d'un réseau de voies courbes.
Un contre-plan est établi par Rolland Martin, architecte et conseiller municipal, qui reproche à Bouvard de réduire les remparts à des «vulgaires murs de clôture» et de ne pas respecter l'équilibre financier de l'opération. Le plan de Martin

L'extension de 1836, après le déport du rempart
Source : Atlas militaire, Archives du Génie, Vincennes

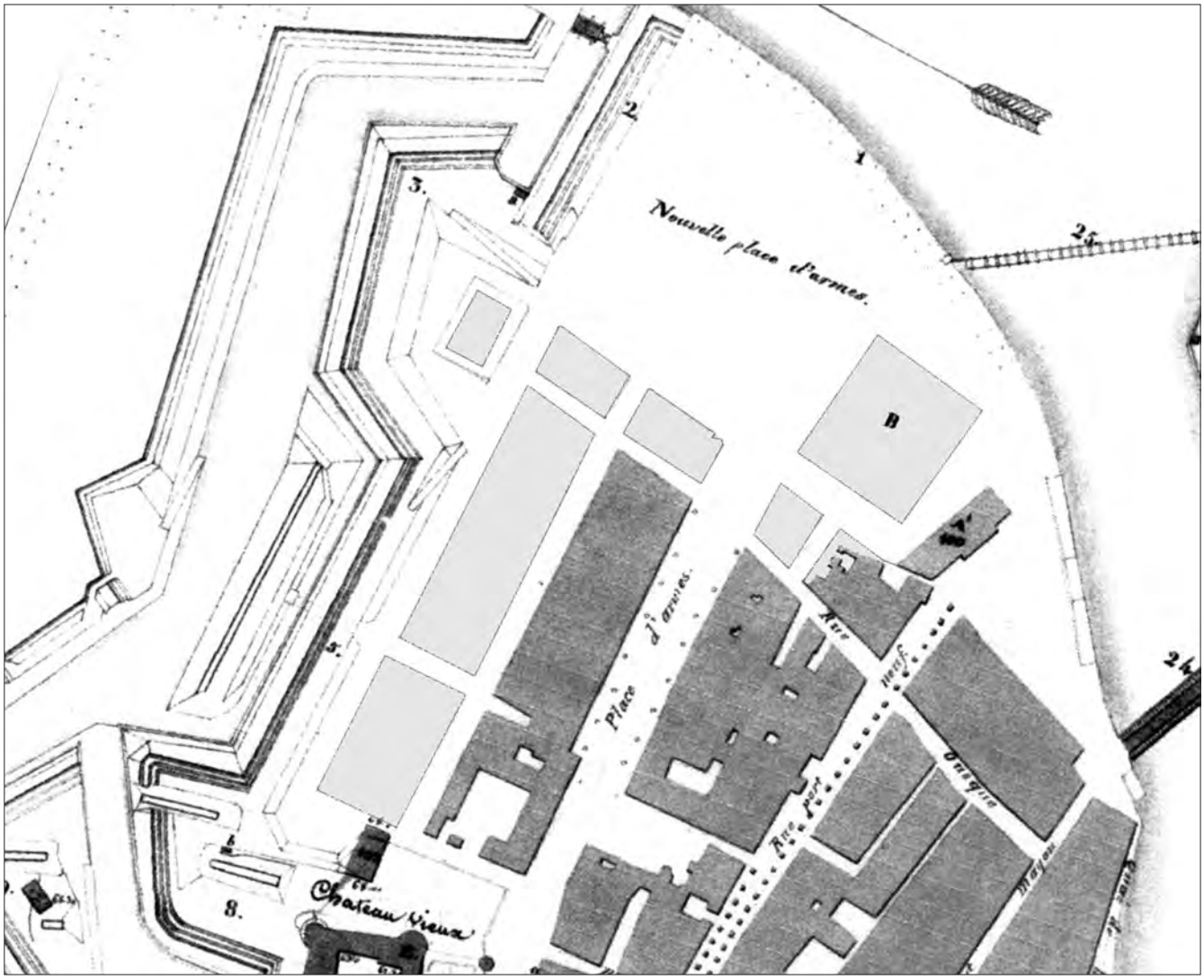

L'urbanisation des allées Boufflers
Source : Plan de 1882

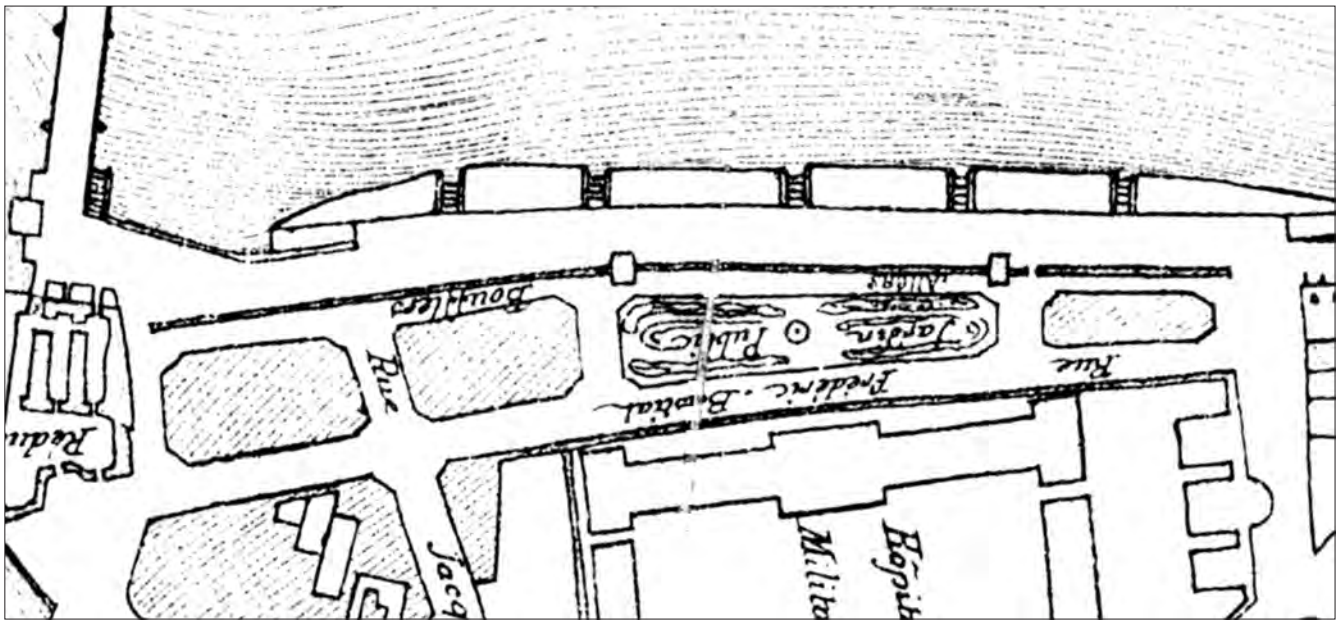

est publié en 1909 par le «Courrier de Bayonne» et ses grandes lignes consistent à limiter l'urbanisation en conservant l'espace entre la porte d'Espagne et la Nive, à repousser les constructions au-delà des allées Paulmy et à construire entre la rue Militaire et la ligne du tramway. Bien qu'adopté en 1910, le plan Bouvard ne sera pas mis en œuvre et ce sont les orientations de Martin qui prévaudront. La percée de la Cathédrale est ainsi abandonnée, celle de la porte d'Espagne est réduite au passage d'une voie réalisée entre 1914 et 1917, et celle de place Jacques Portes, est mise en œuvre en 1915 et achevée en 1917.

En juillet 192l, l'Etat cède les terrains militaires des abords du Grand-Bayonne et les camps retranchés de Marracq et de Mousserolles. En août de la même année, Pontremoli, architecte en chef de la ville de Paris, élabore plusieurs projets successifs. Il prévoit un parc sur les glacis et il limite les constructions entre la rue Militaire et les allées Paulmy. Le projet suscite des observations diverses et il est abandonné tant pour des raisons financières qu'à la suite du rapport Ader qui propose de réduire la surface constructible.

En 1923, sont dégagés les terrains entre l'avenue Bonnat et la place J. Portes, pour recevoir la Poste et les bâtiments qui l'entourent. En 1925, en application de la loi Cornudet de 1919 prévoyant l'établissement des «Plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement», l'architecte Henri Martinet projette une extension qui reprend l'essentiel des dispositions du plan Bouvard. Un vaste lotissement entoure la ville, un parc urbain traité en jardin «anglais» occupe les abords des remparts dont les glacis sont nivelés et un complexe sportif est situé au camp Saint-Léon. Par ailleurs, Martinet propose l'aménagement de la place des Basques par des bâtiments d'une architecture urbaine «de caractère régional» et bordée d'une galerie rejoignant la gare du tramway. Il reprend l'idée d'un axe qui, partant de la cathédrale, supprime les bâtiments de l'évêché et forme une esplanade après avoir franchi le rempart. Cette esplanade, large de près de 100 mètres, est bordée d'un casino, de magasins, d'un établissement thermal et d'un hôtel. La visée du projet est clairement énoncée dans le propos de Martinet que reproduit «La côte Basque» sous l'intitulé «La cité future de Bayonne» : il s'agit de faire de Bayonne «...le pendant de Nice». Quant aux remparts, l'auteur du projet retient que leur «conservation...répond trop au désir intime de tous les bayonnais...pour qu'il n'en ait pas été tenu compte...Les remparts seront donc non seulement conservés dans leur état actuel, mais encore mis en valeur...» mais, «...pour créer ce parc, comme pour préparer les terrains de lotissement, le nivellement des ouvrages avancés, qui n'offrent d'ailleurs pas un très grand intérêt, s'impose...». Tant les ambitions balnéaires que la destruction des remparts, suscitent des oppositions locales et nationales. En 1929, les remparts étant protégés au titre des monuments historiques, du plan Martinet, subsistera la place des Basques avec, faute d'acquéreurs, un seul des immeubles prévus que quelques autres rejoindront avant-guerre.

A cette même période, la ville draine le marais de Tarride, fonde le lotissement du «Nouveau Bayonne» autour de l'avenue Foch, et vend les terrains situés au-delà des allées Paulmy. Le long des allées sont alors construits les remarquables villas «néo-basques». Cette urbanisation est prolongée par un lotissement crée en 1934 sur l'espace séparant la route nationale 10 et l'Adour.

En 1947, la place des Basques (80 x 140 mètres), inachevée, est qualifiée de «dénudée» et de «ventilée». Les initiateurs d'une nouvelle opération (Coiné, Laboureau, l'architecte de la Résidence Bayonnaise Nicod et l'inspecteur départemental de l'urbanisme, Ducoloner), proposent la construction d'un ensemble «dont la façade continuera la belle et sobre ligne architecturale des immeubles situés rue Bernède». En 1953, il est décidé d'y construire des commerces, des bureaux, une cité administrative et 250 logements prévus au «Plan d'aménagement et d'extension» de 1948. Le principal architecte sera Remondet, et l'architecture sera toute autre que celle de la rue Bernède.

Projet d'aménagement de Pontremoli pour la place des Basques, après la démolition du rempart, 1921
Source : G. Abadie

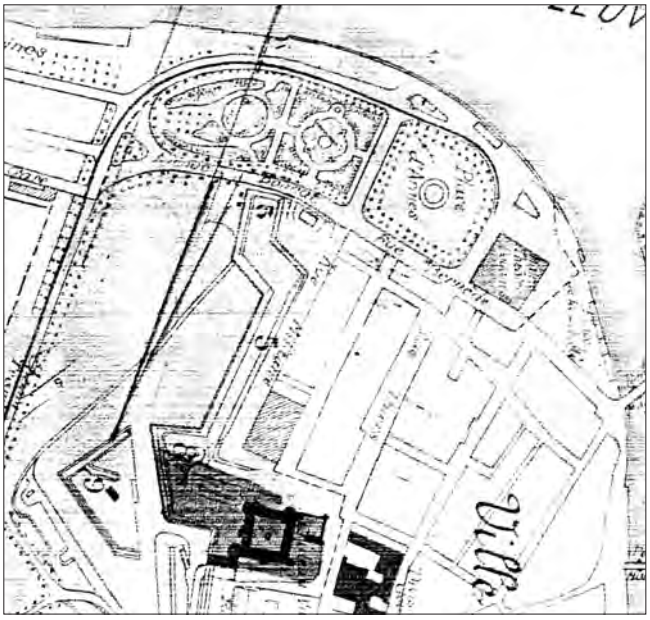

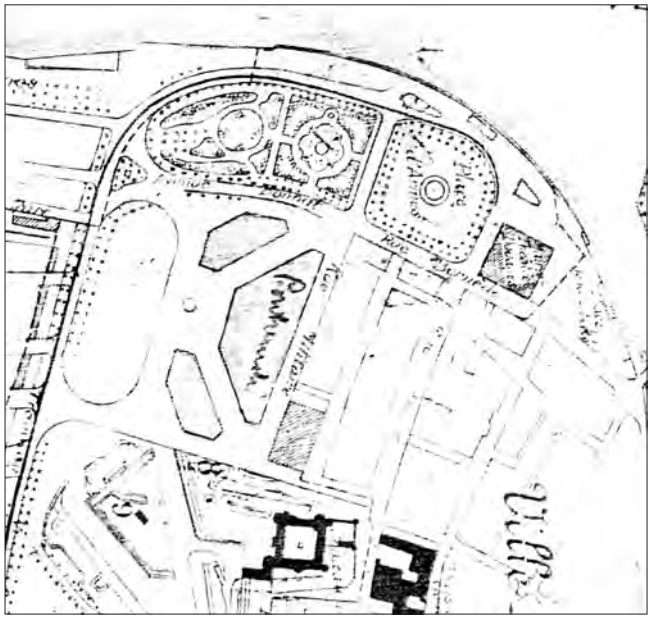

«Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement» de Martinet, 1925
Source : La côte basque

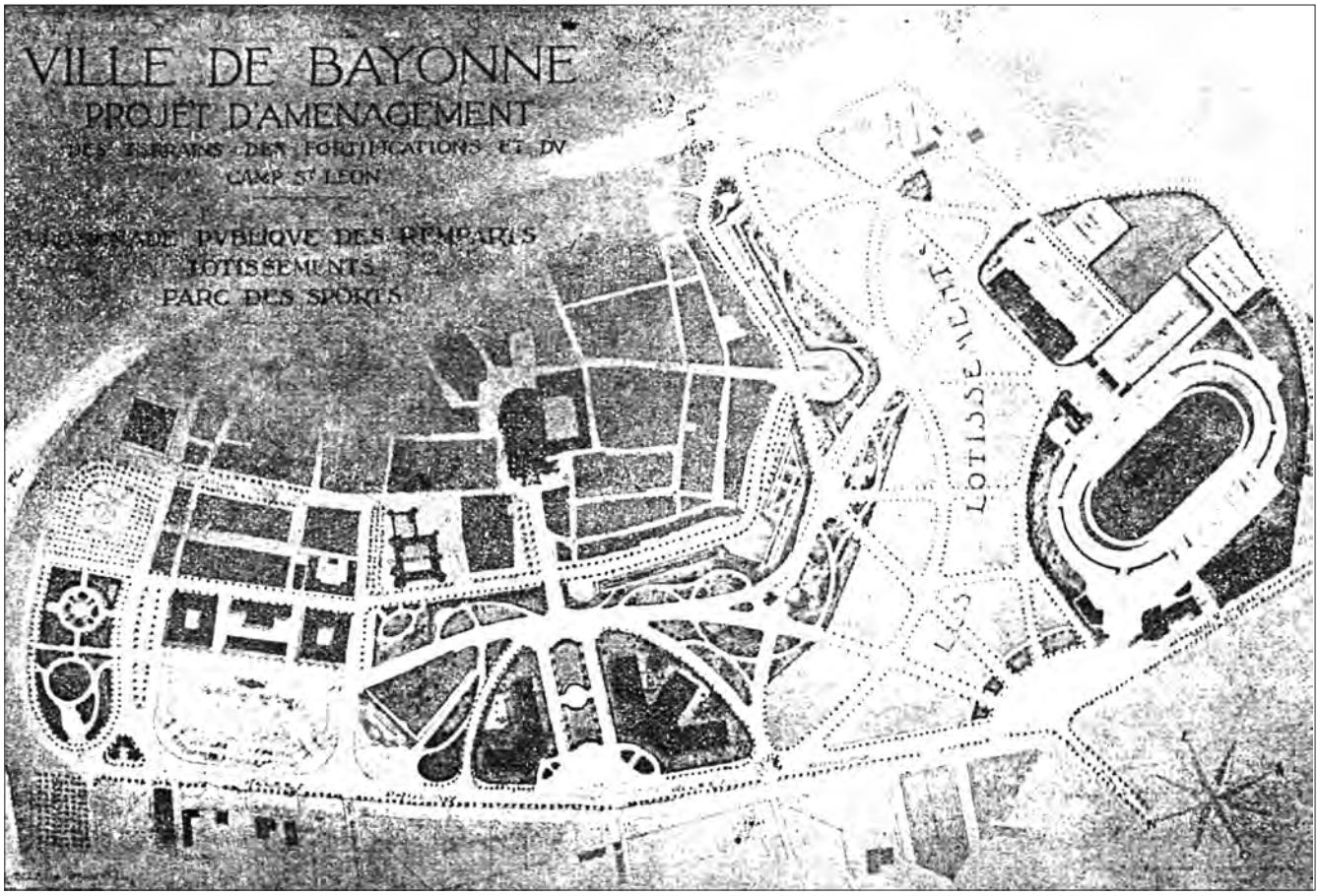

La percée de la cathédrale vers les glacis

La place des Basques

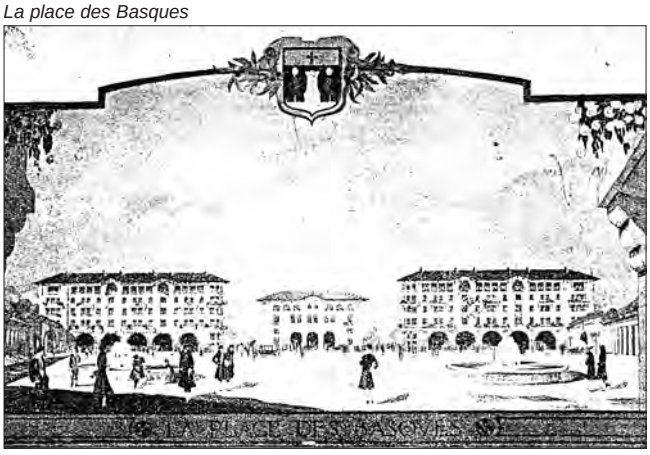

La galerie bordant la place des Basques vers l'ouest

Les immeubles «néo-régionalistes» de la place des Basques

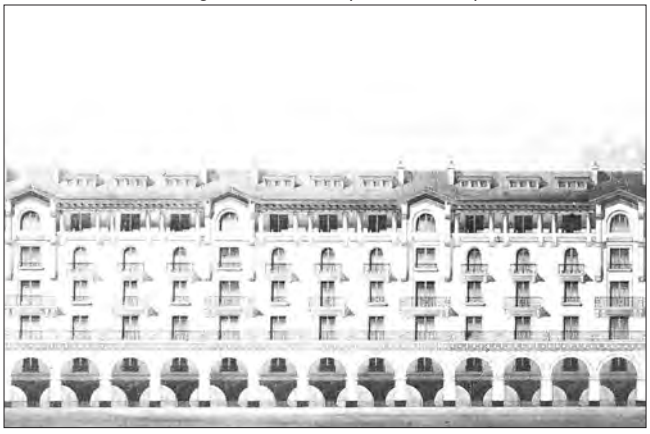

L'extension de la place des Basques vers les années 1950

FAUBOURGS

Hors de ses extensions, la ville est entourée de faubourgs depuis le Moyen-Age. A l'exception de celui de Saint-Esprit, les autres faubourgs ont disparu sous les ouvrages de fortification de la ville. Ils ré-apparaissent au 19ème siècle lorsque celle-ci sort de ses remparts. Alors que ces faubourgs sont dits peuplés et que Froissart va jusqu'à leur attribuer une population équivalente à celle de la ville intra-muros, ils sont périodiquement rasés : à la fin de la guerre de Cent-ans, au 16ème siècle par Lautrec, à la fin du 17ème siècle par Vauban, en 1793... Un décret de 1811 définit le «rayon kilométrique» ceinturant la place. A l'intérieur de ce rayon aucun bâtiment ne peut être édifié. Les textes de 1819 et 1821, précisent les dispositions de cette servitude en délimitant trois zones de 250, 500 et 1000 mètres : au sein de la première, aucune maison ne peut être construite, dans la deuxième, seules des maisons en bois sont acceptées, aucun mouvement de terre ou chemin n'est autorisé dans la troisième.

Faubourg Saint-Léon

Le faubourg existe avant 1159 et il est dit vaste. Son caractère est rural, jonché de moulins, de corderies, de tanneries, de jardins, de pressoirs et de vignoble. Ses limites sont incertaines : il s'étend des rives de la Nive jusqu'au moulin et au port de Beyris par la route de Donzac, il va jusqu'au quartier de Garbaye sur la route de Cambo et il touche le faubourg de Tarride. L'église paroissiale de Saint-Léon existe avant 1188 et elle conserve les reliques du saint sur lesquels doivent jurer les magistrats. Elle est démolie par les retranchements de Lautrec. En 1599, le sieur de Maubec élève à son emplacement une chapelle et un petit cimetière qui seront détruits par Vauban en 1688. Depuis, une croix est dressée à cet endroit, au bout des allées Paulmy. L'église était précédée d'une place où aboutissent les rues des Augustins, de Saint-Nicolas et de Cahuzac. Le faubourg dispose aussi de deux chapelles dédiées à Sainte-Engrâce et à Sainte-Quiterie, du couvent des Augustins, construit en 1307, et de deux hôpitaux : celui de Saint-Nicolas avec un oratoire datant de 1194, et celui de Saint-Lazare, plus près de la Nive, affecté aux lépreux, dit «agots», et dont la fontaine porte le nom.

Au Moyen-Age, plusieurs quartiers sont mentionnés au faubourg où 200 censitaires y sont dénombrés : celui des «Tanneries» (au bord de la Nive avec les moulins de Podelis et de Matelegos utilisant des canaux allant à la rivière), celui de «Saint-Lazare» ou des «Agots» (près de la fontaine homonyme), celui de «Tornepique» (qui signifie barrière, et qu'on a pu supposer enclos de palissades), celui de la «Fontaine Saint-Léon», celui des «Als noguers» (des noyers), situé sur la rive, celui de «Lane» sur le coteau (probablement près de celui des Agots), celui de «Lagüe» vers l'ouest.

Aux pieds de la tour de Sault, le port de pêche «de le Posterle» est bordé par les petites maisons des «tilholiers».

Le «rayon kilométrique» de la protection militaire des abords de Bayonne
Source : Archives du Génie, Vincennes

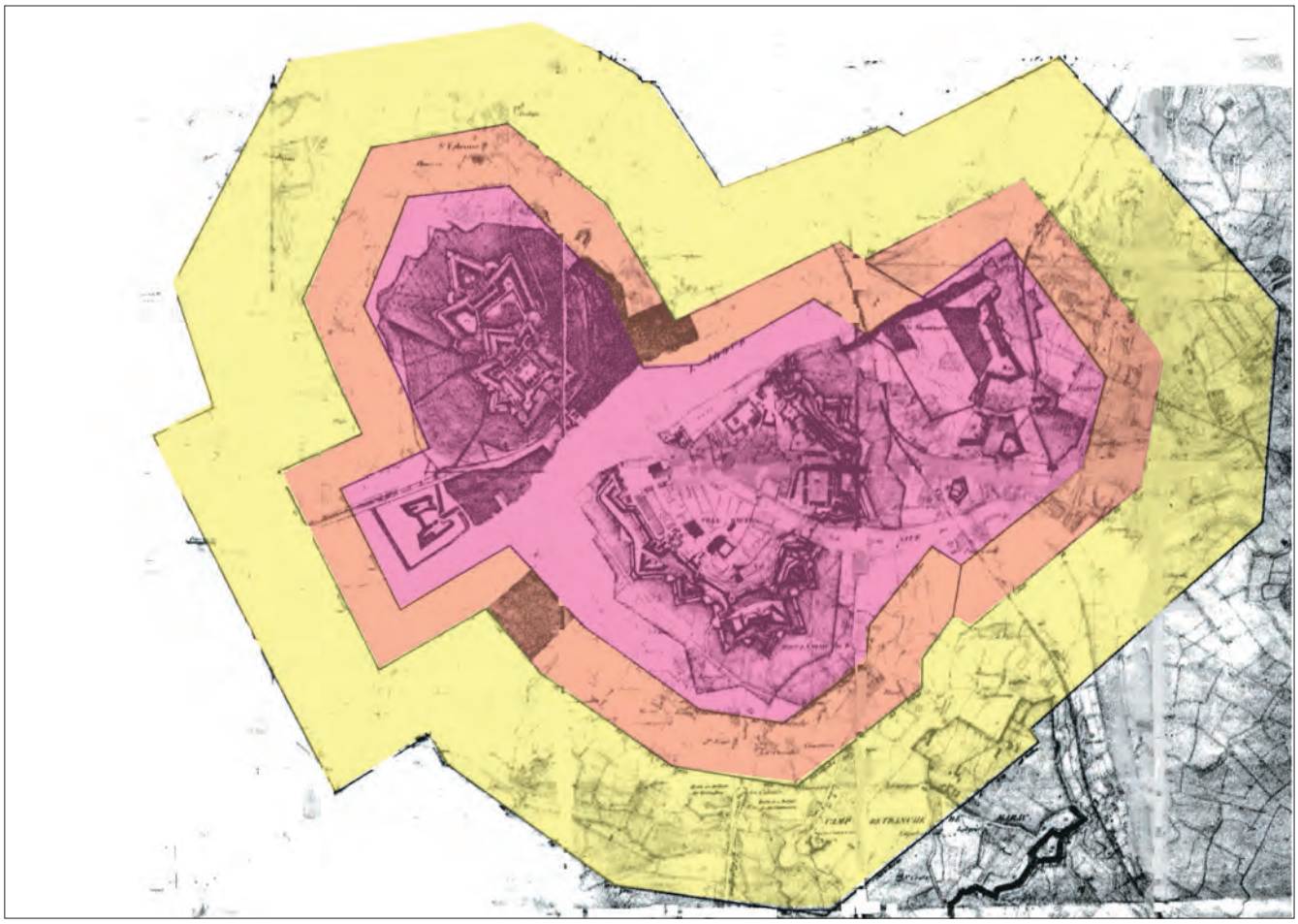

Le faubourg Saint-Léon en 1674
Source : Archives du Génie, Vincennes

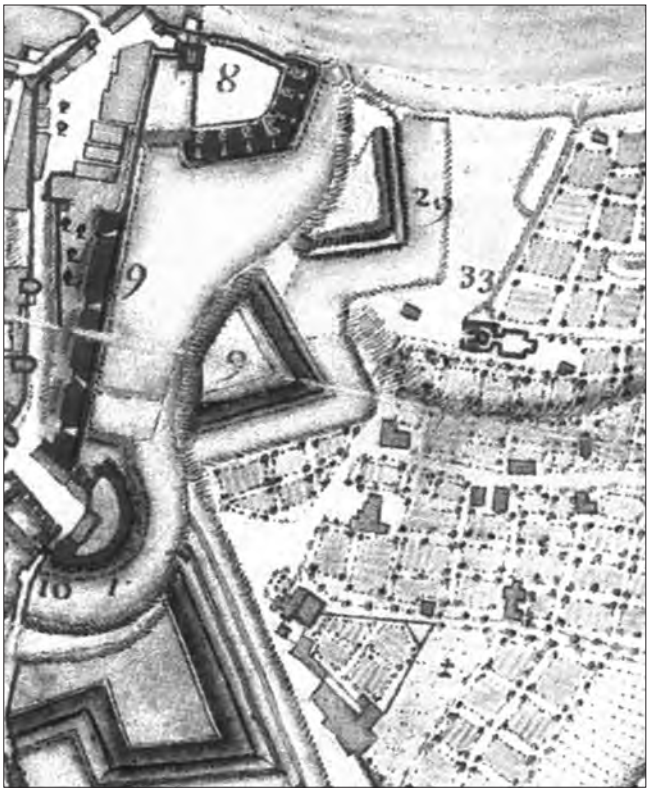

Reconstitution du faubourg Saint-Léon en 1680
Source : P. Hourmat, R. Mussot-Goulard - De St-Léon à Bayonne

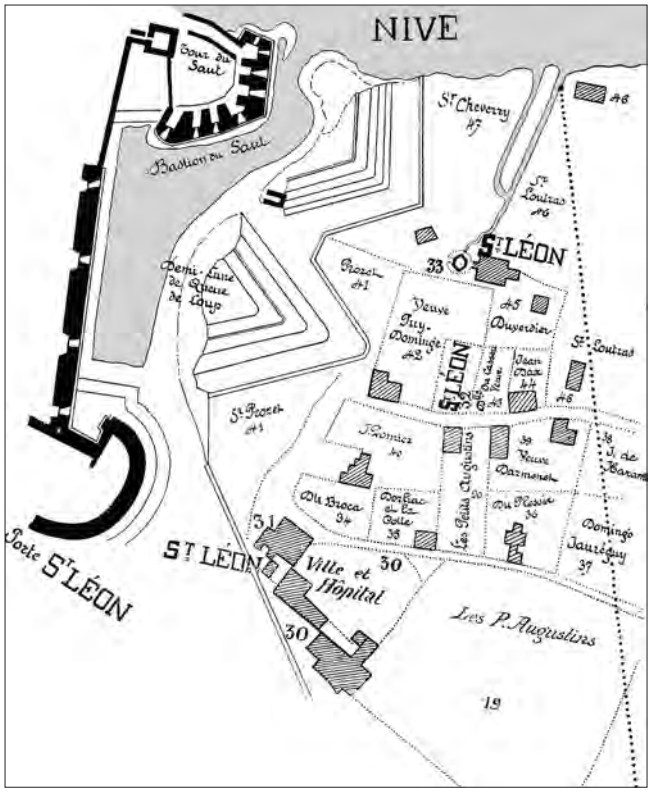

Faubourg de Tarride ou de Lachepaillet

Le faubourg de Tarride va depuis l'Adour jusqu'au faubourg Saint-Léon. D'est en ouest, il s'étend depuis la ville jusqu'au ruisseau d'Aritsague, limite de la juridiction de Bayonne. Il contient le quartier maraîcher dit «los Casaus loncs», et celui «Pigosègue» près de Saint-Léon, où les «pinacers» fabriquent les «pinasses», bateaux de pêche et de guerre, en bois de pin. Le nom de Tarride viendrait des bateaux nommés «tarrides» à moins qu'il ne s'agisse d'une déformation de «torrate», nom de la porte occidentale de la ville qui est surmontée de tours. L'activité du faubourg est essentiellement maritime, de meuneries et de corderies. Aucun rempart ou palissade ne le protège, les marécages suffisant pour cela. L'emprise du couvent des Carmes domine le quartier, et le moulin de Tarride (devenu des Dames de la Visitation ou du Saint-Acher) y est le plus connu. Les rues des Cauterés, (chaudronniers), Chabreire, Thibecu et de Tarride, sont signalées au faubourg que les retranchements de Lautrec feront disparaître.

Faubourg de Mousserolles

Dit aussi de Mocoron ou de San-Bénédit, ce faubourg s'étage sur les pentes situées au sud-est de la ville, le long de l'Adour. Sa population est essentiellement agricole avec beaucoup de vignerons. En 1266 on y dénombre 20 censitaires qui se partagent entre les quartiers de «Cam de Baque», du «Grand Peillicq», de «Mosseyrolles» et de «Mocoron». Le couvent de Saint-Claire est supposé avoir été là un bref instant au début du 13ème siècle.

On y trouve un jeu de mail et, en 1675, on y signale une tuerie particulière. Un cimetière protestant est situé devant la porte de Mousserolles dans l'héritage du «petit Bruix», en 1671 ou 1689. Depuis le 16ème siècle les chantiers navals de Mousserolles y sont très actifs. Le faubourg prend le nom de «Raison» en 1793.

Faubourg de Saint-Esprit ou du Cap-de-Pount

Le faubourg tire son nom de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier qui y crée et administre l'hôpital, le prieuré et la chapelle dès 1130. Disputé entre Bayonne et l'évêque de Dax, le faubourg est urbanisé avant le 12ème siècle se développant comme tête de pont sur la route de France et sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Après leur expulsion d'Espagne d'abord et du Portugal ensuite, des juifs trouvent refuge à Saint-Esprit formant là une communauté de «marchands portugais» bénéficiant de lettres patentes qu'Henri II leur accorde. Cantonnés au faubourg et interdits en ville, ils entretiennent un commerce actif.

La juridiction sur le faubourg, revendiquée et obtenue par la ville en 1294 (par Raymond de Durfort, gouverneur et maire de Philippe le Bel), est reprise par le sénéchal de Gascogne. Edouard III, la restitue à la ville mais, à la fin de la guerre de Cent-ans, elle doit être rachetée à d'Albret.

De nombreux ordres s'installent à Saint-Esprit :

- Le prieuré de Saint-Esprit est érigé en Collégiale par Louis XI en 1483. Le roi dote largement l'établissement en lui cédant notamment ses droits de justice aux dépens de la ville de Bayonne et des d'Albret qui y prétendent. Bien que cette prérogative lui soit vite retirée, le Chapitre, pour affirmer sa juridiction, dresse un pilori et des fourches patibulaires en 1499 et, se considérant affranchi des règlements de la ville, il importe aussi du vin. Bayonne réagit violemment. 400 hommes attaquent la Collégiale, détruisent pilori et fourches, et pillent le vin. Finalement, la ville achète à Henri de Navarre les droits de

justice sur Saint-Esprit en 1594. La Collégiale joue un rôle important au faubourg où elle possède de nombreuses propriétés, et elle soutient l'indépendance du «bourg» par rapport à la «ville» y compris lorsqu'il s'agit de protéger la population juive. De la Collégiale, subsiste l'église. Le doyenné et l'hôpital étant situés à l'emplacement du parvis de la gare, ont été détruits pour lui céder la place.

- Les Hospitaliers de Saint-Jean, mentionnés au «Livre d'Or» en 1187, bénéficient de la donation d'un terrain par Guilhem de Castetgelos à Saint-Léon où ils veulent s'établir. Le Chapitre de la Cathédrale s'oppose voyant là une concurrence à l'église et à l'hôpital Saint-Nicolas. Après procès, les Hospitaliers s'installent à Saint-Esprit au début de la rue de Maubec. Leur église étant «en fort pauvre état» en 1595, la ville somme le commandeur de faire les réparations sous menace de saisie de ses revenus. Leurs possessions sont importantes puisqu'en 1650 le fort Saint-Bernard est construit sur leurs terrains.

- Sur initiative de Louise de Ségure, veuve de Louis de Lalande, quatre religieuses Ursulines viennent de Toulouse en 1621. Elles s'installent rue Pontrique dans un bâtiment que Louise de Ségure a construit ou acheté pour elles. Mais la ville les expulse faute de les avoir autorisées au préalable et elles vont à la *«métairie»* de Sainte-Croix à Saint-Etienne, où elles restent deux ans. En 1624, l'évêque de Dax leur cède la maison noble de Beauregard à Saint-Esprit avec l'accord des chanoines de la Collégiale. L'arrivée du chemin de fer détruira l'ensemble conventuel qui, entre temps, a servi d'hôpital militaire et de dépôt de fourrage.

Les implantations conventuelles à Saint-Esprit
Source : Hourmat P., Atlas des villes de France, CNRS

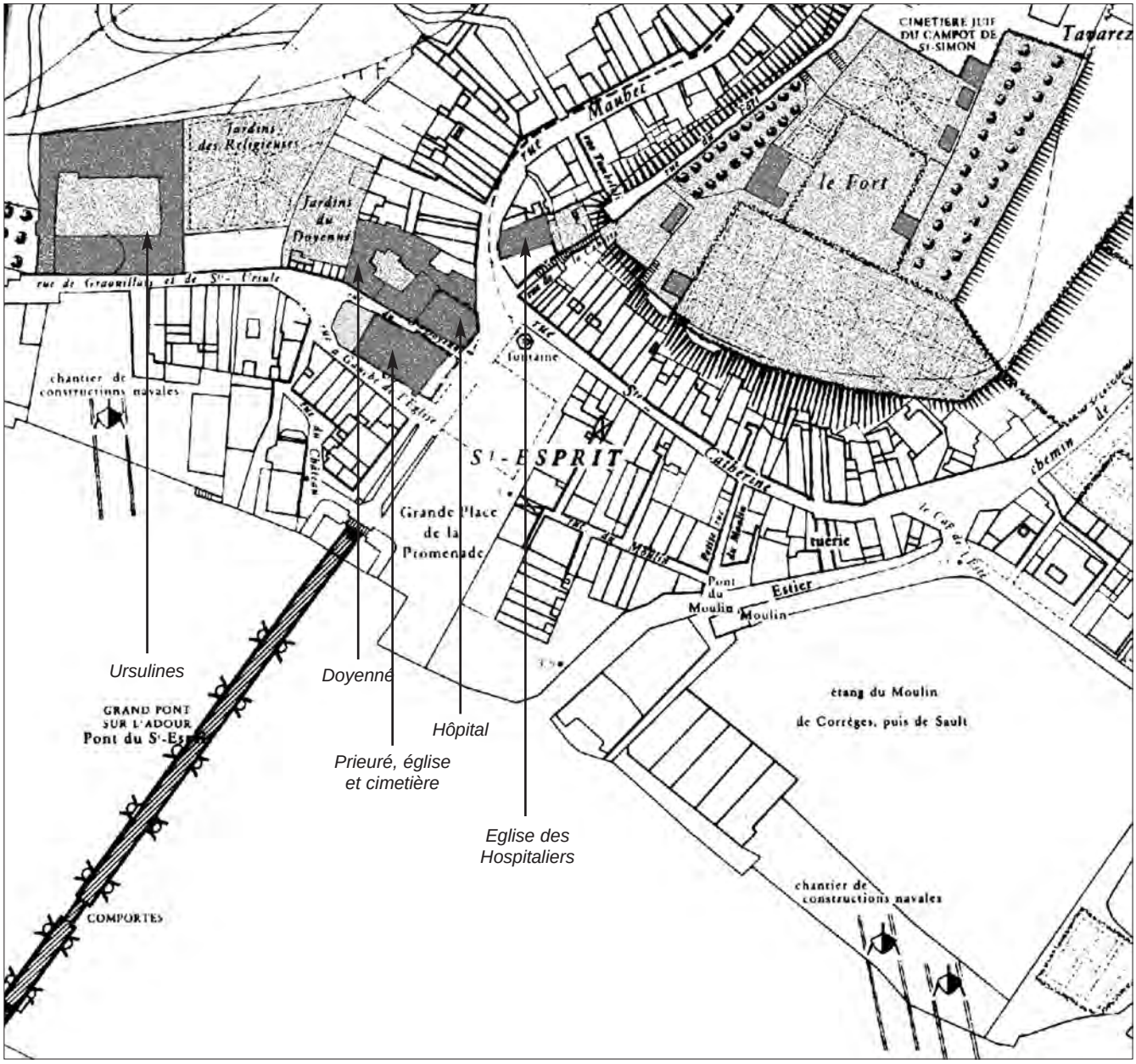

L'urbanisation du faubourg de Saint-Esprit est contrainte par le relief accidenté. Elle suit donc les vallons et s'étend sur les bords d'Adour qui sont vite peuplés de moulins et de chantiers navals surtout à partir du 16ème siècle. Selon le mémoire de Lespès de Hureaux de 1718, la population du faubourg se répartit entre 180 maisons abritant 800 chrétiens et 1 100 juifs.

Au débouché du pont sur l'Adour, une grande place s'ouvre sur le fleuve. En son bord sud se trouve l'abreuvoir et à son bord nord la fontaine. Un petit bâtiment sert à l'administration de la justice et la poste aux lettres, jusqu'à son transfert près de la Cathédrale, y est aussi. La place, bordée de maisons en bois, est transformée au 17ème et 18ème siècles par la construction de grandes maisons en pierre, partagées par étage, réalisées notamment par les riches marchands Juifs.

En 1793, le faubourg prend le nom de «Jean-Jacques Rousseau». Au 19ème siècle, l'extension de Bayonne se fait en grande partie à Saint-Esprit, notamment par un nouveau quartier destiné à recevoir 8 000 habitants, situé dans la boucle du chemin de fer, à l'est du faubourg.

Saint-Esprit est rattachée à Bayonne avant 1790 et il lui est détaché par la Constituante pour former une commune. En 1853 on y construit une mairie qui jouxte le couvent des Ursulines. Le faubourg, est rattaché à nouveau à la commune de Bayonne en 1857 et la paroisse y est réunie en 1861.

Saint-Esprit en 1674, avant la construction de la citadelle
Source : Archives du Génie, Vincennes

Clôture de Saint-Esprit «avec les projets de M. Vauban»

Plan du début du 18ème siècle - Source : Archives départementales

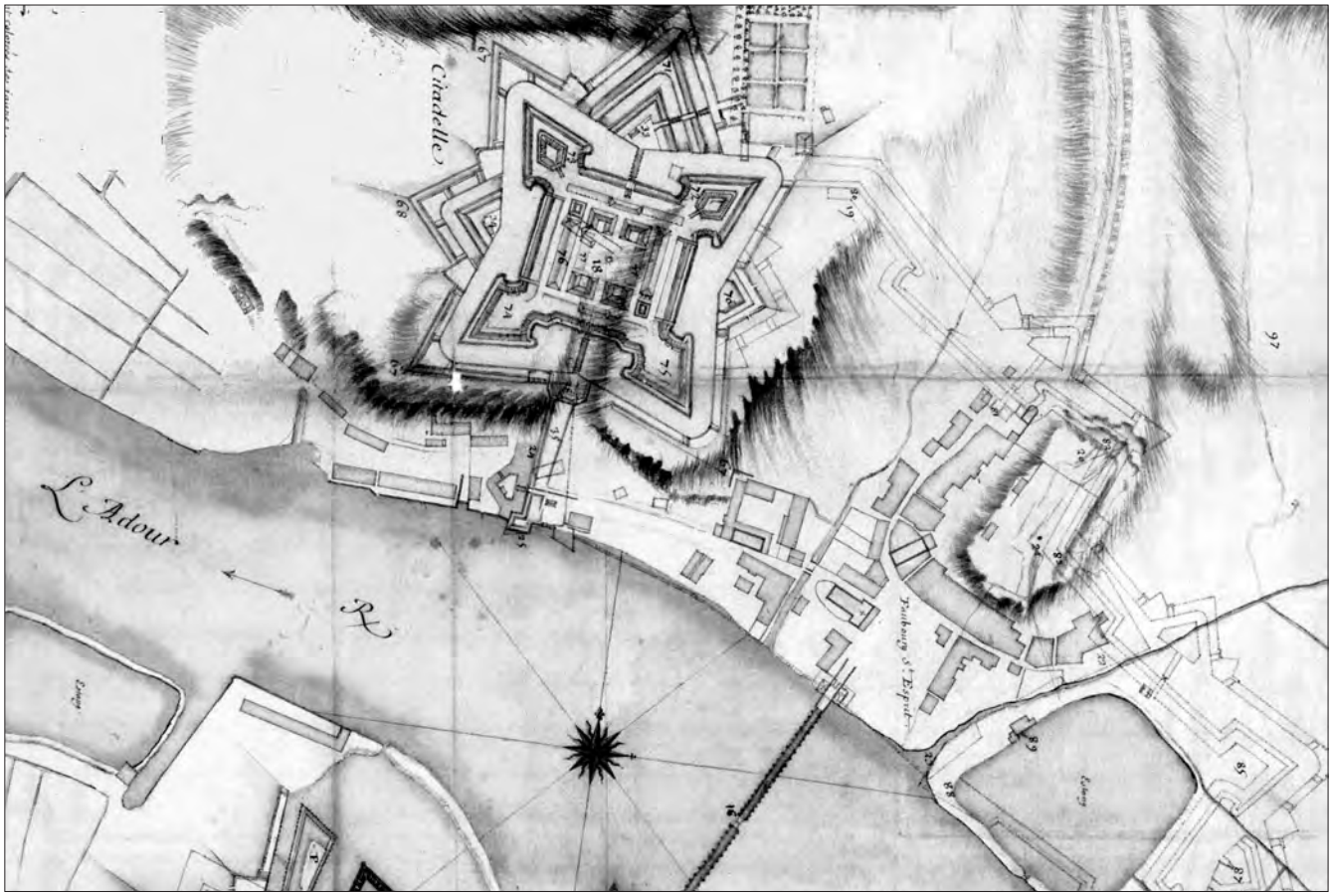

Plan de 1718 - Source : Archives départementales

L'urbanisation de Saint-Esprit dans la boucle du chemin de fer
Plan de 1883

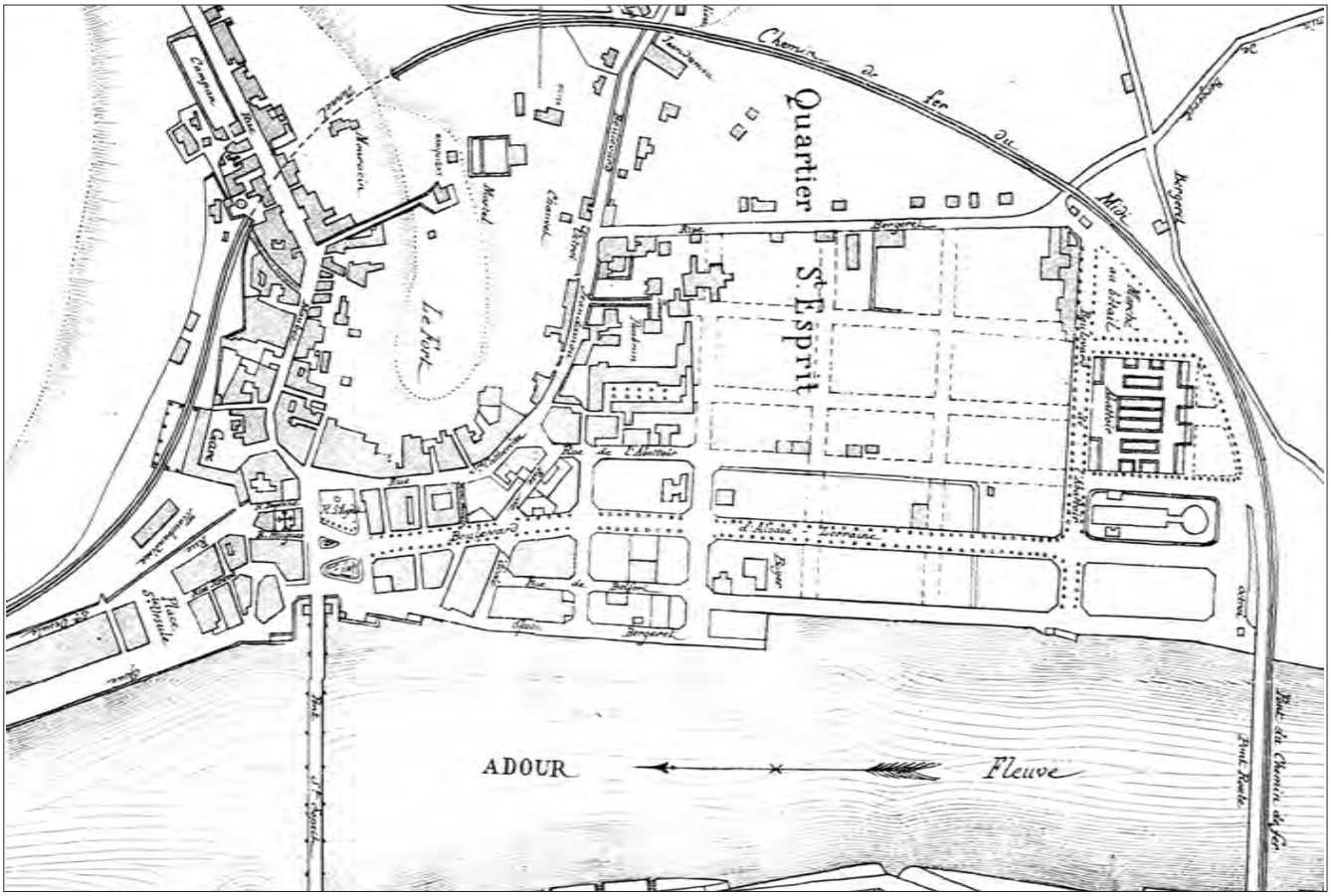

L'ORGANISATION DE LA VILLE

QUARTIERS ET METIERS

Bayonne ne dispose pas de l'habituelle organisation civique et militaire médiévale des quartiers, comme les «sestiers» ici, ou les «gâches» ailleurs. Ce sont les fonctions et les métiers qui ordonnent les rues en les spécialisant.

Les bouchers sont mentionnés depuis 1170 à la rue «Carnaceïrie», où l'on en compte 10. Ils habitent là, ils abattent et ils vendent dans la rue qu'ils ont la charge de nettoyer et d'arroser chaque semaine. Pour l'assemblée de leur métier ils ont aussi un local, mentionné en 1496. Plus tard, ils s'étendent vers «lo camin de la Posterl», la rue Passemillon. L'on trouve aussi quelques uns dispersés, à la rue du Verger ou au quartier de Pisoségue à Tarride, où on en signale déjà en 1266.

Les pelletiers ou «periciers» habitent rue «Péricerie» à Saint-Léon, au voisinage des tanneurs qui sont au sud, près de la tour de Sault et, au nord, au port du Verger donnant le nom de «Tanneries» à ces deux quartiers. Les potiers d'étain, les «pitarrers» ou pintiers, marchands de cidre, sont à la rue «Pitarrers», l'actuelle Passemillon. Les tonneliers, qui étaient au départ à la rue Doer ou Douer (qui signifie tonneau) ont gagné la rive droite de la Nive et la rue des Tonneliers au 15ème siècle. Les charpentiers des navires comme les avironniers logent près des chantiers navals sur la rive droite. Les fabricants de lances donnent leur nom à la rue des «Hasters», l'actuelle rue Montaut. La rue de la Salie, regroupe épiciers, merciers et drapiers. La rue des «Tendes», des boutiques, portion de la rue d'Espagne qui va de la place Notre-Dame à la rue de Luc, comme la rue des

Les quartiers de la ville reconstitués d'après le recensement de 1730

«Merciers», entre le pont Pannecau et la rue des Basques, regroupent apothicaires, merciers et menus boutiquiers de marchandises diverses. Les orfèvres et les changeurs, signalés en 1279, gravitent autour de la place des Cinq-cantons.*
Les rues Sabaterie et des Faures sont occupées par les savetiers et les faures. Ces derniers regroupent tous les métiers des métaux et ils sont puissants, «capables de lever 160 fantassins». Pour protéger leur monopole, les ouvrages de fer étrangers autres qu'armures de corps, ne peuvent être importés et vendus à Bayonne. Lors du recensement de 1266, ils y possèdent une quarantaine d'ateliers et une dizaine de forges. Depuis 1204, les faures ont droit de préemption sur les maisons de leur rue afin d'y conserver leur groupement. En revanche, dans toute la juridiction de Bayonne, ils ne peuvent exercer hors de leur quartier. Les pelletiers obtiennent aussi le droit de préemption en 1342 dans leur quartier.
Les uns et les autres ont donc leur espace, leur protectionnisme, leur contrôle corporatif, comme les orfèvres dès 1279 ou les drapiers, soumis aux «auneurs de draps», en 1321.
Les commerçants étrangers sont sous surveillance et, en 1319, on leur interdit d'ouvrir boutique ou atelier en ville et dans toute profession comme ce sera le cas pour les Juifs à partir du 16ème siècle. A contrario, les marchands venus d'ailleurs pour vendre, acheter et stimuler le commerce, sont nombreux et bien accueillis. Certains d'entre eux, représentant des négociants ou des compagnies de leur pays, prennent racine à Bayonne.
Les métiers se diversifiant à compter du 17ème siècle, les quartiers sont de moins en moins spécialisés. Les faures, qui regroupaient tous les métiers des métaux, se divisent : en 1693 les fondeurs, en 1712 les couteliers et les chaudronniers, en 1768 les serruriers et les forgerons, forment des métiers à part. Les charcutiers se différencient des bouchers au 18ème siècle...

Autre approche des quartiers, celle de la répartition sociale. Les grands hôtels particuliers sont situés à la ville-haute autour du «palais Montaut», du château et de la cathédrale. Notaires, courtiers, marchands, négociants, bourgeois et autres notables résident aussi en ville-haute. Mais, les valeurs locatives des rues du Pont-Mayou et Ouesque, sont les plus élevées et dépassent 400 Livres tournois en 1479. Trois siècles plus tard, en 1749, ces mêmes rues restent les plus prisées avec 400 Livres. Les rues des Tanneries, du Pont-Traversant, Bourgneuf, Bertaco, Port-de-Castet et Salie oscillent entre 300 et 400 Livres tandis que les rues Douer, Sabaterie, Puy-du-Péré, Tour de Sault, Plachotte et Marsan, sont à moins de 100 Livres. La rue des Vieilles-Boucheries passe pour être un «horrible quartier», «dans un endroit presque inhabité» (1770), et la rue des Tendes apparaît comme un quartier «éloigné et fort peu pratique» (1713). En effet, le centre s'est déplacé vers les rives bien que les hôtels particuliers restent encore près de la cathédrale.
Au 19ème siècle, l'indicateur des loyers fait un net partage entre la rive droite et la rive gauche où le loyer moyen est plus élevé de 30%. (100 F contre 67 en 1833). Comme auparavant, la rive gauche a ses rues prisées : à la place d'Armes et à la place de la Liberté, le loyer dépasse 200 Francs, aux rues Ouesque, Pont-Mayou et Neuve, il avoisine 150 Francs. En revanche, à la rue Lagréou ou Sabaterie, on ne paye que 30 Francs.
En tant que subdivisions administratives les quartiers varient. Ils sont au nombre de dix en 1570, cinq intra-muros et cinq en banlieue. En 1633 les lieux de la revue de la milice de la ville témoignent d'une division en quatre quartiers. A compter de 1730 les registres de capitation, sont établis par quartier.** Curieusement, les rues qui les forment s'imbriquent les unes aux autres. En 1734, la ville est partagée en sept quartiers, quatre à la rive gauche et trois à la rive droite. Mais cette subdivision ne dure que jusqu'en 1738, et l'on revient à quatre quartiers. A la Révolution, la ville est divisée en trois puis en deux sections. Ces fluctuations montrent que la notion de quartier n'a ici ni le sens politiquement ou géographiquement «structurant» qu'il peut avoir dans d'autres villes.

* Bien que parmi les orfèvres on trouve des Navarrais et des Aragonnais, le métier obtient qu'il soit interdit aux étrangers de faire des opérations de change entre la porte et le Port-de-Castet, ou dans un rayon de dix maisons autour des tables des changeurs.
** Valeur du feu capité à Bayonne vers 1775 = >6pers., 1730 = 6,8 pers. selon J. Pontet.

ILOTS ET PARCELLAIRE

Un îlotage planifié

La ville-haute comme la ville-basse et le Bourg-neuf, sont constitués d'îlots semblables, de taille inégale, mais aux formes régulières, simples, rectangulaires. Ici, il n'y a pas de «venelles tortueuses» au parcours complexe. Les rues sont droites et leur tracé, incite à voir, pour la ville-haute, un tissu déjà partagé ici par un îlotage régulier dès l'antiquité. Alors que l'espace est occupé de façon progressive au cours du haut Moyen-Age, on est frappé ici par la géométrie des îlots formés à l'image des lotissements «planifiés». Pour la ville-basse, comme pour la rive droite, cette régularité du tissu, n'étonne pas car on est en présence de lotissements médiévaux tracés au cordeau comme toujours. Mais, aucun vestige n'atteste que la ville antique était ordonnée par cette géométrie tant appréciée au Bas-Empire et qu'Ausone vante dans «Ordo Urbium Nobilium» en disant de Bordeaux : «...on admire les rues qui quadrillent la ville, l'ordonnance des maisons,...puis les portes, qui répondent en droite ligne aux carrefours.»
Ce tracé régulier des rues de la ville-haute a incité d'aucuns à supposer l'existence d'une place ou d'un temple à la croisée du «cardo» et du «decumanus», sur le site qu'occupe la cathédrale. Rien ne l'atteste. De même, à ce croisement des deux axes majeurs, on constate un déhanchement de ce que l'on suppose avoir été le «decumanus», entre la rue des Prébendés et sa poursuite par la rue Poissonnerie. Cela peut correspondre à un tracé en «baïonnette» comme on en trouve dans d'autres villes romaines régulières. E. Goyénèche retient que cette inflexion de l'axe médian, du «decumanus maximus» de la ville, serait intervenue lors de la construction de la cathédrale et de son cloître. L'interprétation paraît d'autant plus plausible que la ville est certainement peu bâtie avant le 11ème siècle. C. Jullian tire d'ailleurs argument de cette implantation ecclésiastique centrale pour déduire une faible occupation de la ville au haut Moyen-Age. Celle-ci est d'ailleurs attestée par la donation du vicomte

Disposition et orientation du parcellaire

Ilot à deux façades sur rue

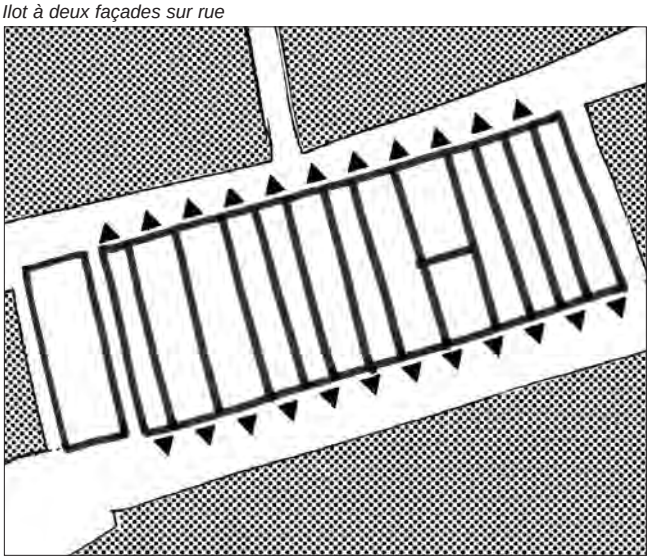

Ilot à trois façades sur rue

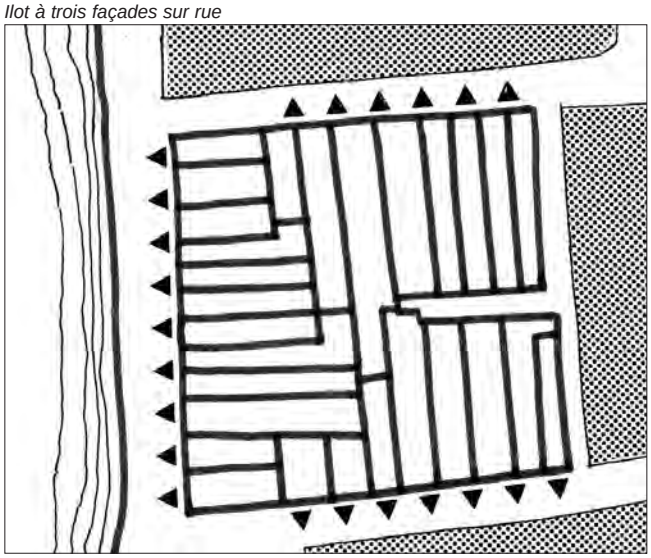

Ilot à quatre façades sur rue

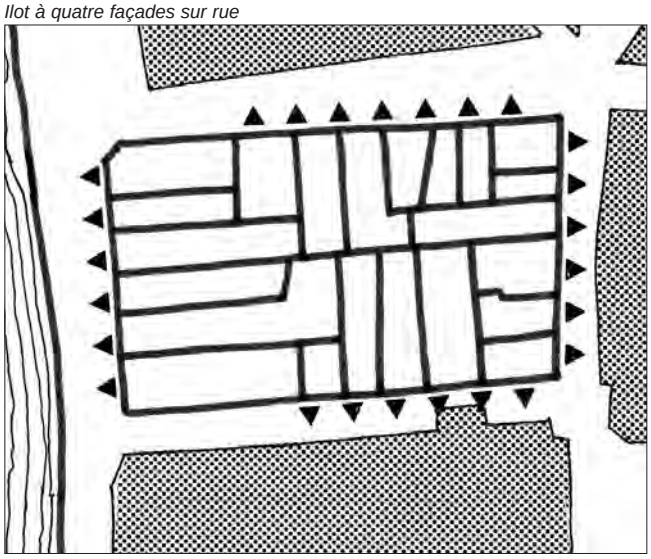

Fotun Sanche qui restitue à l'évêque en 1083,un «verger situé près de l'église Sainte-Marie, longeant les murs de la ville jusqu'à la porte conduisant au port». Lorsque la ville est densement occupée, il est fréquent que les cathédrales se placent à la marge du centre, près des murailles. En revanche, lorsque celle-ci est peu habitée, cathédrales et cloîtres s'implantent, au lieu central de la ville. Il est ainsi à Angers, à Valence, à Rouen, à Bourges ou à Beauvais... Le statut de l'Eglise, sa puissance comme ses exigences en surface permettent alors à l'ensemble ecclésiastique de déformer la trame viaire en repoussant ou en enjambant les limites des îlots préexistants pour constituer une emprise cohérente. P. Pinon comme Y. Esqieu donnent plusieurs exemples de cette déformation des tissus antiques par le «quartier cathédrale».

La régularité de l'îlotage correspond aussi trop bien à ces villes romaines «fondées» ou restructurées pour que l'on ne soit pas tentés de leur associer Bayonne. Mais cette concordance formelle est aussi un piège duquel il faut se garder tant que des fouilles archéologiques n'ont pas vérifié l'hypothèse.

Aujourd'hui, faute d'une étude permettant de vérifier l'existence de lotissements antiques, on doit se contenter d'une répartition schématique des îlots. Trois types d'îlots caractérisent le tissu de la ville :
- linéaires et étroits résultant de l'adossement au rempart de la ville gallo-romaine ou le long de la rive gauche de la Nive,
- rectangulaires, épais et longs pour la majeure partie,
- carrés dans quelques cas,

Un quatrième type, exceptionnel, présente une forme triangulaire et correspond aux îlots situés de part et d'autre du Pont-Mayou, liées à la levée de terre des rues Bourgneuf et Mayou.
La dimension des îlots est de l'ordre de 60 à 120 mètres de longueur sur 30 à 60 mètres d'épaisseur. Les «façades» principales des îlots, définies par le sens de leur parcellaire, permettent de classer l'importance qu'ont eu les voies qui les bordent. Ainsi, tel îlot a quatre façades parce qu'il est bordé de quatre rues ou quais attractifs, alors que tel autre n'est orienté que sur trois faces ou enfin, tel autre ne donne que sur deux rues, les îlots adossés à la muraille étant mono-orientés.

Origine et transformations du parcellaire

L'extrême régularité du parcellaire, suscite les mêmes interrogations que celle des îlots. Ce parcellaire rigoureusement «tramé» correspond à une urbanisation volontaire, par lotissement. Or, comme il a été dit, l'emplacement central de la cathédrale laisse entendre que la ville est faiblement occupée au haut Moyen-Age. En ce cas, et faute de structures déjà en place (rues déjà tracées, murs ou fondations existantes,...), rien n'empêchait une occupation irrégulière des terrains, par «agrégation» de maisons et de propriétés selon les besoins et les moyens des uns et des autres, comme dans beaucoup de villes médiévales. Ici, ce n'est pas le cas. Le parcellaire est non seulement d'une rigoureuse géométrie en lanières, mais l'on ne distingue pas non plus de diversité significative dans la taille des parcelles exprimant une hiérarchie sociale.
Il est difficile de penser qu'un lotissement aussi «normé»

remonte au haut Moyen-Age. Ces formes régulières, se rencontrent après l'an mil dans les «sauvetés» et les «villes-franches» ou, plus tard, dans les «bastides», les unes et les autres étant planifiées sous l'autorité d'un seigneur laïque ou ecclésiastique. E.Goyénèche soutient que la lecture du plan «...ouvre des horizons sur l'importance de la renaissance bayonnaise au 12ème et 13ème siècles et sur le dépeuplement de la ville à l'époque précédente : on a l'impression en effet...d'un plan de reconstruction conçu et appliqué d'une seule pièce, le long de rues déjà existantes, mais sur un sol rasé, en l'absence presque totale d'édifices antérieurs. On a dû procéder, dans la ville-haute à un lotissement semblable à celui de la ville basse, mais antérieur, et dont les textes n'ont pas gardé trace.» S'il est peu plausible de dire que la ville a été formée au haut Moyen-Age de façon aussi réglée en l'absence d'un «canevas» déjà tracé remontant à une période précédente, il est encore moins plausible de penser qu'une ville «dépeuplée» d'abord et re-peuplée petit à petit ensuite, par «agrégation», se soit démolie et reconstruite volontairement, d'un coup, pour régulariser ses formes à l'image des lotissements qu'elle met en place en même temps hors de ses murs. Pour que la ville puisse s'étendre dans des proportions aussi importantes que le fait

La régularité systématique de la dimension et des formes du parcellaire bayonnais

La régularité du tracé des rues et du parcellaire classe Bayonne parmi les villes «planifiées» par opposition à celles formées de façon pragmatique

Bayonne, ville par «lotissement»

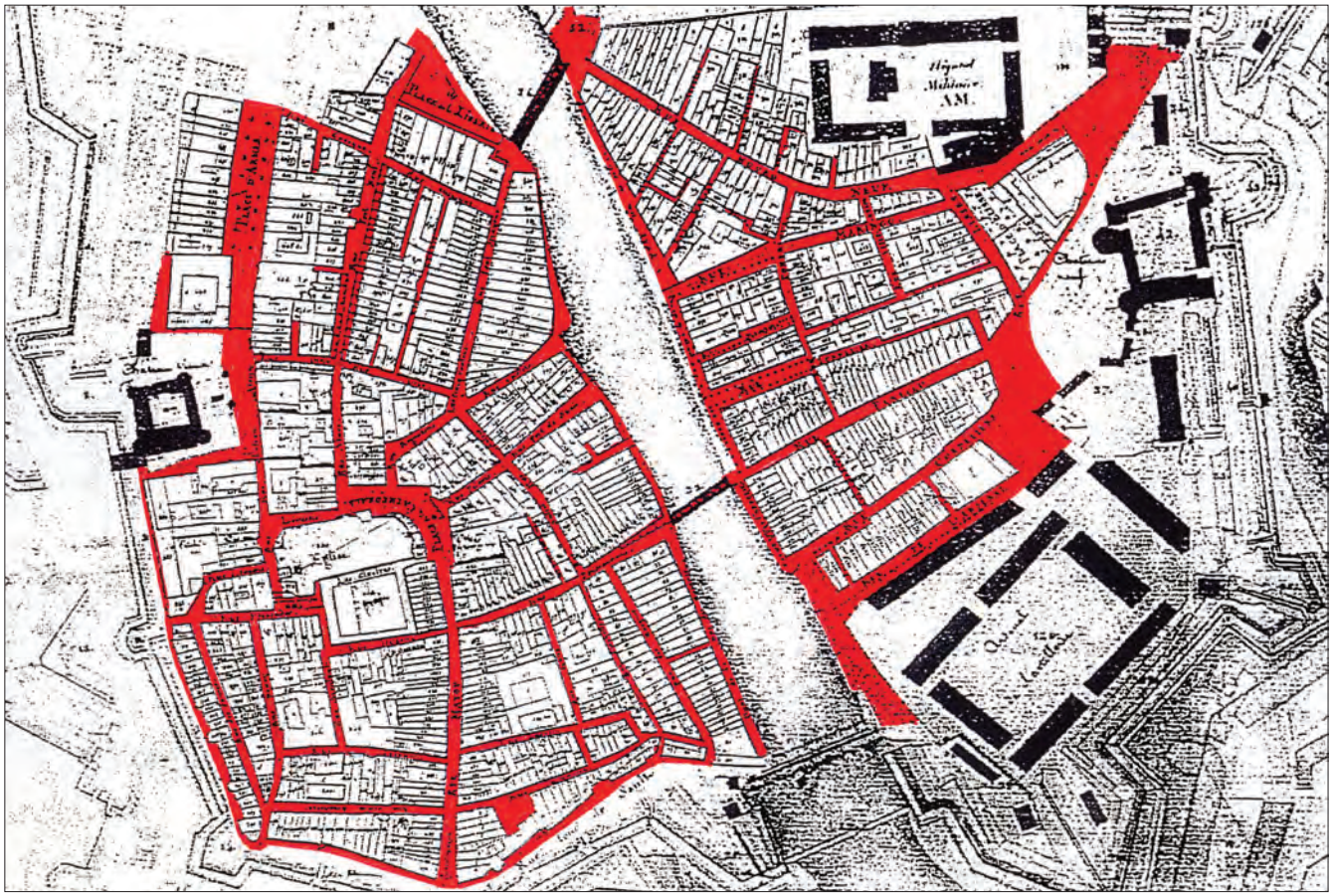

Montpellier, ville par «agglomération»

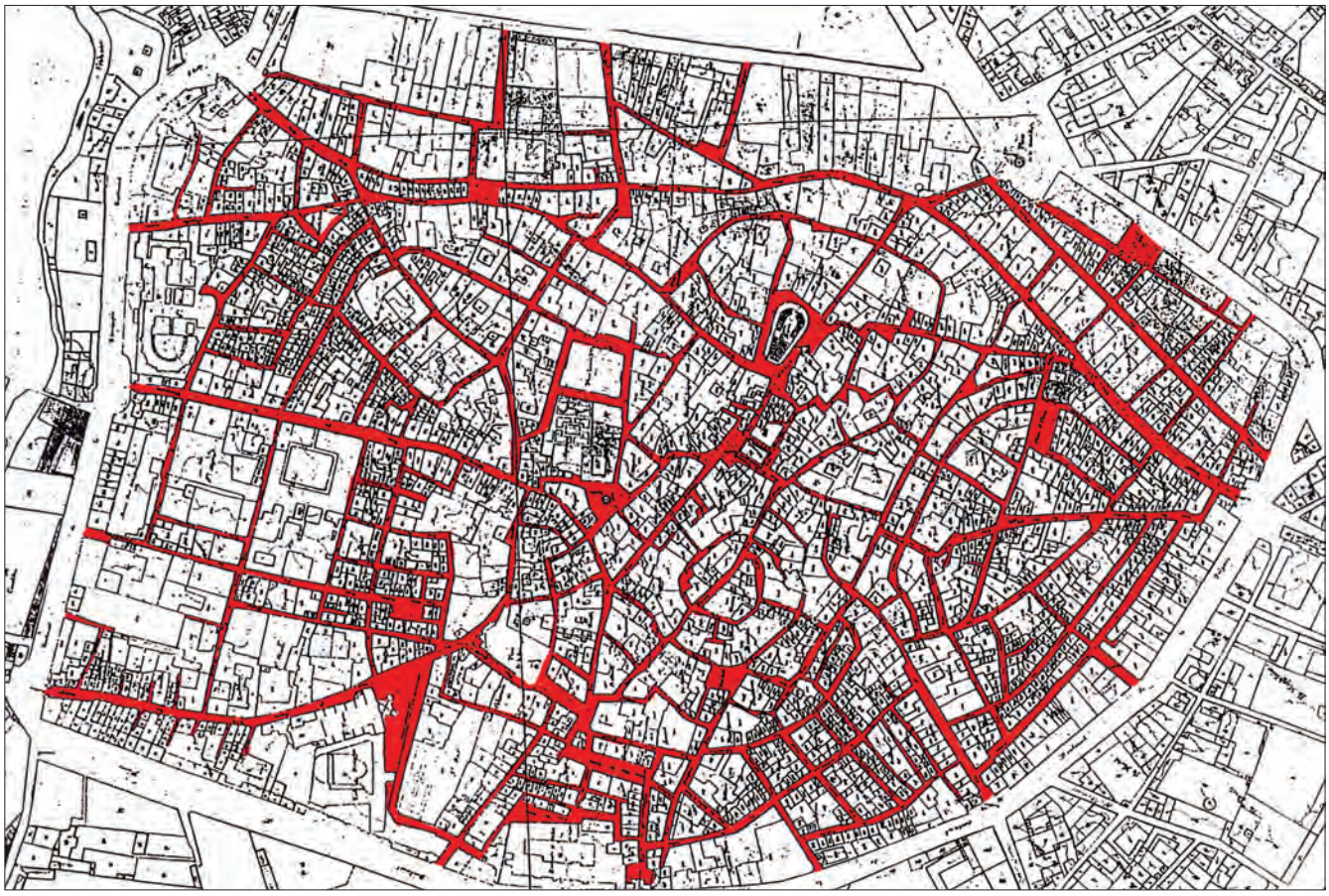

Bayonne, cela signifie qu'elle est peuplée et qu'elle puissante, ce qui rend encore plus difficile et moins probable une reconstruction et une «régularisation» radicale de son tissu préexistant. Partant de là, on peut émettre l'hypothèse que l'îlotage et le parcellaire réguliers de la ville-haute existent déjà lorsqu'elle prend son essor au Moyen-Age, et qu'ils sont hérités de l'antiquité. Il convient cependant de rappeler qu'ici aussi aucun vestige ne confirme ce raisonnement et que beaucoup est à attendre des fouilles à venir.

Il est aussi probable qu'à un moment plus tardif du Moyen-Age (14ème-15ème siècles à juger par les vestiges), ce parcellaire ait subi des modifications. Non pas dans ses formes en lanière et dans ses contours orthogonaux, mais dans l'emprise des terrains de certaines maisons de particuliers. Ceux-ci auraient réuni des parcelles pour constituer l'assise de grandes maisons. L'existence des caves «doubles» (correspondant à deux parcelles actuelles) sont le témoignage d'un groupement médiéval et d'un scindement ultérieur selon la trame initiale. La superposition du parcellaire actuel à ces caves médiévales, montre que le foncier a été d'abord regroupé et puis re-scindé, puisqu'aujourd'hui chaque parcelle correspond à une seule travée de ces caves doubles, le passage reliant les deux travées anciennes ayant été muré. Ce scindement succède donc à un préalable regroupement, les travées des caves correspondant parfaitement au rythme et à l'orientation des «unités élémentaires» du parcellaire.

La taille des terrains des hôtels de Lahubiague-Hauranne, de Poyanne-Naguille, de Montaut, des de Luc, de d'Arribeyre, attestés comme étant médiévaux, témoignent aussi de plus larges regroupements échappant au module élémentaire. L'installation du couvent des Augustins dans «la maison et la tour de Naguille» laisse entendre que l'emprise de cet hôtel est déjà considérable. Il sera intéressant dé découvrir les caves de ce puissant hôtel pour vérifier si elles correspondent à la trame parcellaire générale, auquel cas l'on pourrait supposer une emprise hors-norme constituée par groupement de plusieurs «unités éléméntaires».

Nombre et dimensions des parcelles

Après ces modifications médiévales, le parcellaire reste pratiquement stable depuis le 17ème siècle. Le nombre de parcelles passe de 900 en 1643, à 930 en 1730, à 1000 en1831 et il est encore le même aujourd'hui. Quant au nombre de maisons recensées le long des rues, il n'a pas non plus changé. En 1549, on dénombre 15 maisons à la rue des Prébendés, autant qu'aujourd'hui. Il est de même rue des Faures ou rue d'Espagne, où l'on trouve respectivement 36 et 71 maisons en 1749 et 1750, comme aujourd'hui.
L'exploitation du toisé du pavage des rues au 18ème siècle, donne le linéaire de façade des maisons. Ce décompte confirme la grande stabilité du parcellaire qui n'évolue pas en deux siècles.
Aujourd'hui, les parcelles de la ville mesurent en règle générale 4 à 6 mètres de largeur et leur profondeur moyenne est de 30 mètres pouvant atteindre jusqu'à 65 mètres. Si la moyenne n'est pas exceptionnelle, les rapports extrêmes, dépassant souvent 40 mètres de profondeur pour une largeur de façade constante de 4 à 6 mètres, font de ce parcellaire un cas particulier, unique en France

Caves relevées par M. Haulon
Caves «doubles» communicant entre elles et doubles murs séparatifs

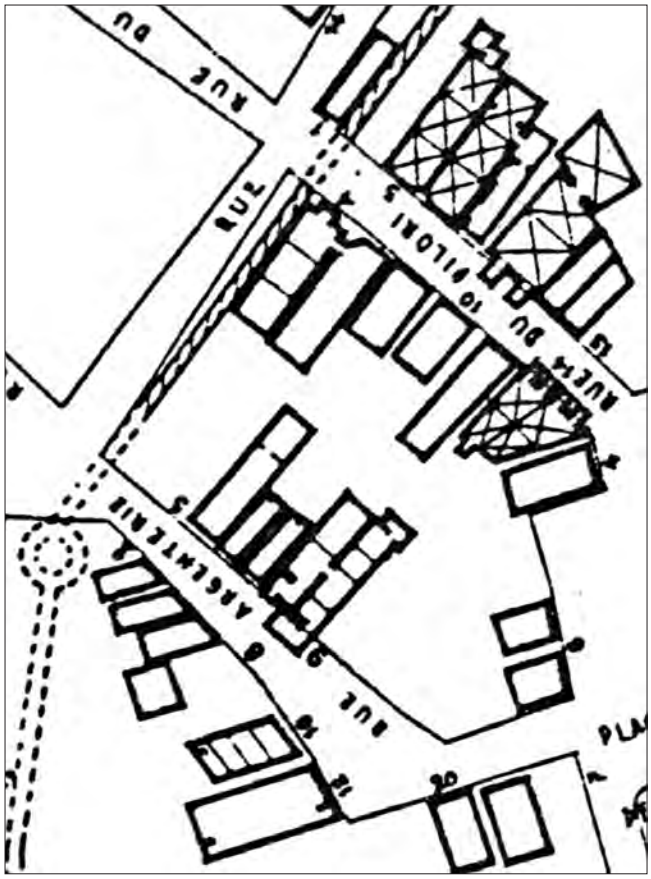

Superposition des caves et du parcellaire actuel
Scindement des caves doubles (en gris sur le plan) par le parcellaire

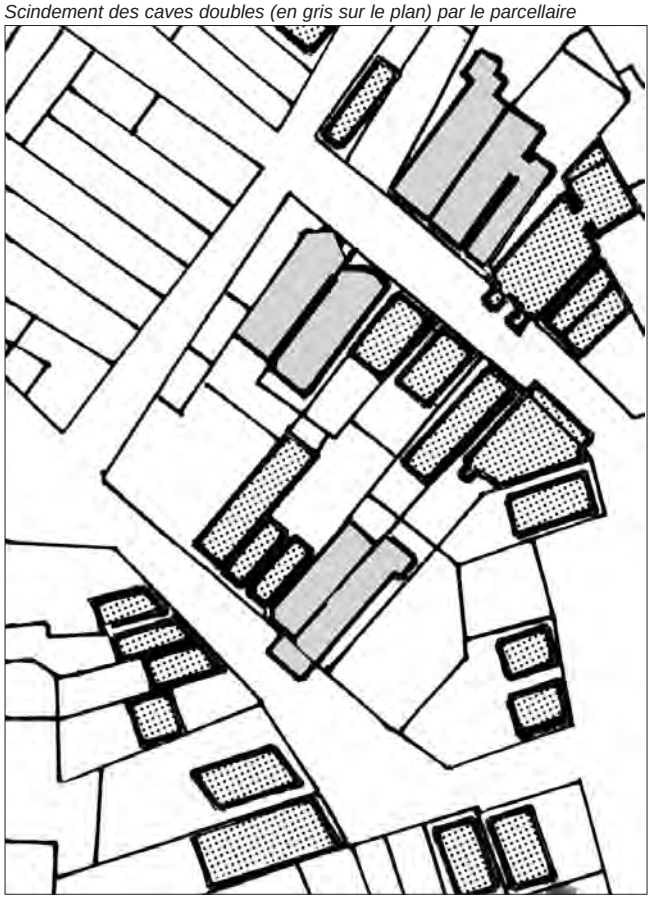

Comparaison des parcellaires «pyrénéen» (Ainoha, Mirepoix) et des villes proches de Bayonne (Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port)
Seul Amsterdam illustre les lanières totalement occupées par le bâti

Ainoha

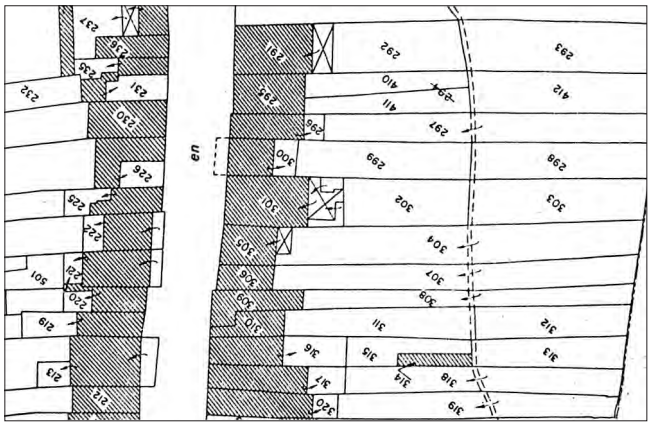

Mirepoix

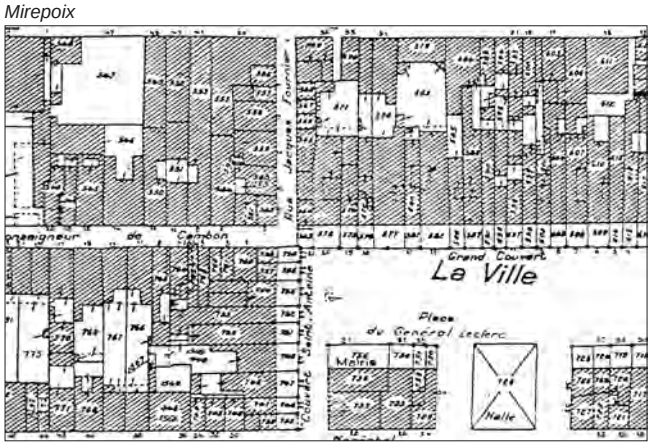

Saint-Jean-de-Luz

Saint-Jean-Pied-de-Port

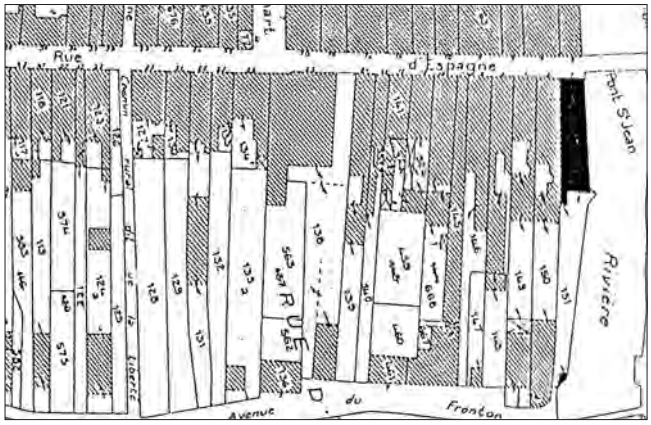

Bayonne

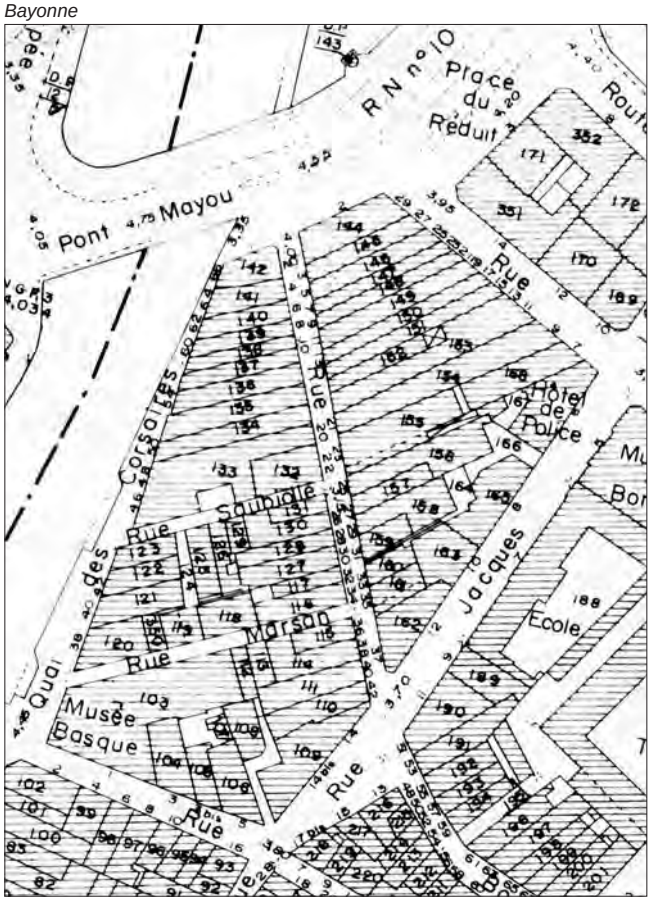

Amsterdam

A première vue et par ses proportions, le parcellaire bayonnais serait assimilable au «parcellaire pyrénéen» bien connu par ses formes de lanières de terre étroites et très longues. Cependant, la comparaison dimensionnelle dément vite cette première impression car, même si les proportions sont équivalentes, les valeurs métriques de largeur et de profondeur s'écartent considérablement. Les parcelles des villes et villages voisins ont des façades nettement plus larges et sont occupées par le bâti dans des proportions nettement moindres. Nay, Aïnhoa, Mirepoix ou Saint-Jean-de-Luz présentent en effet des aspects analogues en termes relatifs mais radicalement dissemblables en termes absolus.

Seule Saint-Jean-Pied-de-Port peut être rapprochée et comparée à Bayonne, la largeur sur rue étant souvent de 5-6 mètres et la profondeur atteignant jusqu'à 80 mètres. Ainsi, pour l'instant, c'est à l'autre bout de l'Europe, à Amsterdam, qu'a pu être remarqué un parcellaire dimensionnellement semblable et également occupé par le bâti que celui de Bayonne où la quasi totalité des parcelles est bâtie à 100%. Mais cette analogie reste purement formelle et rien d'autre ne justifie ce rapprochement réalisé à but illustratif.

Parcelles d'habitat bâties à 100% de leur surface

Typologie du parcellaire et des maisons de Bayonne

TYPE	FORME: LINEAIRE PROFOND	FORME: CARREE	FORME: EQUERRE	FORME: LINEAIRE LARGE
NON TRAVERSANTE	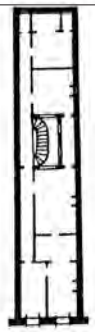 *42 BZ 83* — Modèle A, 329 parcelles, 40,8 % 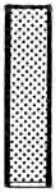	*43 BZ 77* — Modèle D, 81 parcelles, 10,0 %	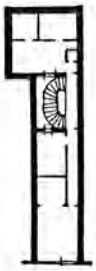 *36 BX 478* — Modèle H, 6 parcelles, 0,7 %	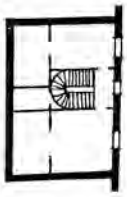 *54 BZ 221* — Modèle K, 22 parcelles, 2,7 %
TRAVERSANTE	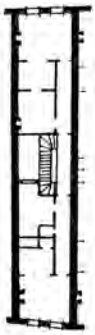 *29 BX 133* — Modèle B, 204 parcelles, 25,7 %	*20 BX 359* — Modèle E, 25 parcelles, 3,0 %	*40 BX 130* — Modèle I, 11 parcelles, 1,4 %	
ANGLE	*36 BX 481* — Modèle C, 74 parcelles, 9,2 %	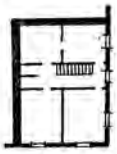 *43 BZ 70* — Modèle F, 30 parcelles, 3,7 %	*54 BZ 216* — Modèle J, 5 parcelles, 0,6 %	
PROUE		*21 BX 368* — Modèle G, 2 parcelles, 0,2 %		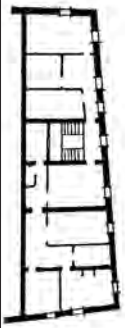 *49 BX 293* — Modèle L, 18 parcelles, 2,0 %

Façade aveugle — *Façade vitrée*

L'analyse typologique du parcellaire actuel fait ressortir quatre grandes catégories de parcelles :

1- les parcelles «non traversantes» de l'îlot, formant dans la majorité des cas, des lais profonds et peu larges représentent 40,8% du parcellaire (modèle A).

2- les parcelles «traversantes» des îlots formant aussi d'étroites lanières encore plus longues représentent 25,7 % du parcellaire (modèle B).

3- les parcelles «d'angle» de formes diverses, assimilables souvent aux deux premiers types mais bénéficiant d'une position dégagée, représentent 13,5 % du parcellaire (modèles C, F, J)

4- les parcelles en «proue» qui, exiguës ou grandes, ferment les petits côtés des îlots, représentent 2,2 % du parcellaire (modèles G, L).

Avec leurs variations (parcelles carrées, en équerre ou larges totalisant 17,8 % du parc,modèles D, E, H, I, K) les deux premiers types représentent 74,3 % du parc parcellaire. Additionné, le parcellaire en lanières typique de la ville, représente près de 90% des propriétés foncières. Le reste correspond à des cas exceptionnels ou à des usages collectifs.

Parcelles en lanière

Rues larges de 4,80 m ou moins

Le module de 4,80 m correspond à 4 aunes de Bayonne, dimension figurant à différents règlements

En noir, les rues et segments de rue de 4,80 mètres de largeur ou moins

RUES

Alignements et percées

Malgré la régularité des îlots et du parcellaire, le contrôle des implantations est un impératif municipal tout au long de l'histoire de la ville. Tant pour préserver l'espace des rues et des propriétés de l'empiètement et du surplomb, que pour assurer la sécurité contre le feu et, enfin, pour faire payer l'impôt. Depuis 1290, une réglementation fixe ainsi les implantations à Bayonne. Les maisons doivent être alignées, sans encorbellement et avoir un «recul de quatre aunes», soit 4,87 mètres. Si l'on ne tient pas compte des quais, voies périphériques, percées ou élargissements tardifs, hormis la rue d'Espagne, rares sont les portions de rue de la ville qui dépassent cette dimension. On peut déduire que cette référence correspond à une dimension préexistante devenue règle ce qui confirmerait le caractère «planifié» d'une urbanisation déjà ancienne.

Deux maçons et un charpentier exercent le contrôle des alignements pour le compte de la ville et, comme ces «juratz de le poble» sont débordés, on double leur effectif en 1327. En 1365, le maire, Saubat de Mente, insiste sur le respect des règles jugeant que les alignements sont «...choses fort négligées...».

Rengaine de l'autorité municipale, les arrêtés apparaissent encore au milieu du 16ème siècle. Le Conseil interdit «...ce que les rues ne fussent offusquées et empêchées par les édifices et bâtiments de maisons...». Le Parlement de Bordeaux renouvelle les servitudes de recul et de suppression des encorbellements en 1582. «...Malgré la pauvreté extrême des habitants...», il ordonne à «...tous les bourgeois et habitants qui ont leurs maisons avancées sur la rue, de les reculer et mettre à plomb et ne les bastir plus avant que du pied en droit...». Mais, sur insistance des magistrats de Bayonne, «...vu que pour cette heure la pauvreté est si grande», un délai de dix années est accordé pour l'exécution de l'ordonnance. Pourtant, l'année suivante, une nouvelle ordonnance préconise de «...commencer par les rues bourgeoises et marchandes parce que les sieurs d'icelles ont les moyens de le faire...». La ville conclut encore à l'impossibilité d'appliquer l'ordonnance prétextant que «...dans certaines rues il n'y aurait plus d'habitations...» faute de profondeur des parcelles. En 1645, en 1666, en 1683... des injonctions réïtèrent l'obligation d'alignement. En 1688, l'Intendant de Bezons impose l'alignement par ordonnance mais, en 1694, Ferry constate que tout reste à faire. Les textes d'alors évoquent les problèmes militaires, de sécurité et de circulation mais disent aussi que «...les rues seraient infiniment plus éclairées et la ville plus décorée...», et qu'il s'agit de «...donner aux maisons un aspect plus architectural...». Salubrité et embellissement urbains font ici leurs débuts.

Si des particuliers comme Jean du Vivier, demandent l'alignement de la rue des Tanneries en1699 «...sur la place où étaient autrefois les tanneries et où il n'y à présent que des méchantes choppes...», l'envie d'empiéter perdure. En 1709 le chanoine Veillet dit d'un dénommé Castetnau, qu'«...à la rue Neuve il a déjà une petite boutique qui avance dans la rue...il voudrait, à côté, pratiquer une autre pareille sans qu'elle avance dans la rue plus qu'avance un établier qui est dans la maison adjacente...son dessein ne change rien à l'état des choses et sera plutôt un ornement qu'une difformité nouvelle...»

Pour supprimer les saillies 160 ordres de démolition contre 30 autorisations de réparation de façades en bois sont décomptés au 18ème siècle.

Ces servitudes d'alignement sont parfois dénoncées comme étant appliquées de façon discriminatoire. Moracin de Berens, propriétaire d'une maison à encorbellement située à l'angle de la place des Cinq-cantons et de la rue de la Salie, se plaint de ne pas être autorisé à la reconstruire selon ses anciennes dispositions alors que d'autres propriétaires en ont obtenu le droit dans la même rue. D'ailleurs, la municipalité elle-même ne s'applique pas ses propres règles en refusant en 1778 d'amputer le bâtiment de la mairie faisant saillie sur la place Notre-Dame.

Entre 1720 et 1760, les procès et mises en demeure pour aligner les maisons sont nombreux et la ville procède parfois en se substituant au propriétaire comme pour maisons des Chalosse et Daubin à l'angle de la place Notre-Dame et d'Argenterie démolie autoritairement en 1741, ce qui permet de porter la rue à 16 pieds, soit 5,20 mètres. La longueur de la procédure contradictoire des alignements fait évidemment hésiter l'autorité municipale comme le souligne J. Pontet en citant le cas de la maison Laborde à l'angle des rues d'Espagne et de Luc.

Pour élargir les rues, les tours faisant saillie sont aussi démolies à partir du 17ème siècle : la tour de la porte Saint-Lazare en 1660, celle du Vergeron, à l'angle des rues de la Salie et Poissonnerie, en 1695 après une décision datant de 1672. On démolit aussi les entrées de cave et les étalages qui empiètent sur les rues à partir de 1717. Enfin, les «arceaux» du rempart barrant les rues, sont démolis au milieu du siècle : rue port-Neuf en 1740, rues du Pilori et Poissonnerie en 1744, rue Orbe en 1746, rue Argenterie en 1747. En 1745 le maire prescrit la démolition «...de l'arceau d'une ancienne porte, dans le lieu appelé Cinq-cantons, lequel...empêche le libre passage des voitures et qui est contre toutes les règles».

La velléité d'assurer la circulation dans la ville se traduit aussi par des percées. En 1733, on perce la rue Tour-de-Sault. En 1789, l'architecte Luscat propose l'alignement général des rues et des percements : une rue droite entre la place des Cinq-cantons et la place de la Cathédrale, une autre voie entre les rues Douer et Faures, la suppression de nombreux arceaux, la construction d'une halle (de 14m x 24m x 3,5m.), entre le Port de Suzée et le Poids du Roi avec un quai carrossable allant du pont Pannecau au Pont-Mayou, le prolongement du quai des Boucheries jusqu'au quai des Basques. La mise en œuvre du plan est différé compte tenu des événements révolutionnaires. En 1800, la rue Marengo est percée à travers le couvent des Visitandines en prolongement de la rue de l'Hôpital. En 1830, la rue de la Visitation amorce une autre percée destinée à relier la rue Bourgneuf à la rue Pannecau.

En 1819, la rue du Port-de-Castet est élargie par l'acquisition de 8 parties de maisons situées dans la zone médiane de l'îlot nord. En même temps que le géomètre Dulandier dresse le cadastre de 1831, un nouveau «plan général d'alignement des rues» est établi en 1832 en vertu de la loi de 1807, et il est approuvé en 1833. Ce plan ne manque pas d'ambition : il prévoit une percée allant droit de la rue de la Salie à la tour de Sault en démolissant

Emprise et lotissement du couvent de la Visitation, avant et après la Révolution

en 1674

en 1831

19 maisons, les étals de la boucherie et son lavoir, une autre percée relie la cathédrale à la rue Poissonnerie par la rue de Luc. Les rues Neuve et port-Neuf sont alignées, la ruelle Gardin est élargie, la rue de la Visitation est prolongée...

Alors qu'un ingénieur des Ponts et chaussées disait vers 1850, «...l'on aura eu rien à regretter si les deux tiers de la ville disparaissaient pour faire place à une ville nouvelle aux quartiers bien percés et bien aérés...», trente ans après la prescription du plan d'alignement, on dit encore qu'«...il n'y a eu que quatre ou cinq maisons atteintes par la mesure de reculement. Pas une rue,... qui... soit régularisée.». Etabli en 1859, le plan que l'ingénieur de la ville Boura, prévoit à nouveau de dégager les voies. Un plan d'alignement, établi en 1863, est adopté en 1868. Parmi les tracés significatifs, seule la rue Laffitte est partiellement réalisée. Les rue pentues du Pilori, de Poissonnerie et du château-Vieux, sont aussi re-profilées en 1816 et 1830 pour adoucir leur déclivité, ce qui entraîne la modification des raccordements avec les rues qui y débouchent. En matière de voirie, hormis l'ouverture de la rue Bernède (1834), les transformations autour des halles (1865), le raccordement du pont du Génie (1873), la percée des portes de France (1909), et d'Espagne (1917), ou l'utilisation de la terrasse du rempart Lachepaillet et la rue Tour-de-Sault pour une voie de contournement (1949, 1962), les choses restent en l'état.

L'espace des galeries sous les «arceaux» est un objet de litige permanent; associé tantôt à la voirie et tantôt aux propriétés qui le surmontent, il est disputé aussi âprement que les encorbellements. Dès 1740, les riverains de la rue port-Neuf obtiennent le droit d'avancer les façades du premier étage de leurs maisons jusqu'au nu des arceaux et de récupérer la galerie. Ceux du quai des Cordeliers obtiennent l'espace des arceaux en compensation de leur dépense pour la construction du quai. Au cours du 18ème siècle, de nombreux passages sous arceaux sont cédés par la ville aux propriétaires des maisons moyennant paiement et, vers la fin du siècle, les propriétaires de la rue des Cordeliers demandent le déclassement des arceaux. Encore en 1807, le propriétaire du 22 rue port-Neuf, achète pour 950 Francs le droit de bâtir le rez-de-chaussée affecté à l'arceau.

Alignement de la rue Port-de-Castet en 1819

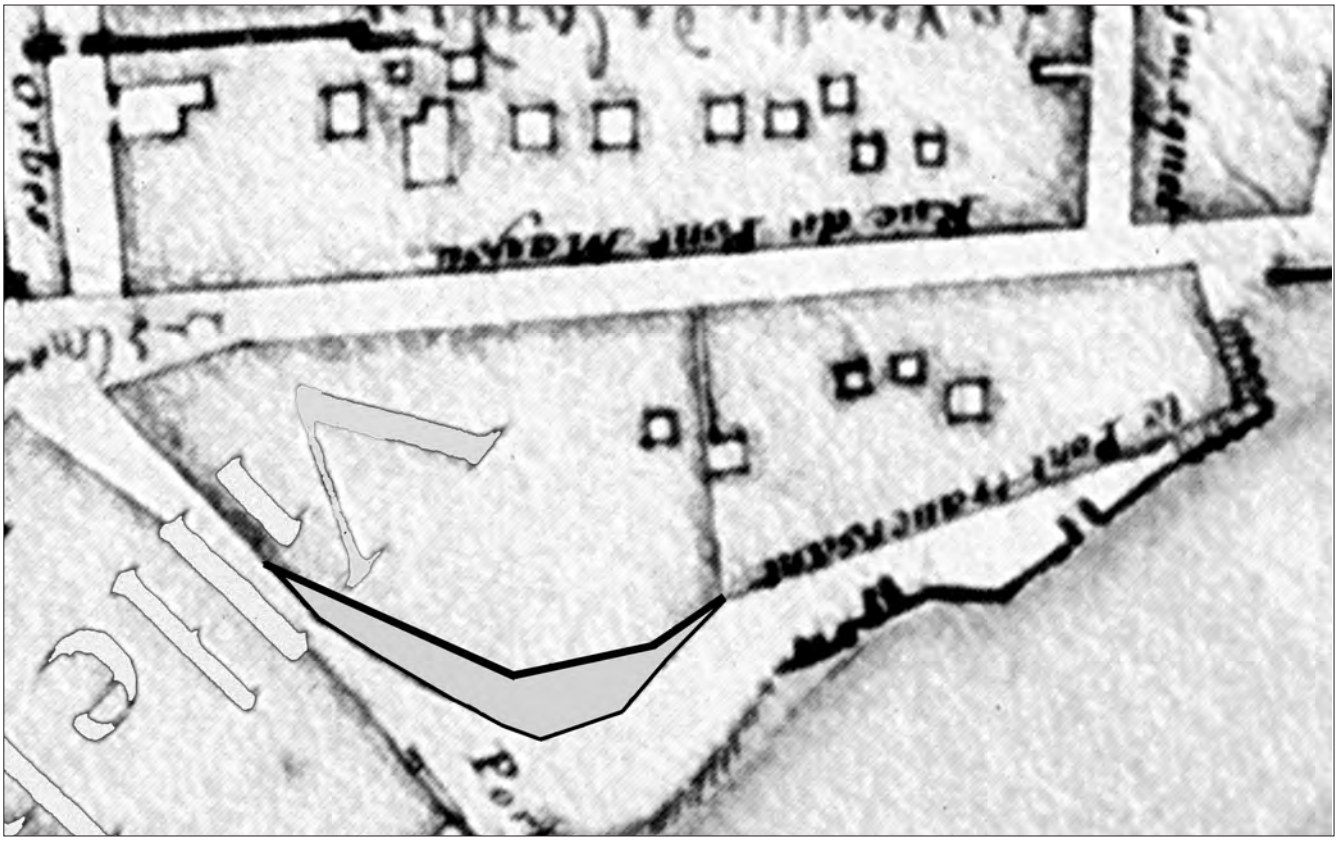

Percement de la rue Laffitte en 1885
Dessin de F. Corrèges

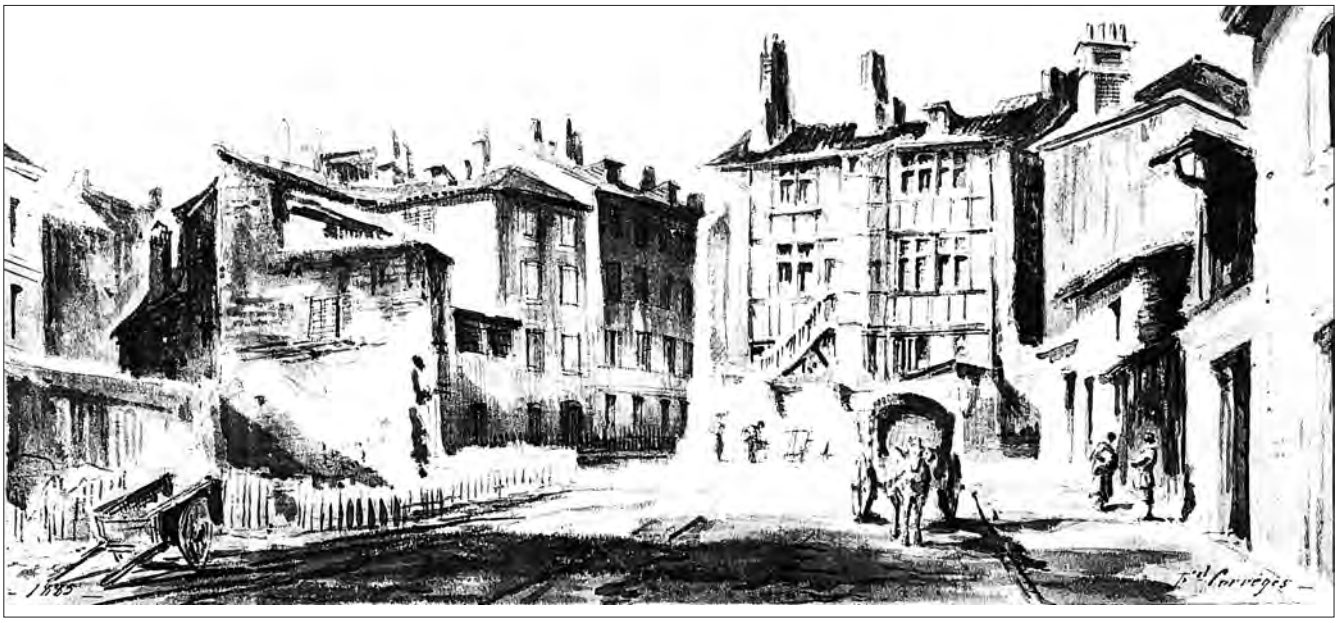

Plan d'alignement de 1868

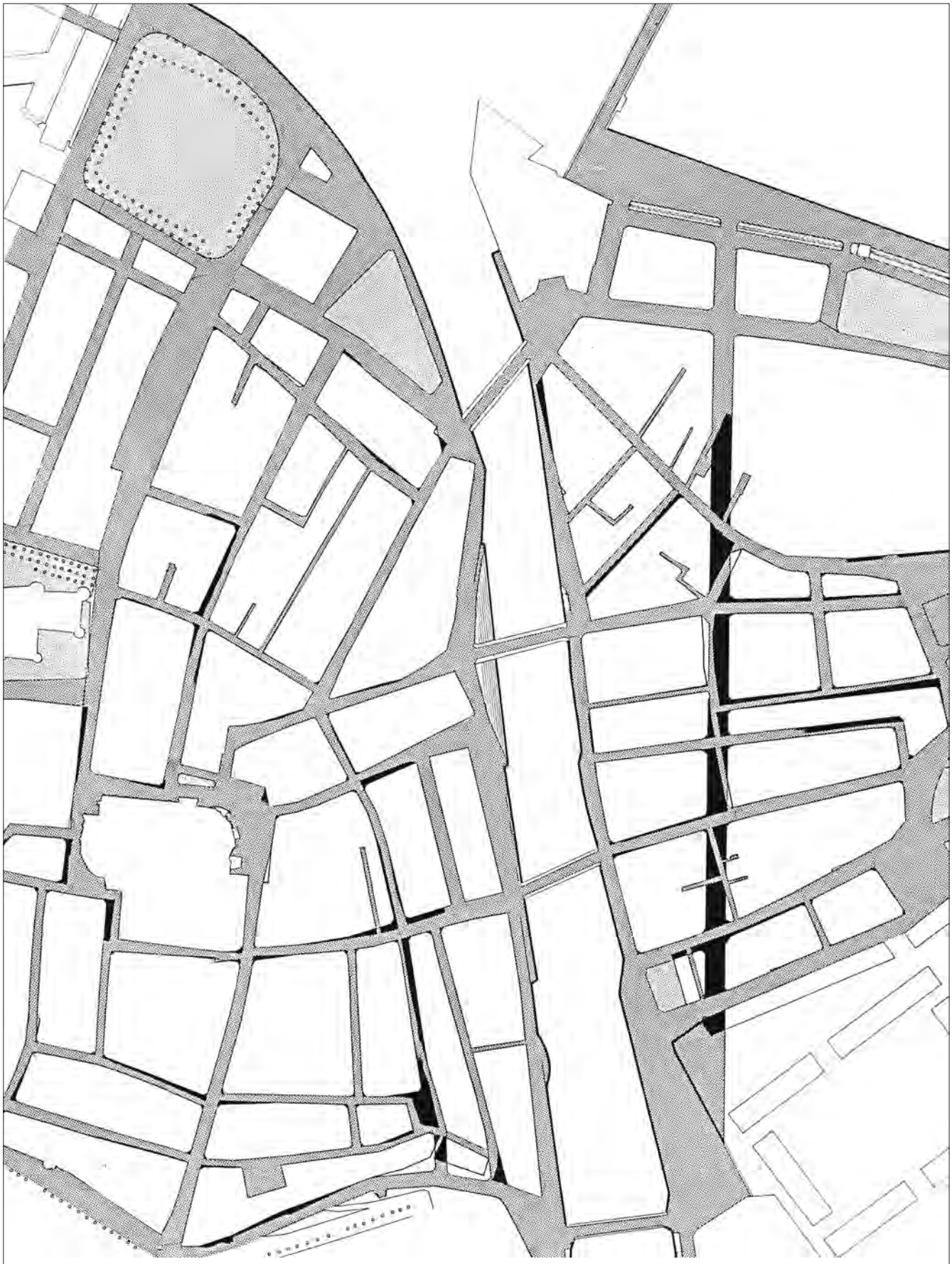

En noir, les démolitions projetées après 1868

Pavage

Les rues de la ville sont en terre et ce n'est que tardivement qu'elles sont revêtues de pierres. Si le port du Verger est pavé vers le milieu du 16ème siècle, le pavage des rues commence en 1591 aux frais des riverains. Il s'agit manifestement d'une nouveauté car, faute de paveurs, la ville demande au bourgeois Pierre de Sossiondo de chercher des ouvriers en Espagne. En 1597 la rue Pannecau est pavée et, en 1598, c'est le tour de la rue des Basques. On pave près des couvents des Carmes et des Jacobins en 1602 et, en 1608, des secteurs proches du port du Verger sont pavés. En 1614, la rue des Lisses est faite. En 1623, on re-pave la rue Pontrique. A partir de 1720, la ville finance 1/3 du pavage, le reste étant à la charge du propriétaire. Le travail est fait «à la toise», selon la largeur de la façade de chaque maison. En 1721, la rue des Cordeliers est pavée. Entre 1760 et 1770, la majorité des rues est pavée. En 1772, on re-pave la rue des Menons (Cordeliers). Une nouvelle campagne est lancée en1788-1789, et elle se poursuit en 1831 par le pavage de la rue de l'Arsenal (Pelletier), en 1832 par la place d'Armes élargie.

Au début du 17ème siècle (1615), le revêtement est fait de galets et de caillasse. A partir de 1650, on emploie des dalles irrégulières et des pavés-boutisses pour les principales artères. Au cours du 18ème siècle les rues bien habitées sont pavées en neuf, les autres étant traitées avec du pavé de récupération. Des traces du pavage ancien subsistent au pied de l'ancien portail des Jacobins et devant la grosse tour du château-Neuf. D'autres fragments sont apparus lors des fouilles devant les Cordeliers et sous les arceaux du quai homonyme. A l'occasion des conflits, comme en 1814, il est dit qu'on dépave les rues pour que l'impact des bombes n'entraîne pas la projection des pavés.

Pavages anciens

Fouilles du quai des Cordeliers - Source : Ch. Normand

Caniveau dans la rue donnant à l'église des Jacobins

Pavage ancien restitué, cour du château-Neuf

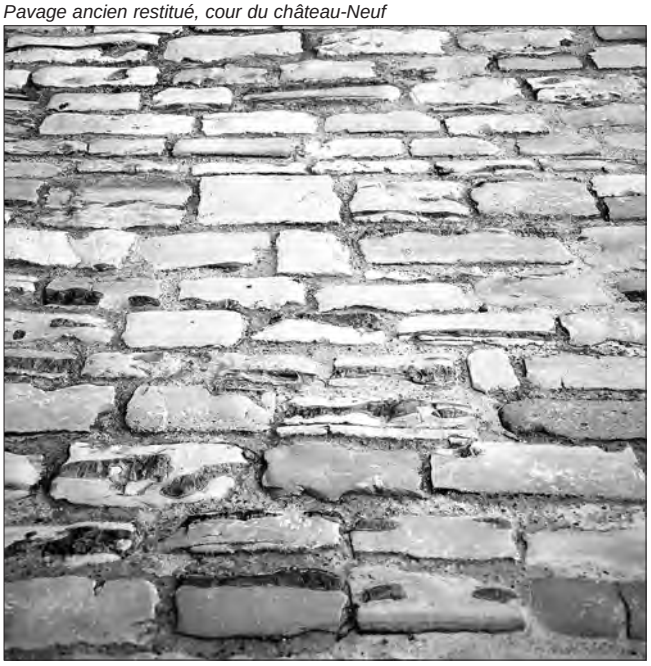

Le pavage des rues au 18ème siècle
d'après J. Pontet

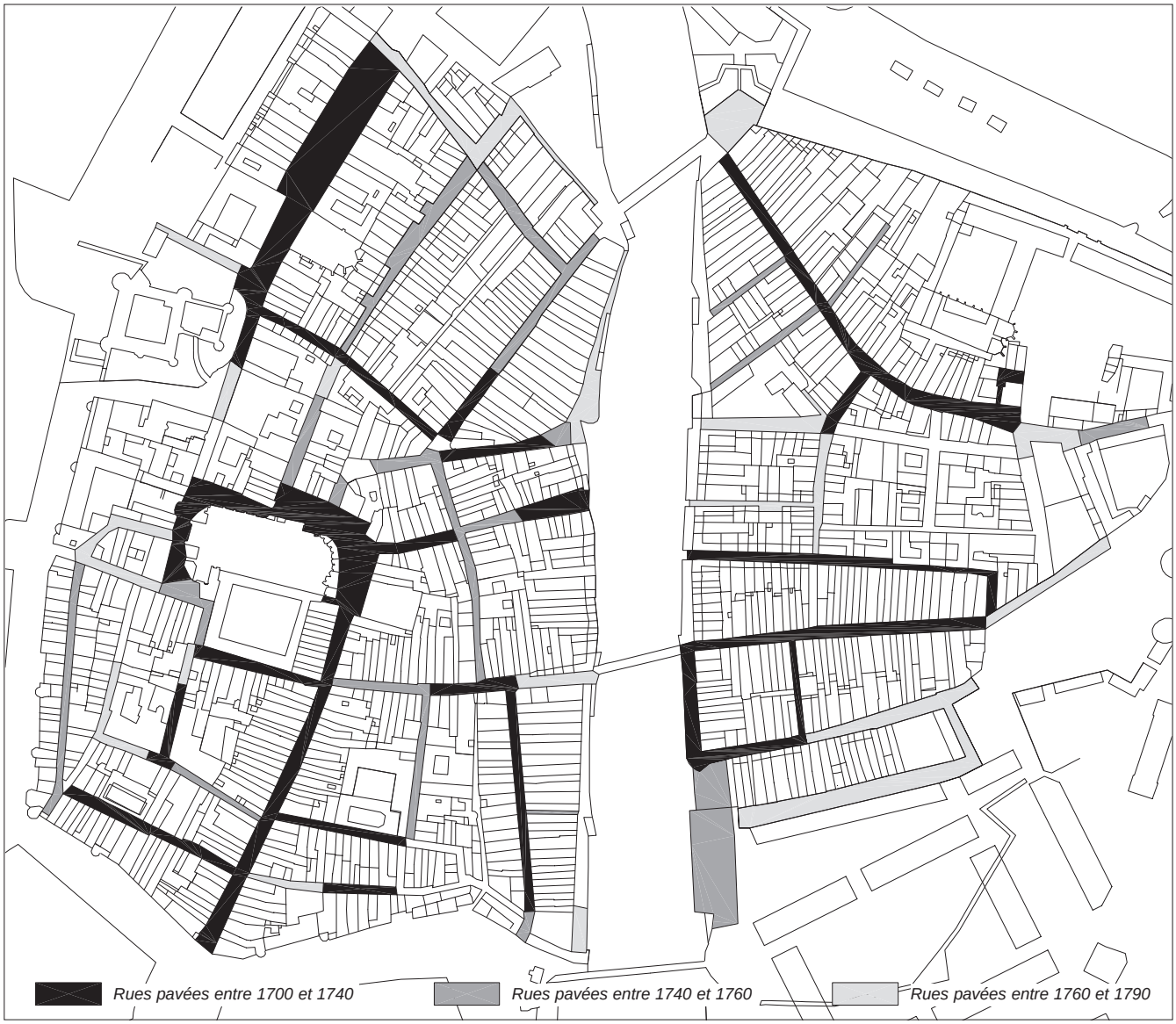

Adjudication pour l'éclairage des rues
Source : Archives municipales

De par Messieurs les Maire, Echevins & Conseil de la ville de Bayonne. —

Le Public est averti que l'adjudication de l'Illumination des Lanternes & Reverberes pour eclairer les rues de la ville, est fixée à vendredi prochain dix de ce mois, à onze heures du matin, que ceux qui voudront faire des offres pourront se presenter le d. Jour, & auparavant s'il est le Jugent à propos, au Greffe de l'Hotel-de-Ville où elles seront Cacheté & où on pourra prendre Communication des Qualifications du d. Bail. —

Fait à Bayonne dans l'Hotel-de-ville le quatrieme de Novembre mil sept Cent soixante-douze. —

Lafosse
Pte Echevin

— Piriart

Entretien et équipement

Au Moyen-Age, l'entretien des rues est assuré par les riverains, tenus de les nettoyer, de ne pas y déposer du bois de construction, de ne pas jeter des immondices ou verser de l'eau sans crier auparavant trois fois «gara débat !» (gare dessous). Au 16ème siècle, les ordonnances insistent sur l'obligation d'entretien par les riverains mais cela reste sans grand effet. En 1611, il est encore prescrit aux habitants d'arroser les rues matin et soir, mais encore en vain. Un bail est donc passé en 1685 avec les bouviers pour le nettoiement des rues. Les résultats étant médiocres, en 1747, ce sont les jardiniers des alentours qui poursuivent gratuitement la tâche pour récupérer le fumier. Mais là encore les résultats médiocres font revenir au système de l'adjudication dès 1792.

Pour assainir la ville, on ferme aussi des venelles comme le «cloaque du Château» à la rue Orbe, ou la venelle située dans la partie basse de la rue Poissonnerie.

Conséquence du comblement des canaux qui privent la ville de ses exutoires «naturels», les premiers égouts apparaissent vers la fin du 17ème siècle. Les Visitandines, avec l'autorisation de la ville, dressent un égout de 54 toises (110 m) depuis leur couvent, jusqu'à la rivière en 1661. C'est le premier égout de la ville. Des propriétaires s'y raccordent mais ... ne versent pas leur participation. Une autre canalisation draine la rue Pontrique sur 88 toises (180 m) et elle devait être financée par les riverains. Finalement, elle est payée par la ville qui assure sa réalisation. Depuis, la ville fixe les règles de construction des canalisations et définit leur financement en proportion de la longueur des façades des particuliers, mais le partage des frais se heurte constamment au mauvais vouloir des bénéficiaires. Après la peste qui frappe la Provence en 1720, on enjoint à ceux qui n'ont pas de latrines dans leurs maisons d'en faire construire dans le délai d'un mois. En 1721, 1726 et 1740, sont à nouveau prises des ordonnances donnant 8 jours aux propriétaires pour construire des latrines, car un grand nombre de maisons n'en dispose pas encore et, lorsqu'elles en ont, elles s'évacuent directement dans les rues ou dans les caves. Il faudra attendre les années 1830-1840, pour que le réseau d'égouts soit établi sur l'ensemble de la ville ce qui, pour l'époque, place Bayonne en nette avance par rapport à d'autres villes.

En l'absence d'une numérotation des rues et d'une dénomination des bâtiments, la coutume est d'indiquer le nom de la maison (qui est celui du propriétaire du moment ou d'un ancien propriétaire) et ceux des maisons contiguës. Puis, les maisons sont numérotées de 1 à 924. En 1803, intervient la numérotation par rue, mais l'ordre des numéros est modifié au cours du 20ème siècle.

L'éclairage des rues est ordonné en 1697. L'on prévoit l'établissement de 200 lanternes publiques en remplacement de celles, privées, situées devant les portes. De fait, l'éclairage public n'est installé qu'en 1707, la rue du Pont-Mayou étant la première à en bénéficier. En 1741, il est encore défendu de sortir dans la rue nuitamment sans lumière et, en 1768, celle-ci ne doit pas être celle «des tisons et charbons», mais celle d'une lanterne ou mèche allumée. Depuis cette même date, les portes doivent être fermées à 11 ou 10 heures selon que les maisons sont éclairées ou pas.

Les lanternes publiques sont remplacées en 1772, par des réverbères à une, deux ou quatre branches. En 1774, il y a 65 réverbères et 62 lanternes qu'on allume du 1er novembre au 1er mai. A la fin du 19ème siècle, l'éclairage au gaz remplace les becs à huile des années 1830 et l'éclairage électrique apparaît en 1906 au pont Saint-Esprit. Il est généralisé durant la période de l'entre deux guerres.

Trois horloges sont signalées au 18ème siècle : celle de la cathédrale depuis 1595, celle des Cinq-cantons à une date indéterminée et une autre, posée sur la tour «Mignon» qui fait office de prison à la porte Saint-Léon, face à la rue Mayou.

La dénomination des maisons se perpétue après leur numérotation

Place de la cathédrale au 19ème siècle avec le marché qui s'y tient et les loges adossées à la cathédrale

1831

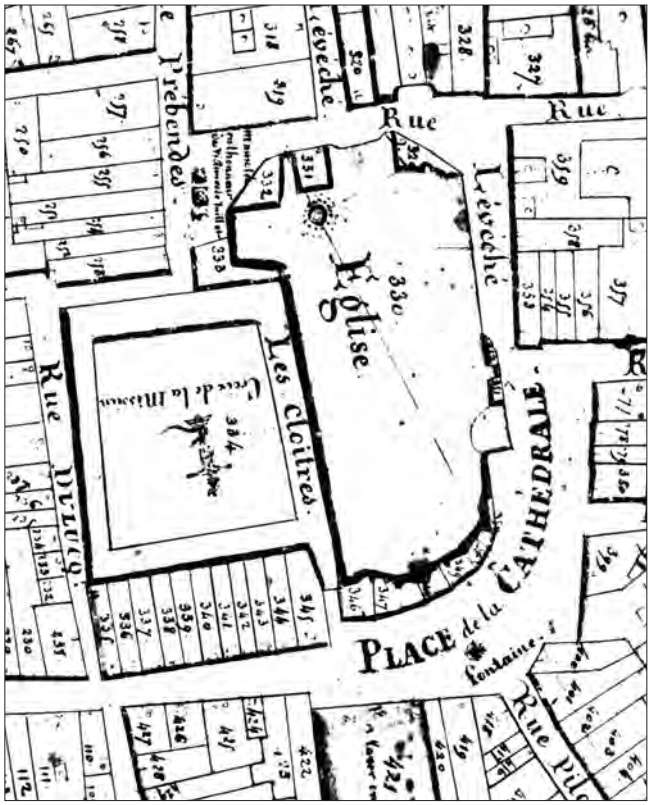

vers 1840

Place des Cinq-Cantons en 1820

Selon le dessin du chevalier de Fonsèque. Seule subsiste la maison à angle arrondi à gauche

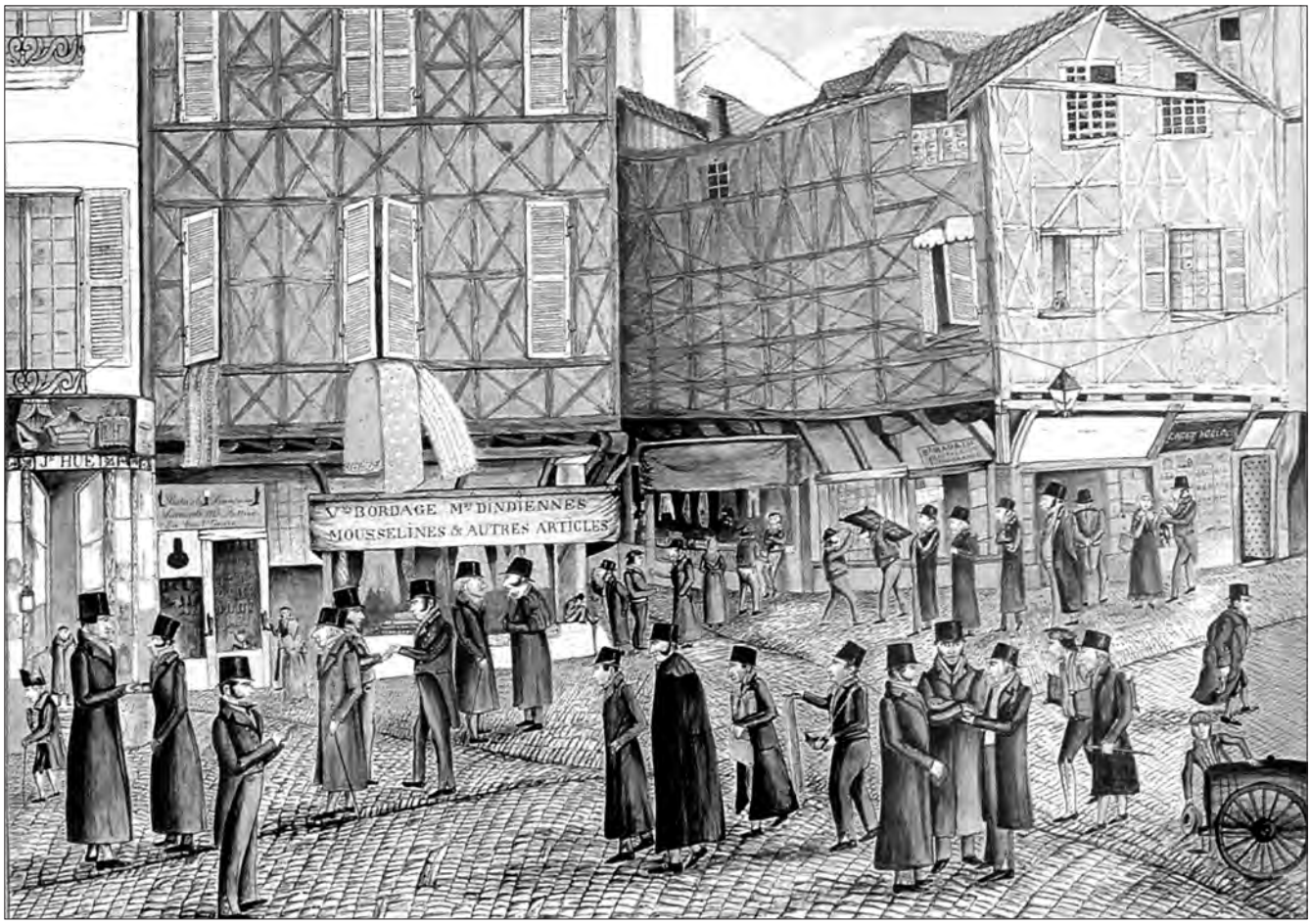

PLACES

Aucune place ordonnancée n'a été formée intra-muros, où il s'agit surtout d'espaces résiduels ou d'esplanades situées aux bords de la ville. La surface de ces places mesurée au plan de 1694, est faible.

Surface des places

Place	Surface (en m^2)
Notre-Dame *	3 800
Cinq-Cantons	300
Gramont (Liberté)	2 100
Bourgeoise (du Réduit)	700
Victoires	400
D'Armes (rue Thiers)	2 200
Collège	700
Lisses et Capucins	13 200
Total	**24 400**

* Y compris l'espace de 600m^2 de la place entre l'évêché et la rue des Prébendés, actuelle place Vansteenbergue

Place Notre-Dame, de la Cathédrale ou du Marché

La place Notre-Dame, dite aussi Publique et puis de la Réunion (1793), occupe l'espace qui enveloppe le chevet de la cathédrale et s'étend devant son portail nord. Elle est le centre actif, religieux et institutionnel de la ville regroupant la cathédrale, le marché, la mairie, le pilori, le poids... Les rives de la place ne sont pas ordonnées. Seule la face nord (place Pasteur) est tirée au cordeau, taillée à une époque tardive ou vestige de l'îlotage d'origine.

Place des Cinq-cantons

Malgré sa faible surface, le carrefour des cinq «angles» ne joue pas moins un rôle important. Accès principal de la ville-haute depuis le port et le pont, dominé par le «castet», il rassemble orfèvres et changeurs durant le Moyen-Age, marchands, négociants et hommes d'affaires, depuis. En 1820, le chevalier Fonsèque y dessine ces hommes d'affaires qui traitent en ce rendez-vous du négoce. La comparaison de ce dessin avec l'état actuel donne la mesure des transformations intervenues dans le paysage de la ville. Au 16ème siècle, il y est fait mention d'une fontaine et, plus tard, d'une horloge.

Place Passemillon, du Four ou des Victoires

En marge de la ville-haute, près de la porte Saint-Léon, la place «des Victoires», porte d'abord le nom de place «Passemillon», puis «du Four». Elle prend son nom actuel pour commémorer la victoire de 1523 sur les assaillants espagnols. De forme irrégulière, elle figure sur les anciens plans plus comme un terrain-vague ouvert sur la rue Mayou que comme une place.

Place des Cinq-Cantons aujourd'hui

Place Passemillon, du Four ou des Victoires

1674

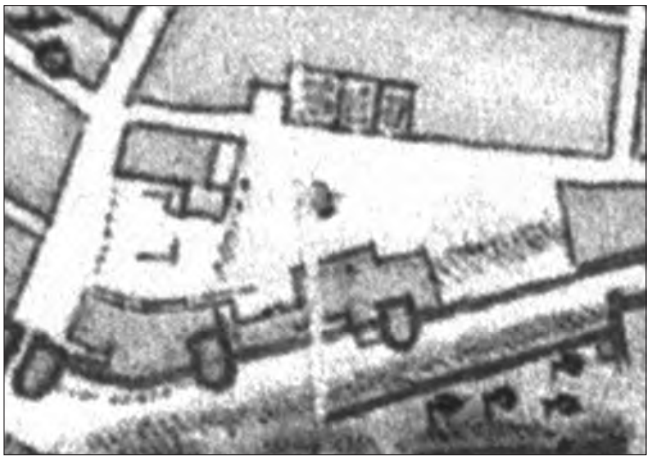

1836

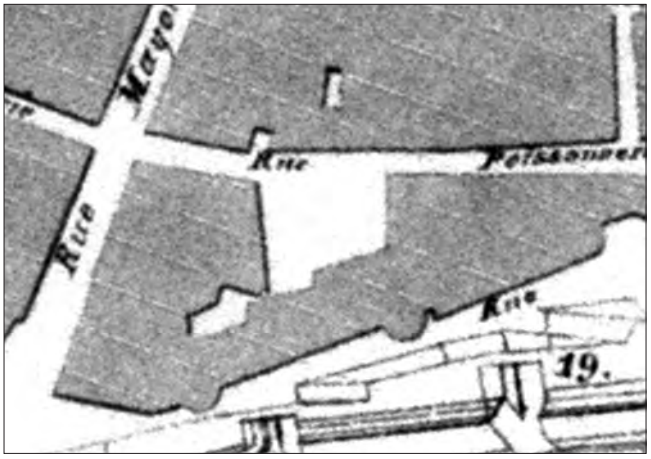

Place du Piémont, de Gramont, de la Liberté

Créé par Jean de Beaumont, dernier gouverneur «anglais» de Bayonne, son espace triangulaire serait gagné sur la Nive «avec peine». En 1659, le bâtiment de la Douane abritant la Bourse et l'Amirauté, s'adosse au vieux rempart du Piémont où, plus tard, s'installe la Comédie. Le sol est remblayé alors et, le nouveau bâtiment, les immeubles de la ville et le parapet construits après l'inondation de 1677 le long de la Nive, bordent l'espace. C'est alors que le nom de «Gramont» serait attribué à la place.

La porte Marine, poterne existante depuis le Moyen-Age à l'extrémité nord-est de la place, est reconstruite en 1733 en même temps que le bâtiment de la Douane.

La place est pavée en 1764, bien qu'elle soit encore en 1795, encombrée par un tas de terre appelé «Montagne». En 1792, la place prend le nom de la «Liberté». Depuis la démolition de la courtine nord et la construction de la nouvelle mairie, la surface de la place est pratiquement doublée. La place reçoit de nouveaux aménagements en 1876.

Place de Gramont puis de la Liberté aux différentes époques, avant la construction de l'hôtel de ville

1612

1694

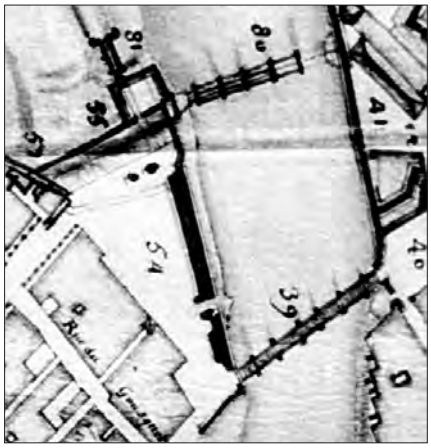

1831

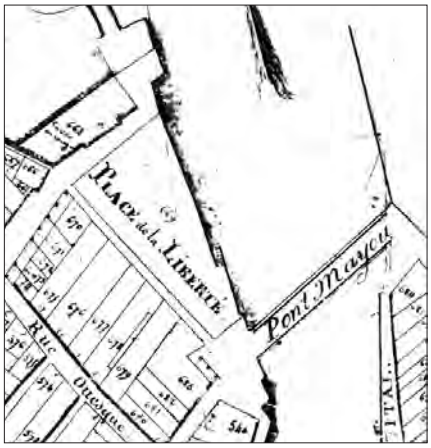

1814 - Source : Musée Basque

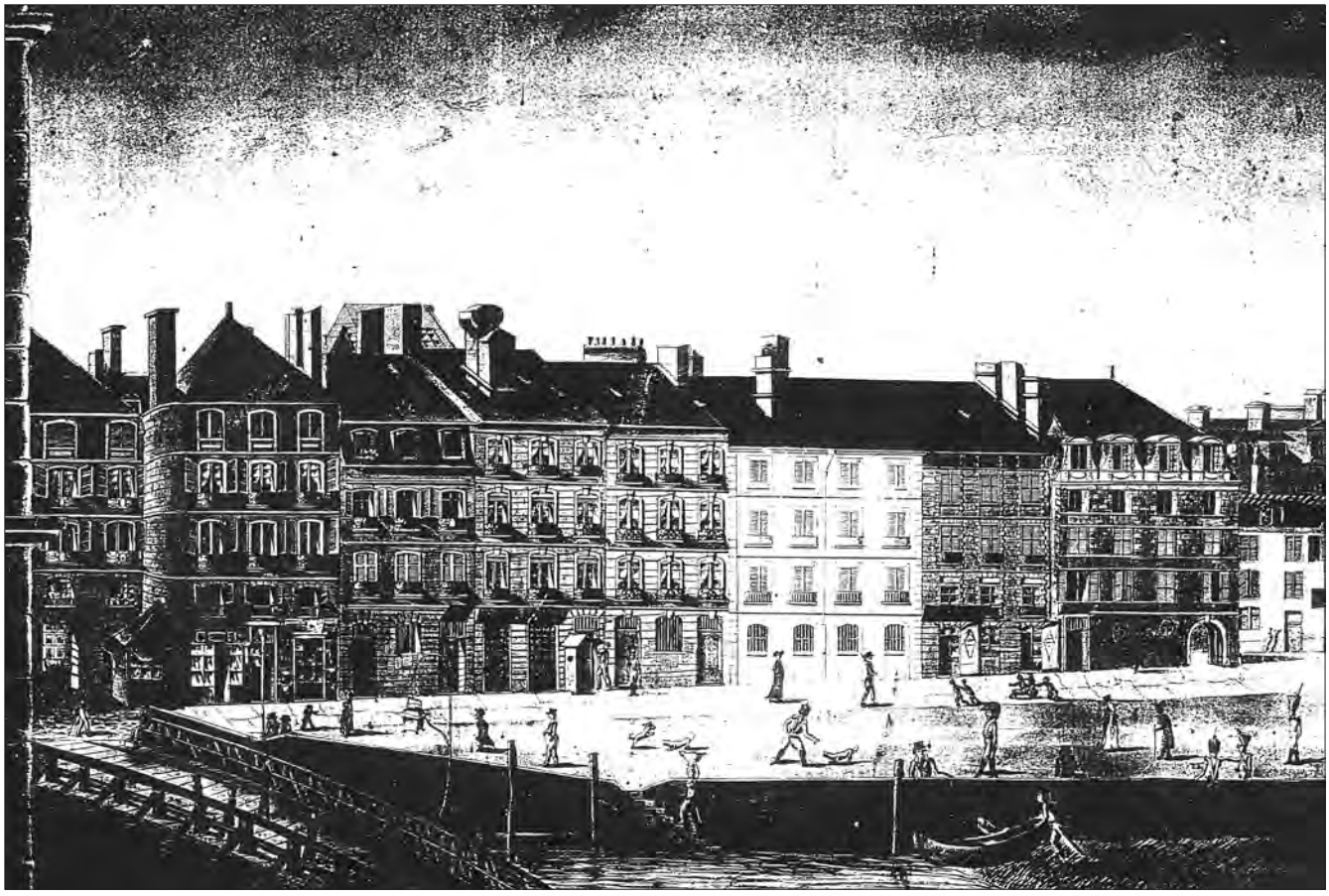

Place de la Liberté au 18ème siècle
Source : Musée Basque

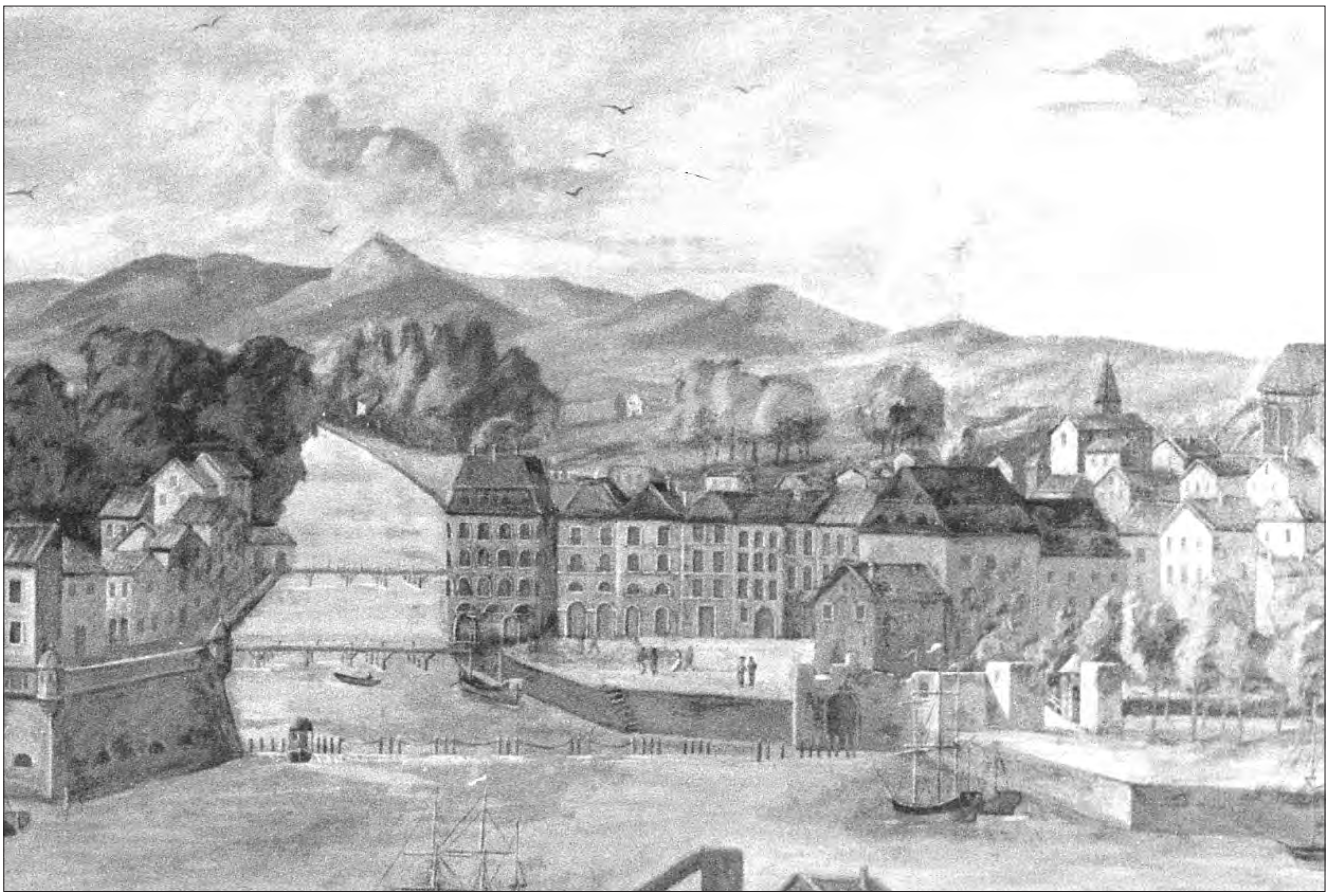

Place de la Liberté au début du 20ème siècle

Place Bourgeoise ou du Réduit

Au débouché de la porte Saint-Esprit, la place «Bourgeoise» existe au Moyen-Age. Elargie lors du déport du rempart vers l'Adour et dotée de sa porte monumentale dite de France en 1652, la nouvelle place aura la vie brève : les aménagements du Réduit en retranchement en 1659-1660 la diminuent à nouveau à la portion congrue. En 1760, la porte de France est refaite.

La démolition du Réduit et de la porte de France, entreprise en 1907, est achevée en 1909. Les détracteurs des fortifications disaient déjà de la porte qu'elle «n'arrête rien sinon la circulation» et, en 1854, le Messager dit du Réduit : «cette lourde et massive architecture a toujours été regardée comme n'étant pas un chef d'œuvre». Mais, en 1909, les appréciations changent et le «Figaro» signale sa démolition sous le titre : «Bayonne mutilée». L'échauguette du Réduit qui avait été préservée, s'effondre en 1937. Une esplanade plantée et la voirie occupent l'espace de la place et du Réduit, la statue du cardinal Lavigerie étant installée au milieu.

Place Bourgeoise ou du Réduit

1599

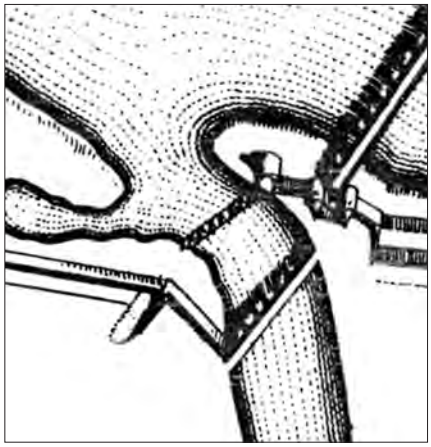

1612

1674

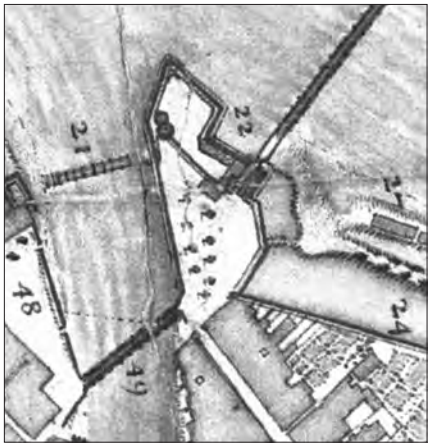

Vue du Réduit

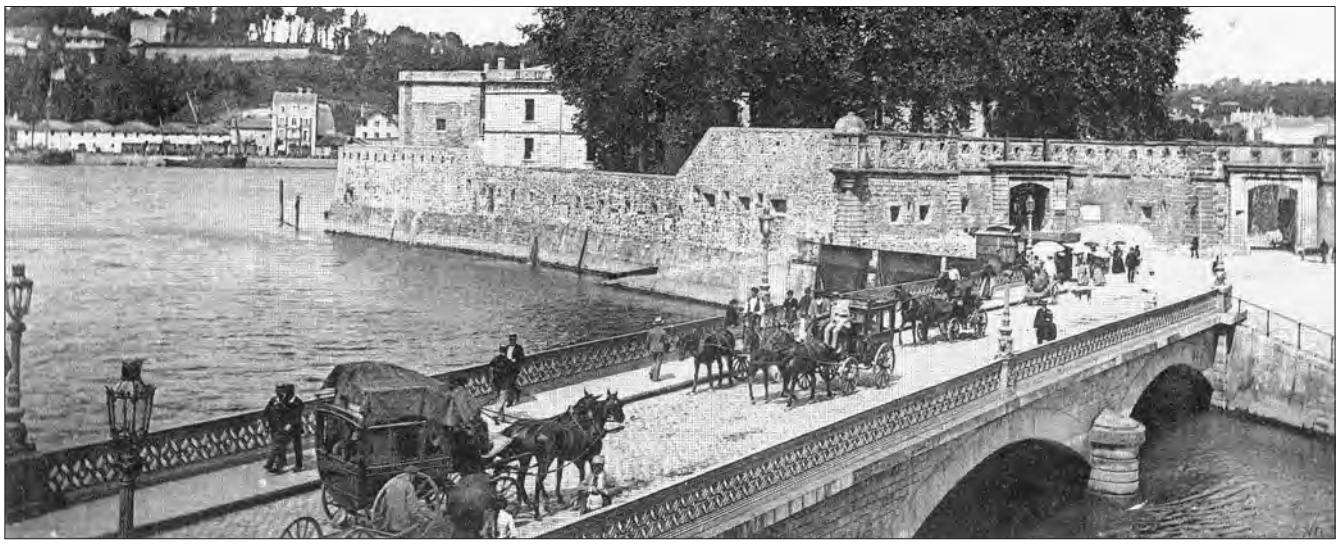

La place après la démolition du Réduit

La place Bourgeoise et le Réduit lors d'une procession en 1906

Places du Collège, des Capucins, des Lisses

Ces esplanades et places forment une continuité dont la séparation serait artificielle.

La place «du Collège» est créée entre le nouvel établissement scolaire et les îlots du Bourg-neuf, lors de l'achat d'un terrain à Salcin de Maubec en 1618. Au cadastre de 1831, elle apparaît sous le nom de place «d'Elisse».

L'esplanade des Lisses précède le château-Neuf. Au Moyen-Age, elle s'appelle aussi place «de la Ramade» à cause des jardins qui la bordent, et elle donne ce nom au quartier qui l'environne. L'espace reçoit les ouvrages avancés de défense du château qui font disparaître son caractère verdoyant. En 1695, pour augmenter le vide défensif, l'esplanade est étendue vers les Capucins. Une allée plantée, dite des Capucins, est aménagée en 1756 et les abords du château-Neuf sont remodelés pour faciliter l'accès depuis la ville. En 1810, la ville récupère l'esplanade, la libère des ouvrages, le château recevant les rampes lui donnant accès. Le marché au bétail se tient dans la partie nord, contre la courtine des Capucins.

Plachottes

Parmi les «plachottes» on en signale une derrière la maison de Bruix, rue Mayou en 1671, et une autre, que l'on nomme «Chambourt» et qui jouxte le portail des Jacobins.

Places du collège des Lisses et des Capucins

1674

1694

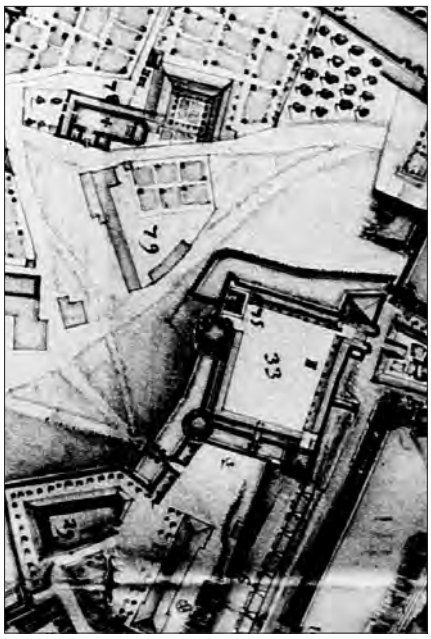

1831

1813

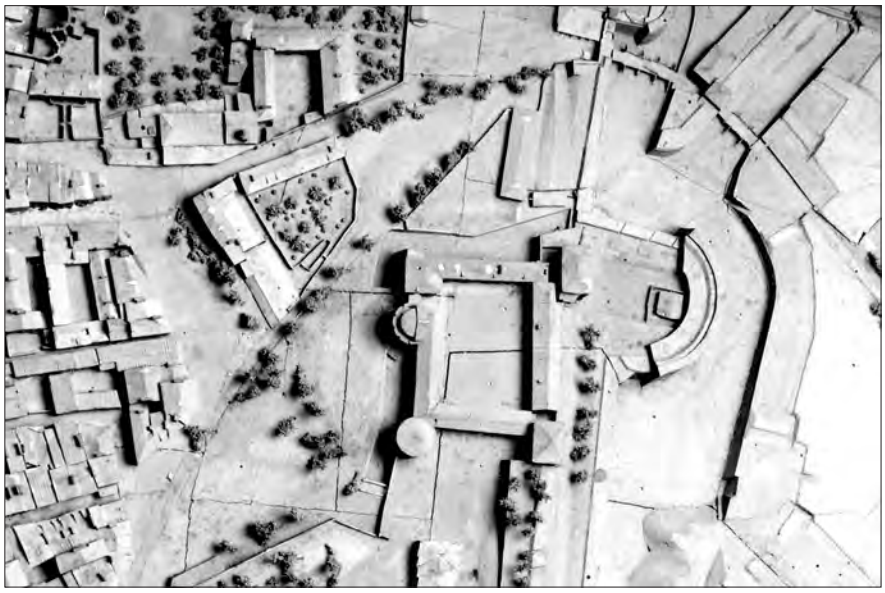

Place d'Armes

En 1625 une place d'Armes est aménagée au bout de la rue de l'Abesque, devant la porte de Lachepaillet par la démolition de deux maisons. Le port du Verger, comblé, pavé et débarrassé des maisons qui font saillie, la remplace vers 1670-1680.

Avec le déplacement de la courtine nord, la place d'Armes est transférée derrière la nouvelle mairie en 1834. Un mur plein doit clore la face sur le fleuve, mais, sur insistance de la ville, il est remplacé par un mur bahut surmonté d'une grille de 3 mètres, qui seront démontés en 1854. Un kiosque à musique occupe son milieu depuis 1891.

Ancienne place d'Armes

La nouvelle place d'Armes, l'hôtel de ville et les îlots créés par l'avancée de la courtine, en 1836
Source : Archives départementales

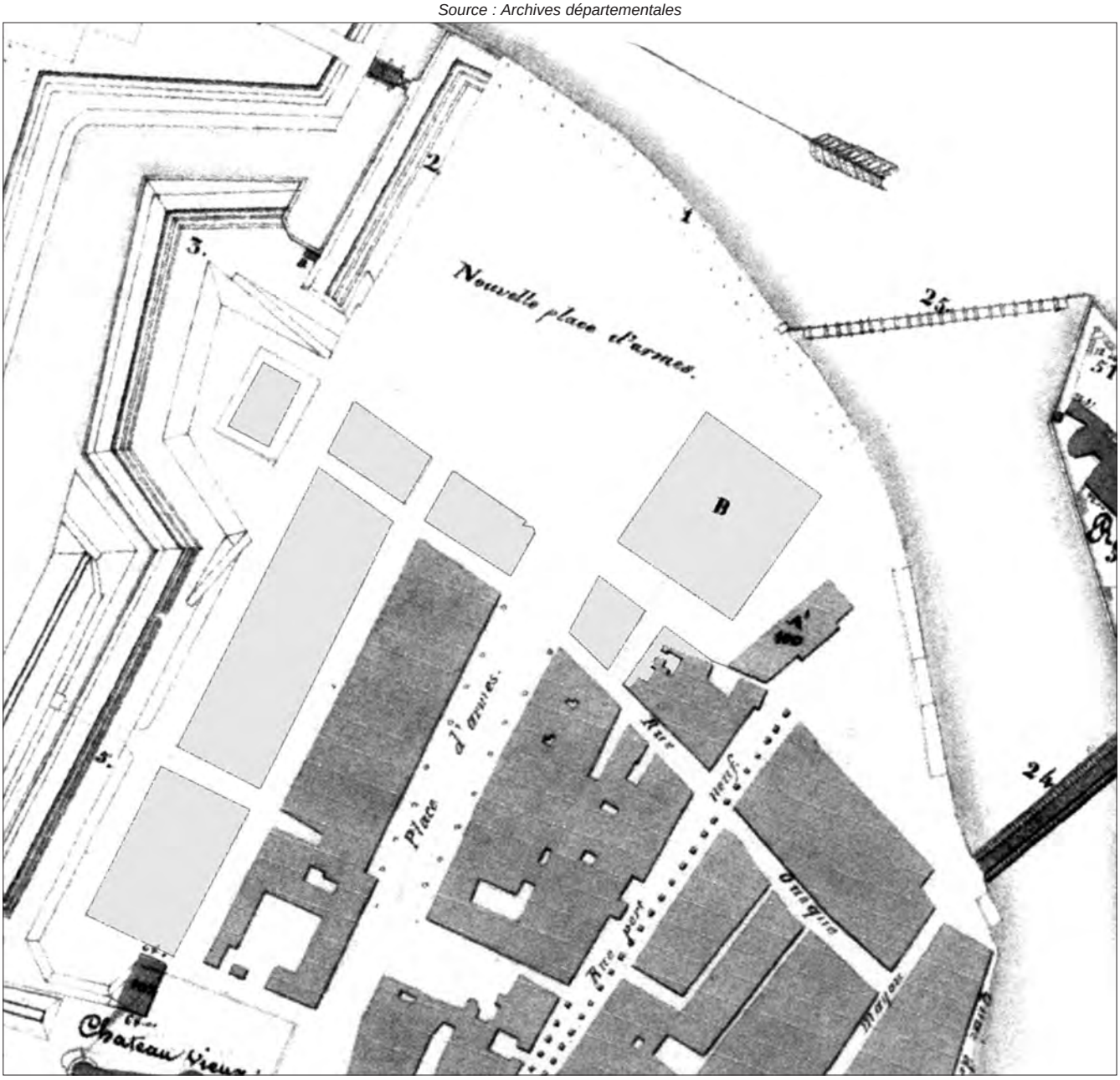

ALLEES ET JARDINS

Depuis la Renaissance et surtout depuis le 18ème siècle, les allées forment une pièce majeure d'embellissement des villes. Nomreuses à Bayonne, elles bordent la ville.

Allées Madame

Les allées Madame, constituées en l'honneur de Catherine de Navarre après 1591, s'étendent sur la terrasse du rempart, entre le château-Vieux et la porte de Tarride, à l'emplacement de la voirie actuelle.

Allées Boufflers

Les allées qui précèdent la courtine des Jacobins, derrière la «Fosse aux mâts» débutent par la plantation d'ormeaux en 1638. Elles sont poursuivies et confortées en 1671 et Vauban fait élargir leur terre-plein en utilisant les déblais des fossés qu'il creuse en élevant la courtine des Jacobins. Le nom de Boufflers leur est donné lors du passage du marquis en 1685. En bordure des allées sont construites des «cayennes», appentis servant à entreposer le matériel des chantiers navals qui occupent les bords de l'Adour. Ainsi, le quartier prend le nom de «la Hutte». L'ingénieur Bérard dessine à nouveau et replante les allées en 1772. A la suite de ses nombreuses demandes, la ville récupère et urbanise les terrains à partir de 1857, comblant la «Fosse aux mâts» et faisant disparaître les allées.

Les allées de Bayonne

Allées Madame, entre le château et la porte de Tarride

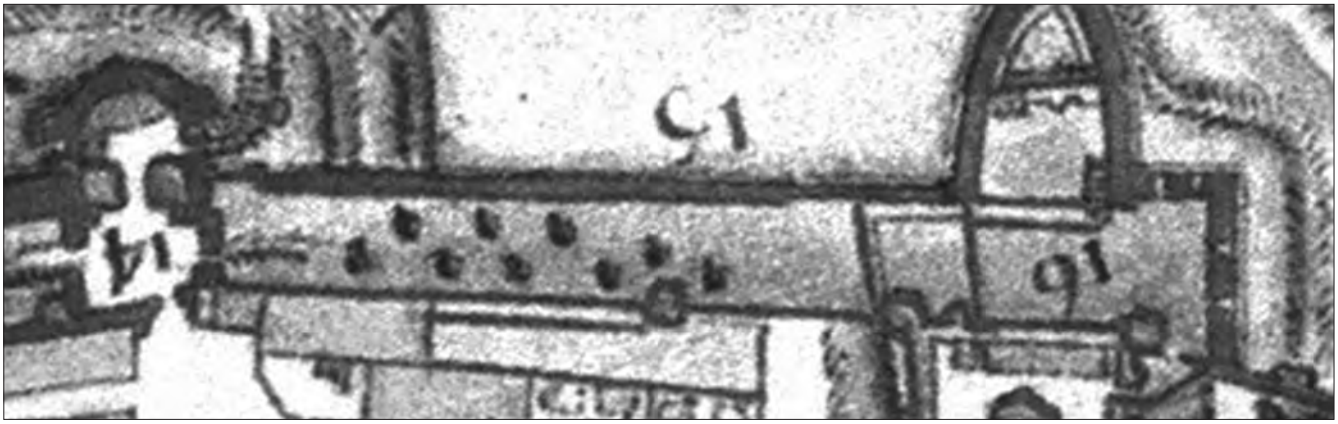

Vue des allées Boufflers par Joseph Vernet

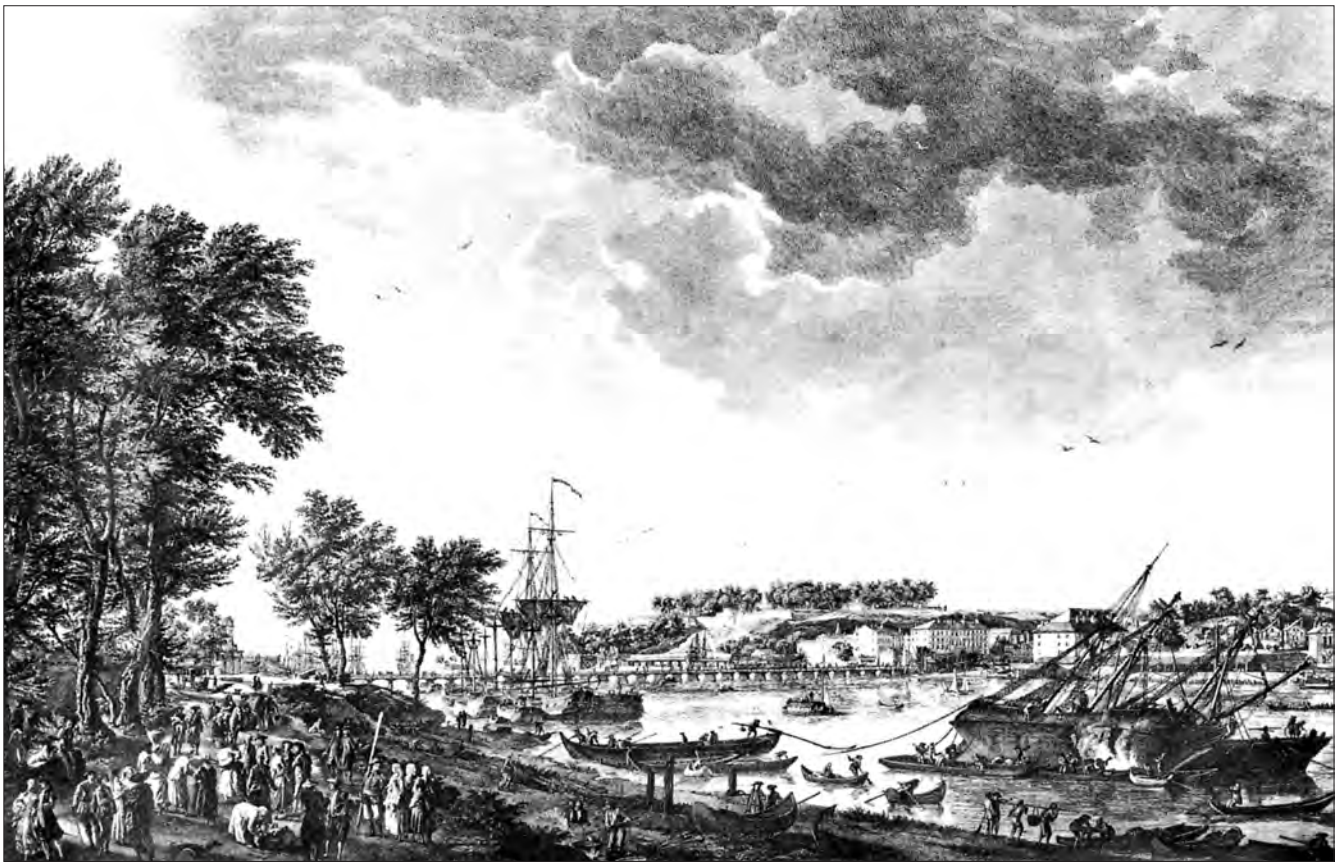

Allées Marines

Allées Paulmy après leur transformation en 1950
Source : J. Pontet

Jardin public par Gélos

Allées Marines

Au sortir de la ville, depuis la porte Marine, une langue de terre portant le chemin d'accès à la ville, sépare l'Adour des terrains marécageux et des fossés du rempart. Sa transformation en promenade, est décidée en 1727 et elle est aménagée entre deux rangées d'arbres sur une centaine de mètres. De 1738 à 1748, les plantations sont dédoublées et l'on bâtit un quai sur le fleuve. En 1754, les allées sont prolongées jusqu'au moulin de Tarride et, en 1758, l'on construit à leur extrémité un pont de pierre pour franchir le canal du moulin.

En 1838, les alignements plantés sont rectifiés et, sous le second Empire, on envisage de dégager la promenade des chais qui la bordent. Mais, dès 1860, on parle encore de «la ville en bois» qui s'y est installée. Les arbres des allées sont abattus à partir de 1902 et l'urbanisation fait disparaître les allées.

Allées Paulmy

En 1753, profitant du passage du marquis de Paulmy, la ville obtient l'autorisation de créer les allées qu'elle lui dédie. Elles relient les allées Marines au carrefour Saint-Léon. L'armée s'est toujours opposée à ce tracé, craignant que l'ennemi puisse l'utiliser pour contourner la ville. Le plan des allées est dressé par Touros, directeur des fortifications, qui achève l'ouvrage planté d'ormeaux en 1773. Fortement dégradées en 1795, les allées sont transformées en voie urbaine au premier quart du 20ème siècle.

Autres Allées

Les allées d'Anglade, à l'ouest des allées Paulmy, les allées Lauga le long de la rive gauche de la Nive, les allées de Sicre aux pieds de la citadelle..., s'ajoutent aux promenades.

Jardin public

Un jardin public est aménagé par le paysagiste Gélos le long de l'Adour en prolongement de la place d'Armes en 1908, lorsque la ville s'affranchit du rempart.

Allées Marines
Source : J. Pontet

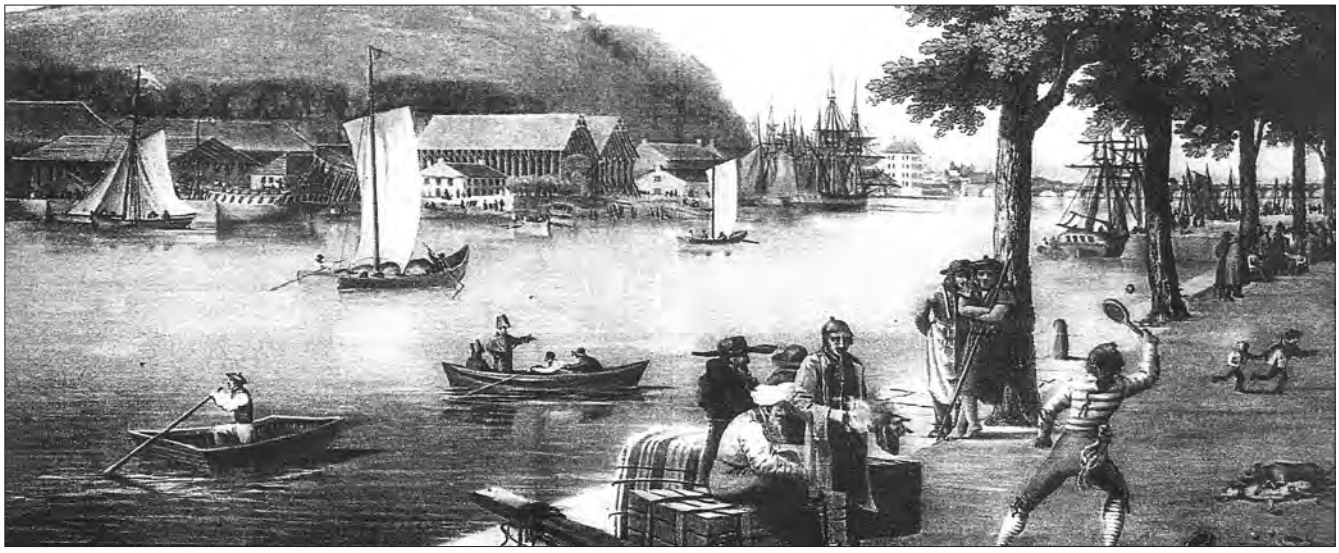

FONTAINES

L'alimentation en eau est une préoccupation constante depuis le Moyen-Age. Les sources sont rares : celles d'Aurouze et de Glain, sur la rive droite de la Nive, celles des Agots et de Chauron (à 2 km de la ville), sur la rive gauche. Toutes les tentatives faites jusqu'à la fin du 19ème siècle pour y apporter l'eau, se soldent par des échecs ou des demi-échecs. Ce sont les puits et les porteurs d'eau qui assurent l'alimentation des habitants intra-muros, les quelques fontaines étant dans les faubourgs. Ainsi, une vingtaine de «porteuses d'eau» sont dénombrées au recensement de 1730 en plus des 1250 domestiques qui devaient participer à la corvée.

Au Bourg-neuf

La plus connue des fontaines du Bourg-neuf est celle de «Coquainhe» captant la source Norton ou d'Aurouze, au pied de Mocoron. Son arrivée est canalisée par un tuyau de plomb jusqu'à l'actuelle place Paul Bert, entre les rues des Cordeliers et Pannecau. Son nom de «Coquainhe» provient des «coques», tourteaux de pastel venant du Lauraguais, le pays de «cocagne», et débarquées à la proche Adour avant d'être exportés. Cette fontaine est dite aussi de «Lancastre» ou de «Constance», du nom du duc et de son épouse qui ont arbitré un conflit entre religieux pour sa possession en 1387. Elle appartient aux Cordeliers au 13ème siècle, mais elle vendue aux Clarisses en 1314. Le maire l'achète pour la céder aux Jacobins en 1385, ce qui provoque le conflit entre couvents.

A Saint-Léon

La fontaine des «Agots», de «Saint-Simon» ou des «Miracles», hors la rue des Basques, dessert le faubourg mais aussi la ville. En 1603, la source de Sainte-Claire alimente la fontaine ainsi qu'un abreuvoir proche construit par Bernard de Millet, maître maçon. Fontaine et abreuvoir sont signalés en 1622 pour des réparations. Bien que le débit soit faible en 1633, la fontaine est reconstruite en 1644 avec les pierres du pilori et, derrière elle, en 1650, est élevé un oratoire qui reste encore inachevé en 1665. Revendiquée par le propriétaire du terrain, la fontaine lui est cédée à cette date. Chapelle et fontaine sont démolies par les travaux de Vauban. Un nouvel abreuvoir est aménagé au quartier en même temps que l'on perce la rue Tour-de-Sault en 1733-1734. En 1950, à l'occasion de l'élargissement de la rue, les ouvrages sont déposés par la ville qui remonte l'abreuvoir en 1971 à son emplacement actuel.

A Saint-Esprit

La fontaine du Bout-du-pont, en lisière nord de la place de Saint-Esprit, dessert non seulement le quartier mais toute la ville qui s'y rend pour s'approvisionner. Vers 1595, la fontaine est alimentée par la source de l'«œil-de-houn», située en haut de la rue Maubec. On a mention de réparations de la fontaine en 1611 et 1667.

En ville

La ville peine à être desservie en eau. En 1594, la source de Sainte-Croix alimente une fontaine à la place des Cinq-cantons. Vers la deuxième moitié du 16ème siècle, le Conseil, préoccupé d'amener l'eau en ville, charge Louis de Foix d'étudier une conduite depuis les sources des Agots et de Danglade située à Tarride. Mais la tentative n'est pas concluante. En 1730, on tente d'alimenter des fontaines à partir de la source des Agots : près de la tuerie (1731) et au port du Verger (1733) où l'on construit une fontaine devant le couvent des Carmes (1735). Mais l'arrivée est encore faible. En 1746 et 1756, l'on cherche à canaliser les eaux de la source de Chauron. En 1770, l'ingénieur de Gency établit un projet pour alimenter quatre fontaines, il échoue en 1774. La canalisation longe le chemin de Pampelune, traverse le rempart et suit le bord ouest de la ville pour rejoindre une fontaine à la place Notre-Dame (1775), une autre devant l'hôtel du lieutenant du roi et, traversant la place d'Armes, la fontaine des Carmes. En 1806, le maire, Laborde-Noguez, déplore l'état des fontaines «presque toutes détruites». En 1820, une nouvelle fontaine est établie au quai des Basques. Mais toutes ces tentatives sont insatisfaisantes et la ville continue à s'alimenter à Saint-Esprit ou par des porteuses d'eau. Il faut attendre 1892 pour que soient captées les eaux d'Ursuya (affluent de la Nive à 20 km au sud-ouest de la ville) pour alimenter 49 bornes-fontaines dans la ville avant que des branchements directs ne desservent progressivement les particuliers.
Un puits banal est signalé rue des Faures à une date indéterminée.

Fontaine et abrevoir de Saint-Léon à la sortie de la porte Saint-Simon

Plan d'alimentation des fontaines de la ville en 1730, signé Touros
Source : Archives municipales

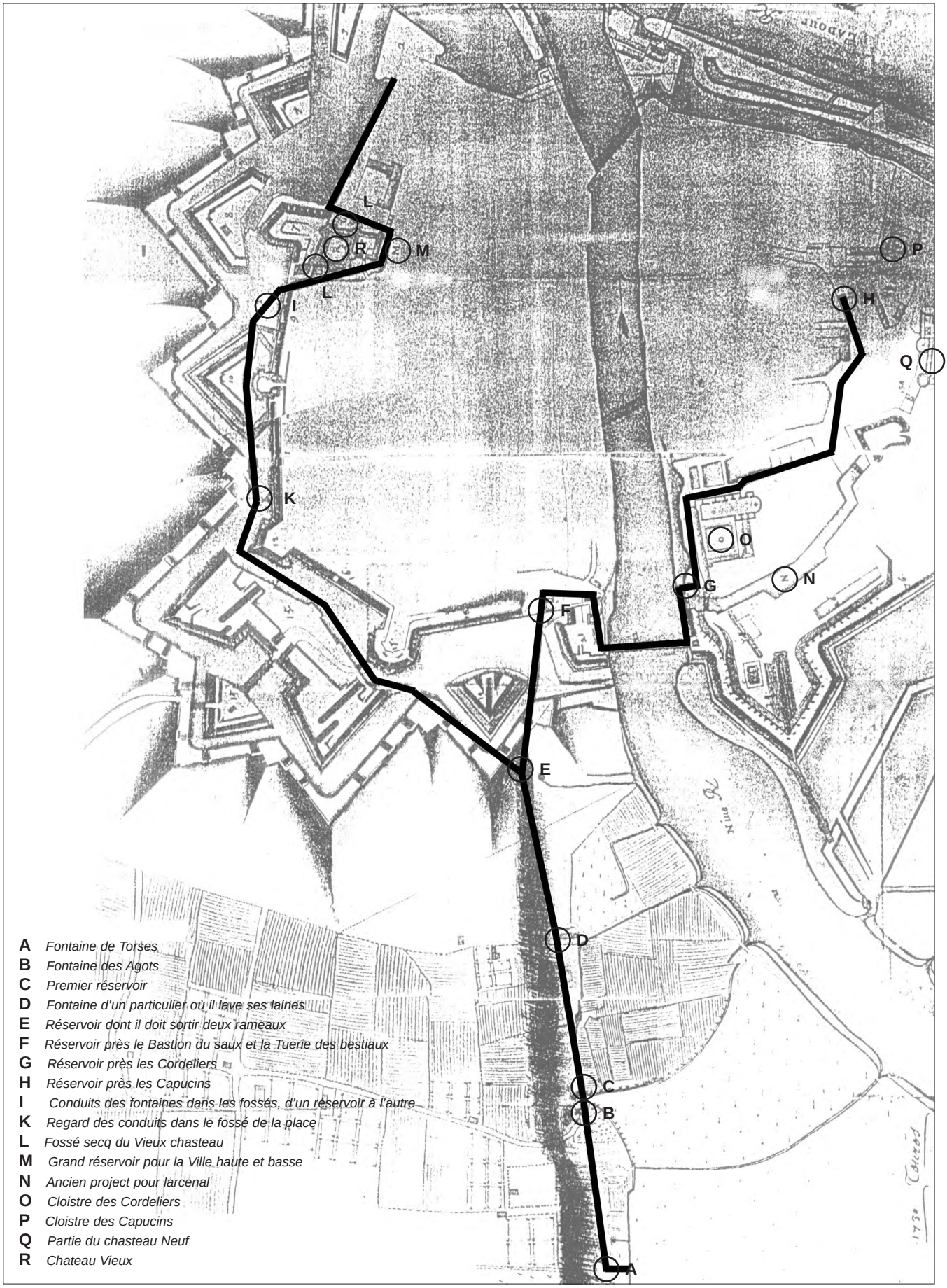

A *Fontaine de Torses*
B *Fontaine des Agots*
C *Premier réservoir*
D *Fontaine d'un particulier ou il lave ses laines*
E *Réservoir dont il doit sortir deux rameaux*
F *Réservoir près le Bastion du saux et la Tuerie des bestiaux*
G *Réservoir près les Cordeliers*
H *Réservoir près les Capucins*
I *Conduits des fontaines dans les fossés, d'un réservoir à l'autre*
K *Regard des conduits dans le fossé de la place*
L *Fossé secq du Vieux chasteau*
M *Grand réservoir pour la Ville haute et basse*
N *Ancien project pour larcenal*
O *Cloistre des Cordeliers*
P *Cloistre des Capucins*
Q *Partie du chasteau Neuf*
R *Chateau Vieux*

BERGES ET QUAIS

Les rives s'adonnant au commerce et à la construction navale, les règlements d'accostage sont stricts. En 1322, chaque bateau est tenu d'avoir son amarrage et d'être attaché par la proue sur la rivière, laissant libres les «esters». Jusqu'au milieu du 16ème siècle, les berges sont en terre, formant des grèves qui, par endroit, sont tenues par quelques pieux et planches, le dressage de quais étant le fait des particuliers. Vers la fin du siècle, le trafic des marchandises est en grande partie reporté au port du Verger qui voit ses installations améliorées par la construction de quais.

C'est un siècle plus tard que commence la consolidation des autres berges. Le port-de-Suzée reçoit un quai entre 1682 et 1685. A la même période, on aménage un accostage au quai des Basques à hauteur de la venelle homonyme. Un quai à cales est établi entre le Pont-Mayou et la tour du Piémont vers 1690. En 1691, la ville commence à aider les riverains de la Nive pour construire des quais et ceux-ci sollicitent des autorisations tout au long du 18ème siècle. Ainsi, dès 1707 on enregistre un contrat entre riverains pour construire un quai sur la Nive «devant les maisons de Dulivier, Vanduffel et Roby». En 1718, le quai de la Douane est rehaussé et l'on construit une cale près du pont-Mayou. En 1730, la crue emporte les berges de la Nive notamment du côté des Cordeliers. Le quai des Cordeliers est construit alors (1736-1739) à la demande et aux frais des riverains qui sont compensés par la récupération de l'emprise des arceaux en 1740 où «ils ont formé des boutiques». A cette occasion, deux immeubles qui empiètent sur la berge sont démolis et une voie est dressée le long de la Nive. En 1754, le quai est prolongé devant le couvent. En face, le quai de la Tuerie est aménagé alors qu'on élargit la rue Tour-de-Sault en 1738. Le quai des Basques, commencé en 1715 à l'initiative du propriétaire de la maison faisant angle avec la ruelle homonyme, est achevé en 1744. Les quais de la Poissonnerie (1769), du Port-de-Castet (1779) et de Galuperie (1782) complètent le parcours.

Sur l'Adour, devant l'Arsenal de Saint-Esprit, on dresse le quai et, dans son prolongement, le quai Lavoye est construit par l'ingénieur Delavoye entre la citadelle et le pont Saint-Esprit, en 1702. En vis-à-vis, la ville construit le quai des allées Marines entre 1727 et 1748. Ainsi, à la fin du 18ème siècle, les quais des bords de la Nive sont achevés et, le long de l'Adour, 500 mètres de quais y sont réalisés. Cependant, en 1806, le maire, Laborde-Noguez, dit que les quais sont «tous dégradés et ...deux, essentiels, demandent une urgente reconstruction».

En 1843, un rapport propose de dresser des murs de quai et d'établir une servitude d'alignement permettant le passage d'une voie à la place des arceaux qui longent la rivière entre les rues Poissonnerie et Port de Suzée. Ce sera fait à l'occasion de la construction du nouveau marché : on y crée le quai Napoléon et la voie qui le longe. La cale est supprimée par la construction d'un mur de quai en 1920.

Les rives de la Nive en 1694, 1831 et aujourd'hui

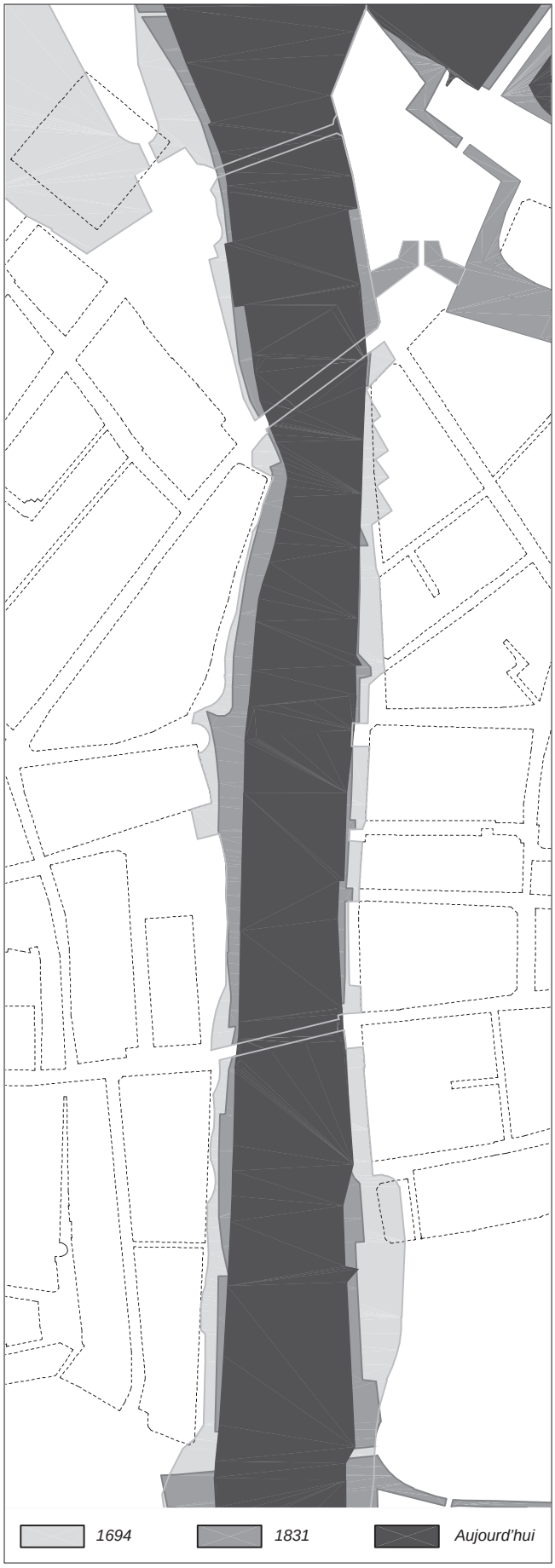

La Nive

1612

1674

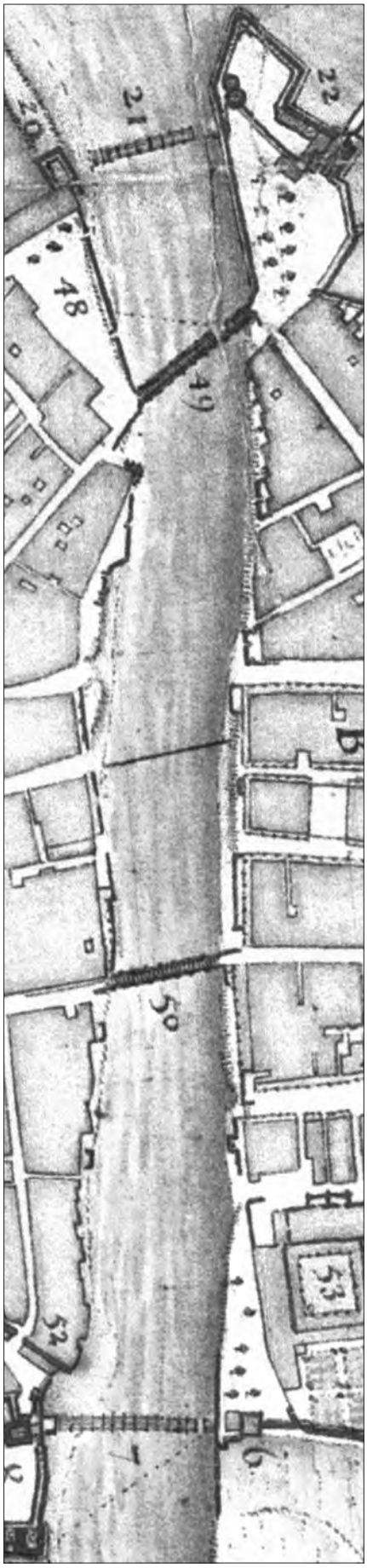

1831

Les rives de la Nive
Vue de J. du Wiert en 1612

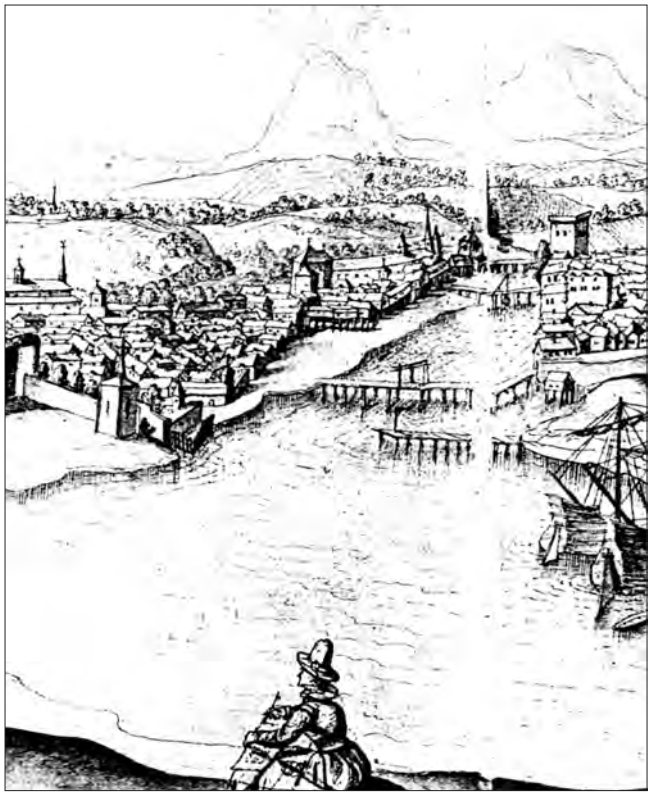

La Nive en 1858
Source : Musée Basque

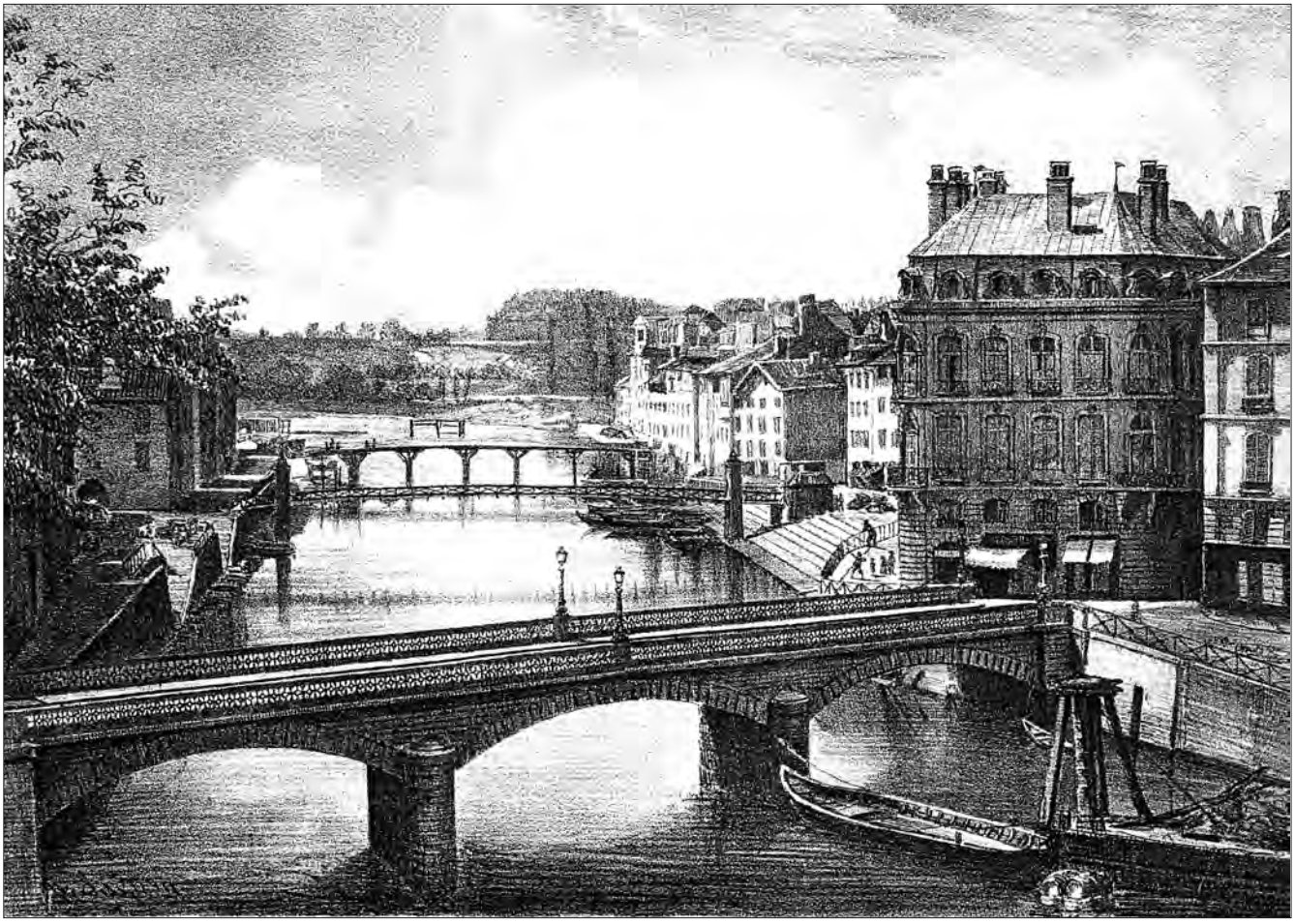

Les ponts Saint-Esprit, Mayou et Pannecau
Plan de Turin, deuxième moitié du 16ème siècle

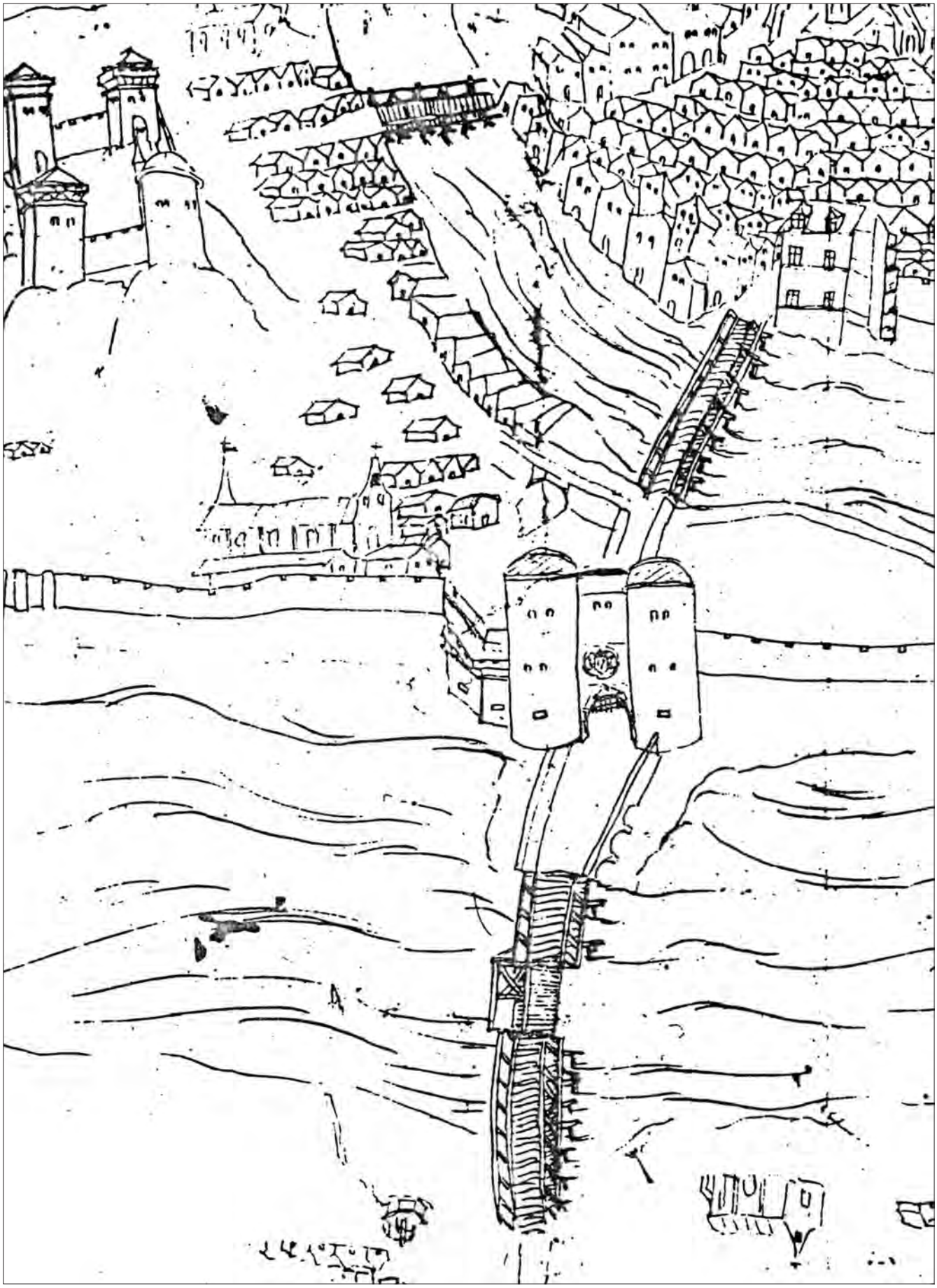

PONTS

Les principaux ouvrages civils qui ont déterminé la structure de Bayonne sont les ponts qui relient la ville tricéphale. La plupart d'entre-eux est attribuée à l'évêque Raymond de Martres à moins qu'un ou deux ponts sur la Nive, n'aient existé dès l'antiquité ainsi que le suppose E. Goyénèche. Blaÿ de Gaïx mentionne en effet des substructions antiques et des pièces du 4ème siècle au pont Mayou.

Tous les ponts sont en bois, grossièrement faits, ce dont on se plaint au 18ème siècle. Leur tablier a une «comporte» que l'on ouvre pour laisser passer les navires. Sans cesse emportés par les crues, ils sont réparés ou remplacés, mais ce n'est qu'au milieu du 19ème siècle qu'on les bâtit en pierre.

Outre les raisons d'économie, le fait que les ponts restent en bois est, peut-être, dû aux motifs de défense. Dans son mémoire de 1685, Vauban insiste sur le fait que l'assaillant est ici contraint de faire «trois sièges», celui de la ville, celui du Bourg-neuf et celui de Saint-Esprit. Les trois parties de Bayonne étant «séparées l'une de l'autre par des rivières de 40 à 50 toises... avec flux et reflux qui y causent des courants considérables, font que toutes ces rivières ne sont traversées que par des ponts de bois et estacades de peu de valeur et très aisées à rompre, ce qui rendra l'accès de l'une et de l'autre si difficile pour des attaques».

Alors que la fragilité des ponts le conduit à imaginer un bâtiment enjambant la Nive pour la protéger, cette même fragilité lui sert en cas d'attaque.

Pont Saint-Esprit

Le grand ouvrage est le pont Saint-Esprit, long de 300 mètres, jeté sur l'Adour peu après 1120. Sa construction est connue par le cartulaire de Sainte-Marie, dit «Livre d'or», qui attribue l'initiative à l'évêque, aux chanoines, au vicomte et à sa mère. Détérioré à plusieurs reprises, il est à chaque fois réparé et son tablier est abaissé vers 1590 pour lui assurer une meilleure stabilité. Un pont de bateaux le remplace en 1612. Endommagé encore par les crues, le pont est réparé et pavé en 1647. Détruit en 1791, il est reconstruit en 1795. Réservé aux piétons jusqu'en 1804, il est refait pour donner des nouveaux signes de faiblesse en 1829. De 1830 à 1845, le pont est remplacé par un pont de bateaux. En 1840, l'ingénieur des ponts et chaussées, Vionnois, présente un projet de pont en maçonnerie porté par sept arches ayant une partie ouvrante en bois du coté de la ville. Le nouvel ouvrage, appelé pont «de Nemours» en l'honneur du duc qui y pose la première pierre, est commencé en 1845 et achevé en 1849. Sa travée mobile sera supprimée. Eclairé à l'électricité en 1906 le pont voit son tablier élargi par des encorbellements en 1912, des postes d'octroi bordant son départ à Saint-Esprit jusqu'à cette date. A la Révolution le pont est appelé J.J. Rousseau.

* Le pont est détérioré entre autres en 1635,1643, 1675, 1668, 1693, 1699, 1701, 1755, 1770, 1771...

Le pont Saint-Esprit

En bois avant 1849

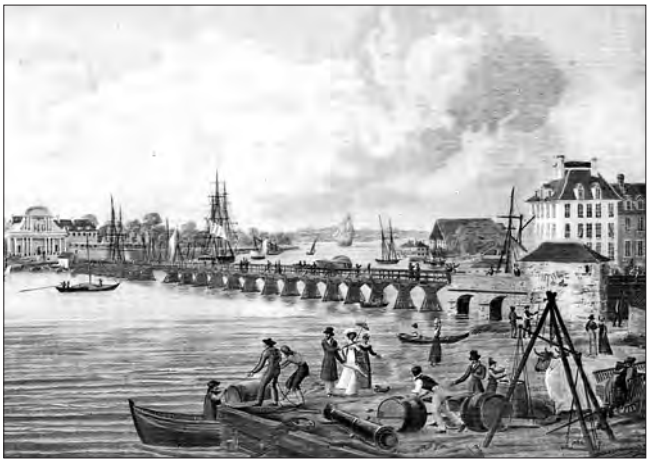

Reconstruit et pas encore élargi - Avant 1912

Pont Mayou

Il n'est pas impossible que le Pont-Mayou existe avant 1120, mais il probablement refait alors que l'on crée la sauveté du Bourg-neuf.

En 1578, Louis de Foix propose de le reconstruire en pierre mais, malgré son importance, le pont reste en bois. Détérioré par l'abaissement du niveau des eaux, il est réparé vers 1590. Détruit par les crues de 1611, 1625, 1643, 1677..., il est à chaque fois réparé jusqu'en 1774 lorsqu'il est refait. En 1857, il est construit en pierre et il est élargi après 1910.

Le pont Mayou en bois

Le pont Mayou refait après 1857

Pont Pannecau ou Bertaco

Le premier pont Bertaco ou Pannecau serait aussi construit vers 1120, si ce n'est avant. Détruit par les mêmes crues que le Pont-Mayou, il est systématiquement rétabli. En 1729, en 1732 et en 1755, le pont est interdit à la circulation avant d'être refait en 1782 et restauré en 1831. Démoli en 1867, il est reconstruit en maçonnerie.

Un poste de garde et de péage, attesté au 13ème siècle, occupe l'angle du pont Pannecau et du quai des Cordeliers et une cage de fer, dite «cubainhedey», est suspendue sur le garde-corps du pont. Elle sert depuis 1317 à punir les femmes adultères, «barailhouses, maoudisentes» et de «mauvaise vie» en les plongeant trois fois dans la Nive. La cage, existe en 1567, figure à la vue de J. du Wiert en 1612, et elle est dite «rétablie» en 1697. Elle disparaît vers 1780 après avoir figuré sur la vue du port de Bayonne par Joseph Vernet.

Le pont Pannecau encore en bois sur une photo d'avant 1862
Source : Archives municipales

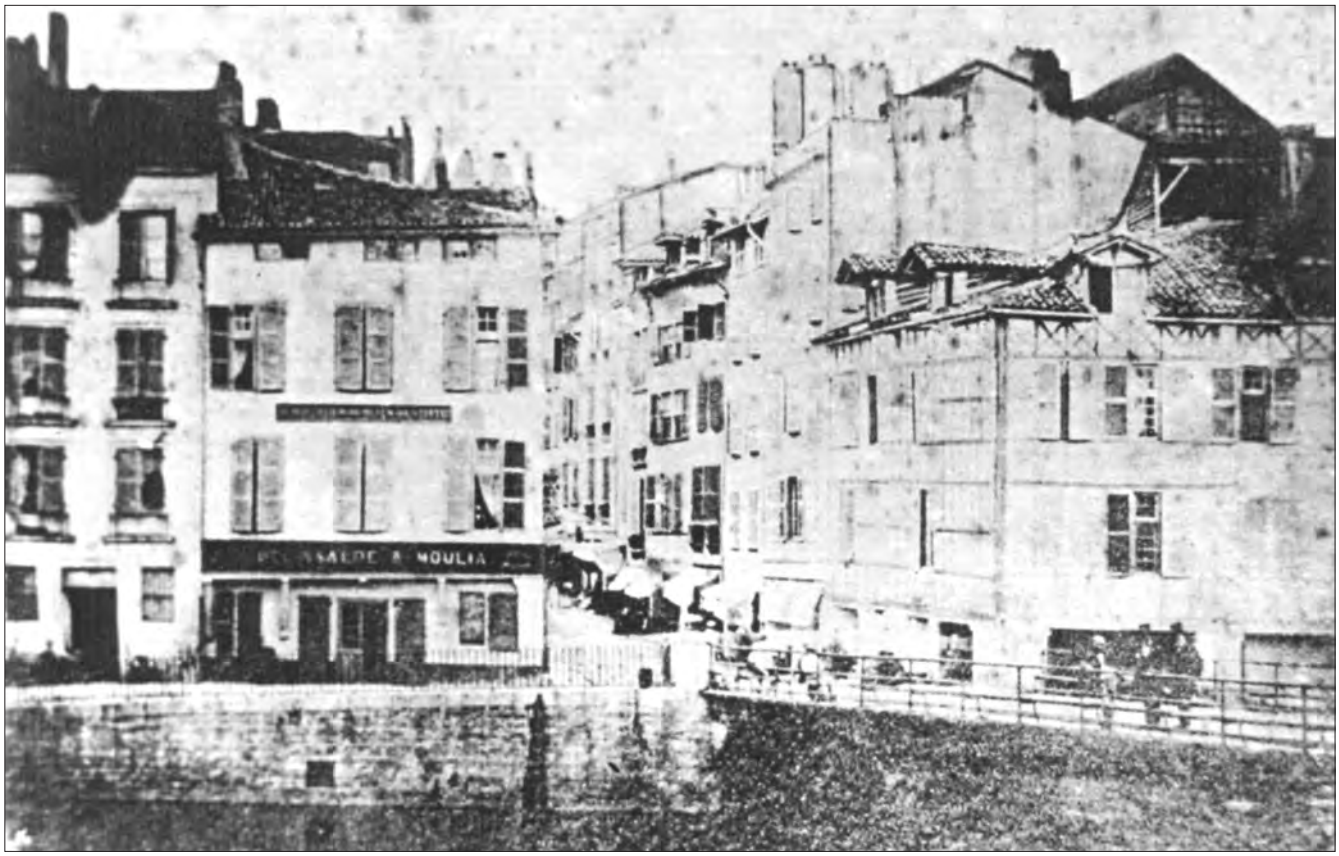

Le pont Pannecau

Vue de J. Vernet avec la cage de fer (?)

Après sa reconstruction

En bois, aquarelle de Grimard

Le «pont ficelle» de Marengo, au premier plan

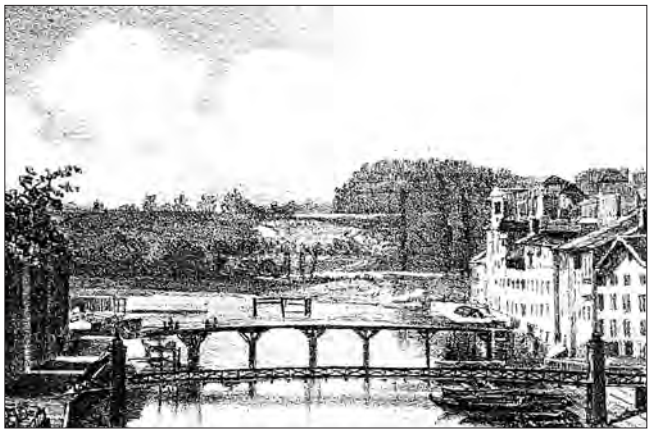

Le pont Marengo après reconstruction

Pont Marengo

Une passerelle métallique suspendue, dite «en fil de fer» est projetée en 1836 et ouverte en 1839. Elle est à péage et elle dure jusqu'en 1854. En 1857, elle est remplacée par une autre passerelle en bois, dite «américaine», avant le pont maçonné construit en 1864.

Le pont couvert en bois doublant l'estacade, à l'Atlas de 1836

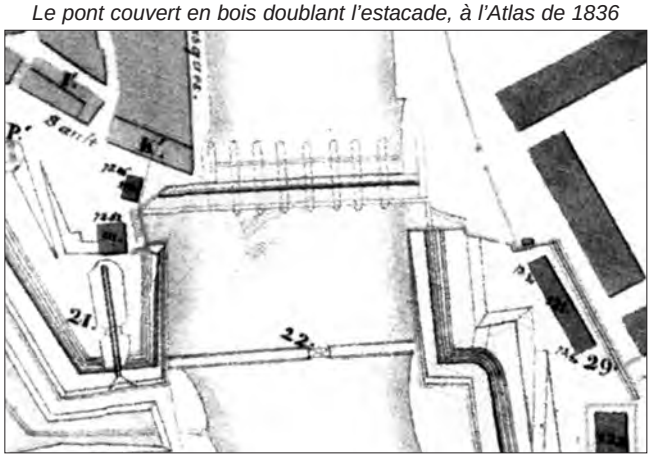

Pont du Génie

Le pont du Génie occupe l'emplacement de l'estacade médiévale et du pont couvert réalisé par Vauban, refait en 1716-1717, dit «pont-rouge», barrant la Nive et faisant communiquer le bastion de Sault avec le retranchement de Sainte-Claire. Le pont couvert figure encore à l'«Atlas des bâtiments militaires» de 1836. Lors de la construction du pont du Génie, vers 1860-1870, on a trouvé sous sa culée, les fondations de la tour des Menons. Le pont militaire est raccordé au réseau viaire de la ville en 1873 et il est élargi en 1960. Sur les rives, le pont était protégé par des portes encadrées de piles coiffées de boulets qui, disposées différemment, subsistent.

Le pont du Génie après sa reconstruction

Le pont du Génie et la porte de ville sur le quai, dessin de Grimard

EDIFICES ET ETABLISSEMENTS

EDIFICES CIVILS

ADMINISTRATION

Mairie

La maison «de la Beziau» ou «de le mayretat», fait face au chevet de la cathédrale, à l'emplacement affecté plus tard à une halle, puis au palais de justice. En 1315, il est dit que le maire juge devant l'auvent de la mairie et tient audience sur la place Notre-Dame, devant le pilori, ce qui laisse entendre qu'un édifice affecté à la mairie existe déjà au même emplacement.* Avant cette date de 1315 aucune mention d'un bâtiment servant de mairie n'est faite. En revanche, en 1377, une délibération est prise par le Conseil au «cloître Notre-Dame sous l'orme, ainsi qu'il est accoutumé».

Le bâtiment de la place Notre-Dame a probablement été transformé à diverses reprises avant qu'un incendie ne l'endommage gravement vers 1495. L'édifice ayant été pratiquement reconstruit alors selon M. Haulon, les descriptions se réfèrent donc au bâtiment de la Renaissance qui a peut-être maintenu des dispositions médiévales mais sans que cela soit certain.

Deux bâtiments mitoyens, composent la mairie : l'un, au nord, empiétant sur la place, l'autre, au sud, en retrait de celle-ci. A l'arrière, une cour ainsi qu'une tour ronde dite «beffroi» qui sera démolie tard au 19ème siècle. Devant la mairie, une galerie couverte visible au plan de 1612. Cette galerie, formée d'arcs en plein cintre, correspond ou succède à l'«auvent» évoqué en 1315. Seul le rez-de-chaussée de la mairie est en maçonnerie de pierre. L'étage et le comble sont dits en pans de bois, percés d'une «double rangée de fenêtres». Le toit, débordant largement

le pignon sur la place, porte la cloche qui était «auparavant» au beffroi et surplombe une terrasse ou un balcon en bois appelé «bretèche» ou «bresce» reposant sur l'avancée de la galerie. Cette saillie du bâtiment, est couverte à son tour par un auvent, ou «porche», portant les armes de la ville et du roi, que l'on trouve aussi à l'épi de faîtage.

Au rez-de-chaussée sont logés les services : le corps de garde (sous la dernière arcade, près de la maison Tendebaratz), le dépôt d'armes et le «petit parquet», confrontant la place. A l'étage, la salle du «grand parquet», dotée d'une cheminée et de trophées, rassemble le Corps de ville. Une autre salle, plus petite, sert aux réunions ordinaires et avoisine le bureau du greffier et les archives.

En 1676, le plafond en forme de «dôme» couvrant le grand parquet est décoré, peint d'azur «...entremêlé à distance et à proportion raisonnable de fleurs de lys et de L couronnés de couleur jaune...».

Un escalier en bois donne accès à l'étage et à la bretèche jusqu'au 17ème siècle. Il est alors remplacé par un escalier en pierre digne du prestige municipal. En effet, «...les échevins estimèrent indispensable de remplacer l'escalier en bois par un bel escalier de pierre, plus en harmonie avec les fêtes brillantes qui s'y donnaient...». L'un comme l'autre, ces escaliers successifs, partent «...sur le côté...» du portique pour rejoindre l'étage.

A certains moments, comme en 1420, le Conseil se réunit au bout de la rue d'Abesque, à la porte fortifiée de Tarride qui lui appartient, «...entre deux murs...», l'antique et le médiéval. De 1496 à 1505, consécutivement à l'incendie de 1495, le Conseil se tient rue du Port du Verger, à la maison Dubrocq, là où il reviendra au début du 19ème siècle.**

Aux moments de peste, les édiles se réunissent hors la ville, à la maison-noble Busquet, sur la route d'Espagne.

Au 17ème siècle, on envisage le transfert de la mairie à la place Gramont, mais cela reste sans suite. En 1805, un projet de reconstruction de la mairie à son ancien emplacement est également abandonné. Selon le décret impérial de 1808, la mairie doit être transférée au premier étage de la Bourse à la place Gramont. En 1820, l'architecte Godefroy dresse un second projet de reconstruction *in situ* englobant la maison Salha, limitrophe de la mairie et achetée par la ville. Faute de moyens, le projet est abandonné et, en 1829, on y construit une halle en pierre. Le Conseil se transporte à la maison Ravignan, rue de la Monnaie, puis de nouveau à la maison Dubrocq, rue Thiers.

Le colonel Vainsot, directeur des fortifications, ayant repoussé le rempart, le nouvel hôtel de ville proposé par Bernède et décidé en 1832, est construit à l'endroit de la courtine du Piémont. Il réunit mairie, théâtre et douane. Le projet est établi par l'architecte Nicolas Vionnois. La première pierre est posée en 1837 et les travaux sont achevés en 1842, le théâtre étant aussi inauguré alors.

Les références d'architecture du nouvel Hôtel de ville, étendues à la rue Bernède, sont celles convenues pour l'époque, inspirés des dessins des Percier et Fontaine pour la rue de Rivoli (1800-1837). L'édifice de la mairie lui-même correspond à un «modèle» dont on trouve une réplique à l'autre bout de la France, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). Là aussi, le théâtre est au milieu, entouré des bureaux administratifs. Seule différence de la réplique du nord, son rez-de-chaussée est affecté au marché. Le bâtiment faisant l'angle des rues Bernède et port-Neuf est dit avoir été construit dès 1834, donc trois ans avant la mairie.

Un incendie ravage l'hôtel de ville en 1889, détruisant une partie de la bibliothèque qui y loge. Les travaux de réparation sont menés en 1890 ; l'escalier monumental est créé alors et de nouvelles statues garnissent l'acrotère en 1891. Des travaux menés en 1972 ont passablement transformé l'édifice.

* La mairie est établie selon E. Goyénèche au 14ème siècle et selon E. Ducéré, en 1315

** De cette maison dans laquelle déménage la mairie, il est dit qu'elle se nomme Pérou ou Péras ou bien Suhace, anciennement du Sault, puis de Dubrocq. C'est là que Napoléon exige en 1808 l'abdication du roi d'Espagne. Le bâtiment, occupé par des congrégations et par un pensionnat au 19ème siècle, est transformée en grand magasin au début du 20ème siècle. Aujourd'hui, il est occupé par les «Galeries Lafayette».

La mairie en 1612, la galerie empiètant sur la place Notre-Dame et la

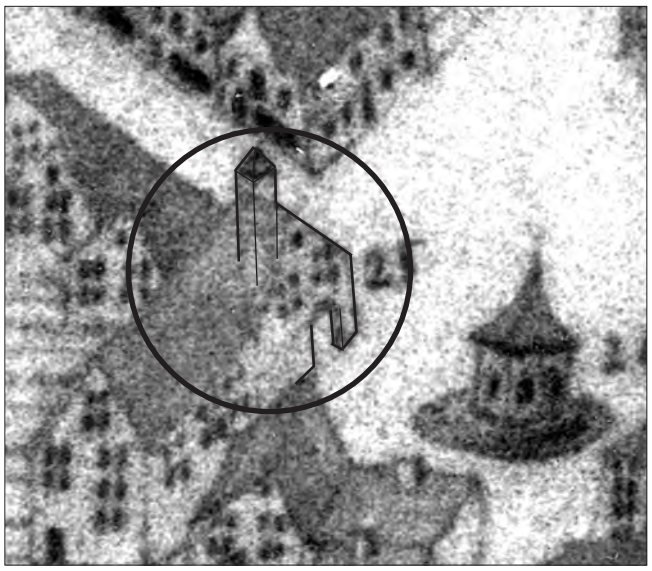

La mairie en 1813
Développement des façades, plan en relief

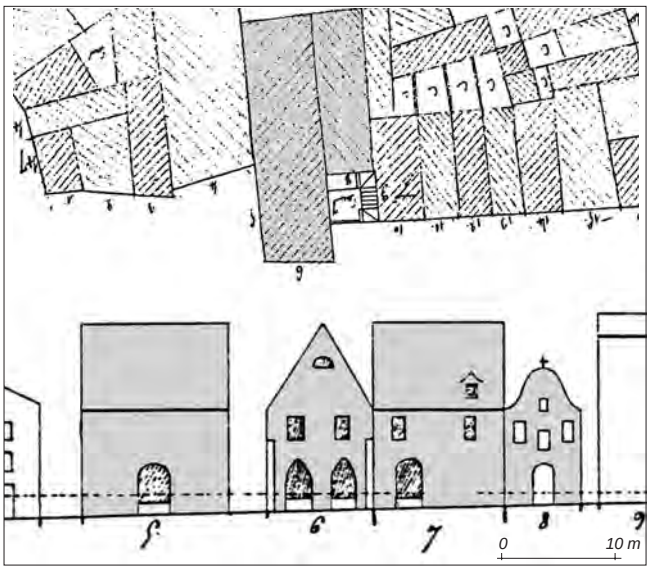

L'hôtel de ville de 1837
Dessin de Cazalis, Etchepare, Duverdier - Source : B.S.S.L.A.B., 1988

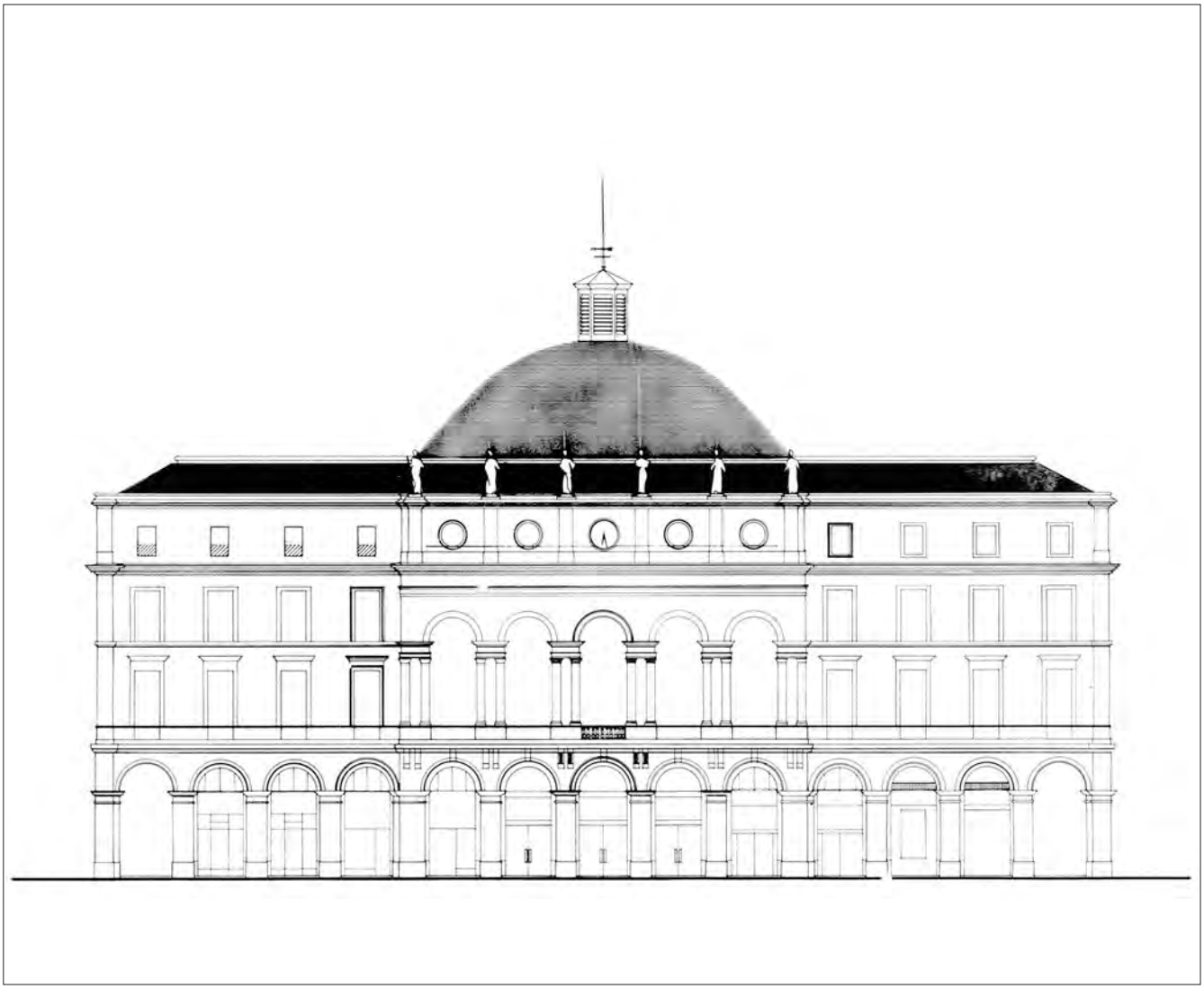

Hôtel-de-ville de Saint-Omer

Rue de Rivoli
Dessin de Percier et Fontaine

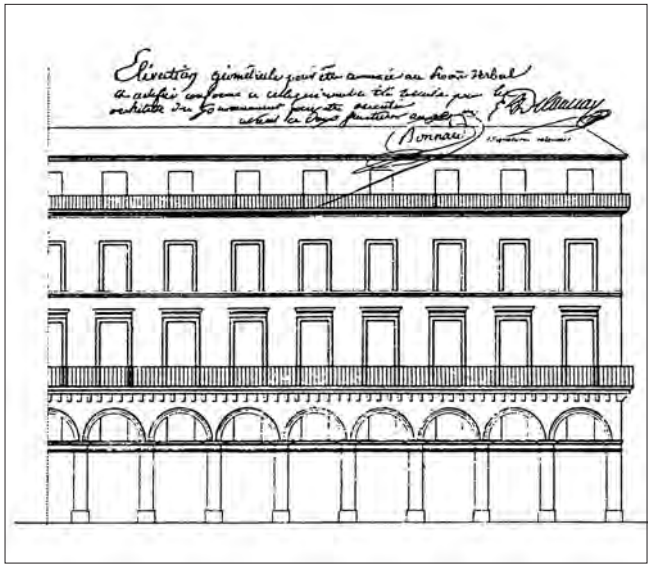

L'implantation projetée pour la nouvelle mairie, en 1837

Le bâtiment a été légèrement avancé et les rives de la rue Bernède ont été redressées, parallèles - Source : Archives municipales

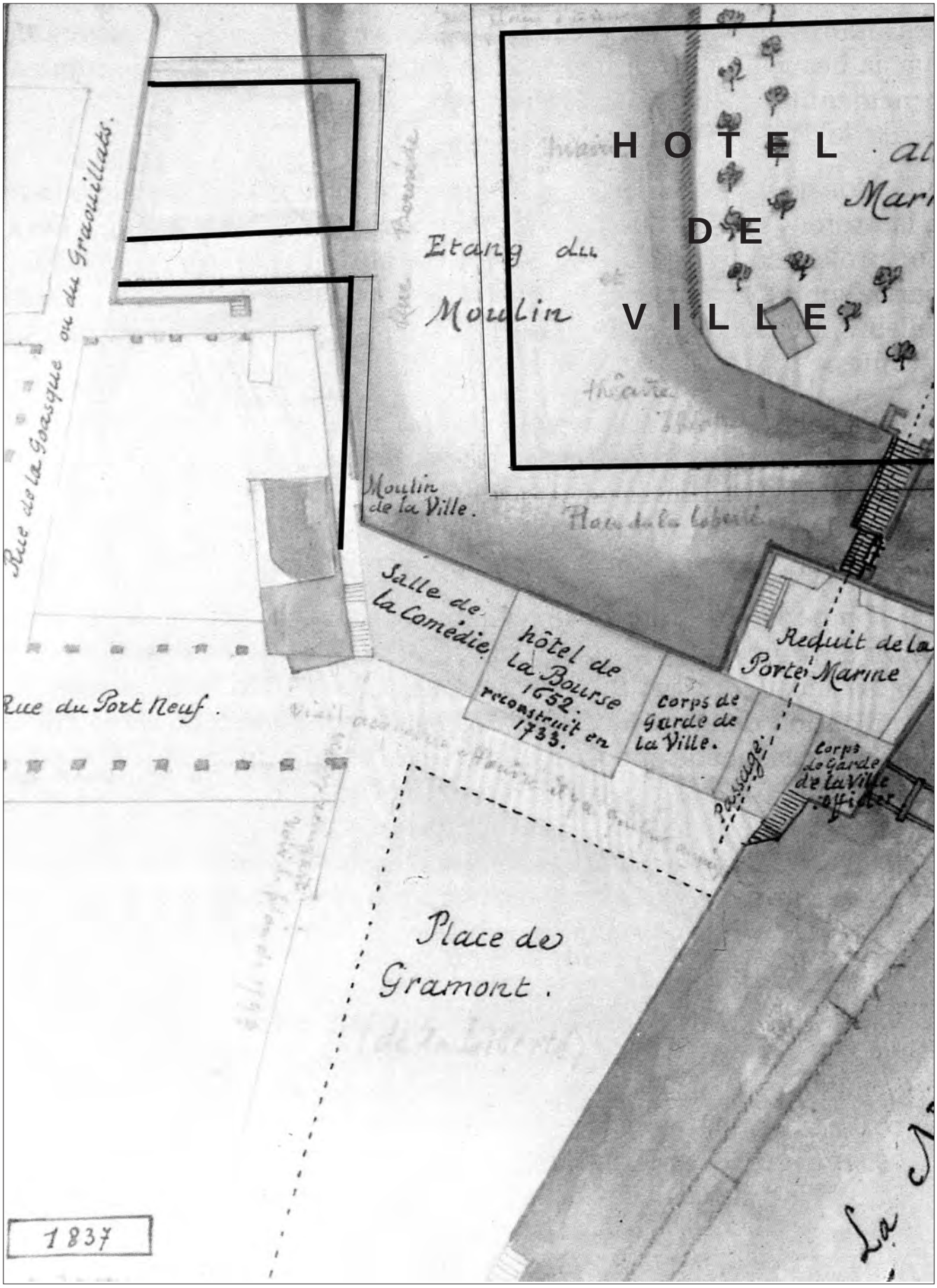

L'ancienne Comédie et la nouvelle mairie
Source : Haulon M., Le théâtre et l'hôtel de ville, B.S.S.L.A.B., 1988

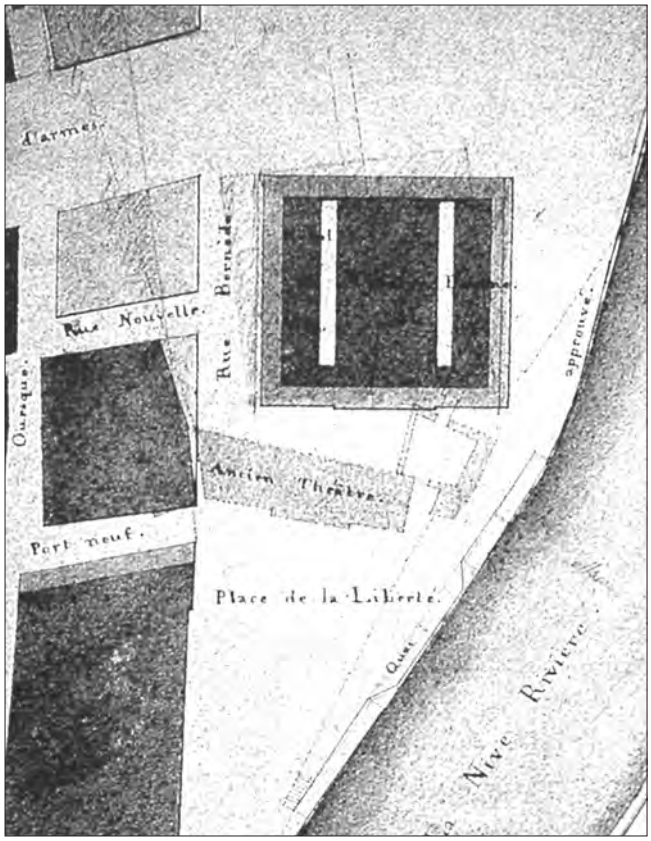

Les fondations de la Comédie et de la Bourse, Place Gramont
Source : Haulon M., Le théâtre et l'hôtel de ville, B.S.S.L.A.B., 1988

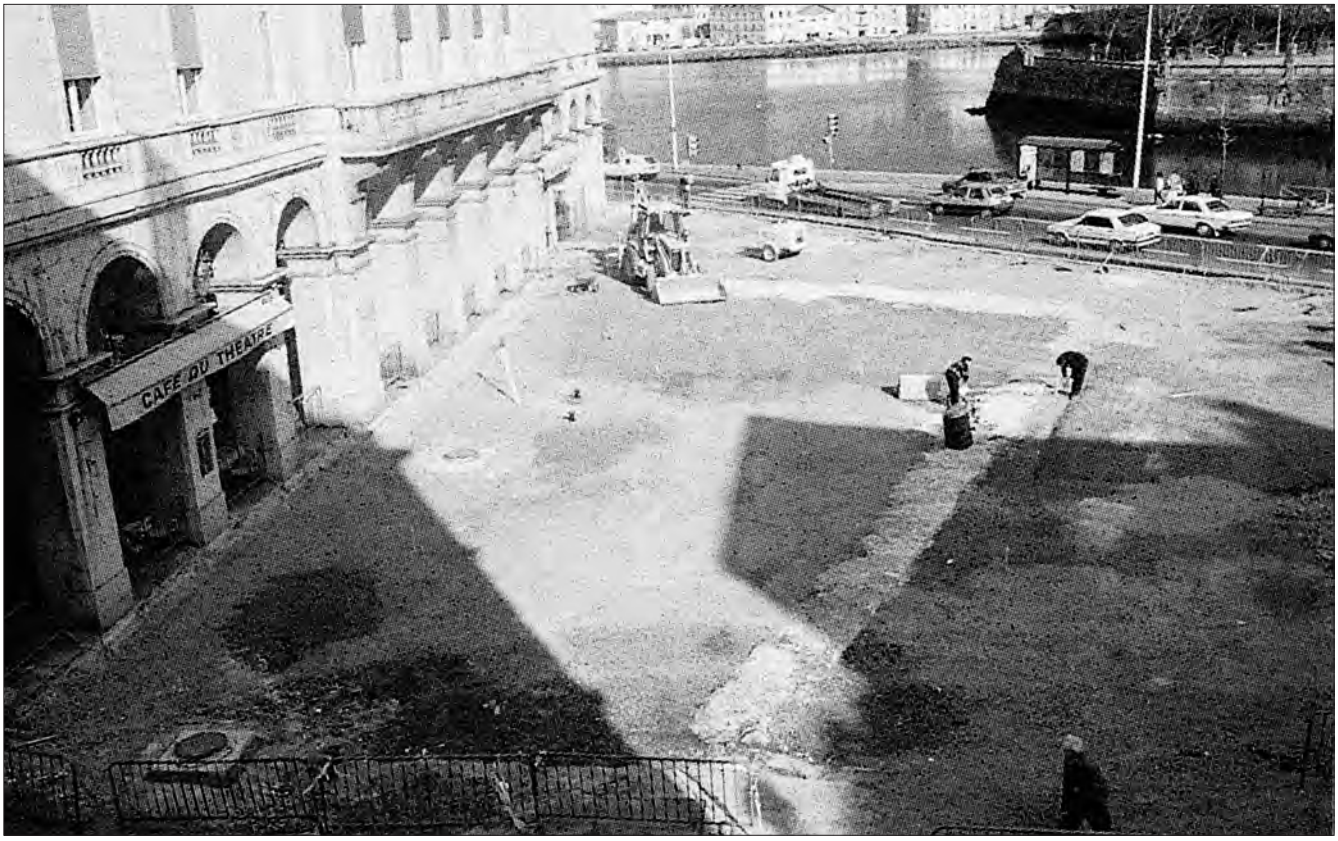

Arsenal de la ville

Au Moyen-Age, l'arsenal de la ville est logé dans la porte de Tarride et à la mairie. Pour son magasin à poudre, la ville loue la cave et la tour de Naguille à l'angle des rues Lagréou et Gosse en 1598. Elle les achète en 1608, après que son dépôt à la mairie ait brûlé avec les munitions en 1599. En 1670, l'arsenal est transféré au bastion du Nord. En 1688, des lettres patentes de Louis XIV, enlèvent aux échevins leurs prérogatives militaires et font disparaître l'arsenal de la ville.

Intendance, Subdélégation, Sous-Préfecture

Bayonne est chef-lieu de subdélégation à partir de 1704. Lors de la création de la généralité de Bayonne, entre 1767 et 1789, la ville est siège d'une Intendance qui est logée à l'hôtel de Bréthous après 1771.

Sous le Consulat, la sous-Préfecture est au 23 de la rue Bourgneuf, au bâtiment occupé précédemment par l'Amirauté. Elle est transférée à la mairie de 1845 à 1861. Déplacée à l'angle des rues Lormand et Albert Ier où elle y est encore en 1886, elle revient au bâtiment de la mairie. En 1955, elle s'installe aux Allées Marine dans le bâtiment construit par l'architecte A. Pavlovsky.

Amirauté, Hôtel de la Marine, Inscription maritime

Le ressort de l'Amirauté de Bayonne s'étend de la rade du Figuier jusqu'à Arcachon et sur l'Adour jusqu'à Saubusse. Elle a compétence pour les délits liés à la navigation et au port et elle juge des affaires allant jusqu'à 50 Livres.

Le tribunal de l'Amirauté, créé à la fin du 17ème siècle, se réunit à la Douane de la place Gramont qui lui prête ses locaux en 1700. Il est transféré au 23 rue Bourgneuf où elle occupe une maison double dénommée «Portonique». Puis, sous l'Empire, le «Bureau de la Marine» figure dans un bâtiment entre la rue du Pont Mayou et le quai. En 1836, le rôle de Bayonne étant «égal à zéro» pour la marine de guerre, conduit à déclasser la place en 1851 et à supprimer l'hôtel de la Marine.

L'«Inscription maritime» s'y installe en 1867 à l'ancienne mairie de Saint-Esprit. En 1933, elle occupe le bâtiment construit par l'architecte Gomez sur le quai Lavoye.

Tribunal

En 1790, le tribunal du District, jusqu'alors à Ustaritz, est transféré à Bayonne et il siège à l'évêché puis aux Carmes. Avec la prison, il est installé rue Sabaterie, à l'ancien couvent des Dames de la Foi conformément au décret de 1808. Il y est encore en 1886. Après avoir occupé temporairement des locaux à l'hôtel de la Poste, le nouveau tribunal remplace les halles de la place Notre-Dame, démolies en 1885.

Façade du tribunal à la rue Sabaterie aux relevés du plan-relief de 1813

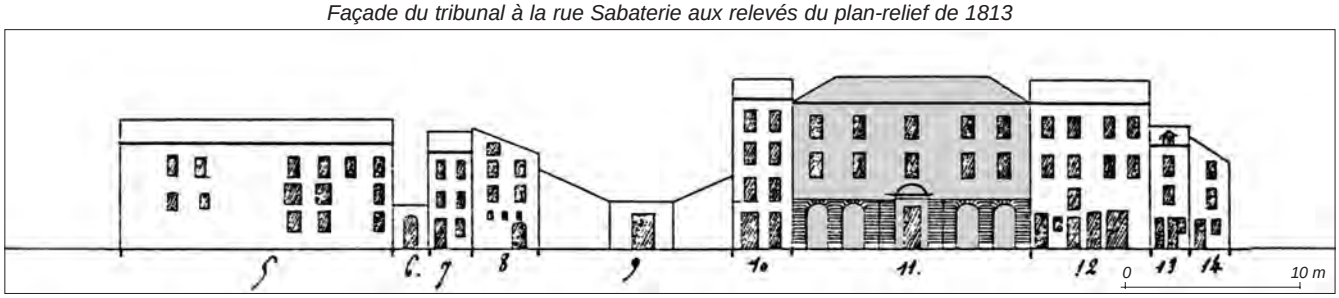

1866 : Tribunal et prison, ancien couvent des Dames de la Foi

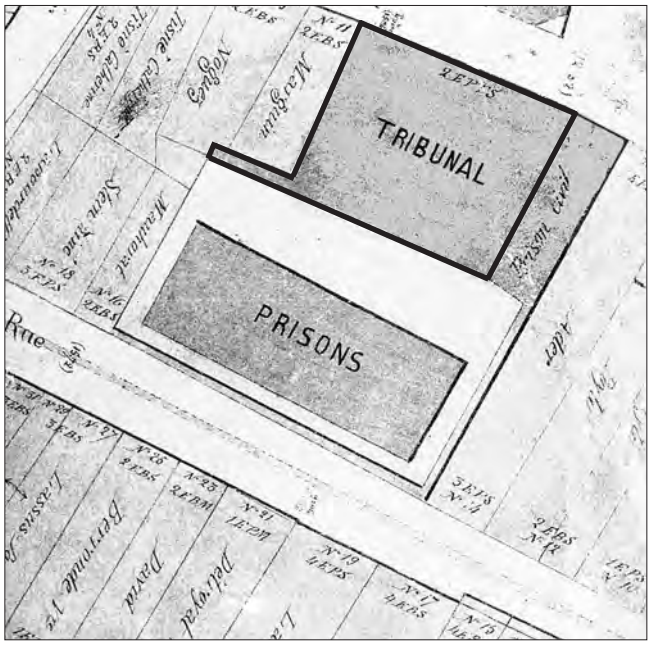

Le nouveau tribunal, place Notre-Dame

Prisons

Depuis le Moyen-Age, la prison de la ville est à la porte Saint-Léon, dans la tour Mignon où elle y reste jusqu'en 1808. Les prisons pour les prostituées, sont à la tour Peripaing. Puis, jusqu'en 1732, les prostituées sont gardées à l'hôpital Saint-Léon, une maison située rue des Cordeliers servant à leur enfermement après cette date.

Le bourreau est logé à la tour du rempart antique qui a pris son nom. Celle-ci ayant reçu une porte donnant sur l'extérieur en 1680, les habitants du quartier demandent que sa sortie vers la rue Passemillon soit fermée pour éviter toute rencontre avec son occupant.

L'évêque n'a pas de prison, les sentences de l'Officialité étant exécutées par le bras séculier.

La prison royale, de la prévôté, après avoir été au château-Vieux, est déplacée à la Renaissance à la «Maison du roi» située rue d'Espagne, entre les rues Sabaterie et Vieilles-Boucheries. Une ruelle appelée «place du Soldat», borde l'arrière de la prison. La «Maison du roi» figure aux relevés du plan-relief de 1813. De cet édifice de la Renaissance reste un portail en plein cintre, donnant rue Sabaterie.

En 1808, la prison royale et la maison d'arrêt de la porte Saint-Léon sont transférées rue Sabaterie, à l'ancien couvent des Dames de la Foi. En 1891, la nouvelle prison est construite à Saint-Esprit.

Vestiges de l'ancienne prison royale, le portail de la rue Sabaterie

Porte antique de Saint-Léon servant de prison de la ville, en 1612

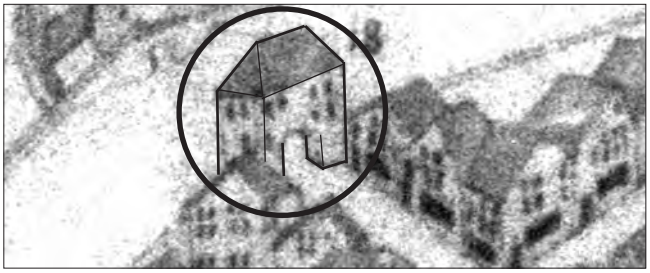

«Maison du roi», prison royale, rue d'Espagne, en 1612

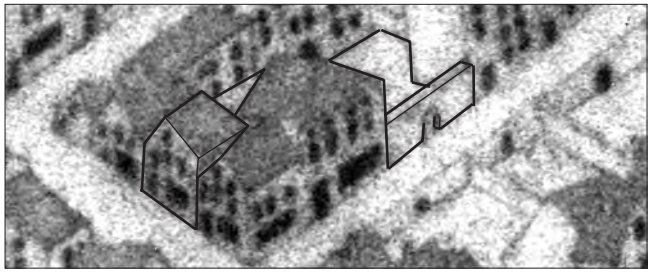

Façade de la prison du roi, rue d'Espagne en 1813

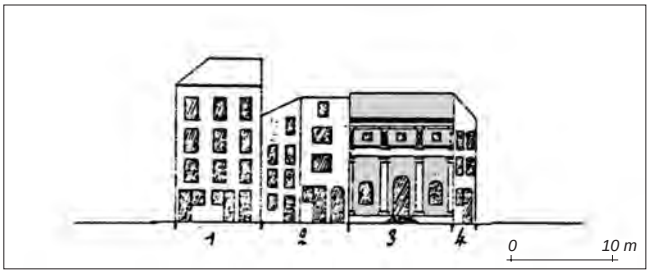

Portail de la prison du roi, rue Sabaterie en 1813

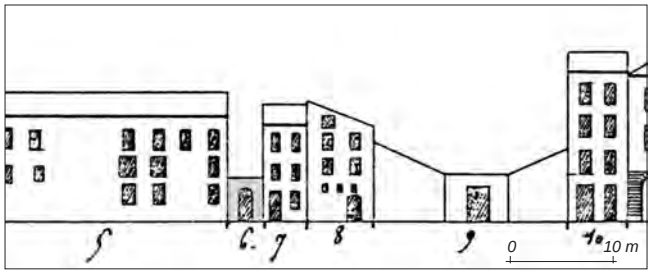

Prison et tribunal entre les rues Sabaterie et Vieille-Boucherie aux relevés du plan-relief de 1813

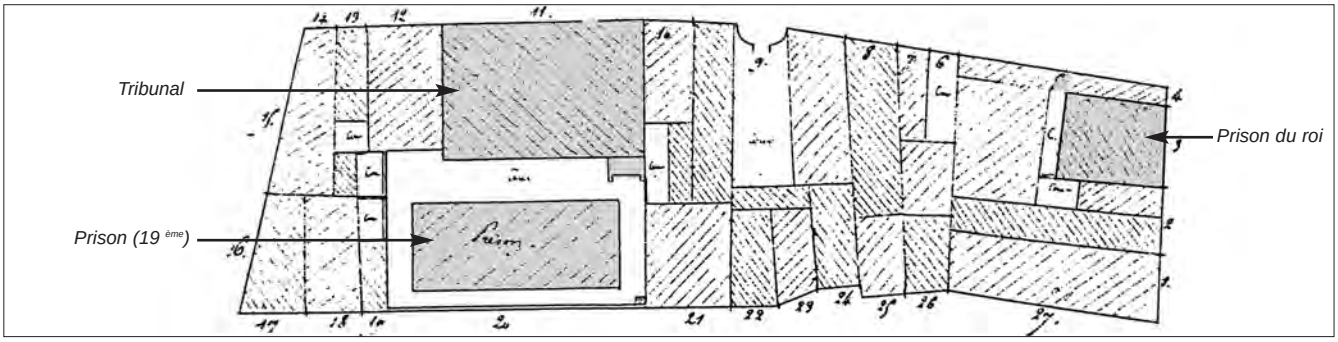

Le pilori en 1612

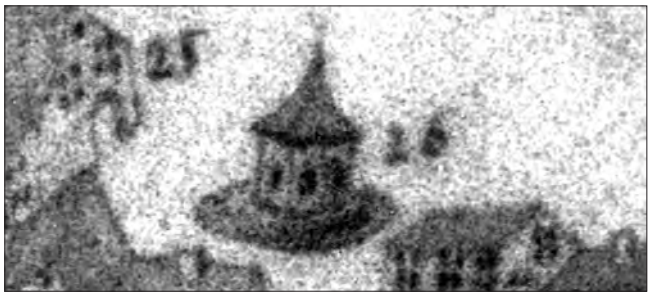

Pilori

Le pilori se dresse devant la mairie, là de tout temps. Il est rebâti en 1377 par un geste symbolique, en utilisant les pierres du château d'Hastingues que les bayonnais ont pris et démoli pour libérer la navigation sur l'Adour. Déclaré inutile en 1618, le pilori est remplacé en 1644 par un poteau portant un collier de fer. Ce dernier instrument punitif semble avoir disparu vers 1677 et les pierres du château d'Hastingues, sont récupérées alors pour édifier la nouvelle fontaine des Agots à Saint-Léon. Une fontaine Notre-Dame remplace le pilori en 1773.

Pompiers

En 1886, les pompiers sont au n°1 de la rue port de Castet, leur dépôt étant à l'ancien abattoir adossé à la muraille médiévale de la rue Tour-de-Sault, un autre étant à la rue Militaire. Leur caserne est construite par l'architecte Novion au n°14 de la rue Laffitte, au début du 20ème siècle.

La poste de la rue Laffitte

Poste

En 1630, les habitants réclament que la poste aux chevaux et aux lettres ne soit plus à Saint-Esprit mais en ville. Un premier bâtiment affecté à la Poste est construit en 1912 au n° 14 de la rue Laffitte. Il est remplacé en 1923 par l'édifice «art-déco» construit par Godefroy et Soupre entre l'avenue Bonnat et la place J. Portes.

Sous l'Empire, la poste aux lettres occupe un bâtiment traversant de la rue des Prébendés à la rue de l'Evêché. Deux messageries, celle de Bordeaux et celle de Toulouse, sont situées à la rue du château-Vieux et à la place d'Armes.

ENSEIGNEMENT, CULTURE, LOISIRS

Ecoles et Collège

Hors de l'enseignement assuré par les congrégations enseignantes et les précepteurs, la maison de Pés de Lagarde au port du Verger est appelée «maison d'école» en 1501.

En 1568, «les écoles privées sont interdites en raison de la diversité des crédictions afin que la religion ne fut violée». La ville veut utiliser la prébende que le Chapitre doit verser pour entretenir un précepteur public ainsi qu'il est stipulé par les Etats généraux d'Orléans en 1561. Pour établir le Collège proposé en 1578 par l'avocat-général du Sault, la «maison d'école» du port du Verger est agrandie en 1591 grâce à un don du clerc de ville. Elle reçoit l'établissement obtenu par la municipalité contre le Chapitre après un jugement du parlement de Bordeaux en 1589. Puis, la ville achète en 1596 à Jean de Rivière, docteur en médecine, une maison avec jardin et tour, dite de Margot, à la place des Lisses, près de l'ancienne église Saint-André, là où sera construite la nouvelle. Inauguré en 1598, le Collège doit déménager en 1681 car il subit les travaux d'aménagement du château-Neuf. Le bâtiment sert d'hôpital militaire pendant quelques mois. Récupéré par l'Intendant en 1683, il sert d'entrepôt de poudre en 1695. Menacé de démolition, il est épargné, et continue sa fonction scolaire. Malgré la crise qu'il traverse en 1771, le Collège, composé jusqu'alors d'un rez-de-chaussée surmonté d'un campanile, est étendu par l'ajout d'un étage. L'établissement fonctionne jusqu'en 1789. Il est démoli pour céder la place à l'église Saint-André vers 1850. Le Lycée de la ville est construit à Marracq en 1879.

On dénombre divers établissements publics et privés intra-muros au 19ème siècle :
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : Saint-Louis de Gonzague à l'ancien couvent des Augustins — Charlemagne, 1 rue de la Visitation
ECOLES COMMUNALES : 39 rue Bourgneuf — 1 rue Montaut — 8 rue Sabaterie — Quai des Cordeliers
INSTITUTIONS LIBRES : N.D. du Rosaire, 10 rue de la Cathédrale — Pensionnat Gaillart, 72 rue Bourgneuf — Pensionnat Hoursille, 6 rue d'Espagne — N.D. de Lorette, rue de l'Evêché — 18 rue vieilles-Boucheries — rue de la Visitation — 14 rue Douer — 3 rue Montaut — Ecole Chrétiénne, rues Albert Ier et Militaire — Asile, Place Paul Bert

Le Collège de la place des Lisses

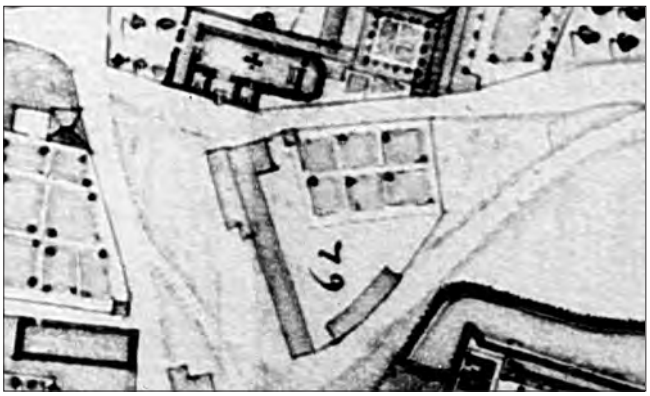

Ecole de garçons, 1900, rue Albert 1er

La salle d'Asile, 1860, place P. Bert

Ecole de filles, 1865 (surélevée en 1880), quai des Cordeliers

Comédie

La première salle de spectacles mentionnée est située dès le 16ème siècle au jeu de paume de Maubec, à l'actuel Trinquet. Une salle provisoire fonctionne en 1730 dans des bâtiments en bois sur les glacis du château-Vieux, puis à la maison Dubrocq, rue du Verger. Une autre salle est mentionnée rue des Lisses, à la maison Dubosq, entre 1770-73. En 1769, le commandant de la ville, le marquis de l'Hôpital, incite les édiles à installer une salle de spectacles adjacente au bâtiment de la Bourse, à la place Gramont. Vanoosterom-Dubec, adjudicataire des revenus de la ville pour 15 ans, y aménage la Comédie en 1773. Le décret impérial de 1808 prescrit qu'une salle de spectacles doit être construite à la place du couvent des Carmes et qu'elle doit être bordée et isolée par deux rues. Aucune suite n'étant donnée à ce projet, la Comédie, en mauvais état, est «fermée depuis longtemps» en 1832. En 1842 la nouvelle salle de spectacles, intégrée dans la mairie, ouvre ses portes.

Bibliothèque, Musées

La bibliothèque municipale est installée en 1851 dans la mairie. Lorsque celle-ci brûle en 1889, la bibliothèque est déplacée en 1900 au musée Bonnat où elle reste jusqu'en 1979 date de son transfert à l'ancien évêché.

La donation faite par Léon Bonnat en 1860, justifie la création du musée de peintures en 1899. Celui-ci est ré-aménagé en 1979. La collection offerte par Ulysse Darracq en 1866 permet la création du musée d'histoire naturelle. Enfin, le musée Basque, projeté en 1908, ouvre ses portes en 1924 à la maison Dagorette ayant servi d'Hôpital, récemment restauré et étendu par les architectes Althabégoity et Voinchet.

La Comédie de la place Gramont

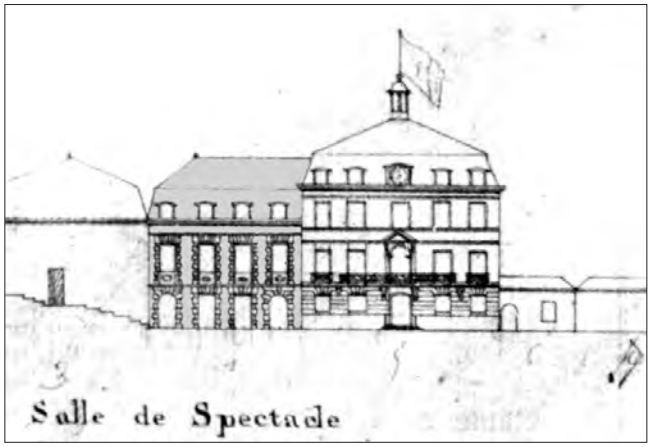

Le musée Bonnat

Musée Basque

Avant restauration

Après restauration

Trinquets et jeux

Le «Trinquet» actuel existe déjà au 16ème siècle. La porte chanfreinée et une fenêtre qui subsistent, appartiennent à la construction d'origine. Un certain Maubec en est propriétaire et l'actuelle rue du Trinquet porte jusqu'au 19ème siècle son nom.* S'ajoute le jeu de paume, dit «de Niert», figurant au plan de 1674 à la maison Dubrocq, rue du Verger en face du couvent des Carmes.

Un jeu de mail est autorisé place Bourgeoise en 1534, et l'on signale un autre au faubourg de Mousserolles au 16ème siècle. Le jeu de billard en plein-air, connaît un grand succès et, en 1578, on en dénombre quatre, situés aux portes de la ville : Saint-Léon, Lachepaillet, Saint-Esprit et Mousserolles.

* Il s'agit peut-être des mêmes Maubec qui vendent le terrain proche pour créer la place du Collège en 1618.

Trinquet Maubec en 1694

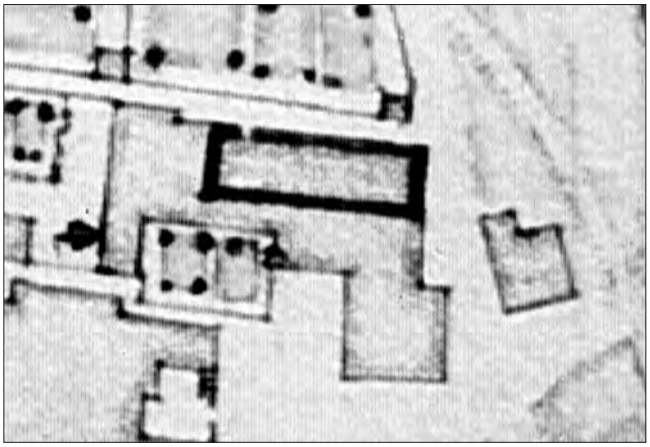

Trinquet de Niert (n° 59) en 1694

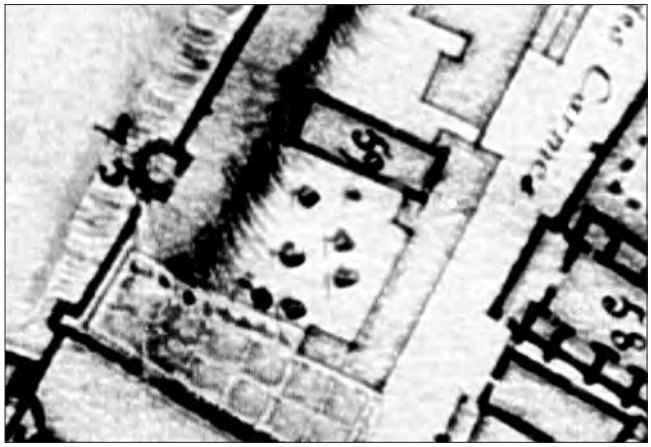

Trinquet Maubec

Aquarelle de Dupuis

Façade place Paul Bert

HÔPITAUX, ASSISTANCE, SANTE

Hospitaliers

Saint-Esprit étant une halte privilégiée des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, les Hospitaliers de Saint-Jean portent secours aux malades dans leur établissement en contrebas de la colline, à partir de 1187.

Hôpital de Saint-Esprit

Une chapelle et l'«Ospitau de San Espirit», sont élevés au 12ème siècle à la tête du pont sur l'Adour. L'hôpital est administré par l'ordre de Saint-Esprit de Montpellier. Un prieuré et un deuxième hôpital leur succèdent et sont en service en 1275. L'établissement, rattaché à la Collégiale Saint-Esprit, créé en 1483, reçoit les malades et les enfants pauvres ou de passage afin de palier la mendicité en 1570-1580.

Hôpital Saint-Nicolas, Saint-Léon - Maladrerie

L'hôpital Saint-Nicolas existe déjà au 12ème siècle. Il est mentionné peu après 1188 et il est cité dans une bulle papale en 1194. Fondé par le Chapitre et dirigé par un prieur, il est situé à Saint-Léon, près des terrains occupés ultérieurement par les Augustins. Lors de la venue de Louis XIV en 1660, l'hôpital Saint-Nicolas, détruit partiellement en 1567, est toujours là et, en 1573, il dispose de 18 lits. Il est arasé par Vauban vers 1688 et c'est la maison Dagorette, convertie en hôpital de la ville en 1663, qui le remplace après que les malades ont été logés provisoirement à l'hôpital de Saint-Esprit.

Le décret impérial de 1808, prévoit le déplacement de l'hôpital civil à la place du Collège, à l'angle de la rue Bourgneuf, en remplacement des fours banaux et des maisons qui y sont. Aucune suite n'est donnée et, en 1869, l'hôpital est transféré au plateau de Tosse, grâce au legs Lormand.

Hors la porte Saint-Lazare, une maladrerie reçoit les lépreux, les «cagots», «agots» ou «chrestiaas», à Saint-Léon, près de la Nive.

Hôpital militaire

Vers le milieu du 17ème siècle la ville doit entretenir un hôpital militaire. Il est situé à Saint-Esprit en face de la gare actuelle après avoir été logé dans plusieurs maisons du quartier. Au 19ème siècle, l'armée convertit les couvents des Jacobins et des Capucins en hôpital. Selon le décret impérial de 1808, cet hôpital militaire provisoire doit être déplacé aux Cordeliers. Mais il reste au même endroit et il est reconstruit pour former un établissement d'un seul tenant. Il figure à «Atlas des bâtiments militaires» de 1836 par ses nouveaux bâtiments achevés en 1841. L'hôpital est cédé à la ville en 1928 et devient lycée.

Hôpital de la Collégiale et hôpital militaire à Saint-Esprit en 1747
Source : Bayonne, ville d'art

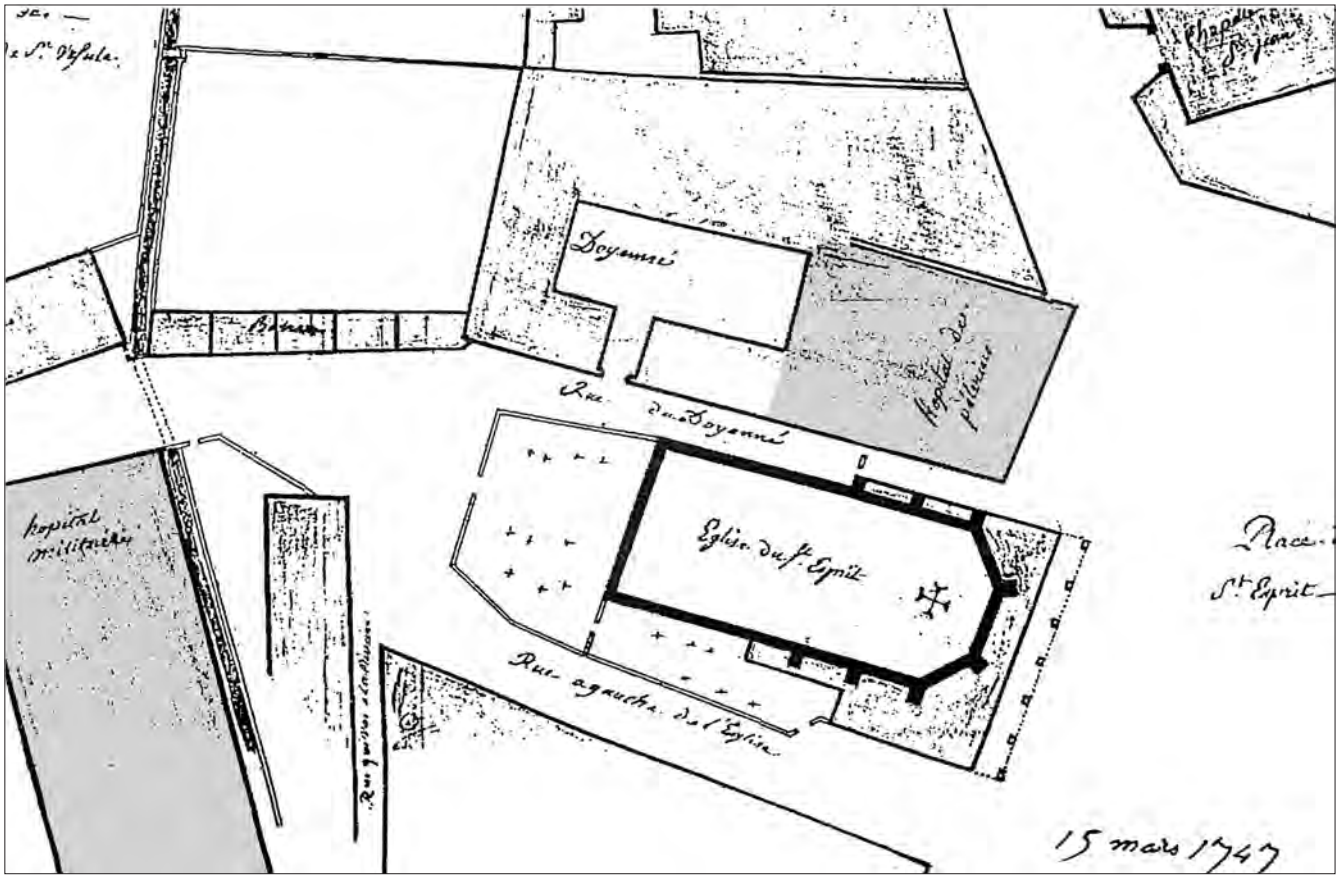

Assistance, hospices et orphelinat

Après la suppression des congrégations caritatives et, notamment, des Dames de la Charité en 1791, un Bureau de bienfaisance est créé en 1797. Au cadastre de 1831, une maison lui appartenant figure à l'angle des rues Orbe et Neuve. Au plan de 1868 plusieurs maisons sont signalées comme appartenant au Bureau de bienfaisance et aux Hospices.*

Aucun hospice ou orphelinat n'est connu avant ceux établis au Camp-de-Prats : l'hospice est créé en 1836, en même temps que la «maison des pauvres», l'orphelinat suit en 1874.

* Bureau de Bienfaisance : Rues des Basques, des Prébendés, Douer, Neuve
Hospices : Rues Neuve, Ouesque, Marsan, Marengo, Bourgneuf, Lisses, quai de l'Hôpital

Etuves et bains

En 1282, un de Vièle reçoit l'autorisation de bâtir des étuves. On ignore s'il y avait d'autres en ville.* Au 17ème siècle, existe rue Marengo une étuve publique, tenue par un barbier. Un établissement de bains chauds occupe le couvent des Augustins en 1792 et au 19ème siècle, les «Bains de la Visitation», occupent une partie de l'ancien couvent au 26 de la rue Marengo. D'autres bains sont identifiés à la fin du 19ème siècle à l'angle du quai des Corsaires et de la place du Réduit, là où sera construit la «Belle Jardinière».

* Les de Vièle possédant plusieurs fours, il est probable qu'ils utilisaient la chaleur de la cuisson pour chauffer l'eau des étuves et qu'il en possédaient d'autres.

L'hôpital militaire construit sur l'emprise des couvents des Jacobins et des Capucins en 1850
Source : Atlas des bâtiments militaires

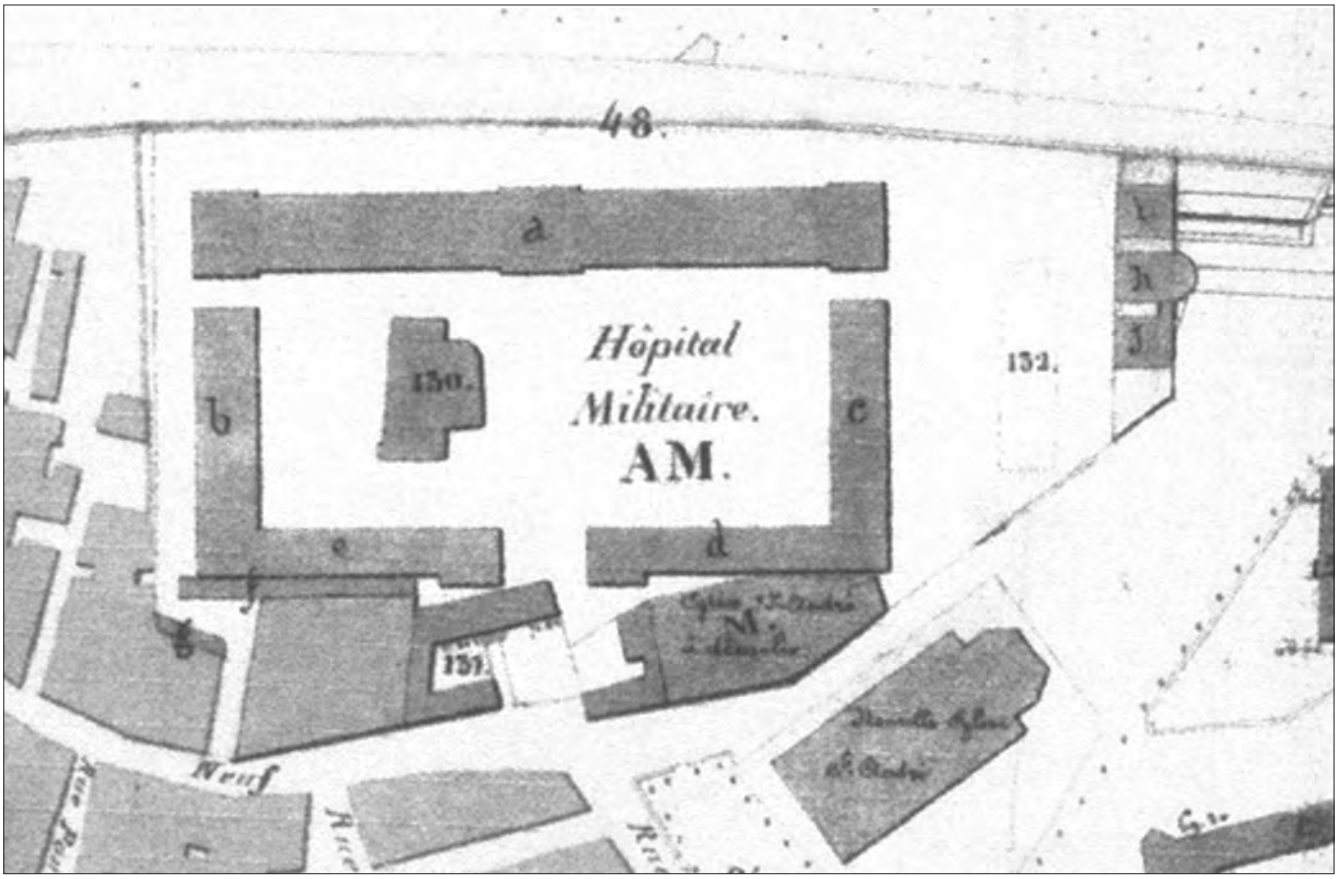

La deuxième monnaie en 1831

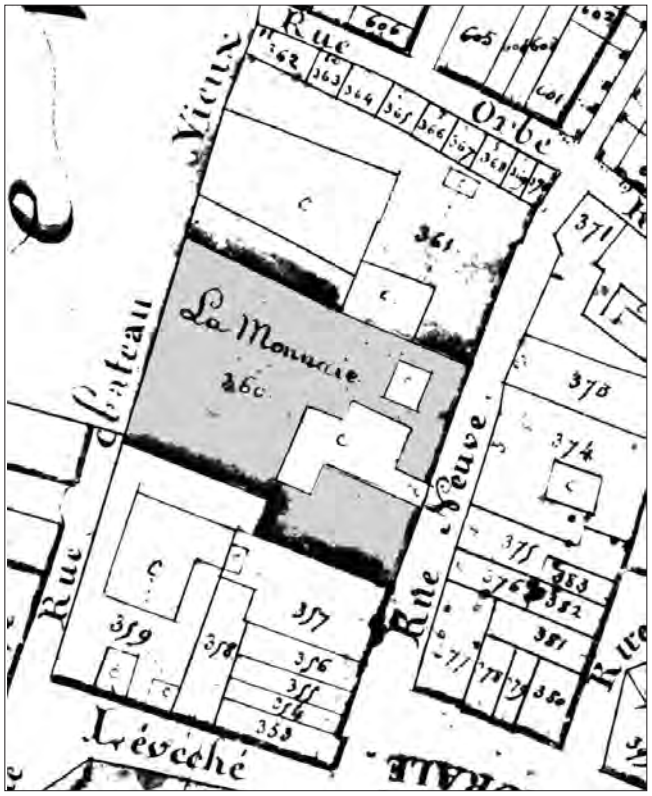

ETABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

Monnaie

L'atelier de frappe monétaire est établi à Bayonne en 1351. Dans un premier temps, il occupe des locaux au château-Vieux avant d'être transféré rue Orbe, à l'angle de la ruelle Gardin, à droite en allant vers la rivière, contre la porte du mur médiéval. Signalée déjà en 1501, la Monnaie est à cet emplacement encore en 1556.* Elle y reste jusqu'en 1661, date à laquelle elle est déplacée à la rue Neuve qui prend à cette occasion le nom de rue de la Monnaie.** Le premier bâtiment de la Monnaie est démoli au 18ème siècle, tandis que le second est englobé à l' hôtel de la Division ainsi que cela figure au plan de 1868.

Une première cessation de l'activité monétaire intervient à la Révolution, le battage de monnaie est arrêté en 1835, et l'établissement disparaît en 1837.

* Dans une maison fournie par la ville et appartenant à Jean Delboyt.

** Le nouvel établissement de 1661 contient : A rez-de-chaussée : fourneaux pour la fonte du cuivre, blanchiment, pilon, fonderie, forge, moulin, laminoir, monnayage, poids, dépôt, et bureau du directeur,- A l'étage : ajusterie de fer et d'or, tournage, laminoir, coupoir, atelier d'essais, logement du directeur et des employés.

Bourse des marchands et Douane

La Bourse des marchands, créée en 1571 pour traiter et juger les affaires du commerce, s'installe d'abord à l'hôtel de ville. Au début du 17ème siècle elle achète la maison Tendebaratz qui est limitrophe de la mairie vers la rue des Tendes avant de déménager place Gramont en 1657, à la Douane.

La Douane, prévue dès 1627 ou 1629, est construite aux frais de la ville en 1649. Elle s'appuie sur la courtine du Piémont et elle comprend chai, bureau de la coutume, pièce destinée aux poids de la ville. Elle accueille la Bourse avec sa salle d'audience et de conseil.

L'édifice étant en mauvais état, un projet de reconstruction est établi en 1730 par Touros, directeur des fortifications. Les travaux sont menés de 1733 à 1735, date à laquelle ils sont interrompus faute d'argent. Couvert en 1738, le bâtiment voit ses fenêtres bouchées du côté des fortifications puis réouvertes en 1773. En 1778, malgré un glissement de terrain qui le lézarde, le bâtiment est maintenu jusqu'à la construction de la mairie en 1837. La Douane et le bureau de l'Octroi occupent alors un bâtiment traversant, allant de la rue du Pont-Mayou au quai. Intégrée plus tard à la nouvelle mairie, elle déménage dans son propre bâtiment construit en 1930 par Benjamin Gomez, sur les allées Marines.

Douane et Bourse des marchands de la place Gramont

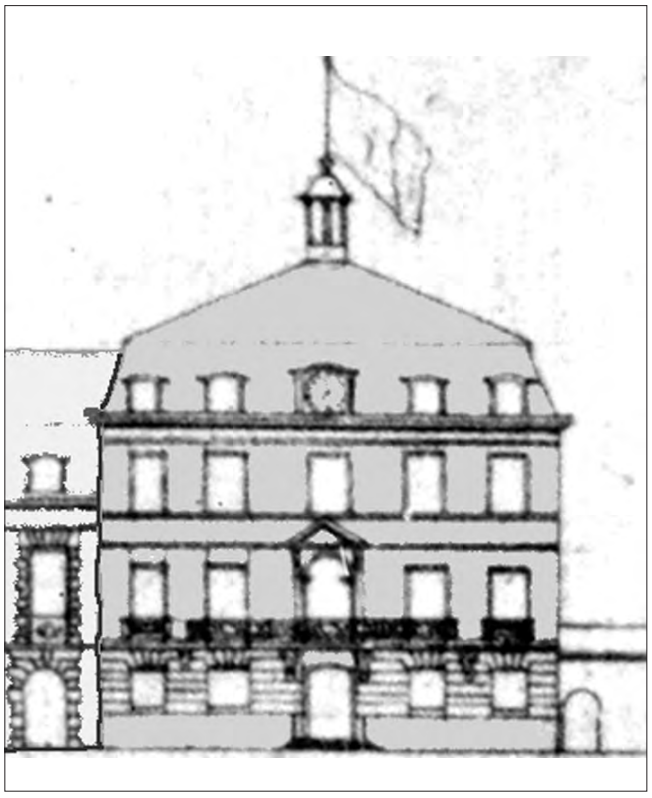

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce est établie par arrêt du conseil d'Etat en 1726. Dissoute en 1791, elle est rétablie en 1803. Elle loge à la maison Claverie, puis à l'hôtel Bréthous de 1894 à 1970 date à laquelle elle quitte le centre.

Poids

Le Poids de la ville est d'abord situé sous le pilori de la place Notre-Dame. Il est ensuite transféré (1581?) dans le bâtiment de la mairie jouxtant la maison de Tendebaratz au début de la rue des Tendes. Il y reste jusqu'en 1694 lorsqu'il est déplacé à la Douane. Un Poids du roi est mentionné près de la Nive, au port-de-Suzée en 1780.

Foires

Bayonne dispose de trois foires. La première, accordée en 1237 par Henri III, dure 15 jours autour de la Saint-Michel. Celles accordées par Louis XI en 1462, durent également 15 jours, l'une à compter du premier jour du carême, l'autre à compter du 15 août. Elles se tiennent jusqu'à la fin du 18ème siècle à la rue du Pont-Mayou.

Marchés aux grains et légumes, halles

Le principal marché de la ville se tient sur la place Notre-Dame. Mentionné pour la première fois en 1289 par un «Etablissement» qui le délimite entre la maison capitulaire et le portail nord de la cathédrale, le marché aux grains, existant avant cette date, est sous le contrôle de la mairie. Mais, au 17ème siècle, la vente de grains se fait en différents endroits.

Le roi entrepose ses réserves de blé aux deux châteaux, et la ville place les siennes en divers endroits. En 1600, la ville obtient du Chapitre l'autorisation de construire une «loge» adossée à la cathédrale, pour emmagasiner les grains. En 1719, elle construit un grenier au bout du quai des Basques qui subsiste encore à la fin du 19ème siècle.

Les ports Bertaco et de Suzée sont affectés en 1306 au débarquement du blé qui vient de la Nive et de l'Adour, les grains venus par mer étant vendus sur les lieux de leur débarquement. Au port-de-Suzée est construit vers 1319 le grenier à blé de la ville où l'on entrepose les grains contre redevance. Il est appelé «hostau generau per cohue»,* et c'est là que se trouvent les trois «pees leyaus», mesures équivalant à une «conque», une «courte» et à un «coarteyron», soit 54, 27 et 13$^{1/2}$ livres. A partir de 1447 le dépôt à la «cohue» de tout blé destiné à la vente devient obligatoire.

Une halle en pierre de 1055m^2, couverte en zinc pour la nef centrale et de bitume pour les bas-côtés, est construite à l'emplacement de la mairie entre 1829 et 1831 par l'architecte Augan. Devenue insuffisante, cette halle est démolie en 1885 pour être remplacée par le tribunal. En 1862 la ville achète et démolit 26 maisons situées dans le quartier du Pont-Traversant pour faire construire par l'architecte parisien Dominique, un marché métallique en deux pavillons (88 x 23,6m), totalisant 2021m^2. Cet emplacement coïncide avec celui qu'avait proposé Luscat dans son plan de 1789. Les halles sont ouvertes en 1864 et regroupent viandes, légumes et poissons. En 1945, sous le poids de la neige, les halles s'éffondrent et, en 1963, le marché-parking est construit par l'architecte Laffitte. En 1992, celui-ci est démoli et il est remplacé par le marché actuel, construit par les architectes Parra et Leccia.

* Cohue : en breton, «Koc'hui» signifie «halle» et, par extension, lieu de rassemblement, foule...

Le marché et les loges de la place Notre-Dame

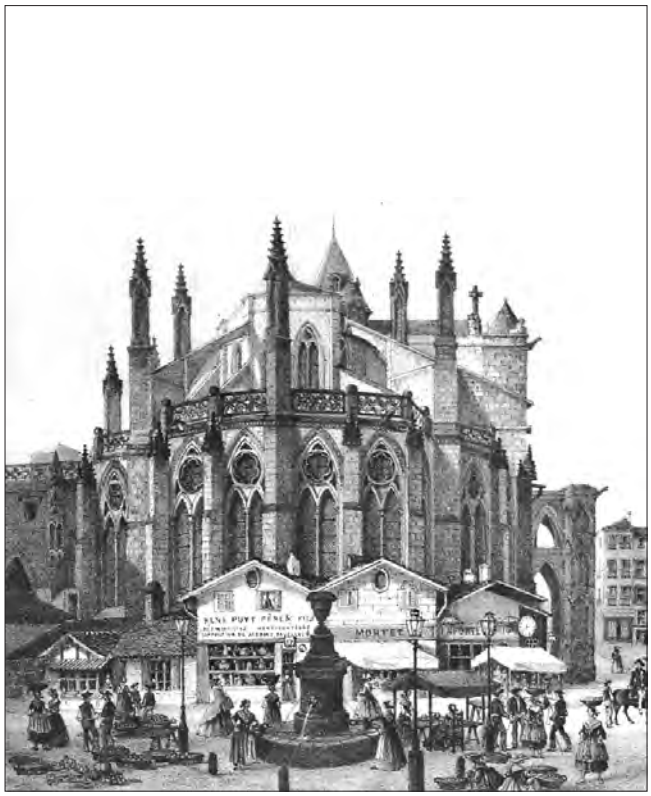

Le marché par Augan, remplaçant l'ancienne mairie

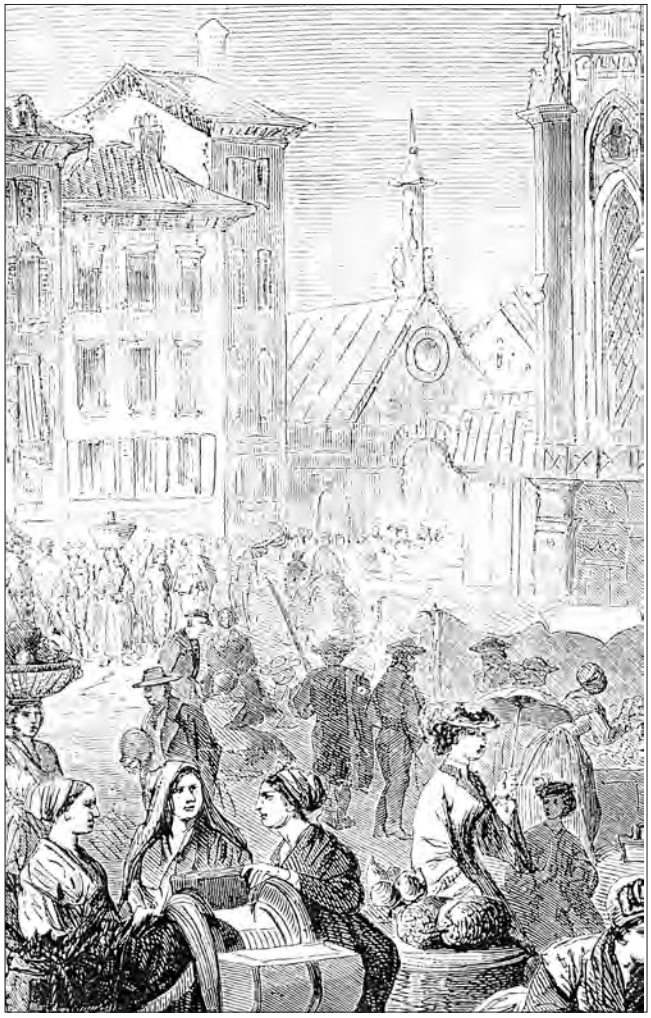

Le quai du pont Traversant, futur emplacement du marché

Projet de Luscat en 1789

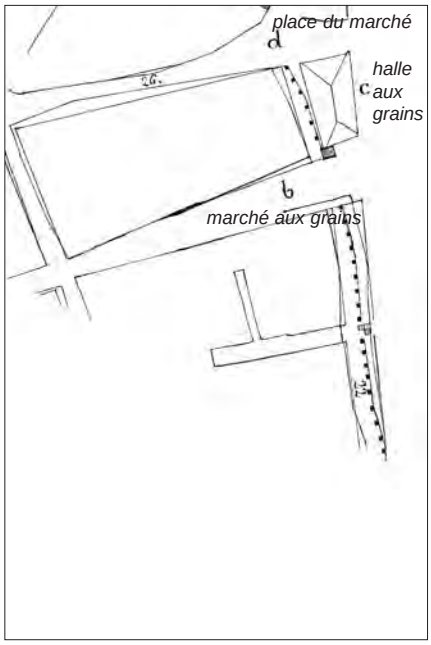

Cadastre de 1831

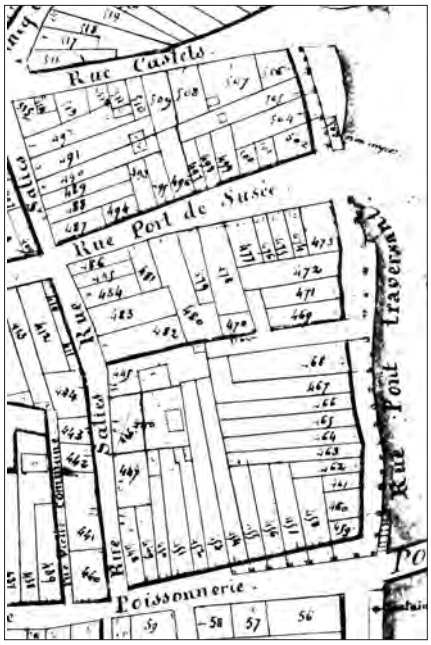

Plan de 1883

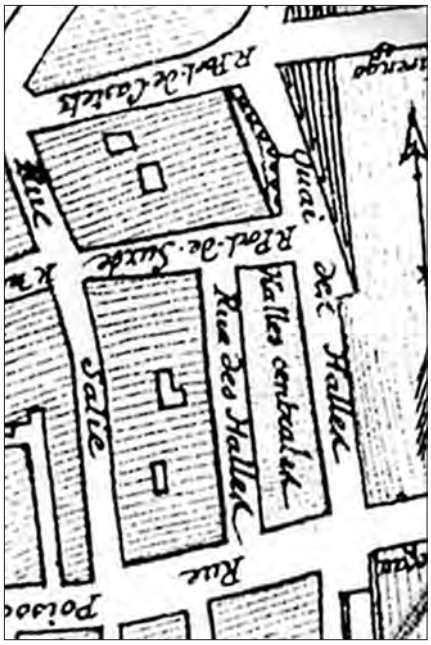

Le marché de la fin du 19ème siècle

Le marché-parking de 1963 (architecte Laffitte) et sa démolition en 1992

Le nouveau marché
Source : Leccia, Parra, architectes

Marché aux poissons

Le marché aux poissons, «deu Peischs», est situé port-Bertaco dans un «barrailh», un enclos, dès avant 1288 et il s'étend au bas de la rue Poissonnerie. Les pécheurs en eau douce, les «tilholiers», habitent tout près, rue des Basques et au port du Sault, port de pêche aussi, de l'autre côté du mur.
Ce premier marché est remplacé en 1602 ou 1608, par une halle construite contre la muraille allant de la Plachotte à la rue des Basques. Malgré cette nouvelle halle, en 1649, on doit encore ordonner de ne pas vendre du poisson rue Poissonnerie : «...tout le poisson devra être porté dans la rue contre la muraille ancienne de la ville près de la tour, qui sera continué jusqu'à la rivière...»

Abattoir, boucherie, marché au bétail

Après que l'abattage se soit fait dans la rue Carnaceïrie durant le Moyen-Age, la «tuerie», est située depuis 1628 au sortir de la porte Saint-Lazare, devant le bastion du Sault, le bâtiment comportant aussi des étals pour le débit de la viande. Cette «tuerie», figure au plan de 1674. Au 19ème siècle, le bâtiment est remplacé par le dépôt de matériel de lutte contre l'incendie. Au cadastre de 1831 est appelée «tuerie» l'ancienne poissonnerie sur le chemin montant à la Plachotte, alors qu'est nommé la «boucherie» le bâtiment adossé au rempart du 12ème siècle au bout du quai des Basques. En 1842, est construit un premier abattoir à Saint-Esprit où la ville aménage le marché au bétail et, en 1863-1869, on y bâtit un plus vaste abattoir. En 1675, on signale également une tuerie particulière au faubourg de Mousserolles.
Le marché au bétail, adossé à la courtine des Capucins, occupe la partie nord de la place de la Course jusqu'à son déplacement à Saint-Esprit, en 1842.

Ancienne poissonnerie de la montée de la Plachotte

Marché et dépôts du bois

Les dépôts de merrain, pour la construction des maisons et des bateaux, et des autres bois, sont situés hors la ville par crainte des incendies. On en trouve aussi des grands dépôts de bois à l'ouest la Citadelle, pour l'Arsenal de la Marine. Le bois flotté arrive et se conserve à la «fosse aux mâts», devant les allées Boufflers.

Fours et pressoirs

Bien que le pain soit souvent cuit dans les maisons ou par les «panateires» ou «forneires», de nombreux fours existent en ville et aux faubourgs au Moyen-Age. Le droit de bâtir four est concédé par le roi qui l'accorde à des notables en reconnaissance de services rendus. Les de Vièle et les de Luc, en possèdent ainsi plusieurs dont un sous l'arcade de la porte de Castet, appartenant à un de Luc, puis à de Vièle.Un autre four est mentionné, à la rue Orbe en 1275 lorsque le maire concède à Pierre Arnaud de Conties «...un terrain à bâtir situé au bout de la rue Orbe, entre le four et les maisons qui sont contre le mur du château...». En 1680, ce four de la rue Orbe existe encore et il est devenu municipal. Un four banal est mentionné aussi, mais sans date, à la place des Victoires dite aussi «place du Four». Entre la fin du 17ème et celle du 18ème siècles, l'ouverture de 52 fours boulangers et 34 fours pâtissiers, est sollicitée. Enfin, le décret de 1808, préconisant la construction de l'hôpital à l'angle de la rue Bourgneuf et de la place du Collège, mentionne à cet endroit des «fours banaux».
Chez les particuliers les pressoirs sont nombreux. Au 13ème siècle, on en dénombre neuf de la ville, dont trois à Saint-Léon et un au Bourg-neuf, les autres n'étant pas localisés. A d'autres dates, on trouve des pressoirs rue d'Estivaus (de Luc), rue Charcutière, rue Pannecau...

Marché au bétail contre la courtine des Capucins

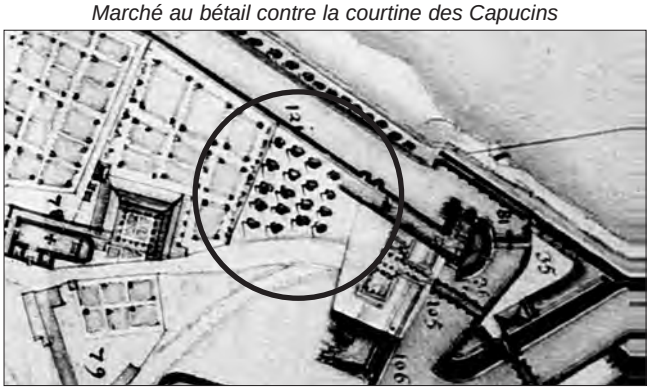

Désignation de la «boucherie» et de la «tuerie» au cadastre de 1831

Bayonne pour les vieilles Boucheries	29	id	Maison	» »	quatre cent francs	400f.
Le même	29	id	Sol	01 30	1.	» 55
Bayonne pour la Tuerie	30	Bergus n° 27	Maison	» »	cent soixante [illegible]	175f.
Le même	30	id	Sol	02 10	1.	1 10

Boucherie (N° 52) au plan de 1674

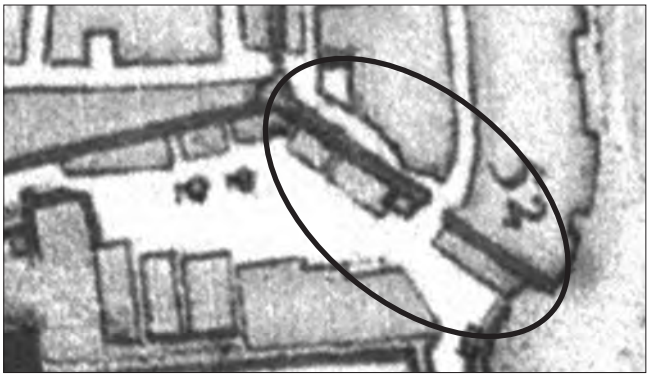

Boucherie et tuerie au cadastre de 1831, parcelles n° 29 et 30

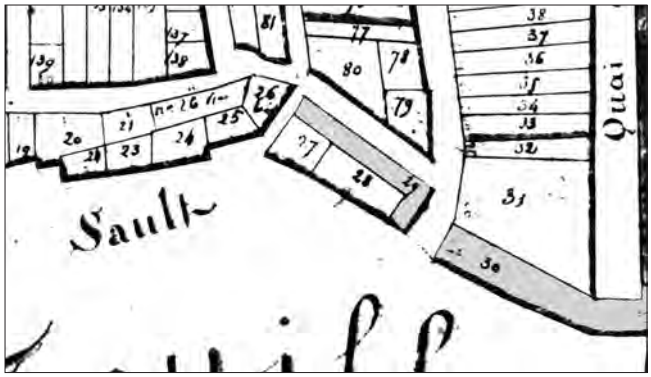

Moulins

Hors la ville, sur l'Adour et sur la Nive, de nombreux moulins, utilisant le flux et le reflux des marées sont signalés dès l'époque médiévale. Ils sont source d'importants revenus et d'autant de conflits. Le plus ancien serait celui de la Muhale ou de Balichon, appartenant au Chapitre dès 1125. Situé près de l'actuelle sous-préfecture, il existe encore en 1825. A Saint-Léon, sur la Nive, le moulin de Mategelos est mentionné depuis 1187; le moulin Hausquette y est cité en 1256 et celui de Podelis en 1266. A Saint-Esprit, le moulin Cap d'Este existe en 1256 et ceux de Saint-Bernard et d'Esbouc sont établis au 13ème siècle en face de l'île de Belai, sur le même étang. Mais d'autres existent encore comme le moulin Lamothe, Doussac, Molinau, de Borc-Nau...

En ville, le moulin «du Piémont» ou «de la ville» est situé à l'actuel n°2 de la rue port-Neuf en 1602. Il est réalisé par Bernard de Millet maître maçon, et il figure encore avec son canal au plan de 1694 ainsi qu'au cadastre de 1831. Il est démoli lors du dégagement de la place de la Liberté et de la percée de la rue Bernède en 1834. Un autre moulin de la ville est projeté près de la tour des Menons par le même Bernard de Millet, mais il n'est pas réalisé. Pour établir ces moulins, la ville avait demandé à Henri IV l'autorisation en 1601 car, se plaignait-elle, les moulins à bras servant en cas de siège étaient insuffisants. Vers 1600, des moulins à bras et à chevaux sont installés dans les couvents des Jacobins et des Carmes. C'est encore Bernard de Millet qui les construit en remplacement de ceux, plus anciens et démontables, entreposés au n°2 de la rue Pannecau où existent d'autres moulins en 1595. En 1629, on construit un moulin à bras au faubourg de Sault, près de la tuerie. Tous les châteaux, retranchements et forts, sont dotés de greniers, boulangeries et moulins à bras pour palier aux sièges.

Moulin de la ville, angle rue Port-Neuf et place Gramont

1694

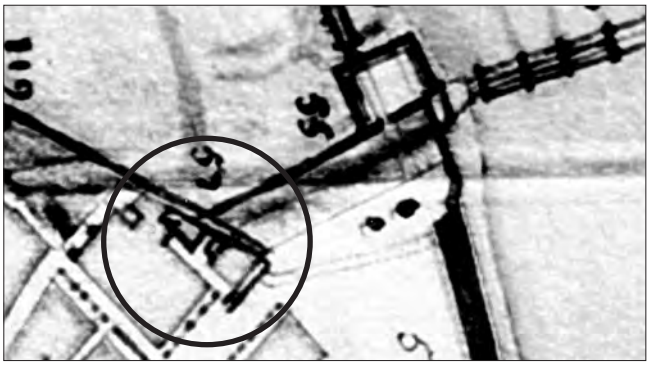

1730

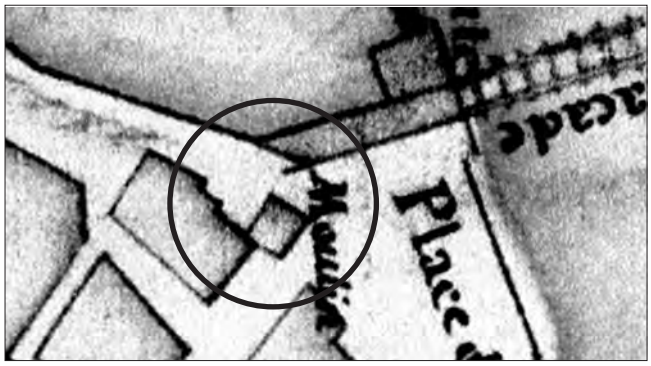

Chantiers navals et Arsenal maritime

Dès 1130, on a mention de chantiers navals à Bayonne lorsque le roi de Navarre leur commande la construction de plusieurs navires. Au Moyen-Age, trois chantiers navals existent au Bourg-neuf : celui du «Clos-des-galées» devant les Cordeliers, celui de «Borc-Nau» à l'actuel quai des Corsaires, le troisième étant devant les Jacobins à partir de 1317. Ce dernier, jouxtant la «Fosse aux mâts» et les allées Boufflers, subsiste jusqu'en 1854. Ceux du «Clos-des-galées» et du «Borc-Nau», figurent au plan de 1612, le second occupant l'emplacement de la maison Dagorette. Plusieurs chantiers se développent aussi à Mousserolles et à Saint-Esprit où le chantier de «Liposse» semble exister en 1242 devant les Ursulines. D'autres sont mentionnés à Tarride, au quartier Pisoségue, où sont fabriquées les pinasses.

L'activité des chantiers navals, ralentie depuis le 18ème siècle, s'effondre à partir de 1858 malgré quelques succès dans les années 1850-1855; son arrêt est total en 1870.

L'Arsenal des bateaux s'installe en 1666 en aval de la citadelle. Il est supprimé en 1834 car il décline depuis la deuxième moitié du 18ème siècle malgré les tentatives de relance faites par Napoléon Ier en 1808. Ses terrains, sollicités par la compagnie des chemins de fer pour y établir la gare vers 1850, sont refusés, car la Chambre de commerce de Bayonne comme les militaires comptent y développer les activités portuaires et la construction navale qui connaît un nouvel et bref essor à cette période.

Chantiers navals de la Nive au plan de 1612

Chantiers navals de l'Adour par J. Vernet

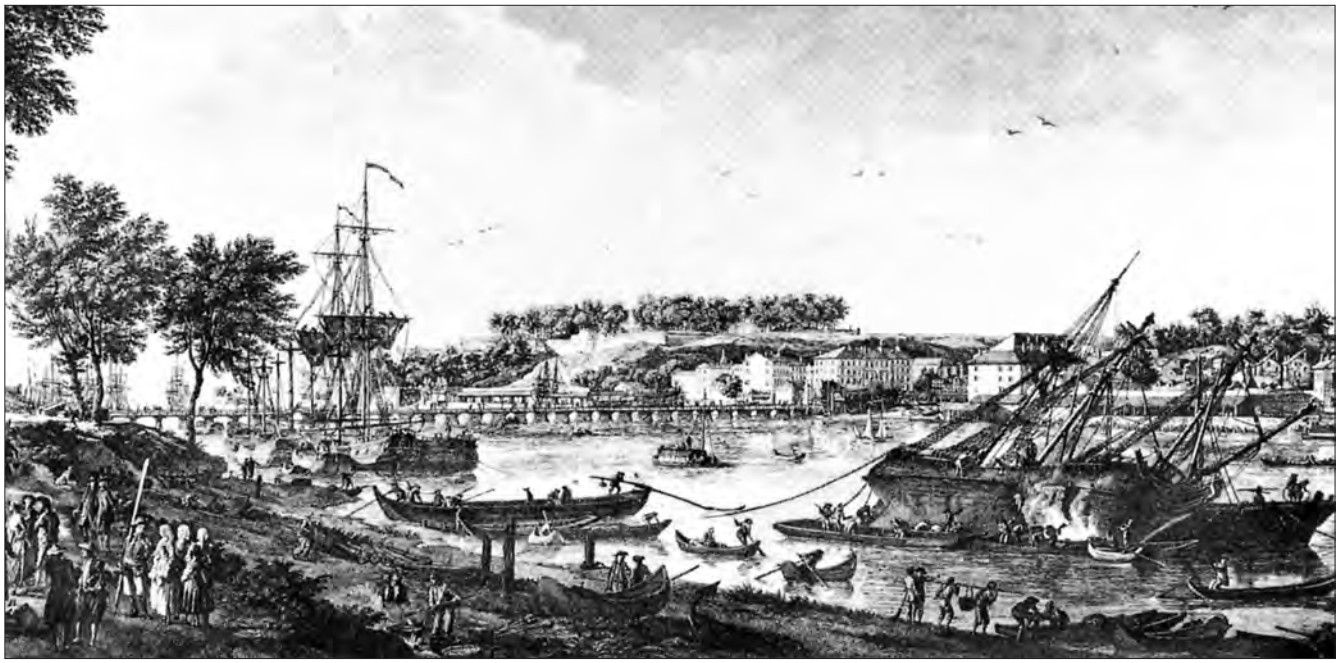

Gares du chemin de fer et du Tramway

Prévue en 1852 et inaugurée en 1855, la gare du chemin de fer, occupe l'emplacement du couvent des Ursulines faute d'avoir été autorisée à l'emplacement de l'Arsenal. La création de la gare et de son parvis, bouleversent cette partie du quartier qui, autrefois, réunissait le Prieuré, le Doyenné, la mairie et le couvent. D'abord en métal et bois, la gare, est reconstruite au début du 20ème siècle.

Le tramway à vapeur est inauguré en 1877. Il relie Bayonne à Biarritz en un quart d'heure en passant par Anglet. A cette première ligne, dite BAB, s'ajoute le BLB (Bayonne-Lycée-Biarritz) en 1888. La ligne «d'Azur» relie Bayonne et Saint-Esprit en 1924. Les deux premières lignes, électrifiées en 1914 et 1922, sont arrêtées en 1952. Une gare des tramway occupe l'angle des allées Marines et Paulmy.

La première gare

La nouvelle gare

Le tramway

Source : Lafitte Houssat F., Bayonne de Nive et d'Adour

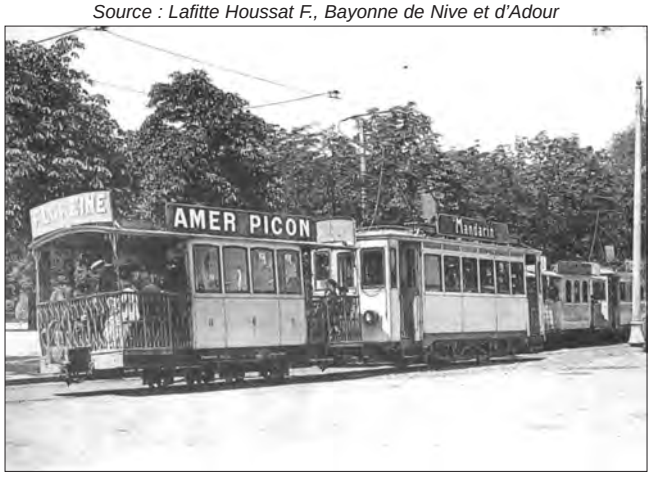

EDIFICES ECCLESIASTIQUES

EPISCOPAUX

Cathédrale

A l'édifice proto-chrétien consacré à Sainte-Marie et que Blaÿ de Gaïx dit avoir été incendiée par les Normands en 864, suit une cathédrale romane au 12ème siècle. L'initiative du projet revient à l'évêque Raymond de Martres et le début des travaux à Arnaud Loup Bessabat, son successeur. La construction aurait exigé l'ouverture d'une carrière sur la rive gauche de la Nive près de Jacquemin et les pierres auraient été données par un nommé Fabre. Les travaux se poursuivent en 1213.

En 1258, la ville brûle et la cathédrale est en partie détruite. Commence, ou se poursuit alors la construction de l'édifice gothique. La pierre provient des carrières de Norton, sur la rive droite de la Nive. C'est sous l'épiscopat de Sanz de Haïtze (1259-1279) et de Dominique de Manx (1279-1303) que les travaux sont les plus actifs. En 1302, la base du clocher et le cœur sont construits mais, en 1310, la foudre frappe les parties élevées de l'édifice. Les trois premières travées de la nef sont achevées en 1312. Les claires-voies du triforium seraient datables de 1330-1350*. La septième et dernière travée date du début du 15ème siècle, la clé de voûte portant le millésime de 1404, le porche datant du milieu du 15ème siècle. La tour sud est achevée vers 1515 mais, encore, sans sa couverture. En mauvais état en 1595, elle reçoit un couvrement sous forme de dôme en bulbe, «à l'impériale», flanqué de quatre tourelles. Il est achevé en 1605. En 1641 le clocher brûle. Un clocheton au-dessus de la croisée du transept, abrite la cloche canoniale et curiale.

Etapes de construction de la cathédrale et du cloître

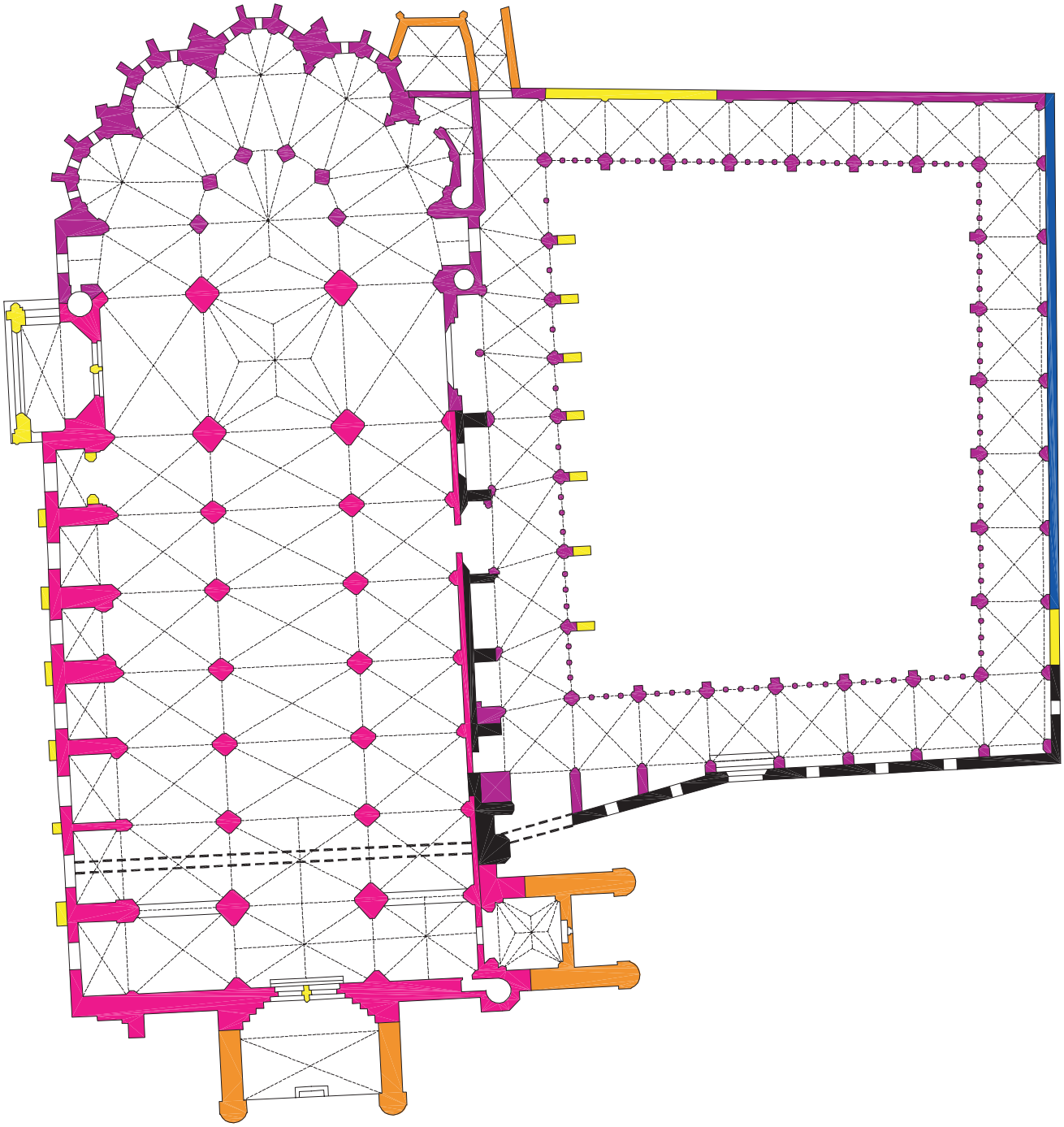

12ème - début 13ème siècle

13ème siècle ?

13ème siècle

14ème - 15ème siècle

15ème - 16ème siècle

époque moderne

La cathédrale et le cloître en 1813

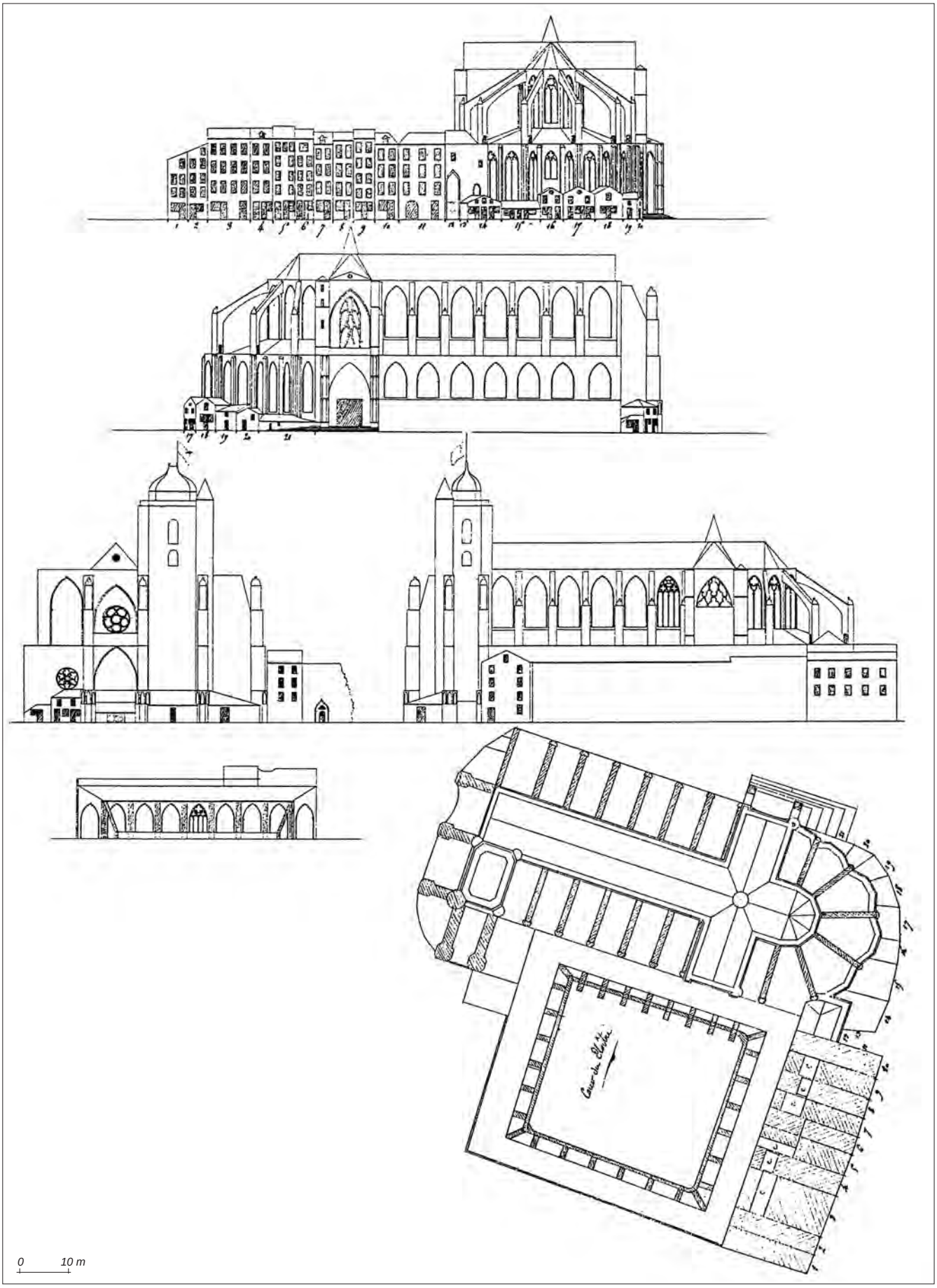

La cathédrale en 1780 avec son clocher «à l'impériale»

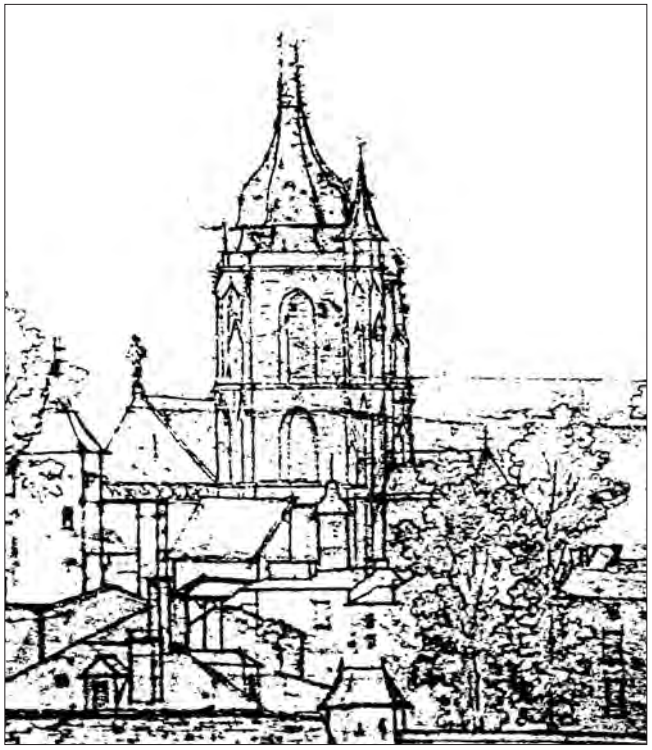

On ignore quels sont les maîtres d'œuvre de cathédrale mais l'on peut retenir qu'ils viennent du nord tant les influences champenoises de Reims ou de Soissons sont présentes (chapiteaux du cœur, voûtement du déambulatoire et des chapelles, triforium à claire-voie...). Outre les pérégrinations des maîtres-maçons, cela pourrait s'expliquer aussi du fait que le roi de Navarre est aussi comte de Champagne et que les échanges entre les deux contrées et les deux cours sont probablement fréquents.
Au 16ème siècle, si ce n'est avant, des «loges» sont bâties au chevet de la cathédrale. La halle aux grains de la ville en fait partie depuis 1600. Le fabriqueur demande aussi de «...bastir deux petites loges proches de la grande porte de la cathédrale pour empêcher de faire des immondices...». Celles-ci comme les autres, figurent au plan de 1674 et au cadastre de 1833.
Du premier cloître aucune information n'est parvenue. La construction du cloître actuel, commence probablement au 13ème siècle par l'aile orientale et les quatre premières travées des ailes sud et nord. La construction se poursuit au long du 14ème siècle suivant la progression de l'église jusqu'au porche de celle-ci près duquel subsisteraient des vestiges de la précédente cathédrale.*
La principale porte donnant au cloître depuis la cathédrale, est murée en 1703 en même temps que l'évêque René François de Beauvau détruit le retable gothique et les boiseries anciennes pour transporter le cœur derrière l'autel en 1707. Près de l'abside, «...La porte des chanoines donnait aussi accès aux cloîtres primitifs ...et faisait face à la grande porte de l'hôtel de ville...». Elle constitue aujourd'hui l'accès public au cloître.
En 1832, l'état du cloître est tel qu'il est proposé de le démolir et de transformer son espace en place publique.
Grâce au legs de Lormand, des restaurations maladroites de la cathédrale sont entreprises en 1840 par Durand et Guichenné.
A ces deux maîtres d'œuvre succède Boëswilwald qui dresse en 1877 les deux flèches, restaure et transforme l'église et le cloître amputant celui-ci de sa quatrième galerie pour établir une chapelle de semaine.
La cathédrale est classée monument historique en 1862.

* Selon l'étude de B. Voinchet, architecte des monuments historiques

Evêché et Chapitre

Face au portail occidental de la cathédrale, le palais épiscopal est adossé à la muraille antique près de la porte de Tarride. Son emplacement remonte probablement au 12ème siècle si ce n'est avant, mention étant faite de l'évêque résidant à la tour antique limitrophe. La première mention explicite de l'évêché date de 1345, lorsque le roi autorise l'évêque d'établir son jardin sur un terrain de 1900m² (300 x 60 pieds), qui sépare le mur antique du mur «anglais». En 1610, l'évêque demande l'autorisation de percer le mur antique pour relier ce jardin à son palais où, en 1630, l'évêque Raymond de Montaigue y fait construire la chapelle épiscopale.
Vers 1640, l'évêque achète la maison capitulaire limitrophe qu'il fait démolir. Sous l'évêque Fouquet (1639-1643), la tour de la porte antique est remplacée par la «tour Fouquet», partie intégrante du palais épiscopal. Le palais est reconstruit ou profondément remanié par Jean d'Olce, évêque de 1643 à 1681. Léon de Lalanne, son successeur, engage d'importants travaux en 1688 sur le grand corps de logis et projette un portail monumental qu'il n'a pu réaliser. A la Révolution l'évêché sert de tribunal du District. La Constituante supprime le siège épiscopal qui est rétabli sous le Consulat.
En 1799, le bâtiment de l'évêché est mis en vente pour une surface de 2969 m² dont 1314m² bâtis. Après des ventes successives du bâtiment et des propositions de transfert du siège épiscopal à la voisine maison Hureaux conformément au décret impérial de 1808, l'édifice ancien redevient évêché après 1809. Des travaux de remise en état y sont menés vers 1820-1830.
Plus tard, l'évêché est transféré à son emplacement actuel qui correspond à celui de la maison Hureaux.

Lors du partage des revenus entre le Chapitre et l'évêque (1186), les chanoines sont au nombre de 12 et ils refusent de voire leur nombre augmenté. Durant le schisme de 1378, Bayonne, fidèle à l'Angleterre, prend le parti de Rome, un évêque pro-français s'installant à Saint-Jean-Pied-de-Port. Après le concile de Constance (1417), les 4 chanoines de Saint-Jean rejoignent Bayonne et, avec les chanoines de la cathédrale, ils se partagent fidèles et revenus. Depuis, le nombre de chanoines est ramené à 12.
Une maison capitulaire, que l'évêque achète, est donnée comme mitoyenne de l'évêché, ou «...jointe à la cathédrale...». Des maisons canoniales sont mentionnées, sans que l'on ait leur localisation exacte : une, joint l'évêché, une (autre ou la même?) est située rue du château-Vieux en 1550, une est construite à l'angle des rues de Luc et Montaut en 1520 et d'autres seraient adossées au cloître...

L'évêché

1674

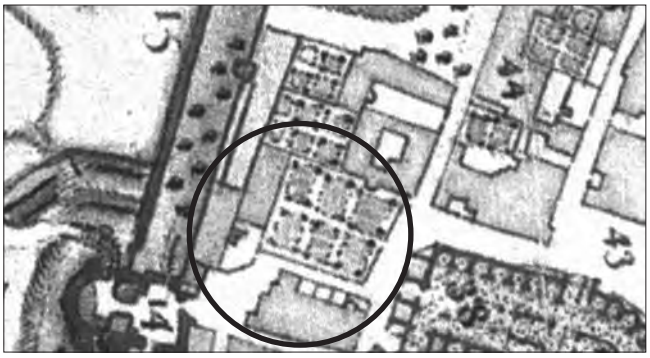

1694

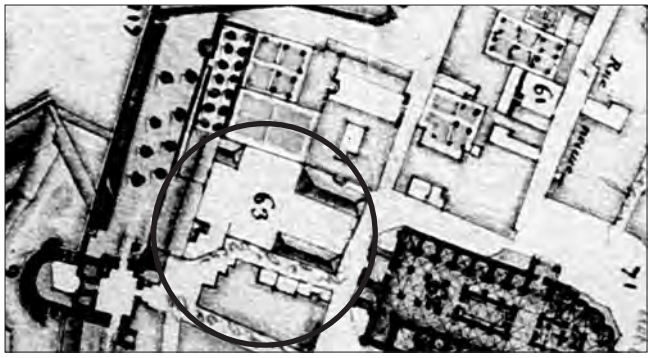

1813

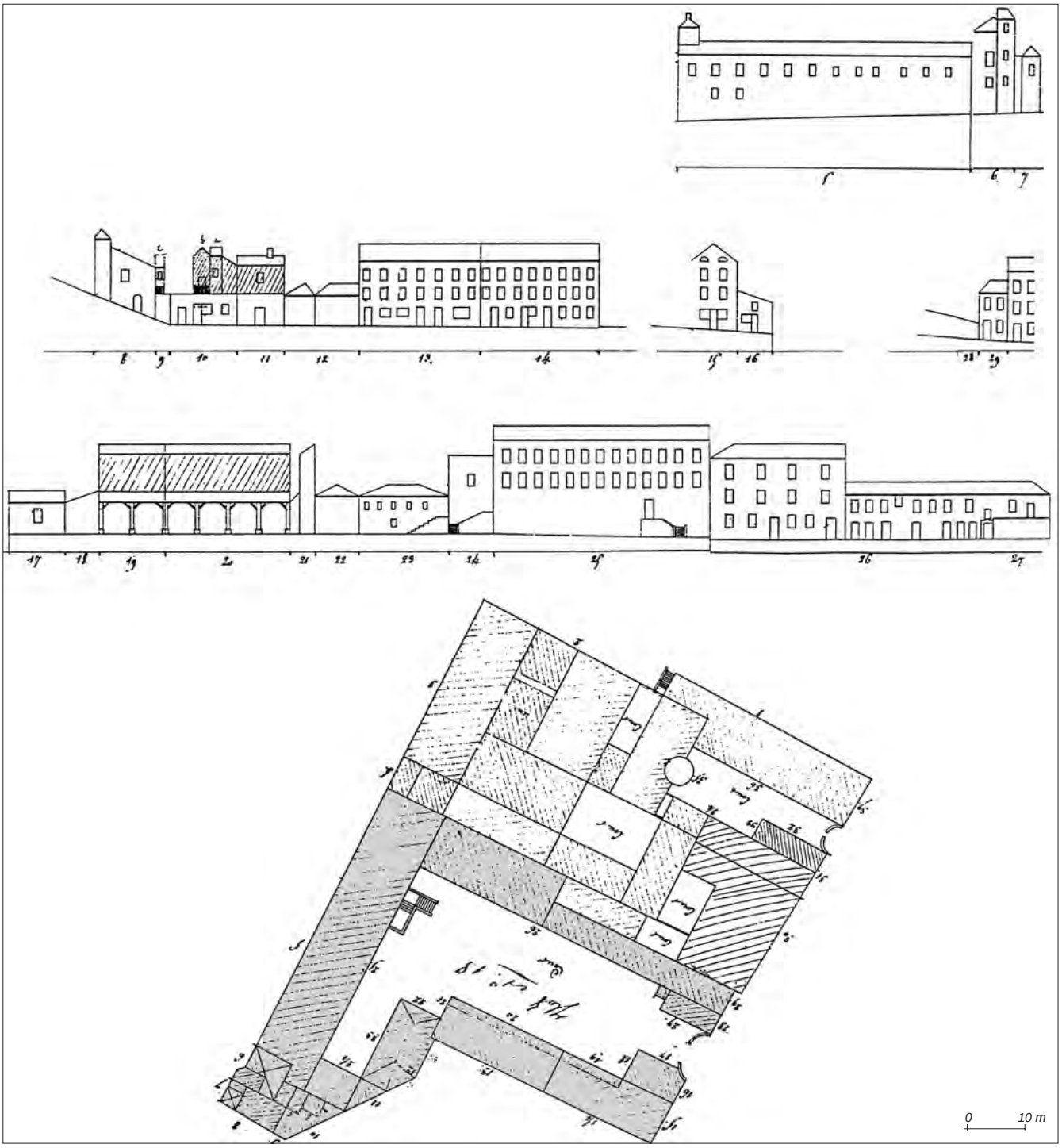

EGLISES, TEMPLE ET SYNAGOGUE

Sainte-Marie

La seule église paroissiale intra-muros jusqu'au 19ème siècle, est la cathédrale.

Saint-André ou Saint-Thomas

L'église Saint-André ou Saint-Thomas, au Bourg-neuf, est une église succursale de la cathédrale. Elle existe avec son cimetière «...de toute antiquité...» probablement dès le 12ème siècle alors que le nouveau quartier se peuple. Elle est englobée au couvent des Jacobins en 1317. En 1606, on y entrepose des munitions pour l'artillerie. En 1607, elle sert d'église paroissiale et on y place une cloche. Réparée, elle est cédée aux Capucins en 1615. Elle devient église paroissiale en 1803.

La nouvelle église de Saint-André est commencée grâce au legs de Lormand en 1856, elle est terminée en 1869 par les architectes Guichenné et Durand. Ce dernier «s'était fait une spécialité de construire des églises en gothique économique par la publication de plans-type d'édifices qui mettaient en équation la forme architecturale avec l'importance de la paroisse et le montant des crédits disponibles» selon J.M. Lenniaud. En 1901, pour des raisons de tenue des ouvrages, l'église est privée de ses flèches.

Saint-Léon

L'église paroissiale du faubourg Saint-Léon est mentionnée avant 1188 pour avoir conservé les reliques du saint sur lesquels doivent jurer les magistrats de la ville. Située près des fossés, elle est démolie lors de la construction des retranchements de Lautrec au début du 16ème siècle. En 1599, le sieur de Maubec élève à son emplacement une chapelle cernée d'un petit cimetière, détruits par Vauban en 1688. Depuis, une croix est dressée à cet endroit, au bout des allées Paulmy, et les reliques de Saint-Léon sont transportées au cloître de la cathédrale où l'on construit une chapelle.

Saint-Esprit

L'église du faubourg est celle du prieuré transformé en Collégiale. Elle subsiste avec le chœur donnant sur la place. Le cimetière précédant l'entrée a été supprimé lors des aménagements de voirie liés à la gare et, en 1891, on y bâtit un porche qui obstrue les portails médiévaux de l'église.

Temple

En 1844, un temple protestant est construit sur la rue Albert 1er.

Synagogue

Différentes synagogues sont entretenues dans les maisons de Saint-Esprit. En 1684, la Communauté dispose d'une synagogue et d'un «mikve» qui subsiste, à la place Saint-Esprit. En 1705, l'Intendant jugeant la synagogue trop proche de la Collégiale, il la ferme. La Communauté se rassemble dorénavant «...dans la dernière maison du faubourg, très éloignée de l'église...». La nouvelle synagogue est inaugurée en 1837 à la rue Maubec. Construite par les architectes Capdeville et Faulat, elle remplace un temple existant là depuis le milieu du 18ème siècle.

L'église Saint-André à son emplacement initial et après sa reconstruction

1694

1869

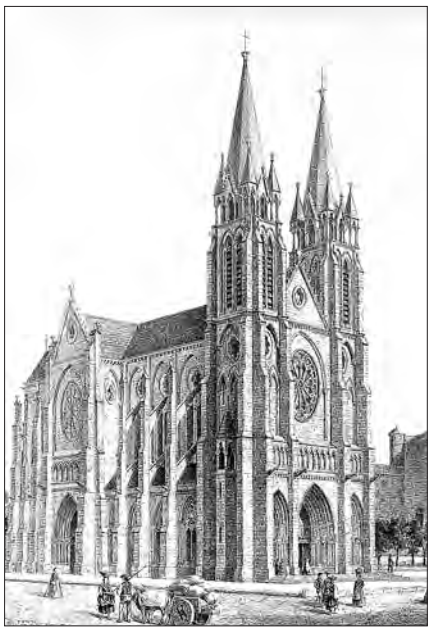

1901 - Après la suppression des flèches

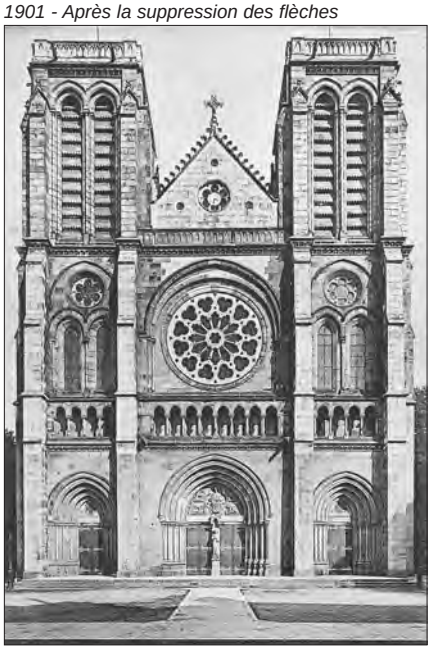

CIMETIERES

Jusqu'à la Révolution, les cimetières catholiques sont associés aux églises et couvents qui tirent bénéfice des enterrements ce qui explique certains conflits entre religieux.

Un cimetière protestant est situé hors la porte de Mousserolles dans l'héritage du «petit Bruix», en bordure de l'Adour en 1671 ou 1689.

Le cimetière Juif est d'abord au Campot de Saint-Simon, sur un terrain acheté au sieur Larrezet, derrière le fort. En 1689, le cimetière est obligé de quitter les lieux pour permettre les travaux de fortification de Saint-Esprit. Pour le remplacer, la Communauté acquiert un terrain à l'angle des routes de Toulouse et de Bordeaux où elle transporte les sépultures qui y sont encore.

Un cimetière militaire est établi au milieu du 17ème siècle, derrière le couvent des Ursulines à Saint-Esprit.

En 1805 le cimetière de la ville est créé au Grand Paradis, faubourg Saint-Léon.

L'église du prieuré-collégiale de Saint-Esprit
Source : A. Pintat, Bayonne ville d'art

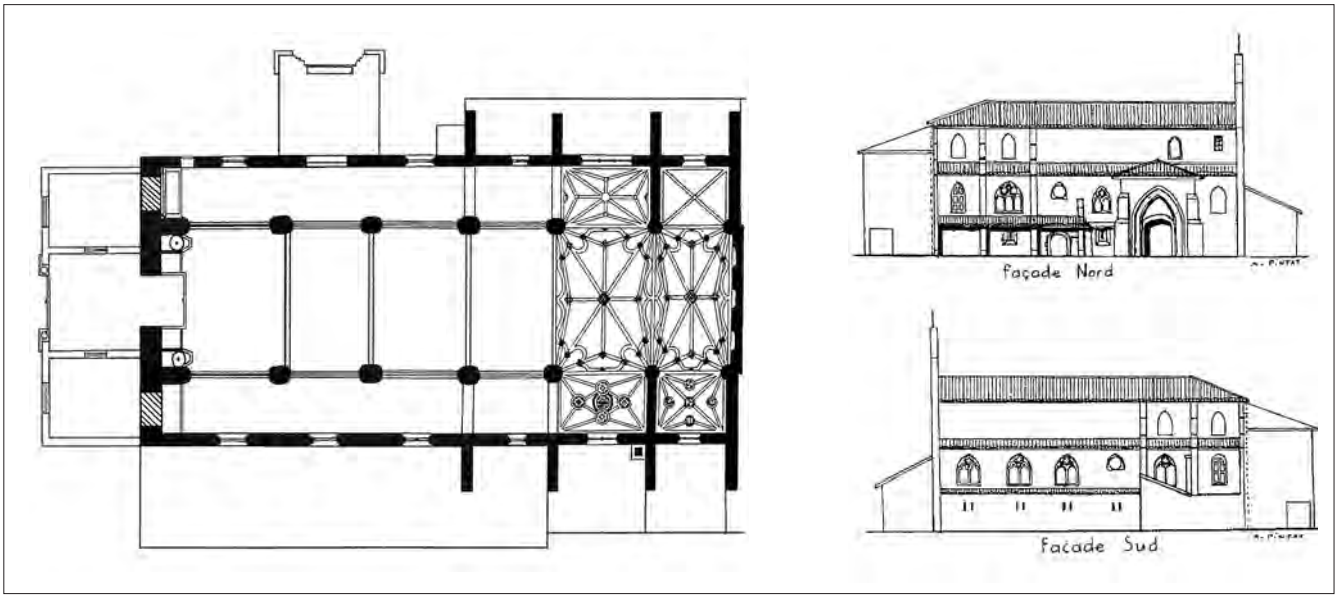

Le temple protestant

L'église Saint-Esprit

La synagogue

COUVENTS

Dès le Moyen-Age, les établissements conventuels sont nombreux et ils occupent des superficies considérables. Les quatre ordres mendiants arrivent à la première moitié du 13ème siècle, bien que l'«hérésie» n'est pas manifeste ici. Comme ailleurs, à la recherche de grandes emprises, les couvents s'installent aux marges de la ville ou hors les murs.

Après la décadence de la vie monastique, à la fin du 16ème siècle, la contre-Réforme conduit à nouveau à Bayonne un grand nombre d'ordres religieux à l'exception des Jésuites qui sont redoutés. La ville est réticente à ces installations qui réduisent l'espace habité de l'intra-muros et portent préjudice au Chapitre et aux anciens ordres mendiants bien enracinés. Au cours du 17ème siècle, les couvents sont cependant confortés et rénovés avec l'aide de la ville.*

A la Révolution, les couvents sont remis au département de la Guerre, la cathédrale et l'évêché étant aussi utilisés comme «militaires».

Vers la fin du 17ème siècle, les emprises conventuelles occupent 5,6 hectares.

* En 1667, la population monastique intra-muros compte 20 Augustins, 22 Capucins, 20 Carmes, 32 Clarisses, 22 Cordeliers, 16 Jacobins, 35 Visitandines, et 7 Dames de la Foi (fin du siècle), soit 174 personnes, ce qui est important.
Un siècle après, en 1790, on compte 10 Augustins, 18 Capucins, 11 Carmes, 12 Clarisses, 13 Cordeliers, 11 Jacobins, 33 Visitandines et 10 Dames de la Foi, soit 118 personnes.

Emprises ecclésiastiques en m²

Etablissement	Surface m²
Cathédrale	6 075
Eveché	2 970
Emprises épiscopales	**9 045**
Augustins	2 055
Capucins	8 120
Carmes	3 460
Clarisses (sans le jardin)	1 970
Cordeliers	17 985
Dames de la Foi	930
Jacobins	12 820
Visitandines	4 830
Emprises conventuelles	**56 385**
TOTAL	**61 215**

Augustins

Les Augustins sont au faubourg de Saint-Léon au 13ème siècle sur un terrain cédé par le Chapitre. Ils desservent un oratoire qu'ils transforment en église, bâtissant leur couvent et créant leur cimetière à partir de 1304.

Le couvent est démoli en 1524 car les assaillants Espagnols y avaient trouvé refuge. Son clocher est abattu au canon et ses pierres sont utilisées pour conforter le rempart. La disparition du couvent extra-muros conduit les Augustins en ville où ils occupent à partir de 1527 une grande emprise attribuée à la «maison et tour de Naguille» ainsi qu'une maison attenante, à l'angle des rues Lagréou et Gosse. Leur église, longeant la rue Lagréou, est rendue au culte vers 1600. La ville finance l'achèvement de leur dortoir en 1635. La construction de la sacristie se poursuit en 1645. En 1671, ils installent leur clocher

Le couvent des Augustins

1813, relevés du plan-relief

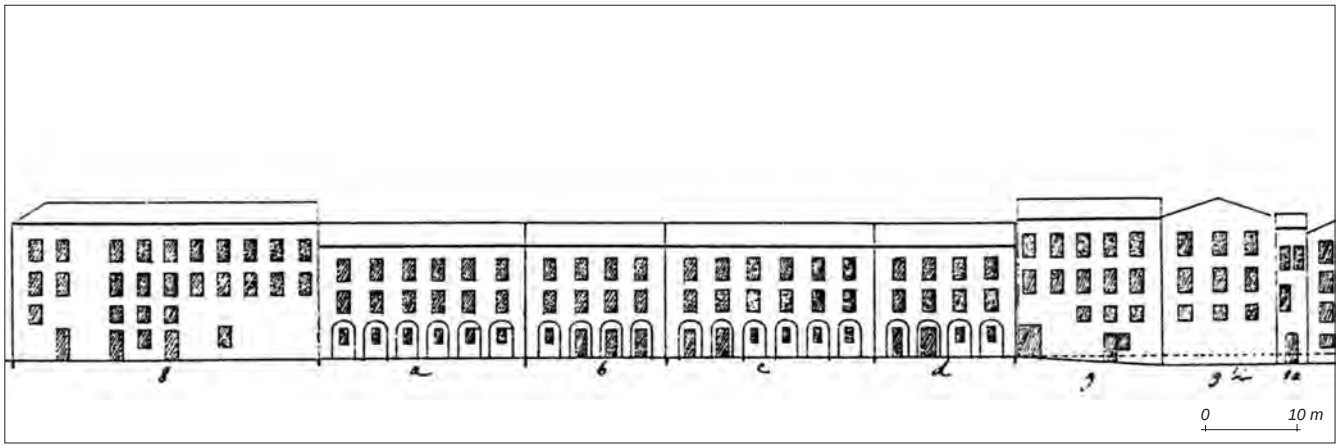

1612, les arcades du cloître en cours de construction

1694, au chevet, la tour de Naguille

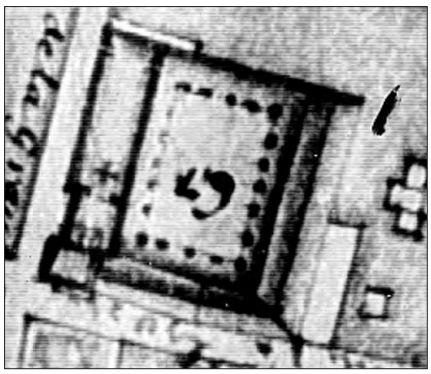

1836, l'église ayant disparu

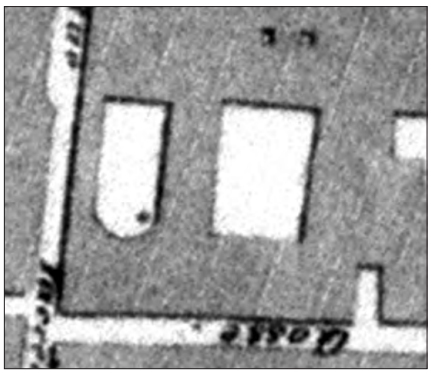

dans la tour médiévale de Naguille servant jusqu'alors de magasin à poudre de la ville. En 1680, ils construisent encore les piliers du cloître encore inachevés en 1612, ainsi que le montre le plan d'alors. En 1755, le couvent est agrandi par l'achat d'une maison. A la Révolution, une partie du couvent est vendue et une autre sert de dépôt de fourrage. En 1792 un établissement de bains chauds s'y installe. Depuis, des pensionnats et écoles occupent l'ancien couvent, l'église étant déplacée le long de la rue Gosse au lieu de longer la rue Lagréou, après un incendie qui endommage l'édifice (1898?). Cependant, au plan de 1868, l'emplacement de l'église conventuelle figure déjà comme un vide.

Jacobins

Les Jacobins, Prêcheurs ou Dominicains, sont présents à Bayonne en 1221 ou 1222. Après un séjour à la place Bourgeoise, ils occupent un espace «plus vaste que celui de la cathédrale, du cloître et de l'évêché réunis» à partir de 1225. Leur première construction ayant été détruite par le feu en 1290, il reconstruisent couvent et église. Adossée au couvent, l'église Saint-André et son cimetière sont convoités par les Prêcheurs auxquels ils sont remis en 1317 après un long conflit tranché en leur faveur. Le couvent est rénové en 1545 et une fontaine située «à l'intérieur du couvent des Jacobins», est mentionnée en 1567.

Le cloître du couvent des Augustins, aujourd'hui

Vestiges du portail de l'église du couvent des Jacobins

Le couvent des Jacobins

1813, en ruines

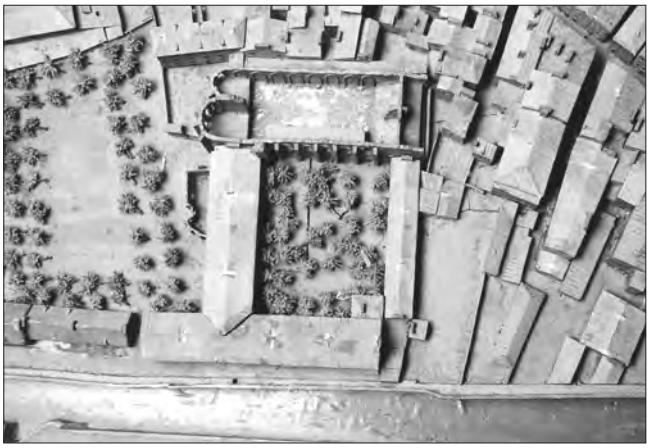

1612

1674

1836

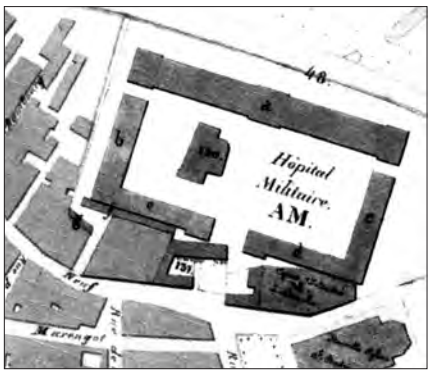

A la Révolution, le club des Jacobins occupe les lieux qui servent aussi d'hôpital mais, en 1792, il est dit que l'église n'est plus qu'«un amas de débris». Elle est démolie en 1833 pour permettre la construction du nouvel hôpital qui englobe également le couvent des Capucins. Cédé à la ville en 1928, l'hôpital est transformé en lycée. Subsistent encore aujourd'hui des vestiges, l'un des murs de l'église avec ses fenêtres à remplage et une partie du portail dans le mur de clôture du lycée.

Cordeliers

Les Cordeliers, Mineurs ou Franciscains, apparaissent vers 1222-1228, pratiquement en même temps que les Jacobins. Ils s'installent probablement à la rue qui porte aujourd'hui leur nom, appelée alors «San-Bénédit».

En 1242, l'évêque et le Chapitre leur cèdent les droits sur un oratoire situé près du «Clos des galées». L'année suivante, le roi donne «quarante marcs» à l'«opus fratum minorum Baione» et, en 1283, il leur cède les terrains attenant à leur oratoire d'une contenance de 28 brasses de côté «en bordure de la Nive et à l'intérieur de l'enceinte», et 100 livres bordelaises afin d'y construire leur couvent. Terminé vers 1300, celui-ci brûle en 1333.

L'emprise du couvent des Cordeliers avant et après le retranchement de Sainte-Claire

1612

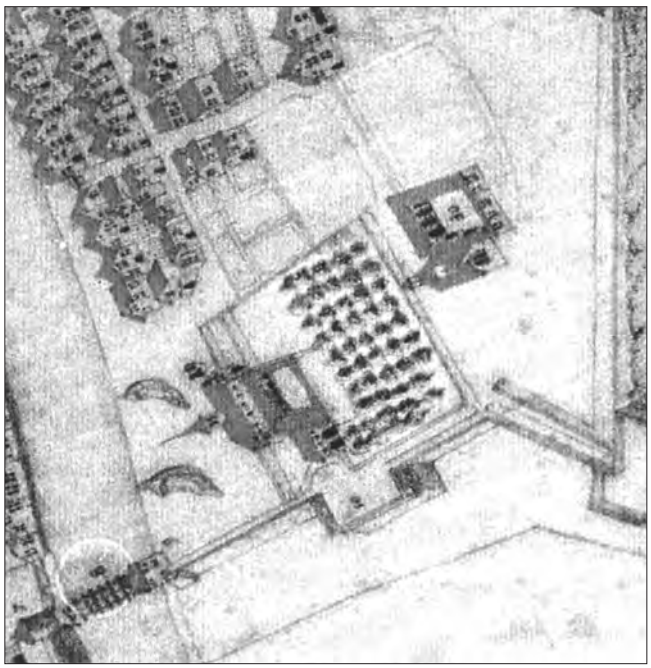

1672

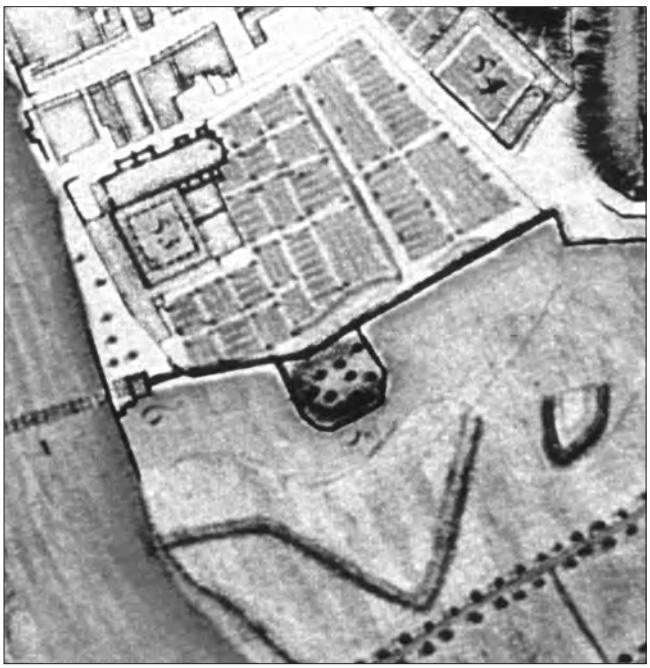

1685

1694

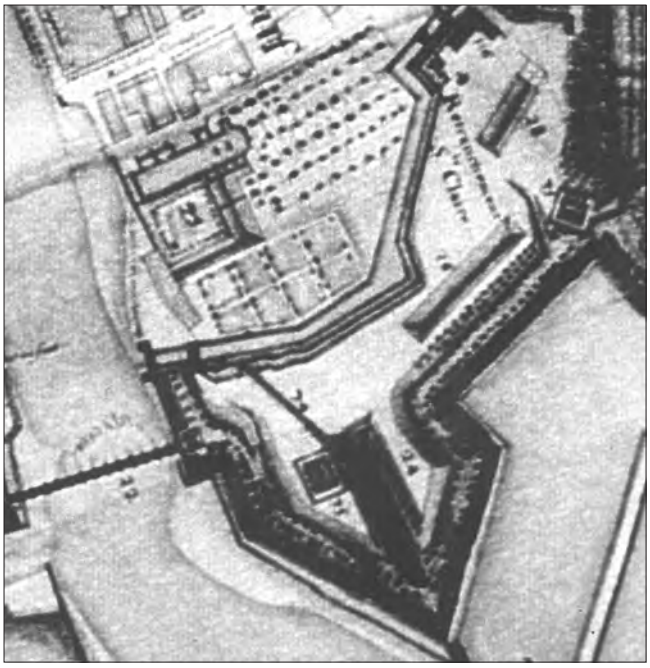

Reconstruit, il occupe avec ses jardins la quasi-totalité de l'emprise jusqu'au rempart. Les Cordeliers déclarent leur couvent en mauvais état en 1624. Malgré les réparations, la crue de 1627 en emporte une partie. La crue de 1677 détruit encore un corps de bâtiment abritant le réfectoire, des chais et magasins.

Avant 1789 une partie du couvent est occupée par un régiment de Suisses et, à la Révolution, le couvent sert de dépôt de fourrage. En 1792, l'armée y installe des chambrées de casernement ainsi que l'artillerie. Ce sera le point de départ de la constitution de l'Arsenal à partir de 1793. En 1804 la gendarmerie occupe une partie des bâtiments. En 1809-1810, le couvent sert aussi d'hôpital. Après un incendie survenu en 1812, le directeur de l'Artillerie enclôt l'Arsenal et il y transfert le dépôt de poudre qui se trouve au bastion Royal. L'ensemble des bâtiments est remis à l'Artillerie qui complète les constructions en 1825.

Le couvent est démoli en 1833 pour construire des casernes en 1836. A cette date, toute trace du couvent a disparu, l'«Atlas des bâtiments militaires» faisant figurer à cette date les seuls nouveaux bâtiments de l'Arsenal.

L'église, à nef unique et abside pentagonale, mesure 14 x 62 m, et le cloître dispose d'une cour de 37 mètres de côté. Les bâtiments conventuels ouest, sud et est, mesurent respectivement 58 x 12m, 37 x 9m et 43 x 12m.

Couvent des Cordeliers

1813 - relevé du plan-relief

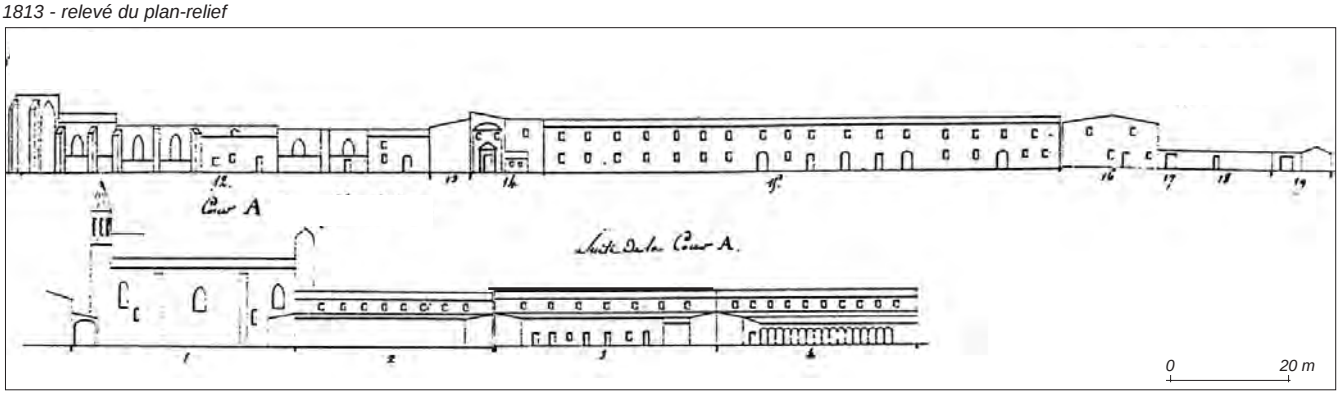

1813 - Le couvent en ruines et les casernes au plan-relief

Vestiges du couvent des Cordeliers - Relevé établi en 2000

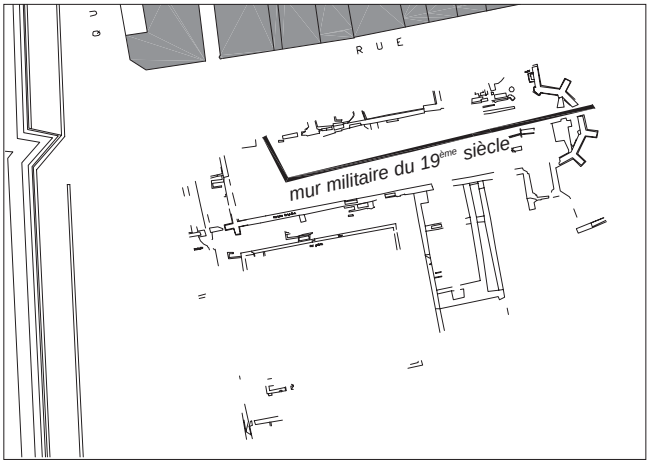

Les fouilles du couvent des Cordeliers en 2000

Couvent des Carmes

1674

1813

Carmes

Les Carmes s'implantent au faubourg de Tarride, en bordure des futures allées Paulmy. Leur couvent, église et cimetière sont en travaux en 1246 et ils sont bâtis en 1264. Trop exposé, le couvent est arasé en 1510 et les religieux se replient au port du Verger où ils construisent un nouvel établissement en 1512. Mais leur couvent est en «état de ruine» vers 1620 et ils demandent l'aide de la ville pour le restaurer. Aidés par la confrérie de Notre-Dame, dite du Scapulaire, ils reconstruisent l'édifice sous la direction de père Anastase «directeur et intendant de la bâtisse». Plusieurs contrats sont passés avec des maçons et des charpentiers entre 1665 et 1675. Après la Révolution, le couvent, remis à l'armée, sert un temps de tribunal avant d'être démoli vers le milieu du 19ème siècle. L'emprise de l'église est alors traversée par une voie ainsi que le préconisait le décret de 1808 qui envisageait ici la construction d'une salle de spectacles bordée et isolée par deux rues. Le terrain étant loti, des arcs de leur cloître sont encore en place dans différents bâtiments, et les murs du chevet subsistent au fond des parcelles.

Le couvent des Carmes au plan-relief

1813

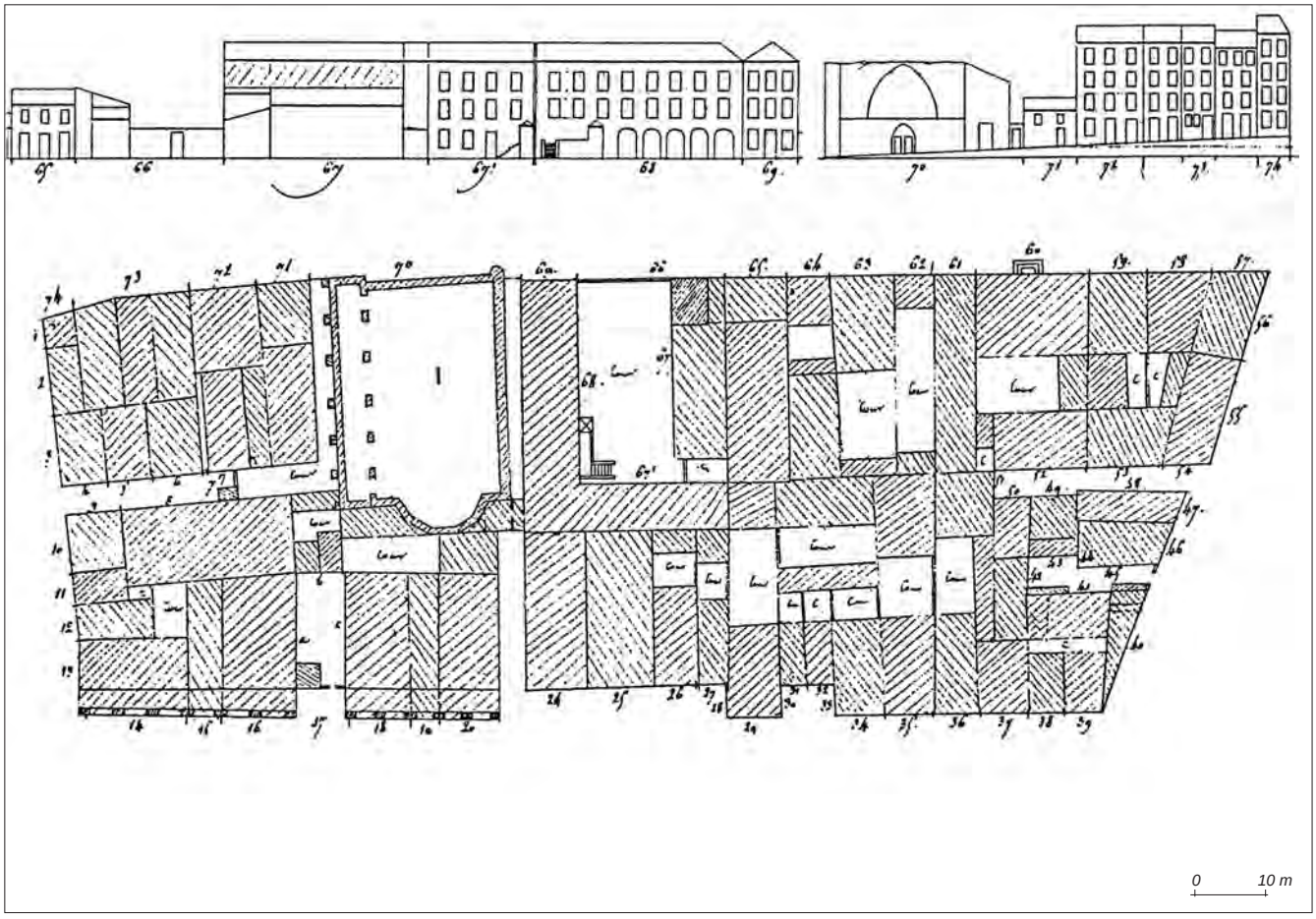

Bénédictins

L'on suppose qu'avant le 13ème siècle des Bénédictins se seraient installés au Bourg-neuf puisque l'actuelle rue des Cordeliers est appelée alors rue San-Bénédit et le faubourg de Mousserolles porte aussi ce même nom. Par la suite, les Bénédictins se trouvent à l'abbaye de Saint-Bernard, au quartier de l'Esteïron.

Capucins

Sur demande d'Elisabeth de Valois, les Capucins s'installent au Bourg-neuf en 1615, les Jacobins leur ayant cédé l'église Saint-André et vendu à la ville un terrain attenant pour construire le couvent. Bien accueillis, les Capucins s'étendent et, en 1659, ils demandent l'autorisation d'ajouter un étage à leur établissement. A partir de la Révolution, le couvent est utilisé comme hôpital militaire avant d'être démoli pour permettre la construction du nouvel hôpital s'étendant aussi sur l'emprise des Jacobins.

Le couvent des Capucins

1674

1813

Restitution de l'emprise et vestiges du couvent des Carmes établis par M. Haulon

En 1736

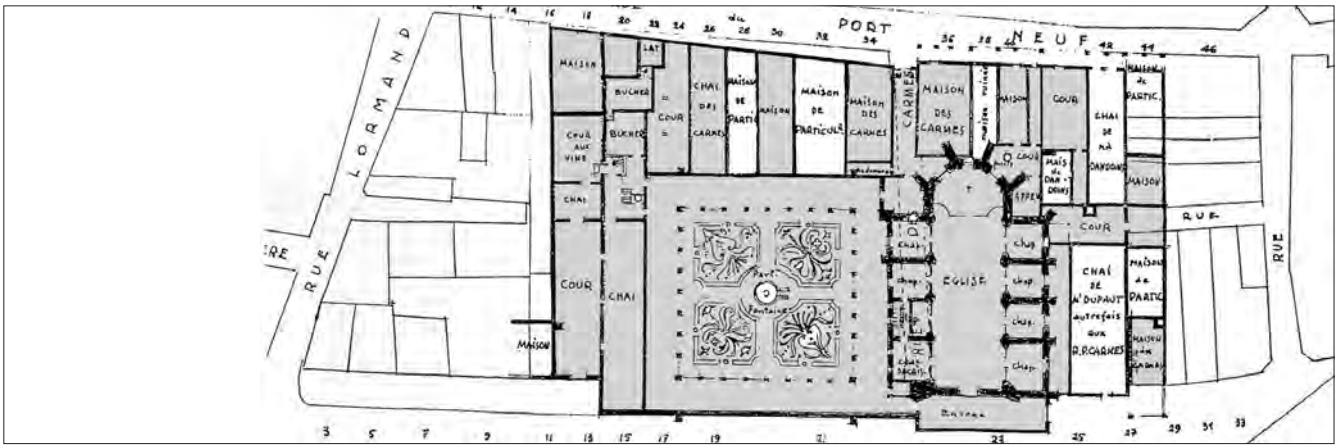

Vestiges actuels

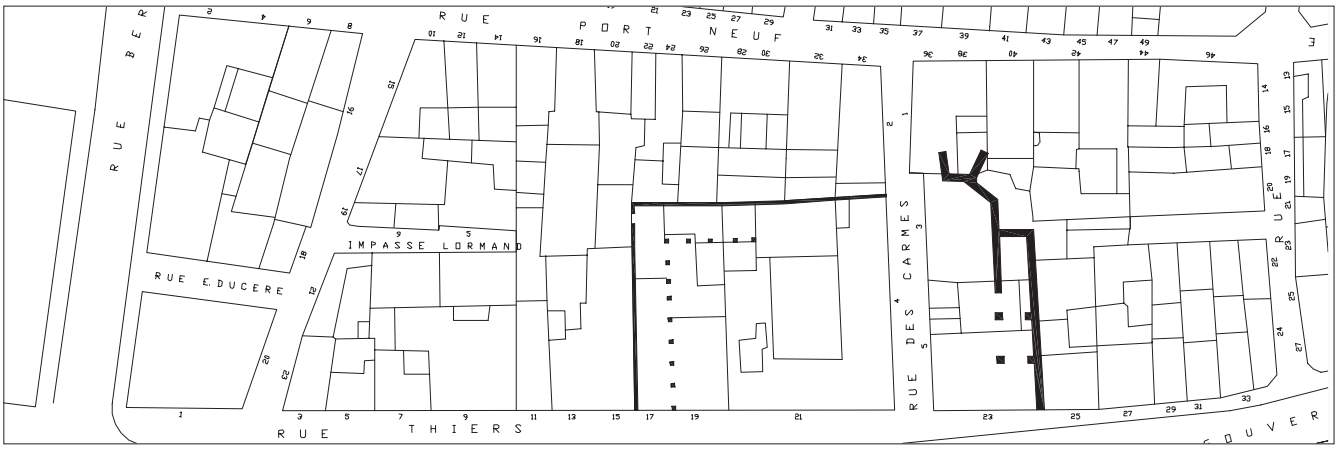

Couvent de Sainte-Claire

1674, le couvent et ses jardins de part et d'autre de la rue Sabaterie

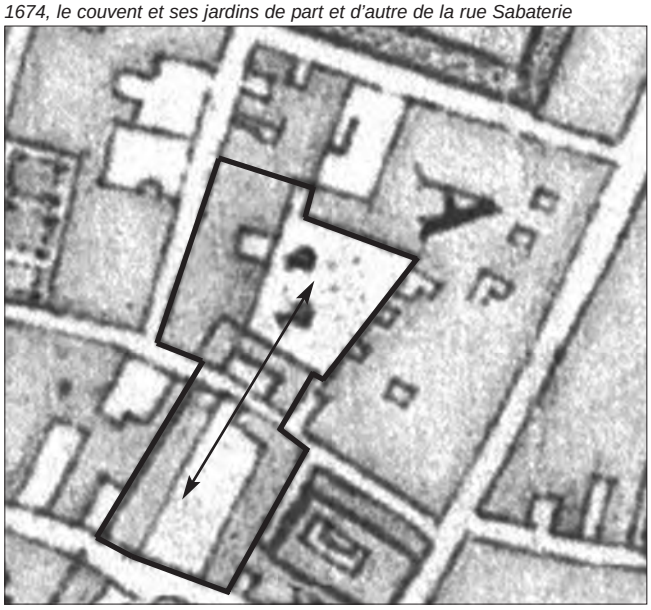

Clarisses

Les Clarisses, venues à Bayonne entre 1230 et 1280, sont installées soit hors les murs, à Mousserolles, «tout auprès de murailles de la ville et peut-être même dehors, vers la porte de Mousserolles» selon Veillet, soit à l'intérieur, rue San-Bénédit, au bout de l'actuelle rue des Cordeliers où l'on a mention en 1309 «à San Benedit, en aquerre arrue». Le couvent de Sainte-Claire est construit en 1395 derrière le couvent des Cordeliers, à l'emplacement du bastion qui prit leur nom. Le contrat de construction prévoit un renforcement des fondations par des pieux, car le terrain est marécageux. Démoli en 1524, le couvent est rebâti à 60 mètres de là, au nord-ouest de la tour Saint-Jacques. Partiellement démoli lors de la construction du cavalier de Sainte-Claire, les religieuses sont expulsées «en quinze jours», en 1680, l'église étant maintenue pour servir de dépôt de munitions. Les Clarisses perçoivent assez vite une indemnité qui leur permet de se déplacer.

Après des installations temporaires, les religieuses achètent un hôtel particulier, des maisons et des terrains, à l'angle des rues

Le couvent des Clarisses au plan-relief où l'on remarque les fenêtres et l'entrée de la chapelle

1813

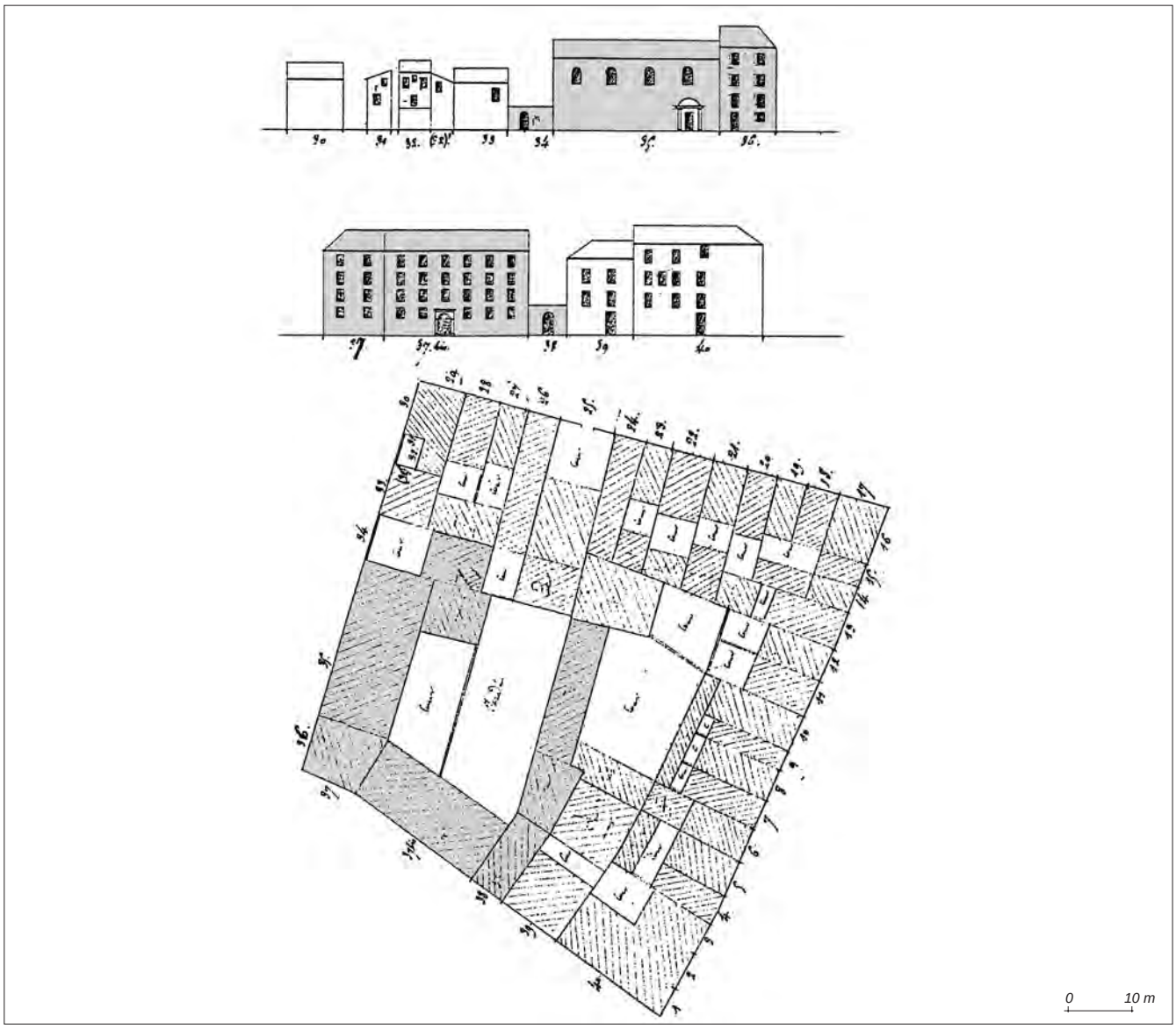

Sabaterie et Montaut entre 1680 et 1688. Elles aménagent le couvent et construisent leur chapelle aujourd'hui défigurée mais encore visible depuis la rue Montaut. Les religieuses se plaignent de l'emprise insuffisante les privant de jardin et de cloître. Un passage souterrain, condamné au début du 20ème siècle, permettait selon E. Ducéré de faire communiquer le couvent avec un jardin que les religieuses possédaient en face, rue Sabaterie. En 1720, la chapelle est raccordée avec le palais Montaut habité par Marie-Anne de Neubourg par une galerie enjambant la rue à hauteur du premier étage. A compter de 1791 et encore en 1886, le couvent sert à l'armée de «magasin d'habillement et de campement» et de «Lit militaire». Les bâtiments sont transformés en logements en 1978. Un portail sculpté et une cheminée en plâtre, datant probablement de l'hôtel particulier de la Renaissance qui a précédé le couvent, subsistent encore. Le remaniement ou re-façadage de cet hôtel, mérite d'être analysé car il apparaît précédé d'une cour au plan de 1694, alors que la trace celle-ci n'est pas lisible sur la façade bien qu'elle est toujours présente à l'intérieur du bâtiment.

Couvent de Sainte-Claire

Portail

Détail des consoles du portail

Cheminée Renaissance (pré-existante au couvent de Sainte-Claire?)

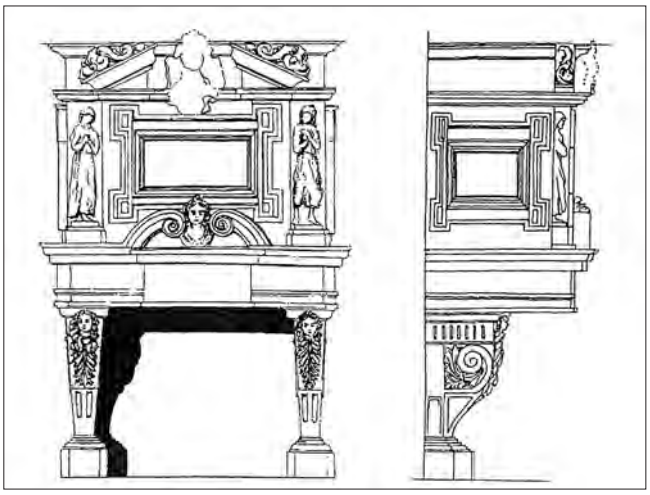

Couvent de la Visitation

Le couvent en 1674

Les îlots ayant formé le couvent de la Visitation au cadastre de 1831

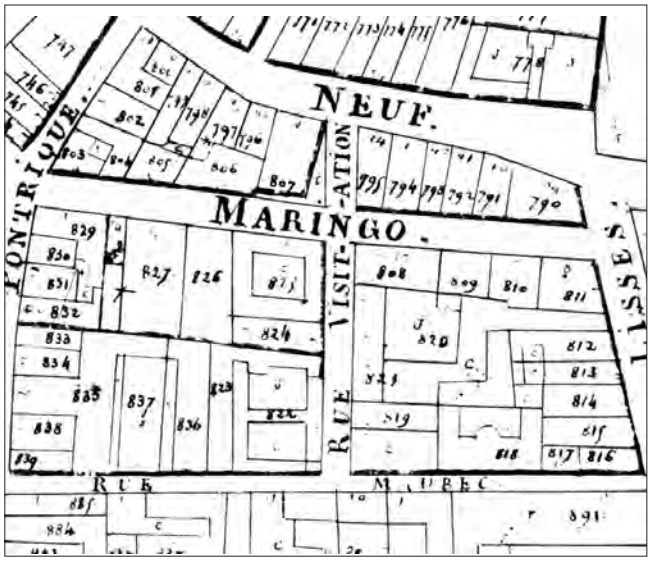

Visitandines

Les Visitandines s'installent par volonté de l'évêque Fouquet et elles obtiennent l'autorisation d'enseigner les jeunes filles de la bourgeoisie bayonnaise en 1640. Sept religieuses résident à la maison Castelnau de Saint-Esprit avant d'être transférées à la maison Dagorette pour, finalement, s'établir par l'achat d'une maison et de jardins près la place des Lisses, en 1642. En 1662 elles achètent une maison confrontant un terrain non bâti qui leur appartient et elles obtiennent l'autorisation de construire leur enorme couvent qui est achevé en 1684. A la Révolution les bâtiments servent de prison et, en 1796, l'édifice est «dans un état déplorable...il n'y a plus ni portes, ni croisées, planchers et carrelages étaient totalement dégradés». L'emprise du couvent est lotie, elle est scindée par la percée de la rue Marengo en 1800 et par celle de la rue de la Visitation en 1830. Subsistent les piliers du cloître et la façade d'un bâtiment qui, sous réserve de vérification, pourrait dater de la Renaissance au 20-22 rue Marengo. Au 19ème siècle, une partie du cloître est occupée par les «Bains de la Visitation».

Porte jumelle

Piliers du cloître, déchaussés

Salle du couvent

Dames de la Foi

Les Dames de la Foi ou de l'Union Chrétienne s'établissent en 1659, 1681 ou 1687, selon les sources, grâce à des Lettres patentes et malgré l'opposition du Chapitre. Celui-ci considère que ce nouvel établissement est «au grand dommage du public qui se trouve surchargé d'un très grand nombre de communautés de l'un ou de l'autre sexe, eu égard à la pétitance de ladite ville». Elles acquièrent des maisons rue Sabaterie en face du palais Montaut, où elles accueillent et enseignent les filles pauvres et de «mauvaise conduite». Leur établissement sert de caserne à la Révolution, puis de tribunal et de prison.

Couvent des Dames de la Foi

1789 - Plan de Luscat

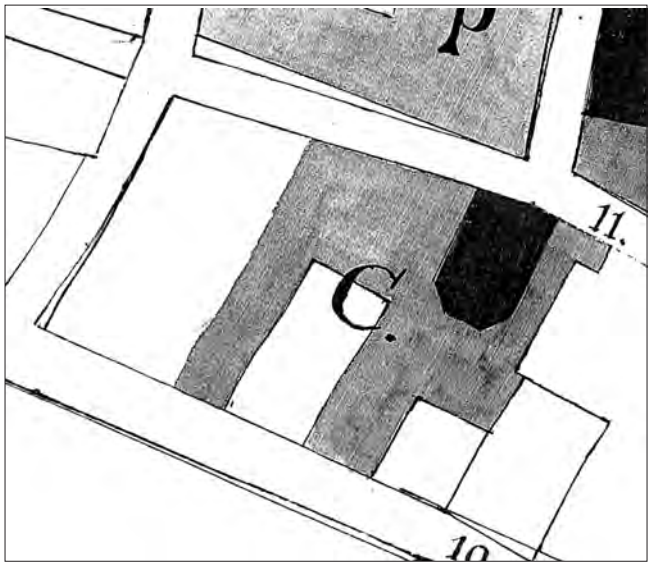

1831 - Le couvent transformé en tribunal et prison

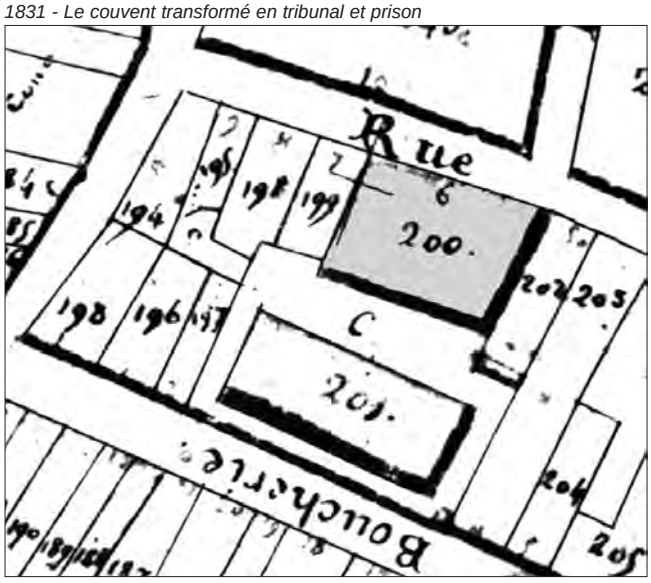

Le couvent des Dames de la Foi au plan-relief de 1813

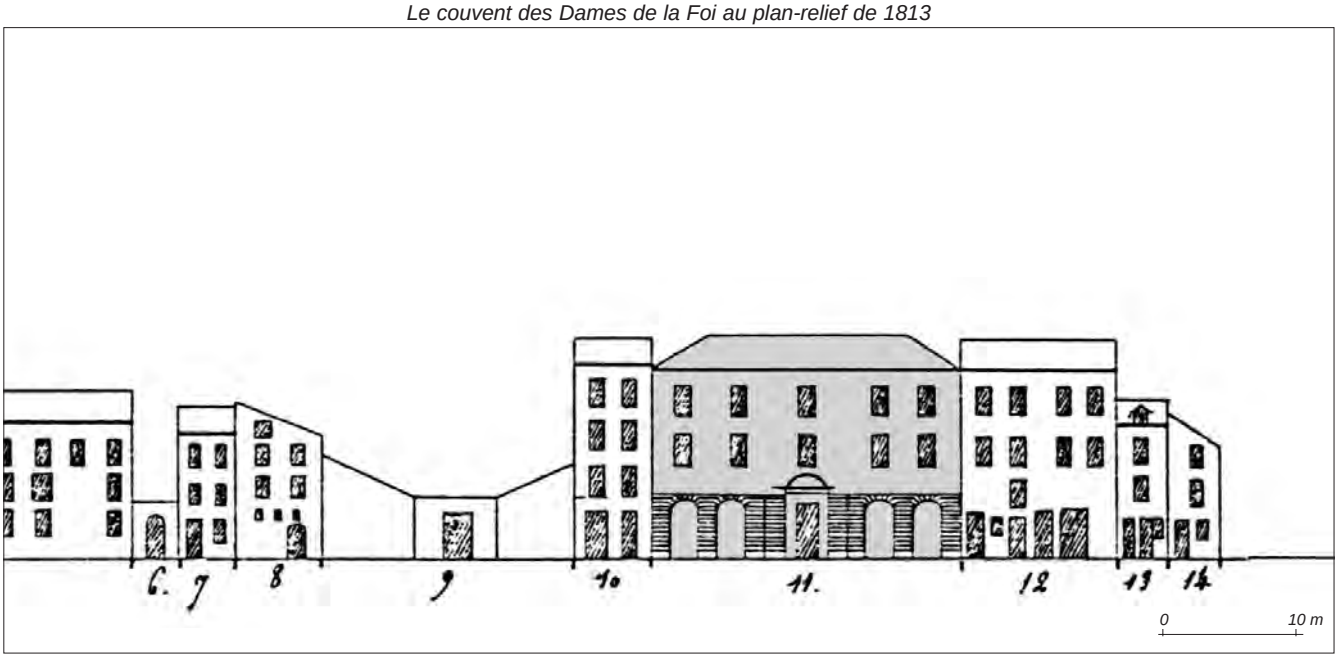

LE PATRIMOINE LEGUE

LES MAISONS DE LA VILLE

EDIFICES ET MAISONS

LES GRANDS EDIFICES

Les édifices et ouvrages majeurs de la ville font déjà l'objet de protection au titre des monuments historiques classés ou inscrits :

Classés :vestiges de l'enceinte romaine, cathédrale Notre Dame et cloître, Château-Vieux, fortifications et glacis depuis le Château-Vieux jusqu'à la Tour de Sault, fontaine St-Léon, maison Dagourette.

Inscrits : Château-neuf, remparts de Bayonne, hôtel de Belzunce et six caves.

Ces monuments protégés résument, avec l'hôtel de ville, l'église Saint-André ou les anciens bâtiments militaires, les édifices exceptionnels de cette ville dont le patrimoine essentiel est celui de l'architecture domestique. Ici, point d'hôtels particuliers ou de bâtiments institutionnels. Y compris les propriétaires aisés habitent des "maisons" comme nous le montre le terrier de 1730. Et les institutions aussi se logent dans des maisons qu'elles réunissent, comme ce fut le cas de l'amirauté;

Par ailleurs, bien que les événements révolutionnaires ne furent pas violents, les couvents ont tous disparu alors et depuis lors. Les quelques maisons notables, comme le palais Montaut, voire l'évêché, connurent le même sort. Non pas à la Révolution, mais bien après.

C'est ainsi que l'enjeu du patrimoine est ici celui des maisons "ordinaires". Ordinaires par leur statut, par leurs taille, par leur nombre et les modèles répétitifs. Mais "extraordinaires" en tant qu'ensemble et par leur facture.

«Re-façadage» des immeubles et alignements anciens

Les retraits des derniers niveaux indiquent les implantations anciennes, avant le re-façadage des immeubles au 18ème siècle qui avancent après la construction des quais

Le front bâti en 1694

L'ARCHITECTURE DES MAISONS

Les maisons de Bayonne qui subsistent ne remontent pas au-delà du 17ème siècle. Ce constat surprend alors que les «siècles d'or» de la ville correspondent au Moyen-Age. Or, de la cité médiévale, ne restent que quelques caves et pour la Renaissance, les témoignages ne sont guère plus nombreux.

Enfin, si le 17ème et surtout le 18ème siècles ont laissé leur empreinte sur les façades et dans les cages d'escalier, les logements n'ont conservé qu'exceptionnellement les décors et les distributions intérieures d'alors. Cependant, tant sur les parties extérieures que sur les intérieurs, l'utilisation d'éléments plus anciens est omniprésente. Bayonne offre ainsi le visage d'une ville résultant de transformations successives, produites à partir des années 1700 pour les façades, après 1800 en ce qui concerne la disposition des logements.

Ces reconstructions et transformations, n'ont pas signifié pour autant la disparition de toute trace des architectures antérieures : parcellaire et murs mitoyens pérennisent les rythmes anciens de la ville. Pour sa part, le remploi fut une solution courante, notamment lorsqu'il s'agissait de pans de bois. Sur les autorisations de construire enregistrées dans le courant du 18ème siècle, moins de 10% concerne des façades en pierre. Les façades reconstruites sont donc des façades en pans de bois dans lesquelles sont remontés des éléments provenant de constructions précédentes. Dans un grand nombre de façades des 18ème et 19ème siècles, on retrouve ainsi des éléments plus anciens y compris les vestiges des maisons en encorbellement du 16ème siècle.

Si les bayonnais cèdent bien souvent à la tentation du remploi, ils ont cédé tout autant à celle de l'imitation qui semble d'ailleurs être considérée comme une vertu. Ainsi, alors même que la maison Brethous introduit le style «Louis XV-rocaille» dans les années 1730, on continue à reproduire des façades d'un style «Louis XIII». De même, rien n'interdit de soupçonner une façade caractéristique du 17ème siècle avec ses harpes, ses bossages et ses courtes baies cintrées, d'avoir été réalisée parfois à la fin du 18ème siècle. Plus encore : en 1934, la maison du 14 rue d'Espagne menace ruine. Reconstruite, elle se présente comme un parfait spécimen d'architecture bayonnaise de la fin du 18ème siècle… A Bayonne, chaque nouveau style ajoute des éléments au style précédent sans jamais le remplacer. De ce fait, si le décryptage stylistique est brouillé pour les façades de pierre, il l'est encore plus pour les façades en pans de bois dont la datation reste problématique.

Corollaire de ces données, l'architecture de la ville est dans l'ensemble assez uniforme sans pour autant engendrer la monotonie. Le rythme parcellaire, l'alternance des matériaux, les nuances de composition, assurent la variété des séquences.

Un «touriste» du 18ème siècle remarque les façades de Bayonne d'avantage pour leur hauteur que pour leur décor. Sur les maisons en pierre, celui-ci se limite à quelques tables saillantes, des bandeaux moulurés, une corniche, des fenêtres à chambranle lisse. Pour les maisons à pans de bois, le nombre des variantes offertes par les résilles d'assemblage est encore plus limité. En fait, ce que retient ce visiteur de son passage dans la ville et ce qui en détermine l'originalité à ses yeux, c'est le caractère vivant, les vibrations qui tiennent aux accessoires de l'architecture. Ce sont les boutiques «dont le nombre dépasse très largement celui des portes cochères», les «jolis balcons de fer saillants dans la rue», les «escaliers», les «pièces de bois croisées en sautoir», les «contrevents en bois couleur de briques» qui animent les façades» Bref, ces qualités qui font encore aujourd'hui le remarquable du paysage de la ville.

A ce paysage des rues qui a pris sa forme dans le courant du 18ème siècle, la période néo-classique ou l'éclectisme du 19ème siècle, n'ajoute rien d'essentiel même si les maisons ont encore gagné des étages à la faveur d'une densification extrême. Tout au contraire : les premières cartes postales de Bayonne montrent une ville dont les couleurs ont disparu derrière l'enduit des façades et les coffrages des boutiques. L'animation des façades se réfugie désormais au niveau des toitures sous lesquelles s'ouvrent de larges loggias.

Cette nouvelle densification a surtout enrichi la structure interne de l'immeuble. Les maisons ont fait une acquisition majeure avec les cages d'escalier maintenant éclairées par des verrières et dans lesquelles se déploient ces véritables performances d'artisan que sont les volées hélicoïdales des escaliers suspendus à de frêles potences de fonte.

Uniformisation du paysage

Devantures en coffrage et enduit, uniformisent de façon conformiste le paysage de la ville au 19ème siècle

Reproduction des formes

En 1934, l'on imite les formes de l'architecture traditionnelle, une façon comme une autre de percevoir le patrimoine de la ville

Pendant les travaux

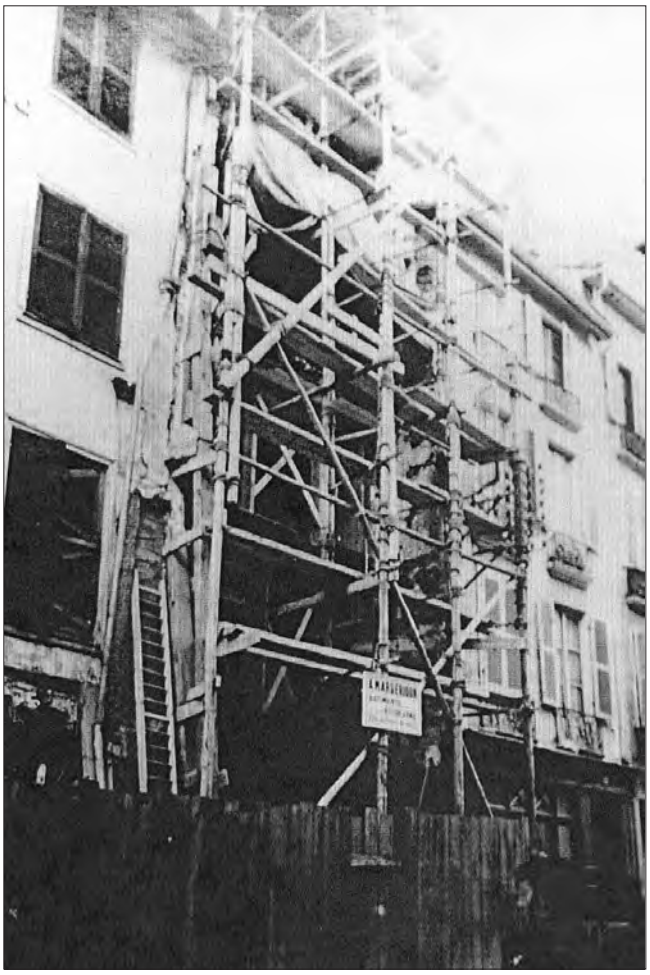

Après les travaux

Relevé de maisons par Ferry en 1694
Comparaison avec les gabarits d'aujourd'hui

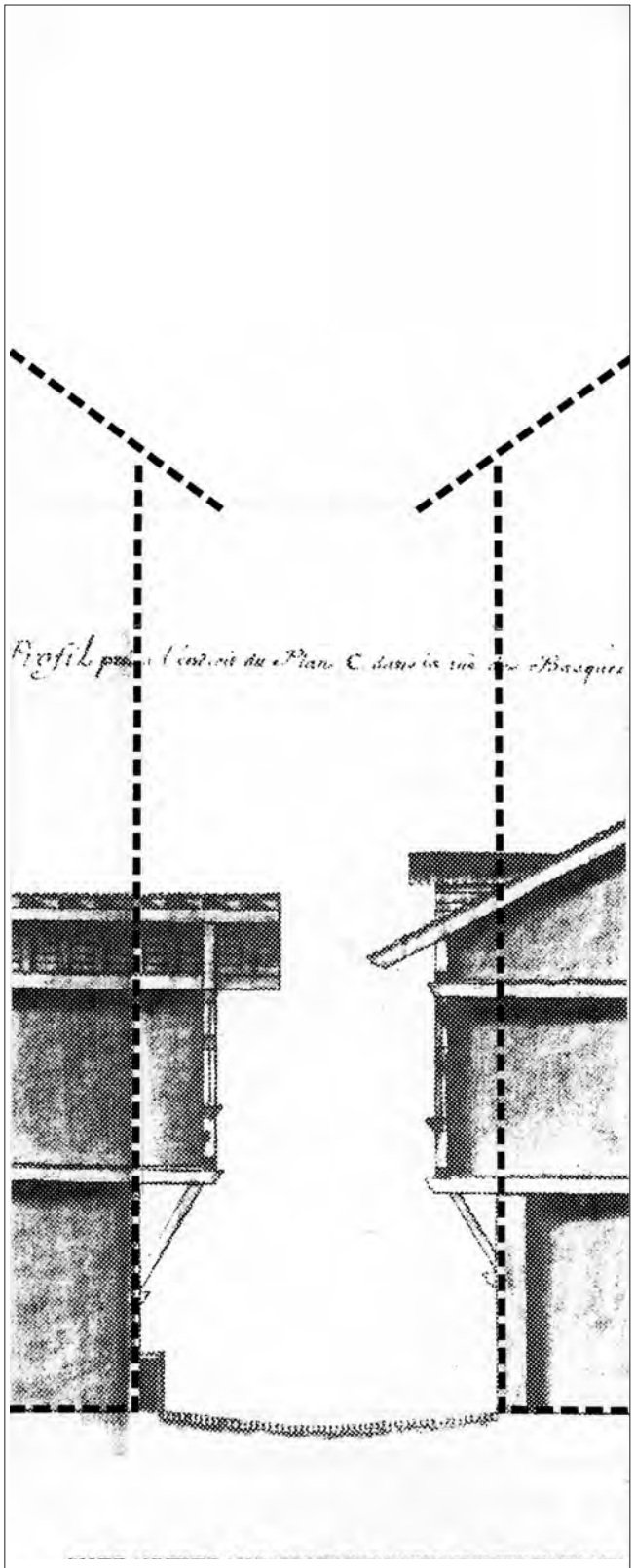

Coupe annexée au rapport de Ferry, en 1694
Gabarit au même endroit, aujourd'hui

Maison «épaissie» par une adjonction d'un volume en pans de bois

La maison Capparozze, ruelle des Basques
Rare vestige de l'encorbellement bayonnais

LE NOMBRE DE MAISONS ET DE LOGEMENTS

Au Moyen-Age on évoque 800 «maisons» (c'est à dire immeubles), pour la ville intra-muros. En 1643, sont dénombrées 900 maisons. Cinquante ans plus tard, Ferry en compte 925 et le mémoire de Lespès de Hureaux en 1718, mentionne 900 maisons, la plupart «à 2 ou 3 étages». Les recensements de 1730 et 1734, en dénombrent 930, en 1789 on y compte 924, en 1806, le mémoire de Laborde-Noguez évoque une ville de «1000 maisons» ce que le cadastre de 1831 confirme. Depuis lors, le nombre de maisons n'a pas varié.

Cette stabilité ne dit cependant pas si avant le 18ème siècle, il s'agit de «maisons» habitées par une famille ou à des bâtiments comportant plusieurs «logements». J.Pontet a établi que la maison bayonnaise est partagée en logements, dans la plupart des cas probablement locatifs, dès 1730. L'exploitation du recensement fait à cette date donne environ 2 800 logements sans indiquer la répartition entre locataires et propriétaires.

A la fin du 17ème siècle on évoque à Saint-Esprit les «nombreuses maisons construites depuis 1643» le long de la rue Sainte-Catherine, vers l'Adour, vers le fort et le long de la route de Bordeaux. Ici, l'extension est possible le faubourg n'étant pas enclos. En revanche, la ville ne peut pas s'étendre les emprises militaires et conventuelles réduisant sans cesse son espace civil. Ainsi, le visage de Bayonne est transformé par la densification et par la surélévation au cours du 18ème siècle. A son tour, le 19ème siècle bouleverse l'habitat tant par les reconstructions que par un nouvelle vague de densification.

Dans ce mouvement, le rôle des alignements est important mais il n'est pas prépondérant. Si les façades reconstruites sur ordre du procureur du roi représentent 20 % du nombre de chantiers entre 1710 et 1790, la pression foncière et les nouveaux modèles d'habitat font l'essentiel. Les immeubles s'épaississant et, gagnant souvent deux à trois étages, ce ne sont plus seulement les façades qui sont touchées mais l'agencement même des édifices qui est bouleversé à la faveur d'une mutation qui transforme la «maison» en immeuble et le «logis» en appartement. D'autant que la course et le commerce avec l'Espagne et le Nouveau continent «...donnent aux habitants un bien-être plus général. Les constructions augmentent et la plus grande partie des maisons anciennes disparaissent complètement...».

Dans son mémoire de 1680, Vauban décrit la ville en disant que «...les maisons étant fort pressées, très élevées, toutes de bois, et les rues étant fort étroites, s'il y arrivait un grand embrasement... je ne sais s'il pourrait demeurer un seul homme dans la ville...». En 1706, il est encore dit que «...Les maisons...sont hautes,... Le haut du pavé est bordé de hautes et belles maisons de pierres...».

Il est pourtant tout autrement des relevés fournis par l'Inspecteur général Ferry. En accord avec le propos de Vauban, il indique des rues étroites, bordées de maisons en «grillage de charpenterie» avec des encorbellements importants. En revanche, la hauteur figurée est faible, les rez-de-chaussée portant un ou deux étages au plus. Dans son mémoire, Ferry indique que 617 maisons sur les 925 de la ville, sont ainsi. De ces maisons, il ne restent que trois, témoignant du renouvellement intervenu depuis.

Même les maisons en pierre datées d'alors n'ont pas plus de trois étages et leurs surélévations sont le fait du 19ème siècle. Le qualificatif de maisons «très élevées» employé par Vauban ou «hautes», par d'autres, semble donc exagéré à moins que la ville ne se partage en deux types d'immeubles : ceux en pierre, élevés de trois étages, abritant la population aisée (comme la maison de Saint-Mesmin à la place Gramont où réside Vauban en 1680) et ceux en bois, de faible hauteur, correspondant à l'habitat populaire des «617 maisons sur les 925 de la ville», dénombrées par Ferry. Aujourd'hui on atteint près de 3 600 logements de taille certainement plus réduite que celle des 18ème et 19ème siècles.

Les maisons par rue en 1730

Rue	Maisons	Logements	Habitants
Majour (V.Hugo)	52	177	708
Tendes (partie de la rue d'Espagne)	16	55	173
Notre-Dame place	17	53	232
Pilori	13	35	149
Sainte-Catherine (des Augustins)	25	56	266
Argenterie	16	41	190
Château-Vieux	5	22	91
Evêché	17	65	241
Douer	16	47	164
Sabaterie	8	15	47
Montaut	4	3	4
Luc (de)	8	11	47
Jacobins (partie de Bourgneuf)	23	59	253
Lisses	13	30	94
Pannecau	63	312	1089
Pontriques	46	74	248
Galuperie	22	164	582
Cordeliers	57	250	788
Pont-Traversant (disparue)	14	31	134
Saubagnac (partie de Poissonnerie)	24	120	385
Poissonnerie	12	36	126
Basques	48	156	568
Tour de Sault	6	16	56
Plachotte	5	9	25
Puy-du-Péré (partie de Lagréou)	13	43	128
Gosse	8	29	102
Lagréou	13	52	182
Passemillon	20	70	232
Vieille-Boucherie	24	79	222
Faures	35	124	354
Ports de Suzée et de Castet	35	64	285
Pont-Majour	49	77	503
Ouesque (Lormand)	11	26	141
Port-Neuf	46	123	542
Graulet (Cul de sac)	7	18	79
Tanneries	23	47	235
Orbe	25	49	240
Neuve	7	20	76
Bourgneuf et Chambourg	63	144	671
Marsan	11	42	151
Saubiole	8	30	100
Total	**928**	**2 874**	**10 903**

Vue de J. du Wiert, 1612
Maisons sur pilotis du bord de la Nive ayant précédé les «arceaux»

Hypothèse de restitution des maisons médiévales de Bayonne sur

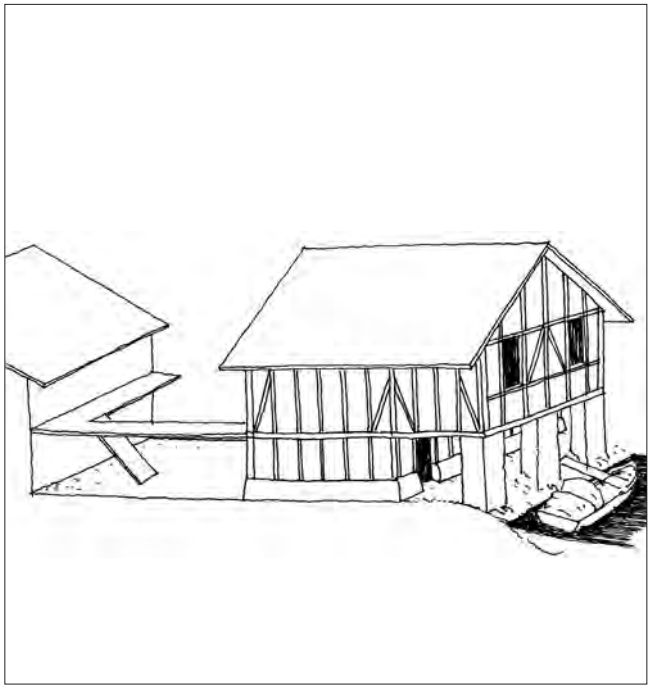

LA MAISON DU MOYEN-AGE
12ème - 16ème SIÈCLES

A Bayonne, il ne reste pratiquement pas d'autre vestige de l'architecture domestique du Moyen-Age que les caves relevées par E.Lambert et M.Haulon. Une part d'entre elles est attribuée au 14ème siècle, mais elles n'ont pas encore fait l'objet d'une véritable étude de datation.

Les rares informations que l'on possède sur les maisons médiévales proviennent des documents administratifs de l'époque, tels une ordonnance d'alignement ou des règlements de lutte contre l'incendie...

La maison bayonnaise aurait alors un ou deux corps de bâtiment séparés par la cour et reliés par des galeries en charpente. Habitation, atelier, boutique et entrepôt, y sont regroupés. Sur rue, l'ouvroir, l'«obradey», ou l'étal, le «tauler», suivis ou surmontés de l'habitation. Sous le toit, un grenier et, l'arrière, la cour. Puis, éventuellement, la cuisine, l'entrepôt, le pressoir...

Ces maisons ont un ou deux niveaux, celles à étages n'apparaissant que tard. L'escalier d'accès à l'étage part directement de la rue pour traverser le corps de logis et rejoindre la galerie, ou il est implanté dans la cour, communicant avec la rue par un passage. Les constructions sont en bois et torchis, couvertes de chaume ou de bardeaux de bois, les «arredges», et elles sont fondées sur une semelle de pierre qui les protège de l'humidité, ou sur des pieux et platelages de chêne dont témoignent les vestiges datés du 14ème siècle et trouvés sous les halles.

Les maisons du bord de l'eau sont parfois portées par des pilotis plongeant sur la rivière ainsi que les montre la vue de J. du Wiert encore en 1612. Vers les canaux et vers la rivière, les maisons n'ont probablement pas encore les galeries en pierre, les «arceaux» qu'on leur connaît. Ceux-ci sont plus tardifs et, contrairement à la réputation qui leur est faite, rien n'atteste que leurs maçonneries sont des ouvrages médiévaux.

Les maisons en pierre sont peu nombreuses au Moyen-Age et elles correspondent à des riches hôtels. Elles n'ont laissé d'autre témoignage que leur désignation comme «ostau de peyre», «maison forte» ou, encore, qu'elles possèdent une tour et des baies à remplage.

Les caves recensées sont situées à la ville-haute et dans ses abords immédiats, vers la Nive. Compte tenu de l'affleurement de la nappe, le reste de la ville est dépourvu de sous-sols. Souvent riche, l'architecture de ces caves laisse entendre qu'elles appartenaient à des maisons notables. Elles remplissent un rôle analogue aux chais et entrepôts placés à rez-de-chaussées des maisons de la ville-basse. Un «Etablissement» traitant des bouviers en 1323, indique leur utilisation en fixant le prix du transport des tonneaux devant être déposés dans les «sosterreinhs» servant de chais. La cave communique directement avec la rue par un escalier raide et ses rampes d'accès sont intérieures, dressées en bois, car on les voit mal se déployer dans l'espace étroit des voies. L'ordonnance de 1716, répétée en 1717, supprime les «...ouvertures des caves faisant saillie dans les rues...» ; les «sosterreinhs» sont désormais peu utilisés.

L'emprise des caves s'étend souvent sous l'ensemble de la construction et, de ce fait, elle renseigne sur les dimensions des bâtiments de cette époque. Les dimensions les plus courantes

L'hôtel de Hureaux au plan-relief de 1813
Sa tour, probable vestige des tours médiévales des maisons notables

Cave du 14ème siècle à la maison Saubist - Source : M. Haulon, E. Lambert

Plan et coupe

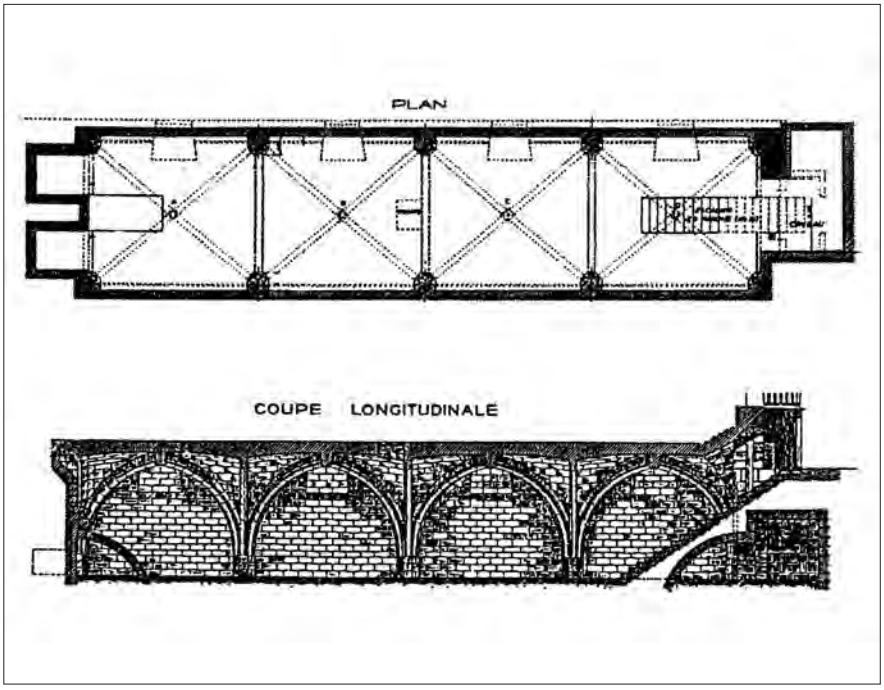

Vue de la cave

Plan des caves
Relevés de M. Haulon et E. Lambert

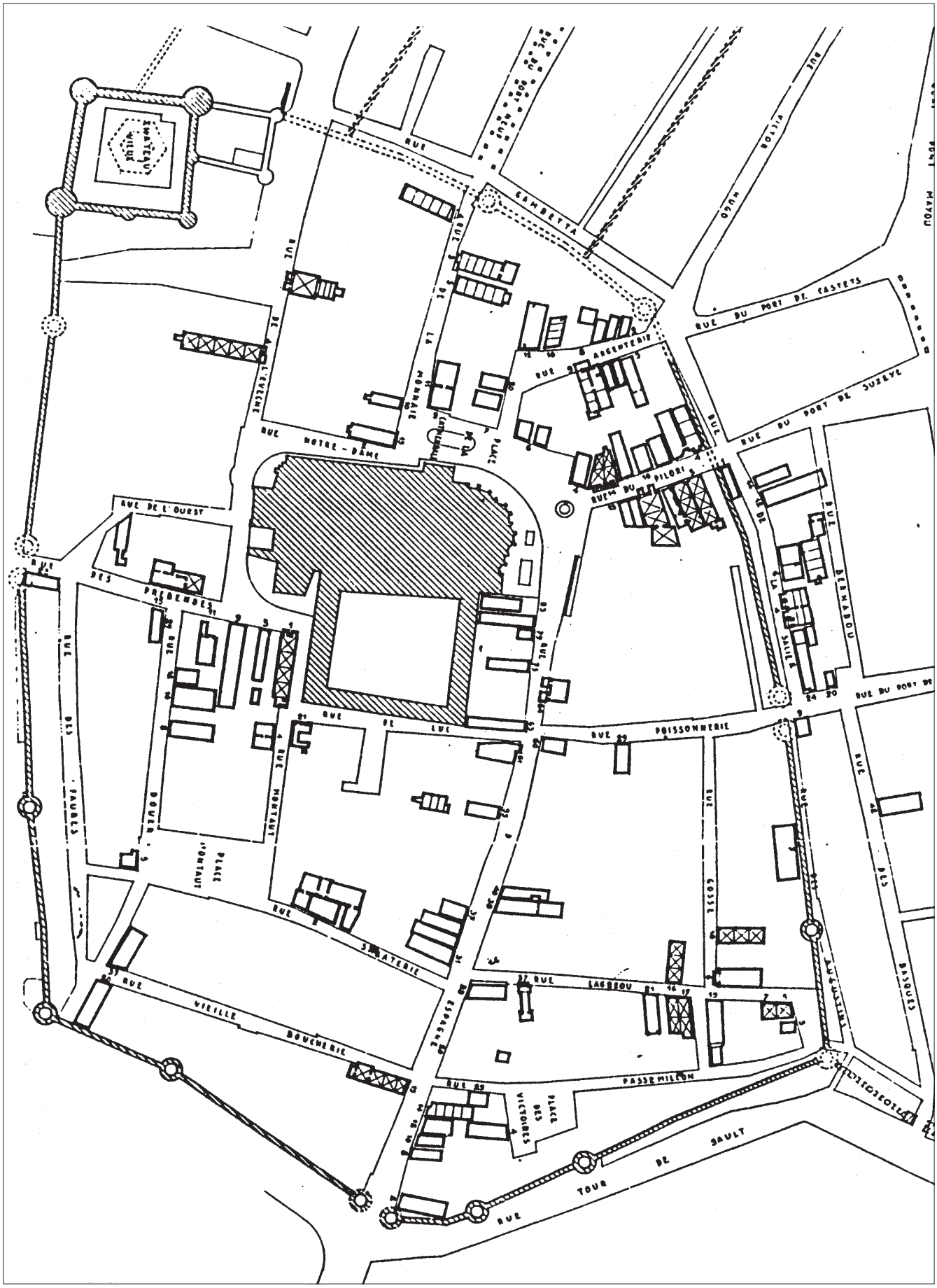

(5x15 m, 5,5x22 m, 5x25 m), correspondent à des rapport simples et constants 1x3, 1x4, 1x5, évoquant un lotissement organisé et des bâtiments typés.

Parmi ces caves médiévales, quelques unes sont «doubles», constituées de deux travées communiquant par un passage. Leur largeur, double de celle des parcelles actuelles, intrigue quant à la dimension des maisons qu'elles portaient et conduit à supposer un scindement ultérieur du parcellaire.

L'absence de mitoyenneté entre deux caves contiguës laisse supposer que les maisons étaient parfois séparées par une venelle, un «androne», et qu'elles présentaient un pignon sur rue comme on le voit encore sur les plans de Turin et de 1612, sur la vue de J.du Wiert, sur les coupes de Ferry ou, couramment, dans les maisons du pays Basque. Lorsqu'il n'y a pas d'«androne» et les maisons sont mitoyennes, les eaux des toits sont évacuées sur la rue par des chéneaux que les ordonnances interdisent de faire en bois car ils s'appuient sur les murs communs et risquent de transmettre le feu aux toits de chaume ou de bardeaux. Si tous les indices tendent à démontrer l'ancienneté du parcellaire, le principe du pignon sur rue s'accommode mal avec des terrains aussi étroits, d'autant que les versants des toits devaient être encore plus réduits lorsqu'il y a un«androne». Les maisons à pignon du 16ème et du début du 17ème siècles subsistant à Saint-Jean-de-Luz, présentent en effet des façades plus larges, leur dimension étant souvent proche du double de celle de la parcelle moyenne de Bayonne.

Le renouvellement des maisons

Les calamités assurent un renouvellement fréquent des bâtiments médiévaux. En effet, la ville est la proie du feu. Entre autres, elle brûle en 1224, elle brûle à nouveau en 1258, elle brûle encore en 1290 et en 1478, les maisons de la rue Mayou brûlent aussi.

Pour pallier, la mairie demande en 1290 que le chaume des couvertures soit remplacé par des tuiles ou par des pierres plates pour les maisons d'une hauteur supérieure à 4 aunes (environ 4,80m) et pour celles adossées au rempart. De même, pour ces maisons hautes de plus de 4 aunes, les murs et les pignons doivent être en pierre, torchis et plâtre, elles doivent être alignées, sans encorbellement. Cette référence de hauteur est significative de l'élévation courante des maisons qui doit se limiter à un rez-de-chaussée surmonté d'un étage ou simplement d'un comble. La dimension de 4 aunes, coïncide d'ailleurs à celle imposée plus tard pour la largeur des rues.

Au 14ème siècle, la surveillance de la construction est confiée aux «juratz de le poble» qui, outre les implantations, contrôlent aussi la mise en œuvre des bâtiments et notamment l'isolation des poutres et solives dont le matériau, «en cœur de chêne ou en hêtre», et les dimensions sont fixés.

En 1365, pour inciter les constructions en pierre, le maire autorise les habitants à élever des murs en maçonnerie jusqu'au premier étage, sans que le propriétaire du terrain puisse augmenter le cens prétextant de cette valorisation des édifices. C'est dire combien les maisons d'alors sont fragiles et menaçantes.

Le délaissement des maisons est aussi grave que le feu. Avec la peste et le déclin du commerce au début du 15ème siècle, l'abandon des maisons prend une telle ampleur qu'en 1420 la mairie somme les propriétaires de les réparer sous huitaine sinon elle menace de les leur confisquer et de les vendre.

Hôtels et demeures

Des maisons et demeures médiévales, il ne reste donc plus rien pour témoigner des grands siècles de Bayonne : une fenêtre dans une arrière-boutique de la rue Argenterie (15ème siècle), le vestige d'une autre, à remplage (14ème siècle), exposée dans une vitrine de la rue Bourg-neuf,* des traces de baies gothiques et linteaux en «accolade» à l'hôtel Lahubiague ou de Hauranne mentionné en 1483. Enfin, un «jour» en bois, couvert d'un linteau en accolade (15ème siècle), garnit la façade d'une maison de la rue Douer. D'autres hôtels, logis ou «maisons fortes» signalés par les textes, ne peuvent être situés et encore moins décrits.

Les maisons notables se différencient des maisons ordinaires

Les tours, parfois en ruine, émergent du paysage
Elles sont probablement celles des maisons-fortes - Vue de J. du Wiert, 1612

La maison-forte des D'Arribeyre, dite «château»
Plan de 1694

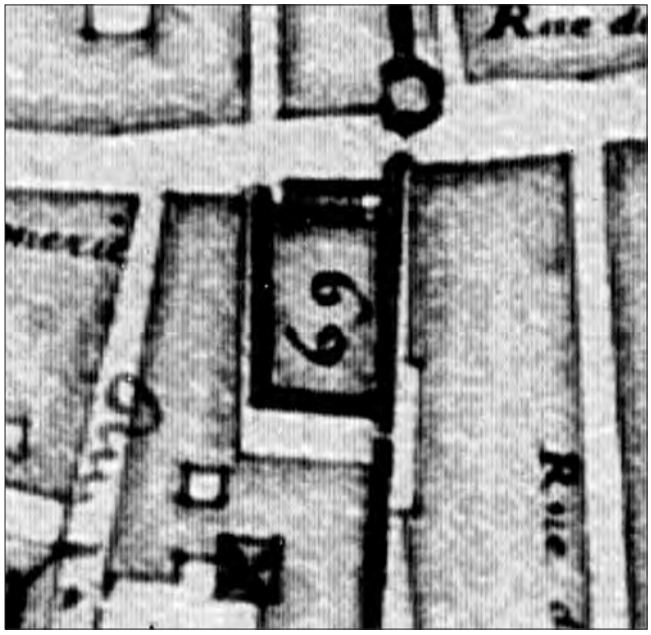

Vestiges d'une fenêtre gothique dans une boutique, rue Argenterie

Jour trilobé (en remploi) sur une façade de la rue Douer

probablement plus par les dimensions que par le matériau. Rares semblent être celles en pierre puisqu'on les mentionne en tant que telles. Certaines d'entre elles portent aussi une tour, signe notabiliaire, ici comme ailleurs. Il est ainsi du «château» d'Arribeyre, de la maison Saubaignac dite «ostau de peyre», (rue Poissonnerie), de celle de Hureaux (à côté de la cathédrale), de la maison Poyanne ou de Naguille, (rue Lagréou), dont la tour figure au plan de 1694 et dont E.Ducéré dit qu'il y avait deux tours encadrant le corps de logis,** de la maison des de Luc dite «maison forte»... La vue de J.du Wiert montre plusieurs émergences qui peuvent correspondre à ces tours des maisons fortes.

La maison d'Arribeyre, décrite par E.Ducéré, relatant le chanoine Veillet, l'archéologue Didron et des souvenirs divers, est située à l'angle des rues de Poissonnerie et de Sainte-Catherine. Elle s'appuie sur le rempart antique et elle porte une tour d'origine indéterminée. Vers la rue Gosse, la maison présente un mur dit «solide» et, au delà, une petite venelle, récemment découvert. Au plan de 1694 la maison paraît être en retrait de la rue Poissonnerie, et elle est précédée d'un escalier ou d'un porche. Sur l'arrière, au confront de l'hôtel de Hauranne, est figuré un espace libre, sans que l'on sache à qui il appartient sauf à se référer au cadastre napoléonien auquel il forme une seule parcelle avec la maison d'Arribeyre. La maison est dite en maçonnerie de pierre et, compte tenu des vides évoqués, elle semble isolée de ses voisins.

Selon Veillet, la façade sur la rue Poissonnerie présente «...des belles voûtes...» (qu'on traduit par arcs), et «...les fenêtres sont construites de la même manière que le sont nos anciennes églises...». L'on peut interpréter cela en disant qu'il y a des baies à remplage datant des 13ème ou 14ème siècles, période durant laquelle l'architecture civile des maisons notables adopte les mêmes modèles de baie que l'architecture religieuse.

Il est dit aussi que «...le bâtiment est partagé par une voûte au milieu de sa hauteur; cette voûte est même soutenue par deux piliers en bas...». S'agit-il d'arcs déployés ou bien l'édifice est-il partagé par un porche, l'«arceau» du rez-de-chaussée ? On ne saurait dire. Ce que l'on peut retenir, c'est que la maison est en pierre et qu'elle a au moins un étage sur un rez-de-chaussée probablement élevé. Au milieu du bâtiment, il est dit qu'il y a une cour avec des escaliers en bois, «coursives» et «passerelles», desservant tous les niveaux depuis elle.

Quant à l'origine de l'hôtel d'Arribeyre, la famille est mentionnée dès 1202 et la maison existe en 1393. Sa tour est démolie en 1726 et la maison menace ruine en 1738. Les réparations lui «...font perdre une partie de son aspect ancien...». Le bâtiment brûle avant 1889, puisque l'écusson qui surmontait sa porte est alors recueilli à la bibliothèque et disparaît dans l'incendie de celle-ci à cette date.***

* A moins qu'elle ne provienne du couvent des Jacobins, tout proche

** Plus tard, sans que l'on ait de date, l'hôtel de Naguille est partagé en logements, un cabaret occupant le rez-de-chaussée. Sous la tour de l'hôtel de Naguille il y aurait d'importantes caves comblées. L'hôtel ayant appartenu à la famille de Pès de Poyanne, occupait probablement l'emprise cédée aux Augustins. C'est dire son importance.

*** En 1538 et en 1618, elle est habitée par le seigneur d'Arribeyre (Jean de Navailles en 1538). En 1715, elle appartient au sieur Lafourcade, jurat. Dans la même année, elle passe au sieur de Framboisière, comte de Geizpitzheim, écuyer de la reine Marie-Anne de Neubourg. Il est encore propriétaire en 1726.

LA MAISON DE LA FIN DU16ème SIECLE ET DEBUT DU 17ème SIECLE

Le plan de 1612 donne un aperçu du visage de la ville et de ses maisons d'alors. Il s'agit, comme dans la période précédente et selon les traditions locales, de maisons à pignons avec d'amples avant-toits. Ce plan, manifestement fidèle puisqu'il mentionne des bâtiments en ruine que l'on sait avoir été abandonnés, montre aussi quelques maisons au faîtage parallèle à la rue, indiquant l'apparition de maisons à versants qui remplacent progressivement celles à pignon. De même, il représente des maisons peu profondes et il figure la présence de cours et jardins délimités par des murs de clôture. En règle générale, les maisons présentent deux étages sous comble, au-dessus d'un rez-de-chaussée souvent ouvert sur la rue par des étals. Réduits aux seules déductions faute de documents, on peut penser que le schéma distributif des maisons reste le même qu'au Moyen-Age avec un ou deux corps de bâtiment séparés par une cour. Cependant, l'escalier d'une maison de cette période, située rue Marengo, est intégré dans le corps du bâtiment, la porte lui donnant accès étant située au milieu de la façade sous les arceaux aujourd'hui obstrués ainsi que le montre le dessin de Dupuy.

Le renouvellement des maisons

Durant la période de récession de la fin du moyen-âge, la ville est appauvrie et ruinée. Au registre des calamités, outre le feu, les crues ravagent périodiquement les maisons qui sont souvent abandonnées. En 1576, «...les trois quarts parties de la ville étaient inondés...et, des maisons sont...ruinées et prêtes à tomber...». En 1578 encore, «...près de la moitié de la ville faillit à être submergée... l'eau montait jusqu'aux fenêtres des maisons qui sont vers le bas...».

L'ouverture du nouvel estuaire en 1578, donne le signal d'une reprise économique et l'on peut imaginer alors une reconstruction importante des maisons. Une enquête de 1608

Les pignons sur rue, représentés de façon constante sur les vues de Bayonne

Plan de Turin, 1540-1590

Plan de 1612

Maison de la rue Marengo

Dessin de Dupuy avant la fermeture des arceaux

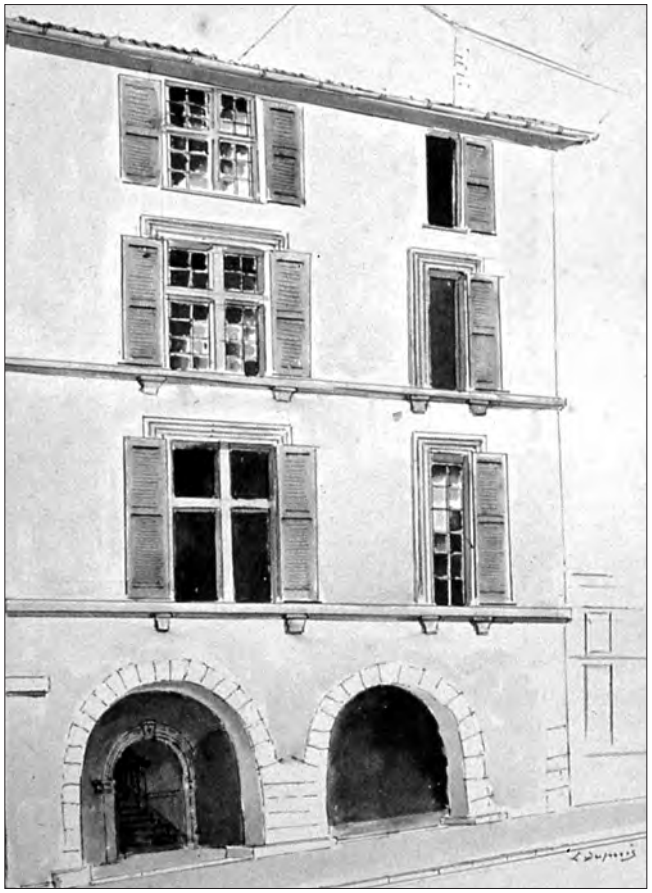

La porte d'entrée de la maison sous les arceaux

estime que 3 000 maisons sont construites dans le pays de Labourd au cours des années précédentes. Cela doit être aussi le cas de Bayonne bien que le délaissement des maisons se poursuit parfois même après la reprise économique, les quartiers populaires étant les plus touchés (rues Pannecau, Bourgneuf, Boucherie, Galuperie, des Mineurs...). En 1592, le Conseil envisage d'abattre les maisons laissées à l'abandon, car «...plusieurs maisons tant ruinées que caduques...et de laquelle ruine pouvait advenir grands inconvénients...». L'on dit encore que «Dans le clos de la ville, les maisons choient de jour à autre en ruines et les faubourgs sont anéantis et l'on y voit aujourd'hui que pierre sur pierre».

Maisons en pans de bois

On construit encore des étages en bois avec des simples ou doubles encorbellements sur rue. Les rez-de-chaussée sont en pierre de Mousserolles et il en reste quelques uns, dotés de portes en plein-cintre et jours chanfreinés, datant de la fin du 16ème et du début du 17ème siècle. Sauf dans le cas des immeubles d'angle présentant un poteau-cornier, tels que ceux représentés vers 1820 sur la place des Cinq-cantons, les pignons se développaient entre les deux têtes des murs goutterots en encorbellement. Ces goutterots sont en pierre de blocage, les têtes de mur étant appareillées avec des corbeaux en quart de rond ou sculptés.

Jusqu'au début du 17ème siècle, les résilles avec des décharges en sautoir, en croix de Saint-André, ainsi qu'une sablière filante à hauteur d'allège fixant l'appui des croisées, constituent la règle d'assemblage. Dans les modèles les plus archaïques, les croisées sont constituées par les pièces de charpente elles-mêmes, éventuellement adoucies par un quart de rond. Progressivement, les croisées sont remplacées par une fenêtre à simple meneau, recoupée par les croisillons moulurés d'un châssis dormant, permettant à la fenêtre de s'affranchir de la maille du pan de bois. Plusieurs de ces «maisons de briques avec des pièces de bois croisées en sautoir» subsistent encore au début du 18ème siècle, voire encore au 19ème siècle.

Victimes de leur fragilité et des procédures d'alignement, les maisons à encorbellement ont disparu du paysage de la ville où il n'en reste plus que trois entières et des fragments épars identifiables par la présence des croix de Saint-André. Bien qu'il s'agit d'une «vraie-fausse» maison, l'exemple le plus typique des maisons d'alors peut être vu à la rue port-Neuf : la façade en pan de bois a été reculée pour s'aligner, les corbeaux des encorbellements ont été bûchés et les croisées ont été transformées en portes-fenêtres par suppression de l'appui filant et son remplacement par des garde-corps. Mais tous les composants caractéristiques de la maison bayonnaise d'alors sont là, et sa profonde transformation contribue au témoignage de l'évolution récente.

Poteau-cornier place des Cinq-Cantons
Source : Les juifs de Bayonne 1492-1992 - Musée basque

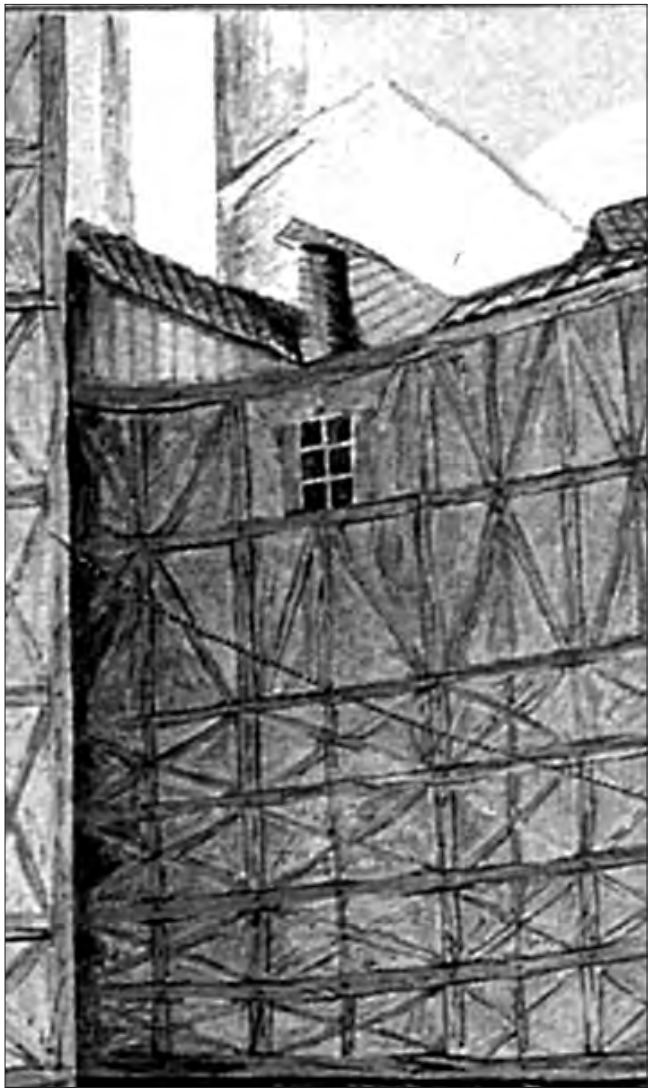

Evolution des croisées
La proportion de la croisée traditionnelle (1) héritée d'un modèle médiéval, évolue vers une «fenêtre-double» à meneau et traverse (2) ouvrant par des panneaux coulissant à guillotine. La résille du pan de bois s'uniformise
Echelle 1 / 50 ème

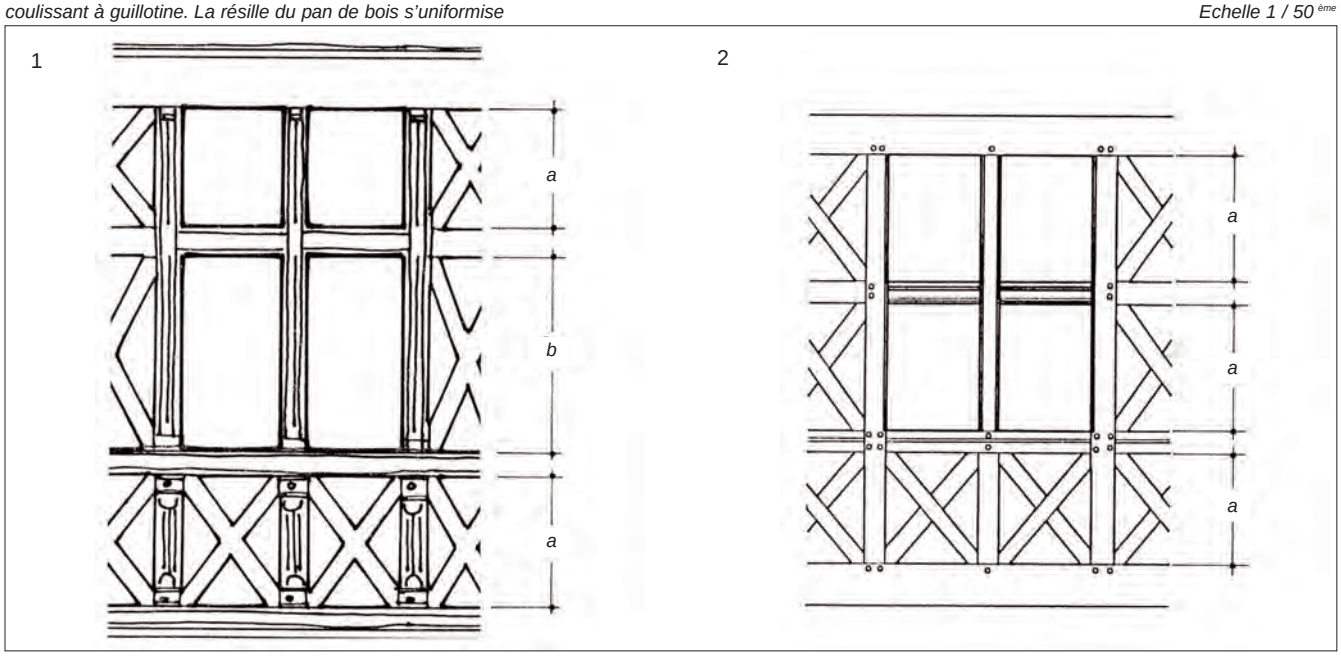

La «vraie-fausse» maison de Bayonne

Tous les éléments anciens y sont, mais modifiés : encorbellement supprimé, têtes de mur bûchées, croisées sur appui filant transformées en porte-fenêtres

La maison du 16ème siècle

Poursuite du modèle médiéval sur arcades ou piliers

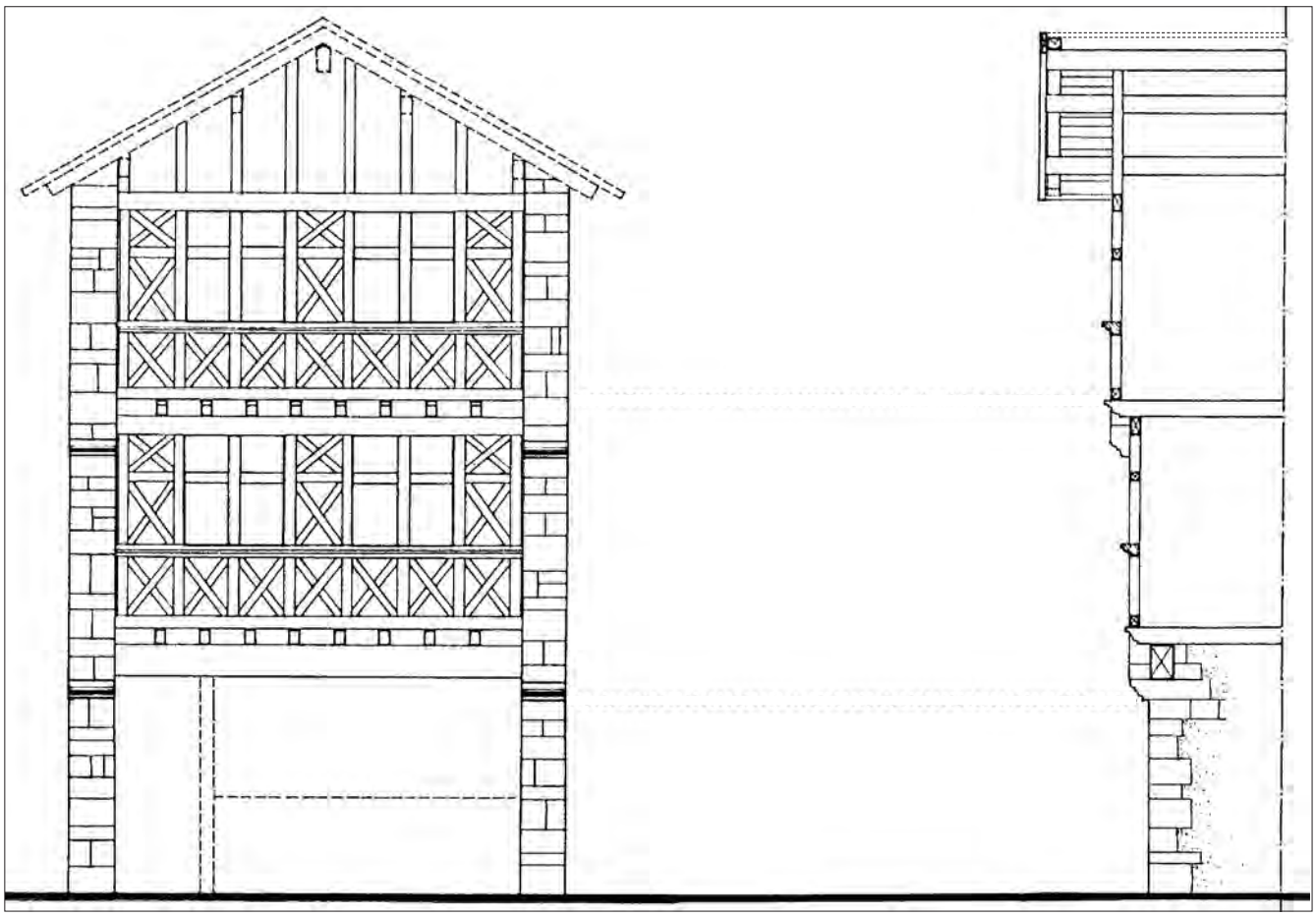

Maisons en pierre

La rareté des maisons de pierre laisse supposer qu'elles n'étaient encore pas fréquentes à cette époque. La maison Dagorette, avec sa façade frontale en pignon et ses deux étages, est sans doute la plus représentative de ces maisons présentant une façade latérale étirée sur la totalité de la parcelle, régulièrement percée de croisées et de demi-croisées de pierre dont l'ordonnancement est interrompu par la travée décalée indiquant la présence d'un escalier rampe sur rampe. En vis à vis, une autre maison intercalée dans le parcellaire de la rue Marengo, reprend la même thématique frontale.

Ces constructions offrent une unité de style caractérisée par l'emploi de la pierre de Mousserolles, par l'ordonnancement sur un bandeau plat, et par des croisées lisses et des chambranles moulurés, agrémentés éventuellement d'une crossette et reposant sur deux modillons.

Hôtels et demeures

Aux demeures médiévales dont il ne reste rien, succèdent celles de la Renaissance, dont il reste peu : les singuliers bossages, le portail à entablement, les fenêtres à crossettes et les plafonds peints récemment découverts à l'hôtel de Hauranne situé rue Gosse (fin 16ème début 17ème siècle); une porte monumentale et une cheminée dans un hôtel utilisé plus tard par les Clarisses, rue Sabaterie; une croisée à l'angle des rues Bourgneuf et Marsan

La maison Dagorette avec sa façade latérale étirée
Cas typique du parcellaire bayonnais

La parenté stylistique des fenêtres en croisée et demi-croisée

Maison Dagorette

Maison Moulis

La maison «bourgeoise» du fin du 16 ème, début 17 ème siècles

Maison typique de l'architecture de la Renaissance à Bayonne. Les arcs du rez-de-chaussée ont été refaits

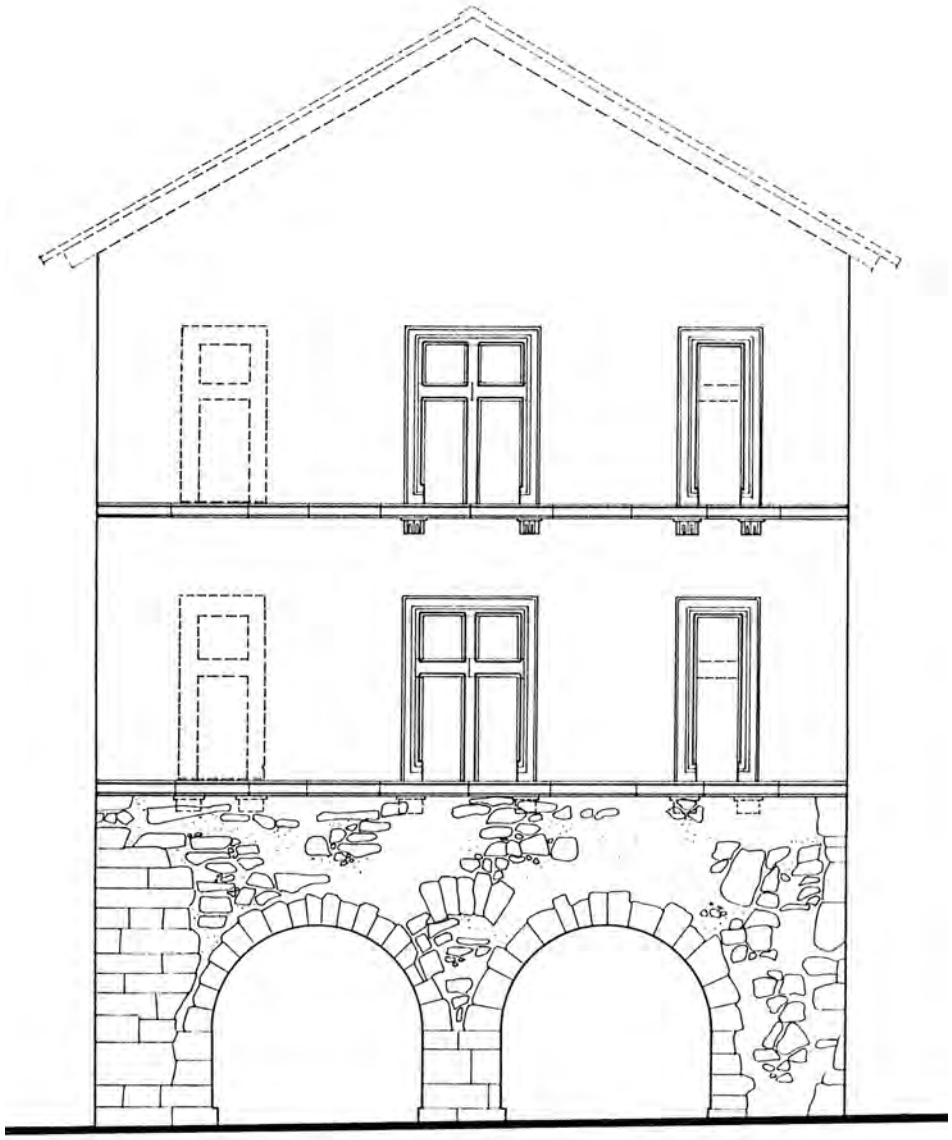

4,rue Marengo - Parcelle 42 BZ 99 - Echelle 1 / 100ème

(16ème siècle), deux croisées à clochettes, l'une en pierre sur une maison, portant les armes des Castelnau, et l'autre, en bois, dans les rues Montaut et Sabaterie (fin 15ème siècle); un pan de bois sculpté, probablement remployé, à la maison Labat passée aux Moulis (16ème siècle) et un autre, identique, trois maisons plus loin, dans la cage d'escalier (n°48 rue des Basques).

Quoi que tardif (fin 16ème début 17ème siècle), l'hôtel de Belzunce, devenu Dulivier, puis Poydenot, représente les références les plus conformes de la Renaissance malgré le mauvais sort qui s'est acharné sur lui. Il est en briques et pierre, à bossages et clés saillantes, thèmes fréquents sous Henri IV. Après vérification, on pourrait ajouter à cette période un bâtiment de la

L'hôtel de Hauranne
Rare témoignage de maison notable - Source : A. Bruguerolle, architecte

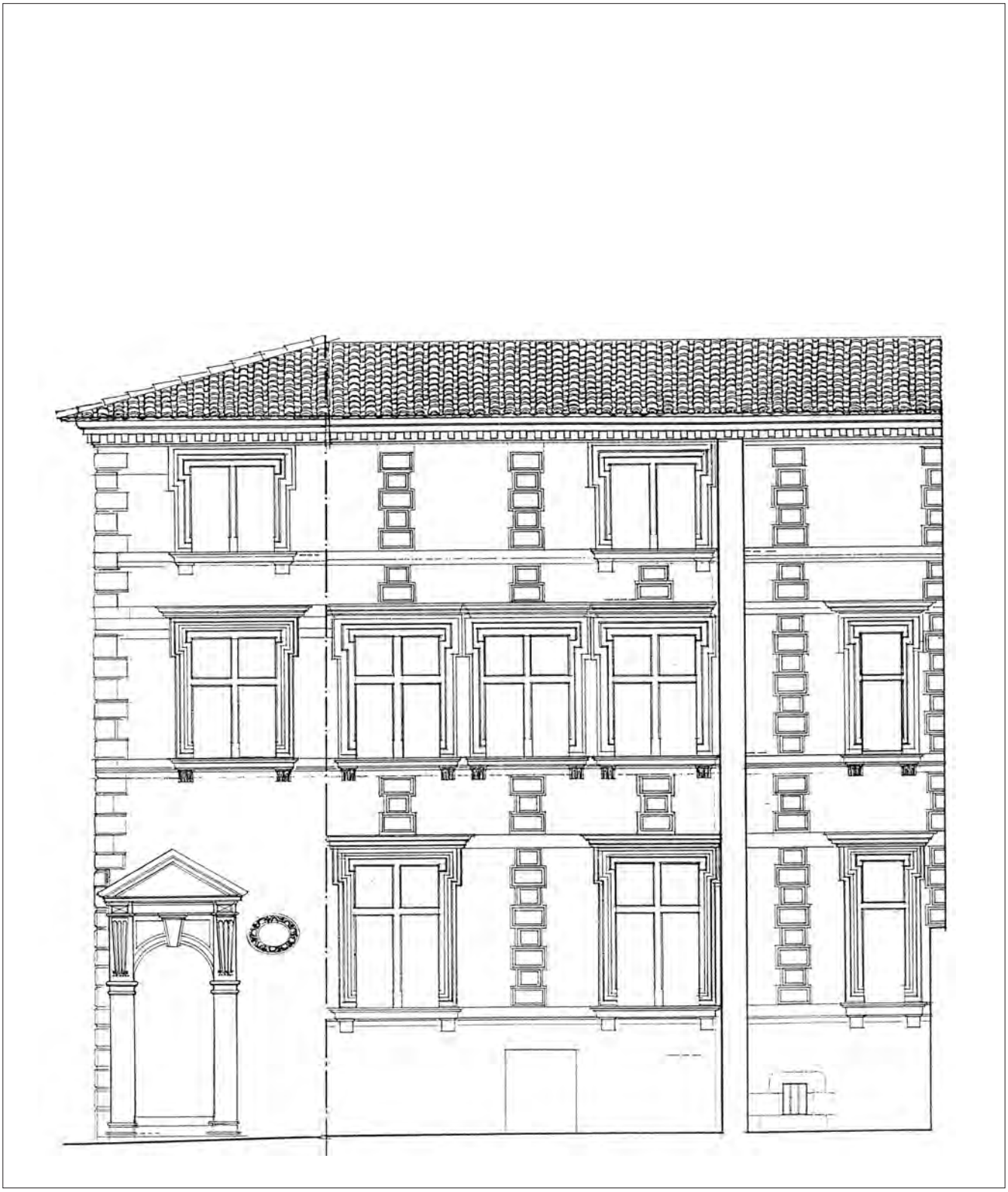

14, rue Gosse - Parcelle 31 BX 213 - Echelle 1 / 100ème

rue Marengo situé dans l'emprise du couvent des Visitandines. Pour l'hôtel Sorhaindo, dont le grand déploiement de la façade à la rue Orbe est le témoignage le plus visible, on sait que le lieutenant du maire, a déjà «...entrepris un beau et somptueux édifice pour son hébergement et décoration de la ville...» qui lui coûte 3 000 écus en 1582. Pour l'établir, il souhaite s'approprier la tour du rempart antique qui le jouxte, alors que le gouverneur, son voisin, veut l'utiliser aussi.

La similitude stylistique des hôtels Sorhaindo, de l'hôtel de la rue Sabaterie, de l'hôtel de Hauranne, de celui des de Luc, voire de la maison Dagorette (qui tout en ne figurant pas au plan de 1612, leur est stylistiquement parente), de la maison Saubist, et de la maison «bourgeoise» de la rue Marengo... ainsi que de nombreuses autres croisées et encadrements «à crossettes» conservées sur

L'hôtel de Belzunce
Il se rapproche du style «Henri IV» - Source : J. Huguenin, architecte

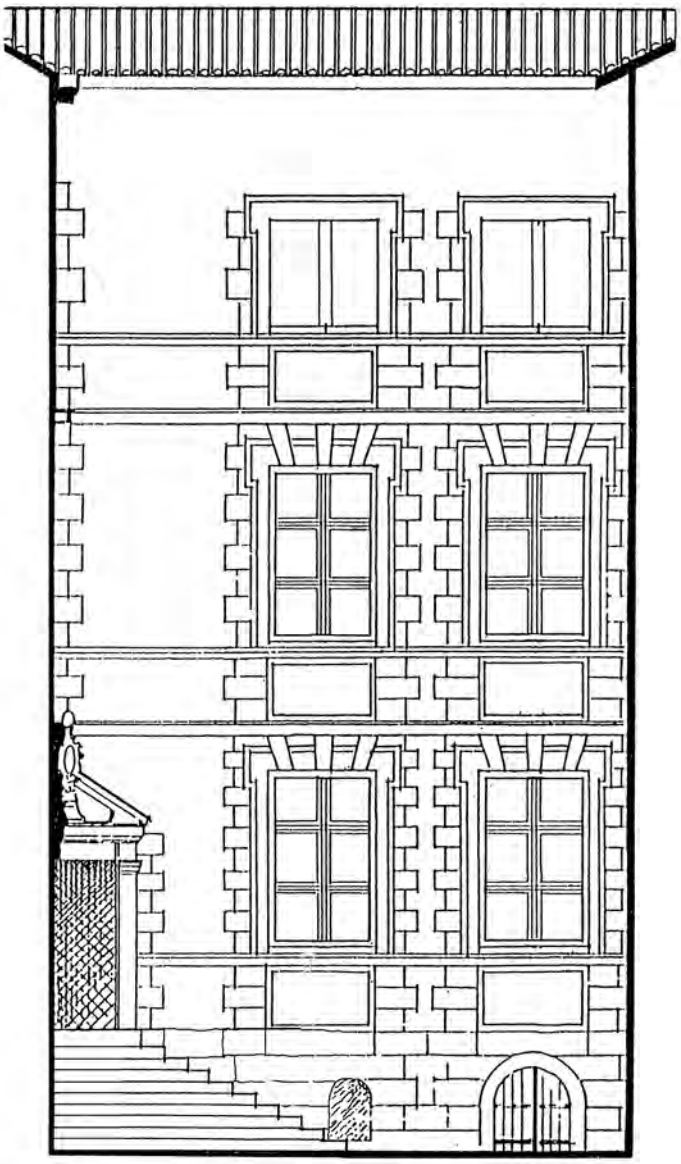

6, rue de la Salie - Parcelle 27 BZ 106 - Echelle 1 / 100ème

des façades arrière, plaideraient pour la contemporanéité de ces édifices et témoignent de la fin du 16ème siècle ou des premières années du 17ème siècle. La période coïncide avec l'ouverture du «nouveau Boucau» et explique cette vague de constructions.
Les hôtels de la Renaissance ont été noyés par les transformations qui ont bouleversé la ville ou ils ont été carrément démolis. La maison Moulis, exemple caractéristique du remploi, a encore été

Croisée du 16ème siècle
Rue Montaut

Fenêtre Renaissance
Rue Port-Neuf, dans une arrière-façade

Fenêtre Renaissance (?)
Rue Bourgneuf, à l'ancien couvent des Visitandines

Porte Renaissance
Rue Sabaterie, dans un hôtel ayant servi de couvent aux Clarisses

profondément transformée par l'architecte Bertrand vers 1880. Selon Ducéré elle est construite sur les arceaux de la rue des Merciers, mais de cela il ne reste que des vagues traces.
Le «palais Montaut» occupant l'espace de la place homonyme, a disparu. Ce «palais» élevé ou transformé en 1529 et démoli au début du 20ème siècle, devait être un édifice remarquable. Il appartient à un moment aux Lalande, seigneurs de Montaut qui lui donnent son nom. Pour le dater du 16ème siècle, E.Ducéré prend justement comme référence la tour polygonale de l'escalier «...ainsi que la galerie...à arcades...où se trouvent quelques chapiteaux grossièrement sculptés...». Mais, le portail des Clarisses à la rue Sabaterie étant également «grossièrement sculpté» pour E.Ducéré, on peut penser que le palais est finement orné.
En 1720, le «palais», habité par la reine Marie-Anne de Neubourg durant son exil trentenaire à Bayonne, est entièrement réparé et agrandi, et il est raccordé au couvent des Clarisses par une galerie enjambant la rue Montaut à hauteur du premier étage. En 1834, l'hôtel reçoit une école primaire, puis les sœurs de la Croix qui enseignent les jeunes filles et qui sont remplacées par des laïques à partir de 1890.

L'étude de Ch.Normand, résume ainsi les renseignements disponibles sur le «palais» :
«L'ensemble comprenait deux corps de bâtiments principaux : L'un orienté nord-sud était composé, au milieu du 18ème siècle, d'"un rez-de-chaussée avec emplacement, écuries, remises et décharges et de deux étages au-dessus... Le tout est construit en grosse maçonnerie de pierre, couvert de tuiles", ses murs étaient percés de nombreuses ouvertures dont certaines paraissent être des croisées à meneaux. Cette partie se prolongeait vers le nord par une galerie à un étage à arcades... L'autre, orienté est-ouest, est une extension, accolée au flanc sud-

Fenêtres Renaissance de l'hôtel Sorhaindo

Croisées Renaissance

Maison rue Marengo

Maison Saubist

Maison Dagorette (avant restauration)

ouest du premier corps de bâtiment, très certainement au début du 18ème siècle car, absente sur le plan de 1694, elle est visible sur celui de 1742. Cette extension correspond apparemment à l'agrandissement...pour lequel la reine Marie-Anne de Neubourg consacre 10 000 livres, peu après son installation sur place en 1715... D'après la minute du plan relief, elle ne comportait que peu d'ouvertures sur ses faces sud et ouest; par contre, elles étaient nombreuses sur le mur nord, côté jardin. A noter qu'une adjonction devait exister à l'angle nord-ouest... La maison de Montaut était précédée d'une cour donnant sur la rue Montaut et un jardin s'étendait jusqu'à la rue Douer. Au nord-ouest, une chapelle...aurait pris la place...d'écuries et de cuisines...mais le plan relief montre qu'il y avait aussi à cet emplacement un bâtiment rectangulaire comportant au premier étage une possible galerie couverte; celle-ci paraît avoir été reliée par une tourelle de plan carré à la galerie signalée précédemment».

La maison Moulis avant et après la surélévation de 1880
Aquarelle de Grimard

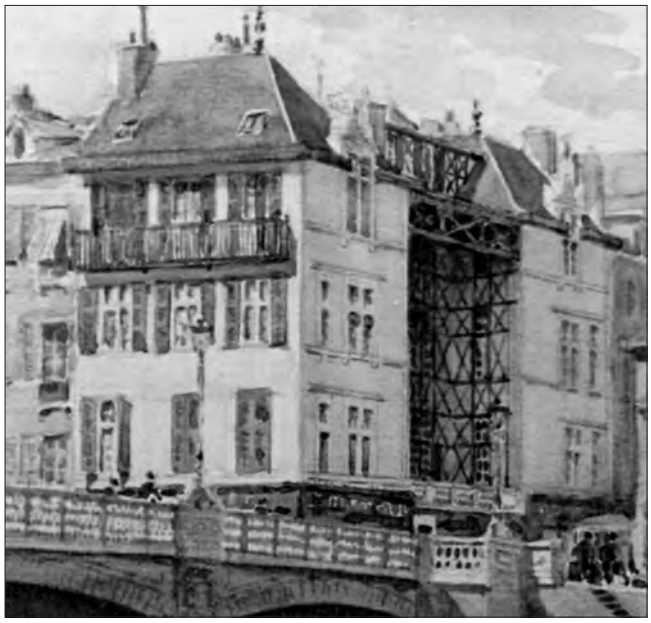

Le «palais» Montaut, hôtel particulier des Lalande, seigneurs de Montaut

1674

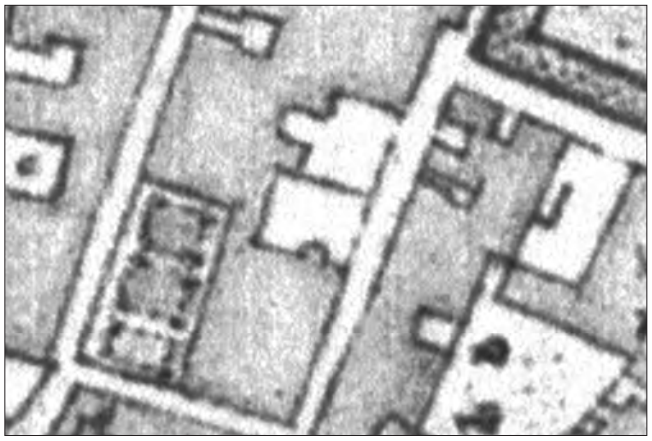

1831

1906, dessin de Dupuy

La fente située à gauche correspond, peut-être, à la passerelle couverte enjambant la rue pour rejoindre l'église des Clarisses

1813

Analyse de l'édifice par Ch. Normand - SRA

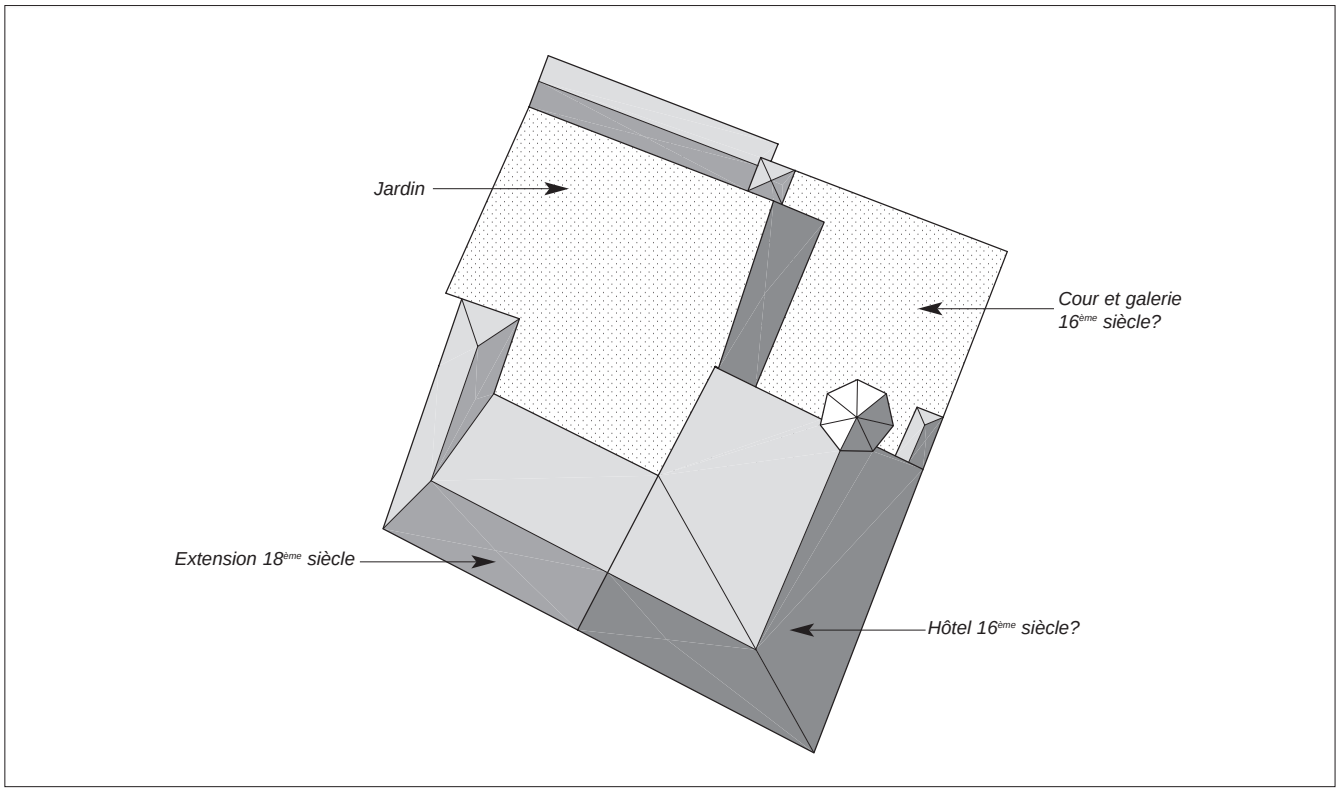

LA MAISON DE LA DEUXIEME MOITIE DU 17ème SIECLE

Les caractères de la maison basque ou labourdine, bien représentée aujourd'hui encore dans ses nombreuses variantes par les façades de Saint-Jean-de-Luz, de Ciboure, ou d'Aïnhoa... s'affirment à partir des années 1600. La façade, en pans de bois assemblés en résilles orthogonales entre deux épaisses têtes de murs portant encorbellement, constituent les traits essentiels d'un type régional qui se caractérise également par les têtes de solives et les sablières moulurées et l'absence de décharges en croix de Saint-André.

La présence de deux maisons en encorbellement à Saint-Esprit et celle des têtes de mur saillants en ville laissent supposer qu'à Bayonne, quelques maisons du 17ème siècle ne devaient pas être très éloignées de ces types bien que l'enquête réalisée en 1694 par Ferry, décrit ici une architecture différente de ces modèles régionaux.

Le renouvellement des maisons

Au cours du 17ème siècle, outre les destructions dues aux crues et au feu, les quartiers ne sont encore pas épargnés du délaissement. En 1677, la crue emporte treize maisons du quai des Cordeliers et à Pannecau. En 1679, deux propriétaires de maisons situées rue des Merciers, près du pont Pannecau, sont obligés par le procureur de démolir une maison qu'ils tiennent en état de ruine. En 1690, le Corps de ville doit encore sommer les propriétaires d'étayer et réparer les maisons.

Façades en pans de bois

Ferry, coupes à l'appui, fournit une description précise des maisons. Rue Mayou, il s'agit de maisons à pignon sur rue, ayant un ou deux étages surmontés d'un comble et couvertes d'un toit de tuiles, largement débordant. La façade, percée de croisées, est en forte saillie au-dessus d'un étal maçonné sur rue. L'encorbellement, beaucoup plus prononcé que celui qu'on observe dans les villes voisines, est porté par les solives du premier étage au-dessus desquelles la façade s'élève dans un plan unique.

Les maisons d'angle, avec leurs lucarnes de charpente sont décrits à la rue Poissonnerie. Rue des Basques, il s'agit de maisons basses, à pignon ou versant sur rue, d'un seul étage sur rez-de-chaussée tandis que les maisons des rues Mayou ou Bourgneuf en comportent deux. Dans la plupart des cas les croisées sont établies sur une sablière d'allège formant appui et elles sont surmontées de baies dans le pignon de comble ou à l'étage. Des arcades à rez-de-chaussée abritent un étal ou une porte de cave».

La plupart des maisons conservent une décharge en sautoir notamment dans les allèges des croisées, mais celles-ci s'effacent déjà et leur disparition définitive constitue l'une des nouveautés les plus marquantes apportées dans la seconde moitié du 17ème siècle aux pans de bois de Bayonne.

Maison du pays basque - 1629
Source : Dessin de A. Becmeur

Maisons à Saint-Jean-de-Luz - 17ème siècle

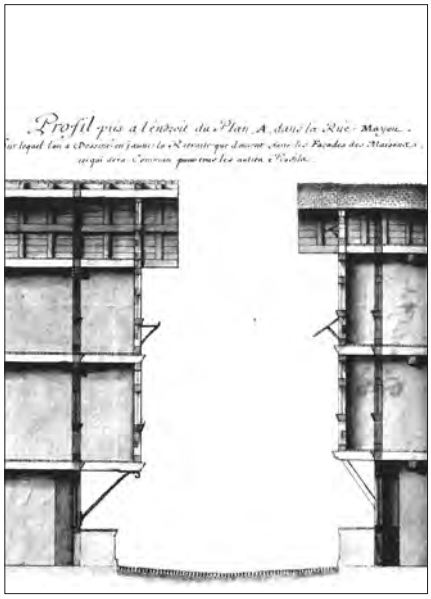

Coupe A - Rue d'Espagne

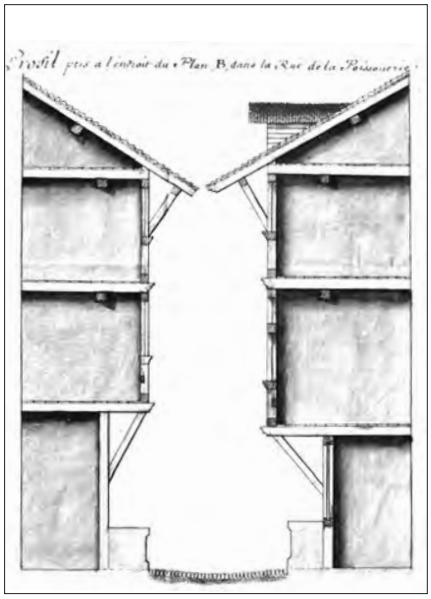

Coupe B - Rue Poissonnerie

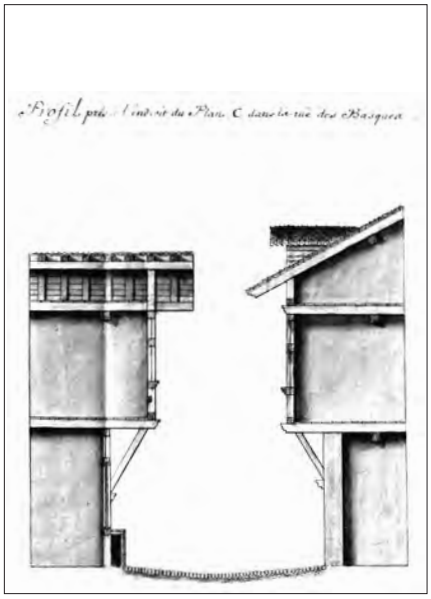

Coupe C - Rue des Basques

Plan dressé par l'Inspecteur des fortifications Ferry
Les coupes (en bas de page) sont indiquées sur le plan pour permettre de dresser le profil des maisons

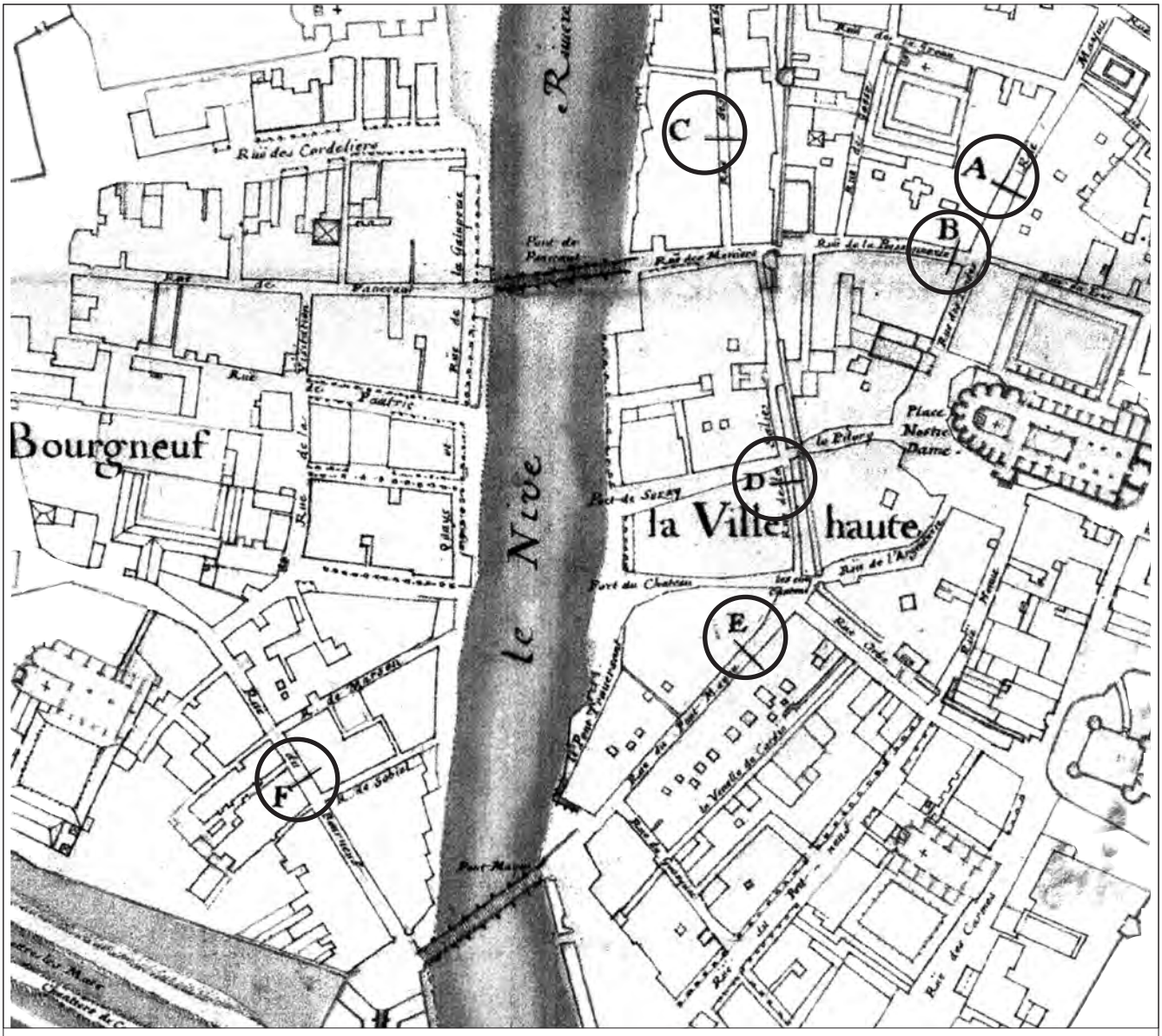

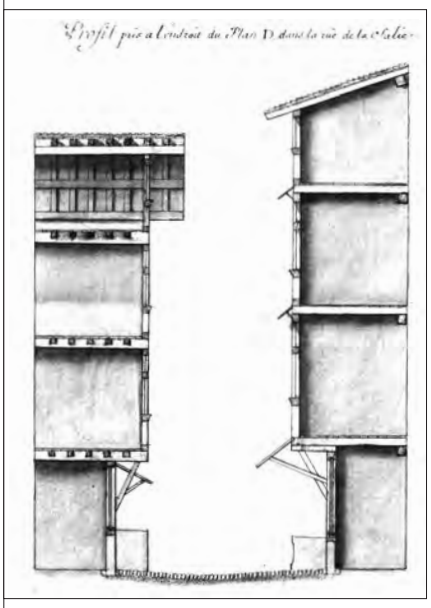

Coupe D - Rue de la Salie

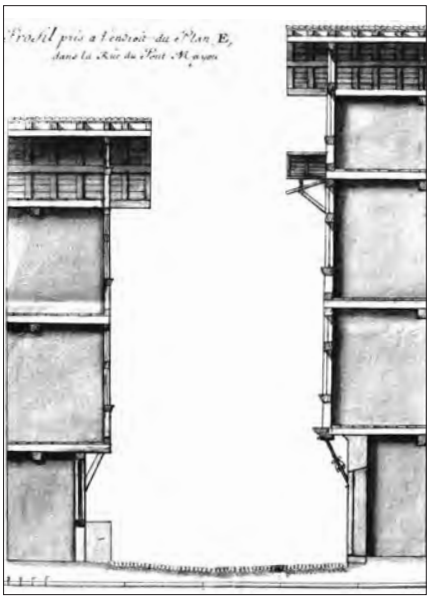

Coupe E - Rue Pont-Mayou

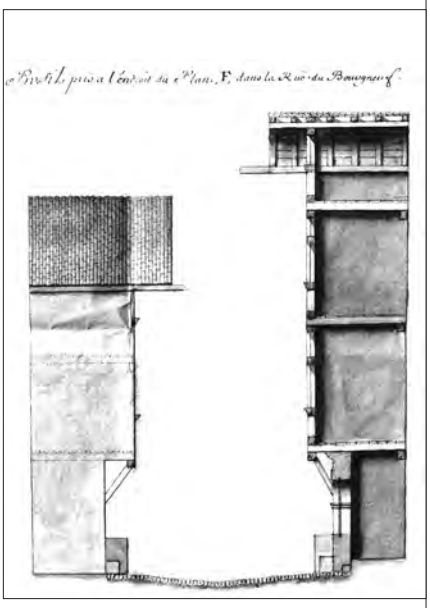

Coupe F - Rue Bourgneuf

Ordonnance royale de 1694 imposant la suppression des encorbellements et l'alignement des maisons
Source : Archives municipales

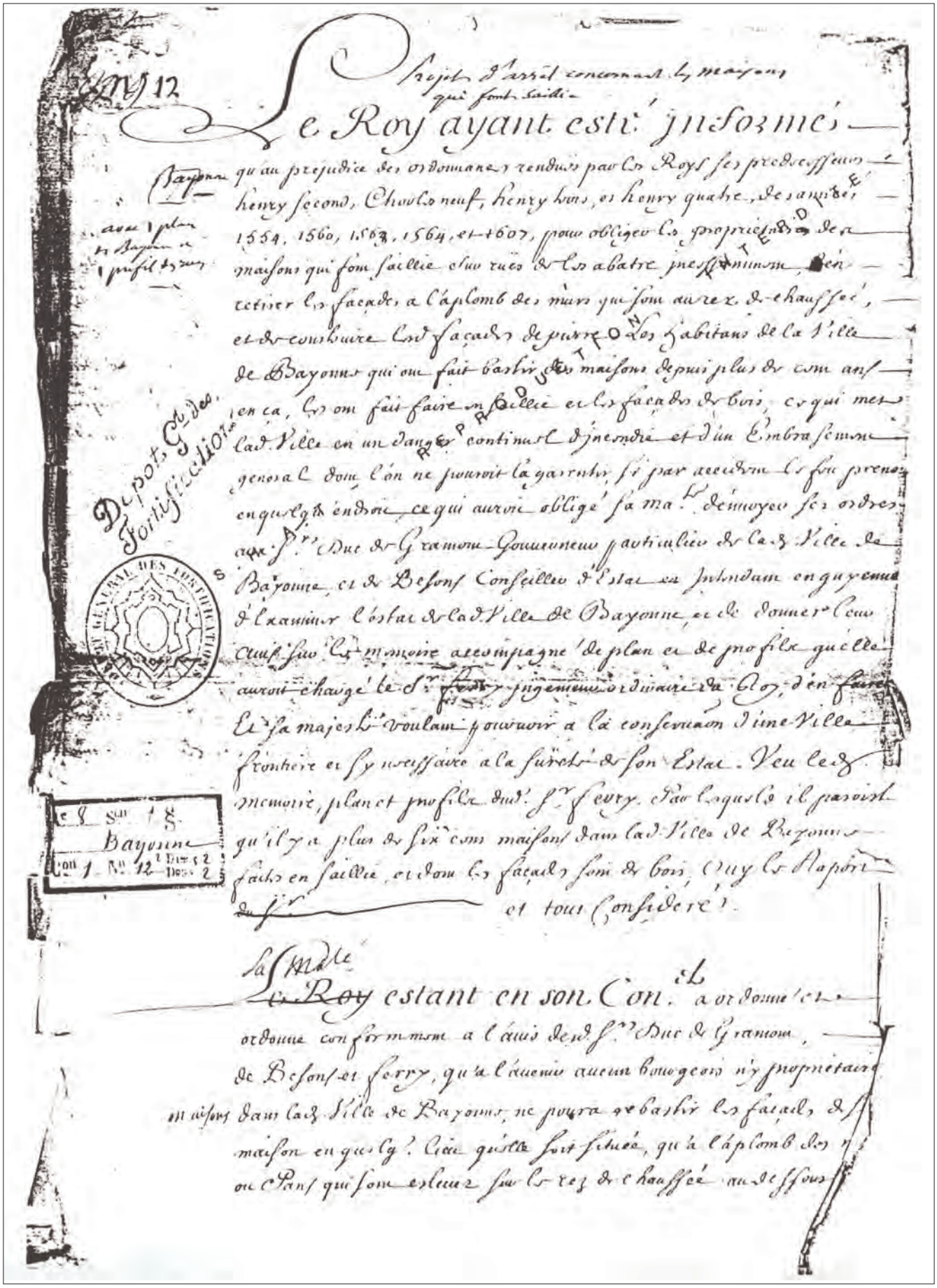

Projet d'arrêt concernant les maisons qui font saillie

Le Roy ayant esté informé qu'au preJudice des ordonnances rendues par les Roys ses predecesseurs Henry second, Charles neuf, Henry trois, et Henry quatre, des années 1554, 1560, 1563, 1564, et 1607, pour obliger les proprietaires des maisons qui font saillie sur les rues de les abatre jusques au niveau, et retirer les facades a l'aplomb des murs qui sont au rez de chaussée, et de construire lesd. facades de pierre. Les habitans de la Ville de Bayonne qui ont fait bastir des maisons depuis plus de cent ans en ça, les ont fait faire en saillie et les facades de bois, ce qui met lad. Ville en un danger continuel d'incendie et d'un Embrasement general dont l'on ne pourroit la garantir si par accident le feu prenoit en quelq. endroit, ce qui auroit obligé sa ma.té d'envoyer ses ordres aux S.rs Duc de Gramont Gouverneur particulier de la Ville de Bayonne, et de Besons Conseiller d'Estat en Intendant en guyenne d'examiner l'estat de lad. Ville de Bayonne, et de donner leur avis sur les memoire accompagné de plan et de profile qu'elle auroit changé le S.r Ferry ingenieur ordinaire du Roy, d'en faire et sa majesté voulant pourvoir a la conservation d'une Ville frontiere et si necessaire a la seureté de son Estat. Veu les memoire, plan et profile dud. S.r Ferry, par lesquels il paroist qu'il y a plus de six cens maisons dans lad. Ville de Bayonne faites en saillie, et dont les facades sont de bois, Ouy le Rapport du S.r et tout consideré.

Sa Ma.té le Roy estant en son Con.l a ordonné et ordonne conformement a l'avis desd. S.rs Duc de Gramont, de Besons et Ferry, qu'a l'avenir aucun bourgeois n'y proprietaire maisons dans lad. Ville de Bayonne, ne pourra se bastir les facades de maison en quelq. lieu qu'elle soit située, qu'a l'aplomb des murs ou Pans qui sont esleuez sur les rez de chaussée au dessous

Depots Gal des Fortifications
Bayonne
Carton 1 N° 12

Façades en pierre

Au cours de cette seconde moitié du siècle, on assiste à la disparition des croisées de pierre. Cette évolution correspond aux progrès réalisés dans les dispositifs de fermeture de la fenêtre qui dispose maintenant d'un châssis dormant recoupé par les croisillons à profil rond. L'hôtel de Belzunce, datable du début du siècle, constitue l'un des premiers exemples de cette évolution. Les fenêtres de proportions trapues, parfois surmontées d'une dallette de pierre formant larmier sur les façades secondaires et exposées, sont maintenant recouvertes d'un linteau appareillé en plate-bande. Rectangulaires puis cintrées, elles entretiennent, jusqu'à une période tardive du 18ème siècle, la tradition du 17ème siècle.

Sans que l'on connaisse la raison, à cette période, le grès ocre et friable de Mousserolles disparaît totalement au profit du calcaire gris-blanc et dur de Bidache.

Des premières maisons en pierre faisant référence au style «Louis XIII», subsistent notamment rue d'Espagne et rue des Basques. Plusieurs façades de cette dernière rue, ont en effet un ordonnancement de fenêtres encadrées par des harpes à bossages fortement saillants et de surface plate comparables à celles qui apparaissent sur les planches de «L'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes» de Pierre Le Muet, publié en 1623, ou qui ornent, vers 1640, les façades du château de Bidache. Toutes, cependant, n'appartiennent pas au 17ème siècle car la tradition pérennise ce modèle jusqu'à des périodes tardives.

Parmi les demeures de la fin du 17ème siècle qui ont disparu, la plus notable serait le «Logis du roi», devenu «hôtel de la Division», démoli en 1973 et remplacé par la Caisse d'Epargne. Vauban, considérant que le lieutenant du roi est mal logé, donne ordre à Ferry d'y remédier par un nouveau bâtiment, mitoyen de la Monnaie. Le «Logis du roi», avec ses 33 pièces est construit en 1689 pour l'aile sud et plus tard pour l'aile nord.

Il est difficile de préciser à quel moment du 17ème siècle apparaissent les premiers escaliers «rampe sur rampe» avec des balustres tournés qui caractérisent une grande partie des maisons de Bayonne. Si leur apparition est mentionnée à Paris dans les années 1640, on les trouve dans d'autres villes dès le 16ème siècle. Ici, ils peuvent être datés du 17ème siècle et ils sont bien souvent plus anciens que les immeubles qui les abritent aujourd'hui. Le modèle «à deux noyaux» constitués par des poteaux montant de fond, hérité des escaliers de pierre à mur d'échiffre, évolue rapidement vers un modèle à deux ou quatre noyaux à poteaux interrompus. Les escaliers suspendus à première volée de pierre et à rampes de fer forgé, font leur apparition dans les maisons de pierre à décor de harpes de la fin du 17ème siècle. Conformément aux modèles «Louis XIII», leur rampe est caractérisée par la répétition d'un motif de balustres curvilignes à larges panses, réalisé en fer plat.

Evolution de la fenêtre du 16ème au 18ème siècles

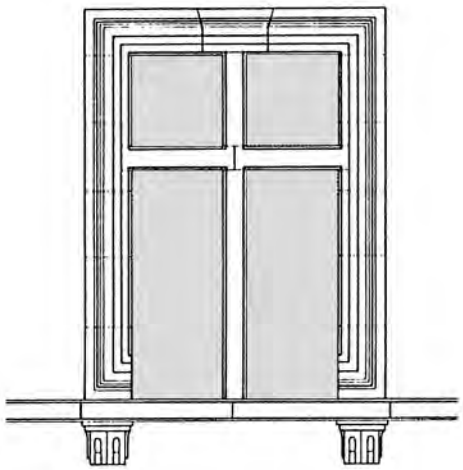

1

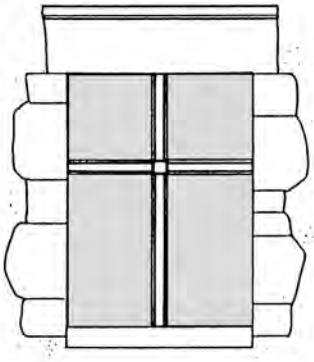

2

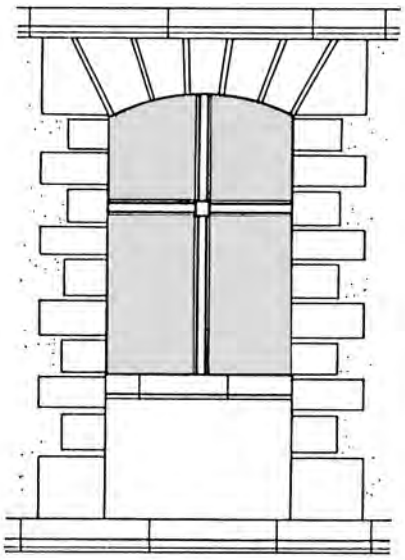

3

La croisée de pierre est remplacée par un croisillon dormant en bois.
1- Croisée 16ème-17ème siècles
2- Fenêtre à larmier en pierre 17ème siècle et croisillon en bois
3- Fenêtre cintrée à croisillon en bois
Echelle 1 / 50ème

Maisons du 17ème siècle, de style «Louis XIII»

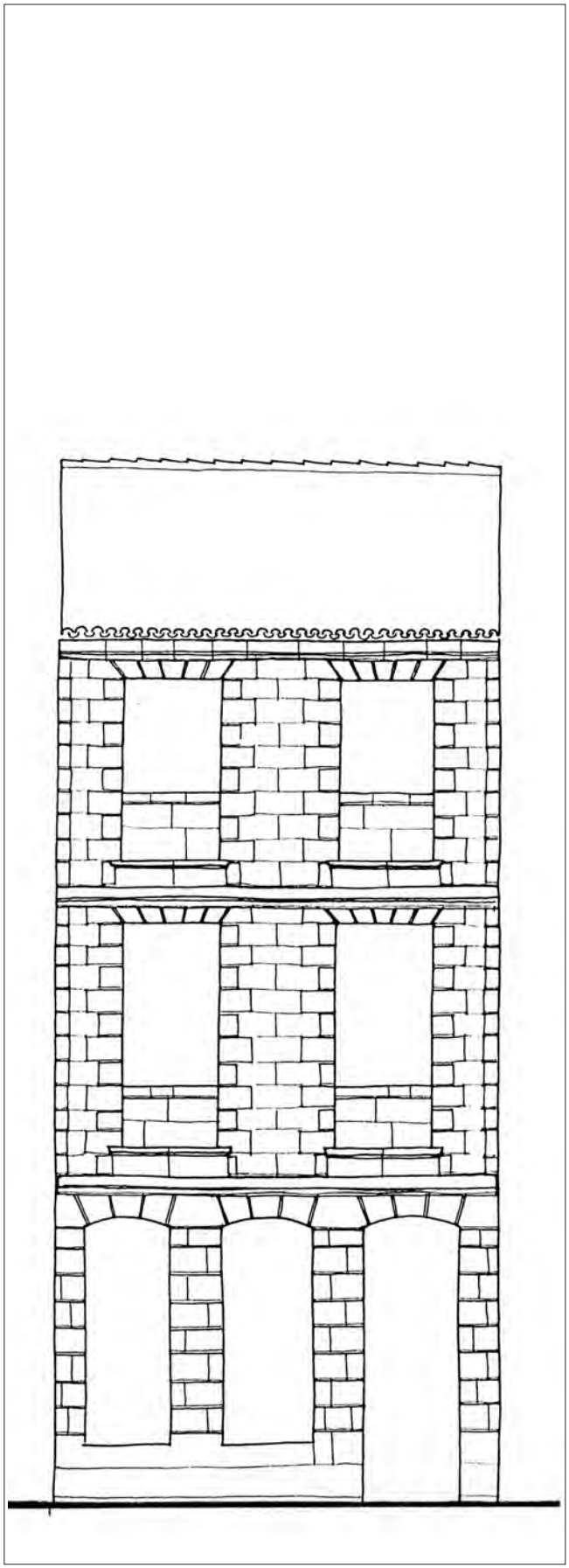

Façade fin 17ème (Restitution)
9, rue des Prébendes - Parcelle 22 BX 406 - Echelle 1 / 100ème

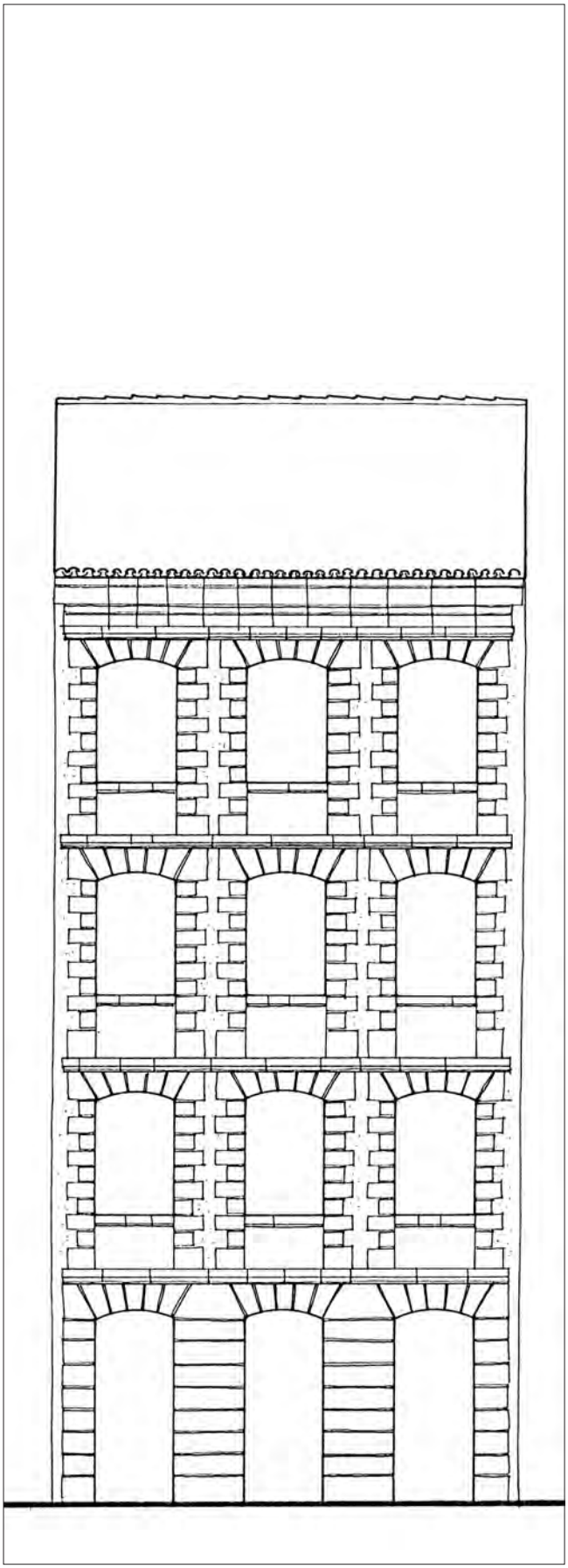

Façade fin 17ème-début 18ème (Etat actuel)
42, rue des Basques - Parcelle 28 BX 122 - Echelle 1 / 100ème

Escalier suspendu fin 17ème-début 18ème siècle

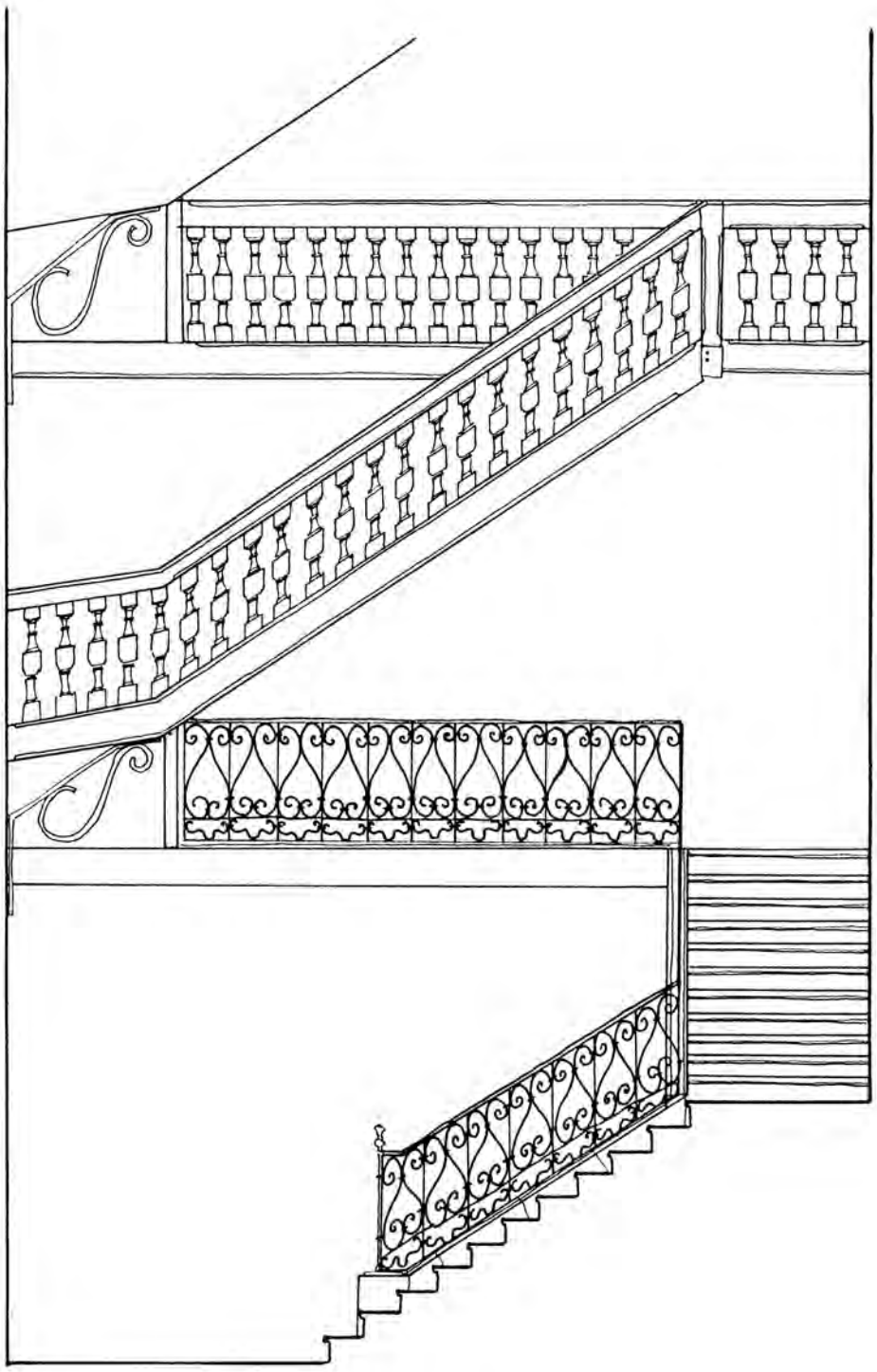

Première volée en pierre avec garde-corps en fer forgé, volées supérieures en bois avec balustres carrés
42, rue des Basques - Parcelle 28 BX 122 - Echelle 1 / 50ème

Balustre tournée 17ème-18ème siècles

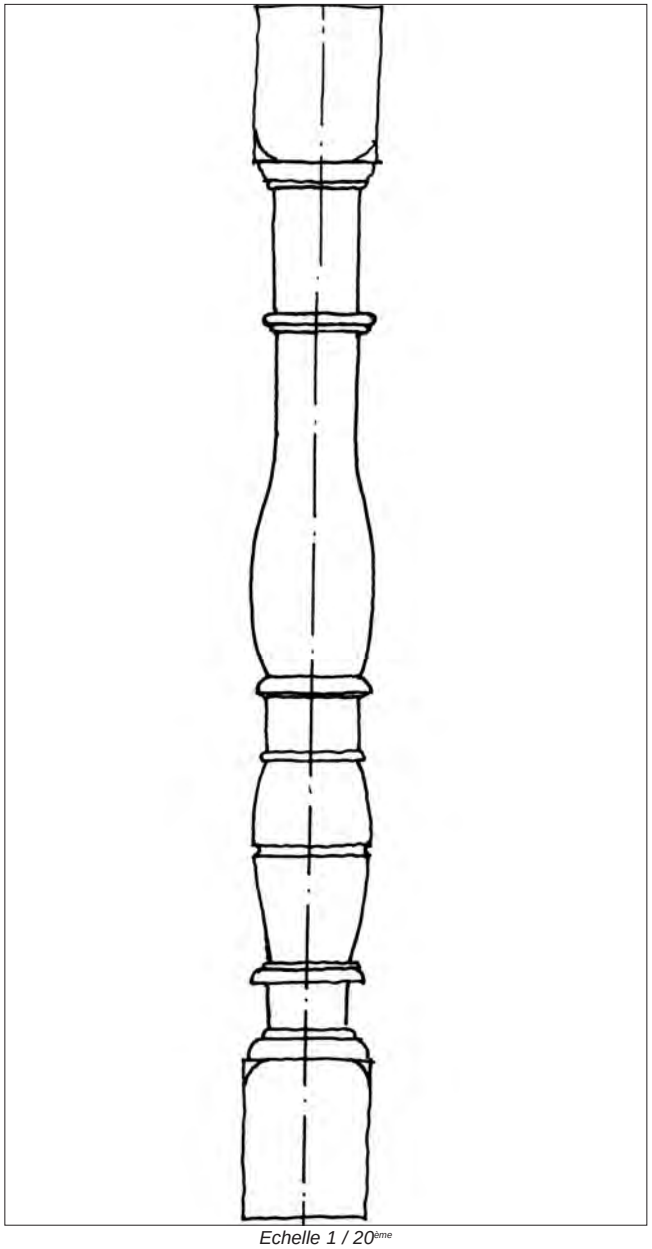

Echelle 1 / 20ème

Escalier rampe sur rampe 17ème-18ème siècles
Départ de garde-corps à moulure en quart de rond

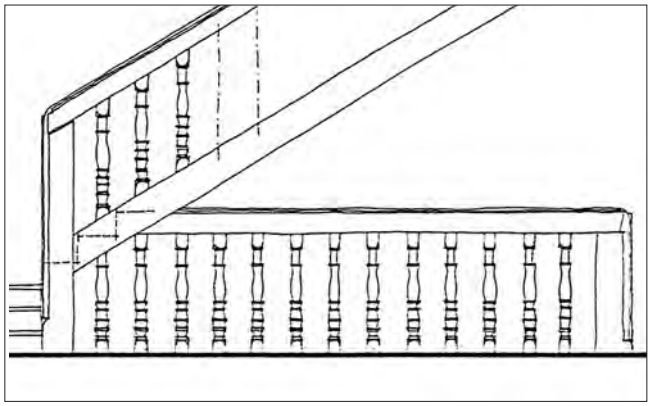

Echelle 1 / 50ème

LA MAISON DU 18ème SIECLE

L'intervention de Ferry prévoyant la mise à l'alignement des quelques 600 maisons en encorbellement de la ville, amorce la mutation du paysage urbain. Etals,entrées de cave et tout ce qui empiète sur la rue sont condamnés. La presque totalité des façades étant ainsi renouvelée en un siècle, change radicalement l'aspect de Bayonne.

Dans l'espoir de limiter les conséquences des incendies, une ordonnance royale prévoit aussi que les «devants» doivent être construits «...en pierres et en molasses du rez-de -chaussée au faîte de la maison sans qu'on puisse y faire entrer du bois, dans un délai de cinq ans à partir du 1er janvier 1695...». Cette disposition, qui va à l'encontre des traditions, aboutit à un retournement de la conception architecturale de l'immeuble où le pan de bois qui caractérisait la façade frontale devient le matériau de la façade latérale lors des bâtiments d'angle et l'enduit imitant la pierre, conforme à la nouvelle «mode», recouvre le pan de bois. Les étals des échoppes couvertes par le traditionnel auvent et par l'encorbellement s'effacent au profit de boutiques largement ouvertes entre deux piliers de pierre. Enfin, les nouvelles façades ont toutes un égout sur rue et les pignons disparaissent.

La densification des parcelles, amorcée au siècle précèdent ainsi que le montre déjà la comparaison des plans de 1612 et de 1694, affecte la hauteur des immeubles qui gagnent des étages à la faveur de leur reconstruction. Cette densification correspond aussi au changement d'utilisation des bâtiments qui cessent d'être des maisons et deviennent des immeubles divisés en appartements disposés autour de la cage occupant le milieu de la parcelle, couverte par un rampant prolongé du toit, l'escalier à coursives et les «commodités» étant accrochées aux paliers.

Les références stylistiques elles-mêmes changent aussi. Si les pans de bois systématiquement peints en rouge entretiennent une tradition locale en dépit de la disparition des encorbellements, les façades de pierre abandonnent le registre vernaculaire en adoptant une allure plus «citadine».

Maisons selon le nombre de logements au rencensement de 1730

Nombre de logements par maison	Nombre de maisons
0	32
1	225
2	196
3	161
4	111
5	85
6	40
7	31
8	12
9	19
10	5
11	5
12	4
13	0
14	2
Total des maisons	928

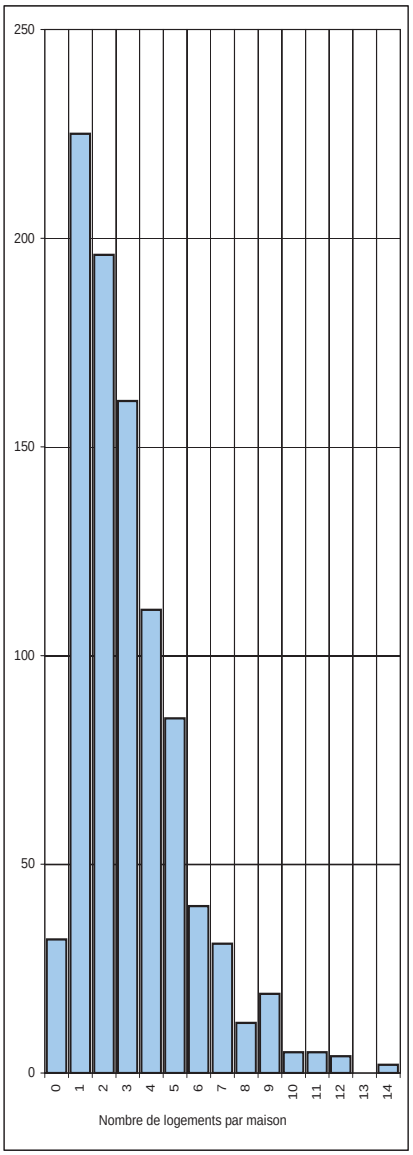

Les «rampants prolongés» couvrant les escaliers
Vue de Bayonne par J. Vernet

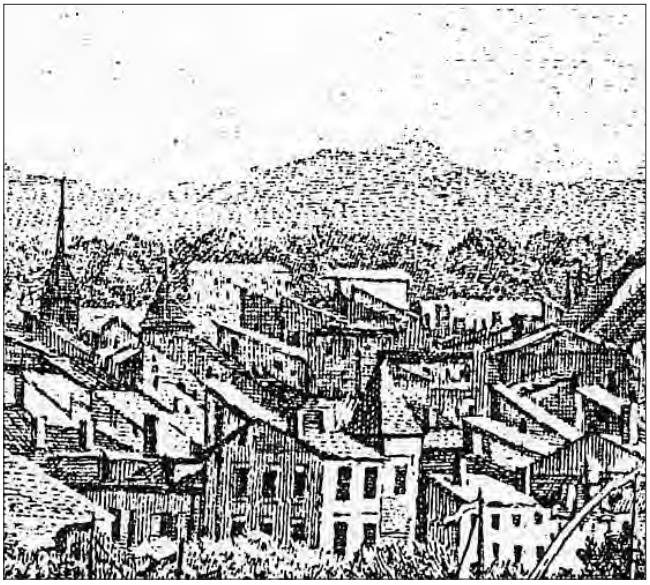

Les bois peints systématiquement en rouge
Découverts sous les enduits du 19ème siècle

«Prix-fait» du 18ème siècle

Il prescrit la peinture du bois en «rouge», l'escalier en «couleur bois» (ocre), les maçonneries en blanc. M. Duvert signale l'apparition du «gris» au cours du 18ème siècle

15: Art;

Peinture.

La façade de deuant et celle
de la basse court, et le dembre
sour le toit, a la sortie seront
peinte en rouge a l'huille,
espassé de deux couches, les
croisée et les esqualiers seront
peinte en couleur de boire, de
deux couches a l'huille, la ste
sera peinte en blanc a la col
de deux coaches. les chambran
a l'huille de deux couches

Le renouvellement des maisons

Au cours du siècle se poursuit aussi le délaissement des bâtiments. Malgré l'intense activité immobilière et les prix élevés, de nombreuses maisons sont encore abandonnées, s'écroulent ou sont démolies à cause de leur état. La maison des Chalosse et Daubin à l'angle de la place Notre-Dame et d'Argenterie, démolie autoritairement en 1741, laisse le terrain vacant jusqu'en 1763. Un du Sault met aussi 20 ans pour reconstruire une maison qu'il possède en plein centre. Il est de même pour les maisons qui ont brûlé en 1736 à la rue du Pont-Majour. A la rue Saubaignac, deux maisons appartenant à demoiselle Laplanche s'écroulent le même jour de l'année 1795 que la maison de la veuve Meyrac, située rue Gosse. Cet incident conduit la ville à nommer commissaires et experts pour vérifier l'état des maisons vétustes.

Mais, plus que les calamités, c'est l'édilité qui renouvelle maintenant le parc : 700 immeubles, soit plus des 2/3 de la ville, sont construits, reconstruits ou re-façadés et densifiés alors sans pour autant transformer le parcellaire qui reste stable.

Permis de construire accordés et démolitions ordonnées au cours du 18ème siècle

Période	Permis de construire			Ordres de démolition		
	Maisons	Façades	**TOTAL**	Maisons	Façades	**TOTAL**
1700-1709	21	15	**36**	2	0	**2**
1710-1719	61	28	**89**	0	4	**4**
1720-1729	49	21	**70**	2	1	**3**
1730-1739	71	26	**97**	9	15	**24**
1740-1749	55	26	**81**	38	33	**71**
1750-1759	53	30	**83**	10	11	**21**
1760-1769	43	74	**117**	10	20	**30**
1770-1779	32	45	**77**	1	2	**3**
1780-1789	11	40	**51**	1	2	**3**
TOTAL	**396**	**305**	**701**	**73**	**88**	**161**

PONTET J., Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque Moderne, J&D Ed. Biarritz, 1990,

Les opérations spéculatives s'étant fortement développées, la qualité de construction n'est pas toujours la meilleure et les règlements sont souvent enfreints : en 1737, on se plaint du fait que «Certains particuliers ont entrepris... de faire bâtir des façades nuitamment et contre toutes les règles de police». Ailleurs on dit que «Depuis un grand nombre d'années, on ne cesse en cette ville de réparer, de re-édifier des maisons, mais bien loin d'avoir l'utilité publique en vue, ceux qui entreprennent la construction négligent absolument les moyens de la sûreté : ils achètent des vieux bâtiments auxquels, par les moyens de l'art, ils donnent plus d'apparence que de sûreté.» La récupération est aussi de règle. «Dans ce climat de spéculation, on démolit, on récupère les matériaux et on loue ou l'on vend». Cette pratique de récupération d'alors a laissé un forte empreinte visible aujourd'hui sur un grand nombre de bâtiments composés à partir de matériaux et d'éléments disparates.

Enfin, la surélévation des bâtiment existants est fréquente. Près de 20 surélévations ont laissé trace aux archives entre 1694 et 1730. 25 autres sont dénombrées entre 1756 et 1759, même si une part d'entre elles se cantonne à «bâtir un étage sur le rez-de-chaussée», note J.Pontet.

Les immeubles de la ville, y compris ceux occupés par leurs propriétaires, sont partagés en appartements au cours de ce siècle. Vers 1720, le directeur des fortifications Salmon décrit les maisons comme étant «à trois ou quatre étages, avec quatre ou cinq ménages logés, et dans celles de plusieurs riches bourgeois, deux ou trois familles.»

Les propriétaires occupants représentent moins de 20% des ménages en 1726, et une part d'entre eux occupe un appartement, partageant l'immeuble avec des locataires comme aujourd'hui où 85% des logements du centre sont locatifs.

Immeubles occupés par leur propriétaire

Immeubles occupés par leur propriétaire	Quartier			
	Chaînes	Maire	Prévôt	Mousserolles
En totalité	18,70%	13,80%	11,50%	3,00%
Partiellement	10,70%	12,20%	5,70%	9,10%
Ensemble	29,40%	26,00%	17,20%	12,20%

PONTET J., Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque Moderne, J&D Ed. Biarritz, 1990

Bien que Bayonne soit une ville de locataires, les loyers sont chers. Le subdélégué Moracin dira en 1765 qu'«Il faut s'attendre à plus de dépenses à Bayonne que partout ailleurs». Par comparaison avec des villes comme Pau, Caen ou Rouen, J.Pontet observe que les loyers bayonnais sont au double des deux premières villes et qu'ils s'alignent à la troisième, voire sur Paris. Ces loyers varient évidemment selon le quartier, le logement, l'étage : alors que dans les petites rues peu prisées les étages supérieurs sont plus chers, dans les rues importantes comme la rue port-Neuf, le premier étage vaut 300 Livres, le deuxième 180 et le troisième 120.

Façades de pierre

Dans le dernier quart du 17ème siècle, l'usage des baies cintrées sur les façades en pierre se généralise et la version bayonnaise du style «Louis XIV» se classicise.

L'ordonnancement de la façade principale est souligné par des bandeaux moulurés de profil simple, adoptant au choix le talon et le quart de rond puis le cavet et la doucine. Les fenêtres courtes et cintrées sont encadrées par un chambranle saillant et lisse avec, parfois, une clé saillante sur la façade principale. Les allèges sont ornées d'une table aux angles échancrés.

L'évolution essentielle des façades réside dans le remplacement de ces allèges maçonnées par les premiers balconnets à garde-corps en fer forgé et par l'apparition de feuillures destinées à recevoir les contrevents. Désormais, l'évolution stylistique est moins le fait du tailleur de pierre ou du maçon que celui du ferronnier ou du serrurier, auteur des balconnets dont le dessin, sauf remploi ou imitation tardive, permet d'avancer une datation pour des façades dont les types se stabilisent.

Cette harmonisation des ordonnancements classiques à bandeaux moulurés comme celle des balconnets ne s'opère pas sans difficultés. Si le montage libre des allèges entre les piédroits de la baie avait «devancé» l'introduction des balconnets, la persistance des bandeaux constitue un obstacle à l'intrusion des seuils moulurés. Cette contradiction ne trouvera de réelle solution qu'avec la disparition des bandeaux.

Au sommet des trois étages, désormais habituels, règne une corniche composée de deux registres de moulures nettement détachés. Le rez-de-chaussée, souvent habité, s'ouvre aussi par une arcade ou par une boutique cintrée accostée à la porte d'entrée.

Fenêtre du 18ème siècle

Cintrée à chambranle lisse toute hauteur, allège à table saillante et angles abattus

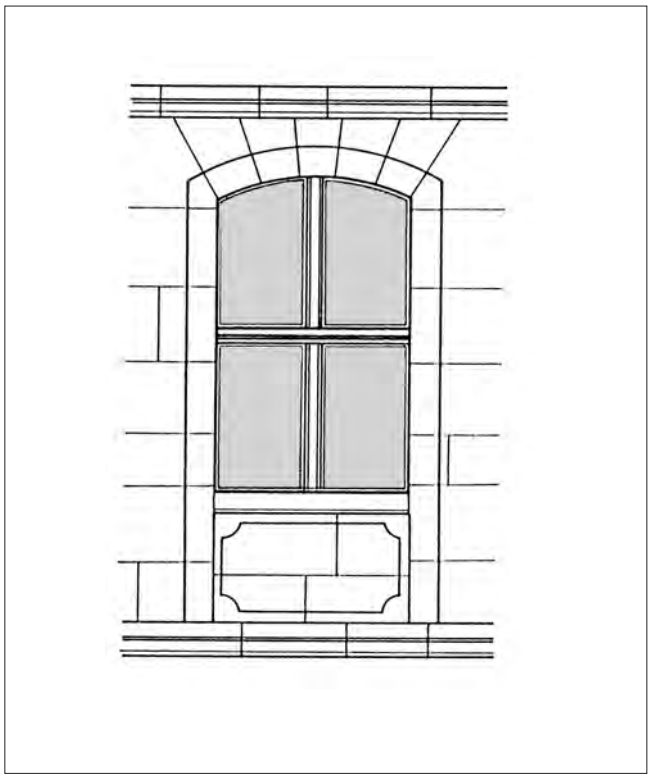

Echelle 1 / 50ème

Maisons en pierre du 18ème siècle

Restitution

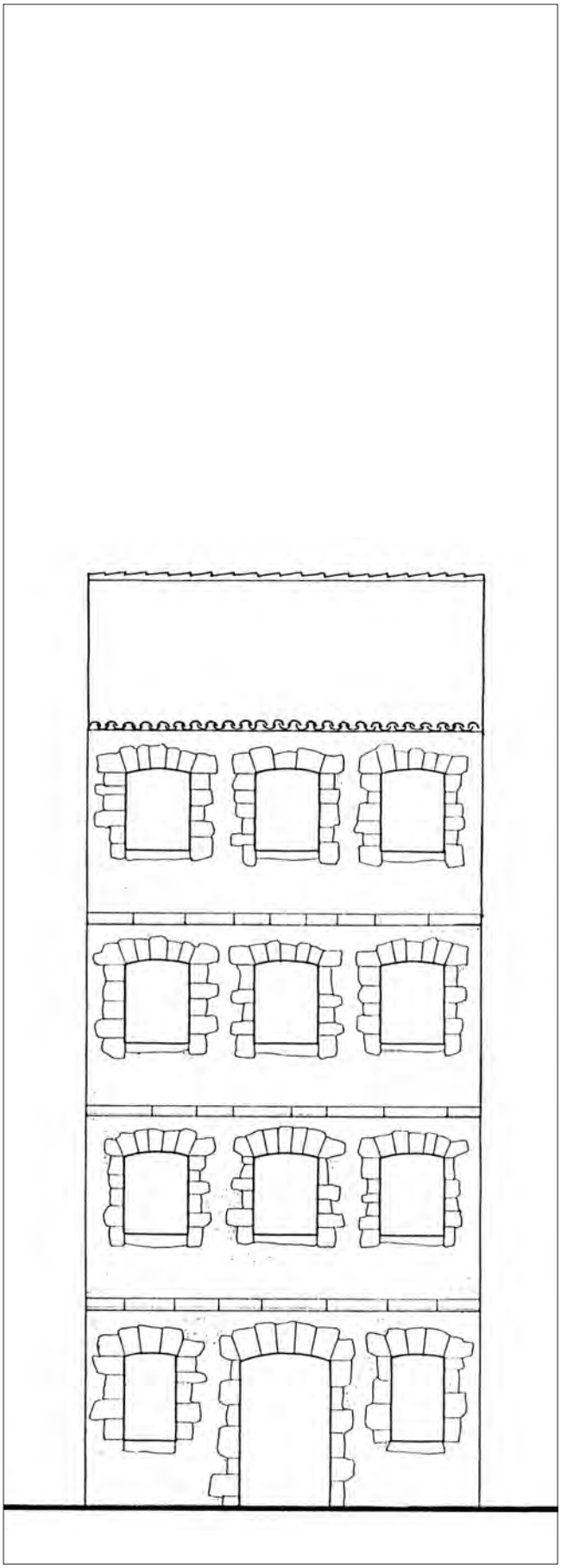

38, rue des Tonneliers - Parcelle 49 BZ 281 - Echelle 1 / 100ème

Maisons en pierre du 18ème siècle
Restitution du rez-de-chaussée, état actuel

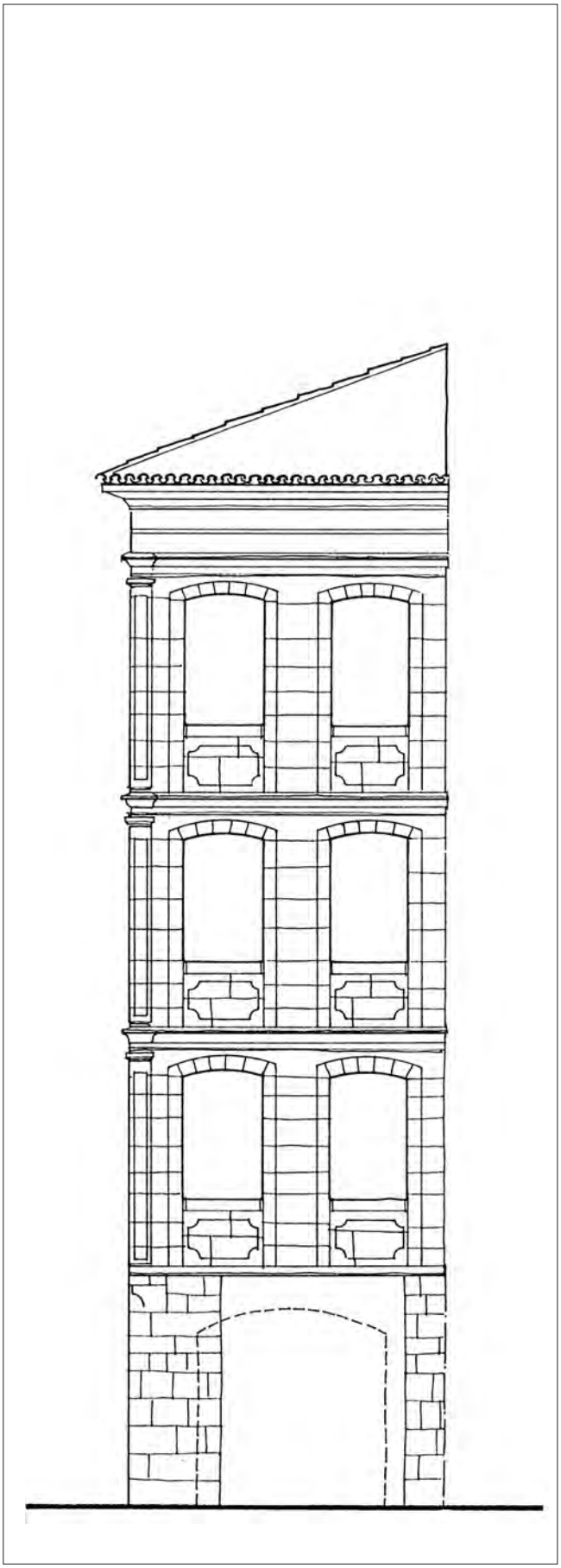

24, rue de la Poissonnerie - Parcelle 27 BX 108 - Echelle 1 / 100ème

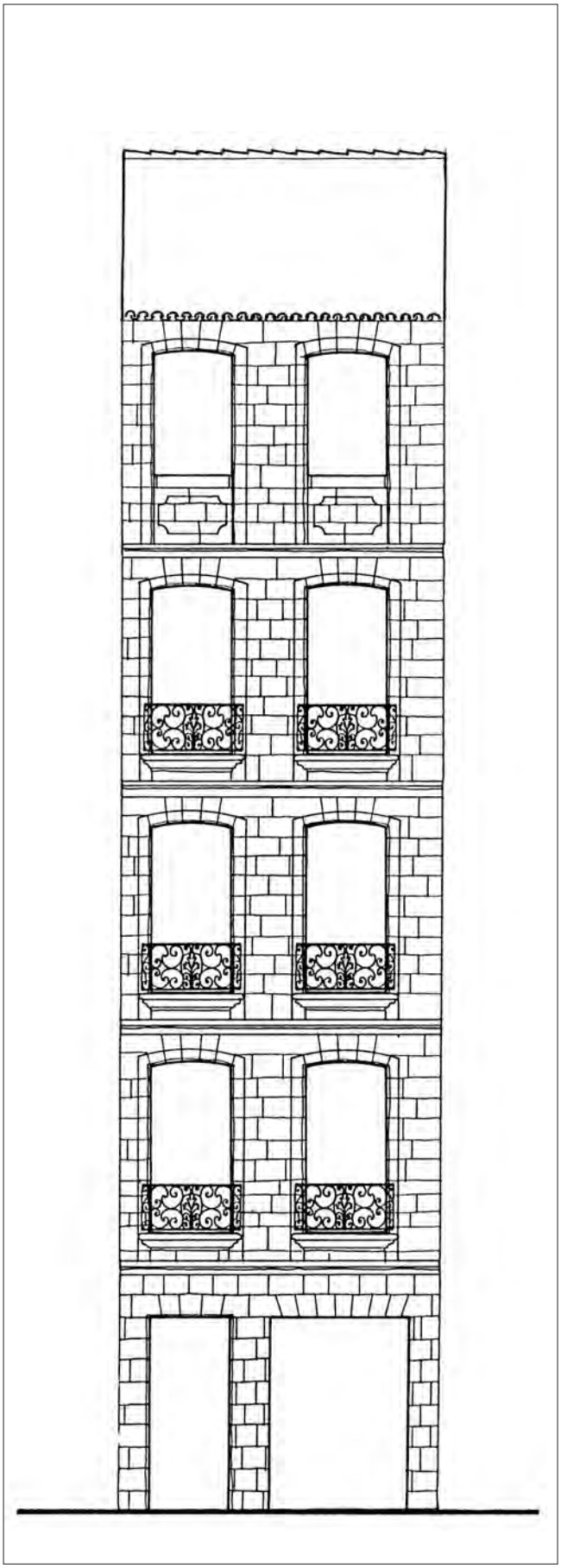

3, rue Victor Hugo - Parcelle 13 BY 28 - Echelle 1 / 100ème

Sur la façade postérieure, lorsque l'immeuble est traversant, ou sur les façades les plus modestes, les baies cintrées sont dépourvues de chambranle et d'allèges moulurées et elles se contentent d'arêtes vives tandis que les bandeaux, lorsqu'ils existent, restent plats. La corniche cède aussi la place à un simple avant-toit de chevrons.

Comparée aux maisons du début du siècle, la composition de la façade n'a guère changé. On retrouve le même ordonnancement sobre de fenêtres cintrées, soulignées uniquement sur la façade principale par un chambranle lisse sur lequel apparaissent les premières feuillures. Seules quelques maisons notables, influencées par la maison Bréthous, portent des lucarnes de pierre à fronton curviligne épaulé par deux ailerons, d'agrafes sculptées ou encore d'un rez-de-chaussée agrémenté de bossages et étoffé de baies d'entresol.

Maisons populaires du 18ème siècle

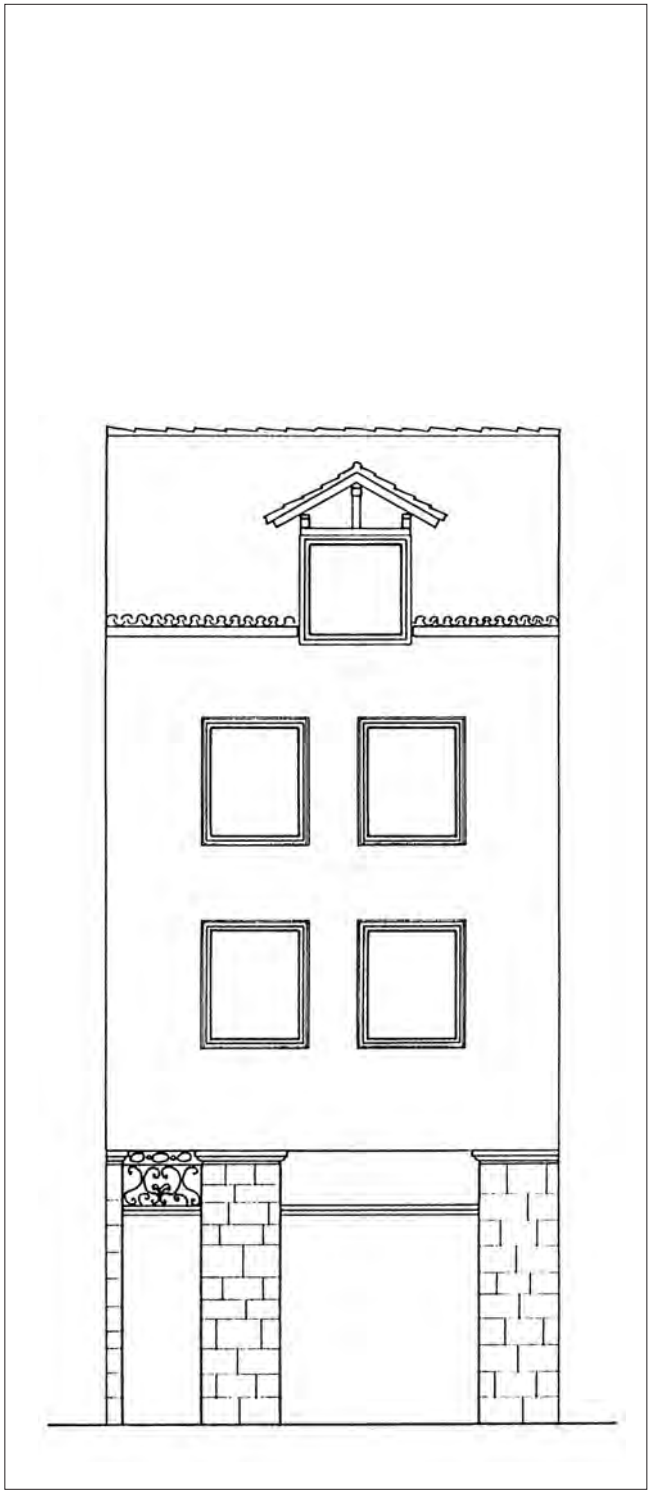

Façade en pas de bois sur piliers de pierre
12, rue Sabaterie - Parcelle 35 BX 459 - Echelle 1 / 100ème

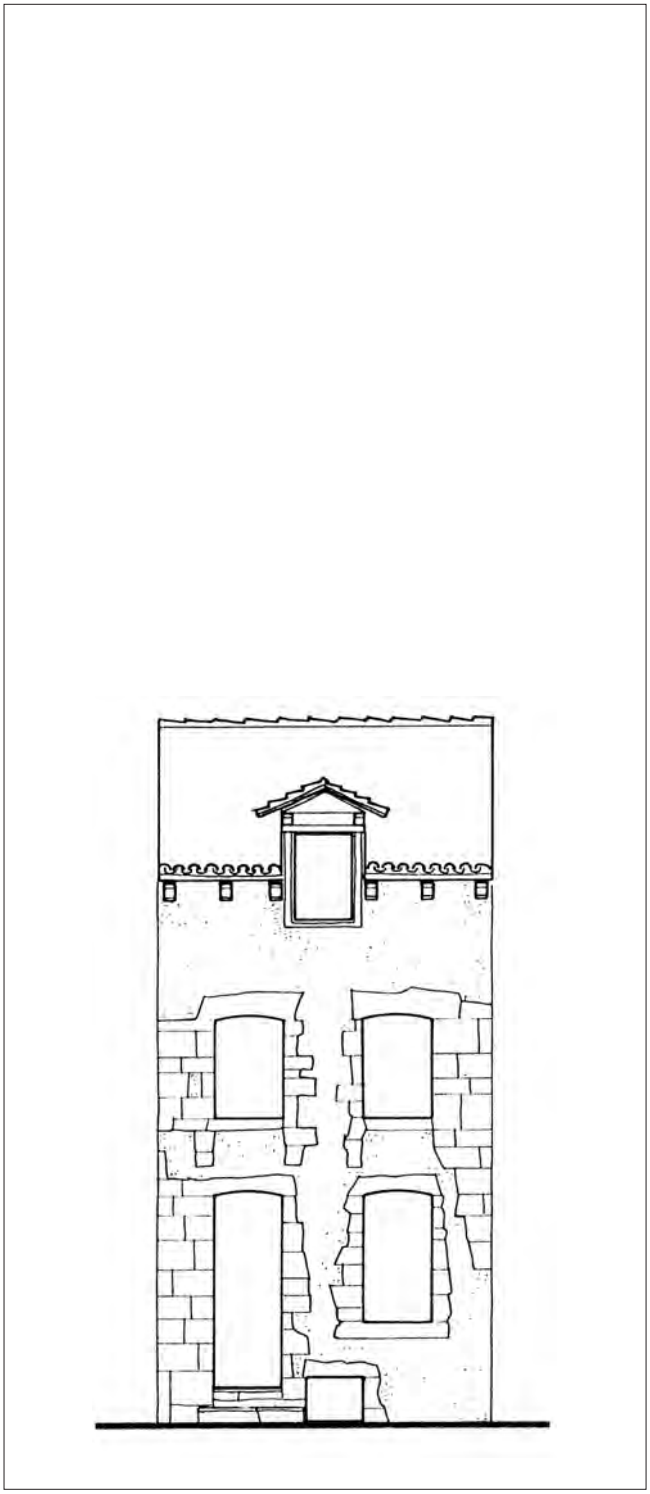

Façade en pierre
26, rue des Augustins - Parcelle 30 BX 164 - Echelle 1 / 100ème

Maison bourgeoise du 18ème siècle

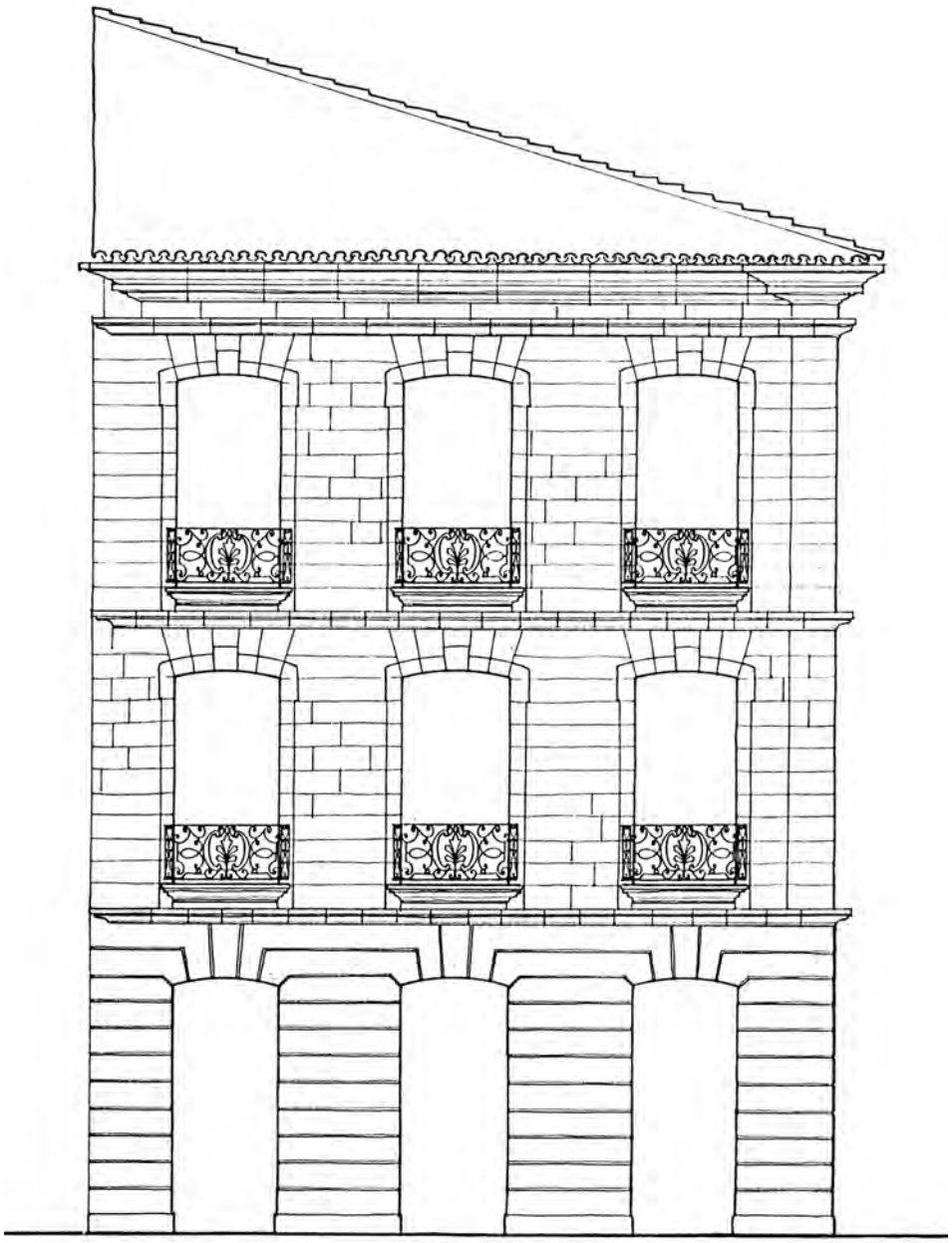

Façade en pierre
23, rue Bourgneuf - Parcelle 38 BZ 155 - Echelle 1 / 100ème

Maison bourgeoise du milieu du 18ème siècle et de la fin du 18ème siècle

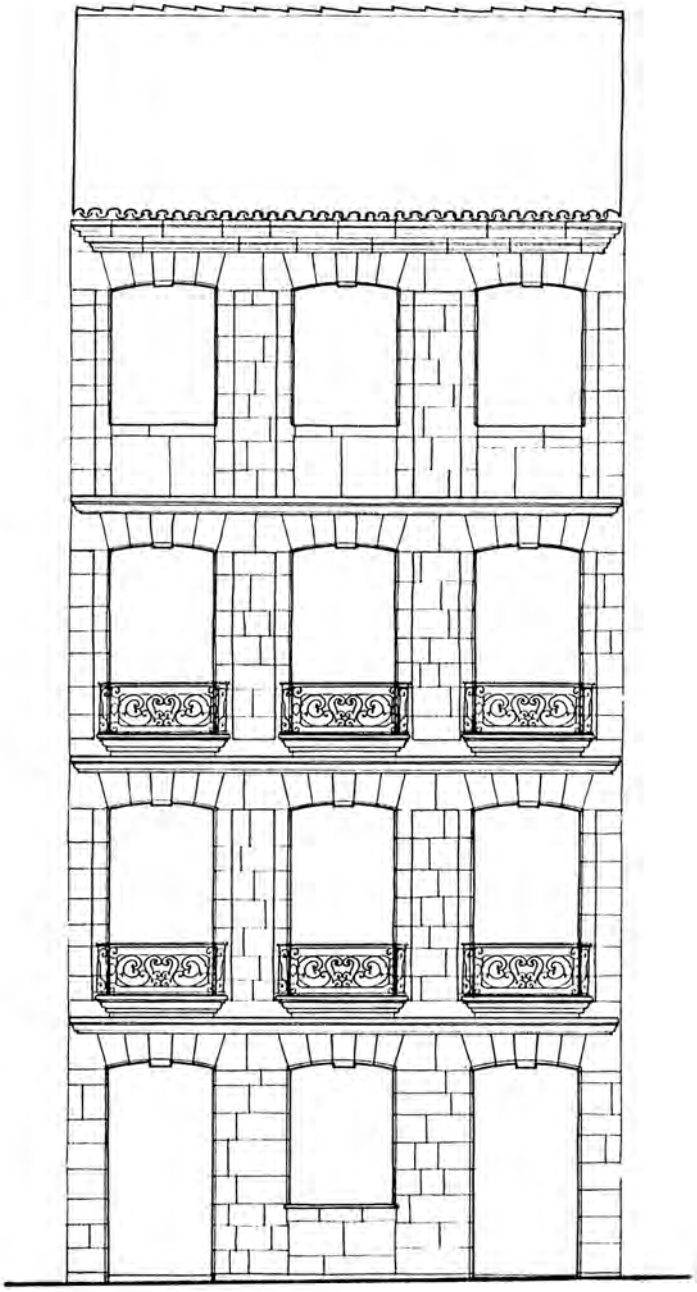

Façade en pierre
26, rue d'Espagne - Parcelle 34 BX 274 - Echelle 1 / 100ème

Maisons bourgeoises du milieu du 18ème siècle et de la fin du 18ème siècle

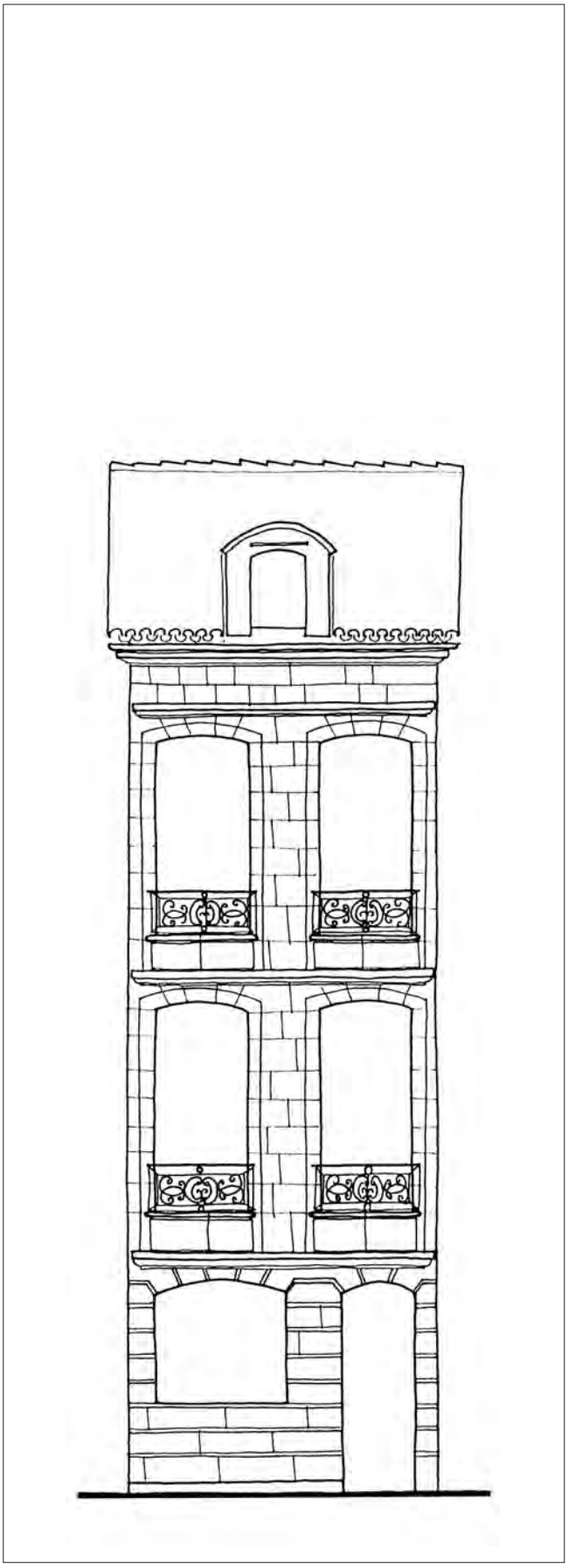

Façade en pierre ordonnancée par des bandeaux moulurés
3, rue des Prébendes - Parcelle 22 BX 409 - Echelle 1 / 100ème

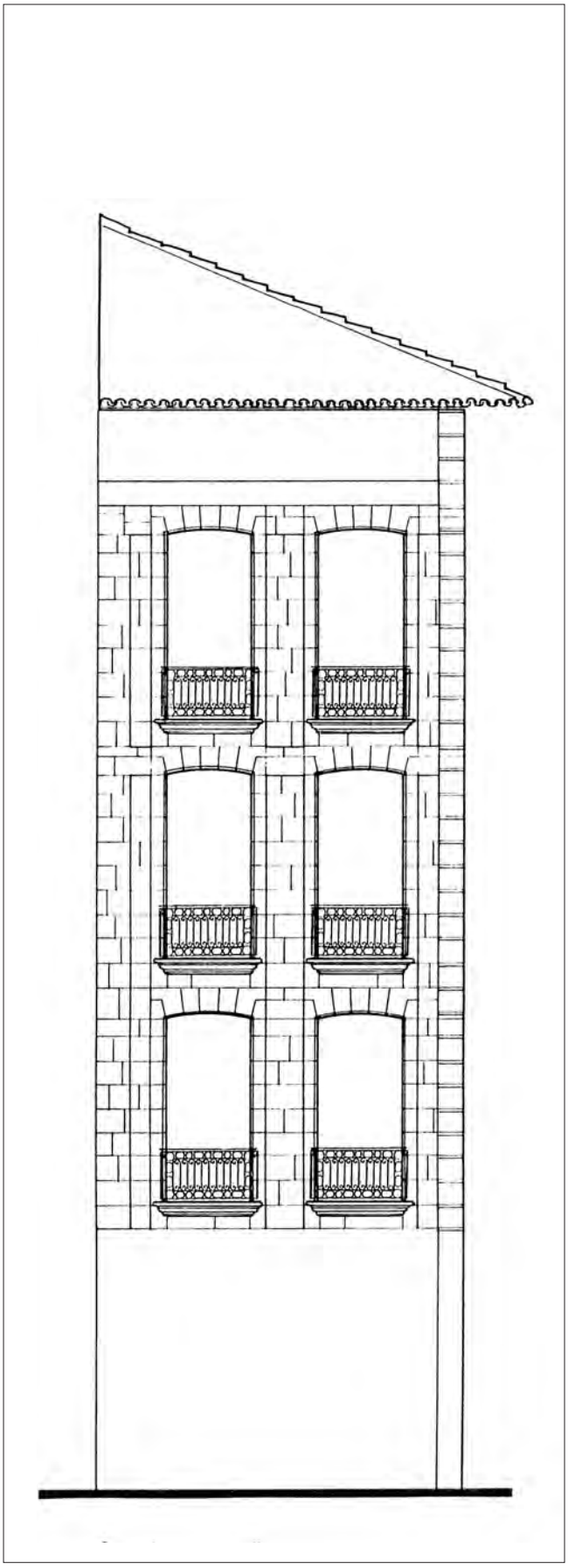

Façade en pierre ordonnancée par des trumeaux en retrait
13, rue Jacques Lafitte - Parcelle 50 BZ 216 - Echelle 1 / 100ème

Les «aller-retour» entre l'enduit et le pan de bois apparent

Rue Marengo, la façade originairement enduite était dégagée

Restaurée récemment, elle a retrouvé son état initial.

Rue Port-de-Castet, la façade originairement enduite

Avec son pan de bois dégagé pour céder au pittoresque

Façades en pans de bois

A côté des modèles hérités de la période précédente avec de larges fenêtres aux arêtes arrondies et lucarnes de charpente, au cours de la deuxième moitié du siècle apparaissent des façades à fenêtres cintrées. Les piliers du rez-de-chaussée voient leurs moulures d'imposte s'alléger par une doucine tandis que la section de ces supports s'amincit. Parfois, les façades anciennes sont conservées et l'on se contente de les enduire et de les doter de balconnets pour les mettre au goût du jour à moindre frais.

L'association des façades frontales en pierre avec des façades latérales en pans de bois constituant des «retours» économiques, met en évidence le caractère d'«imitation» de ces dernières, enduites, simulant la continuité des ordonnancements et des modénatures de la façade principale. Ces façades latérales, portées par des murs de pierre ou par de piliers couronnées d'une imposte moulurée, ont des bois lisses, de section uniforme, dessinant une maille rectangulaire souvent dense. Deux cas sont caractéristiques de ces «retours» : la maison faisant angle arrondi, rues du port-de-Castet et Pont-Mayou, donnant sur la place des Cinq-cantons, bâtie en 1761, et son homologue située à l'angle des rues Marengo et Pontrique. Le pan de bois de la première est récemment dégagé pour céder au pittoresque, alors que celui de la seconde a été re-enduit pour retrouver sa conception initiale. Les façades frontales en pans de bois restent comme à l'origine, peintes en rouge, maintenant avec des résilles rectangulaires.

Maisons en pans de bois du 18ème siècle

La régularité des résilles laisse supposer que les bois étaient apparents, recouverts d'un badigeon comme le hourdage, ou peints en «rouge» ou, plus tard, en «gris»

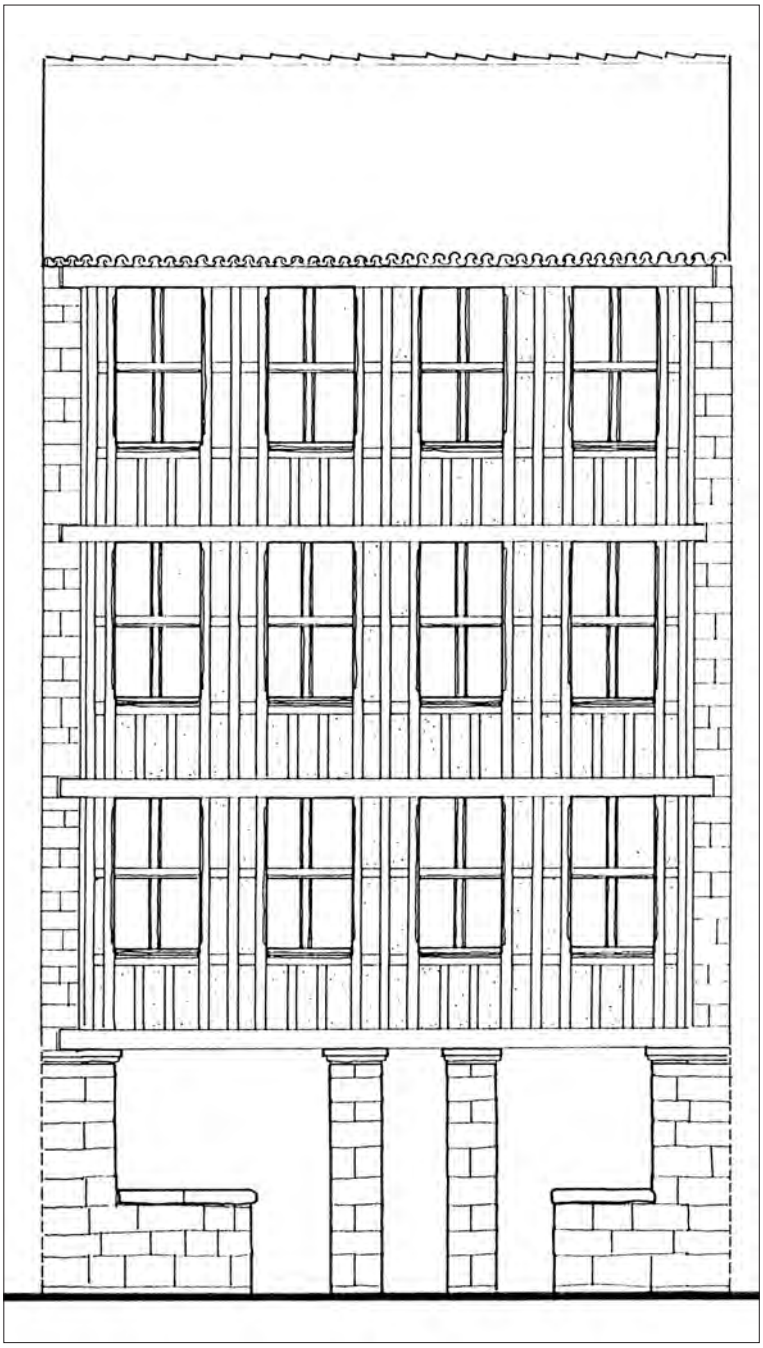

19, rue Pontrique - Parcelle 42 BZ 90 - Echelle 1 / 100ème

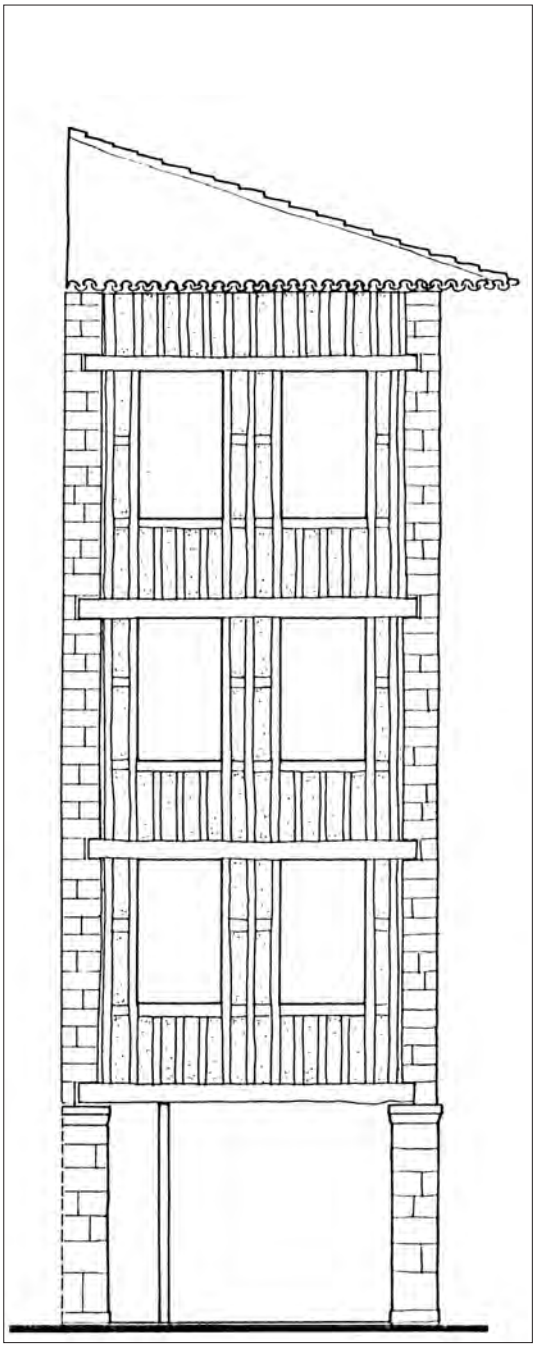

20, rue Pannecau - Parcelle 48 BZ 319 - Echelle 1 / 100ème

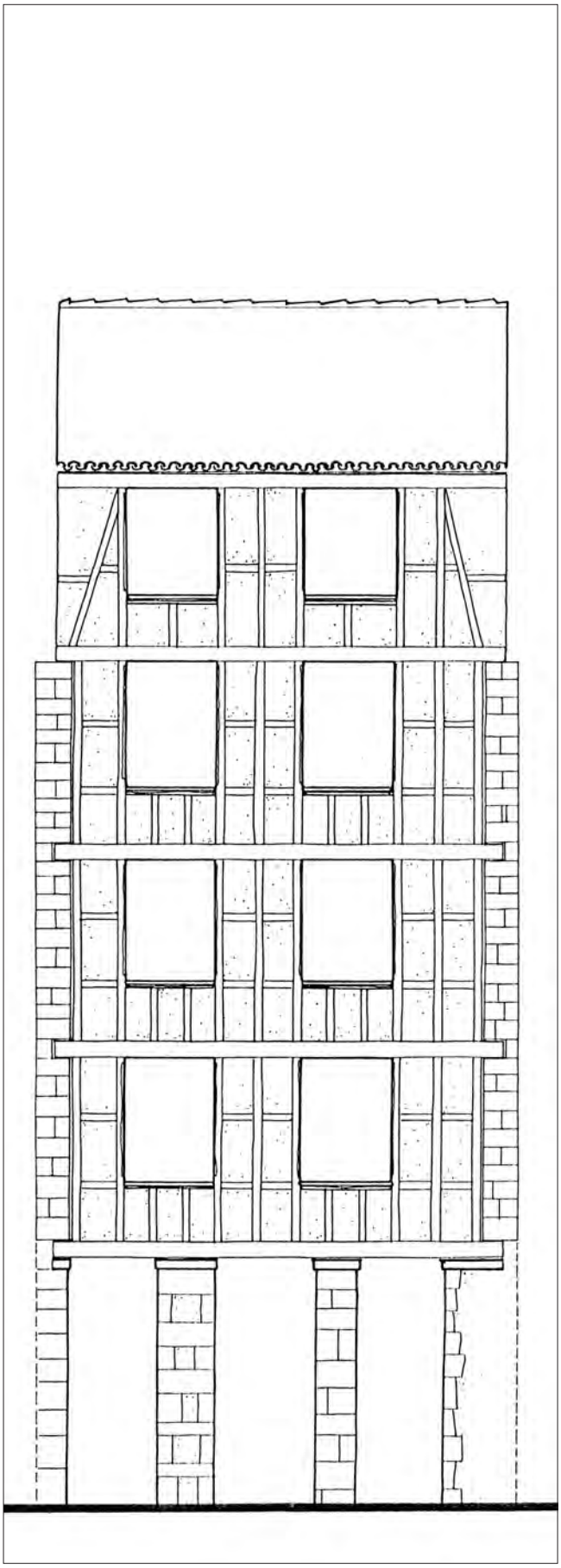

37, rue Lagréou - Parcelle 34 BZ 276 - Echelle 1 / 100ème

Maisons en pans de bois du milieu du 18ème siècle

Les résilles des bois s'appauvrissent, les maisons étant dorénavant destinées à être enduites

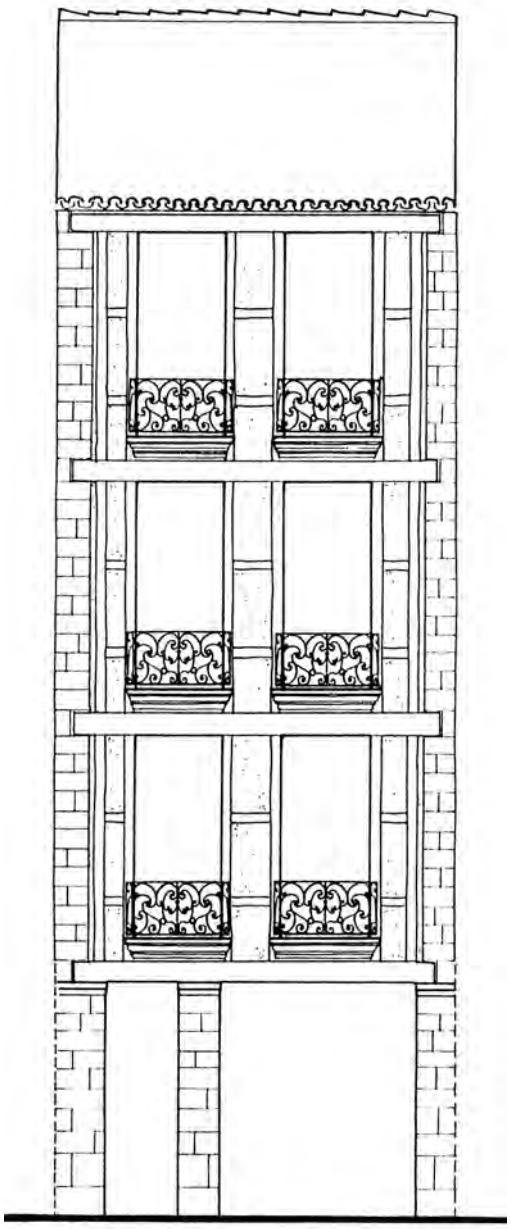

28, rue Bourgneuf - Parcelle 40 BZ 128 - Echelle 1 / 100ème

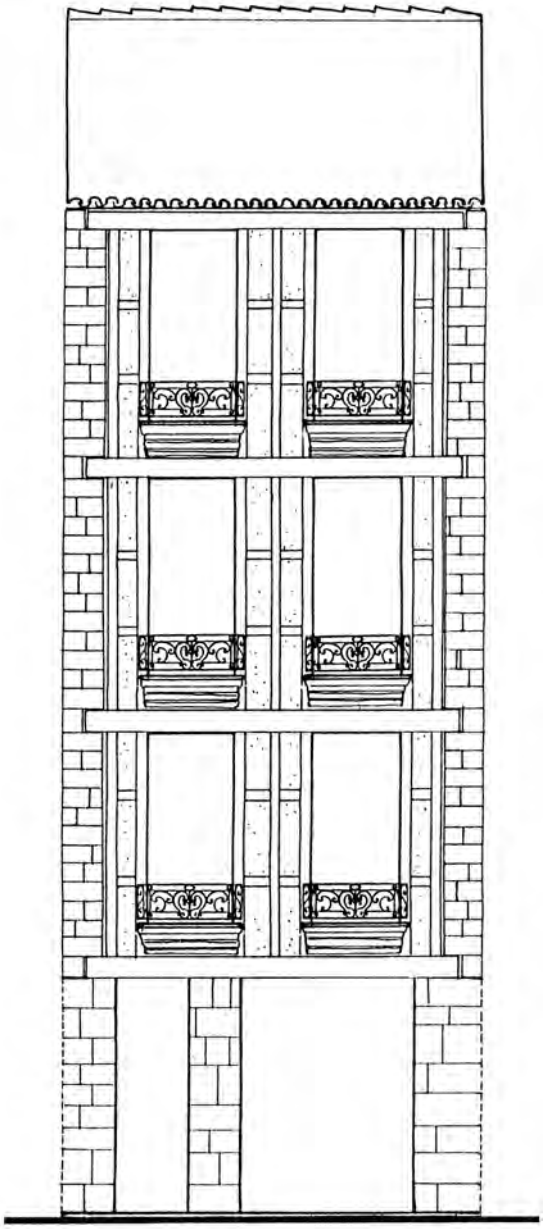

50, rue Bourgneuf - Parcelle 54 BZ 219 - Echelle 1 / 100ème

Fenêtres, contrevents et persiennes

Avec la disparition des encorbellements, disparaît aussi la sablière formant appui. Les fenêtres rectangulaires sont larges, encadrées par une fine moulure en quart de rond et soulignées par un appui individuel mouluré, dégagé de la traverse d'allège.

On constate une généralisation des fenêtres à guillotine ayant une traverse moulurée en «bec de corbin» et un montant à profil arrondi ou plat, amorti par un quart de rond. De nombreuses fenêtres à châssis coulissant sont conservées bien qu'elles soient souvent adaptées pour recevoir des châssis ouvrants à la française. La diffusion du châssis dormant correspond à l'évolution du vitrage : le verre plat de plus grande dimension, diffusé à partir de la deuxième décennie du 18ème siècle, est désormais monté sur petits bois et non plus sur les résilles de plomb comme il l'était auparavant.

Soulignant les chambranles saillants des fenêtres, la présence d'une feuillure trahit l'apparition des premiers contrevents dont on mentionne l'existence dès 1708. Traditionnellement peints en rouge, «couleur de brique», ils doivent s'adapter, non sans quelques difficultés, à la présence des balconnets qui imposent de les couper et de les doter d'une articulation horizontale formant clapet à hauteur d'appui. Contrevents pleins à l'origine comme on peut le supposer, ils sont remplacés sans doute dès les années 1730 par des persiennes à lames saillantes auxquelles le 19ème siècle apportera tous les perfectionnements utiles en les articulant de façon à les replier pour éviter les recouvrements en façade.

Profil du «bec de corbin» des traverses de fenêtres au 18ème siècle

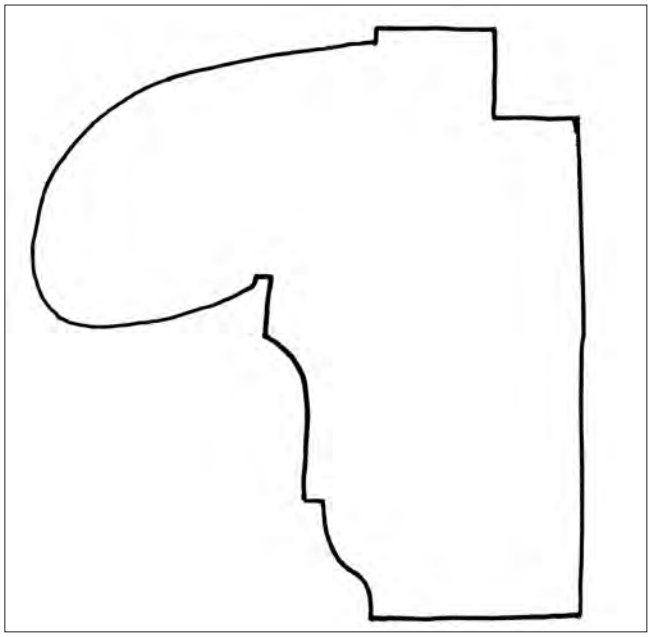

30, rue Poissonnerie - Parcelle 25 BX 539 - Echelle 1 / 10ème

Fenêtre droite début 18ème siècle, châssis à guillotine, appui mouluré

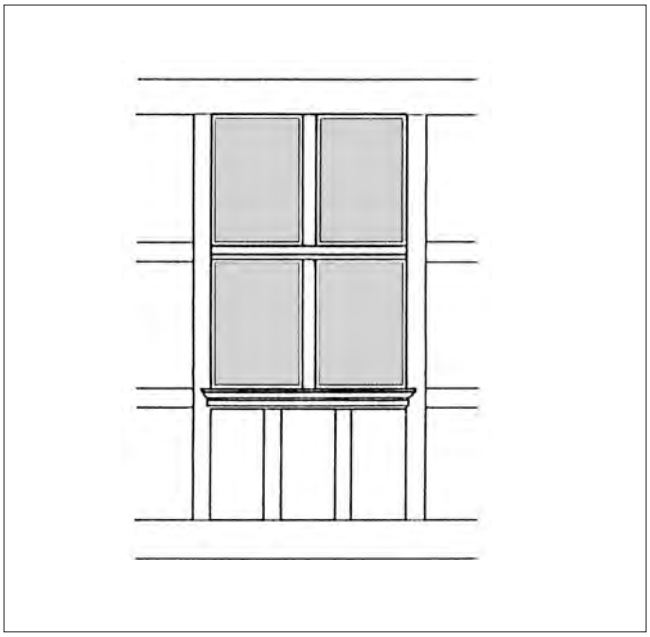

10, rue Victor Hugo - Parcelle 12 BY 72 - Echelle 1 / 50ème

Fenêtre cintrée 18ème siècle sur mur de pierre

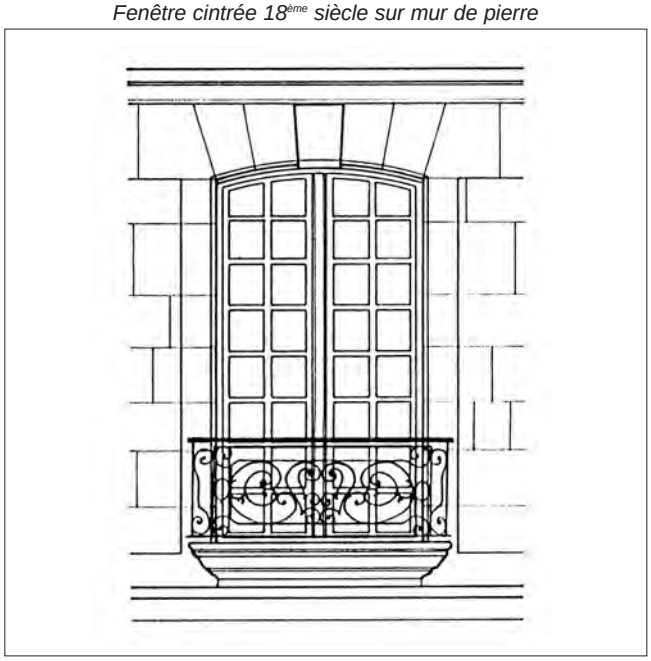

26, rue d'Espagne - Parcelle 34 BX 274 - Echelle 1 / 50ème

Fenêtre cintrée 18ème siècle sur pan de bois

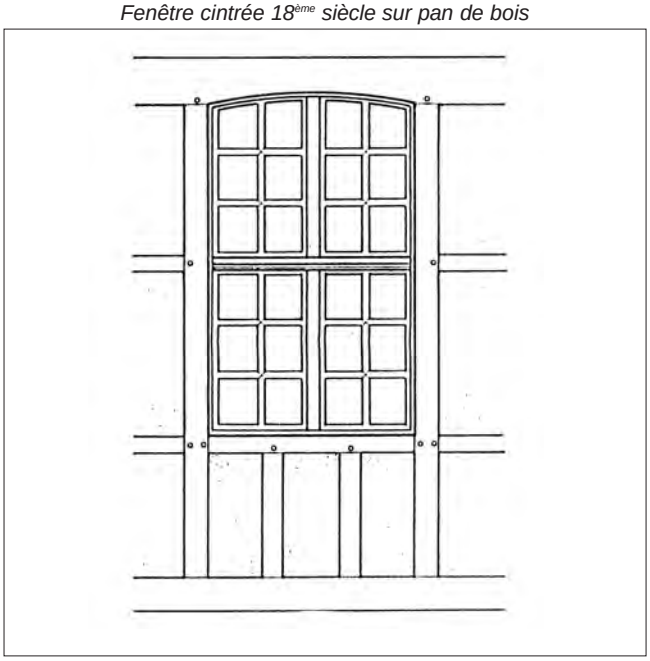

25, rue Pontrique - Parcelle 42 BZ 93 - Echelle 1 / 50ème

Balconnets

Dans le deuxième tiers du 18ème siècle, les balconnets de fer forgé gagnent progressivement les façades nouvelles, laissant parfois une allège de maçonnerie ornée d'une table aux angles échancrés ou ovale aux fenêtres du dernier étage. Sur les immeubles plus anciens, les balconnets remplacent les anciennes allèges maçonnées, facilement démontées à cet effet grâce au «coup de sabre» qui les isole traditionnellement des trumeaux.

Les modèles de fer forgé les plus anciens (1735-1740), sont caractérisés par une composition classique, centrée sur un médaillon enfermant une palmette et encadrée par deux pilastres couchés. Fréquemment, les mêmes modèles se retrouvent au sein d'un même îlot ou rue. Si le médaillon et la palmette caractérisent plusieurs façades du quartier reconstruit après l'incendie de 1736, c'est un autre modèle, centré sur un balustre anguleux encadré d'anses croisées qui caractérise les façades des maisons de la rue d'Espagne. Les anses de panier dessinant un médaillon encadrant une feuille d'eau ou une palmette, définissent les façades du début de la rue Bourgneuf. Dans la seconde moitié du siècle, on note l'apparition de modèles plus déliés, voire totalement asymétriques dans leur composition. Tandis que ces nouveaux modèles apparaissent lors des reconstructions, les anciens modèles se rencontrent ça et là dans la ville, adaptés au goût du jour. Il est ainsi de la rue Victor Hugo où les balustres anguleux des années 1740 sont associées aux grecques et aux motifs géométriques propres à la fin du siècle.

Fenêtre cintrée avec balconnet rapporté sur le bandeau fin 18ème siècle

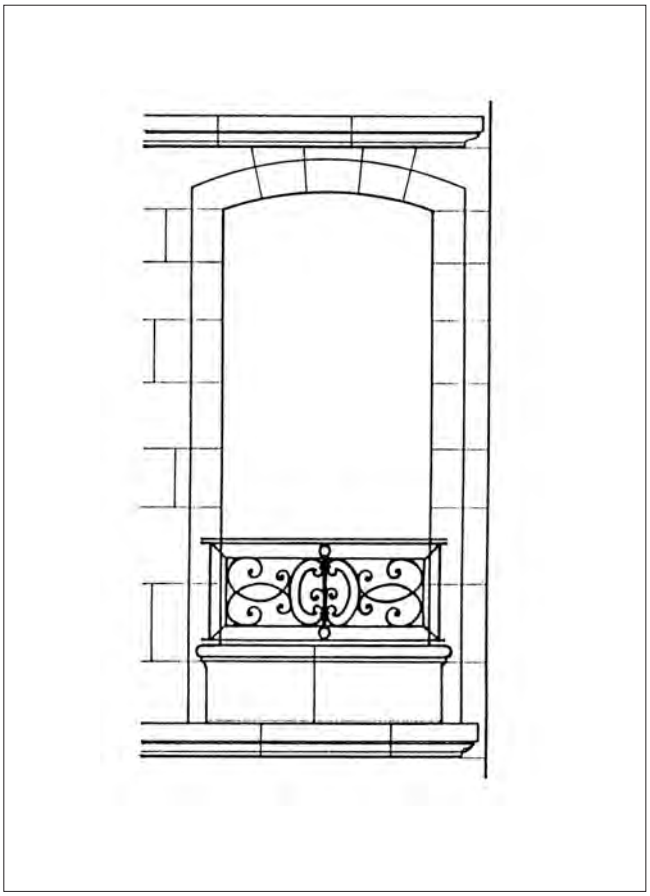

3, rue des Prébendes - Parcelle 22 BX 409 - Echelle 1 / 50ème

Garde-corps en fer forgé des balconnets bayonnais
«Palmette» centrale (motif probablement introduit par la maison Brethous)

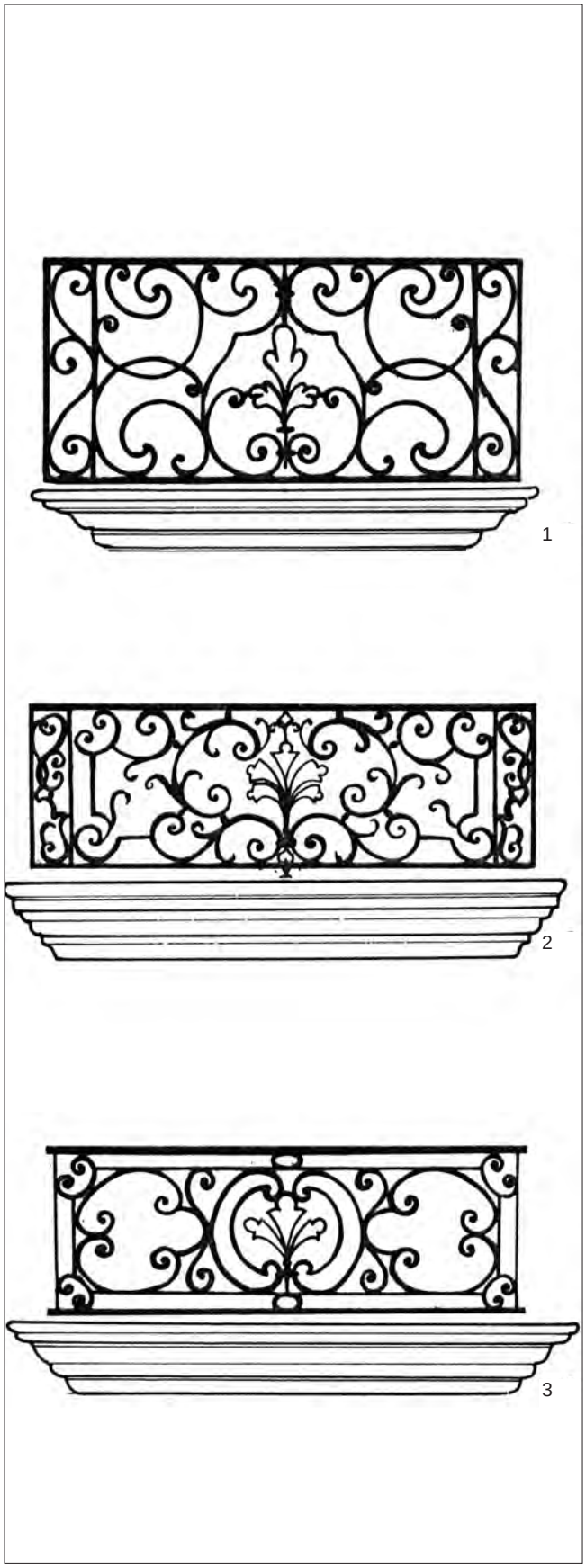

1- 6, rue des Lisses - Parcelle 50 BZ 259
2- 1, rue Victor Hugo - Parcelle 13 BY 27
3- 8, rue des Augustins - Parcelle 30 BZ 154
Echelle 1 / 50ème

Seuils de balconnets sur les maisons en pans de bois

Les seuils de balconnets suivent également leur évolution propre : traités en pierre, ils adoptent une forme très conventionnelle ou l'arrondi domine tant dans le galbe des retours que dans le profil d'une doucine amollie par un astragale rond. Traités en bois, ils imitent les profils de pierre soit par l'épaisseur de leurs moulures superposées soit en s'affinant autant que possible.

Escaliers

Assez tôt dans le 18ème siècle, l'escalier se libère des poteaux formant noyau et qui le supportaient jusqu'alors. La cage, toujours couverte par le toit, prend de l'ampleur et abrite des volées balancées portées par un limon courbé. Cet escalier suspendu permet dès lors de le relier à des coursières assurant la desserte des appartements. Les garde-corps à balustres, conservés dans la première moitié du siècle, sont concurrencés par les barreaux carrés, posés droits ou sur l'angle, qui s'imposent à la fin du siècle.

Dans les maisons notables, la première volée de l'escalier est en pierre sur un arc rampant. Elle enjambe une porte à rez-de-chaussée et un jour ou une niche cintrée à son repos de mi-chemin qui donnent accès et éclairement au corps arrière du bâtiment. Les motifs des garde-corps en fer forgé s'apparentent à ceux des balconnets.

Les seuils des baconnets sur les maisons en bois imitent ceux des maisons en pierre, mieux «considérés». Ils sont exagérément épais comme s'ils étaient sculptés dans la pierre ou fortement amincis comme s'il s'agissait d'une «dallette».

Escalier rampe sur rampe fin 17ème-début 18ème siècle
Première volée portée par un arc rampant

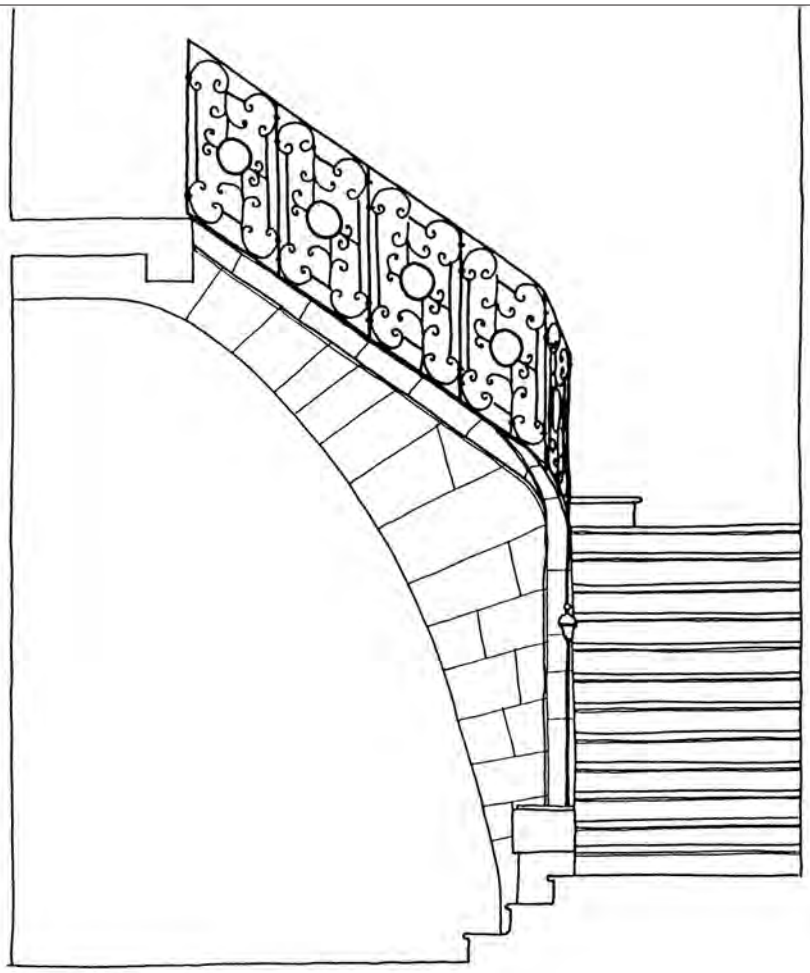

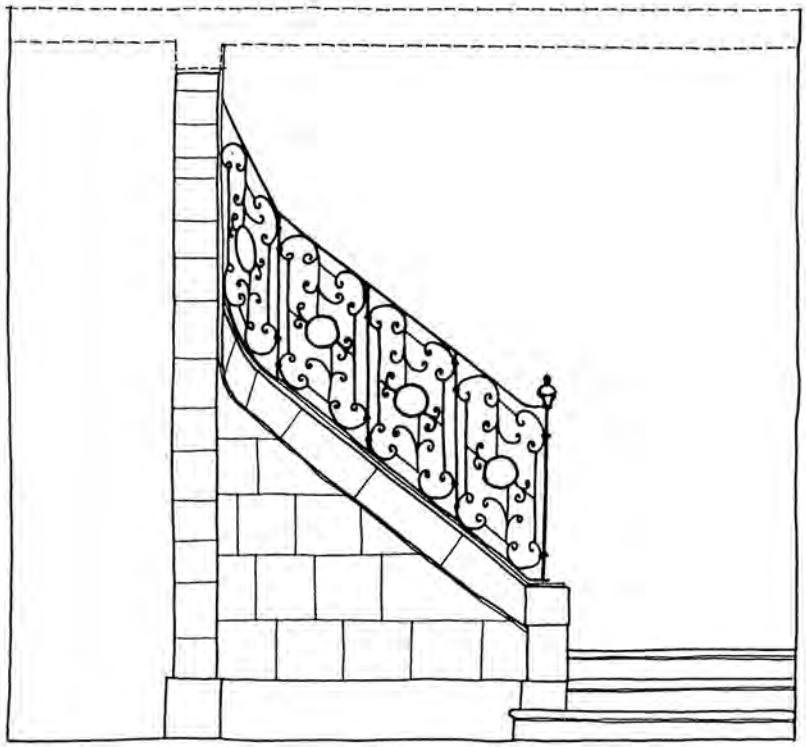

9, place Vansteenbergue - Parcelle 22 BX 406 - Echelle 1 / 50ème

Plans et élévations de la maison Brethous par J. A. Meissonier
Source : M. Haulon, Bayonne ville d'art, 1995
L'édifice a été modifié par la suppression du passage près du quai. Ce thème du passage hors de la rue on le rencontre à la maison Picot, lui faisant vis-à-vis

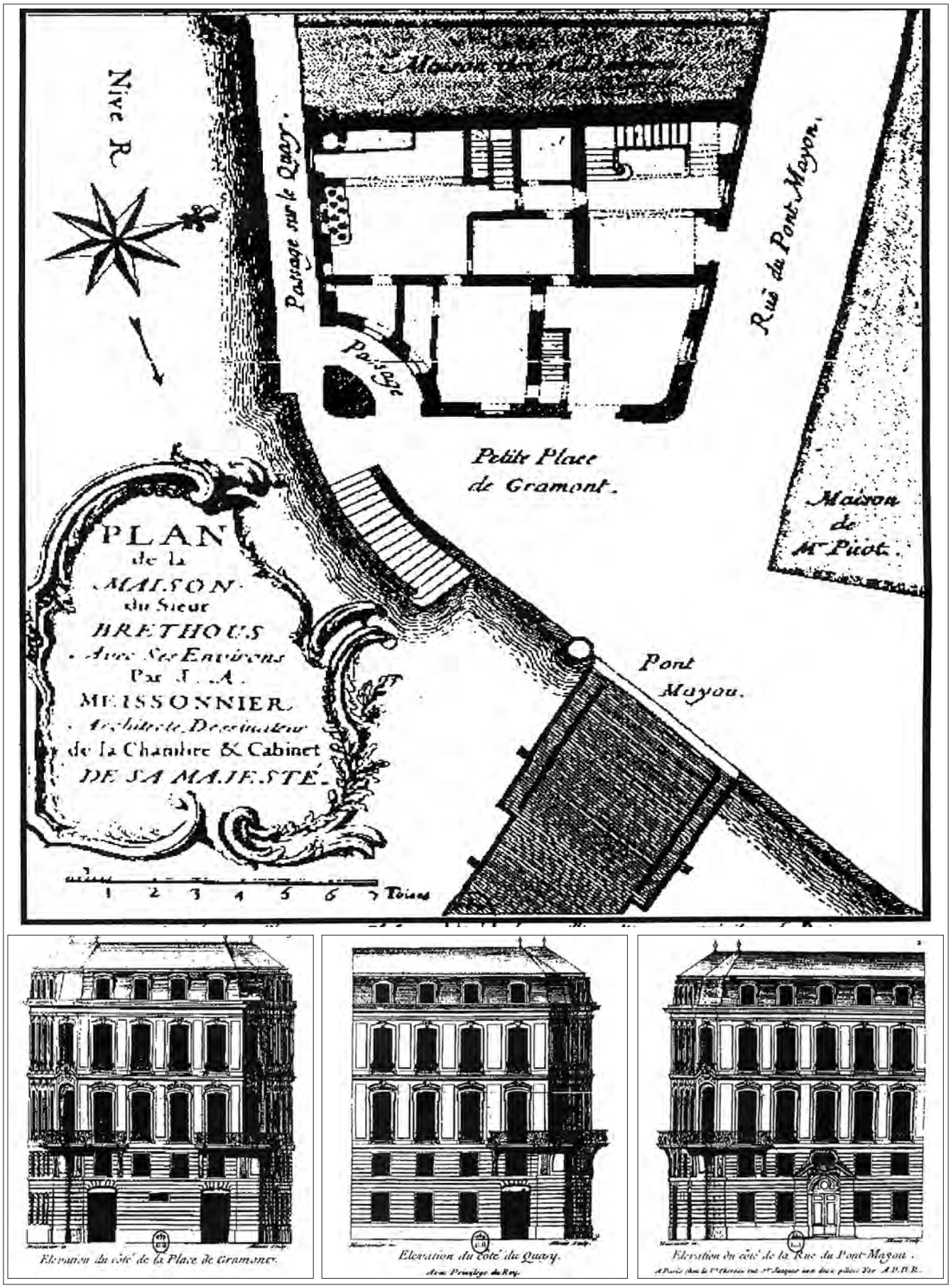

Hôtels et demeures

Peu de choses distinguent les maisons et hôtels construits dans le courant du 18ème siècle de ceux de la deuxième moitié du 17ème siècle. Ils s'y rattachent de façon anachronique à la facture du siècle précédent. Il est ainsi de la maison Clérisse située au 24 rue Poissonnerie (cf. page 175). Par ses proportions, par ses bossages, par sa modénature, elle s'apparente stylistiquement à un pur édifice du 17ème siècle, alors qu'elle est reconstruite «de fond en comble» en 1761. Seul le pilastre cornier trahit les formes de son temps.

Deux hôtels marquent le «débat» d'architecture dans la ville : l'hôtel Picot et l'hôtel de Bréthous. Situés en vis-à-vis à l'entrée de la rue du Pont-Mayou, ils datent, le premier de 1732 et le second, de1734. En 1732 le sieur Picot entreprend la construction de sa maison conformément au style «local».* En face, l'hôtel Dirandats, est situé à l'angle du quai et de la rue du Pont-Mayou. Bréthous l'achète en 1733 et fait construire son hôtel par l'architecte parisien J.A.Meissonnier en 1734, introduisant à Bayonne le style «Louis XV» dit «rocaille».

Le premier hôtel, celui des Picot, perpétue la tradition du 17ème siècle et sera suivi par les autres constructions notables tout au long du 18ème siècle. Celui des Bréthous, restera seul, sans imitateur, malgré l'admiration qu'il suscite encore en 1843, lorsqu'il est question de sacrifier l'édifice au profit de l'élargissement du quai : plus d'un siècle après sa construction, on insiste sur le fait que cette maison est une des rares maisons de Bayonne qui présente un intérêt architectural et l'on évoque l'ordonnance de la façade, les proportions, les balcons et la richesse de leurs supports, sans oublier le grand escalier et sa rampe en fer forgé... Malgré cette admiration, Bayonne poursuit sa tradition propre.

* Le sieur Picot, demande en 1714 de construire un portique sur le vide formant un angle rentrant devant sa maison. L'autorisation est donnée à condition que le passage reste libre et que le propriétaire y entretienne des bancs à usage du public. Ce portique est encore visible au cadastre de 1831 et l'angle retrant marque encore l'entrée de la rue.

L'angle retrant et le portique de la maison Picot, Rue Mayou

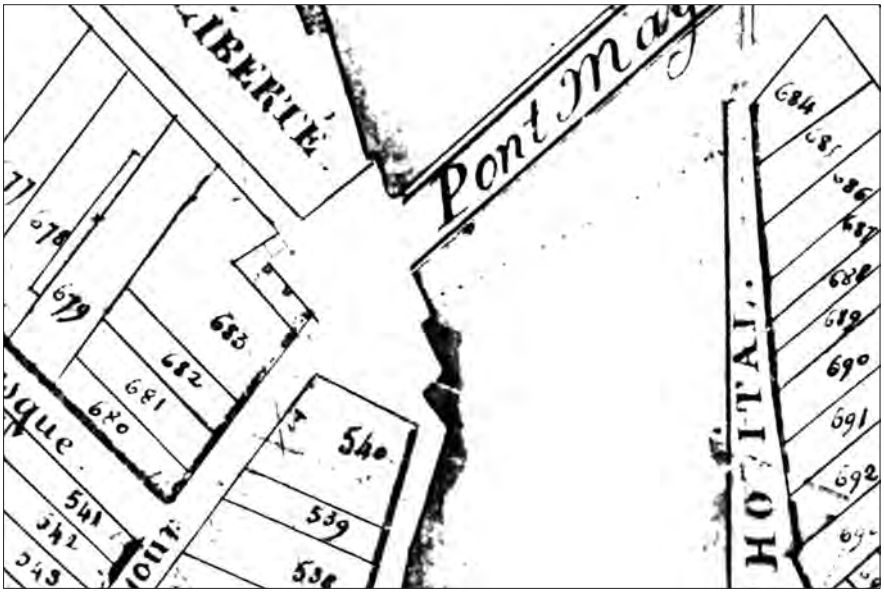

Le style «rocaille» de la maison Brethous
Il sera repris par l'éclectisme du 19ème siècle

Hôtels Brethous et Picot
Le vis-à-vis des deux hôtels particuliers met en confront le style «parisien» et celui «bayonnais»

Maisons à «entablement colossal» fin 18ème-début 19ème siècles

L'encadrement de la totalité de la façade par des chaînes d'angle et un entablement couronné d'un motif sous corniche

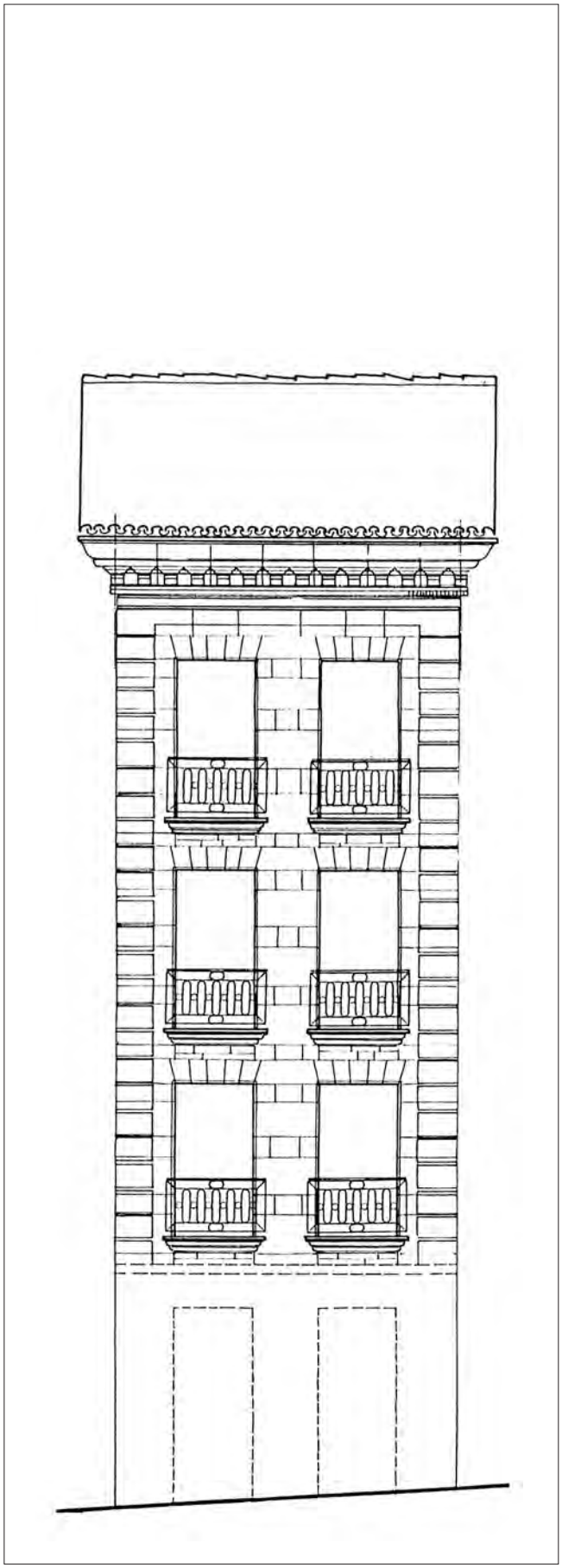

25, rue Poissonnerie - Parcelle 32 BX 314 - Echelle 1 / 100ème

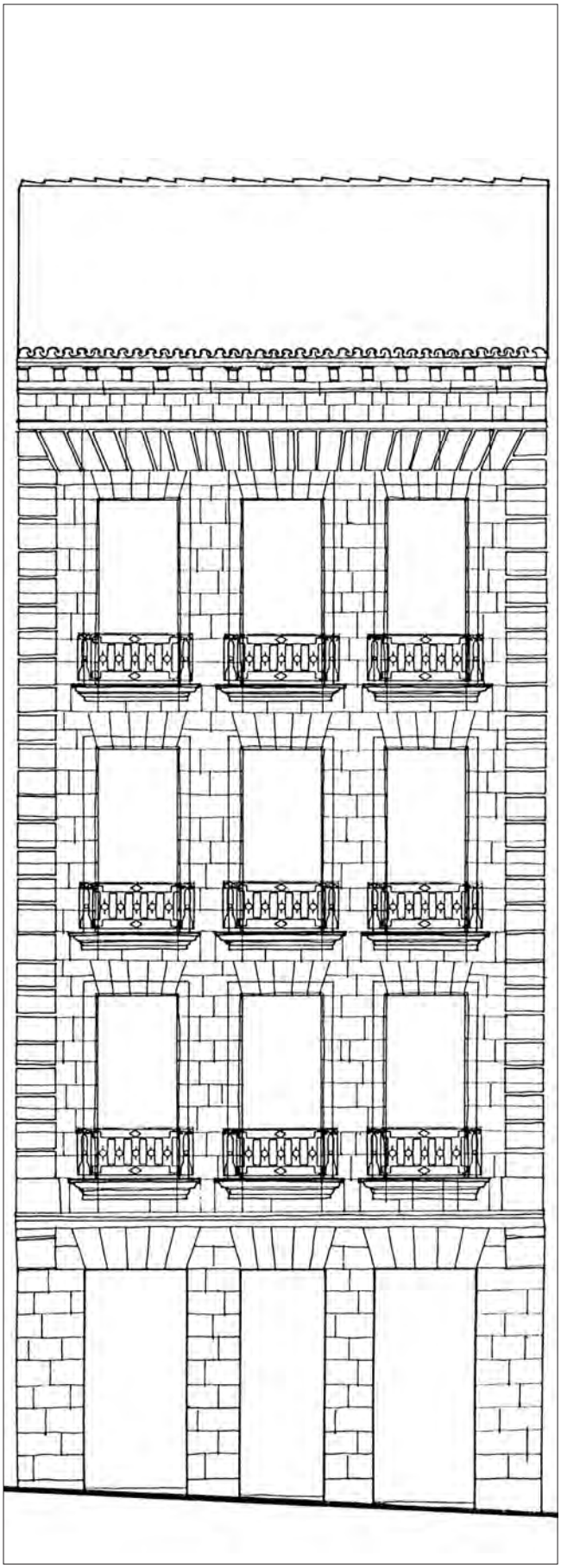

12, rue Argenterie - Parcelle 16 BX 44 - Echelle 1 / 100ème

LA MAISON DE LA FIN DU 18ème SIÈCLE ET DU DÉBUT DU 19ème SIECLE

Après s'être stabilisé pendant près d'un siècle, le style des maisons cherche un nouveau vocabulaire. Mais, rapidement, s'installe le style néo-classique dont la construction de la mairie et des immeubles de la rue Bernède en 1837 constituera la plus prestigieuse illustration à Bayonne.

La tendance générale est à la rigueur, pour ne pas dire à la rigidité. Sur les façades de pierre, celle-ci s'exprime dès la fin du 18ème siècle, soit par le retour des baies rectangulaires à chambranles saillants, soit par l'abandon des balconnets à retours arrondis au profit de balconnets à retour droit.

La tendance néo-classique se confirme par la disparition des bandeaux d'étage qui font place à des appuis de fenêtre reposant sur deux modillons lisses. Au rez-de-chaussée, réapparaissent les baies cintrées en anse de panier ou les portes encadrées de pilastres évoquant les formes du 17ème siècle de nouveau en faveur. Pour leur part, les piliers des façades en pans de bois perdent leurs moulures pour des chapiteaux d'imposte lisses.

Quelques façades appartiennent à la catégorie des «entablements colossaux». Dès la première moitié du 18ème siècle, la réunion des chambranles saillants des fenêtres avait fourni l'occasion d'animer les façades par des trumeaux en retrait garnis de tables. Ces surfaces en retrait, furent d'abord limitées à une hauteur d'étage avant que, dans la seconde moitié du siècle, la disparition des

La réunion des chambranles et le retrait du trumeau donnera naissance aux «entablements colossaux» appliquant le retrait de la totalité de la façade

Maison à «entablement colossal», première moitié du 19ème siècle

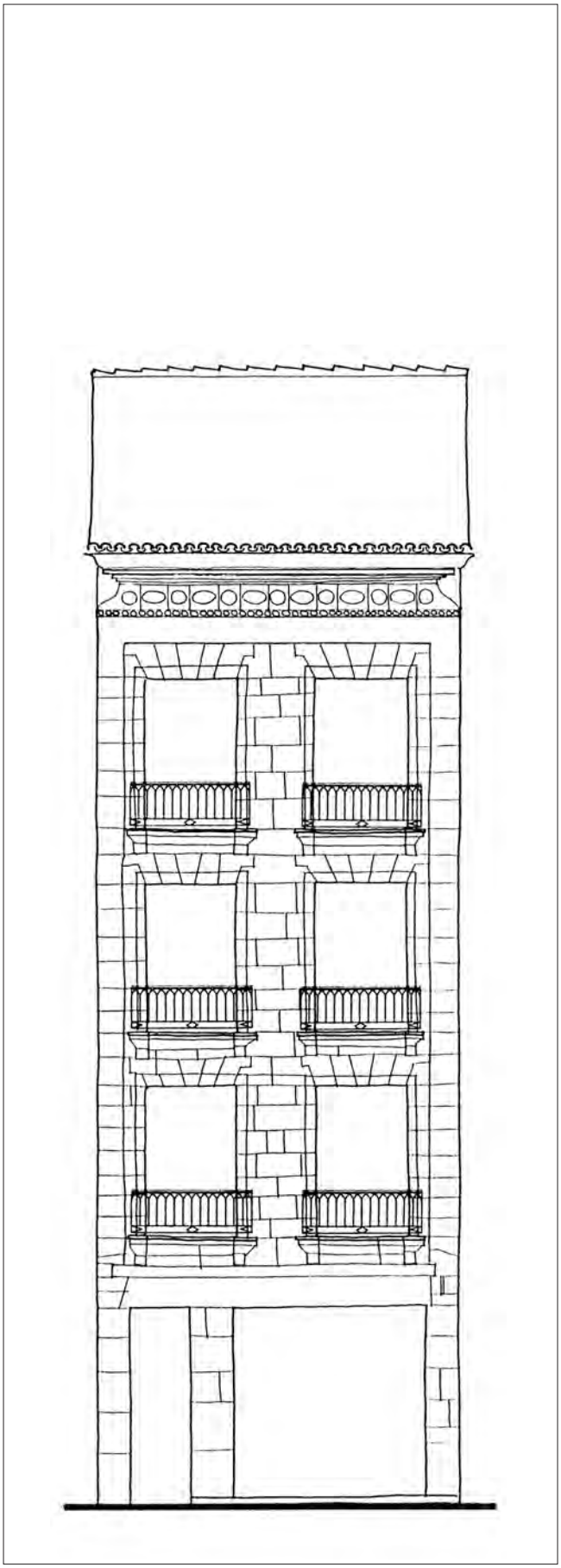

22, rue d'Espagne - Parcelle 34 BX 272 - Echelle 1 / 100ème

bandeaux ne leur permette de s'étendre sur plusieurs hauteurs d'étage. Vers la fin du 18ème siècle l'extension de la surface en retrait à l'ensemble de la façade aboutit à définir un «entablement colossal» dessiné par les chaînages d'angles et une plate-bande animée de bossages sous la corniche, encadrant ainsi l'ensemble de la façade. Quelques bâtiments adoptent ce modèle jusqu'au milieu du 19ème siècle avec des variantes décoratives combinant, entre entablement et corniche, une frise de losanges et de cercles.

Balconnets

Aux formes dissymétriques des ferronneries, succèdent des motifs géométriques simples et répétitifs. Souvent, l'unité de style du voisinage conduit à répéter les thèmes décoratifs antérieurs, en les recomposant à l'occasion dans un cadre intérieur relié au bâti par des liens en diagonale et en les assortissant de motifs combinant le cercle et le losange.

Dans ces compositions, les thèmes décoratifs peuvent être regroupés en trois séries :

Les cercles entrelacés : Ce thème, particulièrement représentatif du style «Louis XVI», est rare à Bayonne où on le rencontre associé aux formes spiralées, composées à partir de volutes rayonnant autour d'un noyau central.

Les frises de balustres : Ce motif, qui se multiplie à la fin du 18ème siècle, décline en multiples combinaisons une frise de balustres droits ou en épingles, associés à une combinaison de cercles, d'ovales, de losanges ou d'entrelacs en grecques. Les balconnets ne sont plus à retours arrondis mais droits. Le thème est souvent associé aux façades inscrites dans un entablement colossal. Il évolue dans le courant du 19ème siècle, d'abord vers les barreaux droits surmontés de frises de cercles et de losanges, puis reliés par des arcatures annonçant déjà, vers 1830, les thèmes néo-gothiques.

Balconnets fin 18ème siècle aux motifs néo-classiques

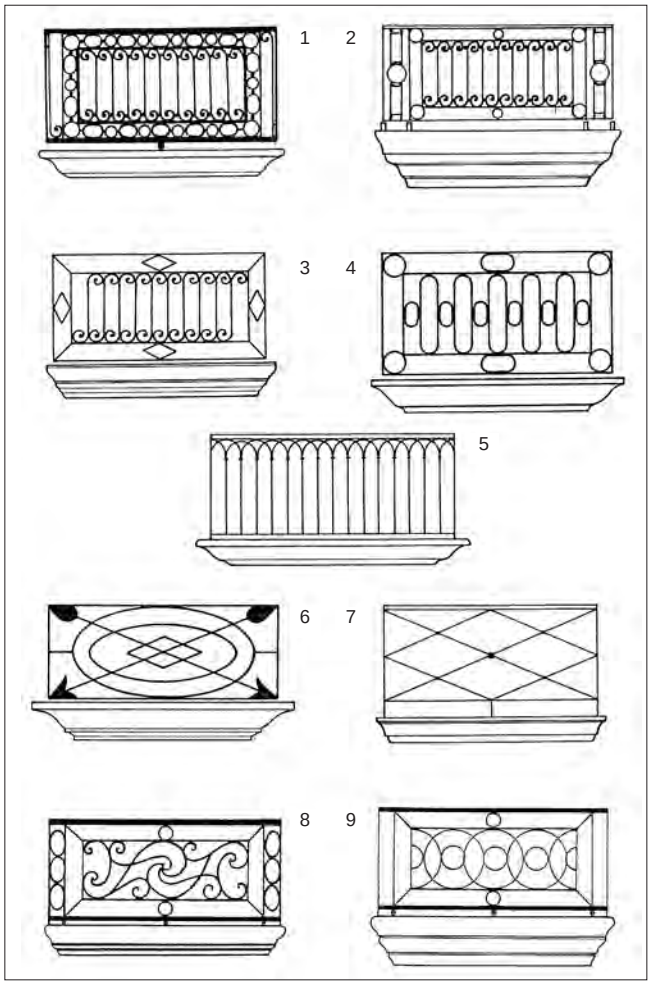

1, 2, 3 et 4 : 39, 6, 45 et 14 rue Pannecau - Frise de balustres avec motifs de cercles et de losange dans le cadre
5 : 53, rue Bourgneuf - Frise de barreaux droits reliés par des arceaux
6 et 7 : 4 et 9, rue Pannecau - Motifs de flèches et de losanges
8 et 9 : 47, rue des Faures - Coexistence des thèmes rocaille et néo-classique sur les garde-corps d'une façade

Echelle 1 / 50ème

Balconnets de la deuxième moitié du 19ème siècle

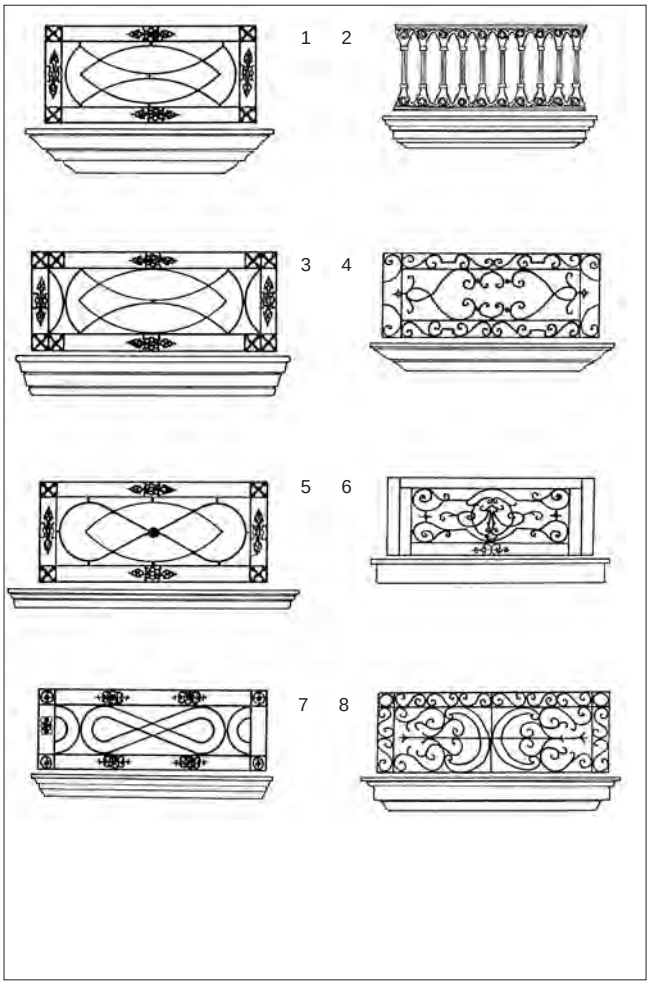

1, 2, 3 et 4 : 21, rue d'Espagne, 15, rue Thiers, 62, rue Pannecau, 24, quai Chao - Motifs curvilignes et palmettes de fonte
5, 6, 7 et 8 : 35, 43, 18 et 8, rue des Cordeliers - Motifs néo-gothiques et néo 18ème siècle

Echelle 1 / 50ème

Les flèches croisées : Peu fréquentes à Bayonne, les flèches «Directoire» associées à un seuil en large doucine appartiennent au premier tiers du 19ème siècle.

Le losange : Hérité des flèches croisées, les variations sur le thème du sautoir et du losange constituent l'un des standards de la première moitié et du milieu du 19ème siècle. D'abord traité en fer forgé, le thème est adapté aux nouvelles techniques de la fonte et trouve une postérité dans le second tiers du siècle.

Quant aux seuils des balconnets, l'abandon des formes arrondies permet de mieux intégrer les seuils aux bandeaux et de les faire poser sur ces derniers lorsqu'ils ont subsisté. Lorsque le bandeau a disparu, le seuil est soutenu par deux modillons, formule qui s'imposera dans la première moitié du 19ème siècle. La doucine et le talon, répétés, se rencontrent sur des façades de la fin du 18ème siècle tandis qu'une large doucine caractérise les formes du second tiers du 19ème siècle. L'interposition d'un larmier au centre du profil correspond aux façades du milieu du 19ème siècle.

Escaliers

Les escaliers à barreaux droits posés sur l'angle, restent la forme la plus courante tandis que réapparaissent des balustres inspirés des modèles du 17ème siècle que l'on amincit. Les rampes en fer forgé reprennent les thèmes des balconnets à barreaux droits et frises de losanges.

Escalier suspendu, deuxième moitié du 18ème siècle

Première volée en pierre avec garde-corps en fer forgé, volées supérieures en bois avec barreaux carrés posés sur l'angle, limon garni de losanges , style «Louis XVI»

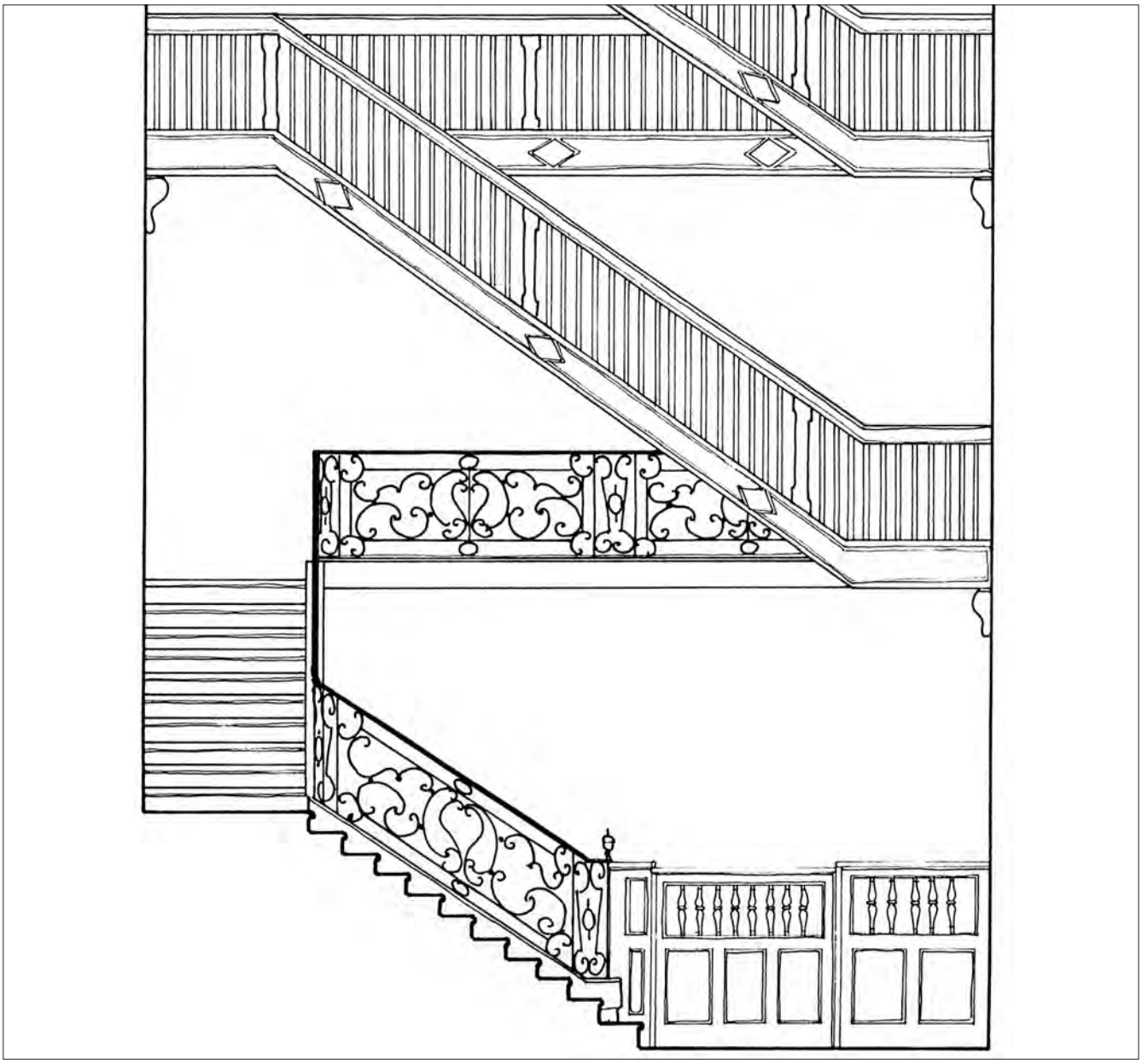

48, rue des Basques - Parcelle 20 BX 119 - Echelle 1 / 50ème

LA MAISON DU MILIEU DU 19ème SIECLE ET DU DÉBUT DU 20ème SIECLE

Le 19ème siècle voit la généralisation des architectures d'enduit. Si l'on construit moins d'immeubles en pierre, on surélève de très nombreux immeubles en y ajoutant un étage, voire une loggia en comble. Le bouleversement amorcé au 18ème siècle se poursuit donc, surtout au cours de la deuxième moitié du siècle. En 1878, d'après le mémoire de Le Beuf, «on voit chaque jour quelque propriétaire obligé d'exhausser sa maison et d'augmenter le nombre d'étages». Les traces des remaniements sur les façades en pans de bois sont alors effacées par l'enduit qui forme un nouvel ordonnancement avec appareillages, harpes, bandeaux et chaînes d'angle simulés. Les escaliers à volées courbes foisonnent, les menuiseries et les ferronneries changent de registre. Mais la distribution des plans reste la même, elle se confirme et elle s'aggrave par la densification.

Maisons en pans de bois de la première moitié du 19ème siècle
Façade en pans de bois décrépie sur piliers de pierre ef façade en pans de bois crépie

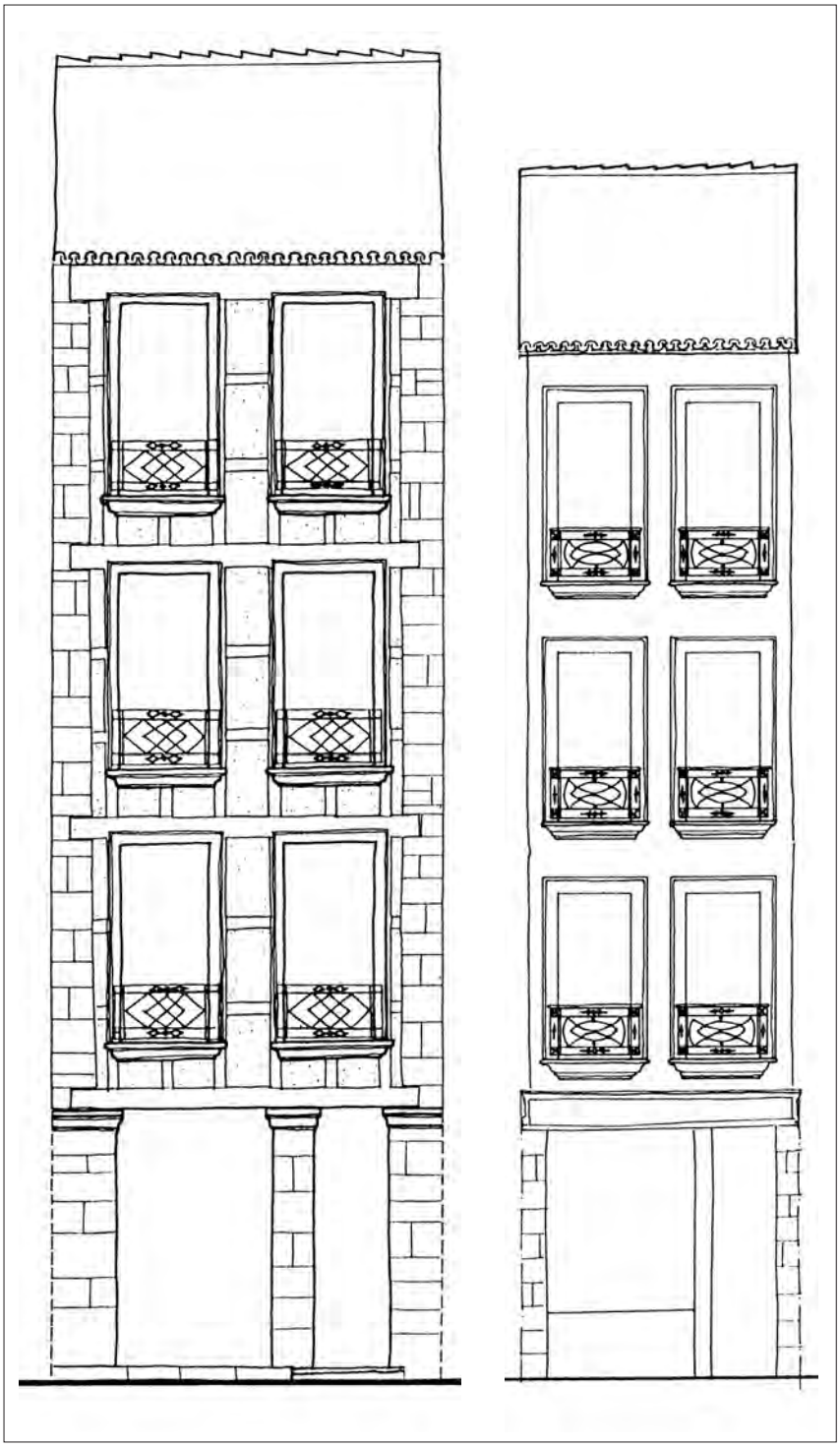

43, rue d'Espagne - Parcelle 23 BX 436 et 21, rue d'Espagne - Parcelle 35 BX 448 - Echelle 1 / 100ème

Maison en pans de bois fin 19ème siècle
Devanture coffrée , fen. avec chambranle à épaulements

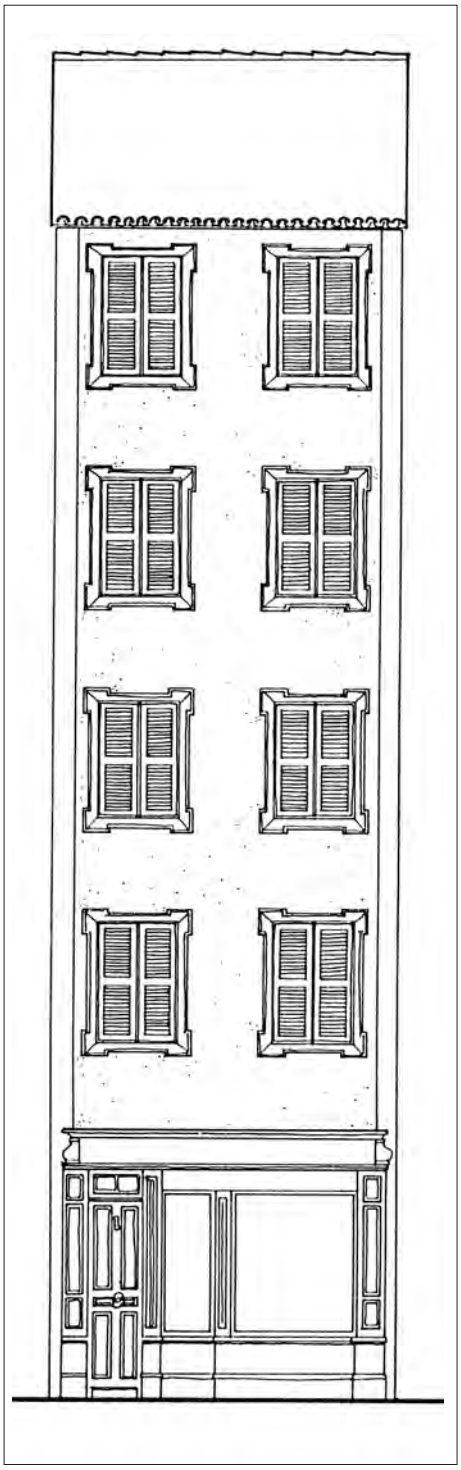

33, rue des Basques - Parcelle 30 BX 166 - Echelle 1 / 100ème

Maison du fin 19ème siècle, architecture éclectique

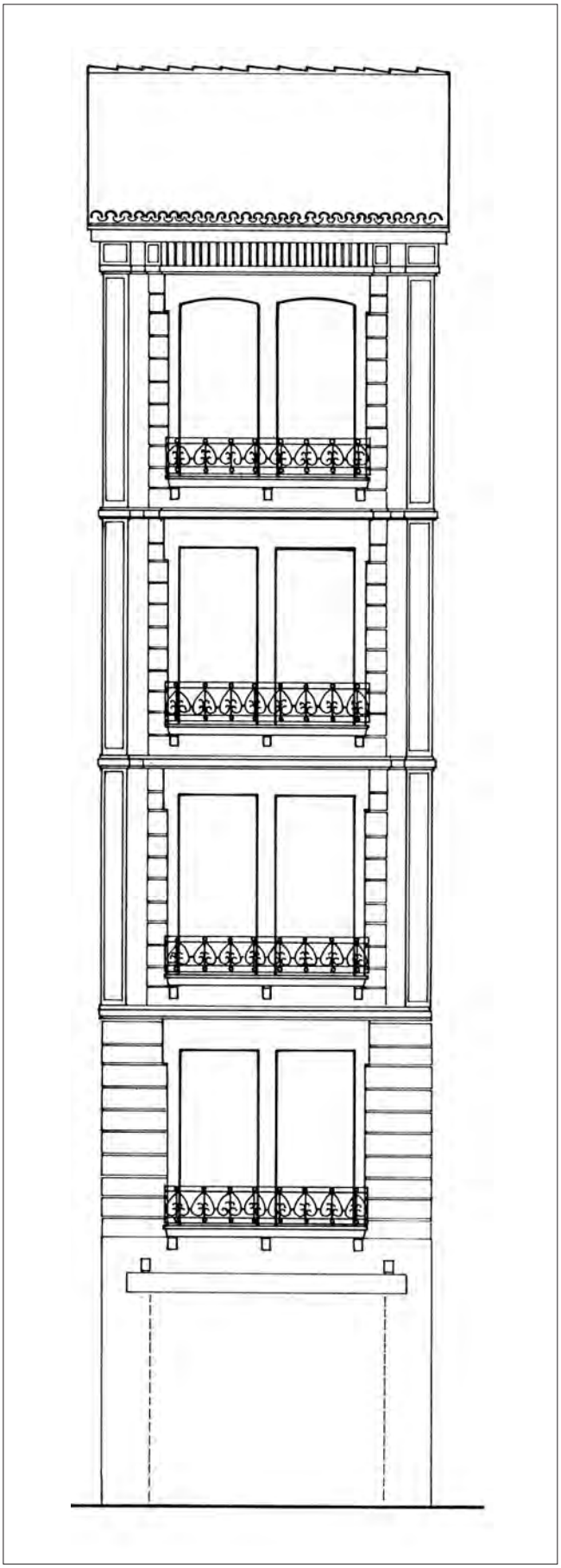

21, quai Jauréguiberry - Parcelle 29 BX 133 - Echelle 1 / 100ème

Maison du fin 19ème siècle, architecture «bayonnaise»
Couvrement éclectique, devanture en coffrage

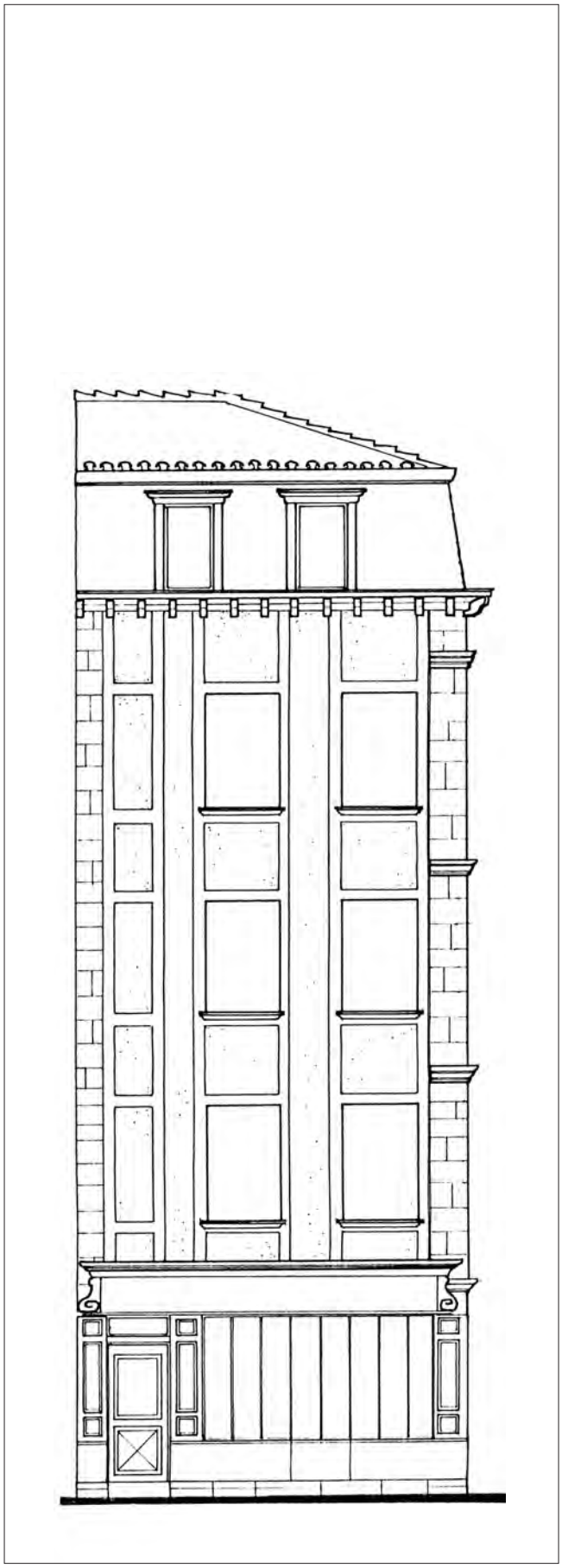

51, rue des Faures - Parcelle 20 BX 343 - Echelle 1 / 100ème

Maison en pierre, néo-classique vers 1830
Façade avec étage en attique et soubassement entresolé

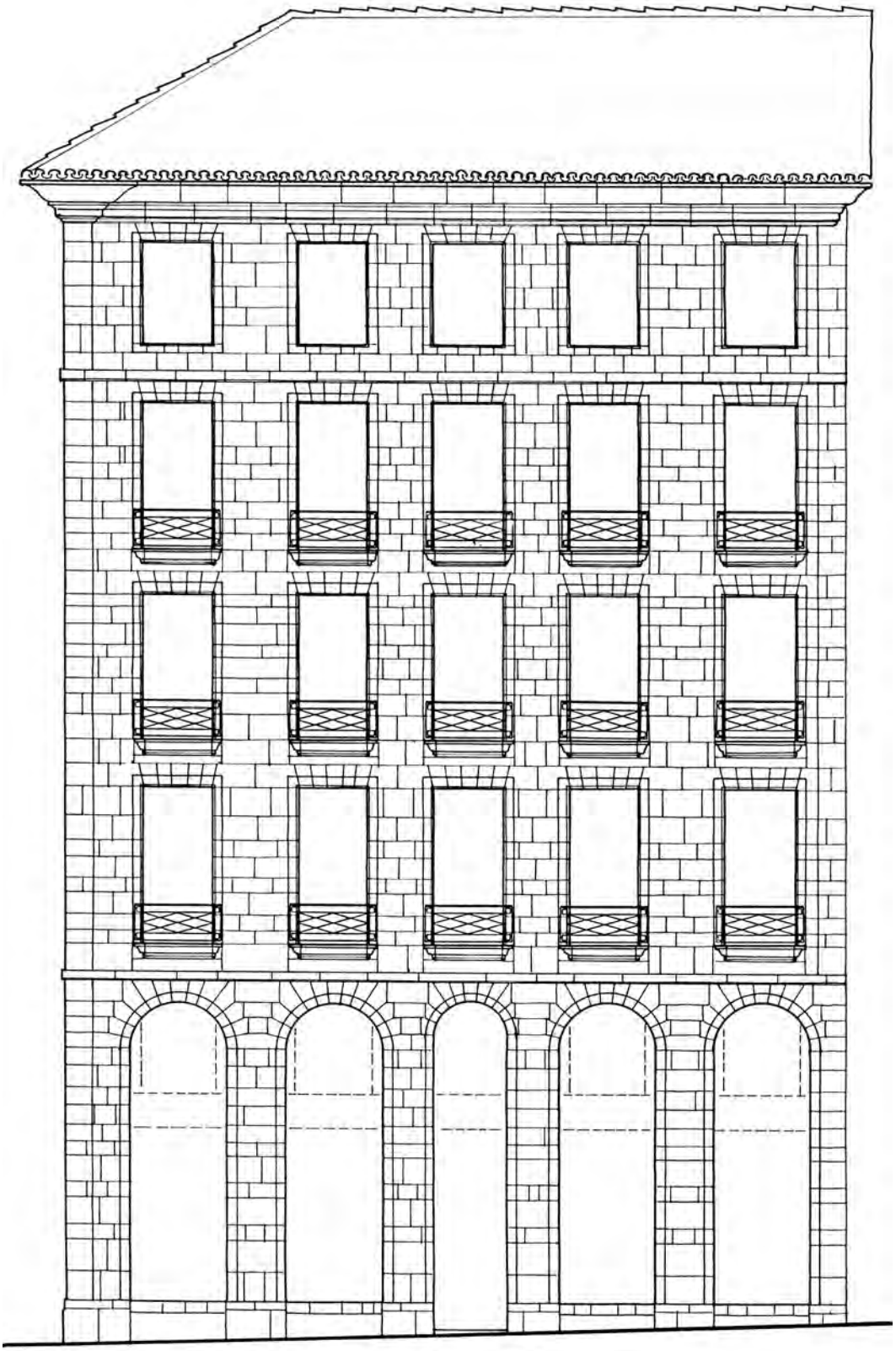

1, rue Argenterie - Parcelle 15 BX 52 - Echelle 1 / 100ème

Maison en pierre de blocage crépie, milieu du 19ème siècle

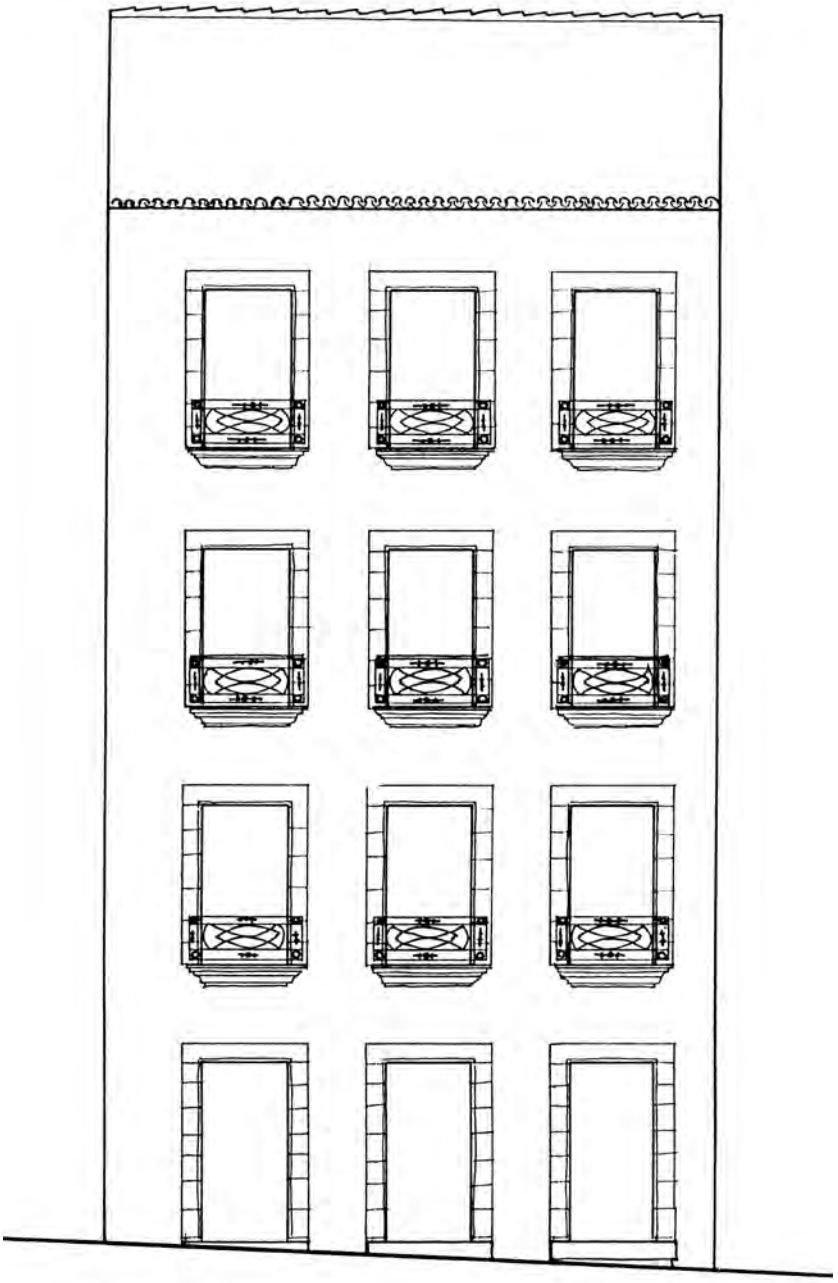

7, rempart Lachepaillet - Parcelle 36 BX 473 - Echelle 1 / 100ème

Maison en pierre appareillée, deuxième moitié du 19ème siècle, style second-Empire

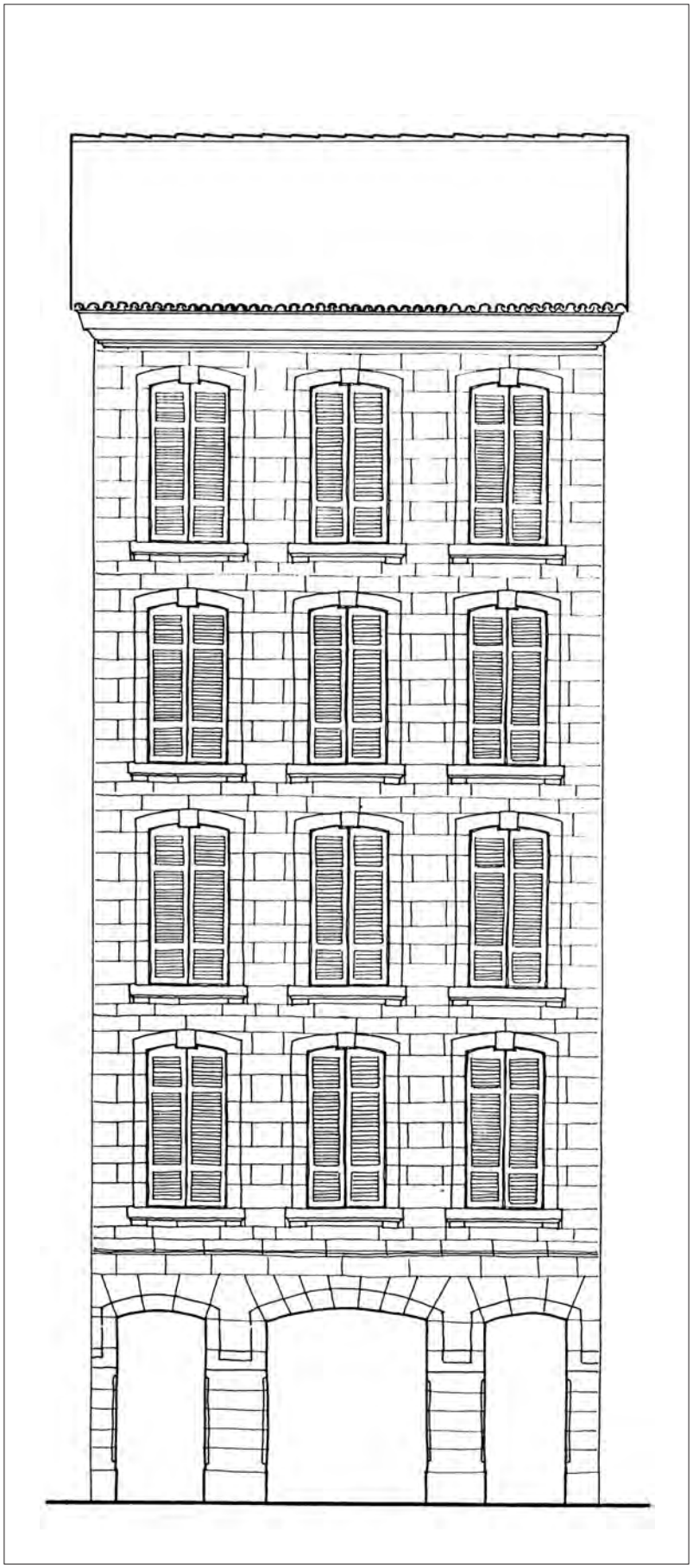

8, quai Chaho - Parcelle 45 BZ 6 - Echelle 1 / 100ème

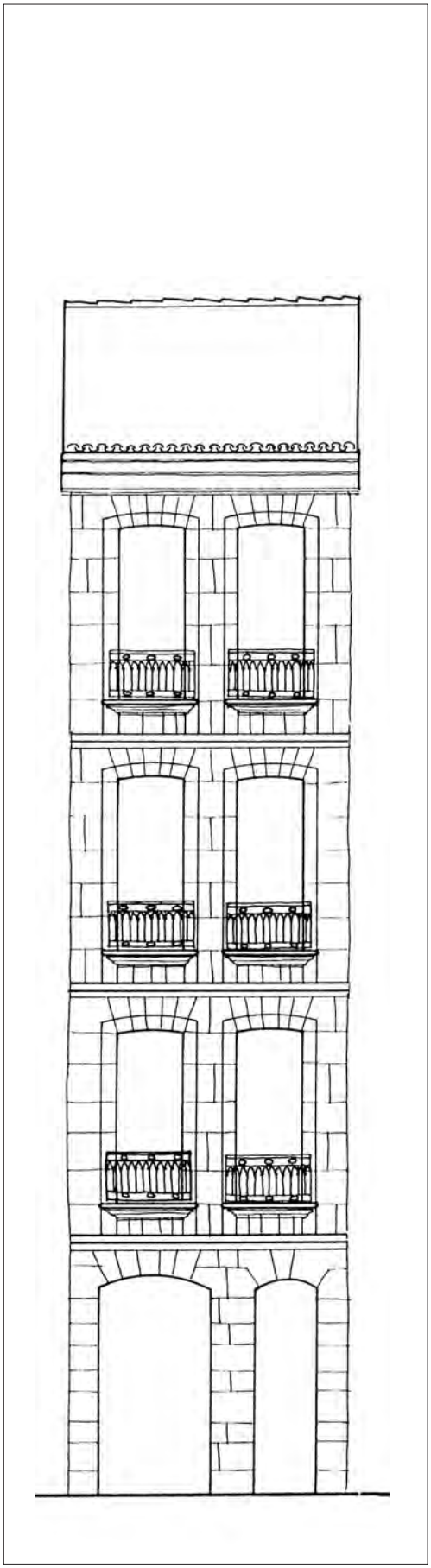

36, rue des Basques - Parcelle 28 BX 125 - Echelle 1 :/100ème

Deux nouveautés importantes apparaissent vers le milieu du siècle : à l'intérieur, les escaliers évoluent considérablement en enrichissant leur élancement et, à rez-de-chaussée, les devantures à coffrage menuisé recouvrent les arcades et les piliers. Ainsi que les photos d'alors le montrent, Bayonne a une architecture totalement recouverte, effaçant toute particularité de son paysage.

Si les bâtiments de la rue Bernède ont introduit une rupture stylistique, «parisienne», ainsi que l'a fait au siècle précédent l'hôtel de Bréthous, les autres bâtiments restent sur un registre «bayonnais».

L'uniformisation des façades au début du 20ème siècle

Lucarne à la «capucine», milieu du 19ème siècle

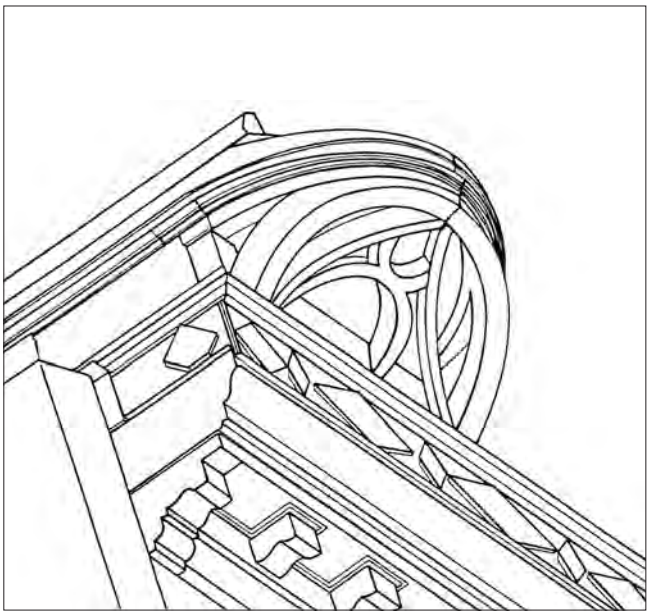

Les tendances de l'architecture

Les thèmes de l'architecture du 17ème siècle qui constituaient la référence principale de l'architecture néo-classique, sont désormais accommodés avec d'autres vocabulaires stylistiques, notamment dans la modénature des fenêtres. Encadrées d'un chambranle à crossettes et appuyées sur un bandeau d'allège soutenu par des modillons à glyphes, elles reproduisent, avec une certaine liberté mais aussi une certaine sécheresse, les formes observées sur les hôtels du début du 17ème siècle. Mais, ici, ces formes ne sont plus que des placages réalisés avec tout ce que permettent les techniques d'enduit.

Sous le second Empire, pour les immeubles de pierre, c'est le 18ème siècle et ses baies cintrées avec leurs chambranles lisses, qui constituent la référence enjolivée de quelques motifs hérités de l'architecture gothique tels que les chanfreins arrêtés. Les toitures s'étoffent sur les maisons cossues d'un comble mansardé avec un brisis d'ardoise rythmé par des lucarnes, parfois à la «capucine».

Les immeubles des allées Boufflers et des rues Bastiat et Laffite forment les ensembles les plus importants de l'architecture de cette fin de siècle dans la ville.* Sinon, on rencontre ça et là quelques bâtiments éclectiques se référant à la Renaissance, souvent liés au commerce comme le «Monoprix» (1886) qui ignore l'échelle de la rue port-Neuf, ou à un style «néo-18ème»

Architecture éclectique de la fin 19ème-début 20ème siècles

Les consoles du balcon reproduisent les formes «rocaille» de l'hôtel de Brethous

comme la «Belle Jardinière» (1912), bâtiment-proue au bout du quai des Corsaires. Aucune référence n'est désormais faite au contexte bayonnais. L'architecture est «nationale», voire «internationale» et elle ignore, du moins pour les façades, les particularités locales.

Au début du 20ème siècle, échappent à la banalité éclectique les bâtiments qui affirment les tendances «art-déco», ou cherchent dans la filière «néo-basque». Parmi ces derniers on peut noter les immeubles du 3 rue port-Neuf, le garage Nivadour par Henri Perret (1930), le Capagorry par Darricau (1912), l'immeuble Darricarére 14 rue Thiers par Benjamin Gomez (1914), le magasin Tapie rue Thiers aussi, par Louis et Benjamin Gomez (1941)... Ces interventions sont cependant rares dans la ville, l'essentiel des créations intervenant dans les nouvelles périphéries, les allées Marines et Paulmy. Une source précieuse pour cette riche époque est celle des «Archives d'architecture de la côte Basque».

* Allées Boufflers : immeuble en briques par Bertrand, rues Bastiat et Laffite : Dépôt des pompes par l'architecte Novion, Poste (1912), musée Bonnat (1900)

Hôtel du Sault, puis Dubrocq
Source : Archives du Génie

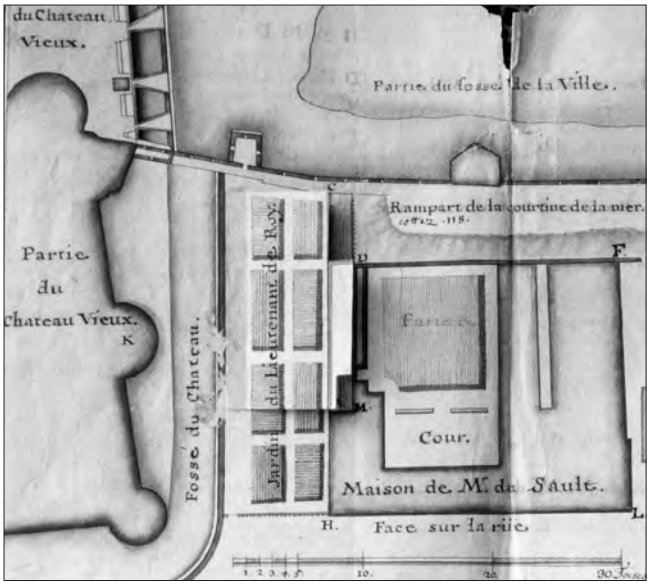

L'hôtel Dubrocq

A la fin du 19ème siècle servant aussi de pensionnat

Première transformation de l'hôtel en grand magasin

L'hôtel à nouveau transformé dans les années 1930

Les architectures éclectiques, néo-basques et art déco

Le «Printemps», vers 1900

La «Belle Jardinière» par Cazalis, architecte, 1912

Le «Capagorry» par Darricau, architecte et
la maison Darricarère par B. Gomez, architecte

Architecture Art-Déco
3, Rue Port-Neuf

Fenêtres

Une forme, bien particulière à Bayonne, apparaît dans les années 1880. Elle se caractérise par l'adaptation sur les baies des façades en pans de bois d'un cadre élargi à ses angles et portant les contrevents. Cette solution, inspirée des crossettes, exclue la présence de balconnets. Les menuiseries des fenêtres s'amincissent et leur vitrage est reparti en six volumes.

Balconnets

L'évolution est constituée par l'avènement de la fonte. D'abord peu perceptible dans le dessin du garde corps du balconnet, on retrouve les modèles déclinés à partir du losange qui caractérisait les années 1810-1830, à peine modifiés par l'adjonction de palmettes et de cabochons moulés. Concurremment, sont adaptés les modèles à barreaux comme certains dessins du 18ème siècle qui sont quelque peu alourdis par leur interprétation en fonte. Les modèles «néo-Renaissance» prolifèrent après 1830 et, probablement dans les années 1850-1860, apparaissent les formes nouvelles combinant d'abord le cercle et le losange, avant que le retour aux formes curvilignes héritées du 18ème siècle, n'annonce le glissement vers le modernisme.

Souvent, à la fin du 19ème siècle, on n'hésite pas à imiter les formes anciennes. Mais, elles sont alors transcrites avec la façon de faire asséchée de cette période.

Escaliers

Les anciens escaliers à volées droites, cèdent la place à un escalier à quartiers tournants, voire hélicoïdal, soutenu par des consoles métalliques et caractérisé par des rampes à balustres minces en fuseaux, remplacés par des barreaux de fer avec anneaux de fonte dans les années 1880. Si le dessin des garde-corps reste figé dans une forme conventionnelle, la variété des courbes dessinées par les volées est à attribuer à la grande dextérité des charpentiers. Elle constitue le véritable luxe et l'originalité des cages d'escalier parées de lambris et éclairées par les verrières zénithales.

Ces escaliers, au nombre de 800, forment un ensemble patrimonial unique.

L'imitation

Deux garde-corps sur des maisons différentes. Le premier, du 18ème siècle, est reproduit par des formes asséchées et alourdies à la fin du 19ème siècle

Types d'escaliers bayonnais

Escaliers à volées droites caractéristiques des modèles des 17ème et 18ème siècles

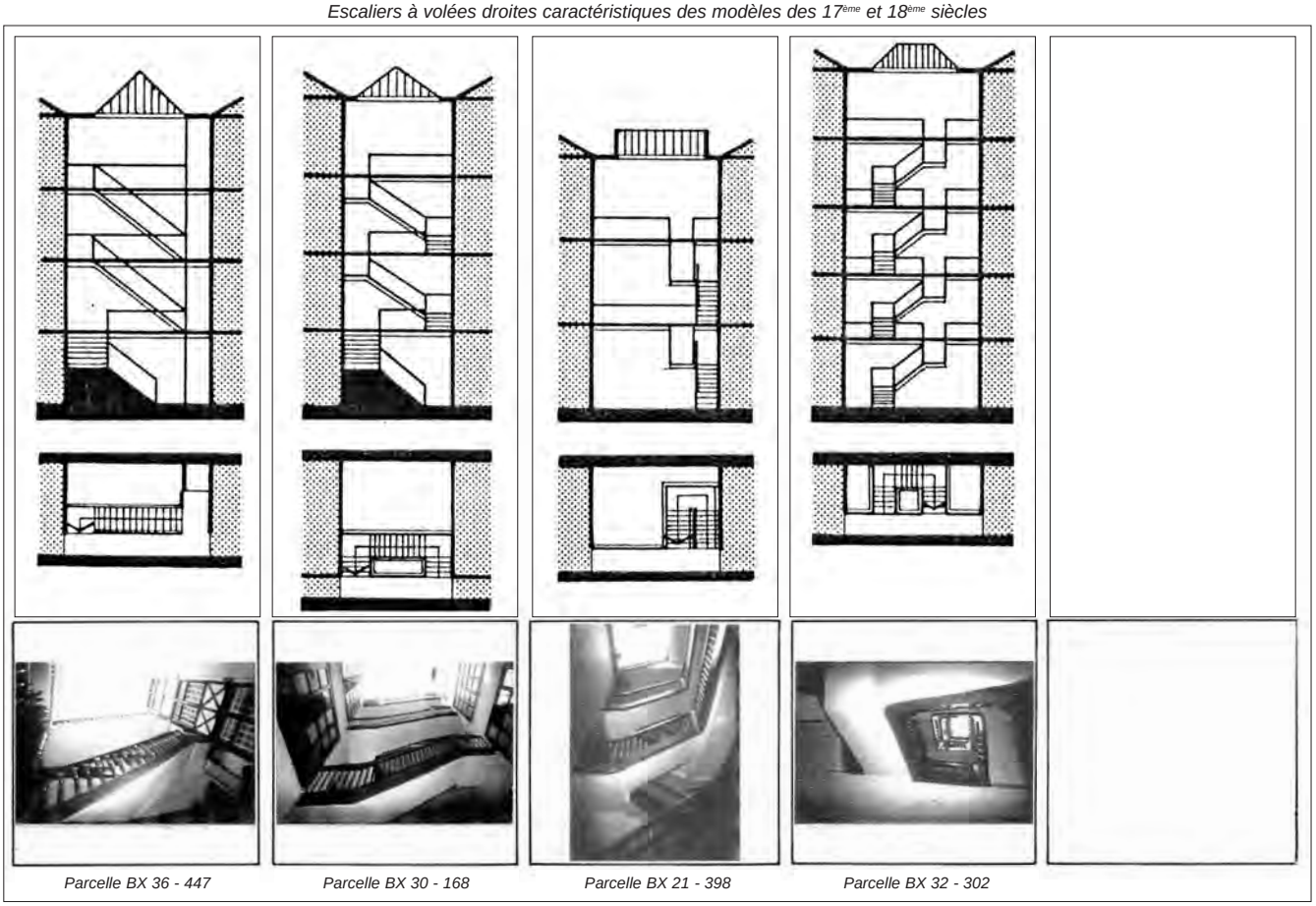

Parcelle BX 36 - 447 | *Parcelle BX 30 - 168* | *Parcelle BX 21 - 398* | *Parcelle BX 32 - 302*

Escaliers à volées courbes du 19ème siècle

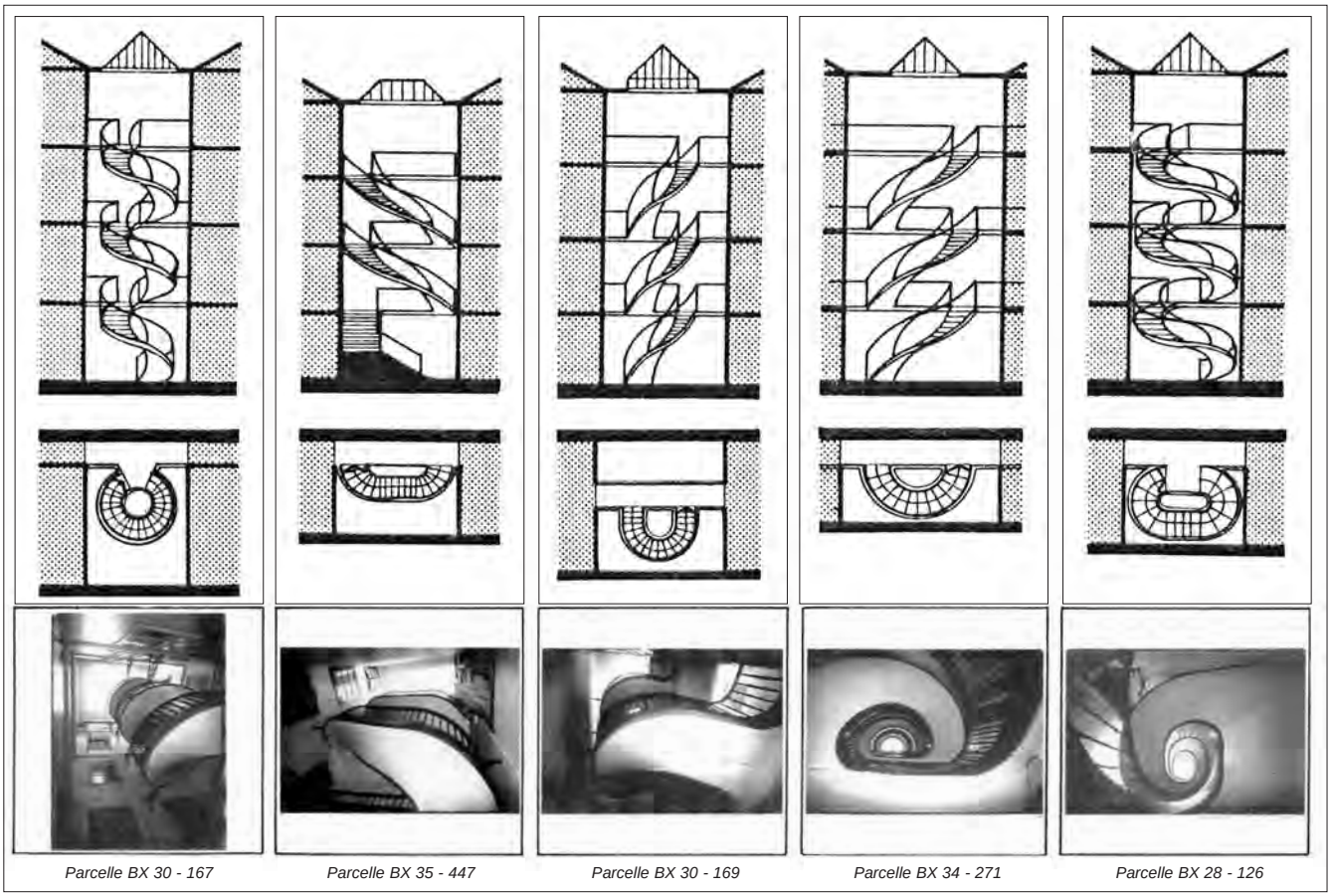

Parcelle BX 30 - 167 | *Parcelle BX 35 - 447* | *Parcelle BX 30 - 169* | *Parcelle BX 34 - 271* | *Parcelle BX 28 - 126*

Escaliers 17ème siècle

Escaliers 17ème-18ème siècles

Escaliers 17ème-18ème siècles

Escaliers 18ème-19ème siècles

Escaliers 19ème siècle

Escaliers 19ème siècle

Implantation des bâtiments

Deux corps de bâtiment et escalier

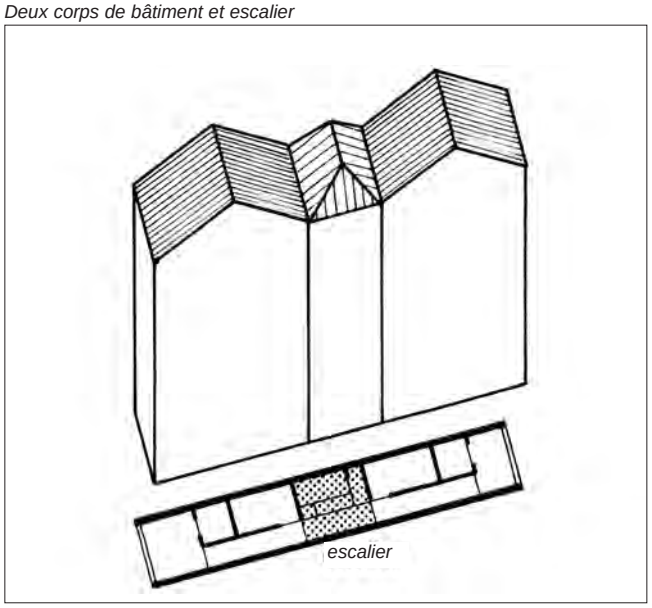

Trois corps de bâtiment, escalier et puits de jour

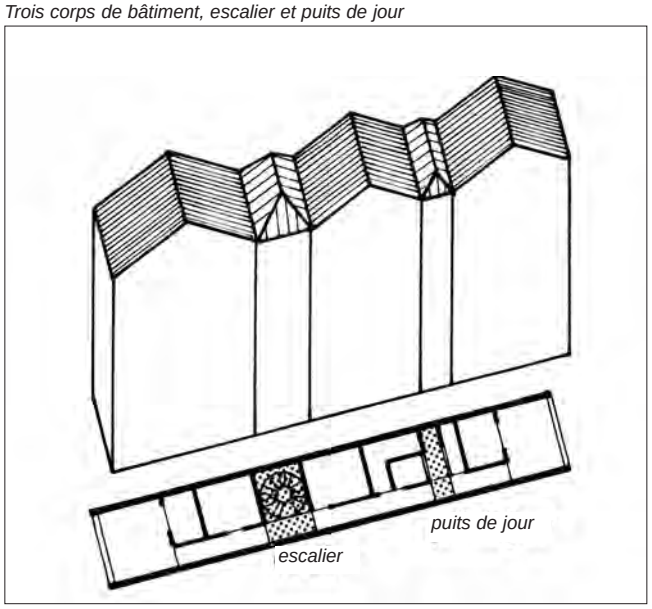

Trois corps de bâtiment et escalier

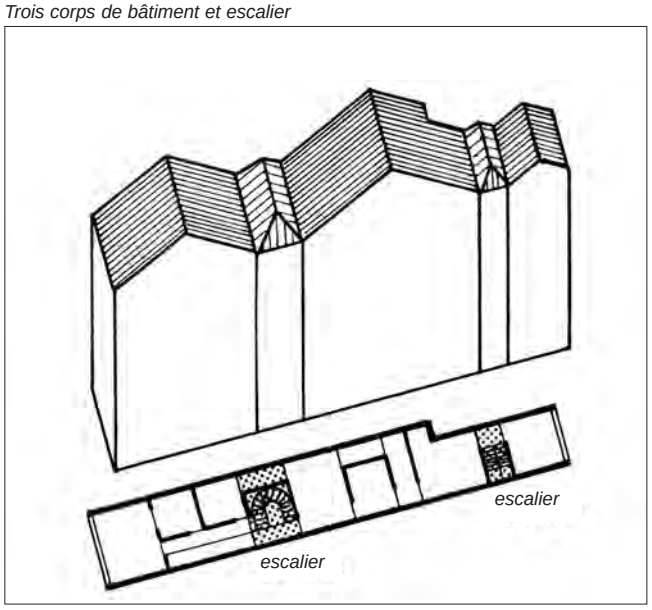

Densification du tissu

1612 : jardins et cours occupent une part importante du tissu

1694 : le tissu, densifié, conserve encore des «vides»

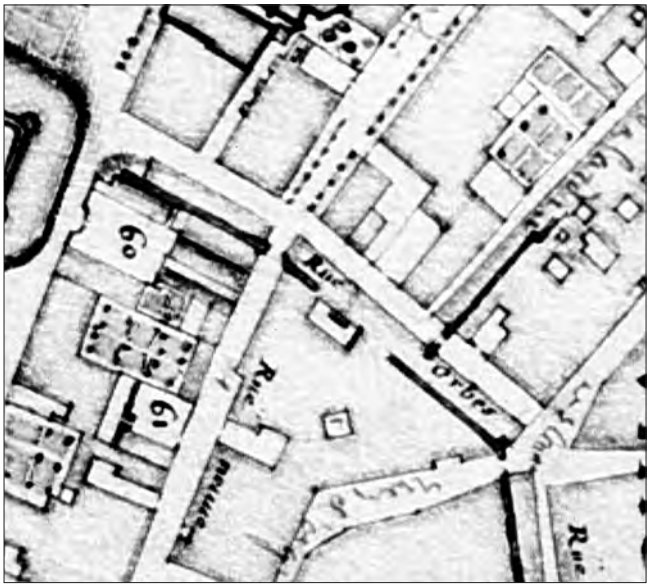

1813 : au début du siècle, des espaces libres sont encore présents

LA MAISON DU 19ème SIECLE «MODELE» BAYONNAIS DE L'HABITAT

Compte tenu de la structure parcellaire figée, la densification du tissu au 19ème siècle exacerbe les caractères plus anciens des constructions. Déjà à la deuxième moitié du 17ème siècle et au cours du 18ème siècle, le corps de bâtiment situé en front à rue, haut de 3, puis de 4 niveaux, est dédoublé par un bâtiment de hauteur et d'épaisseur équivalente, derrière une cage d'escalier couverte par un rampant du toit et occupant l'espace de la cour médiévale ou de la Renaissance.

Cette disposition devient la règle et, souvent, l'on rencontre maintenant un troisième corps de bâtiment séparé par un puits de jour, également couvert. Là où le plan de 1612 montre des îlots aérés, le plan de 1694, montre des îlots passablement bâtis et les plans des19ème et 20ème siècles montrent des îlots totalement pleins.

Pour l'essentiel, la largeur de la façade, se divise en deux travées. Ses deux fenêtres offrent le seul jour direct à la première pièce du logis, sauf pour le parcelles traversantes qui disposent de deux autres fenêtres éclairant la pièce située à l'extrémité opposée du bâtiment, à quelque 30 ou 40 mètres de distance selon la profondeur de la parcelle. Entre ces deux extrémités le reste des pièces est à peine éclairé en second jour par les cages d'escalier et puits de jour, ou il forme une enfilade complètement aveugle.

Position médiane des cages d'escalier dans les immeubles

La distribution des immeubles procède ainsi de façon typée :
- Depuis la rue, un couloir latéral étroit longeant l'échoppe, donne accès à la cage d'escalier située au milieu du bâtiment. Parfois, pour céder l'intégralité du rez-de-chaussée au commerce, cet escalier part droit derrière l'entrée pour rejoindre le plancher du premier étage d'où démarre la cage de l'escalier courbe.
- Aux étages, de part et d'autre du palier, s'étend le logement «sous deux clés», les habitants devant traverser les parties communes pour rejoindre les pièces de jour ou de nuit, sauf cas rare de coursive latérale privative et fermée les reliant en surplomb de la cage d'escalier.
- Depuis l'accès pallier, le logement présente d'abord une cuisine, éclairée en second jour par la cage d'escalier, puis des pièces aveugles dont le nombre varie selon la profondeur de la parcelle et, enfin, la pièce principale donnant sur la rue et comportant une alcôve. De l'autre côté du palier, la distribution est identique sauf que la première pièce donnant sur la cage, au lieu d'être consacrée à la cuisine, est utilisée comme chambre.
Font exception à ce schéma les quelques bâtiments d'angle ou les «immeubles-placard» qui, eux, bénéficient de larges façades sur rue.

Emplacement de l'escalier dans la parcelle
L'escalier placé au milieu de l'immeuble distribue le logement de part et d'autre du palier, sa cage assure un second jour aux pièces

Parcelle traversante *Parcelle non traversante*

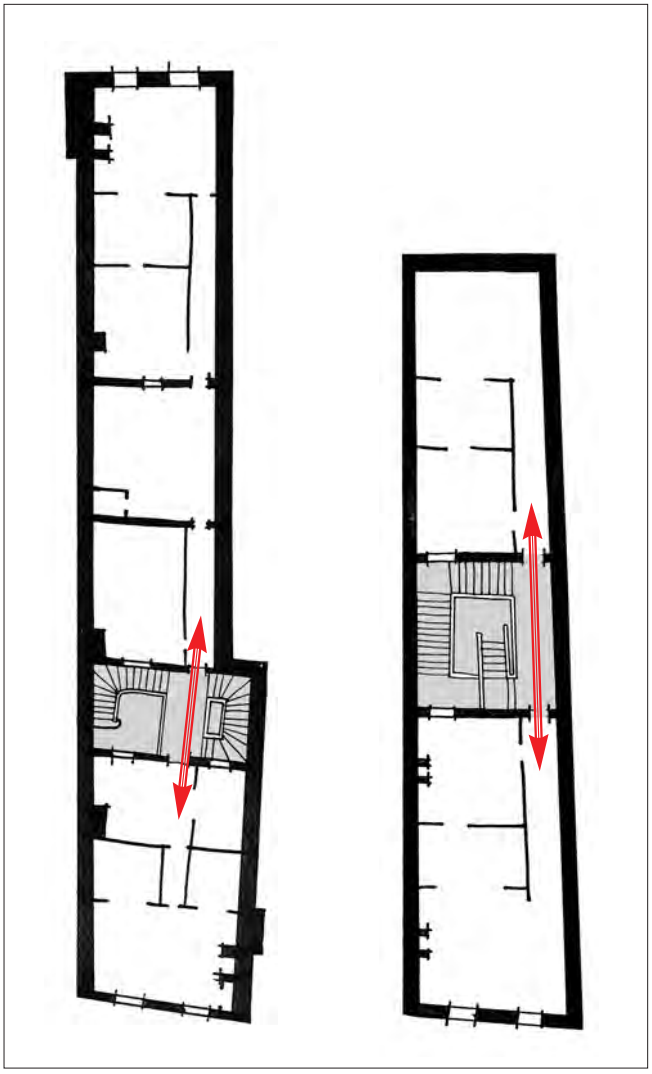

Type de distribution des logements

Le «modèle» de la maison bayonnaise au 19ème siècle

Bien que disposant de larges parcelles, les propriétaires construisent des «logements-couloir» et dédoublent les escaliers dans une même cage

Cadastre de 1831	Cadastre de 1975	Plan du «Casier sanitaire»
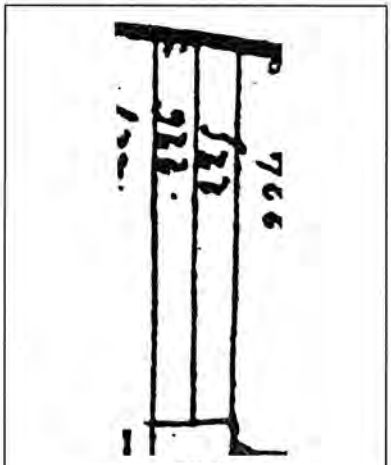 23 BX 432	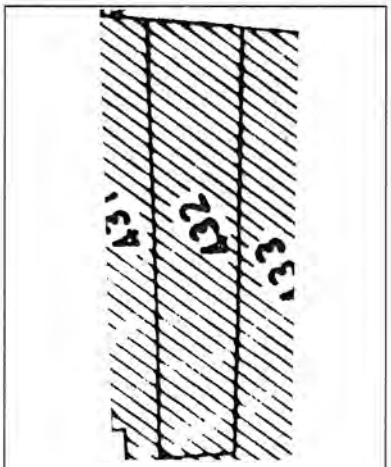 23 BX 432	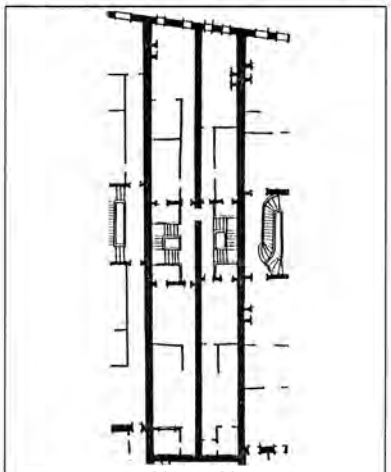 23 BX 432
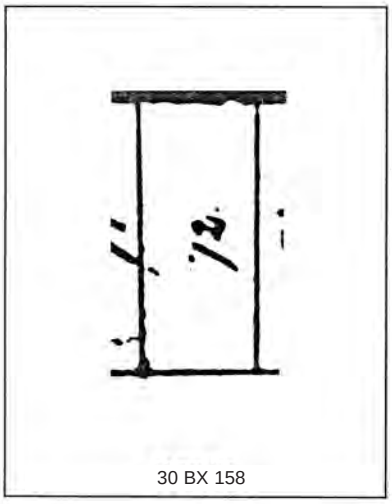 30 BX 158	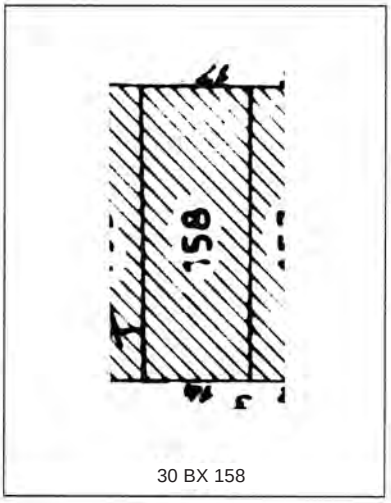 30 BX 158	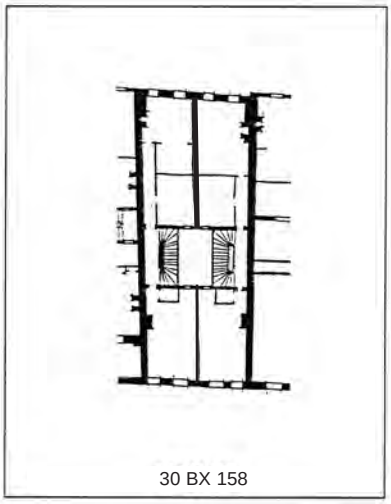 30 BX 158
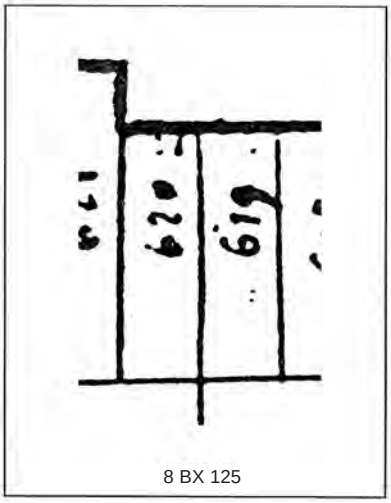 8 BX 125	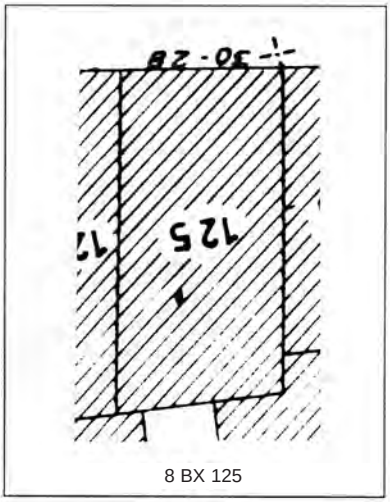 8 BX 125	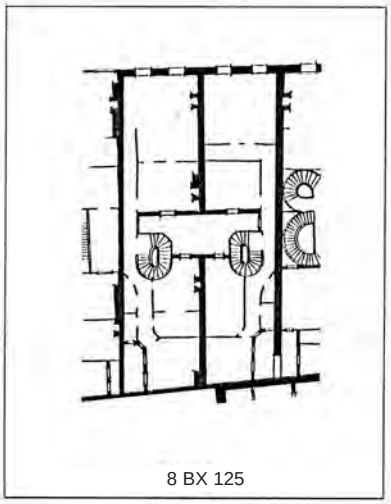 8 BX 125

Cages d'escalier des maisons construites au 19ème siècle
Perspectives depuis le sol

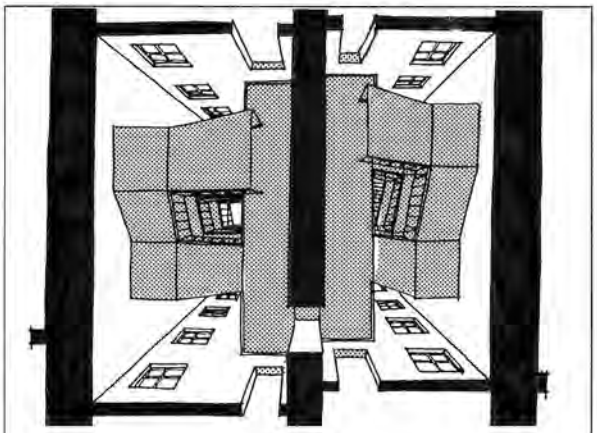

23 BX 432

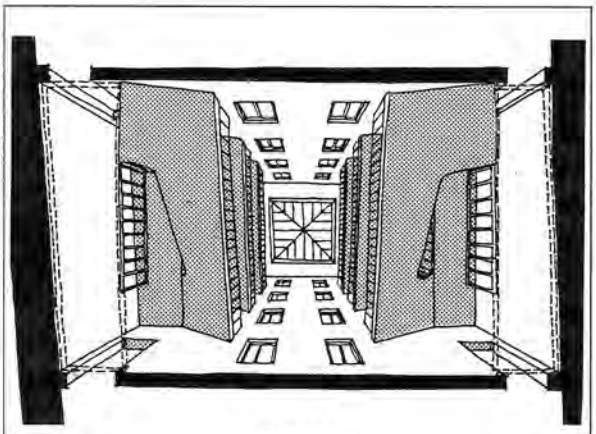

30 BX 158

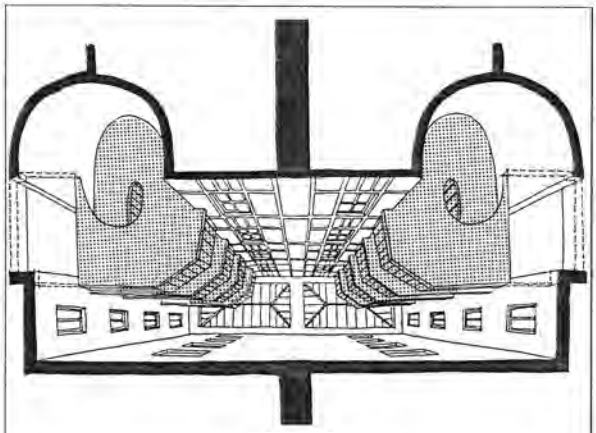

8 BX 125

Cette distribution mal-commode devient au 19ème siècle le «modèle-type» de l'habitat bayonnais. A preuve, trois exemples parmi d'autres concernant des parcelles larges ou des propriétés doubles réunies et rebâties au cours du siècle. Les propriétaires, disposant de parcelles larges, non seulement ils les scindent en deux pour reproduire des «logements-couloirs» distribués sous deux clés de part et d'autre du palier, mais, tout en réunissant l'espace de la cage, ils y placent deux escaliers distants de deux ou trois mètres l'un de l'autre, alors qu'ils auraient pu desservir l'immeuble de façon plus économe, par un seul escalier.

Autre exemple, celui de la ruelle des Basques qui, tout en disposant d'une longue façade sur rue, place le couloir de distribution le long de la façade, laissant les pièces d'habitat en second jour. Cet immeuble, portant des croisées de la fin du 16ème siècle, laisserait supposer que ce dispositif aurait des origines plus anciennes.

La maison Capparozze, ruelle des Basques
Le couloir de distribution est le long de la façade, les pièces étant aveugles

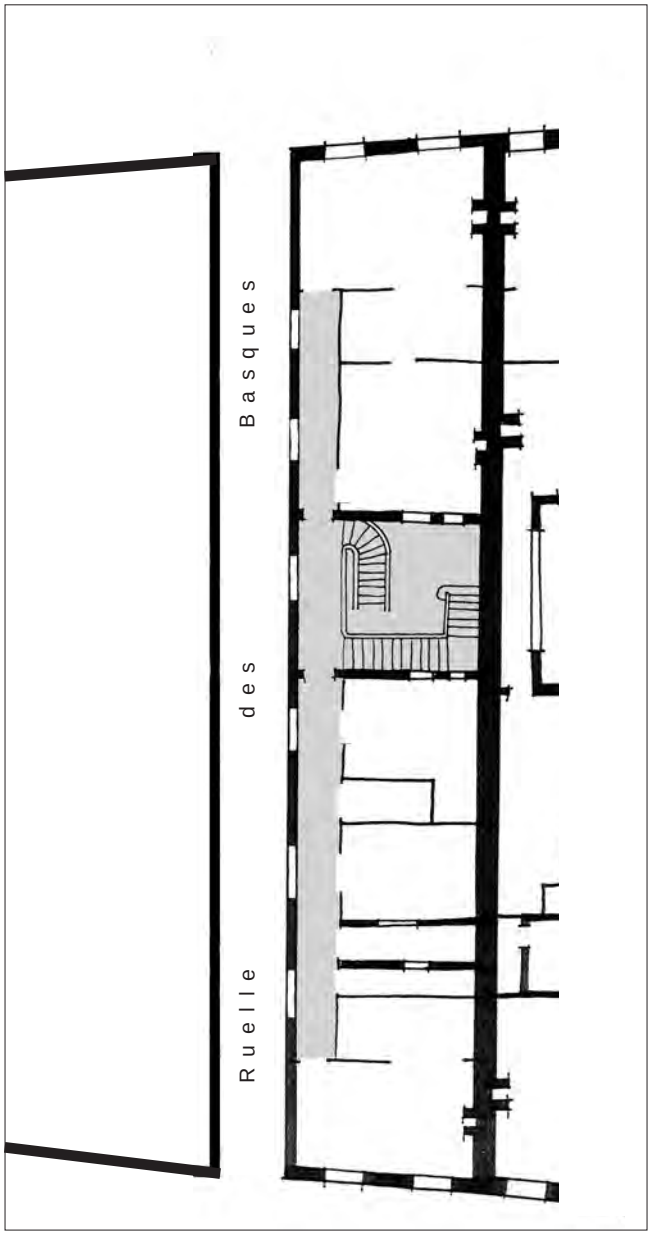

Même des immeubles monofamiliaux empruntent le modèle distributif de celles d'appartements. Un acte de vente de 1809, décrit la distribution d'une maison notable située à l'actuel n°19 de la rue Bourgneuf et appartenant à Arnaud-Fourcade qui la vend à Caupenne.

«... La sus-dite maison composée et distribuée comme suit :

Rez-de-chaussée : Un magasin du côté de la rue, la cour et l'escalier, trois chays, une seconde cour ouverte où se trouve un puits, une grande cuisine avec sa souillarde à côté et garde-manger; enfin, une troisième cour adossée au mur de la «Fosse aux mâts».

Premier étage : Un grand salon de compagnie sur la rue, avec la salle à manger qui, à volonté, ne forment qu'un seul appartement, la cour de l'escalier, une petite cuisine ou office, une grande salle à manger sur le derrière communiquant par un cabinet de droite à une terrasse planchéiée, et par celui de gauche à un escalier qui descend à la grande cuisine au rez-de-chaussée.

Second étage : Chambre à coucher du côté de la rue avec un alcôve et bouge, autre chambre intérieure, cour de l'escalier, chambre à coucher, escalier du troisième étage, chambre ou salon avec cheminée et deux cabinets à côté, celui de gauche servant de passage aux appartements qui se trouvent former le derrière de la maison à côté du numéro 9, dont il sera parlé après.

Troisième étage : Même distribution qu'au second étage, avec deux galeries sur le derrière ou à celle de gauche il se trouve construit des latrines.

Quatrième étage : Mansarde et grenier où se trouvent les chambres des domestiques... La dite maison de la longueur dans œuvre réduite de 56 mètres et de la largeur de 5 mètres, 30 centimètres depuis la façade du Bourgneuf, jusqu'au mur de clôture de la Fosse aux mâts. La superficie du terrain est de 296 mètres carrés, 80 centimètres. Plus une autre partie de maison formant une aile à gauche faisant autrefois le derrière de la maison à côté numéro 9; celle-ci... est composée et distribuée ainsi que suit.

Rez-de-chaussée : Deux chays à côté de la grande cuisine qui servent de bûcher, avec un escalier qui communique aux chambres du premier étage.

Premier étage : Une grande chambre de domestiques, l'une donnant sur l'allée de Bouflers, l'autre sur une petite cour intérieure.

Second étage : Antichambre et chambre à coucher donnant sur la terrasse avec deux cabinets, sur les allées Bouflers.

Troisième étage : Grenier au-dessus de ces appartements...

La dite aile de bâtisse de la longueur dans œuvre réduite de 18 mètres 60 centimètres depuis la façade... la superficie du terrain est de 86 mètres 2 centimètres.

Conditions de la vente : Cette maison et aile de bâtisse, ...seront vendues ...dans l'état où elles se trouveront au moment de l'adjudication, avec les trois glaces qui sont au salon de compagnie, celle qui est au petit salon jaune à la cheminée, les deux poëles et la fontaine en marbre démontée, les autre glaces ou trumeaux acceptés...»

Fait à Bayonne, le 16 octobre an 1809
Signé Caupenne aîné

La maison Caupenne, rue Bourgneuf
Source : Plan d'A. Courtois, architecte, texte recueilli par G. Vacelet, architecte

En gris, la distribution, en pointillé, les cours

DIAGNOSTIC
DU FONCTIONNEMENT URBAIN

LA PLANIFICATION EN CENTRE ANCIEN

En son article L 123-1, le Code de l'urbanisme dit que «Les plans locaux d'urbanisme exposent le diagnostic au regard des prévisions économiques et démographiques et précisent les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social et d'habitat, de transports, d'équipements et de services».

Cette légitime exigence peut être satisfaite lors d'ensembles urbains ou territoriaux ayant une dimension suffisante et une capacité de planification qui leur soit propre.

Avec ses 37 hectares de ville. au sein des 2 600 hectares d'urbanisation (1,4%), et ses 5 100 habitants parmi les 105 400 de l'agglomération (4,8%), le secteur sauvegardé ne constitue pas une entité suffisante pour établir des prévisions démographiques ou économiques qui lui soient propres. Celles-ci relèvent de l'agglomération dans son ensemble et des mouvements internes qu'elle connaîtra.

De même, l'appareil statistique, hormis les recensements de la population, n'identifie pas le territoire du secteur sauvegardé pour qu'on puisse y établir des analyses.

L'avenir du territoire du secteur sauvegardé dépend donc de la mise en valeur de ses potentialités, de ses capacités d'accueil et de la politique urbaine de la collectivité à leur égard. Et, cette dernière dépendra, à son tour, tant de la capacité d'inciter les comportements de la population en faveur des quartiers anciens que des moyens pouvant être mis en place par les politiques nationales pour assurer la revitalisation et l'équilibre des centres historiques protégés.

A ce titre, les enjeux et les objectifs exposés correspondent plus à l'analyse interne du potentiel de peuplement, d'habitat et fonctionnel de la ville ancienne et à l'action volontaire de la Commune, que d'une démarche de prévisions et de planification entendues au sens habituel que l'on donne à ces termes.

LE CENTRE DANS L'AGGLOMERATION

FONCTIONS DE CENTRALITE

Le centre ancien de Bayonne connaît les mêmes évolutions des fonctions centrales que la plupart des villes. Alors qu'il constitue la référence emblématique de centralité, il subit le desserrement fonctionnel des équipements de «commandement» (Tribunal, Chambre de commerce, administrations...) et le conflit d'échelle entre les surfaces que peut offrir le support bâti ancien d'une part et la taille des établissements économiques et commerciaux de l'autre (bureaux, grandes unités commerciales, accessibilité des véhicules...). De ce fait, le centre ancien devient progressivement un quartier aux fonctions particulières : symboliques, par son ancienneté, par son patrimoine et par les édifices aux fonctions majeures qu'il réunit (Hôtel de ville, cathédrale, Conseil général, université...), de centre commerçant «affiné» regroupant un millier de boutiques offrant une diversité de produits dans des conditions traditionnelles, de lieu de loisir et de détente par le plaisir du spectacle et, enfin, un lieu singulier d'habitat.

C'est ce cumul et ce «foisonnement» de fonctions qui caractérise la ville ancienne. Privée de cette diversité elle risque de perdre son équilibre et d'être défigurée, voire détruite.
L'objectif de la collectivité est donc le maintien de cette diversité de fonctions quitte à récuser des établissements à première vue attractifs comme ce fut le cas d'un centre commercial de 10 000m² qui a été proposé. La Commune a

préféré affecter la rare emprise foncière qui pouvait l'accueillir à un programme mixte de logements, de commerces et de services disant que son objectif est de traiter l'ensemble de la ville ancienne comme un «centre commerçant» plutôt que d'y créer un centre commercial qui la viderait de son animation familière.

Dans le même ordre d'idées, on doit constater l'incapacité physique du tissu ancien d'accueillir les fonctions centrales d'agglomération. Leur implantation dans l'espace de la ville conduirait purement et simplement à devoir la démolir. En revanche, le «prolongement» du tissu central ancien par l'utilisation de ses abords immédiats à des fins d'implantation d'équipements et de services attractifs, constitue un objectif qui, tout en étant pas du ressort du plan de sauvegarde, ne lui est pas moins indissociable.

Au sein du secteur sauvegardé, la grande emprise foncière pouvant renforcer la fonction de centralité est celle des anciennes casernes de la Nive. Exploitant ce potentiel, y ont été implantés les services du Conseil général et l'université. Une réserve de 6 000m^2 supplémentaires, reste en attente pour recevoir des fonctions utiles à cet équilibre complexe du centre ancien.

Enfin, la plus fragile des fonctions de la ville ancienne est celle de l'habitat qui non seulement conditionne la survie du centre mais offre aussi un potentiel important de logements encore délaissés. A ce titre l'action municipale a privilégié le logement car la sauvegarde du centre passe par son maintien.

Les nouvelles dimensions à la même échelle : la ville, un supermarché, la z.u.p.

Source : Cadastre comparé par D. Chéné

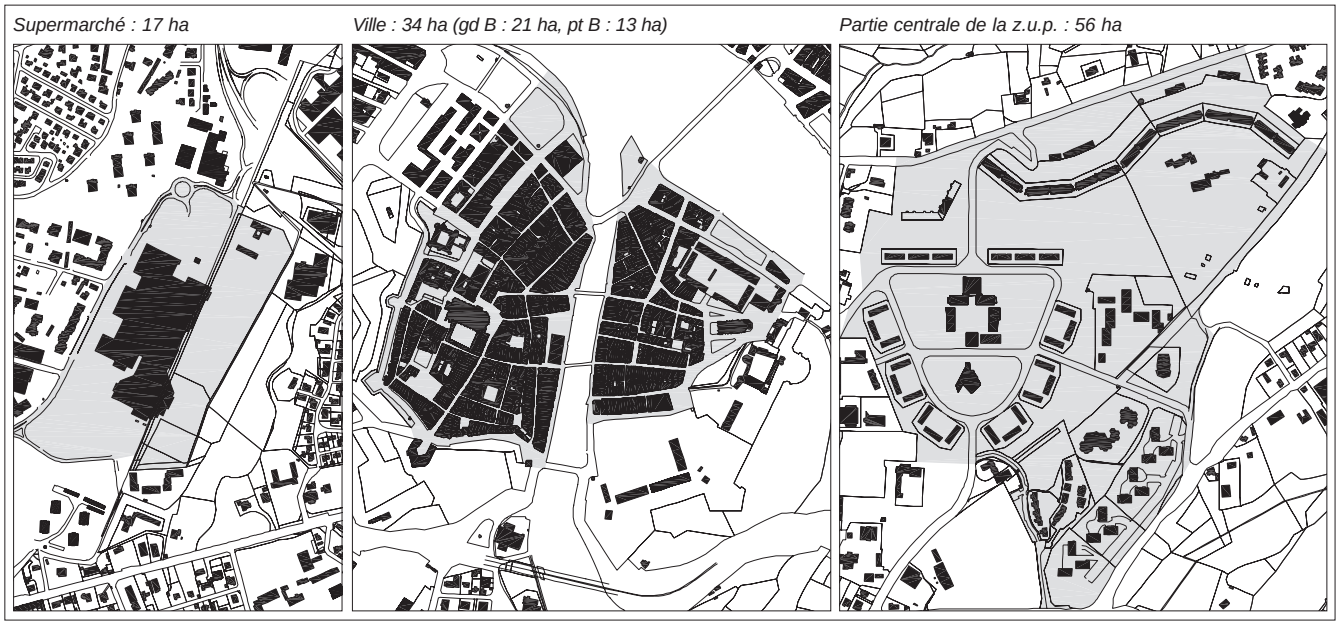

Poids décroissant, rôle éminent

Les surfaces urbanisées sur la commune de Bayonne couvrent 740 hectares, et celles des deux autres communes de la «Communauté d'agglomération», Anglet et Biarritz, occupent 1 850 hectares supplémentaires, soit au total 2 590 hectares pour une population de 102 000 habitants. Ainsi, avec ses 34 hectares et ses 5 000 habitants, le centre ancien représente 1,3% de la surface urbanisée de la Communauté et 5,0% de sa population en 1990.

Allant plus loin, la réalité de l'urbanisation que polarise le centre ancien, dépasse les 23 communes de l'agglomération de l'I.n.s.e.e. et les 66 communes de la z.p.i.u. dont la population totalise près de 250 000 habitants.

Le graphique montre l'évolution comparée des populations des différentes aires urbaines (en milliers d'habitants).

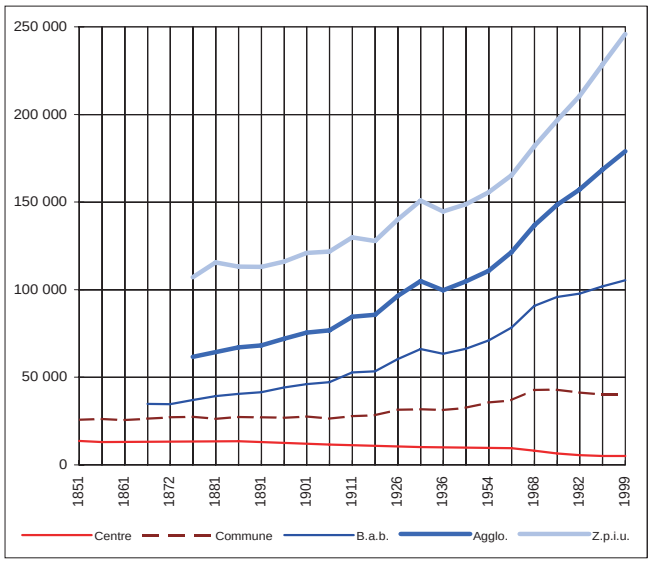

Part de la ville dans l'urbanisation

PEUPLEMENT ET HABITAT

La situation du centre ancien de Bayonne s'apparente à celle des autres centres des agglomérations françaises. Dépeuplement et délaissement caractérisent leur évolution récente et il n'est pas exagéré de dire que si, par le passé, les centres étaient menacés par la désertification, depuis peu, ils sont menacés par un double mouvement : celui de leur «abandon» en tant que quartiers d'habitat vivants et équilibrés d'une part, et celui de leur «succès» en tant que pôles de service d'agglomérations de l'autre. En effet, le poids de l'urbanisation est désormais sans commune mesure avec les capacités d'accueil des centres.

Maisons vides, commerces et équipements surdimensionnés, afflux de voitures... risquent de détruire les villes anciennes.

En tant que plan d'urbanisme, le plan de sauvegarde ne peut pas négliger cet aspect pour se cantonner à la seule conservation du patrimoine. Ainsi, les choix de restauration ont privilégié la politique d'habitat et la maîtrise de l'impact des activités.

Faute d'un appareil statistique ad hoc, pour connaître l'évolution de la situation sociale et du logement, on est limités à l'observation des données fournies par les recensements de l'I.n.s.e.e. Etablis seulement depuis 1962 à l'échelle de l'îlot, ces recensements permettent de reconstituer l'espace du centre ancien pour connaître l'évolution de sa population et de son habitat par l'addition des îlots. Même «corrigées», ces données, opérant à l'échelle réduite de l'îlot, sont certes erronées quant aux nombres absolus. Mais, à erreur constante, elles décrivent assez fidèlement les évolutions et les tendances au fil des recensements. Par ailleurs, profitant du travail fait à l'initiative du ministère de la culture à partir des données allant de 1962 à 1990 sur 112 centres anciens des agglomérations françaises, la confrontation de Bayonne avec les autres villes permet de mettre en évidence les similitudes et les différences.

Taux de dépeuplement (en %) entre 1962 et 1990
(112 villes françaises)

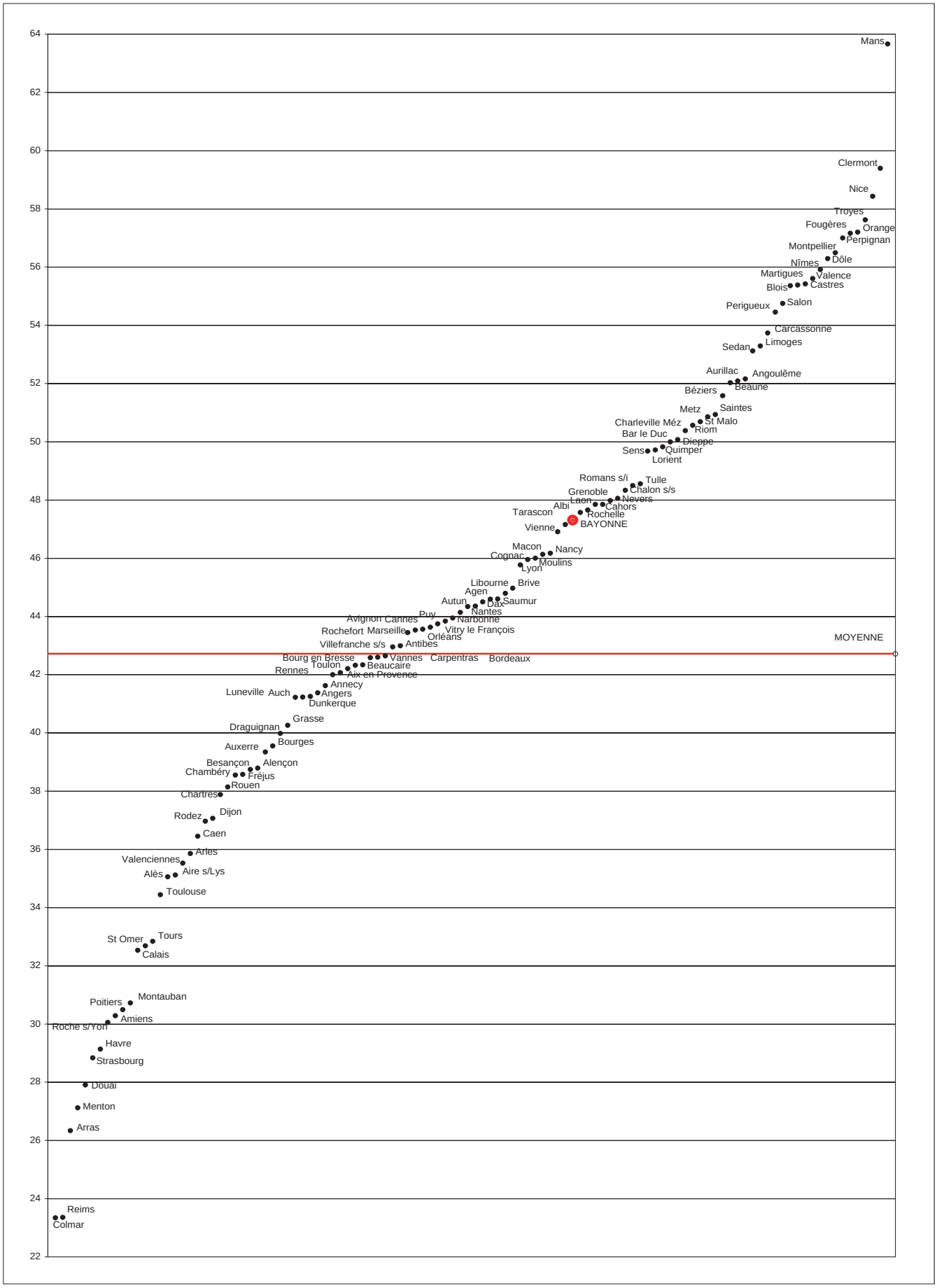

POPULATION

Dépeuplement, mutation et mobilité

Grâce aux recensements anciens, l'on sait que le «Grand» et le «Petit» Bayonne totalisaient près de 11 000 habitants en 1730, 12 000 vers 1820, 13 000 en 1906, et 12 500 en 1954. Depuis lors, le centre se dépeuple suivant le rythme accéléré des villes anciennes de France. En 1999 l'on compte 47% d'habitants en moins qu'en 1962, le centre passant entre ces deux dates de 9 500 habitants à 5 100 habitants. Un tel taux de dépeuplement apparente Bayonne aux villes en situation «critique».

L'évolution socio-démographique générale, la réduction de la taille des ménages et la «dé-cohabitation» familiale qui l'accompagnent, sont des facteurs explicatifs essentiels de ce phénomène de dépeuplement. A ces facteurs, s'ajoute la forte attraction du pavillon individuel aux yeux d'une population récemment urbaine et encore peu citadine. Mais aussi, l'encouragement des politiques du logement neuf comme l'absence d'une politique conséquente de restauration des quartiers anciens, ont aggravé cette évolution à l'échelle du pays comme à Bayonne. Par son financement comme par sa «normalisation», le logement social -et plus généralement périphérique- a aussi joué un rôle d'«aspirateur» sur les centres-ville en y prélevant l'essentiel de leurs forces vives. Par la mise en valeur et la «modernisation» de leur parc de logements, les vieux quartiers n'ont pas proposé un modèle d'habitat, certes différent, mais équivalent à celui de la périphérie, pour ceux qui souhaitent habiter en ville.

A Bayonne, ce phénomène de dépeuplement du centre n'est plus isolé : depuis 1975, dans une mesure nettement moindre, la périphérie communale suit aussi une courbe décroissante comme dans beaucoup de communes-mères des agglomérations du pays. L'on assiste ainsi à ce mouvement de «ronds dans l'eau» qui caractérise une urbanisation de plus en plus lointaine qui vide les aires centrales. Ainsi, la population de la «Communauté d'agglomération», le B.A.B. lui-même, augmente faiblement (grâce à l'urbanisation d'Anglet), et c'est à l'échelle des 20 communes périphériques de l'agglomération I.n.s.e.e. et des 33 communes supplémentaires de la z.p.i.u. que l'on constate une croissance urbaine extensive et «dispersée».

Cette «polarisation contraire» entre dépeuplement du centre, stagnation de la commune-mère et croissance péri-urbaine, comme l'absence de nouvelles centralités offrant des services comparables à ceux du centre ancien, pose la question du poids sans cesse plus important et plus éloigné de la population attirée par la ville ancienne. Celle-ci risque de se transformer en un pôle de services soumis à une trop forte pression tant des masses de population attirées, que de l'échelle des équipements requis et des moyens de transport nécessaires. Les centres courent le danger d'être transformés en des «supermarchés pittoresques» pour des aires urbaines s'étendant à l'infini.
Au sein du centre lui-même, le dépeuplement a connu un rythme qui se ralentit au fil des ans. Dans un premier temps, entre 1962 et 1975, la forte chute du nombre d'habitants est symétrique de la croissance de la périphérie communale. Alors que cette dernière commence à décroître entre 1975 et 1990, le centre continue à perdre sa population mais à un rythme moindre et qui se ralentit. Au cours de la dernière décennie, la tendance dans le centre s'inverse légèrement pour engendrer un solde positif sans que l'on sache pour autant s'il s'agit d'une nouvelle attraction de l'habitat ancien ou d'une stabilisation correspondant à l'épuisement du «réservoir» d'habitants pouvant quitter le centre.

Evolution de la population

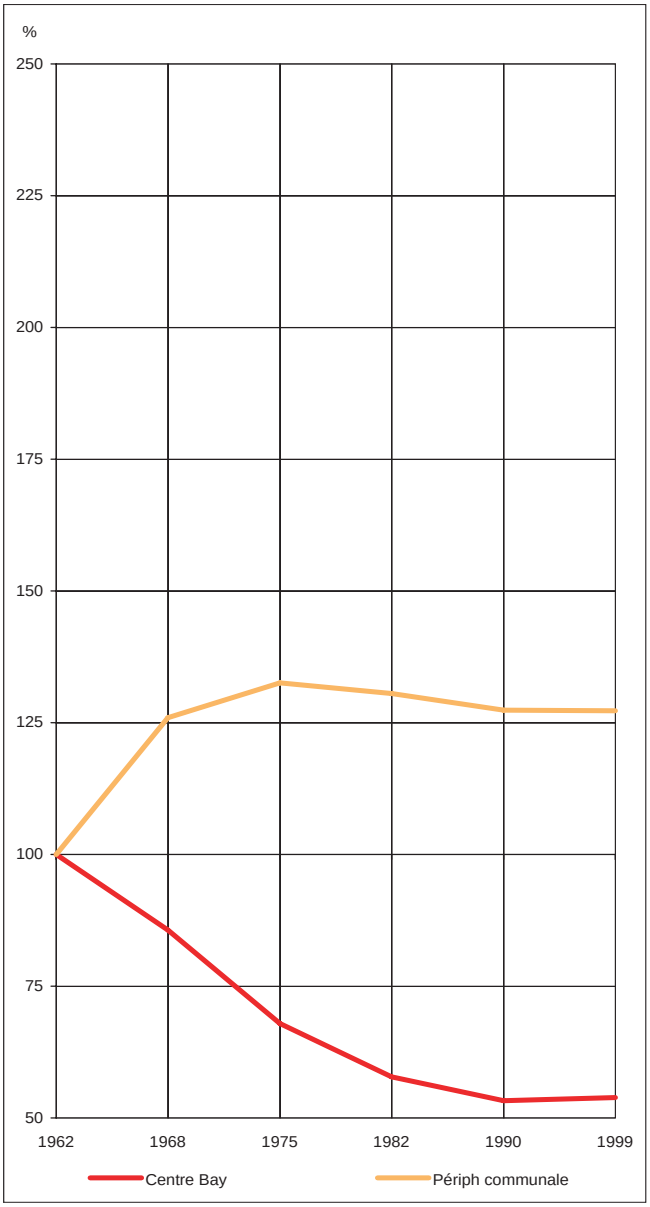

		1962	1968	1975	1982	1990	1999
Centre Bayonne	Nb	9 506	8 140	6 455	5 496	5 064	5 119
	%	*100,0*	*85,6*	*67,9*	*57,8*	*53,3*	*53,9*
Périphérie communale	Nb	27 499	34 633	36 454	35 891	35 027	34 994
	%	*100,0*	*125,9*	*132,6*	*130,5*	*127,4*	*127,3*
Centres 112 villes	Nb						
	%	*100,0*	*86,8*	*69,2*	*59,5*	*57,5*	
Agglo. BAB Agglomération	Nb	78 388	90 691	95 712	97 828	101 558	105 420
	%	*100,0*	*115,7*	*122,1*	*124,8*	*129,6*	*134,5*
Agglo. INSEE 17 com. hors BAB	Nb	43 065	45 996	52 768	59 416	66 983	73 588
	%	*100,0*	*106,8*	*122,5*	*138,0*	*155,5*	*170,9*
ZPIU 33 com. hors agglo.	Nb	43 843	45 154	48 047	53 395	59 838	66 925
	%	*100,0*	*103,0*	*109,6*	*121,8*	*136,5*	*152,6*

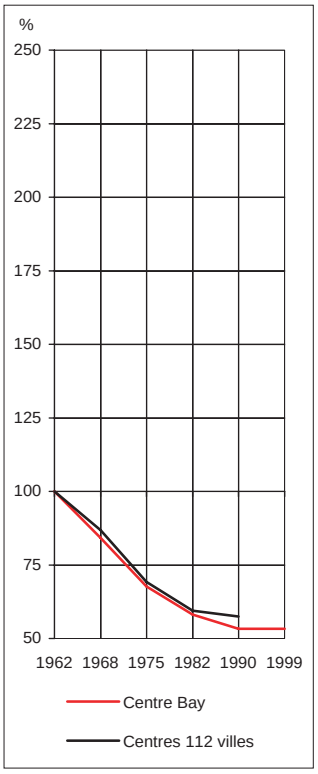

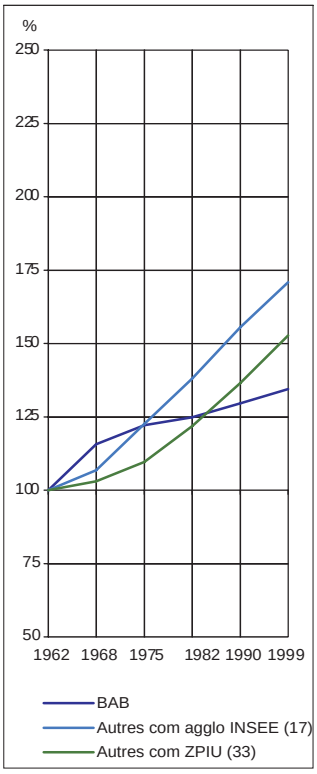

Taux de dépeuplement par îlot entre 1962 et 1999

1962-1968

1968-1975

1975-1982

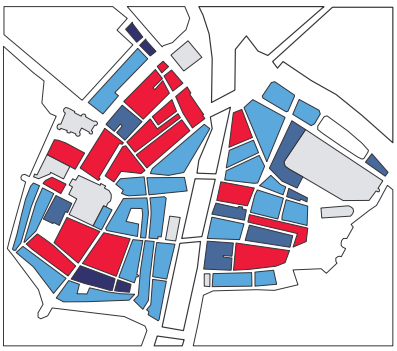

1982-1990

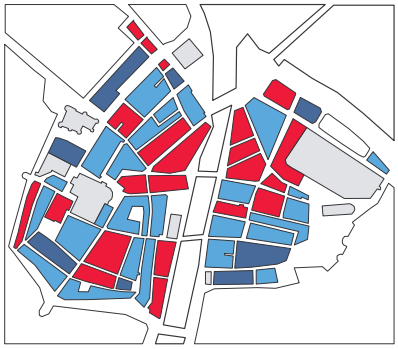

1990-1999

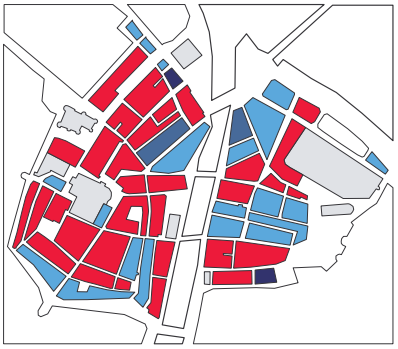

1962-1999

1990-1999

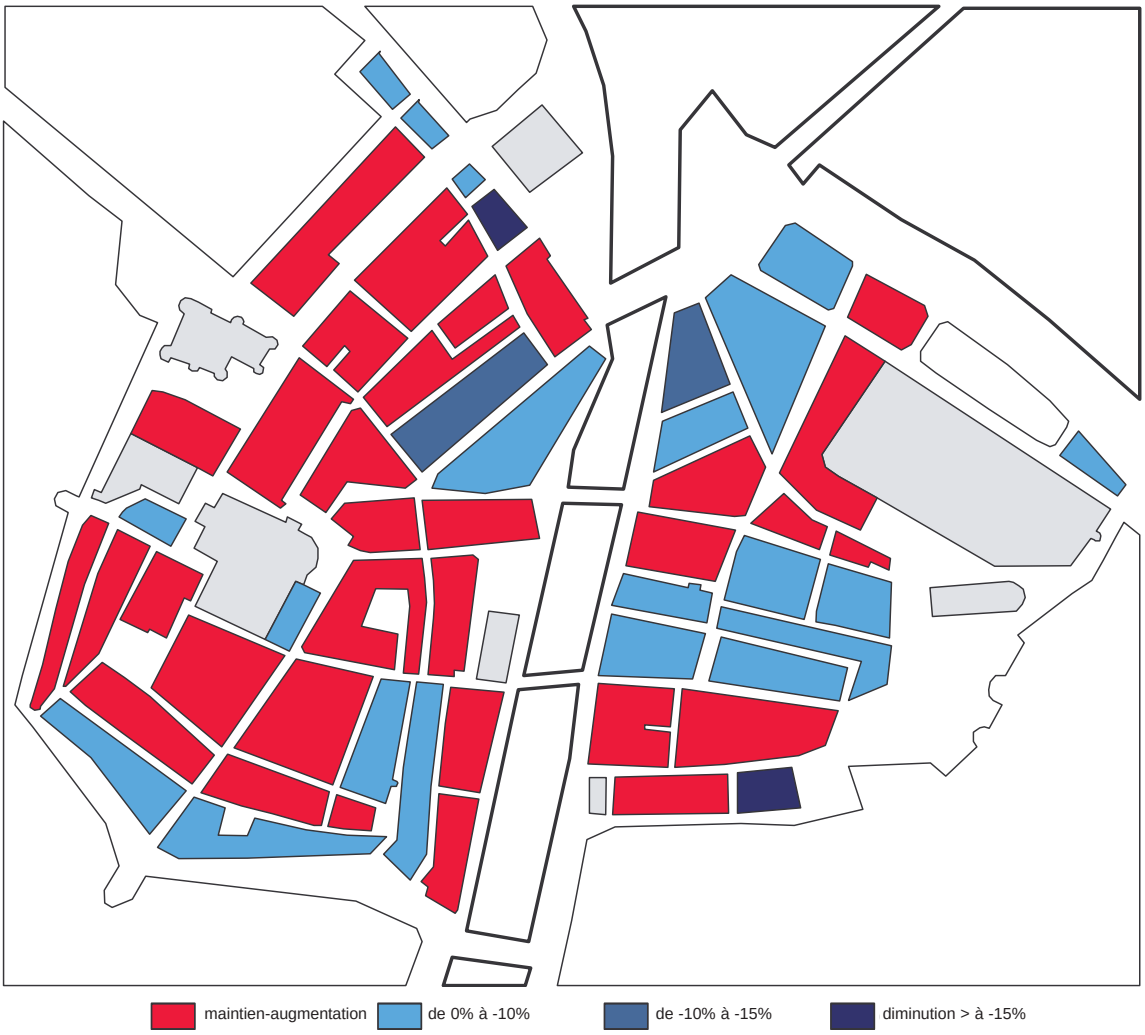

La cartographie des évolutions illustre l'étendue du phénomène de dépeuplement sur toute la ville ; ce n'est pas tel ou tel îlot qui est «marginalisé» mais bien l'ensemble du centre qui est atteint. De même, c'est l'ensemble de la ville qui connaît une stabilisation ou un léger regain au cours de la dernière période, grâce aux efforts de restauration.
A juger par diverses indications cueillies ici comme dans quelques autres villes pour lesquelles on dispose d'informations récentes (Chambéry, Carcassonne, Auxerre ...), les deux phénomènes se conjuguent : le centre offrirait désormais un habitat attractif pour certaines catégories de la population (jeunes adultes de 20 à 40 ans et ménages d'âge avancé, de 50 à 60 ans) alors qu'une part de ses habitants se maintient sur place, l'exode vers l'accession et le logement social de la périphérie continuant à affecter les ménages qui ont droit au logement social ou qui disposent des moyens nécessaires pour accéder à la propriété, ce qui est pratiquement impossible dans le centre.

Cette rotation de la population du centre s'exprime clairement par la «mobilité» telle que retenue par les statistiques indiquant la part des habitants «stables» c'est-à-dire occupant le même logement qu'au précédent recensement. Alors qu'en 1982 près de la moitié de la population du centre (46,4%) était «stable», aujourd'hui, ces habitants «stables» ne représentent plus qu'un peu plus du quart (27,9%).
La mobilité croissante s'explique en grande partie par la disparition des personnes âgées, par le rajeunissement de la population, par les habitants qui déménagent à l'intérieur du centre, comme par la forte part de locataires qui utilisent le centre comme un lieu de «transit» avant l'accession en périphérie. Faisant fi de ceux qui changent de logement à l'intérieur du centre, si l'on compte l'augmentation récente du nombre des résidences principales, l'on peut déduire une attraction nouvelle de populations comme le confirment aussi les candidats locataires aux opérations de réhabilitation.
En périphérie communale, la stabilité de la population s'avère plus élevée que dans le centre, bien qu'elle soit inférieure à la moyenne nationale (43,5% contre 50,1%). Là aussi la part notable du logement locatif serait le facteur explicatif à Bayonne si on la compare à Anglet où cette stabilité est de 47,8%.

Part de la population habitant le même logement au recensement précédent

	1982	1990	1999	1982	1990	1999
Centre Bayonne	2 548	2 019	1 430	*46,40*	*39,90*	*27,90*
Périphérie communale	17 360	16 604	15 215	*48,40*	*47,40*	*43,50*
Centres 112 villes				*44,00*	*35,10*	
France					*51,00*	*50,10*

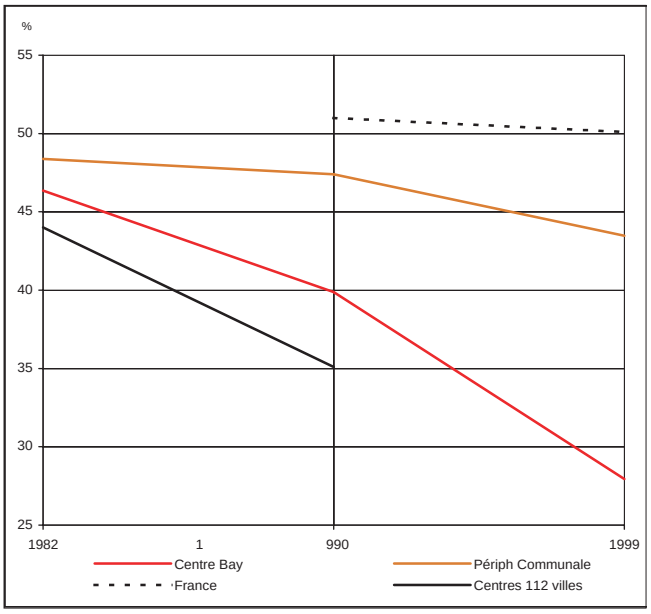

Ages

Les études menées sur les centres anciens du pays depuis 1962, ont souligné l'importance de la population âgée qui y réside. Dans un premier temps (1962-75), cette importance s'explique tant par le maintien des personnes âgées dans leur logement, que par la diminution de la population adulte, fortement attirée par le logement en accession ou le logement social, tous deux périphériques.
Sur la longue période allant de 1962 à 1999, la distribution par grand groupe d'âge (seule donnée disponible) retrace une trajectoire qui transforme le centre d'abord en un lieu de personnes âgées, ensuite en un lieu d'«adultes d'âge avancé» et sans enfants et, récemment, sans personnes âgées non plus.

L'évolution de l'âge moyen de la population depuis 1975 et surtout depuis 1982, montre le nouvel équilibre des âges au centre de Bayonne. Celui-ci connaît un fort rajeunissement dû à la disparition des personnes âgées et à l'augmentation des jeunes adultes. Cette évolution est similaire dans les autres centres anciens du pays sauf qu'en 1990 l'âge moyen à Bayonne se situe au dessus des autres villes (40,3 ans contre 38,7 ans).

Comparée à la périphérie communale ou à la moyenne nationale, la structure par âge décennal en 1975, 1990 et 1999 montre la particularité de la distribution des tranches dans le centre. Alors que la France, mais dans une moindre mesure, comme la périphérie communale, présente une courbe relativement «lisse», le centre connaît de «pics» et des «creux» très accusés signifiant une structure par âge typée, privilégiant les seuls adultes plus ou moins âgés. En 1975 les classes d'âge dominant sont celles des «20-30 ans» et les personnes au dessus des 60 ans. En 1982 les «20-40 ans» dominent largement, ceux qui ont plus de 50 ans diminuant. Si la fourchette d'âge de ces adultes fortement présents s'élargit en 1999 pour y inclure les tranches de 40 à 60 ans, en revanche la part des personnes plus âgées résidant dans le centre est, pour la première fois, inférieure aussi bien à la périphérie communale qu'à la moyenne nationale. A toutes ces dates, les jeunes de moins de 20 ans font défaut dans le centre.
Ainsi, alors que par le passé, on évoquait les centres comme des lieux de concentration de personnes âgées, maintenant l'on constate le remplacement de ces populations par des catégories d'«adultes d'âge avancé». C'est ce qui a été récemment évoqué comme un «retour au centre» de ménages dont les enfants ont quitté le logement familial et qui vendent le pavillon de la périphérie cherchant à se rapprocher des services offerts par le centre. Mais, à échéance relativement brève, cette population sera une population de retraités, posant à nouveau le problème de son renouvellement et de l'équilibre démographique du quartier central.

Evolution de l'âge moyen depuis 1975

Centre Bayonne - Périphérie communale - Agglo BAB

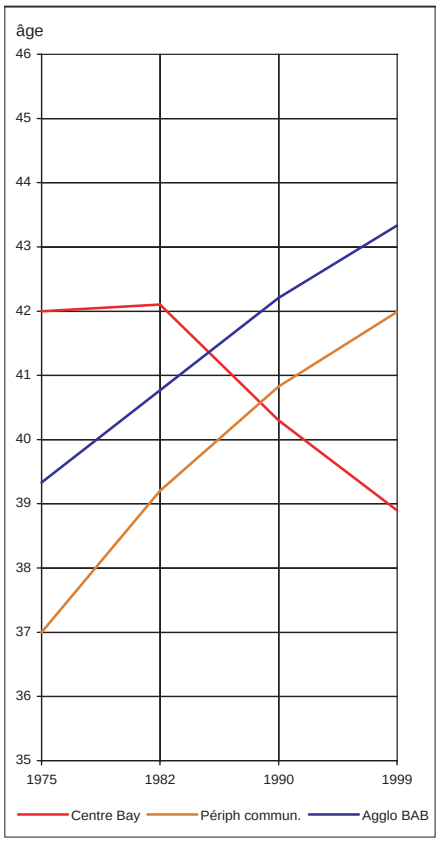

	1975	1982	1990	1999
Centre Bayonne	*42,00*	*42,10*	*40,30*	*38,90*
Périphérie communale	*37,00*	*39,20*	*40,83*	*41,99*
Agglo BAB	*39,33*		*42,21*	*43,34*
Centres 112 villes	*39,80*	*40,40*	*38,70*	
France	*35,80*	*36,60*	*37,60*	*39,23*

Centre Bayonne - Centres 112 villes - France

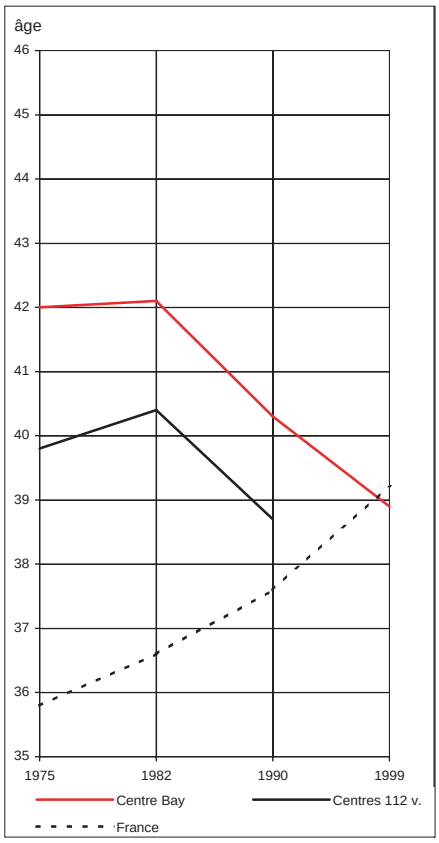

Population par tranche d'âge décennal

	Centre Bayonne						Périphérie communale			Centres 112 villes			France		
Age	**1975**	**1990**	**1999**	**1975**	**1990**	**1999**	**1975**	**1990**	**1999**	**1975**	**1990**	**1999**	**1975**	**1990**	**1999**
0/9	664	420	422	*10,3*	*8,3*	*8,2*	*14,1*	*10,1*	*10,1*	*9,7*	*7,5*		*14,5*	*12,4*	*11,3*
10/19	698	406	475	*10,8*	*8,0*	*9,3*	*16,2*	*12,0*	*10,8*	*12,2*	*10,7*		*16,3*	*14,1*	*13,2*
20/29	1 152	1 273	1 158	*17,8*	*25,1*	*22,6*	*15,2*	*16,8*	*14,1*	*21,6*	*27,7*		*16,3*	*15,2*	*13,4*
30/39	590	780	882	*9,1*	*15,4*	*17,2*	*10,7*	*13,2*	*15,0*	*10,2*	*13,4*		*11,5*	*15,1*	*14,6*
40/49	686	498	738	*10,6*	*9,8*	*14,4*	*12,3*	*11,2*	*12,7*	*10,5*	*10,8*		*12,5*	*12,9*	*14,4*
50/59	675	407	469	*10,5*	*8,0*	*9,2*	*10,2*	*10,5*	*10,4*	*10,7*	*7,9*		*9,9*	*10,4*	*11,5*
60/69	937	477	351	*14,5*	*9,4*	*6,9*	*10,1*	*11,9*	*10,3*	*11,8*	*8,2*		*9,3*	*9,0*	*9,4*
> ou =70	1 053	803	624	*16,3*	*15,9*	*12,2*	*11,2*	*14,3*	*16,7*	*13,3*	*13,7*		*9,6*	*10,9*	*12,0*

Population par tranche d'âge décennal : Evolution dans le centre

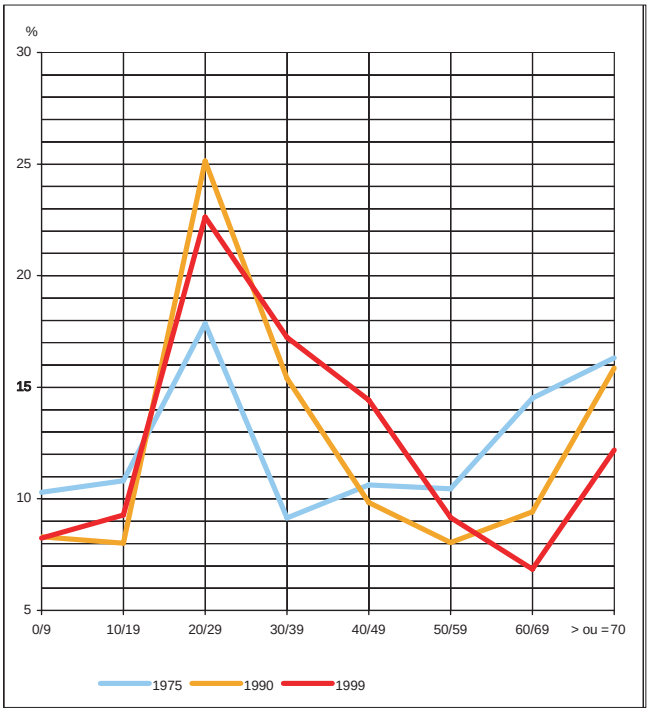

Population par tranche d'âge décennal : 1975

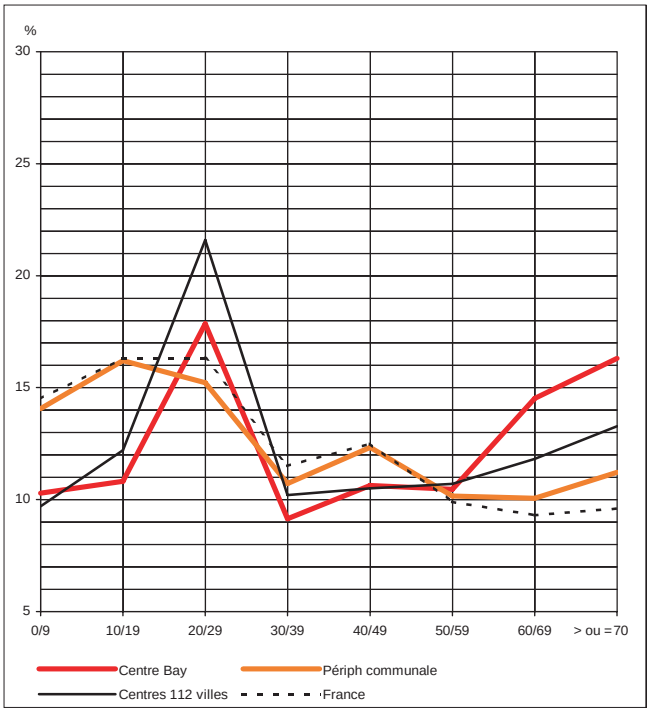

Population par tranche d'âge décennal : 1990

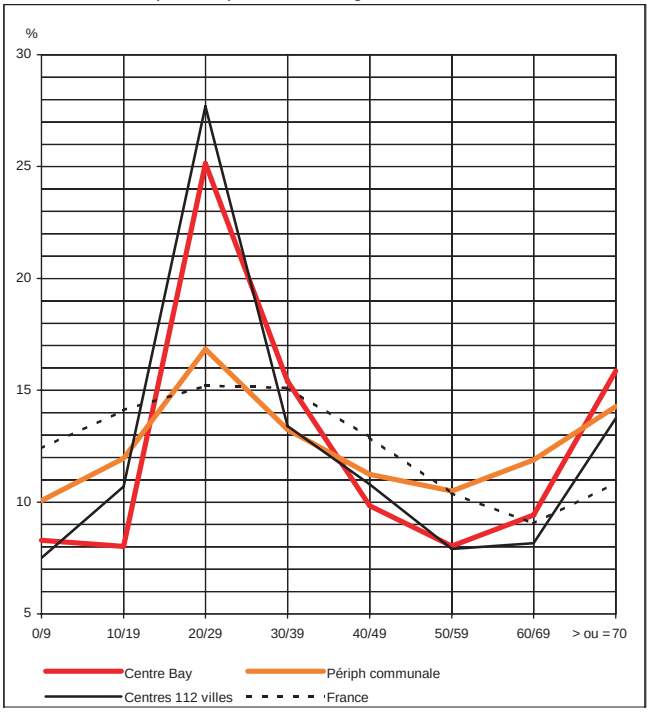

Population par tranche d'âge décennal : 1999

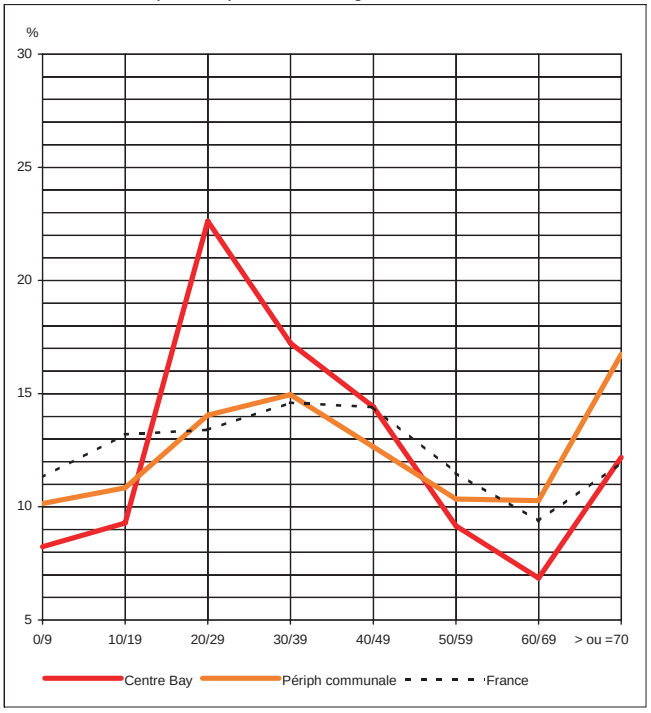

Ménages

Lorsqu'on examine la taille des ménages, l'on constate que malgré l'affaiblissement de la part des personnes âgées et l'accroissement des adultes, la taille du ménage moyen reste très réduite dans le centre : 1,64 pers./mén. en 1999, alors qu'en périphérie elle est de 2,06 pers./mén et que la moyenne nationale se situe à 2,40 pers./mén. Dans le centre non seulement le ménage moyen a la plus faible taille dès 1962 mais c'est là aussi que, faute de familles avec enfants, cette taille se réduit le plus fortement depuis.

Les ménages d'une ou deux personnes représentaient déjà 63,0% en 1968. Ils totalisaient 70,3% en 1975 et ils atteignent 84,4% en 1999 contre 62,1% pour la moyenne nationale : les familles avec enfant constituent désormais un phénomène rare dans la ville ancienne.

Evolution de la taille du ménage moyen

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Centre	*2,64*	*2,36*	*2,16*	*1,85*	*1,73*	*1,64*
Périphérie communale	*3,23*	*3,16*	*2,85*	*2,51*	*2,25*	*2,06*
France	*3,10*	*3,06*	*2,88*	*2,70*	*2,57*	*2,40*

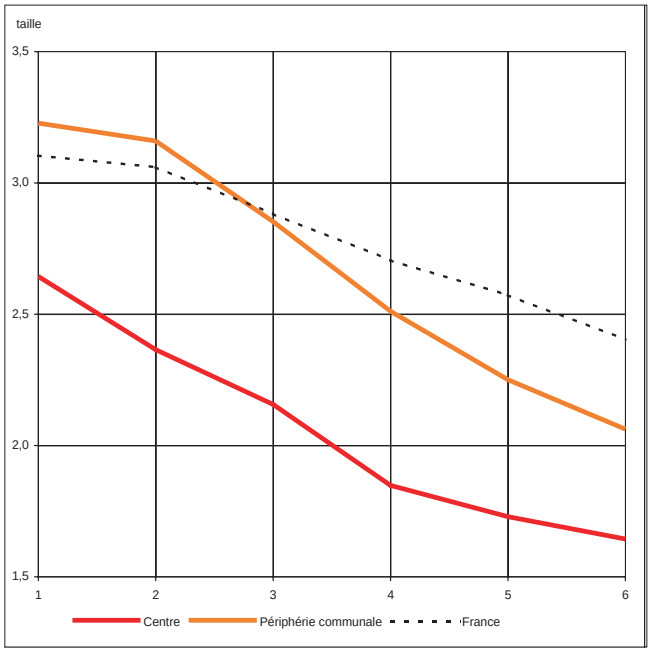

Répartition des ménages selon leur taille

	Centre Bayonne								Périphérie communale				France			
Pers.	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
1	1 178	1 499	1 602	1 822	*40,0*	*50,8*	*55,3*	*59,8*	*22,2*	*29,0*	*35,4*	*42,4*	*22,2*	*24,6*	*27,1*	*31,0*
2	893	798	762	748	*30,3*	*27,0*	*26,3*	*24,6*	*28,3*	*29,5*	*30,8*	*29,6*	*27,8*	*28,5*	*29,6*	*31,1*
3	430	361	334	293	*14,6*	*12,2*	*11,5*	*9,6*	*18,8*	*17,7*	*16,1*	*13,6*	*19,2*	*18,8*	*17,7*	*16,2*
4	257	184	135	119	*8,7*	*6,2*	*4,7*	*3,9*	*15,6*	*14,1*	*11,6*	*9,9*	*15,4*	*16,2*	*15,7*	*13,8*
> ou = 5	188	110	64	63	*6,4*	*3,7*	*2,2*	*2,1*	*15,1*	*9,7*	*6,1*	*4,5*	*15,5*	*11,9*	*9,9*	*7,9*

Centre Bayonne

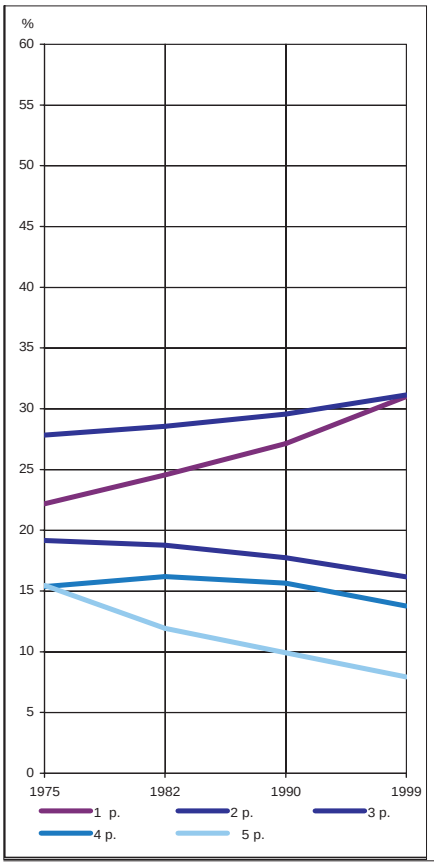

Périphérie communale

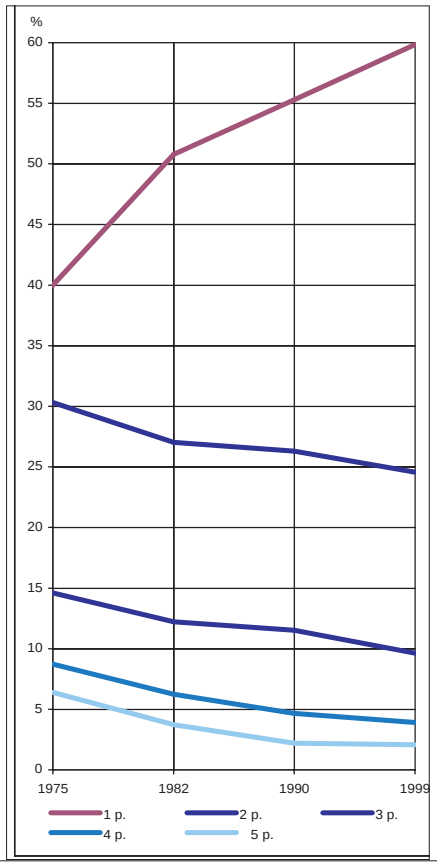

France

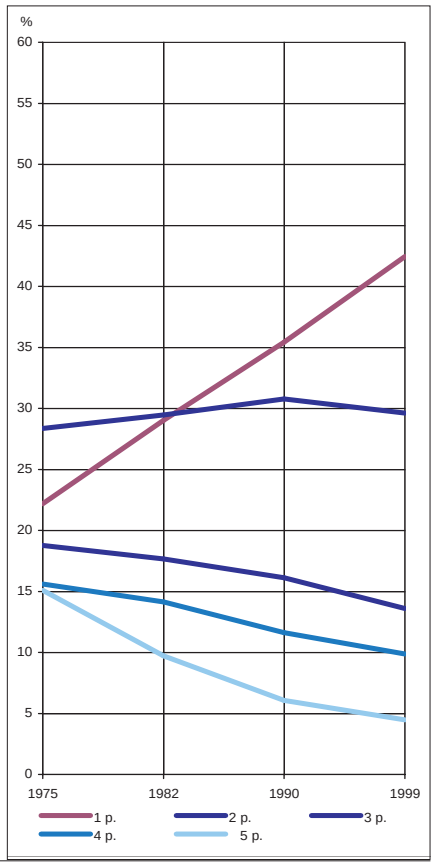

Evolution du taux d'activité

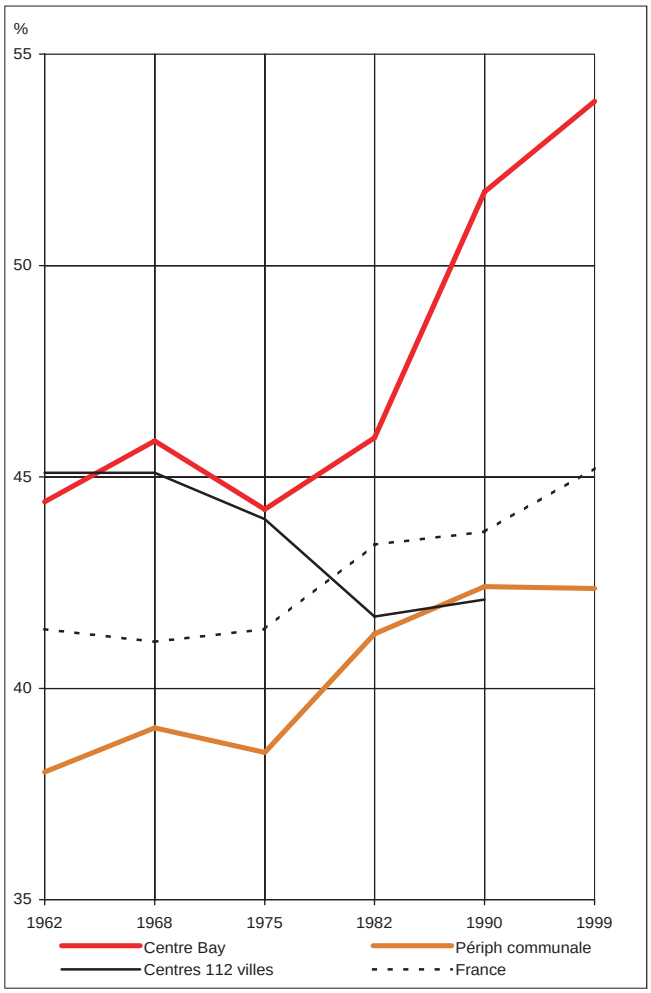

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Centre Bayonne	*44,4*	*45,8*	*44,2*	*45,9*	*51,7*	*53,9*
Périphérie communale	*38,0*	*39,1*	*38,5*	*41,3*	*42,4*	*42,4*
Centres 112 villes	*45,1*	*45,1*	*44,0*	*41,7*	*42,1*	
France	*41,4*	*41,1*	*41,4*	*43,4*	*43,7*	*45,2*

Evolution du taux de chômage

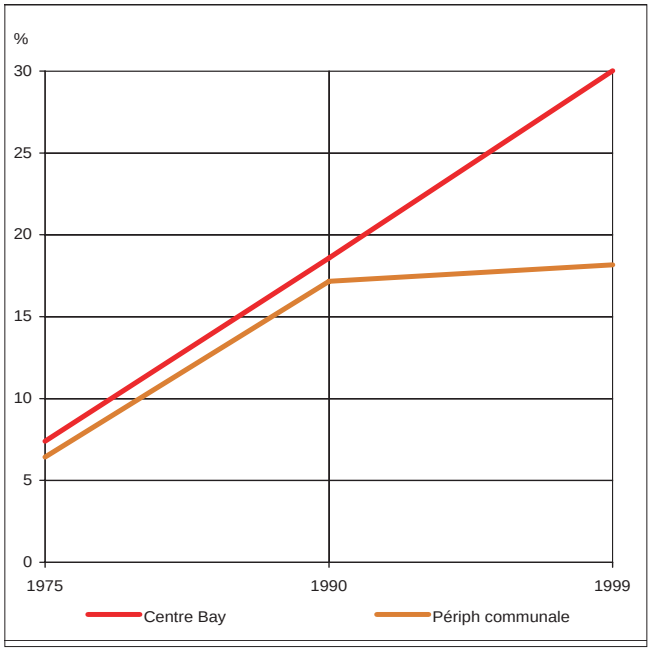

	1975	1990	1999	1975	1990	1999
Centre Bayonne	211	487	828	*7,4*	*18,6*	*30,0*
Périphérie communale	901	2 550	2 693	*6,4*	*17,2*	*18,2*

Actifs et inactifs

Le centre de Bayonne présente aussi une structure paradoxale des actifs, même si l'on tient compte des particularités de la distribution par âge. Ici, le taux d'activité atteint déjà en 1990 près de 52,0%, alors que les centres des autres villes restaient à 42,0%, taux proche de la périphérie communale de Bayonne ou de la moyenne nationale.
Ce taux élevé des actifs augmente encore durant la période 1990-1999 portant le centre de Bayonne à 54,0%, alors que la périphérie reste à 42,0% et la France entière passe à peine de 44,0% en 1990 à 45,0% en 1999.
Parmi ces actifs, le taux de chômage est constamment croissant dans le centre où il atteint 30,0% contre moins de 20,0% en périphérie.

En observant la répartition des inactifs entre1982 et 1999, l'on remarque la forte diminution des retraités qui passent de 41,0% à 33,5% au contraire de la périphérie où ils augmentent passant de 27,9% à 37,6% entre ces deux dates .
Simultanément, la part de la population scolaire et estudiantine (surtout) augmente passant de 33,0% à 46,0% des inactifs. Malgré l'«effet de ciseau» qui fait que ces deux catégories, scolaires et retraités, se compensent, l'on peut dire que le centre bascule d'un lieu «retraités et scolaires» à un lieu de «scolaires et retraités».

Répartition des inactifs

		Centre Bayonne			Périphérie communale		
		1982	**1990**	**1999**	**1982**	**1990**	**1999**
Etudiants et scolaires	Nb	994	999	1 090	9 137	8 351	8 126
	%	*33,4*	*40,9*	*46,2*	*43,4*	*41,4*	*40,3*
Retraités	Nb	1 224	896	791	5 888	6 876	7 586
	%	*41,2*	*36,7*	*33,5*	*27,9*	*34,1*	*37,6*
Autres	Nb	754	549	480	6 048	4 947	4 459
	%	*25,4*	*22,5*	*20,3*	*28,7*	*24,5*	*22,1*

Centre Bayonne

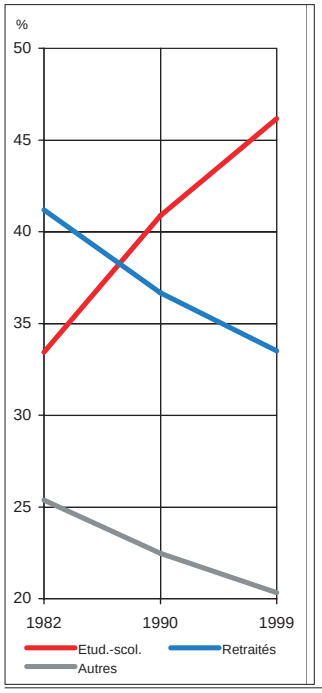

Périphérie communale

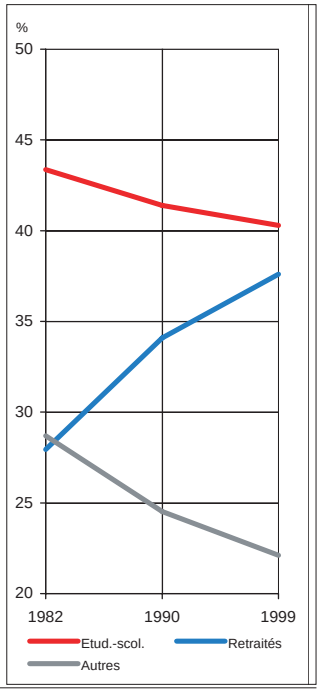

Catégories socio-professionnelles

En dépit, les réserves que l'on peut avoir quant à la définition et à la signification sociale et économique des catégories socio-professionnelles au cours de ces quatre dernières décennies qui ont connu des profonds changements, globalement, l'on constate la baisse des catégories «démunies» (ouvriers, employés ...) qui passe de 68,0% à 59,0%, en même temps que la moyenne nationale passe de 76,0% à 59,0% aussi.
A l'autre extrême, les catégories dites «aisées» (patrons, professions libérales, cadres supérieurs) diminuent aussi légèrement dans le centre (passant de 20,8% à 15,2%), comme en périphérie, alors que dans les autres centres anciens et dans le reste de la France elles augmentent.
Les «professions intermédiaires», passant de 11,5% à 18,9%, compensent les pertes et occupent un cinquième des actifs du centre comme dans le reste du pays.
Avec 59,0% de ménages à revenus faibles, Bayonne reste, plus que l'ensemble des centres anciens, une ville «pauvre». Une enquête réalisée au milieu des années 1990, a montré qu'il y a plus de personnes relevant du «revenu minimal d'insertion» qui habitent la ville ancienne que ceux qui logent dans la z.u.p. ayant une population équivalente.
Plus récemment, à partir des données fournies par la Caisse d'Allocations Familiales en 2000, le Programme Local de l'Habitat met en évidence cette faiblesse des ressources des habitants du centre : alors qu'en périphérie les ménages aidés représentent 27,0%, ceux du centre totalisent 42,0%.

Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle (5 catégories)

		Centre Bayonne						Périphérie communale					
		1962	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Artisans, Industriels, Commerçants	Nb	821	712	407	312	260	278						
Chefs d'entreprise	%	*19,4*	*19,1*	*14,3*	*12,4*	*9,9*	*10,1*	*14,4*	*11,0*	*8,1*	*8,4*	*7,5*	*6,3*
Professions libérales,	Nb	163	129	144	152	320	281						
Cadres supérieurs	%	*3,9*	*3,5*	*5,0*	*6,0*	*12,2*	*10,2*	*6,4*	*6,8*	*7,7*	*7,3*	*8,4*	*8,8*
Cadres moyens,	Nb	363	349	283	384	492	583						
Professions intermédiaires	%	*8,6*	*9,4*	*9,9*	*15,2*	*18,8*	*21,1*	*11,5*	*10,8*	*13,4*	*16,6*	*16,2*	*18,9*
Employés, Personnels de service,	Nb	1 582	1 328	1 009	816	856	962						
Agriculteurs, Autres	%	*37,5*	*35,6*	*35,3*	*32,3*	*32,7*	*34,9*	*37,9*	*39,2*	*35,9*	*35,0*	*37,6*	*40,2*
Ouvriers	Nb	1 293	1 214	1 012	860	692	654						
	%	*30,6*	*32,5*	*35,4*	*34,1*	*26,4*	*23,7*	*29,8*	*32,2*	*34,9*	*32,7*	*30,3*	*25,7*

		Centres 112 villes						France					
		1962	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Artisans, Industriels, Commerçants	Nb												
Chefs d'entreprise	%	*16,0*	*14,5*	*12,4*	*12,3*	*10,0*		*11,5*	*9,6*	*7,8*	*7,9*	*7,4*	*6,4*
Professions libérales,	Nb												
Cadres supérieurs	%	*7,4*	*8,3*	*10,3*	*14,8*	*21,3*		*4,1*	*4,9*	*6,7*	*8,2*	*10,9*	*12,1*
Cadres moyens,	Nb												
Professions intermédiaires	%	*10,9*	*11,9*	*13,1*	*20,6*	*23,8*		*8,3*	*9,9*	*12,7*	*17,0*	*19,0*	*22,1*
Employés, Personnels de service,	Nb												
Agriculteurs, Autres	%	*32,9*	*33,0*	*31,9*	*28,9*	*26,7*		*39,6*	*38,0*	*35,0*	*33,3*	*32,0*	*32,4*
Ouvriers	Nb												
	%	*32,9*	*32,3*	*32,2*	*23,4*	*18,2*		*36,5*	*37,7*	*37,7*	*33,6*	*30,8*	*27,1*

Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle (3 catégories)

		Centre Bayonne						Centres 112 villes						France					
		1962	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Couches aisées	Nb	984	841	551	464	580	559												
	%	*23,3*	*22,5*	*19,3*	*18,4*	*22,1*	*20,3*	*23,4*	*22,8*	*22,7*	*27,1*	*31,3*		*15,6*	*14,5*	*14,5*	*16,1*	*18,2*	*18,5*
Couches moyennes	Nb	363	349	283	384	492	583												
	%	*8,6*	*9,4*	*9,9*	*15,2*	*18,8*	*21,1*	*10,9*	*11,9*	*13,1*	*20,6*	*23,8*		*8,3*	*9,9*	*12,7*	*17,0*	*19,0*	*22,1*
Couches démunies	Nb	2 875	2 542	2 021	1 676	1 548	1 616												
	%	*68,1*	*68,1*	*70,8*	*66,4*	*59,1*	*58,6*	*65,8*	*65,3*	*64,1*	*52,3*	*44,9*		*76,1*	*75,7*	*72,7*	*66,9*	*62,8*	*59,4*

Couches démunies

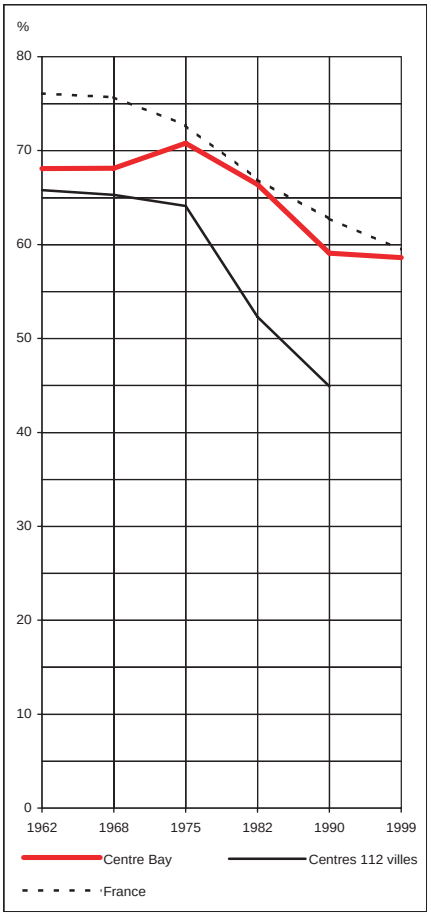

Couches moyennes

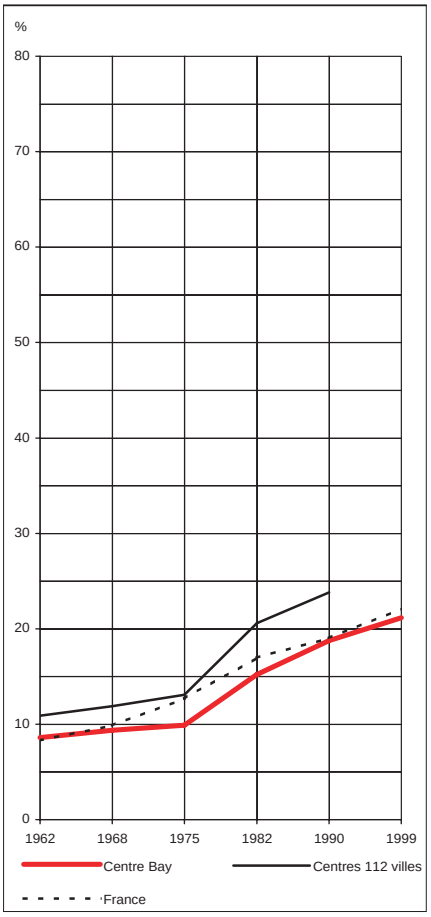

Couches aisées

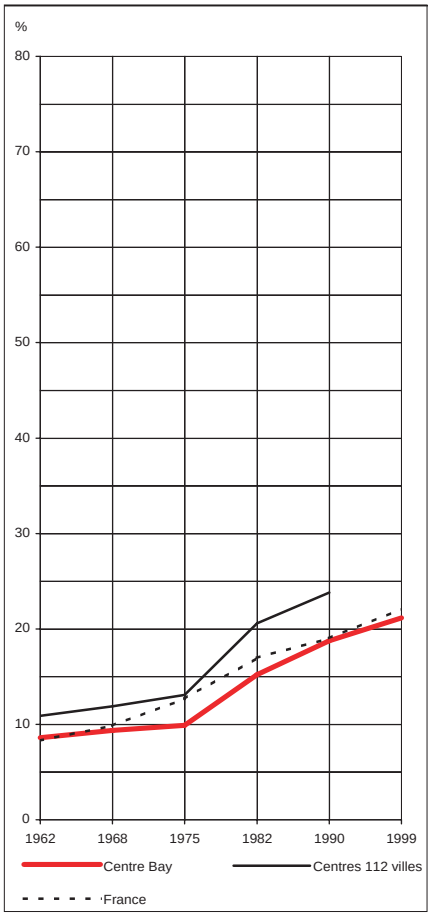

Couches aisées : Artisans, industriels, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs
Couches moyennes : Cadres moyens, professions intermédiaires
Couches démunies : Employés, personnels de service, agriculteurs, ouvriers et autres

LOGEMENT

Arrêt du délaissement, poursuite de la vacance

A première vue, la trajectoire suivie par le logement peut sembler moins inquiétante que celle de la population mais, à l'examen des chiffres, l'on constate que la situation du parc n'en est pas moins grave.

L'évolution depuis 1962, montre que si l'ensemble des logements, passant de 3 831 à 4 171, gagne environ 350 unités, les résidences principales, passant de 3 566 à 3 045, en perdent 520. Pour leur part, les vacants, secondaires et occasionnels, augmentent de 860, passant de 265 à 1 126 unités.

Ici comme ailleurs, sur la période des quarante dernières années, le phénomène majeur est ainsi le délaissement de l'habitat central où 27,0% du parc reste vacant (21,1% de vacants purs) ou sous-utilisé (5,9% de rés. sec. et occ.).

Cependant, au sein de cette évolution et comme pour la population, la période récente esquisse aussi une légère inversion de la tendance, les résidences principales ayant gagné 150 logements entre 1990 et 1999. Est-ce là une amorce de résorption de la vacance? Certes pas puisqu'au cours de la même décennie les logements vacants augmentent aussi de 89 unités. Si des logements vacants sont «reconquis», d'autres sont laissés à l'abandon. Cette augmentation des résidences principales est, en grande partie, due au morcellement de logements anciens qui fournissent un contingent de plus petits logements aux opérations de réhabilitation. Ainsi, malgré les efforts accomplis, la résorption de la vacance reste le problème crucial du centre.

Taux d'évolution des résidences principales par îlot entre 1962 et 1999

1962-1968

1968-1975

1975-1982

1982-1990

1990-1999

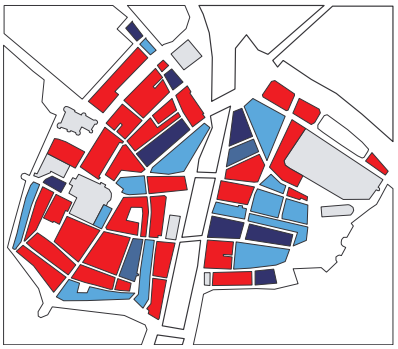

1962-1999

1990-1999

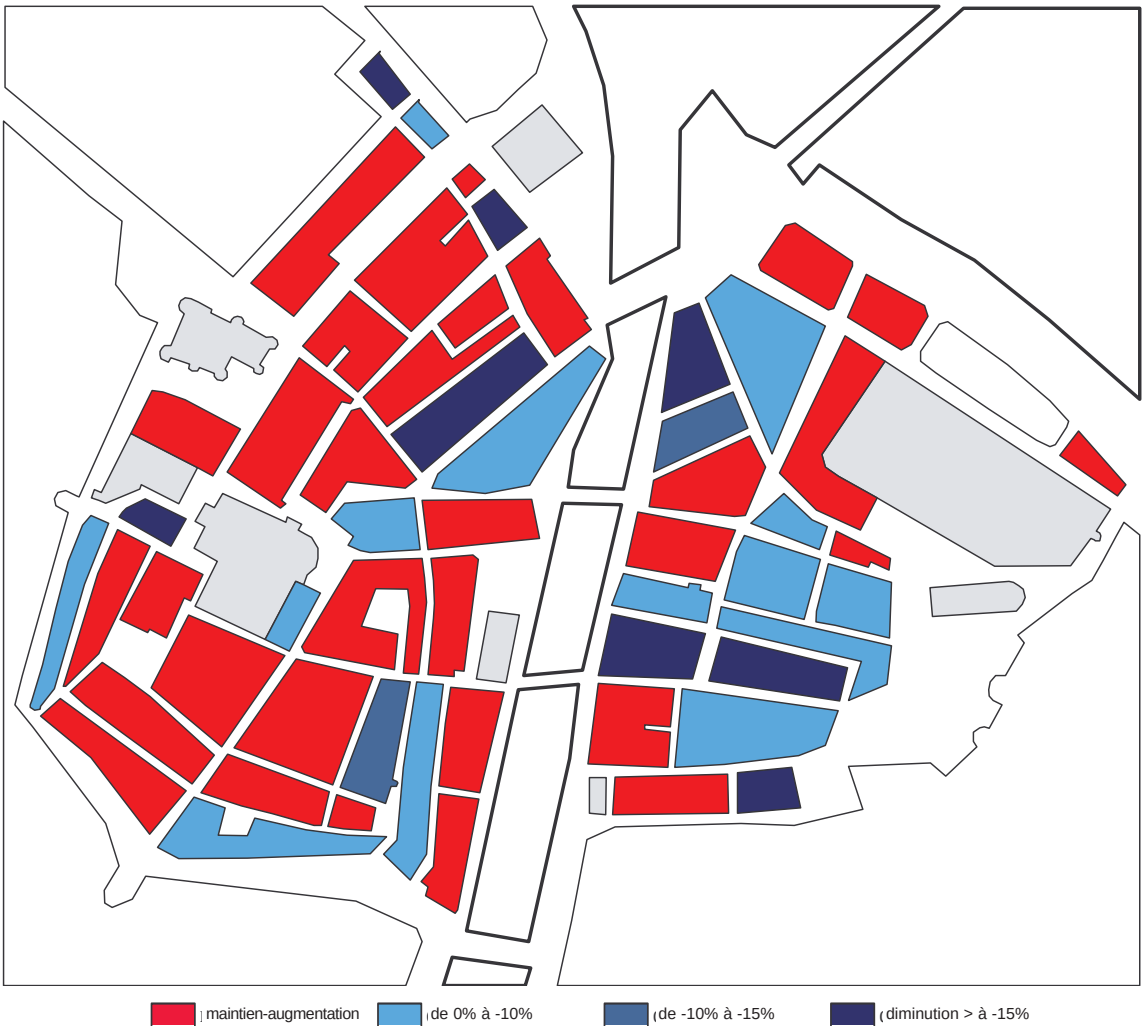

Les plans illustrent l'étendue du délaissement : ce n'est encore pas tel ou tel îlot qui est «atteint» mais bien l'ensemble du centre qui subit la vacance. Cependant, la tendance amorce une inversion au cours de la dernière période avec un gain de cent résidences principales.

Cette évolution générale entre 1962 et 1999, pour grave et prometteuse qu'elle soit à la fois par la double augmentation des logements vacants et des résidences principales, est semblable à l'ensemble des centres anciens français. Toutefois, elle revêt une gravité particulière à Bayonne où la vacance pèse lourdement et ne se trouve pas encore compensée par la reconquête du parc délaissé, malgré les efforts accomplis.

Evolution du logement par catégorie

Centre Bayonne

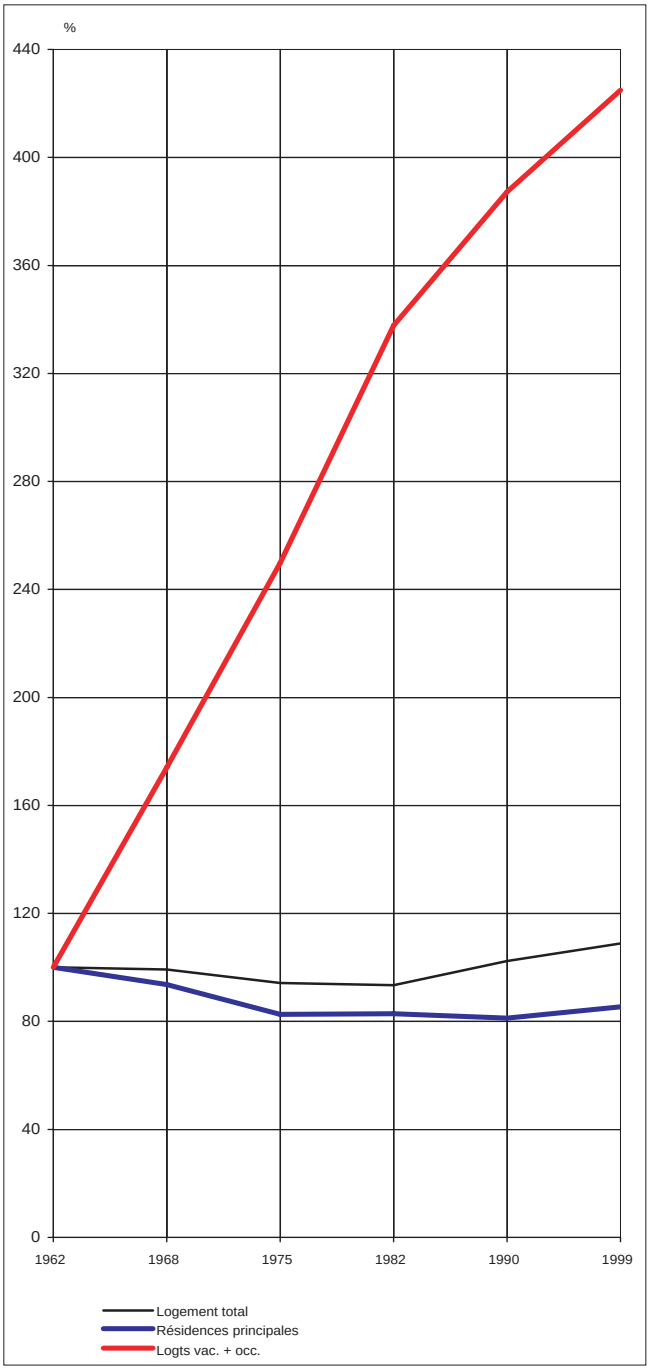

		Centre Bayonne					
		1962	1968	1975	1982	1990	1999
Logement total	Nb	3831	3802	3608	3580	3923	4171
	%	100,0	99,2	94,2	93,4	102,4	108,9
Résidences principales	Nb	3566	3341	2946	2952	2897	3045
	%	100,0	93,7	82,6	82,8	81,2	85,4
Logts vac.	Nb	265	461	662	628	1026	1126
+ occasionnels	%	100,0	174,0	249,8		387,2	424,9

	Périphérie Bayonne					
	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Logement total	100,0	129,7	155,9	174,0	190,0	207,5
Résidences principales	100,0	126,7	152,3	169,8	183,5	202,5
Logts vac. + occ.	100,0	170,6	204,3	241,2	278,1	275,0

	Centres 112 villes					
	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Logement total	100,0	96,3	90,3	87,9	98,4	
Résidences principales	100,0	92,1	81,6	77,9	82,4	
Logts vac. + occ.	100,0	158,4	218,2	282,5	334,5	

Périphérie

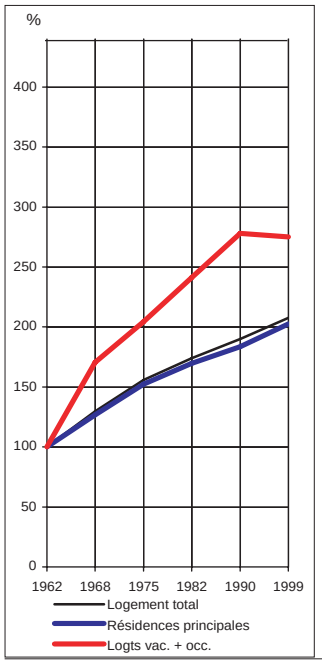

Centres 112 villes

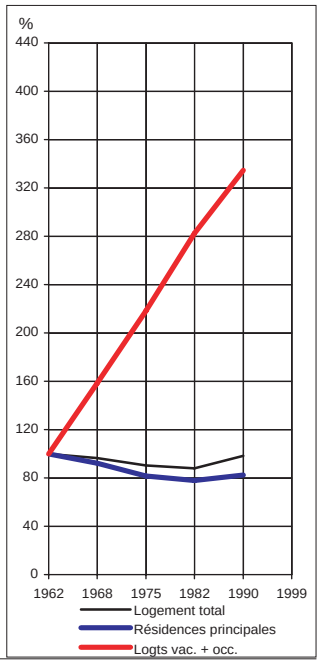

Evolution de la taille moyenne des résidences principales

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Centre Bayonne	*2,78*	*2,74*	*2,86*	*2,86*	*2,77*	*2,71*
Périphérie communale	*3,54*	*3,60*	*3,62*	*3,53*	*3,52*	*3,45*
Centres 112 villes	*2,72*	*2,83*	*2,85*	*2,91*	*2,78*	
France	*3,08*	*3,29*	*3,47*	*3,65*	*3,80*	*3,86*

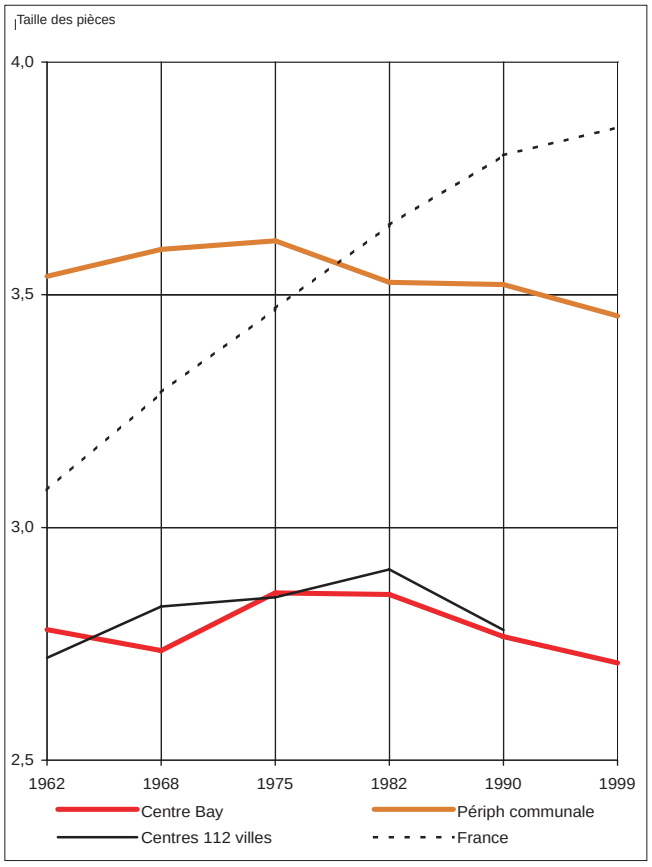

Taille des logements

Contrairement à la périphérie où 70,0% des immeubles contiennent un seul logement, dans le centre, seuls 8,0% des immeubles sont mono-familiaux.

La taille moyenne des résidences principales du centre suit à peu près celle des autres villes françaises, oscillant autour de 2,7 pièces/logt et ce, depuis 1962.

Même si les résidences principales de la périphérie voient leur taille moyenne légèrement diminuer récemment, celle-ci reste entre 3,60 et 3,45 pièces/logt, ayant ainsi près d'une pièce supplémentaire par rapport à celles du centre.

Dans le centre, l'évolution de la répartition des logements par taille est plus variable :

La part des petits logements (1 ou 2 pièces), représente 49,9% du parc en 1999. Ce taux résulte de la diminution des résidences principales d'une pièce et l'augmentation de celles de deux pièces. Entre 1962 et 1999, ces deux catégories passent de 20,6% à 14,7% pour la première et de 26,8% à 35,2% pour la seconde. A l'autre extrême, celle des logements de 4 pièces et plus, le taux en périphérie reste stable avec 45,4% tant en 1962 qu'en 1999. En revanche, dans le centre, ce taux passe de 24,6% en 1962 à 20,6% en 1999.

Etant donnée l'augmentation des petits logements de l'ensemble du parc central (résidences principales+logements vacants et autres), on peut supposer ici une transformation des petits et grands logements en résidences de deux pièces.

Au dernier recensement et par comparaison, les petits logements en périphérie représentent 24,7% (9,2% d'une pièce et 16,5% de deux pièces), soit pratiquement la moitié de ce qu'ils représentent dans le centre.

Le nombre total des pièces des résidences principales augmente dans le centre de 330 entre 1990 et 1999.

Faute de pouvoir croiser les données fournies sur le logement avec celles dont on dispose sur la population pour savoir «qui habite quoi», la comparaison de la taille des ménages se cantonne à la juxtaposition des deux distributions en 1975 et 1999. Celle-ci montre une répartition sans cesse plus «confortable» des ménages dont la taille diminue, alors que celle des résidences principales reste à peu près constante, le nombre de personnes par logement passant de 2,63 en 1962 à 1,64 en 1999.

A cette dernière date, propriétaires et locataires sont logés de façon similaire, à savoir 1,81 pers./logt pour les premiers et 1,61 pour les seconds. Cette amélioration correspond probablement à des situations très variées, le sous-peuplement des logements compensant les cas de surpeuplement.

Taille des ménages et taille des logements du centre en 1975 et 1999

	Ménages					
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	>ou=6 pers
1975	*40,0*	*30,3*	*14,6*	*8,7*	*3,6*	*2,7*
1999	*59,8*	*24,6*	*9,6*	*3,9*	*1,5*	*0,5*

	Résidences principales					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	>ou= 6 pièces
1975	*15,1*	*29,8*	*29,8*	*14,9*	*6,0*	*4,4*
1999	*14,7*	*35,2*	*29,6*	*13,2*	*4,5*	*2,9*

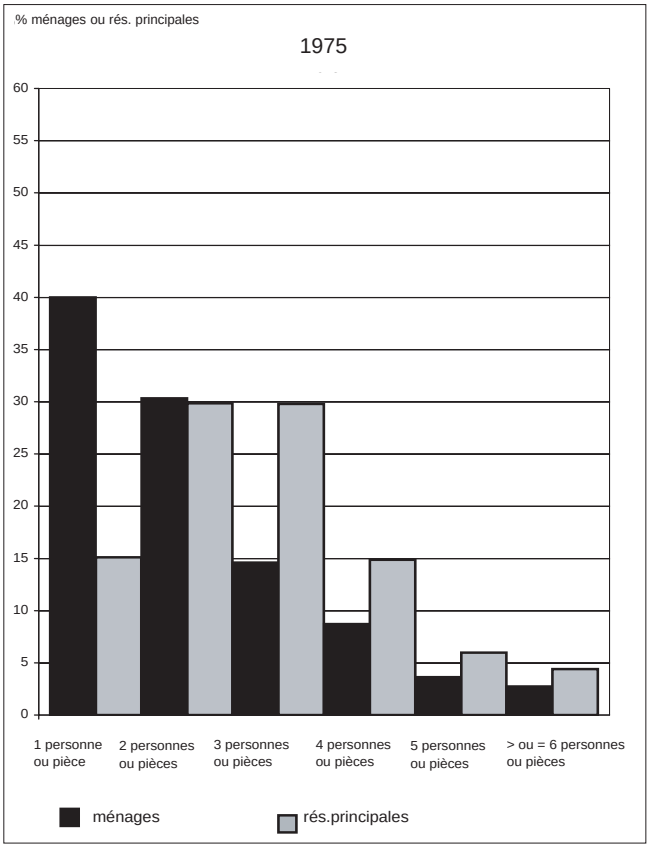

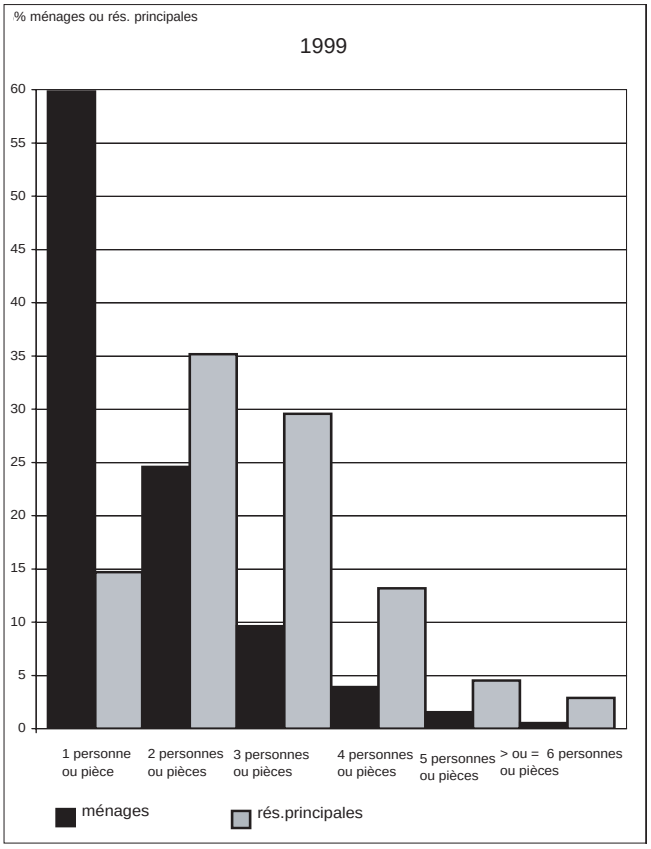

Taux de propriétaires occupants en 1990
(112 villes françaises)

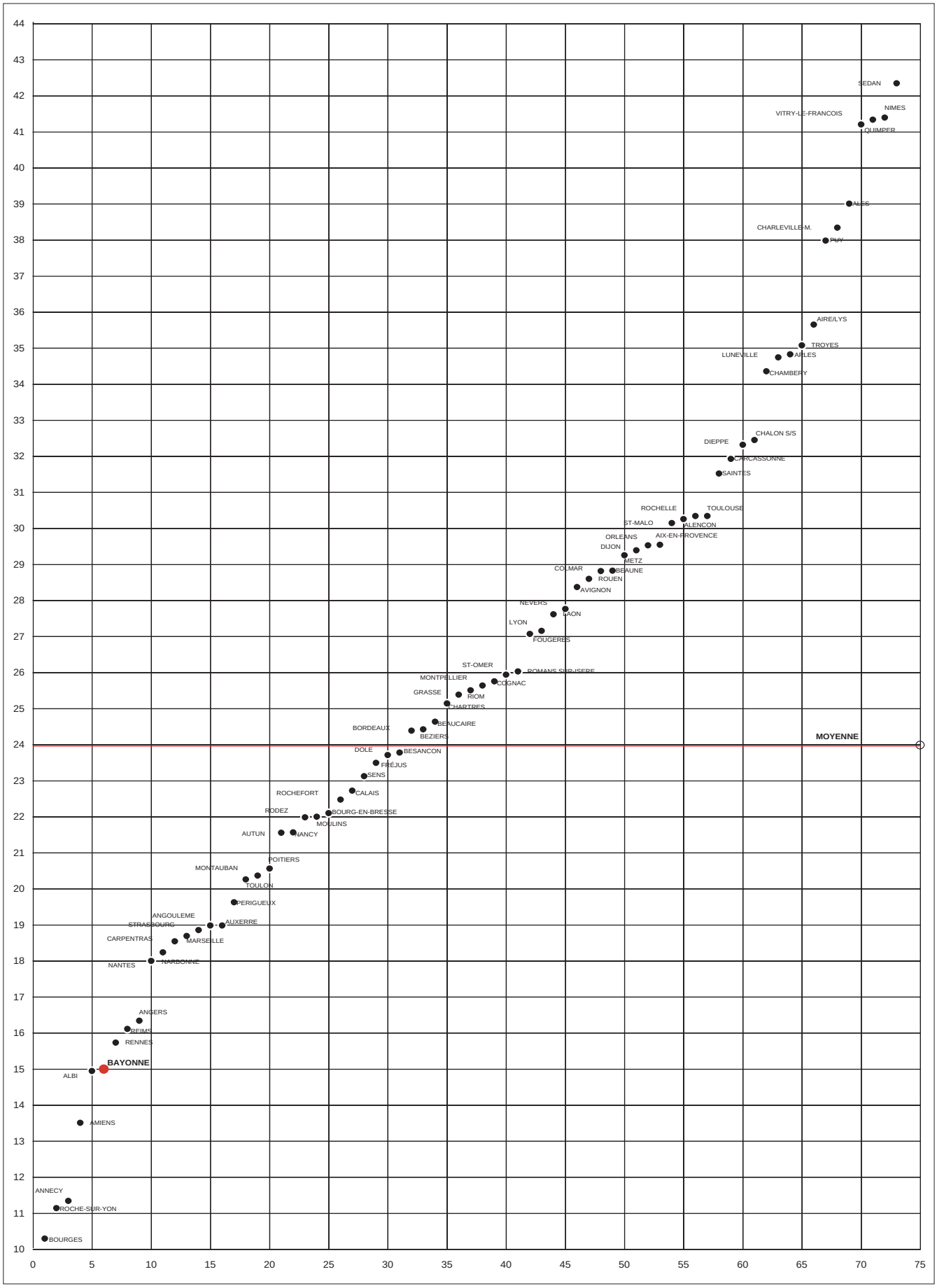

Statuts d'occupation

Avec seulement 14,9% de propriétaires occupants, Bayonne est parmi les villes ayant les plus faibles taux en 1990, la moyenne étant de 25,3%. Depuis, ce taux a augmenté faiblement pour atteindre 15,6% en 1999. Bayonne, déjà ville de locataires en 1730 (15,0%), le reste encore aujourd'hui.

Ce faible taux de propriétaires occupants n'est pas propre au centre : la périphérie communale abrite aussi peu de propriétaires, 33,4%, alors que la moyenne nationale se situe à 54,7%. Dans l'agglomération du BAB le lieu de l'accession est Anglet avec 58,5% des ménages qui sont propriétaires de leur logement.

La comparaison de la taille des logements des propriétaires en centre et en périphérie montre un décalage «normal». Les petits logements (1 ou 2 pièces) des propriétaires occupants du centre totalisent 23,4% alors que ceux de la périphérie ne représentent que 10,1%. Les logements moyens, ceux de 3 pièces, des uns correspondent à 35,2%, tandis que ceux des autres restent à 22,1%. Les grands logements de 4 pièces et plus représentent 41,5% en centre et 67,8% en périphérie.

Selon le Programme Local de l'Habitat exploitant le fichier «Locapass», les loyers des logements de petite et moyenne taille sont légèrement inférieurs au centre que dans le reste de l'agglomération. Certes, cette comparaison ne tenant pas compte du niveau des prestations doit être considérée avec circonspection mais elle peut refléter le rapport qui peut exister entre la taille du logement et une demande locative qui s'adresse à des logements de taille moyenne et grande.

Statut d'occupation des résidences principales

	Propriétaires occupants						Locataires					
Centre Bayonne	*04:58*	*20:45*	*20:45*	*02:12*	*22:42*	*14:23*	*19:01*	*03:14*	*03:14*	*21:47*	*01:17*	*09:36*
Périphérie communale	*16:15*	*13:07*	*21:44*	*08:36*	*15:49*	*09:56*	*07:44*	*10:52*	*02:15*	*15:23*	*08:10*	*14:03*
France	*07:12*	*04:48*	*14:24*	*16:48*	*09:36*	*17:42*	*16:48*	*19:12*	*09:36*	*07:12*	*14:24*	*06:17*

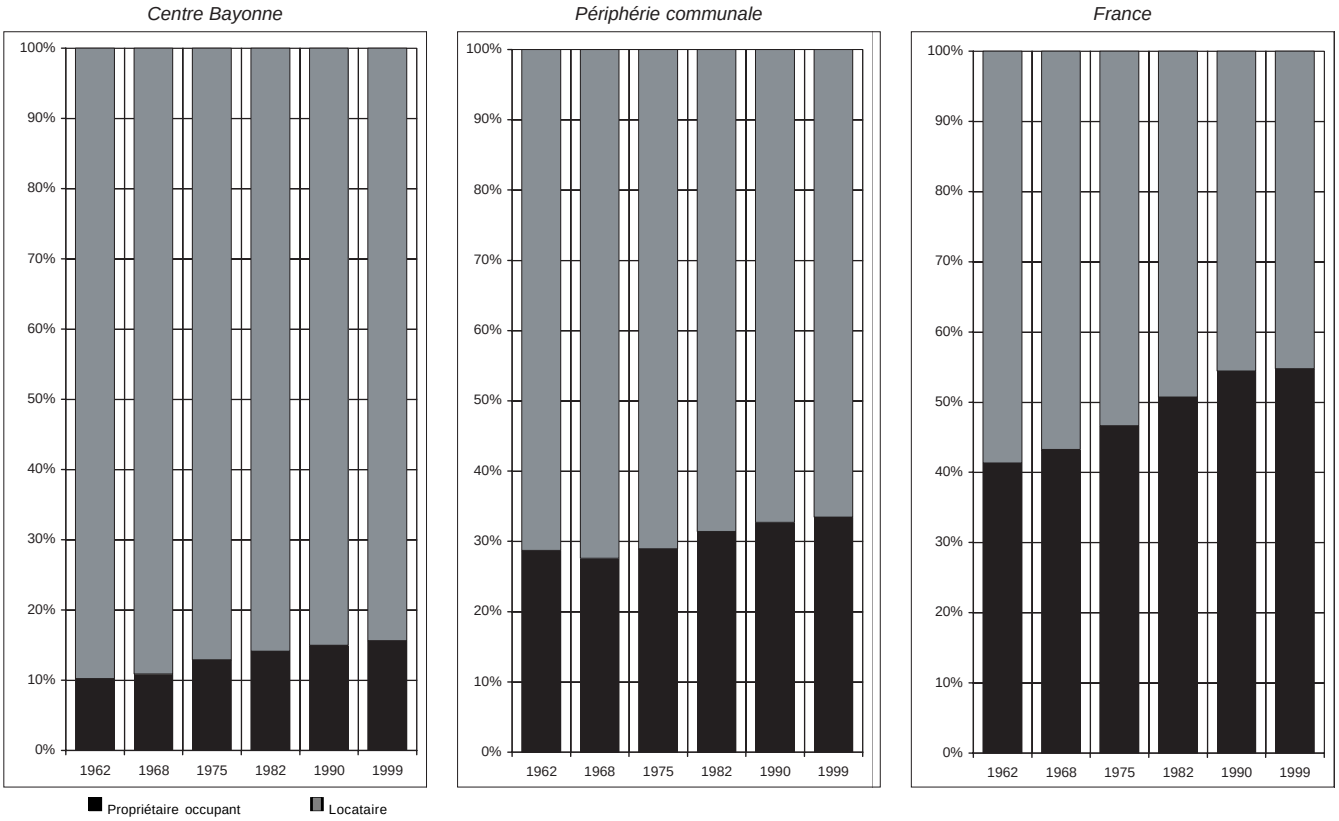

Valeurs locatives en 1999

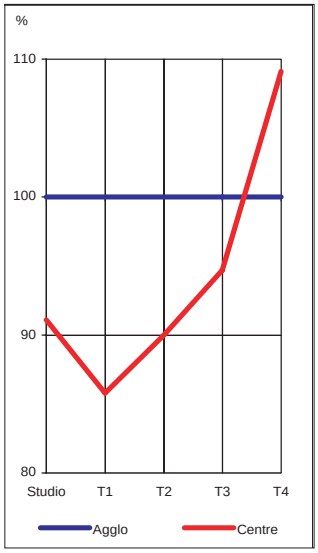

	Agglo	Centre
Studio	*100,0*	*91,1*
T1	*100,0*	*85,8*
T2	*100,0*	*90,0*
T3	*100,0*	*94,7*
T4	*100,0*	*109,1*

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Centre Bayonne

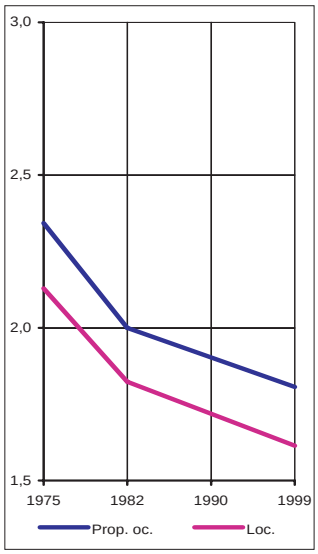

Périphérie communale

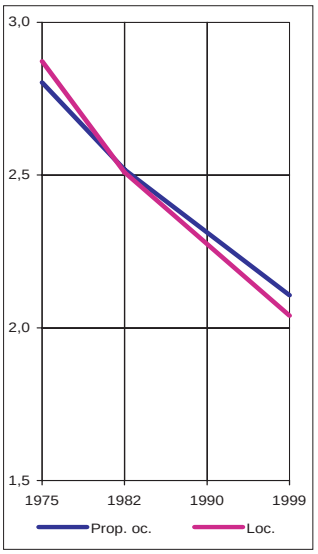

	Centre Bayonne				Périphérie communale			
	1975	**1982**	**1990**	**1999**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Prop. oc.	*2,34*	*2,00*		*1,81*	*2,80*	*2,52*		*2,11*
Locataire	*2,13*	*1,82*		*1,61*	*2,87*	*2,51*		*2,04*

Logements par taille selon le statut d'occupation en 1999

Centre Bayonne

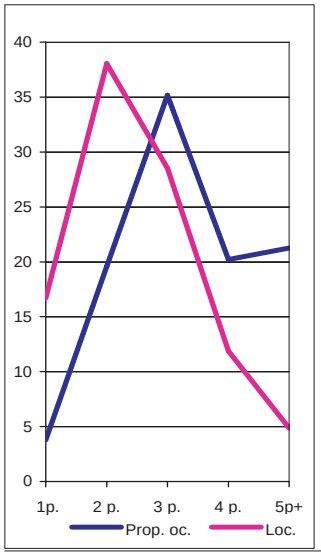

Périphérie communale

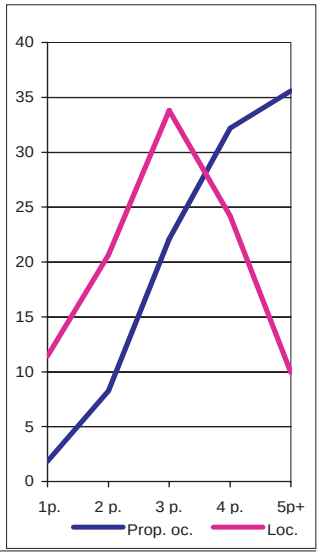

	Centre Bayonne	
	Prop. oc.	Locataire
1 pièce	*3,8*	*16,7*
2 pièces	*19,6*	*38,1*
3 pièces	*35,2*	*28,5*
4 pièces	*20,2*	*11,9*
5 pièces et plus	*21,3*	*4,9*

	Périphérie communale	
	Prop. oc.	Locataire
1 pièce	*1,8*	*11,4*
2 pièces	*8,3*	*20,6*
3 pièces	*22,1*	*33,8*
4 pièces	*32,2*	*24,2*
5 pièces et plus	*35,6*	*9,9*

Confort des logements

Alors qu'en 1962 seuls 61,0% des logements du centre disposaient d'un w.c. et 25,0% d'une salle d'eau intérieurs, quelle que soit la qualité des prestations, le niveau nominal du confort sanitaire atteint aujourd'hui les mêmes taux en centre qu'en périphérie. L'on peut dire que, désormais, les logements anciens sont équipés.

Cette progression du niveau de confort des logements débute en 1975, et elle est probablement due à l'engagement des opérations de réhabilitation subventionnées qui renforcent dans le centre la tendance nationale.

Les efforts de restauration ne peuvent donc plus miser exclusivement sur l'équipement de confort des logements ; pour le rendre attractif, il faut apporter plus.

Confort des résidences principales

Logements disposant d'un WC intérieur

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Centre Bayonne	*60,7*	*64,4*	*73,9*	*76,8*	*90,3*	*94,4*
Périphérie communale	*55,5*	*89,6*	*94,0*	*94,9*	*97,3*	*97,5*
France	*40,4*	*54,8*	*73,8*	*85,0*	*93,6*	*96,5*

Logements disposant d'une salle d'eau intérieure

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Centre Bayonne	*24,6*	*40,1*	*62,8*	*77,5*	*92,1*	*98,4*
Périphérie communale	*74,8*	*76,1*	*89,7*	*94,8*	*97,6*	*99,4*
France	*28,9*		*70,3*	*84,7*	*93,4*	*97,7*

WC intérieur au logement

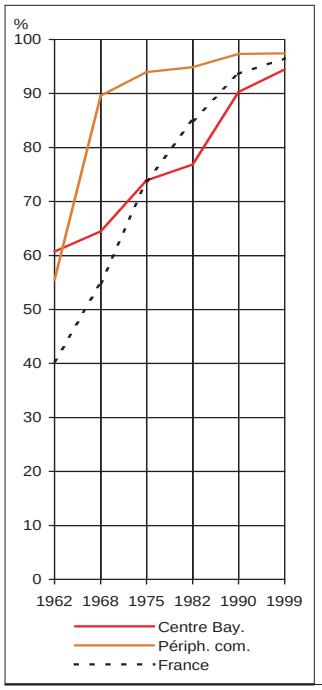

Salle d'eau intérieure au logement

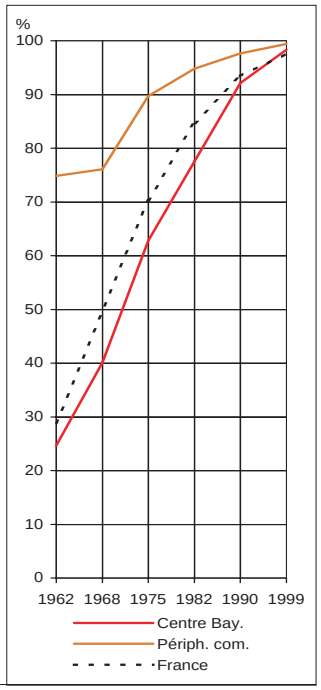

Taux de logements vacants en 1990
(112 villes françaises)

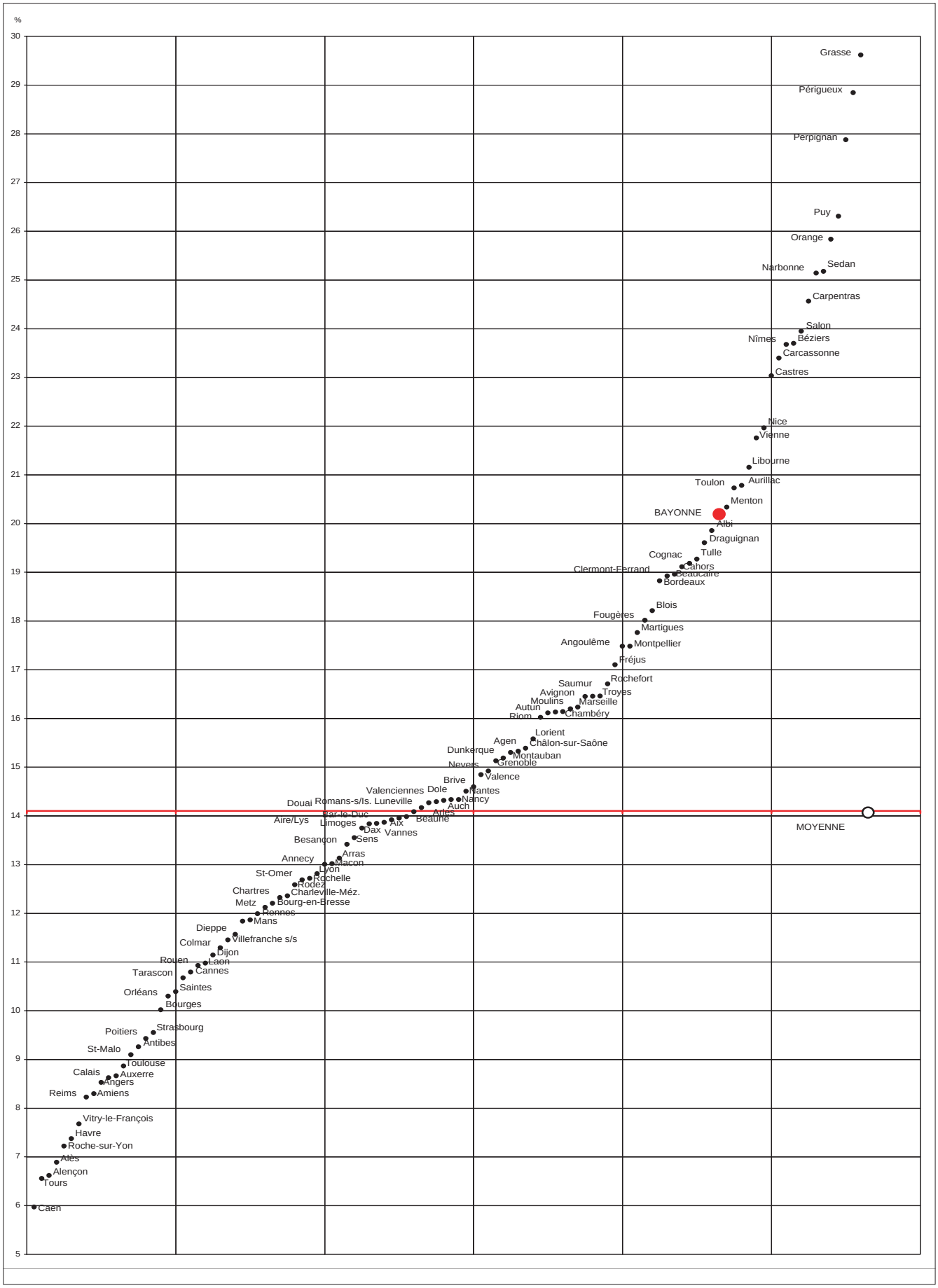

Le parc vacant

Comme il a été souligné, le nombre de logements vacants a augmenté de 81,3% depuis 1975, malgré les efforts de réhabilitation. Alors qu'il représente 13,5% du parc en 1975, soit 486 logements, il représente 21,1% en 1999, soit 881 logements. Alors que le total des logements du centre représentent 18,7% du parc de la Commune en 1999, les logements vacants correspondent à 49,2% du parc vacant de la Commune.
En termes de taux de vacance, en 1990, Bayonne se situe parmi les centre les plus fortement délaissées au niveau national.
Faute de données plus détaillées remontant jusqu'en 1962, l'on peut constater que l'ensemble constitué des logements vacants et sous-occupés (résidences secondaires et occasionnelles) augmente dans le centre de 424,9% !
L'on pourrait cependant dire qu'en même temps qu'elle augmente, la vacance «se déplace» aussi, les ménages quittant les logements inconfortables pour ceux qui ont été restaurés. En effet, aucun logement récemment réhabilité et restauré n'est vacant.

La comparaison de la distribution des résidences principales et des logements vacants selon leur taille, en centre, en périphérie communale et dans les autres centres en 1990, montre que ces deux catégories coïncident parfaitement en périphérie et qu'elles connaissent des distorsions dans le centre de Bayonne comme dans les autres villes anciennes : à Bayonne les logements vacants de deux pièces présentent un net surplus alors qu'ailleurs ce surplus est dû aux logements vacants d'une pièce. Ce n'est qu'en 1999 que la répartition des logements vacants s'assimile à celle des résidences principales du centre, probablement par la «reconquête» de logements de deux pièces correspondant à la demande.
Le nombre de pièces des logements vacants passe de 1 957 à 2 366 entre 1990 et 1999 augmentant ainsi de 409 unités.
L'on ne connaît pas le degré de confort de ces logements pour expliquer les causes de la vacance.

Logements vacants, résidences secondaires, logements occasionnels

	Centre Bayonne											
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Logts vac.			486	440	792	881			13,5		20,2	21,1
Rés. sec.s + oc.			176	188	234	245			4,9		6,0	5,9
Logts vac., sec. + o.	265	461	662	628	1 026	1 126	6,9	12,1	18,3		26,2	27,0

	Périphérie Bayonne						Centres 112 villes					
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Logts vac.			5,3		6,1	5,0			11,0		14,1	
Rés. sec.s + oc.			3,8		4,1	4,1			2,9		6,1	
Logts vac., sec. + o.	6,9	9,1	9,1		10,1	9,2	5,7	8,6	13,9		20,2	

Centre Bayonne

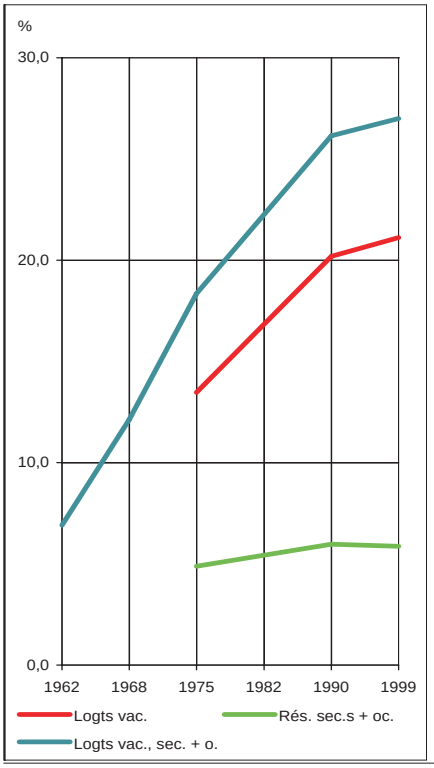

Périphérie communale

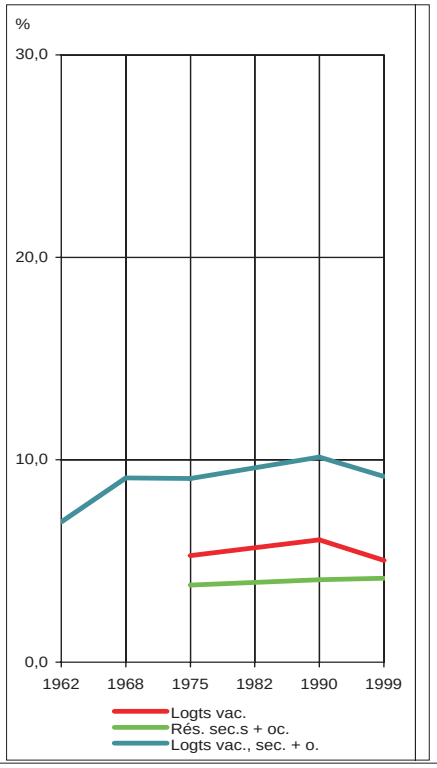

Centres 112 villes

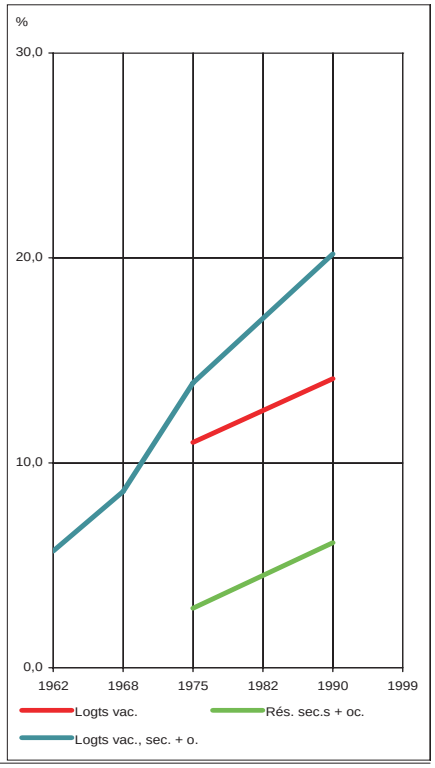

Comparaison de la taille des résidences principales et des logements vacants en 1990 et 1999

	Centre Bayonne							
	Résidences principales				Logements vacants			
	1990	***1999***	***1990***	***1999***	***1990***	***1999***	***1990***	***1999***
1 pièce	414	447	*14,3*	*14,7*	106	126	*13,4*	*14,3*
2 pièces	944	1 071	*32,6*	*35,2*	410	313	*51,8*	*35,5*
3 pièces	892	900	*30,8*	*29,6*	151	272	*19,1*	*30,9*
4 pièces	424	401	*14,6*	*13,2*	94	123	*11,9*	*14,0*
5 pièces et plus	223	226	*7,7*	*7,4*	31	47	*3,9*	*5,3*

	Périphérie Bayonne				Centres 112 villes			
	Résidences principales		Logements vacants		Résidences principales		Logements vacants	
	1990	***1999***	***1990***	***1999***	***1990***	***1999***	***1990***	***1999***
1 pièce	*5,7*	*8,2*	*8,4*	*9,0*	*22,8*		*39,9*	
2 pièces	*15,8*	*16,5*	*20,5*	*19,0*	*27,3*		*31,1*	
3 pièces	*31,5*	*29,9*	*33,8*	*29,6*	*23,6*		*17,7*	
4 pièces	*28,1*	*26,9*	*26,0*	*27,5*	*14,2*		*7,1*	
5 pièces et plus	*18,9*	*18,5*	*11,3*	*14,9*	*12,1*		*4,1*	

1990 - Centre Bayonne

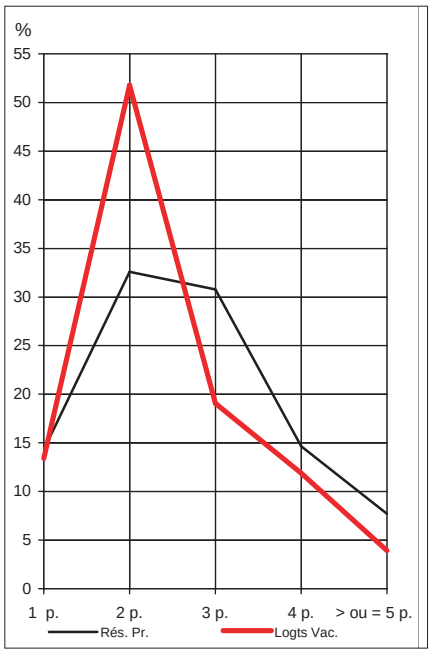

1990 - Périphérie communale

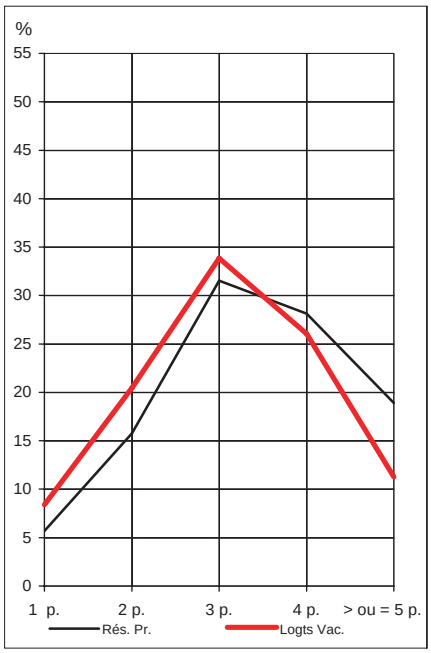

1990 - Centres 112 villes

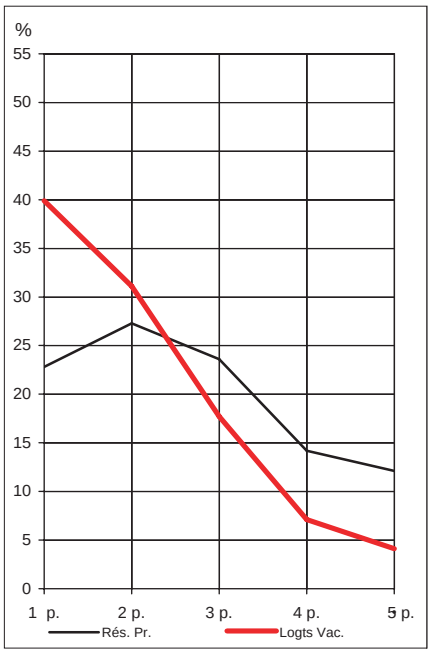

1999 - Centre Bayonne

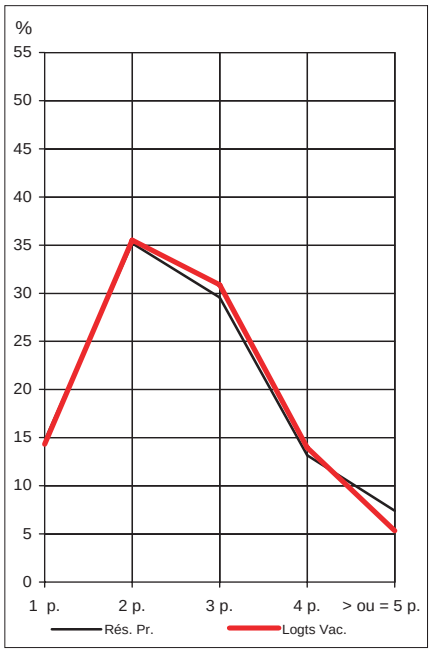

1999 - Périphérie communale

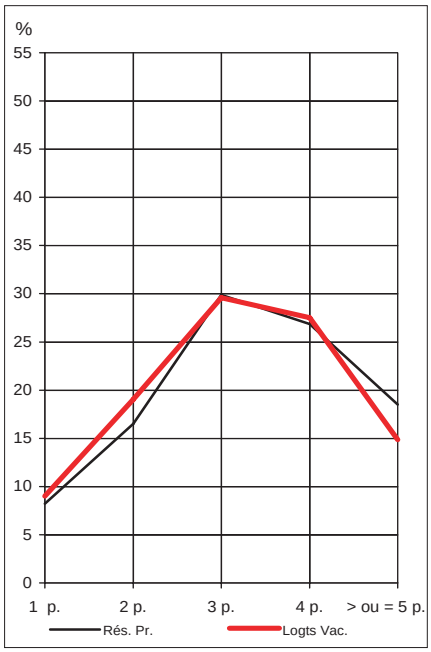

Taux de logements vacants par îlot entre 1962 et 1999

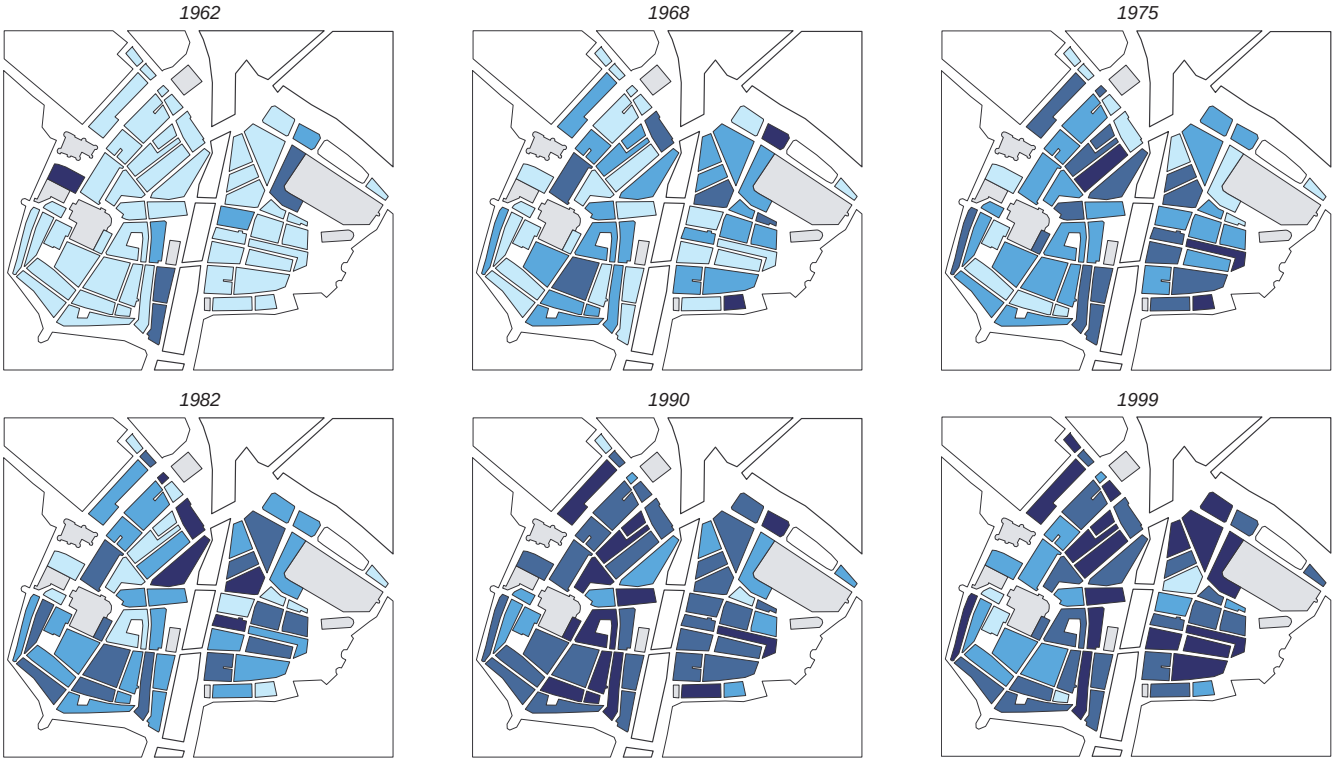

EN CONCLUSION ...

Partant de ces analyses, il résulte à l'évidence que la sauvegarde du centre ancien passe par une accélération de la politique volontaire de l'habitat déjà engagée. Sans cet effort récent, la poursuite de la trajectoire passée n'aurait conduit à terme qu'au délaissement ou à la transformation du centre en un espace commercial ou d'habitat «captif». La seule réhabilitation et mise au confort, offrant des prestations techniques, ne constitue pas non plus un choix suffisant au marché résidentiel de la périphérie.
La poursuite de cette politique sur le logement et le repeuplement du centre doit viser aussi bien la quantité des logements que leur qualité, taille et statut. Avec 15% de propriétaires occupants et un surnombre de petits logements, le centre de Bayonne aura les plus grandes difficultés à maintenir sa fonction résidentielle et, par conséquent son patrimoine bâti. Une politique d'attraction de jeunes ménages avec enfants, par la qualité et par la taille des logements, ainsi que la possibilité d'accéder à la propriété dans le centre ancien, est la seule à pouvoir palier les inconvénients de la pyramide des âges irrégulière et vieillissante, et de la taille réduite des ménages.

Compte tenu d'une estimation des capacités d'accueil du bâti ancien, le champ de l'attraction potentielle de la ville permettrait d'espérer à terme un gain de 1 500 à 2 500 nouveaux habitants à condition de poursuivre une politique de reconquête des logements vacants et d'amélioration de l'environnement de l'habitat. Cette «fourchette», allant du simple au double, dépend de la capacité qu'aura la ville pour attirer des familles, et non plus des personnes isolées. Dans la meilleure des hypothèses, le centre pourrait retrouver à terme une population de l'ordre de 6 500 à 8 000 habitants, à condition donc de repeupler les logements vacants et de peupler de façon plus équilibrée les logements sous-occupés.
En termes de politique urbaine d'agglomération, les avantages de la «reconquête» du parc ancien ne sont pas négligeables non plus. Bien que la maîtrise des opérations soit aléatoire, pour illustrer le propos, on peut évoquer des ordres de grandeur extrêmes :
- Selon les statistiques de consommation des sols pour des agglomérations analogues à celle de Bayonne, un logement neuf consomme 850 m^2 en individuel pur, 680 m^2 en lotissement et 440 m^2 en opération mixte (collectif+individuel). Si l'on retient une moyenne entre ces trois cas de figure, l'on peut dire qu'un logement neuf en extension urbaine consomme près de 660 m^2. De façon purement théorique, l'on peut ainsi déduire que la réutilisation des 880 logements vacants du centre, correspondrait à une économie de 58 hectares d'urbanisation.
- En termes financiers, considérant qu'un logement en extension engage pour la collectivité une dépense de l'ordre de 8 000 euros. L'«économie» produite par la réhabilitation des logements vacants du centre, totalise 7 millions d'euros, sans compter les équipements collectifs sous-utilisés d'une part et nécessaires à construire de l'autre, ni les coûts de gestion découlant de l'allongement des parcours etc...
En termes économiques, la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier et architectural, est rentable.

EQUIPEMENTS ET SERVICES

ETAT DES EQUIPEMENTS

Le fonctionnement urbain de l'agglomération est relativement atypique. En effet, l'agglomération s'est développée en quelques décennies selon une répartition multipolaire des fonctions entre des communes ayant aujourd'hui une population équivalente et des identités très marquées. Une certaine forme de concurrence entre les trois communes a conduit à une dispersion des grands équipements au détriment d'une cohérence d'implantation et de programmation.

Bien que restant le pôle central de l'agglomération, Bayonne a aujourd'hui perdu l'exclusivité du rayonnement que lui assurait de longue date l'implantation d'un certain nombre d'équipements et de grandes fonctions urbaines (commerciales, culturelles, administratives…) Le constat qui peut être fait aujourd'hui est double :
- d'une part, Bayonne doit soutenir son effort d'équipement pour que son centre historique ne devienne pas uniquement un centre commercial pittoresque,
- d'autre part, la répartition géographique des fonctions traditionnellement centrales permet le maintien en centre ville des services de proximité nécessaires à la vie quotidienne.

Dans ce contexte, le centre de Bayonne a également réussi à renforcer son rôle universitaire. La ville accueille en effet

une grande partie du campus universitaire de la côte basque (université de Pau et des Pays de l'Adour U.p.p.a.) En 2004-2005, le site de Bayonne comptait près de 2000 étudiants répartis en filière de droit, économie, gestion, finances ainsi que les filières technologique et scientifique. D'ici 2010, ce pôle universitaire devrait se structurer autour d'une implantation centrale unique sur le Petit Bayonne (Château Neuf). Les équipements nécessaires à la vie étudiante viendront progressivement conforter ce pôle (restaurant universitaire, halle des sports, maison de l'étudiant).

Dans le domaine culturel, le centre ville assure son rôle à travers des fonctions traditionnelles : théatre-opéra, musées, bibliothèque… La restauration récente du théâtre permet à la ville de répondre à une demande importante. Le théâtre compte aujourd'hui 590 places et accueille la programmation de la scène nationale. S'il a retrouvé sa fréquentation à l'issue des travaux et qu'il a réussi à fidéliser une bonne partie de son public, il est toutefois soumis à la concurrence de nouveaux équipements dont une programmation plus éclectique s'adresse à un public plus large.
Bayonne compte deux grands musées : un musée des Beaux Arts et un musée ethnographique. Le musée Bonnat rassemble les collections du peintre Léon Bonnat largement enrichies. Restauré il y a près de trente ans, il a acquis une réputation européenne et accueille chaque année près de 35 000 visiteurs. Ses expositions sont accompagnées par la salle dite du "Carré Bonnat" qui accueille peintres et sculpteurs contemporains.
Le Musée Basque est consacré à la culture de la région et à l'histoire de Bayonne. Créé dans les années 20, il est devenu musée municipal dans les années 50. Il est installé dans la maison Dagorette, ancien entrepôt du 17ème siècle situé sur les quais de la Nive dans le Petit Bayonne. Pour un musée ethnographique, sa fréquentation est importante (environ 30 000 visiteurs par an). Ses réserves et une partie de ses locaux administratifs sont localisées dans l'aile du Château Neuf.

La bibliothèque municipale, fondée en 1851, a été rénovée en 1999. Elle recèle plus de 270 000 ouvrages et accueille plus de 10 000 utilisateurs par an dans les bâtiments de l'ancien évêché. Elle trouve son complément par l'ouverture récente de la médiathèque de Biarritz.
Par la richesse de son tissu associatif le centre ville répond également à une demande culturelle alternative qui se nourrit de la tradition festive et événementielle de la ville.

Le centre ville de Bayonne bénéficie d'un bon niveau d'équipements de proximité. Il dispose sur son territoire de deux écoles maternelles et de deux écoles élémentaires publiques. Environ 140 enfants sont y scolarisés en maternelle et 230 en élémentaires. 40% d'entre eux sont sur le Petit Bayonne et 60% sur le Grand Bayonne. Ces effectifs sont en légère baisse depuis une dizaine d'année, mais ces évolutions relèvent d'un tassement général des effectifs scolaires.
Un lycée professionnel et un lycée privé complètent le dispositif scolaire.

La Maison pour tous, deux foyers pour personnes âgées, le bureau d'information jeunesse assurent également l'aide sociale auprès des personnes. La crèche municipale, récemment restaurée, accueille les enfants sur les rives de la Nive.

La densité bâtie ne permet pas de trouver dans le périmètre du secteur sauvegardé l'ensemble des espaces et équipements sportifs nécessaires à la population du centre ville. Le gymnase Paul Bert est l'unique salle de sport couverte en centre ancien. Il est de surcroît réservé à l'usage du lycée Paul Bert et du Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.) Néanmoins, deux équipements majeurs (le pôle Lauga et le stade Jean Dauger) situés à proximité immédiate du centre répondent aux besoins des habitants et des scolaires. Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés au pied des fortifications en réponse à des besoins plus spécifiques, notamment ceux liés à la petite enfance ou à des pratiques sportives urbaines telles que le roller, le skate, ou le BMX. Ces équipements, qui répondent à une importante demande, connaissent un vif succès.

Très proches du centre, des services tels que la poste, l'office du tourisme et la cité administrative complètent l'offre de services aux particuliers.

Conclusion

Les quartiers du centre ville bénéficient d'un bon niveau d'équipement de proximité. En revanche, les grandes fonctions de centralité doivent être renforcées pour permettre à Bayonne de conserver un rayonnement régional au-delà d'une seule réputation festive.
Les grandes réserves foncières (emprises mutables de l'ancienne caserne de la Nive ou potentiel aménageable sous les glacis) sont dédiées à l'accueil de fonctions de rayonnement (université, bibliothèque universitaire, Conseil Général…).

Plan des équipements

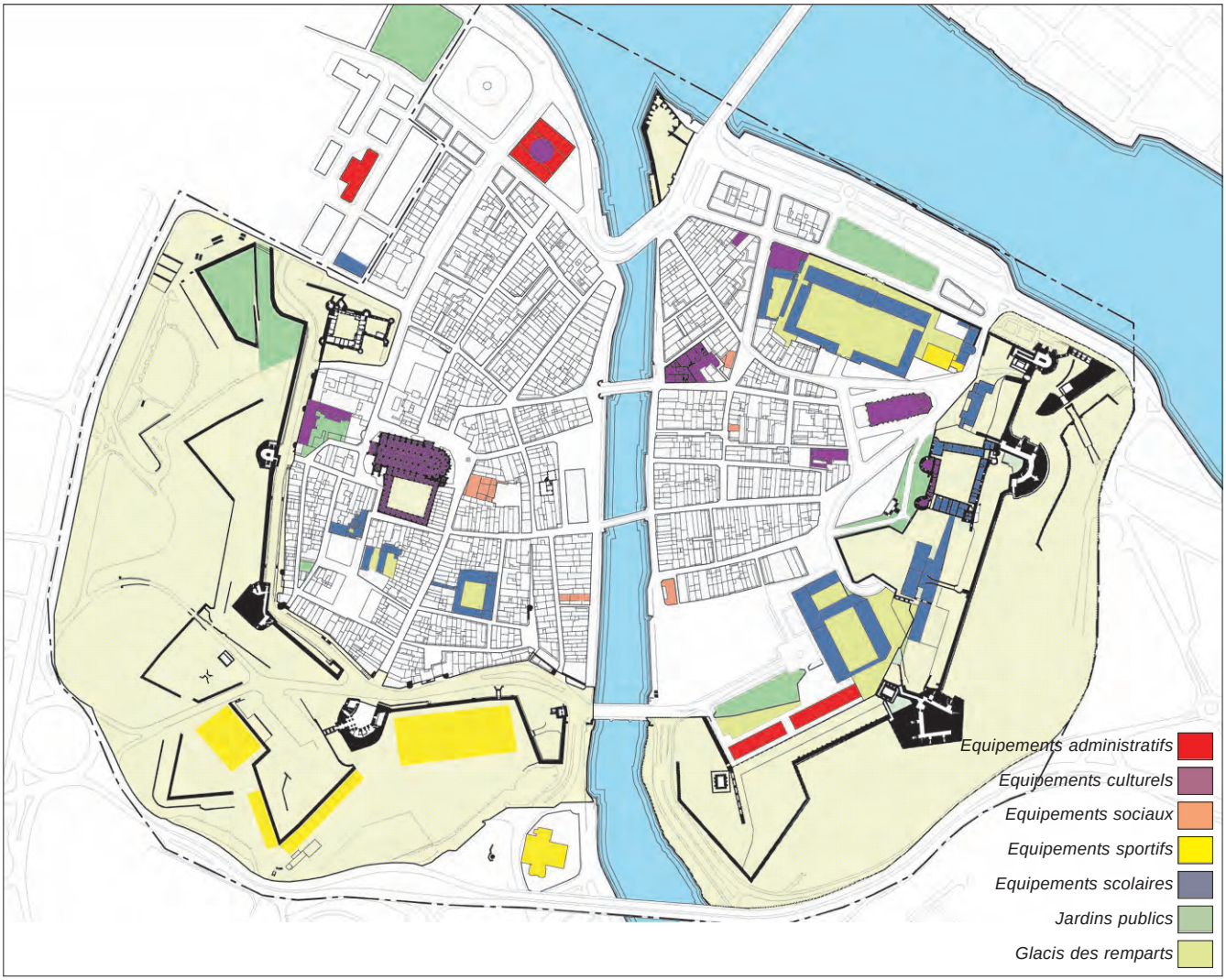

ECONOMIE ET ACTIVITES

Le secteur sauvegardé, coïncidant avec le centre ville de Bayonne, assure une fonction de services destinés à une population allant bien au-delà de ses propres limites ou celles de la commune, voire de l'agglomération. De ce fait, il occupe une place singulière dans le dispositif commercial et de services administratifs même si l'exiguïté de son territoire conduit nombre d'établissements dont l'échelle va croissant, à se placer ou à se déplacer en périphérie.

Malgré la concurrence du pôle commercial de périphérie du B.A.B., le centre ville de Bayonne a conservé une activité économique et commerciale forte et équilibrée. Le centre ancien accueille 72% des commerces de la commune et 65% de ses activités commerciales et tertiaires. Contrairement à de nombreuses villes historiques, aucun dysfonctionnement majeur n'est à déplorer : le cœur historique n'a cédé ni au pittoresque ni à la normalisation commerciale des centres villes.

Si aucun diagnostic ni aucune étude prospective sur l'activité économique du centre n'est disponible, une analyse des fichiers de la taxe professionnelle et des enregistrements de la Chambre de commerce fait apparaître que, malgré son rôle de pôle commercial d'agglomération, le commerce de proximité (commerces alimentaires, magasins à rayons multiples, pharmacies, tabac-presse…) est encore bien représenté sur l'ensemble du territoire du Grand et du Petit Bayonne. Le propos est toutefois à nuancer sur le Grand Bayonne où une partie du commerce alimentaire répond

davantage à une demande touristique qu'à une demande de proximité (produits régionaux «haut de gamme»).

Les commerces consacrés à l'équipement de la personne et de la maison (habillement, équipement de la personne, petit ameublement et décoration…) attirent une chalandise importante en provenance de l'ensemble du bassin de vie. Le centre historique, propice à la flânerie reste favorable à «l'achat plaisir».

Fait étonnant pour un centre historique attractif, l'offre culturelle est relativement réduite et éparpillée.

Compte tenu de la modeste taille du centre historique, le commerce est fortement réparti et les spécialisations sont faibles. Si les activités commerciales s'implantent le long des voies les plus fréquentées, les possibilités d'implantation des activités non commerciales sont importantes car les rez-de-chaussées des immeubles ne sont pas affectés aux logements ou aux stationnements. L'offre immobilière adaptée aux activités artisanales ou tertiaires est donc importante. En revanche, on observe que pour des raisons fonctionnelles, les médecins regroupés en cabinets s'installent de préférence dans des immeubles bâtis à partir de la seconde moitié du 19ème siècle, ce qui explique leur présence plutôt au nord du centre ville.

Les bars et restaurants, particulièrement abondants, se répartissent à peu près également sur l'ensemble du secteur. Toutefois certaines concentrations s'observent sur le Petit Bayonne et le long des quais de la Nive. A l'inverse, les rues étroites et excentrées, sont peu propices à leur implantation, les hauteurs de la ville au sud de la cathédrale et le tour des remparts notamment.
Ces rues plus confidentielles, telles que les rue des Faures ou Douer voient progressivement s'implanter des activités qui préfigurent une spécialité d'antiquité, de brocante et d'artisans d'art.

La vitalité des commerces est plus évidente le long de la Nive au Grand Bayonne. Il ressort par ailleurs que les aménagements des espaces publics, et en particulier la piétonnisation des rues, contribuent de manière significative à leur re-dynamisation commerciale.

Plan des activités

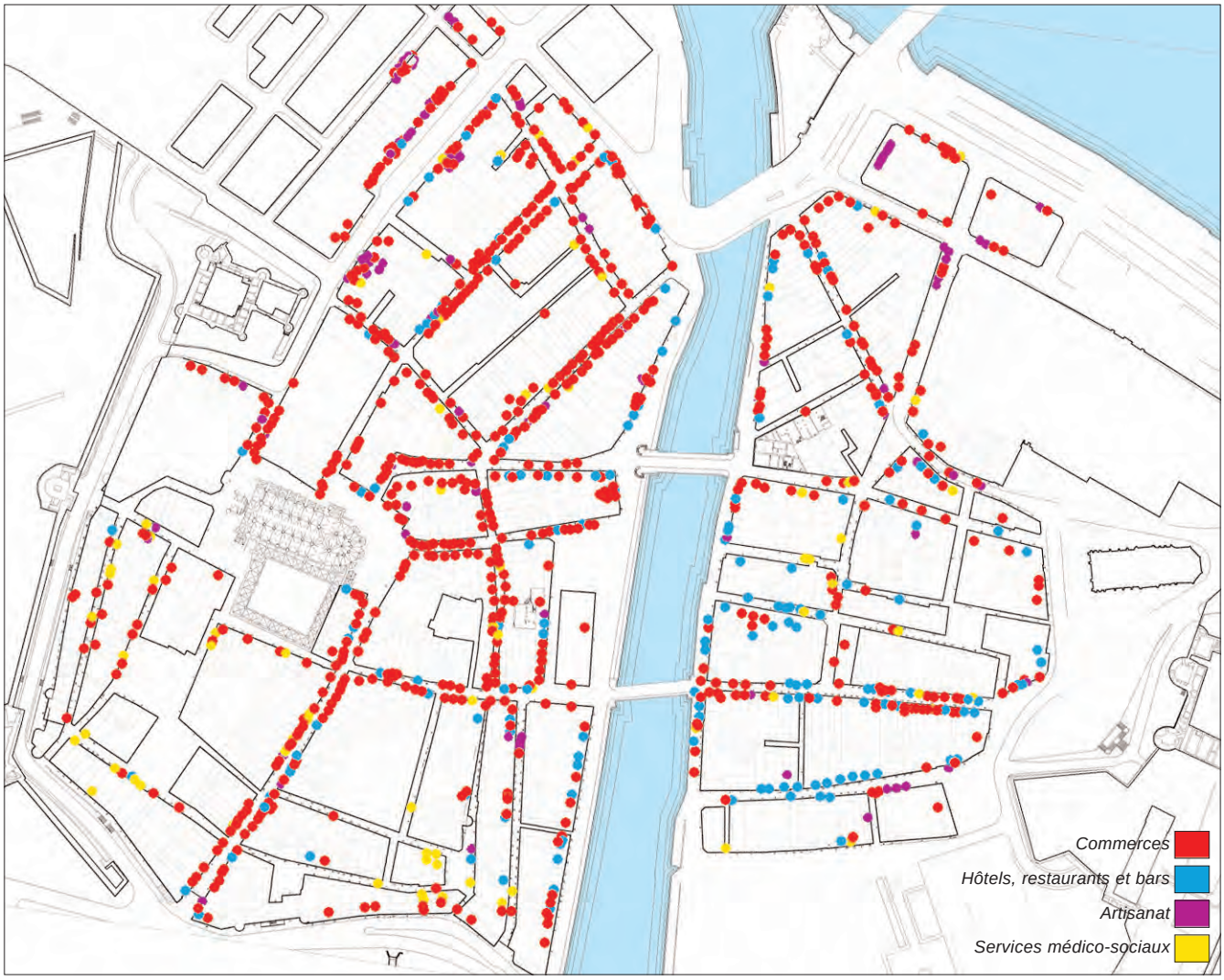

Parmi les activités recensées dans la commune en 2004, dans le secteur sauvegardé 1 174 activités de tous ordres (hors services publics) sont dénombrées selon l'I.n.s.e.e. (Naf 700).
Bien que les données sont approximatives quant à l'emploi, et en retenant une personne pour les activités qui n'ont pas de salarié, on dénombre 4174 actifs enregistrés (35 entreprises n'ayant pas déclaré le nombre d'emplois). Sur le reste de la commune, on en dénombre 19 267, sous réserve de la fiabilité de ces chiffres, l'emploi enregistré dans le secteur sauvegardé représenterait 18% des 23 441 emplois dénombrés selon les mêmes critères.
Par ailleurs, 955 entreprises, individuelles ou autres, ont leur siège social dans le secteur sauvegardé.
Les activités liées à l'agriculture ou à l'industrie représentent 28 entreprises. Le commerce de gros en regroupe 40, tandis que le bâtiment totalise 35. Ainsi, l'essentiel des activités concerne le commerce et les services.

Conclusion

Le tissu commercial du centre est dynamique et relativement équilibré. Il subit toutefois un certain déficit de moyennes et de grandes surfaces. Ces dernières permettraient de jouer un rôle de locomotives commerciales, nécessaire en particulier au maintien en centre des fonctions commerciales et culturelles.
Les dispositions du P.s.m.v. cherchent donc à favoriser la création de moyennes et grandes surfaces commerciales en permettant, lorsque le bâti le permet, le regroupement des rez-de-chaussées et en optimisant les emprises constructibles nouvelles (Place Montaut, Ilôt de la Monnaie…).

Activités selon les catégories et rues

Nom Voie	Siège au lieu de l'activité	Nombre d'activités	1 Agric., ch., sylv.	2 Industrie & act.connexes	3 Artisanat	4 B.t.p.	5 Immobilier	6 Serv. aux Entrepr.	7 Serv. Financ.	8 Serv. Profes. & prof. lib.	9 Transport & Commun.	10 Serv. San.-Soc.	20 Culture & Com	21 Loisirs & Sport	30 Com. Aliment.	31 Com. Haillement	32 Com. Serv. à Pers	33 Hôtels-rest.-bars	34 Com. & Serv. Divers	40 Com. de gros	Effectif salarié
ABESQUE		1											1			1					
ARGENTERIE	21	29						3		2		4	2	1	1	9	7			5	6
ARSENAL	1	1											1			1					5
AUGUSTINS		4		2									1			1					9
BASQUES	30	26				1							1	1	1	3	12	7			105
BASTIAT	8	17		1			1	1	2	1		1			4			1			105
BERNADOU	7	10						1	1	1					3		2	2			25
BERNEDE	4	6							2			2			1		1			4	4
BERT	3	4									1		3								7
BOUFFLERS	8	9				1			1	1		1		2			3			2	7
BOURGNEUF	43	53		2			7		2	1	1	3	3	4	2		16	8	1	3	93
CARMES	2	3			1			1							1			6			
CHAHO	7	8		1		1									1		1	4			17
CHARCUTIERE	1	1						1													1
CHATEAU VIEUX	9	10						1	1	2		2	1		1		1			1	25
CORDELIERS	28	34		2			2					4	4		1		1	20			74
CORSAIRES	13	15		2		1	1		3			1		1			2	4			31
DU LUC	11	12			1	1		1	1		1	1					6			1	3
DUBOURDIEU	5	5							1			4									15
ESPAGNE	83	96	1	1	1	1	3	3		5	1	5	4	7	10	14	28	11		1	187
FAURES	15	15		1	1	2	1	1		1			2		1		4	1			18
GALUPERIE	16	20				1		1		6		1	1		2			7		1	49
DE GAULLE	3	7							2			2		1			1			1	138
GOSSE	4	5				1			1				2			1					10
GOUVERNEURS	10	13							2	4		3	1	1	1			1			202
GRAOUILLATS	2	3						1			1									1	7
GUILHAMIN	5	5								1			1					2		1	8
HUGO	38	61				2	1	8	1	3		4	1	1	1	18	15	4	1	1	311
JAUREGUIBERRY	21	14				1	3		1	1		2		1			4	1			95
JEU PAUME	3	4	1			2											1			4	
LACHEPAILLET	5	5					2			1			1			1					20
LAFFITTE	23	25				1	1	1	6	1	1	10	2			1		1			150
LAGREOU	7	6				2		1					2	1							9
LIBERTE	20	28					2	1	4	1	2	3		5	1	1	3	3	1	1	245
LISSES	9	10	1									1	2	1			1	4			24
LORMAND	59	74				2		3	8	4		23	2	6	3	10	9	2		2	214
MARENGO	13	17		1		1				1			1		2	1	3	7			43
MONNAIE	14	15				2		2		1		1		1		1	7				172
NOTRE DAME	2	2		1			1														2
ORBE	16	25				1			1		1	2	2			9	9				137
OWEN ROE	4	5												4			1				93
PANNECAU	61	65		2		1		1		2		5	5	2	9	3	16	18	1		108
PASSEMILLON	4	6				1	1						2			1		1			10
PASTEUR	18	23					2		1			4		2	1	2	8	2		1	69
PELLETIER	4	4				1		1										2			13
PILORI	11	14								1					1	6	5			1	32
PLATANES	2	4					2			1				1			5				3
POISSONNERIE	31	25		1		2			1	1			2	1	6	5	1	4		1	73
PONTRIQUE	11	12				1	2			1			1		3	1	2	1			28
PORT BERTACO	3	5							1			2				2					26
PORT CASTETS	9	13				1									1	6	1	3		1	22
PORT NEUF	49	64				2	4	2		1		3		3	13	14	13	8		1	224
PORT SUZEYE	5	6												1	1		3	1			8
PREBENDES	10	11			1	1					1	3	1			2		2			13
REDUIT	12	15				1		1	2	1		8			2						50
ROQUEBERT	19	23		1		1						1	1		12		3	4			46
SALIE	30	39		3			1				1		1	1	4	14	12	2			80
THIERS	61	85		1			1	3	12	8		23	2	1	1	12	16	4		1	426
TONNELIERS	17	19	1			1		1			2		2			1		11			44
TOUR DE SAULT	9	9		1		1		1		1			2			3					22
TRINQUET	4	4											1			1		2			7
VIEILLE BOUCHERIE	11	11		1	2		1			1			3			1		1		1	12
VISITANDINES	1	1											1			1					
	955	1156	4	24	7	35	30	48	58	55	10	126	70	50	85	130	236	164	4	20	4174

DEPLACEMENTS ET CIRCULATION

ACCESSIBILITE DU CENTRE

L'urbanisation de l'agglomération bayonnaise est marquée par la prégnance de grandes infrastructures routières (A63, R.N.10, R.N.117) qui assurent les liaisons régionales et inter-urbaines et absorbent le trafic engendré par un étalement urbain croissant. Toutefois, le centre ville est relativement épargné par ces nuisances routières puisque les grandes voies forment un arc de circulation autour du centre sans le traverser. Cette boucle de circulation propose un accès facile aux différents parkings publics et permet de desservir l'ensemble des quartiers de la ville et évitant le centre. Ce dernier ne subit réellement que la circulation de la R.N.10 le long de l'Adour au niveau de l'Hôtel de ville. En revanche, la nature et le traitement de ces grandes voies périphériques (2x2 voies minimum, aménagements piétons peu commodes…) limitent les liaisons inter-quartier par des modes doux (piétons, vélos) et suscitent une forme d'enclavement du centre historique.

La Ville ne dispose pas de comptages des flux de véhicules qui entrent et sortent du centre historique. Néanmoins, l'étroitesse des voies alliée à un plan de circulation dissuasif préservent à l'évidence le centre historique de la plupart des flux de transit. La priorité donnée aux circulations douces dans le secteur central et la suppression progressive des places de stationnement en hyper centre permettent de dissuader l'entrée de véhicules occasionnels.

Par ailleurs, contrairement à de nombreuses villes

françaises, Bayonne, a pris le parti de ne pas favoriser la création de places de stationnement au centre ville. Les pieds d'immeubles sont réservés aux commerces, aux annexes, à l'habitation lorsque le contexte ne se prête pas aux activités commerciales. En compensation, de nombreuses places de stationnement ont été créées à la périphérie du centre. En dehors de la période touristique, on peut estimer que le centre de Bayonne est sur-capacitaire en places de stationnement. Qu'il s'agissent de parking de surface ou de parking en ouvrage, des formules d'abonnement sont proposées pour les résidents et les usagers «quotidiens» (abonnement diurnes, nocturnes, journaliers et de longue durée).

Comme dans la plupart des villes de France, la question de la livraison des commerces est source de conflits d'usages que la mise en place d'horaires stricts (6h00 – 10h30) permet de limiter, sans les résorber totalement.

Depuis 1985, la piétonisation des voies est amorcée, progressivement réalisée et récemment accélérée. Elle s'accompagne d'une restriction des accès par borne commandée. Les aménagements de l'espace public sont réalisés dans un souci de partage de la rue entre les usagers : les matériaux et calepinages sont mis en œuvre de façade à façade en veillant à ne pas instaurer de cheminements dévolus, à l'exception de certains aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite (bandes de dallages lisses…)

Les pratiques cyclistes sont encore peu développées dans l'agglomération bayonnaise : rareté des itinéraires sécurisés, relief peu favorable, multipolarité de l'agglomération… La ville toutefois les encourage par l'aménagement de pistes et bandes cyclables, arceaux d'attache…

Dans le centre, des arceaux sont implantés à l'occasion de sur-largeurs de l'espace public ou sur d'anciennes places de stationnement. Lors des restaurations, la création de locaux pour les vélos est systématiquement demandée lorsque l'architecture le permet.

Le centre constitue un point nodal du réseau de bus de l'agglomération. Huit des quatorze lignes du réseau le desservent. Le service reste néanmoins insuffisant : à l'exception de la ligne n°1, les cadences des bus sont trop faibles et les correspondances sont complexes.

En revanche, les déplacements internes au centre sont efficacement assurés par un système original de navettes électriques qui l'irrigue et dessert les grands parkings de périphérie. Les cadences régulières et la gratuité du service lui assure le succès (500 000 voyageurs en 2005). Ce dispositif est géré depuis fin 2004 par le Syndicat des Transports de l'Agglomération Bayonnaise (S.T.A.B.) dans le cadre d'une délégation de service public.

Conclusion

Si intra-muros, le centre historique est progressivement libéré de la circulation et du stationnement, reste la pression d'une agglomération qui vit à l'heure de la voiture. De ce fait, le centre se présente comme une enclave préservée dont les liens à l'extérieur sont défaillants en terme de qualité.

La politique de réduction de la voiture doit donc être poursuivie, mais avec une véritable réflexion sur la qualité des liens entre le centre et le reste de la ville (aménagements paysagers, créations de liaisons douces, plan de circulation…).

Plan de déplacements urbains (extrait)

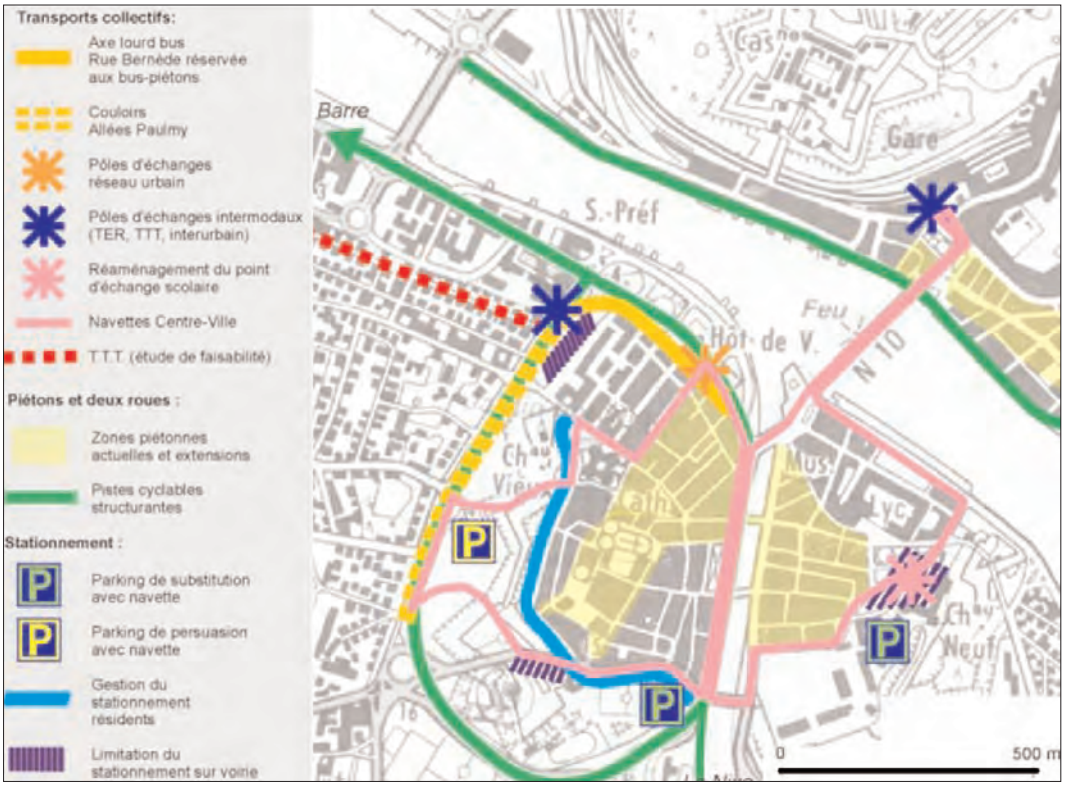

L'ESPACE PUBLIC ET LE GRAND PAYSAGE

Contrairement aux villes tracées au cordeau ou ayant bénéficié de grands ordonnancements classiques, Bayonne n'offre pas d'espaces composés par une géométrie régulière bien qu'elle résulte de la juxtaposition de lotissements. Le tracé des rues n'est rectiligne que globalement et les places ont des formes «pragmatiques» conquises au gré des possibilités. La place Notre-Dame, celles des Cinq Cantons, du Château-Vieux, de la Libérté ou du Réduit, sont des espaces irréguliers comme le sont les plachottes. Il est de même pour leurs enveloppes bâties formées d'un «collage» d'architectures diverses et bien articulés. Cette double irrégularité a l'avantage de présenter au regard un paysage en permanence renouvelé y compris dans la perspective des rues droites qui ne le sont jamais. Pour reprendre l'impression que retire de Bayonne un «touriste» du début du 18ème siècle, l'animation que donnent aux façades le rythme serré des bâtiments, leurs balconnets et leurs contrevents, ajoute à ce plaisant désordre une densité qui fait ici de l'espace public, une enveloppe familière, à «échelle humaine», où l'on se sent bien. Même la cathédrale qui, par ses flèches pointant de partout et donnent un repère, n'est jamais perçue frontalement. L'Hôtel de ville, s'inscrivant pourtant dans une volonté géométrique, n'est pas affronté non plus. Reste qu'au sein de cet ensemble, un élément se répète et marque les lieux : ce sont les «arceaux» des anciens ports qui, sans plus de raison, se sont perpétués alors que l'eau s'était retirée. Par rue ou par fragment de rue, ils bordent la voie et forment des remarquables «entre-deux» aux pieds des immeubles.

Le site des remparts, poumon de la ville

Les glacis, un potentiel important
Entrées du parking Paulmy

Emprise des remparts et de leurs glacis

A ces paysages quotidiens, de grande familiarité, s'ajoute un autre paysage tout aussi irrégulier, résultant de la topographie et des ouvrages de défense qui l'ont épousé pour le façonner et pour le confirmer. C'est ce qui forme ici le grand paysage de la ville et qui la parcourt ou la met en relation avec l'extérieur ou qui, depuis l'extérieur, la laisse percevoir.
Deux sites majeurs marquent ainsi la ville : les remparts et les cours d'eau. L'enjeu qu'ils représentent est aussi important que celui du patrimoine monumental et bâti, ou des rues et des places.

Les remparts
Considérés comme un «carcan» à la fin du 19ème siècle, les remparts recèlent un capital important pour peu qu'on les mette en valeur, qu'on les rende accessibles et qu'on exploite leur potentiel.
La promenade couronnant les courtines et les bastions forme un «balcon» sur la ville et offre un précieux espace planté contrastant avec la densité urbaine. Elle est un «ailleurs» à la fois proche et distant par sa dénivelée. Les anciennes douves au pied de Mousserolles et du bastion St-Jacques, déboisées et traitées, peuvent aussi révéler le profil de la ville fortifiée, flatter son approche et rendre utile cette étendue, ignorée et mal utilisée aujourd'hui. Malgré la percée de l'après-guerre, la porte d'Espagne et ses abords forment un autre ensemble majestueux trop marqué par le stationnement qui l'envahit. Il est de même du champ de foire qui s'interpose entre les allées Paulmy et le profil de Bayonne.
Ce site des remparts et des glacis offre aussi des capacités d'accueil fonctionnelles considérables : pour l'heure, des aires de stationnement sont intégrées à la demie-lune des allées Paulmy et au bastion Ste-Claire. L'université et la bibliothèque seront bientôt logées sous les terre-pleins des glacis pour le plus grand avantage de l'établissement et de la ville. Pour leur part, les casemates, affectées à des associations, contiennent des volumes utiles considérables et d'autres bastions peuvent être encore utilisés... Démonstration a été ainsi faite que cet espace peut trouver sa polyvalence d'utilité et d'agrément.
Ce «corset» du rempart est aussi perçu comme une fermeture parce que sa «perméabilité» n'a pas été exploitée. Or, elle est importante et elle présente l'avantage d'assurer un passage sélectif limitant l'accès aux seuls piétons depuis la ceinture des terrains et des stationnements périphériques. L'ouverture des poternes ou le rétablissement des anciennes passerelles, permettrait de mieux relier la ville et ses abords. Pour difficile qu'elle soit par les enjeux patrimoniaux et par la configuration des ouvrages ou le coût et l'ampleur des opérations, la «reconquête» des remparts correspond à un potentiel important et remarquable. L'objectif est ici non seulement de mettre en valeur le spectacle des ouvrages de fortification, mais aussi de «ré-intégrer» ces 40 hectares -plus que le tissu urbain lui-même- dans la vie du centre.
En retrait de l'enceinte médiévale et classique, les vestiges du rempart romain et de la muraille du 12ème siècle, jalonnent le parcours de la ville. Le dégagement de la porte St-Simon et des courtines qui la flanquent, la découverte des tours et des murs antiques là où ils subsistent, peuvent rendre encore mieux à Bayonne son «épaisseur» historique à travers les ouvrages de défense qui ont marqué ses limites.

Le site de la Nive et de l'Adour
Alors que la ville s'est toujours tournée vers la rivière nourissière, son rapport à l'eau a été progressivement estompé par la destruction des berges et par le dressage des quais qui ont relégué la Nive et l'Adour au statut d'obstacles. Les promenades des allées Marines et de Boufflers au bord de l'Adour ont disparu depuis la fin du 19ème siècle. Les murs de quai suivis des encorbellements qui leur été ajoutés, ont réduit la Nive en un canal engoncé. La présence massive du marché-parking avait aggravé cette situation et, on l'a vue, depuis sa démolition, les activités et la vie ont regagné les quais, malgré la circulation incongrue qui les traverse encore.
Le plan de sauvegarde reste modeste quant à l'aménagement des bords de Nive en préconisant d'y supprimer la circulation et le stationnement et en prescrivant la seule démolition des encorbellements récents pour mieux ouvrir la ville sur sa rivière. Plus ambitieux, le projet pourrait préconiser aussi la restitution du perré du Port-de-Suzée, ce qui serait raison, mais cela ne parait pas encore être arrivé à maturité ; rien ne l'interdit au plan.
Quant au spectacle du site, parlant de la citadelle, Vauban disait qu'elle commande «...les deux rivières haut et bas, tous les ponts, tous les vaisseaux, une bonne partie des fortifications, tout le dedans de la ville qu'on peut battre du canon et des bombes, la ruiner et mettre en poudre en fort peu de temps...». En inversant le regard, en se plaçant depuis la ville, la citadelle couronne et clôt majestueusement la perspective de la Nive. De ce fait, par sa présence, elle fait partie du centre et il faut préserver sa vue lors de l'aménagement du quai Lesseps.
Restent les ponts qui, dès le 18ème siècle, sont décriés comme étant massifs et peu flatteurs pour la ville. Reconstruits lourdement au 19ème et 20ème siècles, ils forment toujours obstacle à la vision du site. Ils méritent un considérable allègement de leurs piles et des retombées de leurs tabliers tant ils sont mal dessinés. Lors d'une révision de la circulation, le pont Pannecau pourrait retrouver sa forme de passerelle piétonne, alors que le pont Mayou, démesurément élargi, pourrait être rétréci.
Les «arceaux» qui bordent la rivière, forment un riche espace de vie et de promenade et une belle assise pour les édifices qui les surmontent. L'ombre dentelée qu'ils intercalent entre le quai et la masse bâtie des immeubles, ou le long des rues, offre une vision plaisante de jour qui pourrait l'être aussi de nuit par un éclairage adapté. Ces arceaux se retournent le long des anciens «esters» des rues des Tonneliers et des Cordeliers. Leur traitement simultané, souderait mieux le «Petit» Bayonne à la Nive.

Vestiges jalonnant le tissu de la ville

Tour antique boulevard Lachepaillet

Tour antique rue des Augustins

Porte Saint-Simon et rempart du 12ème siècle

Le rétrécissement de la Nive
Largeur de l'emprise de la rivière au cours des siècles

Le perré du Port-de-Suzée

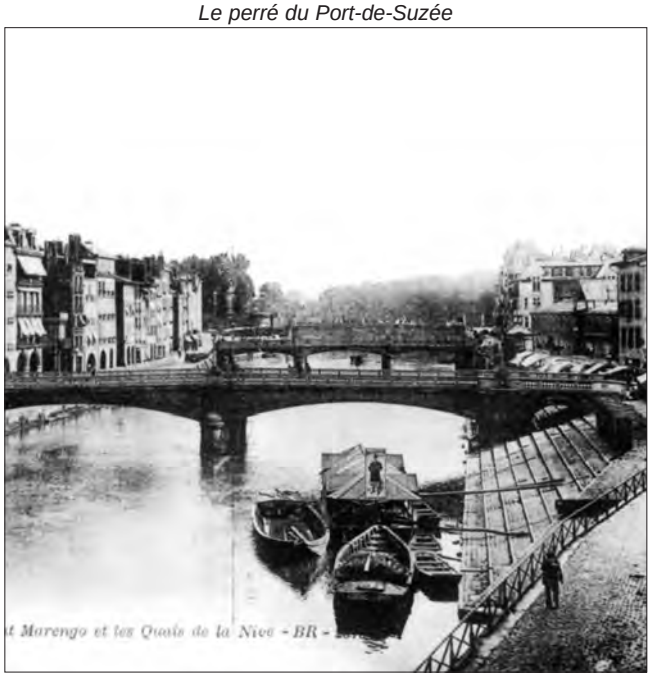

Les récents encorbellements sur la Nive

La citadelle couronnant la perspective de la Nive

Les arceaux rue Port-Neuf

Les arceaux rue des Tonneliers

Etude d'éclairage des arceaux - Isablle Joly, architecte

ETAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

AVANT PROPOS

La ville de Bayonne est actuellement engagée dans une procédure de révision du Plan local d'urbanisme (P.l.u.). Comme le prévoit le Code de l'urbanisme, le p.s.m.v. a valeur de règlement d'urbanisme pour le périmètre qu'il couvre. Cette relation entre le P.l.u. et le P.s.m.v. sera reprise dans le P.l.u. révisé afin que les plans d'urbanisme couvrent la totalité du territoire communal.
Les dispositions réglementaires applicables au dossier de présentation du P.l.u. sont par ailleurs applicables au dossier de présentation du P.s.m.v. Ainsi, l'analyse des données environnementales propres au site du P.s.m.v., malgré la difficulté d'isoler un espace aussi réduit de son contexte, a été intégrée au rapport.

Sont donc ici synthétisés les résultats de l'analyse de l'état initial de l'environnement sur le territoire du secteur sauvegardé et de ses abords.

MILIEU PHYSIQUE

Situation géographique - topographie

Le secteur sauvegardé se situe au cœur de la ville de Bayonne, à la confluence de l'Adour et de la Nive.
Le territoire du secteur sauvegardé présente une pente orientée vers l'Adour et la Nive : l'altitude varie d'environ +20m NGF pour les secteurs éloignés de l'Adour (au niveau de la ceinture des grands axes routiers) à +3m NGF en bordure même de l'Adour.
Les environs de la ville présentent des altitudes plus élevées, pouvant atteindre +40 à +50m NGF.

Situation du secteur sauvegardé de Bayonne à la confluence de l'Adour et de la Nive
Source : I.G.N.

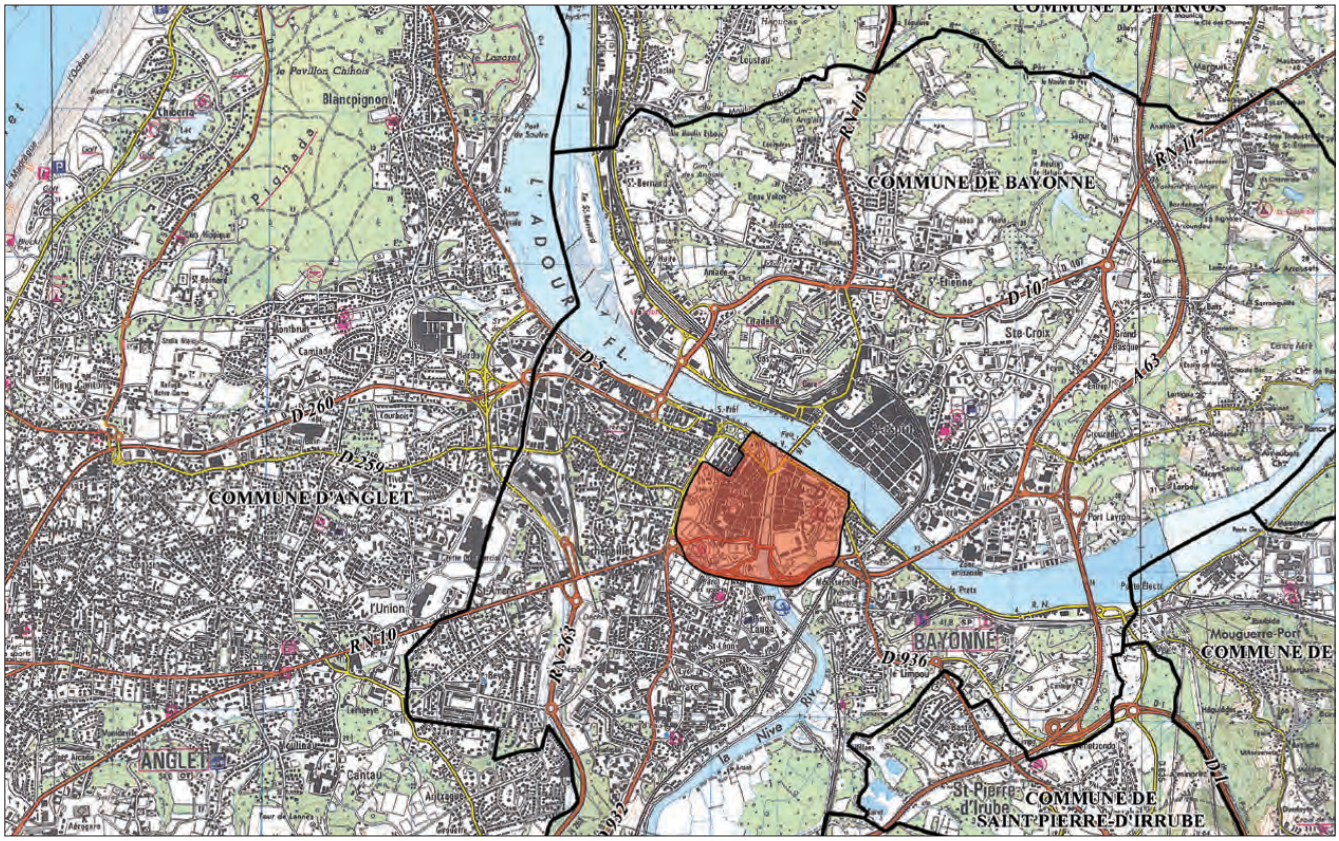

Climatologie

Températures et précipitations

Le climat local est de type océanique, avec :

- des précipitations particulièrement abondantes et bien réparties tout au long de l'année (1 500 mm/an),
- des températures douces et une amplitude thermique annuelle relativement faible. Ainsi, la température moyenne mensuelle du mois le plus froid (janvier) est de 8,3°C et celle du mois le plus chaud (août) est de 20,5°C.

Par ailleurs, le climat local est influencé par :

- des dépressions cycloniques d'origine océanique, entraînant une grande variabilité des conditions météorologiques,
- l'anticyclone des Açores, générateur de beau temps.

Diagramme ombro-thermique

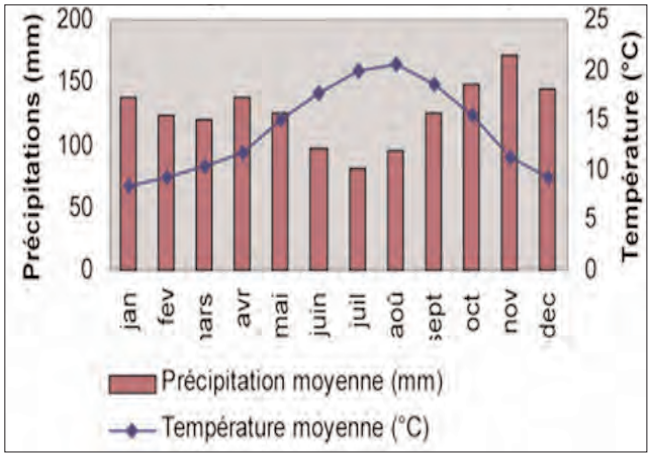

Vents

L'origine des vents est fortement liée à la saison. Les vents locaux sont d'origine marine (secteurs ouest / nord-ouest) en période estivale, et de secteurs sud à est en hiver :

- les vents de secteur ouest / nord-ouest prédominent et soulignent l'influence atlantique ;
- les vents de secteur sud soufflent fréquemment d'octobre à mars ; ils traduisent un effet de Foehn en provenance de la chaîne pyrénéenne.

Diagramme des vents

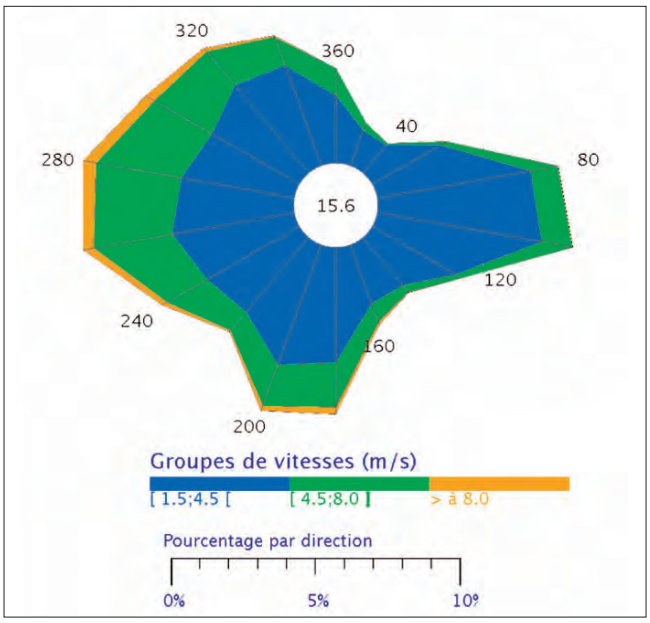

Géologie - Hydrogéologie

Géologie

Au droit du secteur sauvegardé, le sous-sol est caractérisé par des formations alluvionnaires, déposées par l'Adour et la Nive, et qui sont localement recouvertes par une couche de remblais d'environ 2 à 3m d'épaisseur.

Hydrogéologie

Les alluvions récentes de l'Adour et de la Nive sont le siège d'une nappe phréatique libre et affleurante. Des sondages effectués localement dans le passé ont permis d'identifier, à certains endroits, cette nappe dès 0.8m de profondeur par rapport au terrain naturel.

Cette nappe alluviale est en équilibre avec l'Adour et la Nive qui la drainent. A marée haute, cette nappe est cependant alimentée par des infiltrations d'eaux saumâtres en provenance de l'Adour. Au niveau même du secteur sauvegardé et à l'aval hydraulique de celui-ci, cette nappe alluviale ne fait l'objet d'aucun usage particulièrement sensible.

Consistance des sols

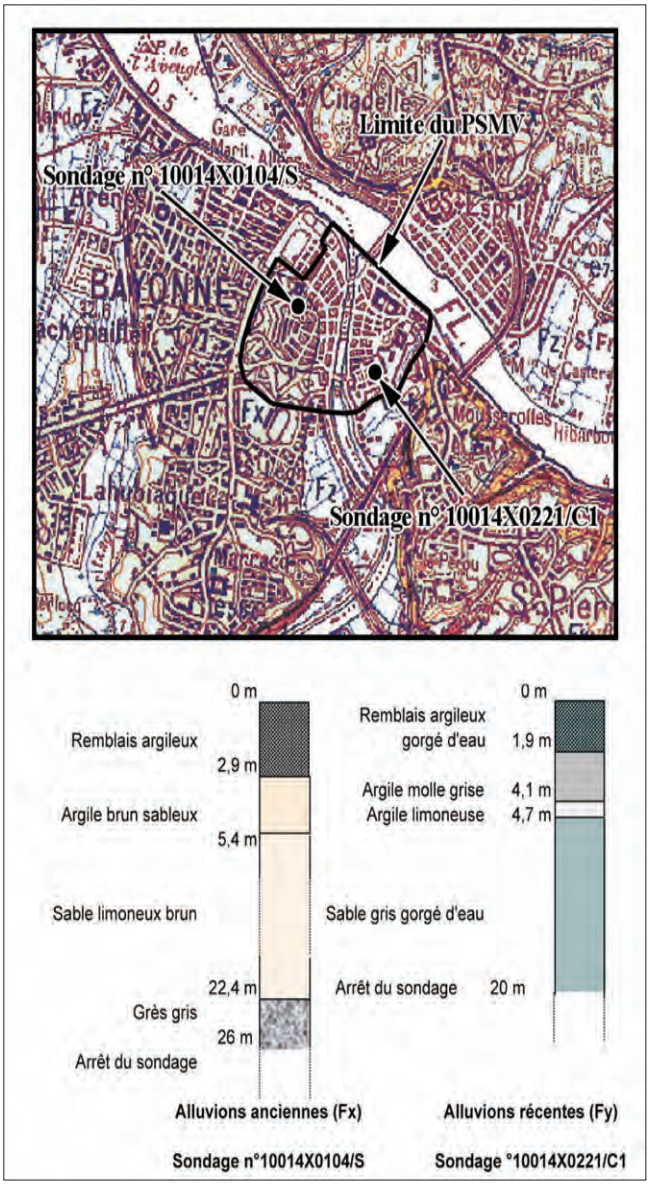

Hydrologie

Le secteur sauvegardé se situe à la confluence de la Nive et de l'Adour, dont l'exutoire final est l'océan Atlantique à environ 7,5km à l'aval hydraulique.

L'Adour

L'Adour est un fleuve au régime pluvial, avec des hautes eaux en hiver et un régime d'étiage l'été. Aucune donnée relative à sa qualité et à son débit au niveau de Bayonne n'est disponible auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Toutefois, au regard de l'étendue de son bassin versant, on peut estimer que l'Adour présente un débit important. Par ailleurs, localement, l'Adour subit l'influence des marées. D'après les informations disponibles, il n'est pas fait état actuellement d'un risque significatif d'inondation de Bayonne par débordement en raison des digues qui jalonnent localement ce fleuve.

L'objectif de qualité à atteindre selon l'Agence de l'eau au niveau de Bayonne est de niveau 1B (bonne qualité).

L'Adour est un cours d'eau classé pour les grandes espèces migratrices et également un «axe bleu» ou «axe prioritaire» pour le passage des poissons migrateurs.

Au niveau du secteur sauvegardé, l'Adour ne fait pas l'objet d'usage particulièrement sensible (baignade, alimentation en eau potable). Toutefois, il fait localement l'objet d'une pêche aux engins.

La Nive

La Nive constitue au niveau de Bayonne un affluent de la rive gauche de l'Adour. Son débit moyen annuel est au moins égal à 35°m³/s. L'objectif de qualité fixé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la Nive est de type 1 A (très bonne qualité). D'après les données disponibles, il apparaît que la qualité des eaux de la Nive, au niveau du centre ville de Bayonne, est dégradée par des matières organiques, des matières minérales (ou salinité) ainsi que sur le plan de la bactériologie. La Nive ne fait pas l'objet, au niveau du secteur sauvegardé, d'usage particulièrement sensible, à l'exception de la pratique de l'aviron.

La Nive fait l'objet d'un contrat de rivière, suivi par le Syndicat mixte du contrat de rivière des Nives , signé pour la période 2001- 2006, et qui prévoit :

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- la reconquête de la qualité bactériologique du cours d'eau,
- la mise en place d'une gestion piscicole cohérente,
- l'entretien du cours d'eau,
- la conciliation et l'harmonisation des usages,
- la coordination des actions menées sur le bassin versant.

La Nive entre fréquemment en crue. Toutefois, au niveau du secteur sauvegardé, le champ d'expansion de la crue centennale est de faible étendue et de faible hauteur (de l'ordre de 40cm). Il concerne le quai Galuperie et le quai des Corsaires au niveau du quartier du Petit Bayonne. La protection de la ville contre les inondations par débordement de la rivière repose sur la création d'un champ d'épandage des crues en amont de Bayonne, au niveau des barthes de la Nive.

Le champ d'épandage des crues en amont de Bayonne, aux barthes de la Nive

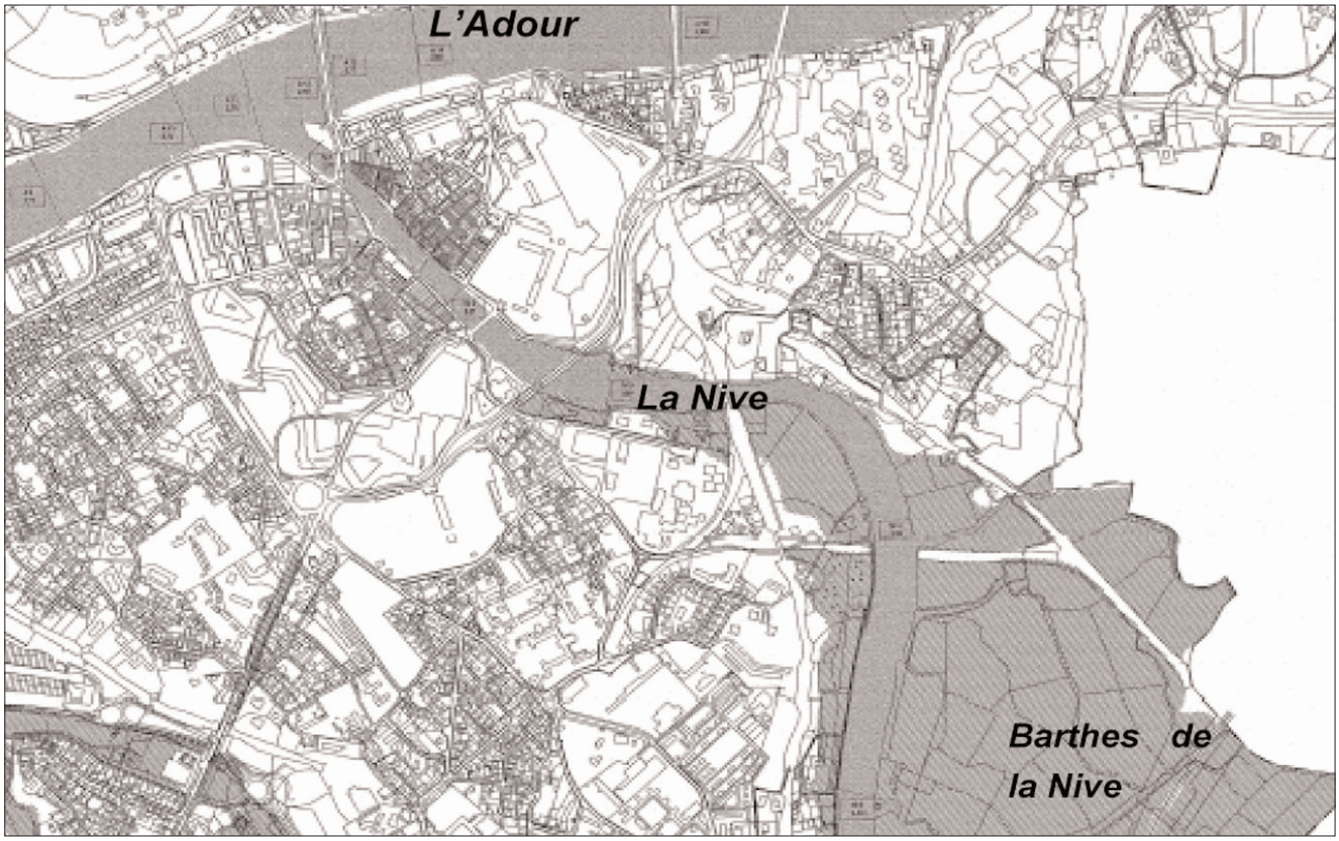

Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel du secteur sauvegardé et de ses abords se compose principalement :
- de la Nive et de l'Adour, qui constituent des écosystèmes aquatiques,
- d'une vaste «ceinture» d'espaces verts (pelouses arborées) sur l'étendue des remparts du centre ville, qui occupe près de 50% de la superficie totale du secteur sauvegardé.

La Nive et l'Adour font actuellement l'objet d'un classement réglementaire en tant que zone Natura 2000, dont les limites épousent le lit mineur de ces cours d'eau.
De plus, le secteur sauvegardé recoupe partiellement la Z.n.i.e.f.f. de type 2 de la Nive, au niveau du glacis végétal des remparts dans le quartier du «Petit» Bayonne.
La carte figure les éléments remarquables et/ou protégés du patrimoine naturel du secteur sauvegardé et de ses abords.

Zones du patrimoine naturel

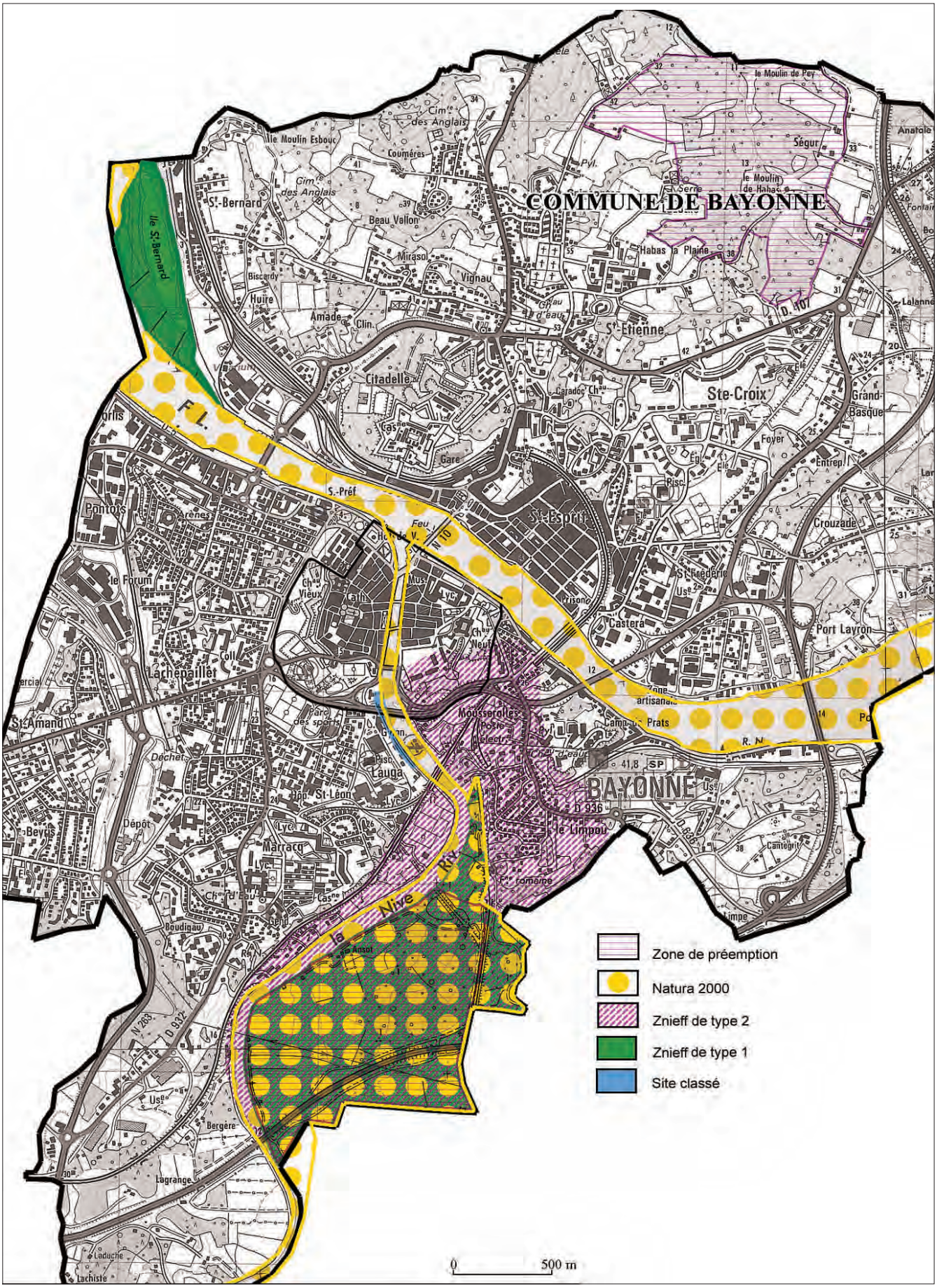

CONTEXTE HUMAIN

Eau potable

Aucun captage pour l'alimentation en eau potable n'est situé dans l'emprise du secteur sauvegardé ou à ses abords, voire même à l'aval hydraulique. En outre, le secteur sauvegardé ne recoupe aucun périmètre de protection réglementaire (établi ou en projet) de captage plus éloigné.

L'ensemble des résidents du secteur sauvegardé est desservi par le réseau public d'alimentation en eau potable.

Il n'est actuellement pas fait état, par la D.d.a.s.s., de problème particulier concernant la qualité de l'eau distribuée.

On notera toutefois que l'eau est très peu minéralisée, ce qui peut potentiellement poser des problèmes sanitaires lorsque des canalisations de distribution en plomb existent. C'est la raison pour laquelle la ville de Bayonne a entrepris des travaux pour le remplacement de toutes les canalisations plomb.

La fin de ces travaux de réhabilitation du réseau est prévue d'ici 2013.

Assainissement

L'assainissement fait partie des compétences de la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz.

L'assainissement du secteur sauvegardé se caractérise par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui permet de diriger l'essentiel des eaux usées du centre ville de Bayonne vers la station d'épuration du Pont de l'Aveugle à Anglet, même si certains points de rejet direct d'eaux usées (sans traitement) sont identifiables sur les berges de la Nive et de l'Adour. Le réseau d'assainissement est en outre parasité par des arrivées d'eau de nappe salée, ce qui témoigne d'une vétusté, notamment au niveau du secteur sauvegardé, des dispositifs privés de raccordement des immeubles au réseau d'assainissement public.

Un schéma d'assainissement, dont la mise en œuvre devrait s'achever à la fin 2006, est à l'origine d'importants travaux qui conduiront sur le plan local à :

- collecter et à traiter près de 100 % des eaux usées produites dans le Grand et le Petit Bayonne,

Zones de bruit résultant des infrastructures de transport terrestre

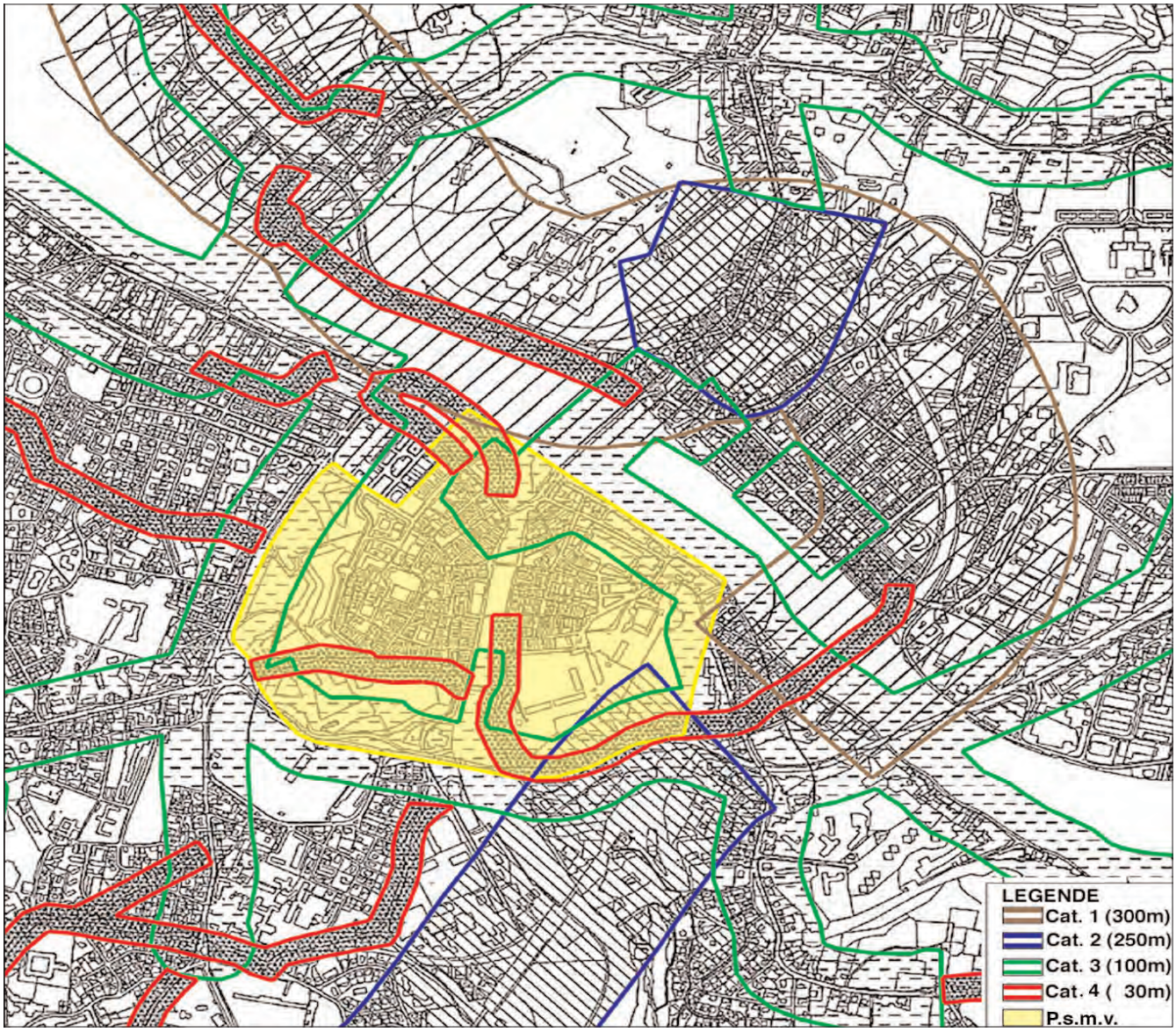

- prendre en compte une pluie de fréquence mensuelle, compte tenu de l'impossibilité actuelle de remplacer le réseau unitaire par un réseau séparatif.

Bruit

Le secteur sauvegardé de Bayonne connaît, comme toute autre agglomération, des risques de nuisances sonores liées à la circulation des véhicules et à l'animation des rues qui accueillent des commerces et notamment des bars et restaurants.
Concernant le bruit lié au trafic routier, la ville de Bayonne a réalisé une cartographie de ses infrastructures routières bruyantes, conformément à la réglementation.
Au niveau du secteur sauvegardé, aucune voie de classe 1 (très bruyante) n'est répertoriée. Toutefois, certaines voies qui ceinturent le secteur sauvegardé sont cependant classées.
Il s'agit notamment de :
- l'avenue des Allées Paulmy, l'avenue Grimard, l'avenue de l'Aquitaine, l'avenue Duvergier, l'avenue Fernand Forques, les allées Boufflers et l'avenue du Capitaine Resplandy, qui sont classées en catégorie 3, impliquant ainsi des mesures d'isolation sur 100m de part et d'autre de la voie,
- l'avenue du Mal Leclerc, l'avenue L.Bonnat et le quai Lespès, l'avenue de Pampelune, la rue de la Tour de Sault, le quai Chaho, la rue du Bastion Royal, la rue G.Eiffel, qui sont classés en catégories 4, impliquant ainsi certaines mesures d'isolation sur 30m de part et d'autre de la voie.

Qualité de l'air

Le suivi de la qualité de l'air ambiant à Bayonne est confié à l'A.i.r.a.q. Les plus récentes données de ce suivi indiquent que la qualité de l'air, à Bayonne, est typique de celle d'une agglomération et s'explique principalement par les émissions liées aux moyens de transport. Cette qualité s'améliore au fur et à mesure que l'on s'éloigne des axes routiers. Le principal facteur de dégradation de cette qualité de l'air est l'ozone. Des dépassements des valeurs guides pour ce paramètre sont ponctuellement observés entre avril et septembre.

Energie

Dans le secteur sauvegardé, les sources d'énergie privilégiées pour les besoins domestiques sont :
- l'électricité,
- le gaz (naturel, G.p.l.).
Il semblerait, d'après les informations communiquées par les services techniques de la ville de Bayonne, qu'il se produise progressivement une réduction des abonnements au gaz naturel au profit des abonnements au tout électrique.

Déchets

En 2004, la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz a transféré au Syndicat mixte Bilta Garbi, auquel elle appartient, la compétence relative au transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés. Toutefois, la collecte des déchets reste de la compétence de la Communauté d'agglomération qui a développé la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire. Pour le secteur sauvegardé, cela se traduit par la :
- collecte des ordures ménagères, en «porte à porte», tous les soirs du lundi au samedi à partir de 19h, plus une collecte supplémentaire le lundi matin à partir de 5h30 ,
- collecte sélective des emballages ménagers (hors papier/carton et verre) tous les vendredis soir à partir de 19h ,
- collecte en porte à porte des encombrants sur demande,
- mise en place de Points d'apport volontaire pour les journaux/magazines et le verre,

Dispositifs de collectie des déchets et de nettoiement

- mise en service de 3 déchetteries réservées aux particuliers, la déchetterie de St-Frédéric étant la plus proche du centre ancien, mais la plus usitée étant celle du Centre technique à Anglet.

Les déchets et emballages ménagers sont aujourd'hui collectés dans des sacs plastiques de volume adapté à la composition des ménages.

Un grand projet de conténérisation est en cours. Sur le centre ancien, cela se traduira par la mise en place de «points de regroupement» équipés de containers enterrés pour la récupération des sacs poubelle. Ce projet est échelonné sur 3 ans et prévoit l'implantation de 57 conteneurs sur le Petit et le Grand Bayonne. Dans le reste du quartier du Grand Bayonne et à St-Esprit, des colonnes enterrées seront également installées pour la récupération des emballages.

La Communauté d'agglomération s'est adaptée aux contraintes du centre ancien :

- la fréquence de ramassage des déchets ménagers et assimilés dans le Bayonne «Historique» permet de conserver la ville en bon état de propreté,
- la collecte dans les rues étroites se fait par un camion benne de gabarit adapté,
- la mise en place de conteneurs enterrés, en plus de la collecte en porte à porte, permettra d'améliorer encore les conditions de collecte tout en limitant l'impact visuel associé aux sacs poubelle.

Les commerçants, restaurateurs et artisans du centre historique de Bayonne peuvent bénéficier du service de collecte en porte à porte sous réserve que leurs déchets soient assimilables aux ordures ménagères. Pour les autres catégories de déchets, les professionnels doivent faire appel à des entreprises privées.

En ce qui concerne les déchets du bâtiment, des visites de chantiers ont permis de constater la responsabilisation des artisans et entrepreneurs : aucun déchet n'est entreposé sur les voies publiques. Ceux-ci sont stockés temporairement dans les locaux en travaux, dans l'attente du passage d'un véhicule de collecte de l'entreprise de travaux.

Déplacements

Un Plan de déplacements urbains a été défini pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz.

Le diagnostic préalable à l'élaboration du p.d.u. mettait en évidence les enjeux suivants pour l'emprise du secteur sauvegardé :

- l'existence d'un «conflit» entre les différents modes de déplacements,
- la dégradation actuelle des lieux remarquables (remparts, quais de la Nive) par le stationnement des véhicules,
- l'amélioration possible de l'intermodalité.

Face à ce constat, les dispositions adoptées par la Ville de Bayonne ont conduit à :

- développer les parkings en périphérie du secteur sauvegardé (plus de 4800 places disponibles aujourd'hui, soit pratiquement 1 place par résident du secteur sauvegardé),
- mettre en place une navette électrique gratuite pour assurer les liaisons entre le centre ville et les parkings périphériques et en liaison avec le réseau de bus de la S.t.a.b.,
- créer des voies piétonnes à l'intérieur du secteur sauvegardé,
- favoriser les déplacements en deux-roues (voies cyclables, aires de stationnement réservées aux deux-roues).

La ville de Bayonne mène donc une politique incitative visant à réduire l'usage de la voiture dans le secteur sauvegardé, et plus généralement dans l'ensemble du centre ville.

Plan de déplacements urbains (extrait)

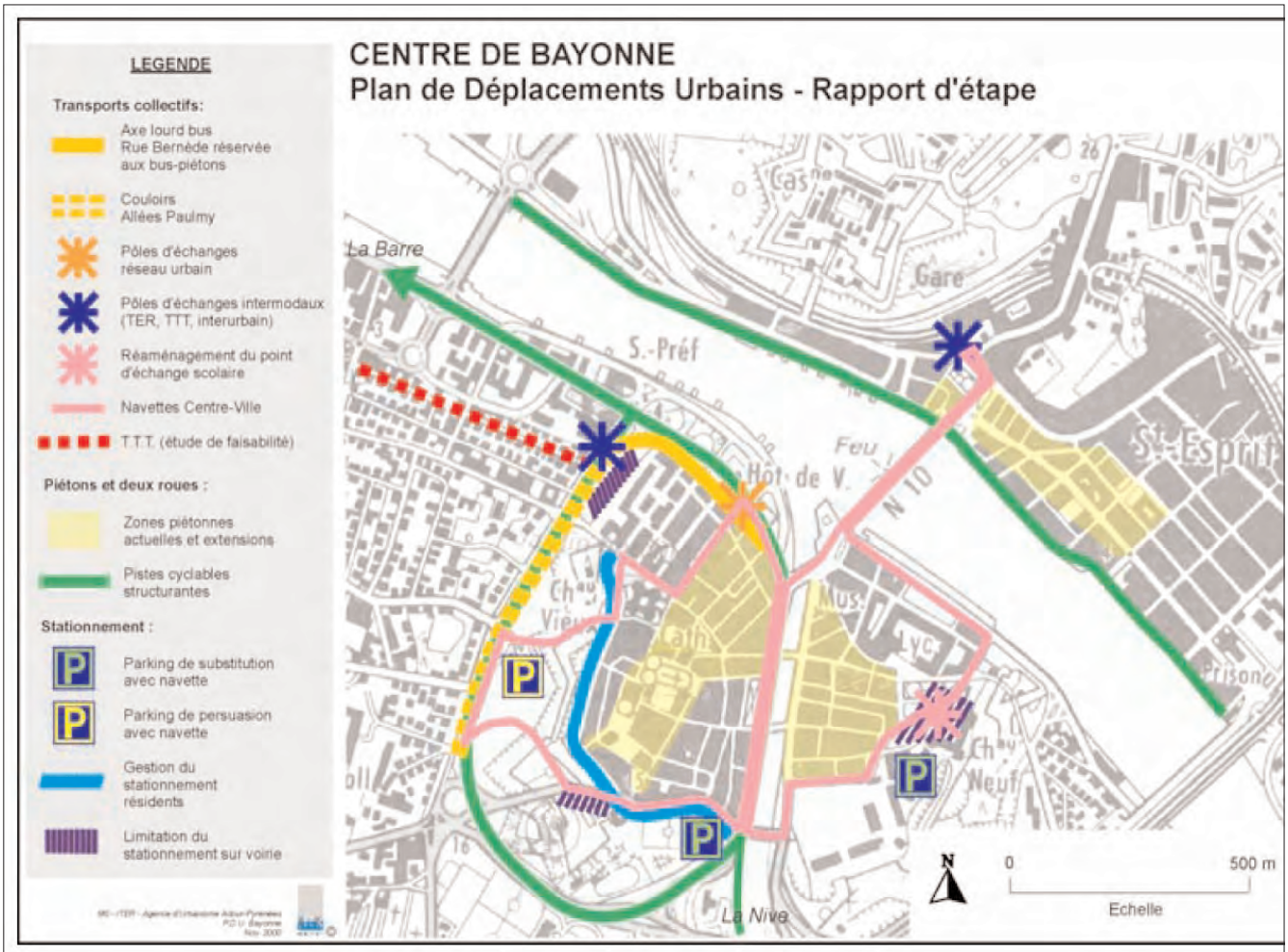

Dispositifs pour les deux roues

Navette gratuite de desserte du centre

Risques naturels et technologiques

Les risques majeurs avec enjeux humains retenus pour le secteur sauvegardé et ses abords immédiats sont :
- le transport de matières dangereuses par route,
- le transport d'hydrocarbures par canalisation,
- les crues de cours d'eau,
- les tempêtes.

Face aux divers risques identifiés sur le plan communal, la ville de Bayonne a élaboré un :
- dossier communal synthétique des risques majeurs (1996),
- document d'information communal sur les risques majeurs (2004).

Transport de matières dangereuses par route

Le transport de matières dangereuses est réglementé sur la commune (il est interdit par arrêté municipal, le seul itinéraire autorisé étant celui de l'A 63). Néanmoins, ce risque ne peut être totalement écarté au niveau des dessertes locales : ainsi, les voies de contournement sud du secteur sauvegardé font partie des zones recensées comme présentant un risque dans les documents de prévention communaux (D.i.c.r.i.m., document synthétique communal).

Transport d'hydrocarbures par canalisation

Le centre ville de Bayonne est concerné par le passage d'une canalisation d'hydrocarbures en rive gauche de l'Adour, au niveau des allées Boufflers, de l'avenue Resplandy et de l'avenue Duvergier. Cette canalisation appartient à la société Elf-Aquitaine Production, et assure le transport de pétrole brut entre Lacq et Tarnos.

Crues de cours d'eau

Un tel risque est toujours probable en particulier au niveau de la Nive. Dans l'hypothèse d'une crue centennale, les effets d'une telle crue seraient toutefois limités à une hauteur d'eau d'environ 40cm au niveau du quai Galuperie et du quai des Corsaires dans le quartier du Petit Bayonne : cette extension relativement limitée du débordement de la Nive ne serait cependant pas de nature à menacer significativement la sécurité de la population dans la mesure où l'élévation de la hauteur d'eau pour des rivières de plaine n'est généralement pas un phénomène brutal. L'aménagement d'un champ d'épandage des crues au niveau des barthes de la Nive à l'amont de Bayonne constituera à ce titre un facteur de réduction du risque de débordement de la Nive. Concernant l'Adour, le risque de crue est actuellement maîtrisé par des digues.

Tempêtes

La Commune de Bayonne, située sur la façade atlantique, est relativement vulnérable au risque de tempête, ces tempêtes pouvant occasionner des dégâts sur les toitures et les verrières. Il s'agit toutefois d'un risque sur lequel il est difficile d'appliquer des mesures de gestion directes, hormis prévisionnelles au travers des bulletins météorologiques.

Risques majeurs dûs aux transports de matières dangereuses

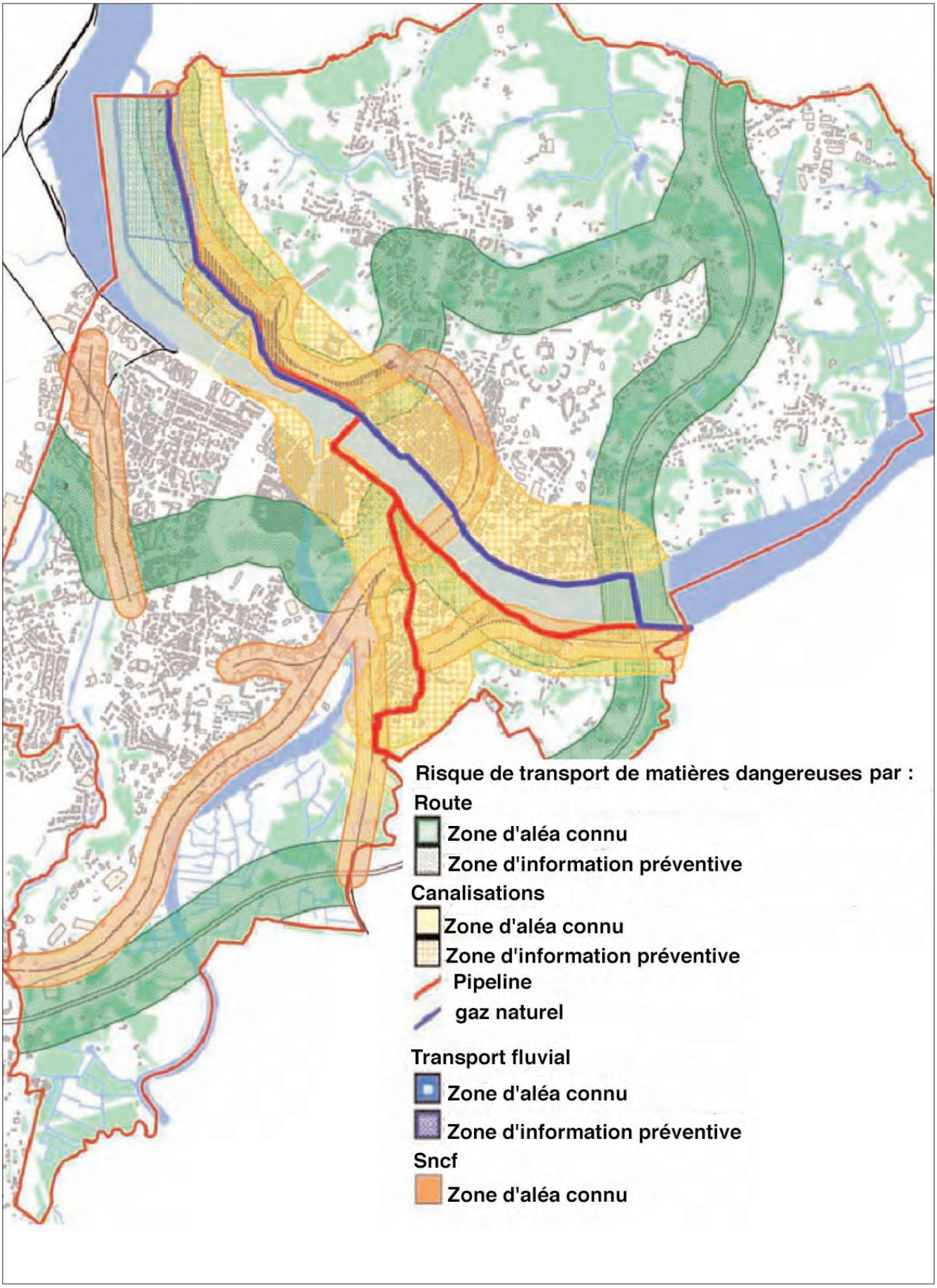

Patrimoine historique, culturel et archéologique

La protection du patrimoine historique, culturel et architectural est la vocation première du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les principaux éléments de ce patrimoine sont les suivants.

Monuments historiques

Monuments classés

- Reste de l'enceinte romaine (MH01)
- Cathédrale Notre Dame de sainte Marie et Cloître (MH02)
- Château Vieux (MH0)
- Fortifications et glacis de Bayonne (depuis et y compris le Château Vieux jusqu'à la Tour de Sault aux abords de la Nive). Cette mesure englobe l'espace de terrain compris entre le Château Vieux, l'avenue du 11 novembre, les allées Paulmy, le chemin de St-Léon et son prolongement jusqu'à la Nive.(MH0)
- Maison Dagourette (MH07)

Monuments inscrits

- Château Neuf (MH09)
- Remparts de Bayonne, totalité (MH14)
- Remparts du Petit Bayonne (MH11)
- Parties des remparts du Petit Bayonne situées au bord de l'Adour (MH12)
- Cave 1 rue des Prébendés (MH15)
- Cave 5 rue de la Monnaie (MH16)
- Cave 1 place du Château Vieux (MH17)

Zones de bruit résultant des infrastructures de transport terrestre

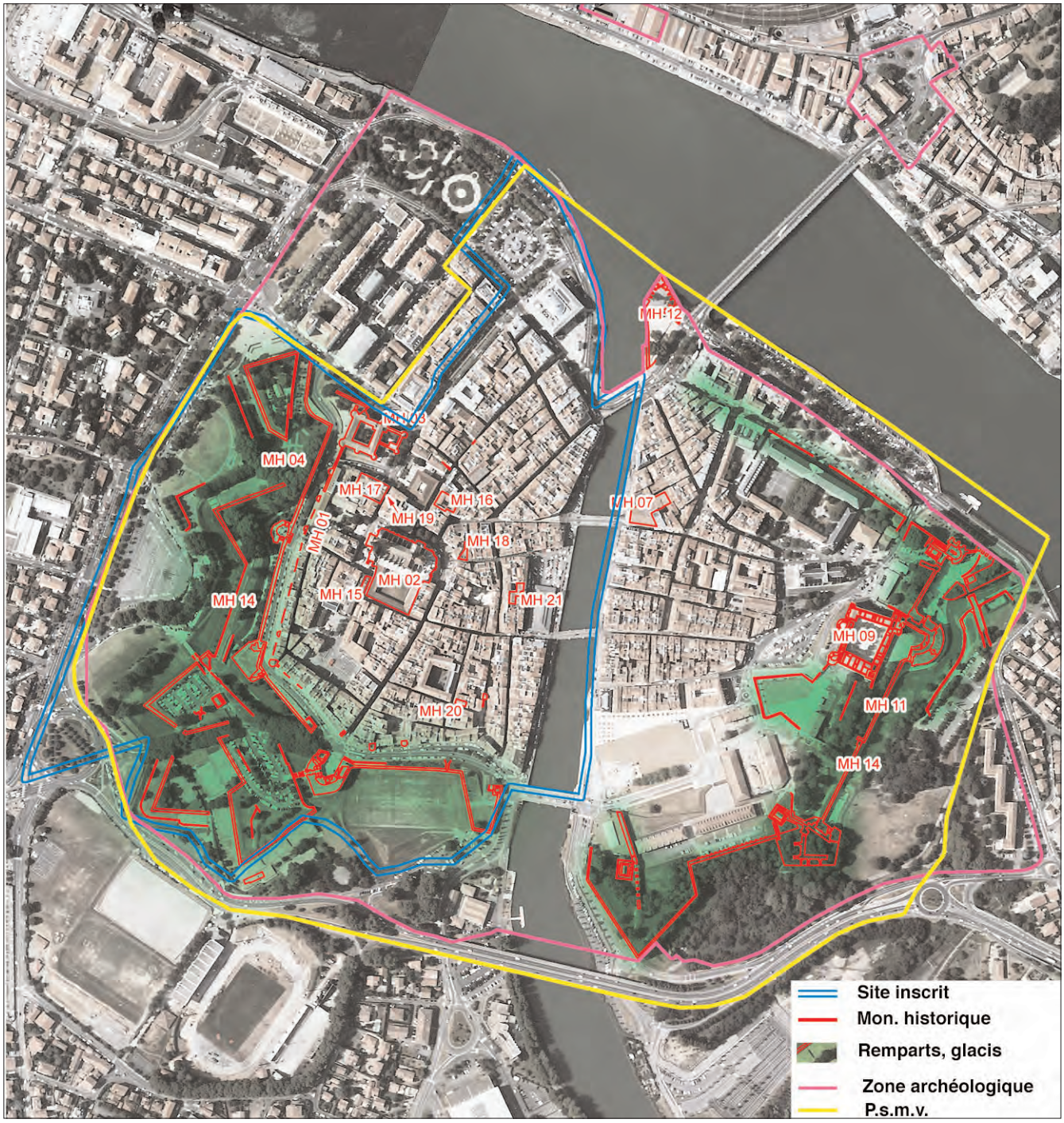

- Cave 14 rue du Pilori (MH18)
- Cave 5 rue des gouverneurs (MH19)
- Cave 12 rue Lagréou (MH 20)
- Hôtel de Belzunce (MH 21)
- Maison Dagourette (MH07)

Sites

Site classé

- Allée Lauga sur la rive gauche de la Nive (début)

Site inscrit

- Ensemble urbain de Bayonne

Archéologie

Des vestiges archéologiques ont été identifiés en divers endroits de l'emprise du secteur sauvegardé. A ce titre, l'ensemble y est soumis aux servitudes archéologiques.

PAYSAGE

Les unités paysagères du secteur sauvegardé et de ses proches abords sont identifiées au droit du secteur sauvegardé.

D'une manière générale, et hormis quelques points de vue privilégiés (quartier St-Esprit en rive droite de l'Adour), il ne se laisse découvrir que depuis ses abords immédiats voire depuis l'intérieur même de celui-ci (notamment depuis les berges de la Nive), en raison de l'urbanisation avoisinante et de l'effet d'écran induit par les remparts.

Le plus souvent, en vision lointaine, la présence du secteur sauvegardé est signalée par les flèches de la cathédrale.

Le secteur sauvegardé doit son charme à ses maisons anciennes, ses ruelles étroites et pavées qui forment un ensemble urbain particulièrement dense. La transition entre l'unité paysagère du secteur sauvegardé d'une part et les autres quartiers urbanisés de Bayonne d'autre part est assurée par l'important glacis de végétation qui domine au niveau des remparts.

Le paysage du secteur sauvegardé est aussi nettement marqué par les cours de l'Adour et de la Nive.

1
2
3
La Nive

La perception de la ville depuis ses abords est dégagée par la présence du fleuve et de la rivière. A son approche, les glacis des remparts tantôt la cache et tantôt la montre. C'est en pénétrant dans le secteur sauvegardé, que l'on découvre les façades sur la rivière et les rues qui sillonnent la ville.

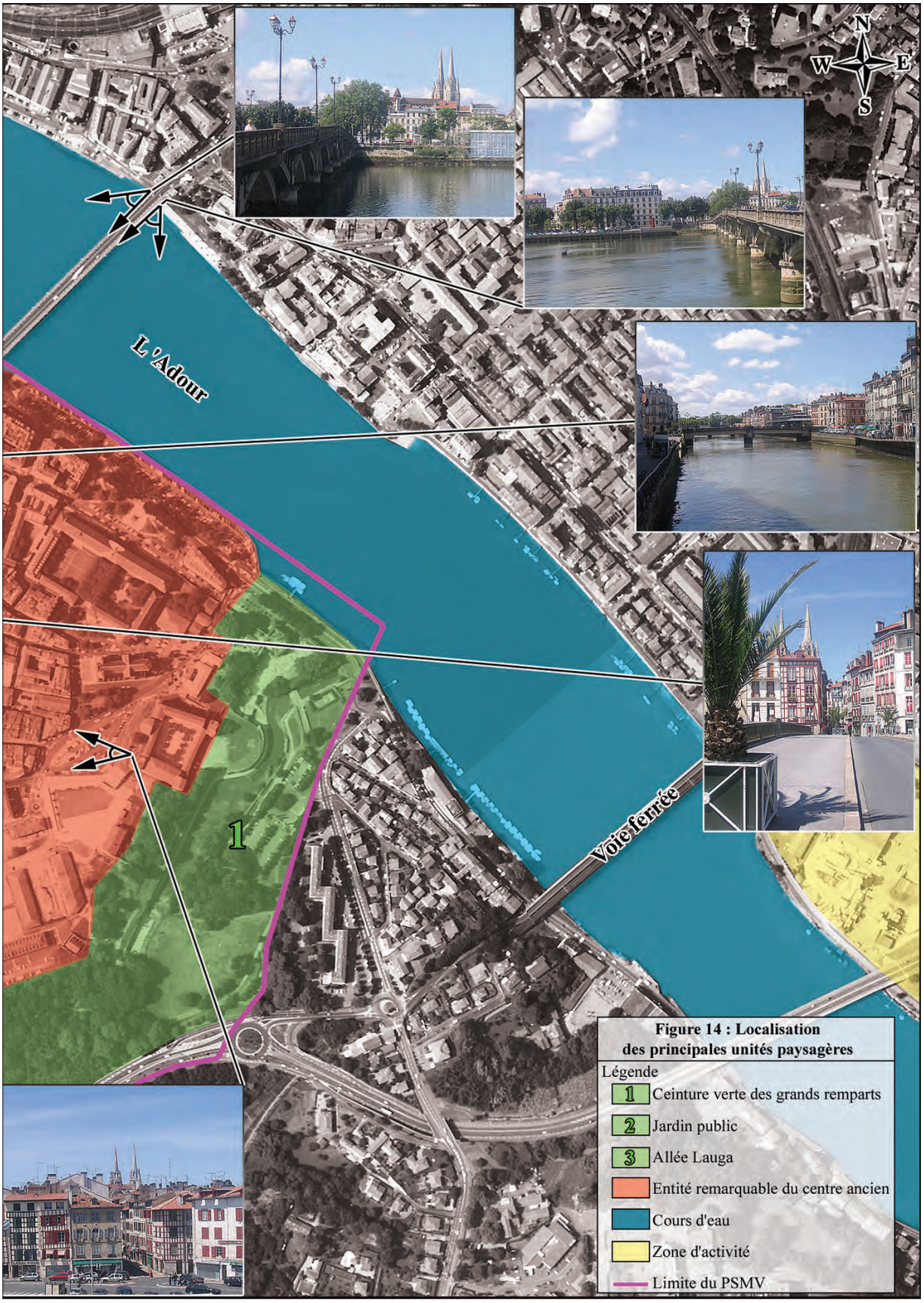

ORIENTATIONS DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE

Ilot bâti à 100%

Dispositif d'éclairement dans une cage d'escalier

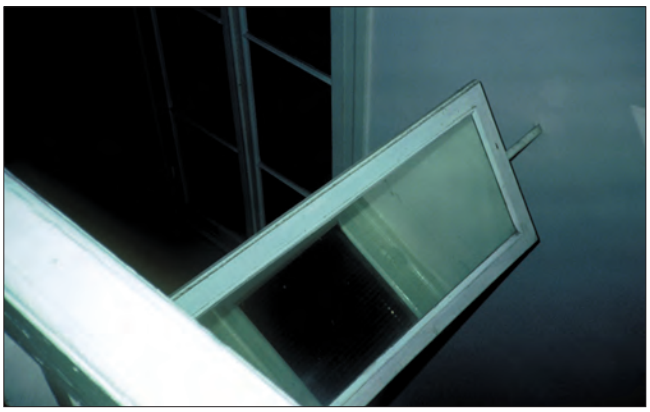

Pour une «conservation intégrée»

La possibilité de développer la politique du peuplement et du logement évoquée précédemment, est en grande partie subordonnée à la configuration du tissu et du parc immobilier de la ville. La densité et les formes singulières de Bayonne font d'elle un «cas limite» parmi les villes françaises : parcellaire en lanières étroites, immeubles élevés de 4 ou 5 niveaux occupant la totalité du terrain, logements répartis de part et d'autre des cages d'escalier, pièces d'habitation dépourvues de fenêtres...
Ces dispositions, qui caractérisent le «modèle» de l'habitat bayonnais formé au cours des 18ème et 19ème siècles, ont engendré un tissu où :
- la surface des îlots est bâtie à 95%, l'espace libre lié ne représentant que 5%,
- pour 1 m² de sol, on compte plus de 4 m² de plancher,
- seules 40% des pièces d'habitation prennent l'air et la lumière depuis l'extérieur, le reste étant éclairé en second jour ou dépourvu de tout éclairage.

Si la conservation et la mise en valeur du patrimoine constituent la priorité de tout plan de sauvegarde, dans le contexte de Bayonne, le plan ne peut pas se cantonner à désigner les édifices et îlots «à conserver» sans tenir compte de leur nécessaire transformation. La priorité patrimoniale du plan devient donc ici double : conserver et mettre en valeur patrimoine à échelle urbaine en l'adaptant à échelle de l'édifice singulier. Quitte à en amputer des parties pour préserver le tout.

De même, dans le contexte de l'urbanisation, le «bon exercice» de la centralité de la ville ancienne est un enjeu majeur. Qu'il s'agisse de la pression exercée par l'aire d'attraction grandissante ou de la fuite d'équipements essentiels vers les périphéries, l'adaptation du tissu ancien à ses nouvelles fonctions centrales constitue un impératif, comme il est important de ne pas «asphyxier» la ville par des implantations inadaptées ou hors d'échelle qui la défigureraient fonctionnellement et morphologiquement.

Trois objectifs ont donc été conjointement retenus pour guider l'élaboration du plan dans une perspective de «conservation urbaine intégrée» selon le mot d'ordre du Conseil de l'Europe signifiant que la sauvegarde du patrimoine passe par une politique urbaine :

1- Rendre la ville habitable,

2- Mettre en valeur le patrimoine,

3- Développer l'attractivité du centre.

Pour antinomiques qu'ils puissent paraître de prime abord, ces objectifs n'en sont pas moins complémentaires, voire indissociables : la politique du logement et des équipements, la réutilisation et la re-composition des grandes emprises, l'accessibilité du centre,... sont aussi les conditions de toute protection et mise en valeur du centre et de ses fonctions. Une maison non habitée est une ruine en puissance, de même qu'un centre envahi par le commerce et déserté de ses services et de ses habitants n'a pas grand avenir.

En ce sens, le plan de sauvegarde ambitionne d'être un «projet de ville» équilibré, échappant aux simplifications du «tout patrimoine» ou du «tout fonctionnel», qui sévissent par trop souvent. Cela implique de reconnaître la ville en tant qu'espace utile, en constante évolution, et comme lieu de contradictions entre fonctions, usages et conservation du «capital patrimonial» autour duquel devront être bâtis de nouveaux équilibres.

Densité extrême du tissu

Afin de mettre en œuvre une telle politique, le préalable est de restituer au plan de sauvegarde son statut de plan et de projet d'urbanisme.
Alors que les plans de sauvegarde ont été initiés par le ministère de la Culture, ils ont été inscrits dès l'origine dans le Code de l'urbanisme. Remplaçant tout autre document de planification, ils en tiennent lieu. A ce titre, ils ont toute légitimité pour prescrire la règle dans tous les domaines de l'occupation, et de l'utilisation des sols sur le territoire qu'ils couvrent. Ils se distinguent des autres plans d'urbanisme du fait qu'ils s'appuient sur la structure urbaine et bâtie existantes pour en conserver les immeubles et espaces d'intérêt, les «mettre en perspective», et concevoir l'aménagement urbain comme une poursuite, une «actualisation» sans rupture morphologique, du patrimoine de la ville qu'il s'agit de sauvegarder.

Cette ambition d'articuler patrimoine et fonctions, est certes complexe mais elle se trouve facilitée par les prérogatives légales, réglementaires et administratives du p.s.m.v. Perçu souvent comme une «contrainte», celui-ci représente au contraire l'instrument le plus efficace dont la collectivité dispose pour conduire la politique urbaine et grâce à sa longévité, à sa force de prescription, au partage des rôles et des responsabilités avec l'Etat, comme grâce à la connaissance détaillée du patrimoine architectural et immobilier qui le fonde, le p.s.m.v. permet d'intervenir avec autorité et dans la durée d'autant plus conséquemment que cela est fait «en connaissance de cause».

Etroitesse des rues, bâtiments élevés

Parcellaire en lanières étroites, bâti à 100%, cas unique en France

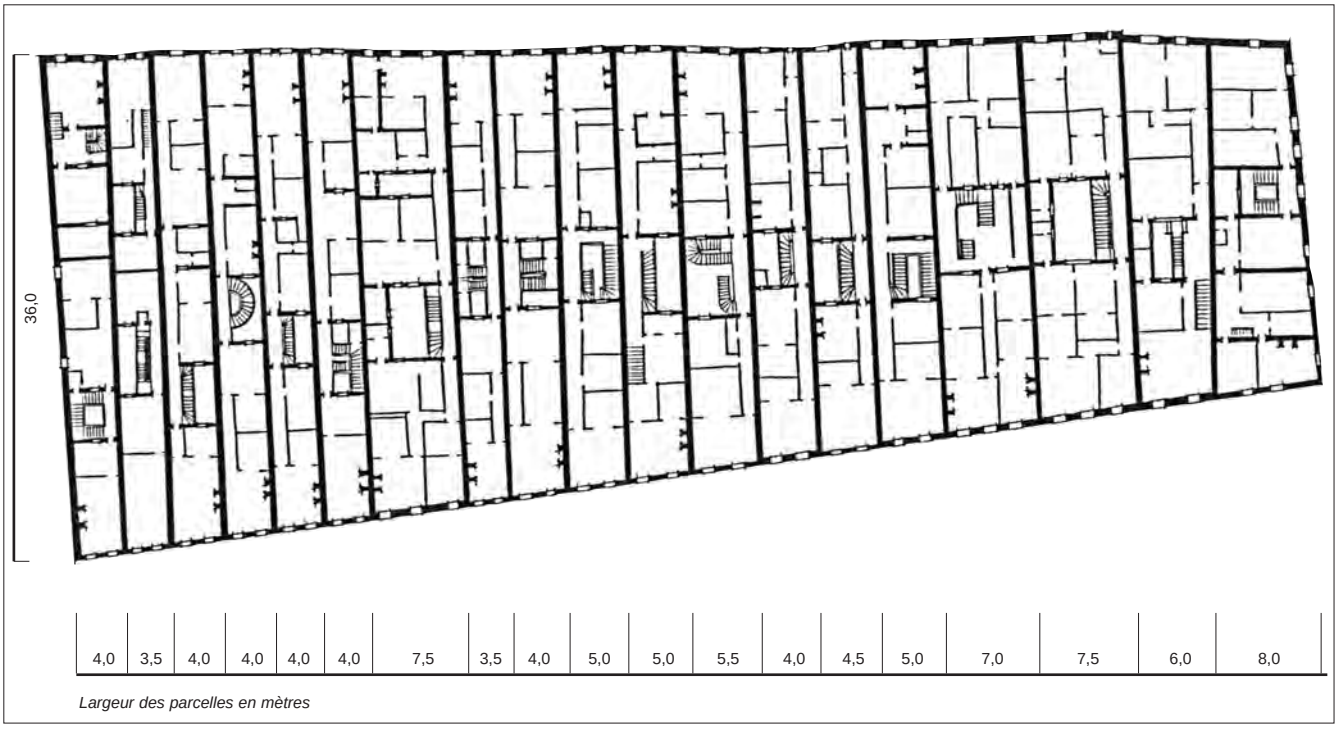

Espace libre existant et curetages projetés dans les îlots d'habitat

1 - RENDRE LA VILLE HABITABLE

Dé-densifier le tissu

L'extrême densité du tissu bayonnais est, sans doute, une cause importante du délaissement du centre. De ce fait, elle suppose la dé-densification. Une intervention sur les espaces extérieurs par la création de places ou l'élargissement des rues, outre qu'elle défigurerait la ville, s'avère inopérante du fait des investissements lourds et des expropriations qu'elle suppose. Aussi, elle n'aurait que des effets marginaux sur les conditions d'habitabilité des logements, car ceux-ci sont surtout pénalisés par la forte occupation des parcelles elles-mêmes. Depuis plus d'un siècle et demi, l'on assiste à l'échec des «plans d'alignement».
La dé-densification peut en revanche opérer plus efficacement par «l'intérieur» des îlots en conservant leur enveloppe bâtie qui structure et modèle le paysage urbain. Ainsi, le plan prescrit un important «curetage» des cœurs d'îlot. L'avantage du curetage est d'avoir un effet direct sur les conditions d'habitat et de pouvoir être mené immeuble par immeuble, au gré des opportunités, en étalant les investissements. Cette orientation opérationnelle, déjà esquissée au dossier «ville moyenne» en 1974, a été reprise lors des études du «projet de quartier» en 1986, mais, faute d'un cadre réglementaire permettant de l'imposer, peu de réalisations ont permis sa mise en œuvre.

L'actuelle version du plan de sauvegarde prescrit donc la démolition de 11 200m² d'emprise bâtie au sol, ce que l'on estime correspondre à près de 34 000m² de plancher. Les démolitions concernent près du quart des parcelles et leur répartition spatiale touche pratiquement tous les îlots. L'espace dégagé par les démolitions prévues reste modeste mais, dans le contexte de la ville, il multiplie par 2,5 fois la surface libre des îlots et elle augmente notablement les possibilités d'éclairement des logements, les démolitions profitant souvent aux bâtiments limitrophes ou voisins.
Même partiellement atteint, cet objectif bouleverse les conditions anciennes d'habitat ainsi que l'ont montré les premières réalisations. Cependant, ces curetages ne prennent leur véritable signification que par le cumul et lors du regroupement des espaces libérés. Leurs effets positifs ne seront donc pleinement atteints qu'à terme. De ce fait, la dé-densification relève d'une politique de la ville suivie dans la durée.
De prime abord, la mise en œuvre d'une telle restructuration du tissu paraît pénalisante pour les propriétaires. A leurs yeux, les investissements sont importants et immédiats alors que avantages du curetage ne sont escomptables qu'à terme. En effet, «le vide coûte cher» dans les centres anciens où un m² bâti peut toujours être loué ou vendu alors qu'un m² de cour ou de jardin n'a de valeur que dans la mesure où le niveau du marché permet de répercuter le coût de l'espace libre créé et le manque à gagner des surfaces perdues, sur les prix des m² bâtis. Or, eu égard au montant des travaux et aux ressources des locataires ou des propriétaires, ces derniers, occupants ou bailleurs, ne peuvent pas toujours faire face aux coûts de restauration augmentés de ceux des démolitions et des pertes en surface habitable.

Les logements vacants, des ruines en puissance

Le processus du curetage dans le temps

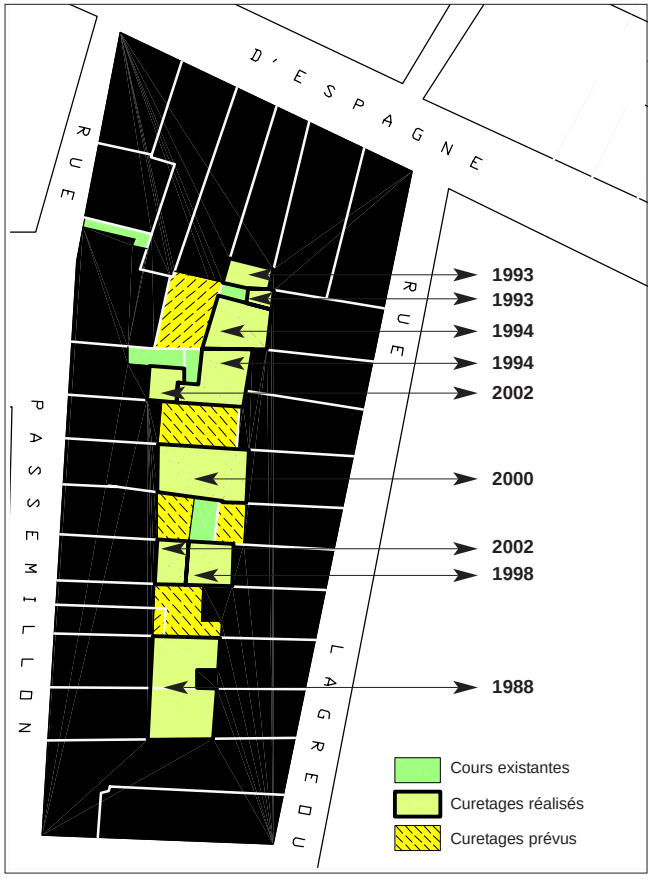

Evolution de l'îlot de la Plachotte

Emprise bâtie avant curetage - Echelle 1/500ème

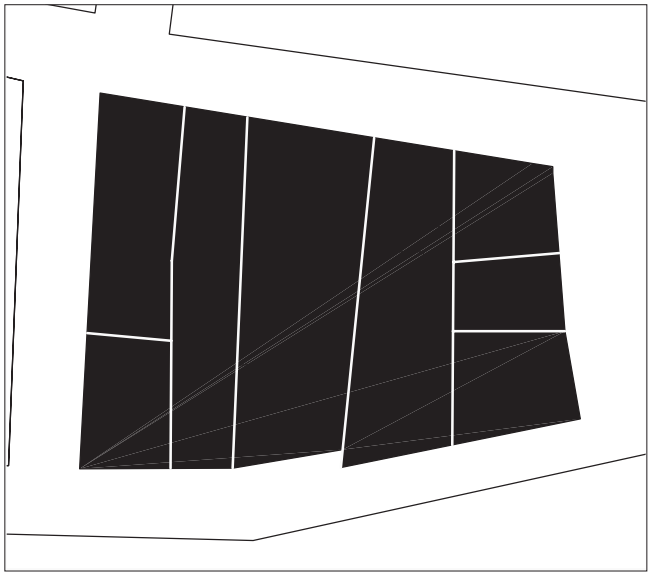

Curetage prévu au p.s.m.v.

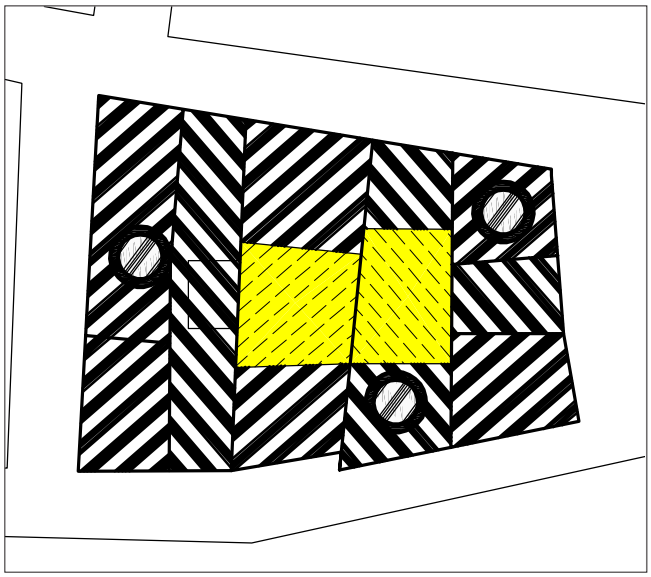

L'îlot après curetage avec coursives, escaliers (en gris) et l'ouverture du voisin

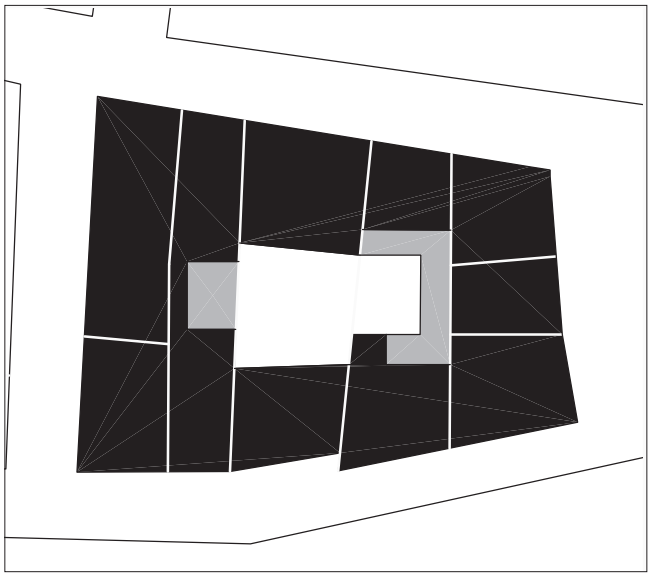

S'il est difficile d'exiger d'un propriétaire qui tire des bénéfices de cet habitat dense et défectueux, qu'il restructure son bien de façon isolée pour tirer un avantage lointain, il est également difficile d'obtenir le regroupement coordonné des propriétaires à l'échelle d'un îlot pour qu'ils procèdent à des opérations d'ensemble. C'est grâce au «stock» foncier constitué préalablement par la ville et à l'intervention d'investisseurs bénéficiant d'avantages fiscaux que les regroupements et les curetages ont pu être menés jusqu'à présent. Mais l'action foncière se tarit faute de moyens, et ces investisseurs représentent un potentiel relativement faible si l'on compte les quelques 1 000 immeubles et 3 600 logements de la ville. Ainsi, les résultats des premiers curetages, pour significatifs qu'ils soient, n'ont pas atteint une ampleur statistiquement suffisante et ils deviendront de plus en plus difficiles au fur et à mesure de l'augmentation du statut de co-propriété et de l'attractivité croissante de la ville.
Seule l'aide financière de la collectivité publique et son action foncière permettront de réaliser le remembrement et regroupement fonciers nécessaires pour procéder à une nouvelle subdivision de la propriété, seulement après curetage et restauration des immeubles.

L'opération de la «Plachotte» a déterminé la politique des curetages. La réunion de quatre immeubles, occupant la totalité de leurs parcelles, a permis la démolition d'environ 30% des surfaces, la restructuration des logements, la pose d'un ascenseur.
Dans un deuxième temps, un immeuble limitrophe a pu aussi s'ouvrir sur le curetage.
Architecte : Antoine Bruguerolle

Unité monétaire : FF

BILAN DE L'OPERATION "PLACHOTTE"		
	Unités ou Montants	*Parts*
PROGRAMME Logements	**18**	
m^2 surface habitable	**1 032**	
COUT		
Acquisition foncière	3 500 000	*29,17*
Travaux	8 500 000	*70,83*
Total	**12 000 000**	*100,00*
F/m^2 surface habitable	*8 236*	
F/logement	*472 222*	
FINANCEMENT Travaux		
ANAH	1 500 000	*17,65*
Etat - secteur sauvegardé	600 000	*7,06*
Ville - secteur sauvegardé	600 000	*7,06*
Ville - curetage - façades	300 000	*3,53*
Particuliers	5 500 000	*64,71*
Total	**8 500 000**	*100,00*

Opération Plachotte - Antoine Bruguerolle, architecte
L'îlot avant et après les travaux avec le curetage et la restitution des volumes anciens des bâtiments

Démolition sur un mur de refends qui dicte la façade future

Reconstitution de la façade selon les dispositions du mur de refends

Démolition au milieu d'un volume non bâti

Façade nouvelle en «pan de fer» cicatrisant la démolition

Escalier et coursive de distribution des bâtiments réunis après curetage

Escalier et ascenseur desservant l'ensemble des bâtiments

Le mur mitoyen

avant percement

en cours de percement

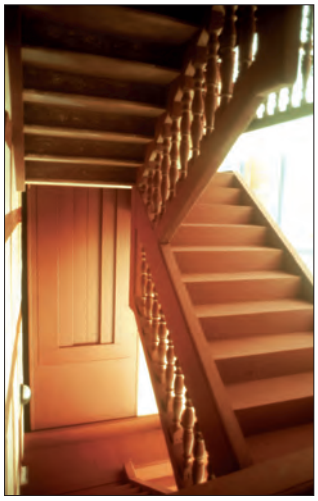

Curetage à l'initiative des particuliers
Immeuble locatif - Luc Liminana, architecte

Propriétaire occupant - Isabelle Joly, architecte

Restauration d'un bâtiment à logements conventionnés
Façade avant et après travaux

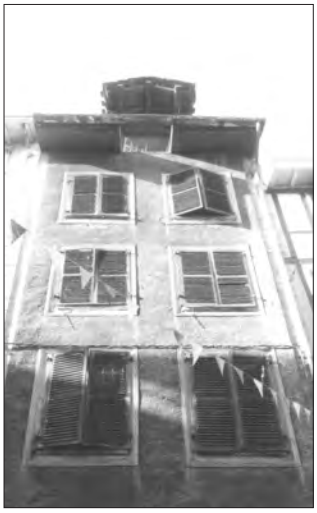

Départ de l'escalier avant et après travaux

Escalier en cours de travaux

Escalier après travaux

L'immeuble de la rue Poissonnerie, cédé par la Ville à bail amphythéotique, était destiné à faire l'objet d'un minimum de travaux pour y loger des familles à ressources modérées. Pour la première fois, les travaux imposés sur cet immeuble ont permis de ne plus distinguer réhabilitation et restauration.
Maîtrise d'œuvre : Pact-Arim

Créer une offre nouvelle

Le dépeuplement des centres constitue un phénomène surtout urbain plus que lié au seul logement. Des villes entièrement reconstruites après la guerre ou à la suite des rénovations urbaines (Calais, Dunkerque, Sedan, Alès...), perdent presqu'autant d'habitants que les vieux quartiers qui ont conservé leurs «venelles étroites» et leur habitat ancien tant décrié. Refus de la «centralité», attraction de la maison avec jardin en pleine propriété, concurrence entre territoires et opérations à l'échelle des l'agglomérations, politiques et financements publics du logement, paraissent aussi déterminants, si ce n'est plus, que la morphologie des villes historiques.

Dans le récent gain de quelques habitants au centre, on serait tentés de voir l'effet d'un processus symétriquement inverse à celui de la «normalisation» des centres à l'image de la périphérie, tant prônée autrefois : cette attraction serait à attribuer aux caractères particuliers des «vieux quartiers».
Outre sa localisation qui convient à des segments particuliers de la population, le logement ancien attire par la qualité de son architecture et, justement, par le fait qu'il échappe à la normalité désormais banale. En cela, et malgré l'augmentation du coût des travaux qu'ils peuvent entraîner, la restauration et la mise en valeur des édifices et des logements, comme celle de leurs caractères a-typiques, deviennent un élément favorable de l'économie des opérations qui ne peut désormais se satisfaire de la seule réhabilitation normative.
A preuve, alors que le nombre de logements délaissés n'a pas diminué entre les deux derniers recensements, à Bayonne comme dans d'autres villes qui ont engagé une politique de mise en valeur du patrimoine et de revitalisation de l'habitat, aucun logement réhabilité et convenablement «restauré» n'est vacant. En revanche, dans des villes qui se sont contentées de restaurer sommairement les bâtiments qu'elles ont «mis aux normes», l'on constate souvent un fort taux de vacance dans les logements traités, ce taux atteignant parfois celui des immeubles qui n'ont pas été réhabilités. A Bayonne, le délaissement des logements traduit surtout un «transfert de la vacance», les ménages quittant les immeubles non-restaurés pour ceux qui l'ont été.
Ce constat donne une double mesure : celle de l'ampleur de la tâche restant à accomplir (880 logements vacants), et celle de l'espérance du succès possible (un potentiel de 880 logements habités).

Dépeuplement comparé des centres anciens «reconstruits» ou «conservés»

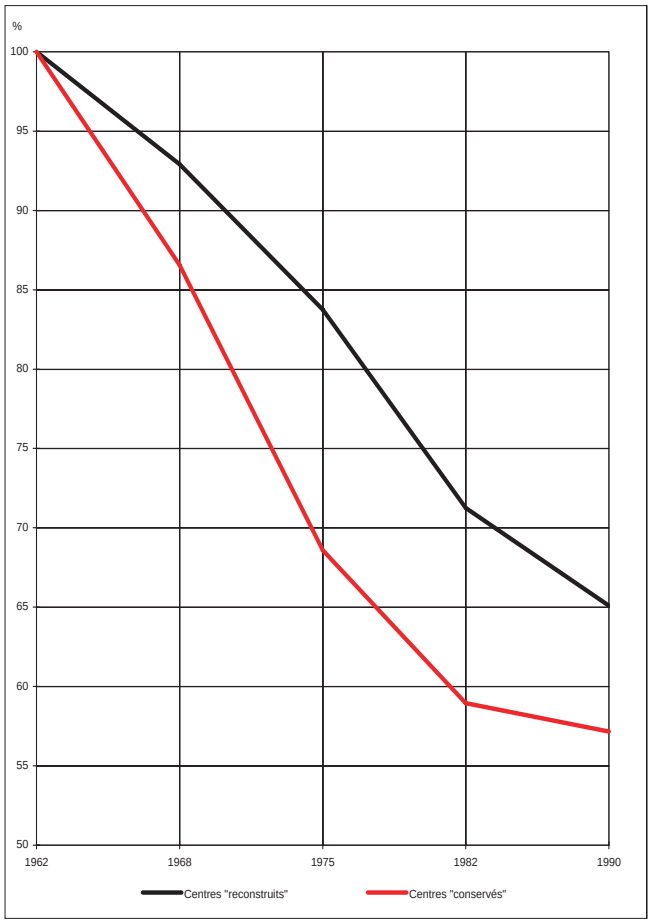

	1962	1968	1975	1982	1990
Centres "reconstruits"	*100,0*	*92,9*	*83,8*	*71,3*	*65,1*
Centres "conservés"	*100,0*	*86,6*	*68,6*	*59,0*	*57,2*

Fait nouveau, la population disponible pour habiter les vieilles villes appartient à toutes les catégories sociales et, des ménages dont les revenus auraient permis l'accès au logement de la périphérie, optent parfois pour le centre. Le facteur discriminant semble n'être plus seulement le revenu ou le statut social, mais surtout l'attitude «culturelle» face à la ville et à son patrimoine, comme le choix de la proximité de services ou d'un «milieu» plus adapté aux âges, aux usages et aux consommations d'une fraction de la population.
Ce constat est certes déduit de cas significatifs plus que d'une mesure statistique. Mais, il se vérifie sur un grand nombre de villes et il mérite d'être pris en considération car il devient récurrent. La conservation et la revitalisation des villes anciennes dépendraient ainsi de la capacité de la collectivité publique de saisir ce mouvement d'attraction du centre et de le transformer en politique urbaine.
Cela implique notamment de ne pas considérer la «demande» du logement comme un tout homogène et uniforme et de reconnaître la diversité des segments de la population pour lesquels il convient de mettre à parité des choix résidentiels variés : le pavillon de la périphérie et logement ancien, les termes de ce choix ne sont pas concurrents mais complémentaires.

Quels sont les segments de la population concernée? Un trait majeur de l'évolution récente des centres est la transformation de la composition de leur population qui connaît une augmentation des couches réputées «moyennes» et la diminution relative des couches «démunies». Reflet de l'évolution générale des catégories socio-professionnelles, de la mobilité sociale et des départs vers la périphérie, cette mutation, tout en modifiant la trajectoire des villes anciennes, ne leur conserve pas moins leur caractère de «lieux à revenus faibles». Cette apparente contradiction entre faiblesse des ressources et augmentation des catégories moyennes, s'explique par la disparité des revenus existant au sein-même des catégories socio-professionnelles. En d'autres termes, le nombre croissant de «cadres» correspond souvent à des actifs jeunes ou âgés, célibataires ou en couple, ayant nominalement le statut social de cadre mais n'ayant pas nécessairement le revenu élevé qui est habituellement attribué à ce statut. En effet, le «candidat au centre» ne cherche pas un logement locatif ou en accession de haut niveau mais des logements conventionnés, à loyers intermédiaire ou libre de faible niveau. Ce candidat est représentant, fonctionnaire, clerc de notaire, enseignant... éligible souvent au logement aidé. Ainsi, l'éventail social du centre s'élargit sans pour autant que celui-ci, contrairement aux idées reçues, devienne un «quartier de riches».
En l'occurrence, il faut donc considérer les catégories «socio-professionnelles» moins sous l'aspect du niveau de leurs ressources que sous celui de leur comportement culturel à l'égard de l'habitat.

L'on peut aussi s'interroger sur le «moment» que peut représenter la ville dans l'itinéraire résidentiel de ces ménages récemment attirés par elle : s'agit-il d'un simple «passage» par le centre de personnes près de la retraite ou de jeunes ménages qui aspirent à s'installer en périphérie, ou bien d'un

«enracinement» durable de ces derniers dans les quartiers anciens? De la réponse qui sera donnée à cette question dépend en grande partie l'avenir du centre comme quartier «normal». Et, cette réponse sera conditionnée tant par les programmes réalisés offrant un logement familial et en accession, que par les «aménités» urbaines qui seront mises à disposition, car cette population potentielle est exigeante non seulement en matière d'habitat mais aussi d'environnement. En effet, toutes les enquêtes montrent que le choix d'habiter le centre ne se réduit pas au seul logement : entre centre et périphérie, logement ancien et logement neuf, la qualité du cadre urbain joue un rôle déterminant. L'étape à franchir est donc celle-là : faire passer la restauration «du logement à la ville».

Comme il a été dit, il est vain de vouloir concurrencer les quartiers nouveaux sur le terrain de leurs propres prestations. En centre, on n'aura jamais la pleine propriété d'une maison individuelle, le jardin privatif ou le parking facile,... Il faut donc «jouer la différence» en exploitant et en mettant en valeur les particularités et les atouts propres à la ville ancienne, d'autant que les candidats potentiels cherchent cette différence. A coût équivalent, il leur faut pouvoir «troquer» les avantages de la périphérie contre d'autres avantages comme les services de proximité, la séduction du patrimoine, la qualité de l'architecture, la singularité du logis, la non-nuisance de la voiture, l'animation et l'ambiance urbaines,...

Sur une aire d'attraction de quelques 250 000 habitants, soit environ 80 à 100 000 ménages, les 3 600 logements du centre représentent à peine 4 à 5% de l'offre, ce qui correspond à un «marché» potentiel tout à fait possible. Quant aux logements vacants du centre, ils représentent moins de 1% du parc immobilier de l'agglomération du BAB. Il serait étonnant qu'il n'y ait pas une population disponible pour les occuper.

Deux immeubles réunis, rue des Cordeliers - Antoine Bruguerolle, architecte

Bâtiment au n°6 avant travaux

Bâtiment au n°4 avant travaux

Les deux bâtiments restaurés

Curetage en cours de réalisation

Cage d'escalier commune'

Façade nouvelle sur cour

Restauration de deux bâtiments - Alexandre Courtois, Isabelle Joly, Antoine Bruguerolle, architectes

Façades sur la place Mgr Vasteenbergue, après restauration

Escalier fin 17ème siècle

Restauration des deux immeubles de l' «Amirauté», réunis au 18ème siècle par une même façade - Gilles Vacelet, architecte

Façade rue Bourgneuf

Décors intérieurs

Cage commune de l'escalier

Deux immeubles donnant sur la rue des Basques et le quai Jauréguiberry - Gilles Vacelet, architecte

Façades sur le quai

Cage d'escalier couverte par l'auvent traditionnel

Restaurations sur les quais et place Pasteur

2 - METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

La ville-monument

Pour illustrer les enjeux du patrimoine urbain, en forçant le trait, on peut opposer deux images paradoxales entre lesquelles, heureusement, il ne s'agit pas de choisir :
- La première, conserve les «monuments historiques» de la ville et remplace tous les autres bâtiments anciens par des constructions nouvelles : Bayonne, réduite à quelques objets remarquables, n'est plus Bayonne.
- La seconde, démolit ces «monuments historiques», mais conserve le tissu des maisons anciennes : Bayonne mutilée, reste Bayonne.

Hormis les quelques édifices et ouvrages majeurs, le patrimoine de la ville est constitué de maisons «bourgeoises» ou «populaires» d'une architecture simple et de belle facture. Ici, même l'hôtel particulier adopte les formes de la maison de ville. Les façades, en pierre ou en pans de bois, sont surtout intéressantes par leur composition, par les résilles des colombages, par les balconnets en fer forgé, par les menuiseries et contrevents qui donnent du mouvement à leurs rigoureux ordonnancements et à leur répétitivité. Les mille escaliers cachés dans les maisons sont aussi remarquables et, par leur qualité comme par leur nombre, ils représentent une richesse qui singularise Bayonne.
Les rues, les «plachottes», les quais, les arceaux bordant la Nive et les anciens «esters», la couronne des glacis, les échappées vers les remparts et les châteaux, comme les vestiges que l'on croise à tout bout de champ, font que cet espace de la ville sollicite le passant à chaque pas et renouvelle son parcours à chaque fois.
Ces «mille maisons» de Bayonne valent par leur nombre et par leur unité ; inséparables des rues et des places qui les réunissent et du paysage qu'elles forment, elles identifient la ville et en font d'elle un «monument» urbain qu'on ne saurait plus reproduire, sauf sous forme de pâle «ersatz».
Enfin, la rareté de cet espace particulier dans l'étendue des z.u.p., des z.a.c. et des lotissements, renforce son caractère «monumental» et «signifiant» au sein de l'urbanisation.
C'est ce qui fait que Bayonne est Bayonne. Il s'agit donc de conserver la ville comme ensemble et, à travers son site, les édifices et espaces qui la forment.
A ce titre, la protection est ici extensive, les immeubles «à conserver» représentant en totalité ou en partie 93% des parcelles de la ville. Cette protection extensive se double de dispositions permissives quant aux modalités de la conservation afin que le patrimoine puisse évoluer et maintenir son utilité.
Ces choix et les règles qui en découlent, donnent au plan de sauvegarde sa double dimension de conservation et de projet.

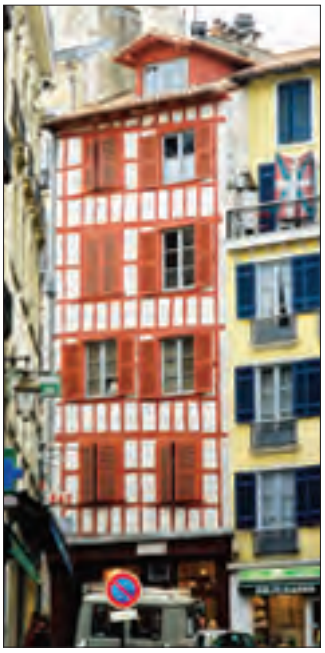

Arceaux sur les quais et le long des anciens «esters»

La fragilité de l'«ordinaire»

L'architecture domestique qui domine ici, est fragile : d'abord parce qu'elle est mal reconnue par les critères habituels définissant «le» patrimoine en fonction de l'ostentation et l'exceptionnel des édifices, ensuite parce que sa simplicité rend la restauration encore plus exigeante et, enfin, parce que cet ensemble de maisons forme un tout «solidaire», qui ne prend son sens que par la somme des parties qui le composent.

A ces titres, il requiert une protection étendue y compris pour des édifices dont la qualité n'est pas évidente lorsqu'on les considère isolement mais qui font partie d'une cohérence et d'une familiarité d'ensemble.

Dans ce contexte sensible, la destruction d'un bâtiment apparemment «mineur», la défiguration d'un bâtiment «ordinaire» ou une restauration médiocre, sont ici aussi lourds de conséquences que peut l'être ailleurs la démolition d'un édifice exceptionnel.

Pour préserver l'unité de l'ensemble, le plan protège donc le patrimoine de la ville de façon extensive quant au nombre des immeubles, et exigeante quant aux modalités de leur restauration.

Par référence aux parcelles concernées, 891 d'entre elles (93,5%), contiennent des édifices à conserver en totalité ou en partie. Les bâtiments de 62 d'entre elles (6,5%), peuvent être remplacés, et 11 parcelles, (1,2%), doivent être libérées par la démolition des immeubles qu'elles contiennent.

Ces nombres et ces pourcentages pourraient faire croire que le plan de sauvegarde «fige» la ville. Il n'en est rien puisque le règlement permet d'adapter les bâtiments aux exigences d'habitat.

Protection étendue des édifices et restructuration du tissu de l'intérieur des îlots

«Moment urbanistique» - «moment architectural»

Pour mettre en œuvre une protection extensive et permissive à la fois, le plan distingue le «principe» de la conservation des édifices des «modalités» que peut revêtir leur conservation. C'est ce que la législation des secteurs sauvegardés distingue par les deux étapes du processus des prescriptions et des autorisations : le «moment» urbanistique et le «moment» architectural.

- Le «moment» urbanistique : Lors de l'établissement du plan de sauvegarde, devant les centaines d'immeubles dont on ne connaît pas l'utilisation future, il est impossible de prescrire les modalités de l'intervention. Seul le principe de la conservation, du remplacement ou de la démolition de l'édifice peut être posé car c'est le seul qu'on peut raisonnablement édicter en évaluant l'intérêt patrimonial, l'état technique et les possibilités d'usage du bâtiment. Cette disposition de protection ne préjuge donc ni de l'étendue, ni des modalités de la restauration ou de l'intervention architecturales. Seules les «fiches de prescriptions particulières» établies lors du recensement patrimonial préalable, détaillent pour chaque édifice les parties à conserver.
- Le «moment» architectural : C'est lors de la délivrance des autorisations, qu'il revient à l'architecte des bâtiments de France -renseigné par les «fiches de prescriptions particulières» et par le programme envisagé par le pétitionnaire- de statuer sur les champs respectifs de la conservation et de la transformation, d'interpréter l'application du règlement et de fixer les modalités de la restauration et de la construction neuve.

Pour interpréter l'esprit du règlement et pour adapter sa lettre, l'architecte des bâtiments de France procède à des «arbitrages». Bien souvent, lorsque ces arbitrages ne conviennent pas au pétitionnaire, celui-ci a tendance à les qualifier d'«arbitraires», oubliant qu'un règlement qui voudrait fixer à l'avance tous les possibles, n'aurait le choix qu'entre deux extrêmes : tout permettre ou tout interdire.

Ce processus «à double détente» prévu par la loi, assure donc l'adaptation de l'unicité du principe général à la diversité des réalités complexes. Il permet de sauvegarder et de transformer pour adapter le patrimoine.

La transformation, condition et moyen de la conservation

La transformation et l'adaptation sont en effet une donnée inhérente à l'histoire de Bayonne. Rien qu'au cours du 18ème siècle, les trois quarts des immeubles de la ville sont reconstruits ou re-façadés. Le 19ème siècle a poursuivi ce mouvement et il serait aujourd'hui hors de propos de fixer comme objectif son arrêt. D'autant que les formes d'habitat léguées par ce passé ne sont pas satisfaisantes. Seulement, toutes ces transformations se sont toujours inscrites dans la même forme urbaine : depuis le moyen-âge, on a les mêmes parcelles, les mêmes îlots, les mêmes rues... que le plan de sauvegarde a pour tâche, aujourd'hui, de conserver. A ce titre, il départage l'urbain stable de l'architectural qui évolue en adoptant des dispositions de protection étendues quant au nombre d'immeubles à

conserver, et permissives quant au degré de prescription concernant les logements.
Ainsi, le plan et le règlement retiennent la possibilité d'évolution des édifices, évolution qui peut se poursuivre non seulement sous la forme de la restauration mais aussi sous celle de la nécessaire transformation. Pour chaque édifice, et sauf découverte, les éléments à conserver sont désignés, le reste pouvant subir des modifications.
Pour les bâtiments, la protection vise deux parties essentielles : les façades et les escaliers. Leur conservation et leur restauration ne sont pas «négociables» même si le déplacement de quelques escaliers ou l'adaptation de quelques façades peuvent être autorisés pour répondre à des situations particulières. Hormis le cas, peu fréquent, de dispositions et d'ornements intérieurs méritant conservation, les logements peuvent être modifiés.
Les bâtiments ou parties de bâtiments qui ne sont pas portés «à conserver», peuvent être transformés, démolis et reconstruits, voire, lorsqu'ils ne sont pas sur rue, être tout simplement démolis pour augmenter l'espace libre en cœur d'îlot.
La libération d'espaces par la disparition des immeubles portés «à démolir» pour réaliser des curetages, constitue un enjeu essentiel aussi pour la conservation urbaine et de l'habitat.
Ces choix de «doctrine» et les règles qui en découlent, donnent au plan de sauvegarde sa double dimension de conservation et de projet. Ils comportent certes des risques si la transformation est laissée au gré du hasard et de l'improvisation ; ils en comportent moins si la gestion des interventions opère en respectant la «logique» de la ville et des architectures dont il s'agit d'assurer l'évolution. De ce fait, la connaissance et le savoir-faire, sont ici le préalable à toute opération.

Incongruïté des implantations qui ne sont pas subordonnées aux formes et aux échelles du tissu

Bâtiment de la «Caisse d'épargne»

Ancien marché-parking

La subordination de l'architectural à l'urbain

Du point de vue de l'insertion urbaine, on doit prendre acte du fait que les formes urbaines d'aujourd'hui sont en «rupture» par rapport à celles des villes anciennes. Du système urbain morphologiquement solidaire de la «ville», nous sommes passés aux architectures et aux implantations fragmentées et autonomes de l'«urbanisation».

Faute d'être déstructurée, la ville ancienne ne peut accepter l'introduction de formes qui lui sont étrangères au nom d'une prétendue modernité, quelle que soit la qualité architecturale des élaborations. L'exemple du marché-parking ou de la «Caisse d'Epargne» en sont la démonstration à Bayonne. L'enjeu du plan étant de conserver la ville ancienne, il adopte donc comme principe la subordination de l'architectural à l'urbain en fixant les implantations, l'ordre continu de construction, les hauteurs et gabarits, les échelles,... en fonction de l'existant.

D'un point de vue «stylistique», notre temps est aussi le plus éclectique qui fut. A ce titre, on ne saurait empêcher la diversité à condition que celle-ci participe de l'ensemble et qu'elle puisse justifier des formes qu'adopte tout projet en vue de sa participation. Pour juger l'architecture, le plan écarte donc tout autre critère que celui de considérer l'édifice non pas comme un objet autonome, mais comme partie d'un ensemble auquel son architecture doit être subordonnée.

Pour la restauration, le règlement fixe non pas des «contraintes» mais, de façon détaillée, les «règles de l'art». Pour la construction neuve il laisse libre le choix entre deux factures différentes : l'une, se référant aux modèles anciens, l'autre, au vocabulaire de l'architecture contemporaine.

Entre ces deux hypothèses, il s'agit de choisir en fonction du contexte. Non pas pour appauvrir le projet, mais pour l'enrichir par ses relations avec l'environnement.

Ainsi, lorsqu'il s'agit de séquences constituées qu'il convient de «compléter», de «continuer» ou de «réparer», la construction neuve est subordonnée aux caractères émanant du contexte. Allant de l'imitation à la simple évocation d'éléments du langage architectural ancien, toutes les pistes restent ouvertes.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'édifices singuliers qui, par leur situation ou par leur fonction, peuvent ou doivent se démarquer, alors le règlement préconise d'affirmer leur différence. Tel est le cas des sites qui ont leur autonomie comme les anciennes casernes de la Nive ou les glacis des remparts : en ces lieux, la rupture des formes est nécessaire pour s'accorder à un environnement qui est différent de celui du tissu ordinaire.

Ilot Pannecau-Pontrique : cicatrisation du tissu par une construction nouvelle - A. Courtois, I. Joly, A. Bruguerolle, architectes

La tête d'îlot avant travaux montre le profil des bâtiments dans les parcelles. La partie médiane est curetée, le bâtiment nouveau fermant l'îlot

Construction nouvelle en tête d'îlot

3 - ASSURER LA FONCTION CENTRALE

L'attractivité par la particularité

De même qu'il ne faut pas banaliser le logement ou le paysage du centre, il convient de ne pas banaliser les activités et services qui s'y implantent. Rappelons que la ville représente une part minime du territoire urbanisé de l'agglomération et qu'à ce titre elle constitue une «denrée rare» dont il convient de préserver, de valoriser et de singulariser non seulement les formes mais aussi les fonctions. Il n'est nullement dans son intérêt d'accumuler des usages qui ne renforcent pas son rôle éminent ou qui ne consolident pas ses activités traditionnelles. Il convient aussi de ne pas voir le rôle central se disperser au gré des pôles commerciaux périphériques. Une politique «sélective» est donc nécessaire car les entreprises et les services voient dans le centre un lieu de chalandise privilégié et tendent à s'y concentrer et se l'accaparer.

En centre, la pénurie de terrains est grande et les capacités d'accueil limitées. Les terrains des casernes de la Nive étant épuisés et les quelques emprises encore disponibles étant faibles, restent pour les implantations majeures les quelques emprises mal-utilisées (Caisse d'épargne...), la réutilisation d'édifices vacants ou sous-utilisés (ancien hôpital militaire...) et les rares petits terrains libérables.

Mais, le secteur sauvegardé ne constitue pas le seul territoire de centralité. D'autres terrains, limitrophes ou proches de la ville ancienne pourraient opportunément étendre et renforcer une centralité dont les 37 hectares du Grand et du Petit Bayonne ne

Restauration de boutiques anciennes

Commerces intégrés dans le tissu

Rues piétonnes - commerçantes en activité ...

... et après la fermeture des commerces

Etages envahis par les annexes du commerce

sauraient satisfaire l'ambition. En cela, avec le plan de sauvegarde, les autres documents d'urbanisme, devraient s'interroger sur les capacités foncière qu'ils peuvent déceler.
Une telle politique «sélective» est certes difficile à conduire alors que la maîtrise des implantations échappe en grande partie à la collectivité et que celle-ci cherche à «dynamiser» le centre ancien ; elle n'est pas pour autant moins indispensable à l'équilibre de la ville.

Avec le cantonnement des grandes emprises d'équipement, une politique en faveur de la fonction résidentielle de la ville implique aussi de cantonner l'excès d'«animation» des services et du commerce lorsque ceux-ci dégradent les bâtiments d'habitation, suppriment les accès d'immeuble pour gagner quelques mètres de vitrine, utilisent les parties communes comme lieu de déballage ou condamnent des étages entiers pour stocker les marchandises.
Un surcroît de commerce fait régner le bruit au nom de l'animation ou le désert après les heures d'ouverture des magasins. Les bistrots du Petit Bayonne en sont un témoignage et, sur les rues piétonnes, on a vu aussi une société acquérir quatre immeubles, restaurer leurs façades, installer des boutiques à rez-de-chaussée et neutraliser les étages correspondant à une vingtaine de logements. Ce n'est pas un hasard si le long de ces rues piétonnes-commerçantes l'on constate les plus faibles taux de réhabilitation : les habitants sont rétifs à subir les inconvénients d'un voisinage envahissant.

Les volets clos d'immeubles restaurés pour le seul commerce et vidés de leurs logements

Schéma de principe pour une circulation qui déleste le centre

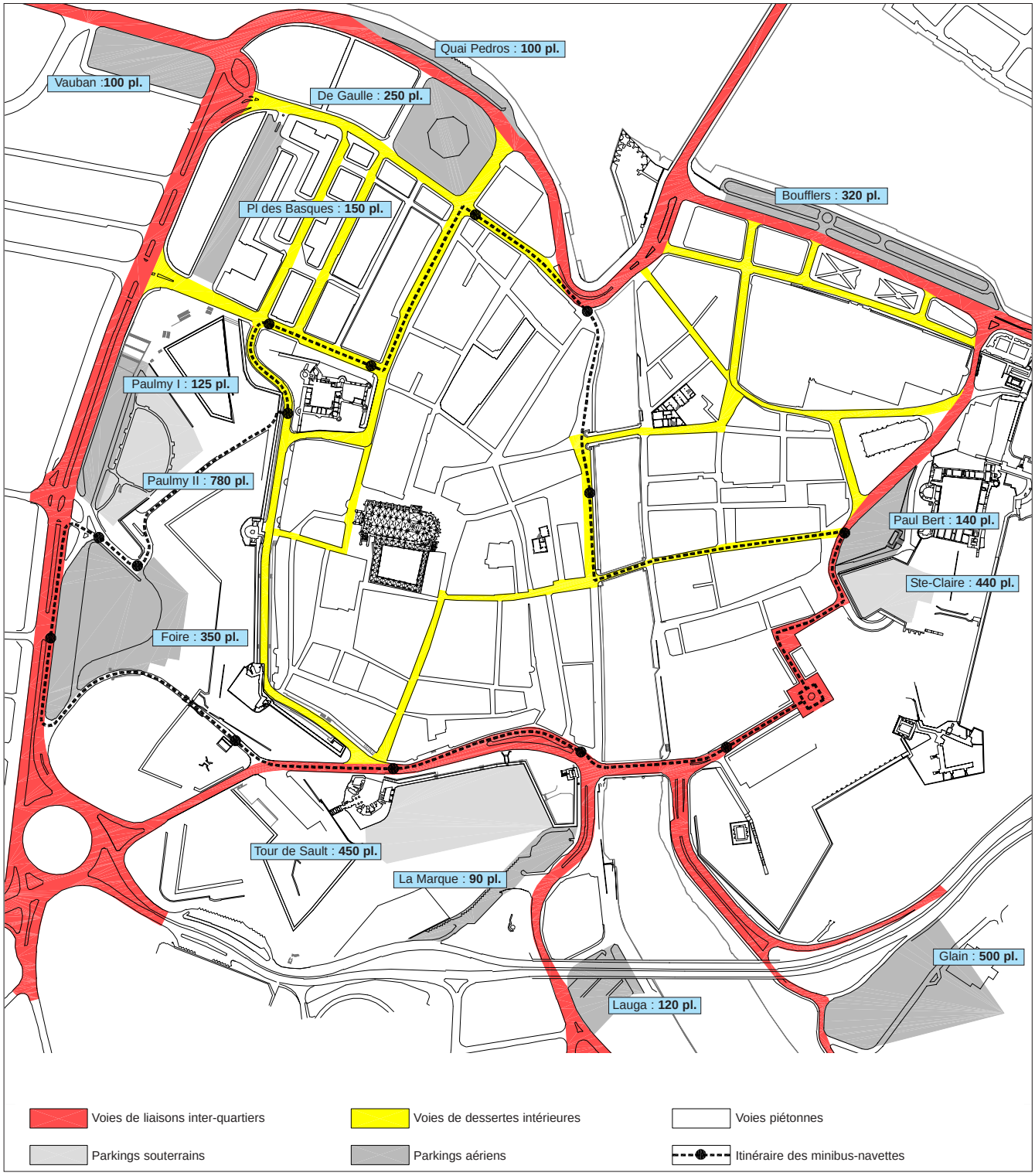

*La circulation et le stationnemen*t

En matière d'espaces publics, le premier objectif est de les libérer de l'emprise de la voiture dont l'usage, à Bayonne, ne se justifie pas.
Malgré la faible superficie de leurs centres anciens, les villes françaises sont notoirement en retard quant à la gestion de la circulation. Elles perpétuent l'illusion surannée d'un possible mariage entre la voiture et la ville, et elles considèrent que seul le véhicule particulier peut assurer l'accessibilité au centre. Le maintien de la circulation et la création de places de stationnement dans les centres conduisent ainsi à des investissements colossaux qui se révèlent rapidement caduques, destructurent les quartiers et réduisent leur attractivité. Des pays étrangers ont donné des réponses drastiques ou préventives à ces questions en réservant l'accès aux seuls résidents ou en interdisant la réalisation de places de stationnement pour les activités... Plus récemment, Montpellier a fait de même.

A l'examen, la question relève de la simple logique : quels que puissent être les efforts de la collectivité pour satisfaire la demande de circulation ou de stationnement, il est impossible de marier l'espace inextensible de la voirie du centre avec une croissance de l'espace requis par la voiture et qui augmente au rythme de 2% par an. Quels que puissent être les moyens mis en œuvre pour atteindre l'équilibre à un moment donné, celui-ci s'avèrera caduque le lendemain. C'est le vain combat du tonneau des Danaïdes...

Le diamètre du centre de Bayonne étant de 600 mètres, il est tout à fait concevable d'y supprimer l'accès et le stationnement des véhicules autres que ceux des résidants. D'autant que la ville dispose de la couronne des remparts et de leur voisinage immédiat qui ont déjà été utilisés pour y loger plus de 4 000 places situées géométriquement à 300 mètres du point le plus central. La poursuite de cette politique de parkings périphériques est la seule adaptée si l'on respecte leur seul accès depuis l'extérieur de la ville afin de ne pas y drainer un trafic parasite.

Le taux de motorisation des résidents du centre est aujourd'hui de 58% (environ 1 500 véhicules) alors qu'il est de 76% en périphérie et de 89% à Anglet. Dans la meilleure des hypothèses de revitalisation, il n'excèdera pas les 2 500 véhicules. Les rues actuelles libérées du stationnement des voitures venant de l'extérieur, le développement des transports en commun, les «navettes» prévues pour relier les parkings ou les avantages accordés au stationnement résidentiel, peuvent largement satisfaire les besoins d'accessibilité des habitants.
Le plan de sauvegarde prévoit ainsi de limiter la circulation des véhicules autres que résidentiels aux voies périphériques servant les liaisons inter-quartier. Quelques voies de desserte interne devront être disposées de sorte à éviter toute traversée et transit. Ces voies, comme le reste des rues, aménagées prioritairement pour le piéton, pourront aussi être débarrassés des «stigmates» de la voiture qui marquent la séparation des usages et rétrécissent l'utilisation et la perception de l'espace. Trottoirs, revêtements routiers et accessoires de sécurité, devront céder la place à des sols pavés d'un seul tenant.

Les choix environnementaux

Le patrimoine culturel, historique et architectural de Bayonne est une composante de l'environnement local, qui a ses sensibilités propres, et dont les projets, tant publics que privés, se doivent de tenir compte.
Le p.s.m.v. est un outil qui vise à accompagner l'évolution des quartiers du Grand et du Petit Bayonne, notamment sur le plan de l'habitat, en tenant compte des sensibilités liées à ce patrimoine. Il constitue donc un outil de protection forte d'une des composantes majeures de l'environnement local.
Les remparts du centre ville et leurs abords extérieurs sont le siège de vastes espaces verts diversifiés et relativement peu artificialisés : le p.s.m.v. reconnaît la valeur patrimoniale, notamment paysagère, de ces remparts et de leur glacis densement planté et végétalisé. Il vise donc indirectement la protection de ces espaces naturels, par ailleurs en grande partie protégée au titre des monuments historiques.
Mais, au-delà de la seule protection du patrimoine, la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux locaux (protection de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la qualité de l'air, gestion des déchets, déplacements urbains,..), et la mise en compatibilité réciproque avec les autres approches sectorielles développées par la Ville de Bayonne et par la Communauté d'agglomération, a été une préoccupation de la part de ses concepteurs.
Le p.s.m.v. ne peut donc être réduit à la seule préoccupation du patrimoine architectural comme en témoignent les choix

suivants, qui sont liés à certaines dispositions pour lesquelles il statut explicitement :
- la reconquête de l'habitat dans le centre ville participe à lutte contre le phénomène d'étalement urbain qui est un facteur potentiel d'accroissement des dépenses pour l'équipement et l'entretien des infrastructures publiques (voirie, réseaux divers,…) ;
- les mises en conformité des réseaux et branchements domestiques (eau potable, assainissement, électricité, gaz,…), rendues obligatoires, sont un élément décisif pour la sécurité des résidents (réduction des risques d'incendie ou d'explosion liés à des installations vétustes), et permettent, pour ce qui concerne plus spécifiquement les raccordements au réseau d'assainissement collectif, un renforcement des performances épuratoires du système d'assainissement collectif (réseau de collecte et stations d'épuration associées) ;
- les curetages ciblés ont vocation d'améliorer la qualité sanitaire des constructions (amélioration de l'éclairage naturel et de la ventilation).
Le choix de certains matériaux, techniques, et couleurs, s'impose pour des impératifs de protection des constructions, d'harmonie architecturale et de vérité historique.
La protection et la mise en valeur du patrimoine ne peut se réduire à une approche des seules constructions prises isolément les unes des autres : l'organisation de la trame urbaine dans son ensemble est aussi un élément patrimonial en tant que tel que le p.s.m.v. se doit de prendre en compte. Cette volonté de maintenir cette trame urbaine au niveau du centre ville a inévitablement des incidences sur certaines fonctionnalités. Ainsi :
- pour les déplacements urbains : l'organisation du centre nécessite, pour des raisons de sécurité, mais aussi de qualité de vie des résidents (bruit, qualité de l'air) de restreindre l'accès de ce centre ville aux voitures. Le Plan de déplacements urbains s'adapte à ce contexte local, en cohérence avec les orientations du p.s.m.v., et pour le plus grand bénéfice de la qualité de vie des résidents. Pour autant, il est préféré ne pas mettre en place de zone à 30km/h afin de ne pas surcharger le centre ville par de nouveaux aménagements et mobiliers urbains qui iraient à l'encontre de la mise en valeur du patrimoine. Les moyens de «dissuasion» actuels (voies piétonnes, promotion des modes déplacements doux comme la marche, le vélo, la navette électrique gratuite, nombreux stationnements en périphérie du centre) et plus généralement la recherche de la «sociabilisation» des différents usages de la voirie paraissent suffisants.
- pour la collecte des déchets ménagers : le maintien de la trame urbaine a imposé une adaptation de la collecte des déchets ménagers (par la Communauté d'agglomération) qui n'a pas rencontré de difficulté particulière hormis la nécessité de se doter d'un camion de collecte à gabarit réduit pour les rues les plus étroites. Dans l'ensemble, la collecte des déchets ménagers dans le centre historique de Bayonne continuera de s'effectuer, dans les grands principes, à l'identique du restant de la ville de Bayonne.

En ce qui concerne la diversification des sources d'approvisionnement énergétique, et notamment le recours aux énergies renouvelables, le p.s.m.v. s'oppose en revanche explicitement, pour des raisons d'esthétique, donc de mise en valeur du patrimoine, à l'implantation de panneaux solaires en toiture des immeubles. En effet, l'impact paysager de tels panneaux a été jugé trop important au regard de l'importance relative des économies d'énergie pouvant être effectuées au niveau du centre ville historique.
Enfin, pour les mêmes raisons d'harmonie architecturale et de vérité historique, le p.s.m.v. n'autorise pas l'emploi de doubles vitrages sur les constructions existantes et préfère à ceux-ci l'utilisation de verres épais (8 voire 10 mm), voire des survitrages ou des doubles fenêtres si les encadrements le supportent. En effet :
- à capacité d'isolation acoustique identique voire meilleure, les solutions imposées ne s'opposent pas aux objectifs premiers de protection et de mise en valeur du patrimoine,
- la surface des immeubles qui est exposée aux intempéries est, en raison même de l'organisation des îlots (constructions étroites mais profondes, accolées les unes aux autres), relativement faible au regard de leur volume intérieur : ces constructions s'isolent donc entre elles et, outre ces vitrages, le p.s.m.v. ne s'oppose pas aux possibilités d'isolation des constructions sur leurs parties intérieures.

CONCEPTION ET METHODE DU P.S.M.V.

PRINCIPES

Définitions préalables

Les termes habituellement employés prêtent souvent à confusion car ils ne relèvent pas de définitions communément établies. Ainsi, par exemple, sous le vocable «restauration», le Dictionnaire raisonné de l'architecture de Viollet le Duc, égrène plus d'une dizaine de positions et de définitions de la «restauration». S'agissant de conventions de langage il convient donc de convenir de celles employées ici pour désigner les interventions.

Restaurer : Remettre en bon état par la réfection, la réparation ou l'amélioration un bâtiment endommagé, altéré ou vétuste en respectant l'état ou le style primitif, dominant ou le plus significatif.

Restituer : Rétablir à l'aide de fragments subsistant, de déductions ou de documents, la forme première ou un état ancien d'un bâtiment, de ce qui a été détruit, changé ou altéré.

Réhabiliter : Remettre fonctionnellement en état un bâtiment dégradé.

Les deux notions, «Restaurer», «Restituer», concernent l'architecture en tant que tenue et aspect des ouvrages tandis que celle de «Réhabiliter» concerne l'architecture sous l'angle de l'utilité et de l'usage de l'édifice.

Modifier :Changer une partie de l'édifice, pour l'adapter, pour la corriger, pour supprimer les erreurs d'architecture, et la mettre en harmonie, en accord, avec l'ensemble.

JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS

L'objectif central d'un plan de sauvegarde et de mise et valeur est la conservation du patrimoine et sa restauration. Cette évidence étant acquise, il ne reste pas moins que la protection des immeubles bâtis et non-bâtis, comme leur démolition, constituent des servitudes pour les pétitionnaires et elles, entraînent des dispositions particulières d'instruction des autorisations.
A ce titre, les servitudes doivent être justifiées sinon, elles peuvent être perçues comme relevant de l'«arbitraire»:
- le propriétaire peut légitimement exiger que les dispositions concernant son bien lui soient explicitées,
- l'architecte des bâtiments de France et les services de la ville doivent connaître les motifs des dispositions et leurs implications pour être en mesure de les appliquer,
- plus largement, les habitants doivent pouvoir faire leurs les mesures prises au bénéfice de leur ville.

Cette sélection des immeubles ou parties d'immeubles «à conserver», «pouvant être remplacés» ou à «démolir» ne relève pas d'une démarche simple, mécanique et communément acceptée. Elle suppose des évaluations et elle comporte une part légitime d'appréciation relevant de connaissances et d'une capacité de préfigurer les effets des prescriptions. D'autant que le plan de sauvegarde a une approche complexe, non seulement patrimoniale mais aussi urbaine, d'habitat, économique et technique.

Protection

Lorsqu'il s'agit d'un ensemble urbain il convient de retenir quelques préalables pour définir l'ampleur et le caractère des protections :
- dépasser l'échelle des bâtiments isolés et dispersés, au bénéfice de nombres, de masses et d'ensembles significatifs d'édifices permettant de rendre lisibles non seulement les architectures d'intérêt mais aussi les tracés et la «figure» urbaine à travers les rapports qui régissent les édifices, compositions et espaces de la ville,
- faire abstraction des canons académiques de l'architecture et de l'art urbain afin de privilégier les particularités de la ville, la «différence», l'identité propre des lieux, constituant le premier caractère patrimonial de l'urbain,
- retenir la nécessaire «dialectique» entre les parties et le tout, l'ensemble étant certes la somme des parties qui le composent, mais celles-ci ne trouvant leur plein intérêt qu'au sein de l'ensemble auquel elles appartiennent.
- éviter la confusion de nature des critères employés quitte à mettre en évidence les contradictions relevées sans pour autant confondre les niveaux d'appréciation. Juger inintéressant un immeuble de bonne facture architecturale en fonction de son état technique ou de son habitabilité, relève de la confusion des niveaux et empêche d'opérer des choix en connaissance des enjeux en présence.
La protection des immeubles se justifie à deux titres :
- celui de l'intérêt propre de l'édifice ou de l'espace non-bâti concernés,
- celui de son intérêt relatif du fait de sa participation à un ensemble urbain.
Chacune de ces justifications peut suffire par elle-même, l'une n'étant pas exclusive de l'autre. Les deux caractères peuvent être cumulés lorsqu'un immeuble de qualité participe à un ensemble urbain d'intérêt ou occupe une place privilégiée dans le tissu.

Intérêt propre de l'édifice

Par «intérêt propre», on entend la valeur intrinsèque (architecturale ou autre) de l'édifice indépendamment du contexte dans lequel il se trouve placé. Cette valeur conduit, en principe, à la protection de l'édifice.
L'intérêt architectural, est déterminé par la qualité d'élaboration de l'édifice sans que celle-ci puisse être réduite à des canons pré-établis surtout qu'en matière d'architecture «ordinaire» ces canons n'ont jamais été établis. L'appréciation de cette élaboration suppose une connaissance de l'architecture, l'examen de l'adéquation de l'édifice à l'ensemble stylistique auquel il appartient et une capacité experte d'évaluation de la conception et de la facture de l'édifice.
Quelques paramètres, tels que la composition des volumes comme leur implantation, les proportions réglant les relations entre les parties de l'édifice, les plein et les vides, les rapports entre structure constructive, ordonnancement et ornement, l'adéquation entre forme, fonction et statut de d'édifice ainsi que le degré d'aboutissement de cette adéquation, constituent le socle du jugement architectural qui s'enrichit de l'appréciation «experte». A ces paramètres, s'ajoutent ceux ayant trait aux caractères locaux ou exogènes, emprunts aux traditions ou références stylistiques dominantes, comme la détermination par les matériaux et techniques correspondant à la période et au lieu de la construction.
Aucune exclusive de style, de statut, ou de datation n'est à retenir à l'échelle d'un ville. L'ancienneté de l'édifice n'est pas un critère assurant mécaniquement sa qualité architecturale, de même qu'une date récente de construction ne constitue pas un «péché de jeunesse» aux dépens de l'édifice concerné. Même si la rareté des témoignages les plus anciens peut privilégier leur conservation et si le privilège accordé parfois à la nouveauté, à l'originalité ou à l'innovation doit inciter à la prudence, la datation ne constitue pas une qualification de l'élaboration architecturale.
Dans ce même ordre de considérations, une maison humble peut présenter un intérêt architectural majeur, alors qu'un hôtel particulier peut n'être caractérisé par sa seule ostentation.
La ville est un ensemble complexe et divers qui résulte de la stratification historique, sociale et fonctionnelle pour former un «collage». C'est ce collage qui est à prendre en considération.
Par référence au patrimoine architectural bayonnais, les édifices sont aussi évalués selon leurs caractères au sein de l'ensemble urbain :

Caractère représentatif et typique :
Les édifices se rattachent entre eux par leurs traits stylistiques communs. Certes, les figures ne sont pas uniques. Elles varient selon les situations auxquelles elles répondent et elles sont déterminées par des contraintes locales ou plus générales. Reste que les édifices d'un style, d'une période ou d'une conception donnés peuvent d'être pris en considération parce qu'ils en sont représentatifs. Par exemple, les maisons à pans de bois de la ville, quelles que soient les variations de leurs résilles, sont représentatives de cette architecture récurrente.
L'édifice peut aussi être qualifié de «typique» selon différentes catégories : maison ordinaire, hôtel particulier, formes romanes, gothiques, renaissance ou néoclassique, relèvent de similitudes qui peuvent les regrouper en des «types». Tel est le cas des maisons de pierre et de leurs bossages typiques du 17ème et 18ème siècles bayonnais.
Une forme extrême de représentativité peut être celle de la répétition d'un modèle qui, en contiguïté ou pas, forme «série». Tel est par exemple le cas des immeubles ordonnancés de la rue Bernède.
Caractère singulier
A la représentativité qui caractérise l'essentiel des édifices, s'oppose la singularité d'édifices qui échappent aux caractères dominants. Cela se réfère aux édifices ou ouvrages ayant des fonctions exceptionnelles tels que le Trinquet ou l'ancien hôpital militaire, ou aux élaborations atypiques au sein d'un même ensemble de bâtiments ordinaires comme la maison Bréthous ou des rares bâtiments Art-Déco de la ville.
Caractère pittoresque
Sans jugement sur la qualité de l'élaboration architecturale, certains édifices peuvent présenter un caractère pittoresque, «qui charme ou amuse par son aspect original» selon le dictionnaire. Ces bâtiments peuvent être protégés car ils participent souvent de la complexité du paysage urbain qu'il convient de mettre en valeur. Certaines surélévations anciennes par des loggias participent de ce «désordre» qui enrichit le paysage. Les façades modestes de la ruelle des Augustins participent aussi au pittoresque qu'il convient de ne pas banaliser.

«Autre» intérêt de l'édifice
Lors d'une sélection patrimoniale à échelle urbaine, il est légitime de protéger des édifices qui, indépendamment de leur intérêt architectural, présentent un intérêt sociétal, car ils sont liés à des événements historiques signifiants pour la ville, ou qui, par leur mise en œuvre technique, représentent des documents scientifiques.
A Bayonne, le cas de la maison à pignon de la rue Port-Neuf est un exemple flagrant. Défigurée au fil du temps, elle conserve néanmoins suffisamment d'éléments pour que l'on puisse connaître à travers eux ce que fut la maison bayonnaise du Moyen âge et de la Renaissance. A ce titre, outre son intérêt architectural, elle représente un «document» scientifique et historique.
Par référence au paysage de la ville, les édifices sont aussi évalués selon leur participation à l'ensemble urbain.

Intérêt relatif de l'édifice
Traitant de la ville, composée d'une multitude d'édifices, l'angle de vue et l'évaluation relativisent les valeurs isolées au bénéfice de la considération de l'ensemble et des sous-ensembles qui la constituent. En ce sens la valeur d'un édifice est fonction, voire parfois tributaire, du contexte auquel il participe. Réciproquement, l'ensemble concerné est aussi dépendant des parties qui le composent et de leurs rapports. Ces appréciations sont également fonction du statut social de l'ensemble concerné. On ne peut évaluer de la même façon un ensemble de maisons ouvrières qu'un autre constitué d'hôtels particuliers.
Dans le cas des ensembles, l'élaboration architecturale de chaque édifice entre évidement en ligne de compte mais elle n'est plus le seul déterminant. Elle devient une valeur relative. Fréquents sont en effet les cas où un édifice n'ayant pas un intérêt évident en lui-même, doit être protégé au nom de sa participation à un ensemble qui, lui, est intéressant. Inversement, dans un contexte qui justifie d'une nécessaire mutation, un édifice d'intérêt peut ne pas être protégé sauf si son élaboration est telle qui impose sa protection malgré le contexte auquel il participe.
Cette participation à un ensemble peut former des «séquences», c'est-à-dire des ensembles solidaires par leur conception d'origine ou par le résultat de fait. Dans le premier cas on citerait à nouveau la rue Bernède, dans le second, la plus grande partie des rues de la ville qui constituent des ensembles de fait.
Il convient aussi de distinguer l'ensemble uniforme de l'ensemble aux rapports différents, voire contrastés. A Bayonne comme souvent dans les quartiers anciens on constate une «figure» unique formée de multiples variations, les caractères communs de la figure étant suffisamment présents pour réunir la diversité en un ensemble formant «séquence». Le contraste peut mettre en valeur, en la soulignant, la particularité de chacun des composants. Tel est le cas du front de Nive au Petit-Bayonne ou de la place de la Liberté.
La position qu'occupe un édifice au sein d'un ensemble peut justifier d'une protection lorsqu'il clôt de façon pertinente une perspective, parce qu'il assure la transition entre deux ensembles ou au croisement de deux rues, parce qu'il forme un repère significatif dans le tissu urbain. Les immeubles qui bordent la Plachotte, ferment la perspective depuis la montée de l'ancienne poissonnerie et jouent ce rôle de clôture et de repère.

Méthode : critères de protections

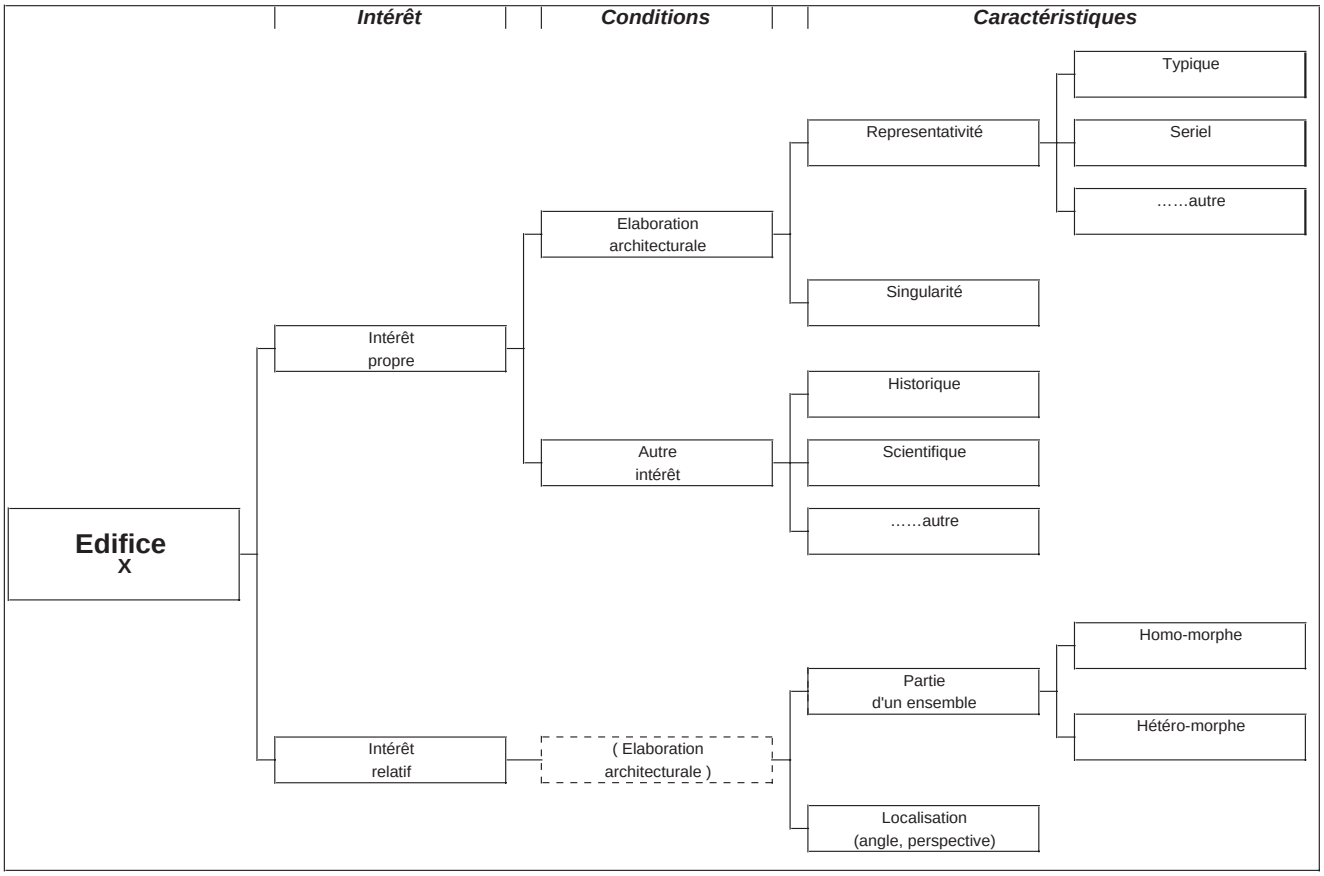

Protections retenues par le psmv

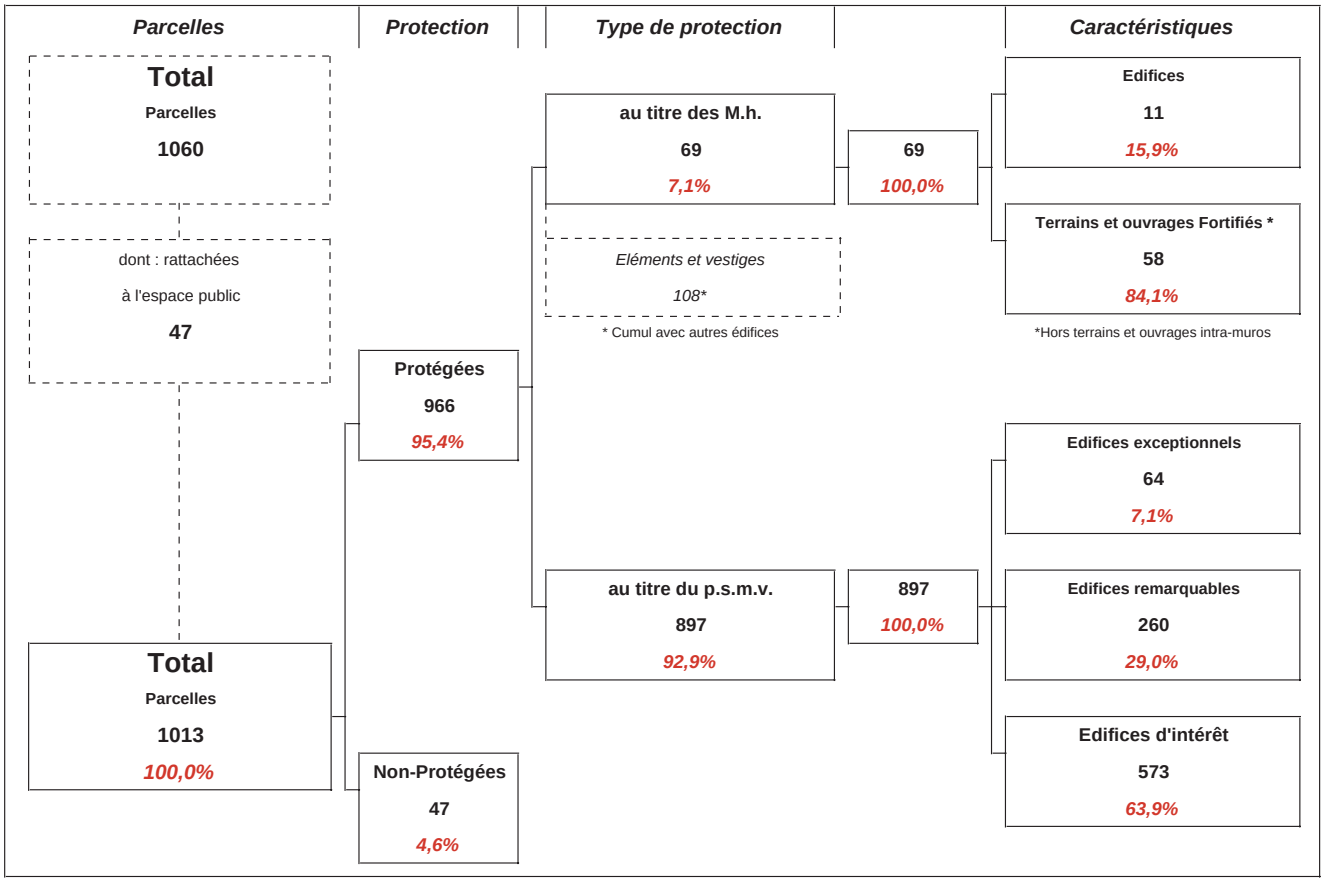

Degré d'intérêt des édifices

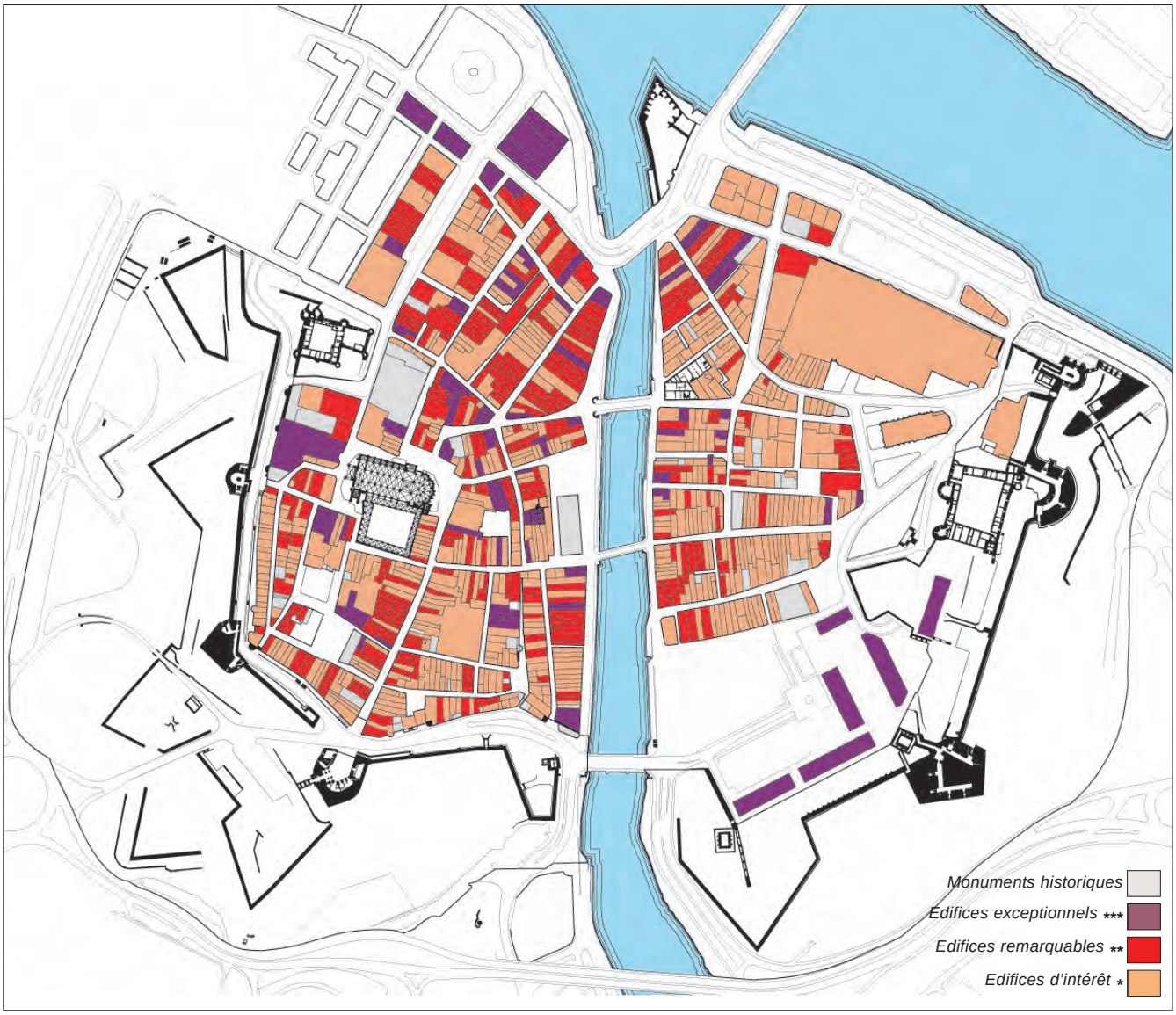

Démolition

La démolition peut concerner des appentis, des édicules ou des parties ajoutées inopportunément défigurant l'édifice. Elle peut concerner des surélévations inadaptées, pour lesquelles on utilise le vocable d'écrêtement. Elle peut concerner une partie ou la totalité d'un édifice qui, dans un autre contexte de decence, de salubrité et de sécurité plus favorables, serait maintenu.

La démolition d'appentis et autres édicules adventices, concerne 102 interventions soit 30,4% de l'ensemble. Les écrêtements concernent 9 cas soit 2,7% de l'ensemble. La démolition des parties médianes ou arrière des bâtiments concernent 212 interventions soit 63,3% de l'ensemble. Par référence aux parcelles concernées, près de 373 d'entre elles, (30,1%), sont ainsi touchées par la démolition et 11 parcelles (1,2%), de propriété publique pour la majorité, doivent être libérées par la démolition totale des immeubles qu'elles contiennent.

La libération d'espaces par la démolition des immeubles portés «à démolir» pour réaliser des curetages, constitue un enjeu essentiel aussi pour la conservation urbaine et de l'habitat.

Pour le patrimoine, le dégagement des bâtiments parasites, obstruant ou défigurant les édifices, participe de la restauration et de la mise en valeur.

Pour l'habitat, les démolitions nécessaires à l'amélioration des logements ont été cantonnées au plus près. Si l'on prenait en considération les seules conditions d'habitabilité, l'ampleur des démolitions serait telle qu'il serait impossible de la mettre en œuvre et si elle était appliquée, elle détruirait la ville qui fait l'objet de la sauvegarde. Ainsi, la démolition a été limitée aux ajouts ayant aggravé à outrance les phénomènes de densité, aux parties arrière des bâtiments profonds n'ayant qu'une seule façade accessible et qui courent des risques graves en cas d'incendie et, enfin, aux bâtiments dont l'état de vétusté, d'insalubrité ou d'indécence sont irrémédiables.

Toute approche systématique a été tempérée par les critères architecturaux et urbains.

L'application de la servitude de démolition prévue aux p.s.m.v. reste conditionnelle. Le plan précise que la

Démolitions

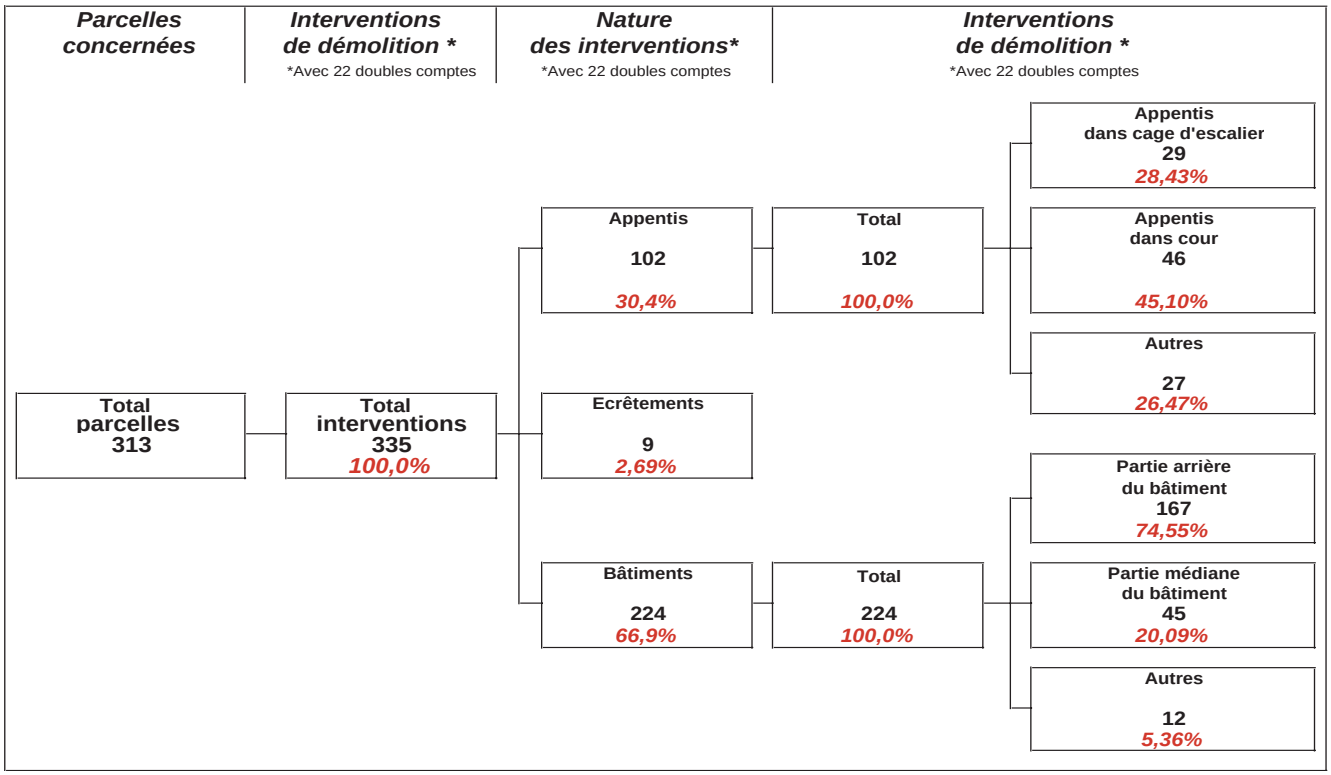

démolition «pourra» être imposée par l'autorité administrative compétente à l'occasion des opérations publiques ou privées. Ce dispositif «optatif» permet en effet de vérifier si au moment de l'intervention la servitude continue à trouver sa justification ou si l'on peut y pallier sans détruire. L'étendue des démolitions portées au plan pourra être adaptée aussi en fonction de la situation de chaque cas. En principe, la démolition doit être portée jusqu'au sol, l'espace dégagé par les démolitions restant libre à moins qu'une emprise variable de construction ne lui soit superposée au plan. Toutefois, tant pour des raisons fonctionnelles qu'économiques, elle peut ne concerner que des étages et s'arrêter au plancher bas du premier étage afin d'assurer l'accès des immeubles ou les activités du rez-de-chaussée. En termes d'architecture et compte tenu de la faible dimension du parcellaire, la limitation des démolitions répond aussi à la volonté d'éviter la création de puits de jour profonds et étriqués.

Les bâtiments pouvant être maintenus ou remplacés

Les bâtiments ou parties de bâtiments qui ne sont pas portés «à conserver», ou «à démolir» peuvent être transformés, démolis et reconstruits, voire, lorsqu'ils ne sont pas sur rue, être tout simplement démolis pour augmenter l'espace libre en cœur d'îlot. Si ils sont maintenus, ils seront restaurés conformément au règlement.

Renouvellement urbain : Conductibilité

Outre la constructibilité prévue en remplacement des bâtiments existants, sont figurées au plan des «emprises variables de construction». Elles désignent un «crédit» de Conductibilité sans nécessairement imposer la rigidité des «emprises imposées de construction» qui, fixant les limites et formes précises, présagent de projets dont on ne connaît pas nécessairement le programme ou la conception. Ces emprises variables de construction sont parfois délimités de façon «fixe» par un trait continu imposant une implantation, ou, habituellement, de façon «variable», délimitées par un trait discontinu, permettant un franchissement ou un retrait dont l'importance est définie au règlement.

Si l'on mesure les surfaces constuctibles nouvelles ou en remplacement des bâtiments à démolir, elles totalisent 16 000m² d'emprise au sol.

Variantes

Le choix de retenir des «variantes» a été adopté pour répondre à des sites particuliers et des situations contrastées pour lesquelles on ne dispose pas de programme et qui peuvent trouver des réponses différentes également satisfaisantes à condition que chacune d'elles ait sa cohérence propre. En l'occurrence, les variantes concernent le site de l'ancien Tribunal et l'îlot projeté en bordure du mail Chaho-Pelletier.

Dans la mesure où l'on explicite les différentes possibilités et que le plan et le règlement les figurent, il est légitime de considérer qu'il n'y a pas qu'une seule bonne solution à l'aménagement de tel ou tel terrain à condition que chaque solution soit encadrée de façon appropriée.

Ainsi, les variantes supposent l'adoption entière de l'une ou l'autre des solutions envisagées. En aucun cas il ne s'agit de retenir une partie d'une solution et l'assembler avec une autre partie de l'autre solution.

Les variantes décrites sont portées au plan sous forme d'encarts et au règlement à l'article USS 1 traitant des «Types d'occupation ou d'utilisation des sols».

DISPOSITIONS DU REGLEMENT

La structure du règlement est conforme aux articles prévus pour le document par le Code de l'urbanisme, avec l'ajout des articles qui, en préambule, précisent les modalités d'application des plans de sauvegarde et de mise en valeur.
Les dispositions réglementaires visent à la fois la rigueur et la permissivité en :
- considérant le règlement comme une définition des limites de ce qui est interdit d'une part et comme le rappel des «règles de l'art» de l'autre. Ces dernières résultent de la large connaissance acquise lors du recensement patrimonial exhaustif des immeubles et elles y sont incluses au document réglementaire car elles peuvent aider les maîtres d'ouvrage et d'œuvre en les faisant bénéficier de cette connaissance lors de leurs interventions.
- précisant les modalités de conservation et les éléments protégés sur les bâtiments existants mais en laissant ouverts les choix entre architecture d'imitation et architecture d'innovation pour les constructions et additions nouvelles afin de ne brider ni la créativité qui pourrait enrichir la ville ni la réparation des édifices ou ensembles.
- inscrivant des capacités de construction nouvelles
- comportant des «variantes» pour des secteurs dont l'aménagement peut recevoir des réponses différentes

Zones

La division du territoire urbain en zones, le «zonage», vise initialement à séparer les fonctions de la ville en des ensembles homogènes. Dans les documents

réglementaires, l'institution des zones, outre leur spécialisation, a pour but d'édicter des règles communes sur des étendues suffisamment vastes pour assurer l'équité des dispositions et des servitudes applicables sur les immeubles. Le secteur sauvegardé de Bayonne forme une seule zone intitulée USS. Parallèlement, l'unicité de la zone se justifie par la multiplicité et l'imbrication des situations qu'elle comprend. En effet, une subdivision de son territoire en des zones de taille plus réduite n'assurerait pas cette homogénéité dont postule la définition même de la «zone» en urbanisme ; à toutes les échelles, cette hétérogénéité est de règle.

Les édifices anciens sont certainement fortement typés et identifiables selon leur datation, fonctions, statut... Mais ces types, multiples selon la variation de leurs caractères, ne sont pas disposés en contiguïté. D'autant que la spécialisation et la ségrégation des espaces urbains était nettement moins prononcée. Répartis et assemblés au gré des évolutions et des transformations urbaines, les édifices se trouvent aujourd'hui dispersés de façon que l'on peut qualifier d'aléatoire sauf à reconstituer les modalités de leur assemblage à chaque période historique pour saisir leurs proximités.

Il est ainsi impossible d'établir tout autre zonage que «multi-site», réunissant les édifices de même type répartis dans le tissu. C'est, en effet, à l'échelle des édifices que l'on constate les similitudes et c'est la parcelle qui pourrait être l'unité élémentaire constitutive de la zone.

Enfin, la diversité de contexte dans laquelle chaque édifice se trouve placé, fait aussi que les règles assurant son rapport avec son environnement peuvent difficilement être unifiées autrement qu'en adoptant des formulations relatives.

En l'occurrence, le règlement prescrit trois types de dispositions :

- des dispositions communes : implantation, emprise...
- des dispositions communément relatives : hauteur...
- des dispositions particulières : répondant aux caractères propres de chaque type d'édifice ou d'ouvrage.

Quant aux situations urbaines singulières, le plan et le règlement, sous le sigle «EC», définissent des emprises variables de construction réglées par des dispositions qui leur soient adaptées.

Hauteurs

Sauf cas particulier, la règle générale des hauteurs est celle compatible avec l'environnement dans lequel s'intercale les édifices. A ce titre la hauteur autorisée doit être comprise dans l'espace défini par la projection des hauteurs de l'immeuble limitrophe le plus élevé et celle de l'immeuble limitrophe le moins élevé. Dans la liste des Conditions spéciales figurant au règlement sous le sigle «CP» sont portées des dispositions particulières de hauteur pour quelques immeubles dont l'augmentation du volume ne peut être admis..

Conditions spéciales : Immeubles à surélever, à démolir, à écrétêr, à modifier, à suréléver et autres dispositions particulières.

La liste des Conditions spéciales incluses au règlement, outre les problèmes de hauteur, désigne les immeubles dont est imposée la démolition, la modification, la surélévation ou l'ecrétêment ainsi que d'autres dispositions particulières.

Les modifications, «M», indiquant l'imposition de résorption des altérations majeures subies par l'édifice, et les surélévations, «S», visant la restitution ou l'établissement du volume des immeubles ou des séquences à conserver, sont figurées au plan et font l'objet d'une liste au règlement. Elles peuvent être imposées à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.

Constructions nouvelles

Le règlement laisse une grand part de liberté architecturale aux constructions neuves. Ce choix, volontaire, résulte de la volonté de poursuivre le renouvellement de la ville sans a priori qui l'empêcherait de s'enrichir d'apports contemporains. A titre d'exemple, le plan protège les architectures Art-déco de Bayonne. Peut-on empêcher que des apports similaires nouveaux aient leur place dans le tissu ?

La seule condition est que ces nouvelles contributions s'inscrivent dans la ville en respectant le contexte qui les environne.

Par ailleurs, le règlement autorise une architecture d'imitation dans la mesure où, dans une séquence, il s'agit autant de «réparer» ou de «compléter» un ensemble. Ici, l'enjeu n'est pas plus simple que pour l'architecture «innovante». L'«imitation» court le risque du «pastiche» qui appartient aux réponses pauvres.

Aucun matériau n'est interdit pour les nouveaux édifices hormis pour les menuiseries et ceux qui seraient en contradiction avec les règles de l'art techniques ou d'harmonisation avec le contexte. Quant à la mise en œuvre, ce qui est requis est l'authenticité de l'ouvrage. Ainsi, par exemple, le parement est autorisé mais pas le placage, la tuile en terre cuite et non pas en ciment ou en plaques plastiques...

Dans le même ordre d'idées, le choix des références architecturales dépend du contexte et du programme. Un immeuble d'habitation ne peut être traité comme un équipement public. De même qu'une séquence de maisons peut difficilement s'accommoder d'édifices exubérants qui s'y intercaleraient.

La ville a des qualités d'ensemble qu'il convient de préserver et de mettre en valeur tant par la restauration que par la construction neuve.

EFFETS DU PLAN DE SAUVEGARDE SUR L'ENVIRONNEMENT

LES EFFETS DU PSMV SUR L'ENVIRONNEMENT

ANALYSE DE L'IMPACT DU P.S.M.V. SUR L'ENVIRONNEMENT

Préambule

L'analyse de l'impact du P.s.m.v. sur l'environnement permet de constater les effets tant directement liés aux dispositions du plan qu'aux interactions probables entre le P.s.m.v. et les autres approches sectorielles (assainissement, déplacement urbain, gestion des déchets, ...) de la ville de Bayonne et de la Communauté d'agglomération.

Le P.s.m.v. définit, pour son périmètre géographique d'application, les modalités selon lesquelles devront s'exercer :
- les opérations de restauration, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine historique, culturel et architectural existant,
- les opérations de construction nouvelle au niveau des emprises définies, en relation avec une préoccupation de protection et de valorisation du patrimoine.

A ce titre, les incidences du P.s.m.v. sur l'environnement restent faibles quant aux apports nouveaux. Elles peuvent être plus conséquentes quant à la gestion et l'amélioration du tissu existant.

Effets sur la topographie

Les dispositions du P.s.m.v. ne sont pas susceptibles d'induire une modification significative de la topographie

dans l'emprise du secteur sauvegardé ou aux abords immédiats de celui-ci, pour les raisons suivantes :
- l'essentiel de ces dispositions porte sur la restauration et la restitution de constructions de surface,
- tout type de projet d'édifice nouveau (parking, pôle universitaire) est par ailleurs soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

En outre, il convient de mentionner qu'il est projeté de restituer la configuration initiale des remparts du quartier du Petit Bayonne.

Effets sur le climat

La seule modification des conditions micro-climatiques locales dans l'emprise du secteur sauvegardé, susceptible d'être constatée, sera une amélioration des conditions de ventilation des îlots qui feront l'objet de curetages.

Exemples de curetage

Effets sur les sols et le sous-sol

La géologie dans l'emprise du secteur sauvegardé n'est pas susceptible d'être significativement modifiée. En effet :
- l'essentiel des opérations visées dans le cadre du P.s.m.v. seront effectuées en surface sur le bâti existant. Le cas échéant, des travaux particuliers pourront porter sur les caves ou fondations de ce bâti uniquement, Le stationnement souterrain ne concerne que de rares emprises.
- les travaux de terrassement liés aux opérations nouvelles (pôle universitaire par exemple) n'affecteront finalement qu'en surface les formations alluvionnaires dont l'épaisseur relative est importante.

Plus généralement, toute opération visant à intervenir sur les formations géologiques en présence feront préalablement l'objet des investigations géotechniques de rigueur.

Effets sur l'eau

Effets sur les eaux souterraines

La mise en œuvre du P.s.m.v. ne modifiera pas de manière perceptible les caractéristiques de la nappe des alluvions de la Nive et de l'Adour : l'essentiel des opérations visées dans le cadre du P.s.m.v. seront effectuées en surface sur le bâti existant. Le cas échéant, des travaux particuliers pourront porter sur les caves ou fondations de ce bâti uniquement, sans modifier la direction des écoulements par rapport à la situation actuelle. Tout projet de création de nouvel édifice, susceptible d'avoir une incidence significative sur les caractéristiques de la nappe alluviale, fera à ce titre l'objet d'une étude d'incidence (au titre de la réglementation sur l'eau) qui sera instruite par les services de l'Etat compétents (Mission inter-services de l'eau).

En ce qui concerne la qualité des eaux souterraines, la réfection des dispositifs de raccordement des immeubles existants au réseau d'assainissement public sera indéniablement un facteur d'amélioration de la qualité des eaux souterraines.

Enfin il est à noter, qu'outre l'alimentation naturelle de la Nive et de l'Adour, cette nappe alluviale ne fait l'objet d'aucun usage particulièrement sensible dans l'emprise du secteur sauvegardé et à l'aval hydraulique de celui-ci.

Effets sur les eaux superficielles

Effets sur les écoulements

Il n'existe actuellement pas, au droit du secteur sauvegardé, de projet urbain ou de disposition du P.s.m.v. susceptibles d'affecter significativement le lit mineur de la Nive ou de l'Adour et donc les conditions d'écoulement de ces cours d'eau.

En outre, il convient de préciser que tous travaux ou aménagements susceptibles de modifier les conditions d'écoulement de la Nive ou de l'Adour doivent, au titre de la réglementation sur l'eau, faire l'objet d'une étude d'incidence préalable qui est instruite par les services de l'Etat compétents (Mission inter services de l'eau).

En ce qui concerne le risque d'inondation :

- la maîtrise des eaux pluviales collectées par le réseau d'assainissement collectif sera assurée par plusieurs bassins de rétention,
- il n'est pas prévu d'accroissement significatif des superficies imperméabilisées et une gestion «à la parcelle» d'une partie des eaux pluviales collectées au niveau des nouveaux édifices sera systématiquement mise en place afin de ne pas provoquer de surcharge hydraulique du réseau d'assainissement public,
- les barthes de la Nive, à l'amont hydraulique de Bayonne, seront mises à profit en tant que champ d'épandage des éventuelles crues de la Nive.

Effets sur la qualité des eaux superficielles

—Effets sur le système d'assainissement

Les dispositions du P.s.m.v. sont articulées avec le schéma d'assainissement de la Communauté d'agglomération qui est en voie d'achèvement au niveau du secteur sauvegardé de Bayonne :
- le P.s.m.v. prévoit la réfection, lorsque cela est possible ou nécessaire, au niveau des immeubles existants, des dispositifs privés de raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- tout nouvel édifice sera obligatoirement raccordé au système d'assainissement collectif.

Dans un avenir proche, la quasi-totalité (97 %) des eaux usées (ainsi que les pluies de fréquence mensuelle) seront collectées et traitées en station d'épuration (station du Pont de l'Aveugle pour la Grand Bayonne, station de St-Frédéric pour le Petit Bayonne).

Cette articulation du P.s.m.v. avec le schéma d'assainissement local sera, par rapport à la situation actuelle, un facteur d'amélioration de la qualité des eaux de la Nive et de l'Adour.

—Effets liés à l'accroissement de la population résidente à l'intérieur du périmètre du P.s.m.v.

L'accroissement de la population résidente qui peut être escompté dans le secteur sauvegardé sera très faible au regard de la capacité épuratoire des stations d'épuration (Pont de l'Aveugle, Saint-Frédéric) concernées. Le système d'assainissement de la Communauté d'agglomération absorbera sans aucune difficulté les eaux usées produites par cet accroissement de population.

—Effets liés aux travaux

La gestion des risques potentiels de pollution des eaux, liés aux chantiers, repose sur le respect, par les entreprises intervenant, des obligations réglementaires qui leur incombent, à savoir principalement :
- le stockage temporaire des produits et déchets potentiellement polluants à l'abri des intempéries et/ou sur cuvette de rétention,
- le tri des déchets par catégorie (déchets inertes, déchets assimilables à des déchets ménagers, déchets dangereux) et l'élimination de ces déchets conformément aux règles de l'art dans des filières agréées et/ou autorisées selon les cas.

De plus, le P.s.m.v. induit une réduction du risque de pollution accidentelle des eaux, de par le choix de matériaux et produits qu'il impose au niveau des chantiers (exemple : enduits minéraux à la place d'enduits à base de dérivés pétroliers).

Effets sur la qualité de l'air

Effets sur les gaz et fumées de combustion liés aux déplacements

En maintenant la trame urbaine actuelle, la mise en œuvre du P.s.m.v. renforcera l'actuel effort de réduction, au sein du secteur sauvegardé, des déplacements en véhicules, au profit de modes de déplacements «doux» (marche, vélo, navette électrique), en accord avec le Plan de déplacements urbains.

Cette réduction de l'utilisation des véhicules à moteur thermique induira nécessairement une nette amélioration de la qualité de l'air ambiant.

Effets sur les gaz et fumées de combustion liés au chauffage

En ce qui concerne les effets liés au chauffage urbain, les services de la ville de Bayonne font état d'une tendance

Enlèvement des déchets à l'aide de petits porteurs

Stockage de déchets à l'abri des intempéries

Navette électrique

Dispositifs pour les deux roues

affirmée, au niveau des immeubles restaurés, d'une désaffection des systèmes de chauffage par combustion (gaz, fuel), au profit du chauffage électrique qui est sans émissions atmosphériques.
Cette mutation progressive du mode de chauffage urbain induira, si elle se poursuit, une nette réduction des émissions atmosphériques, notamment en terme de gaz à effet de serre.

Effets liés aux poussières émises au cours des chantiers
La mise en œuvre du P.s.m.v. sera à l'origine d'opérations de démolition et/ou de rénovation/restauration du bâti existant. Tous ces chantiers seront étalés dans le temps sur de nombreuses années, au gré des demandes de travaux ou de permis de construire des requérants. En outre, il n'est pas envisagé d'opérations de démolition de grande envergure.
Les émissions de poussières liées aux chantiers menés sur le bâti existant dans le cadre du P.s.m.v., auront un impact temporaire et limité aux abords même de l'immeuble concerné, qui sera admissible compte tenu des techniques mises en œuvre par les entreprises de travaux, à savoir :
- des techniques de démolition manuelle,
- l'aspersion du chantier et/ou la pose de filets, le cas échéant, pour maîtriser la dispersion de poussières,
- la propreté du chantier et de ses abords.

En ce qui concerne la problématique particulière des poussières d'amiante, il convient de préciser que les opérations d'identification et d'enlèvement de cet amiante font l'objet d'un cadre réglementaire rigoureux, visant à assurer la protection de la population.

Effets liés aux émissions des autres activités économiques permanentes
En ce qui concerne les émissions atmosphériques liées aux activités professionnelles permanentes (restaurants, commerces et autres entreprises artisanales), il ne devrait pas se produire un accroissement notable de ces émissions par rapport à la situation actuelle, dans la mesure où le P.s.m.v. accorde la priorité à la reconquête de l'habitat et impose des dispositifs d'évacuations conformes aux normes.

Effets sur l'ambiance sonore

Incidences sur la réduction des bruits à leur source
Vis-à-vis du bruit émis par le trafic routier, le P.s.m.v. devrait induire dans le périmètre du secteur sauvegardé, au cours du temps et en articulation avec le P.d.u., une réduction significative du trafic de véhicules, donc du bruit produit par ces derniers.
En ce qui concerne le bruit lié aux chantiers de restauration, il convient de préciser que les travaux s'effectueront comme habituellement aux jours et heures ouvrés, et qu'ils se présenteront sous la forme d'opérations ponctuelles, limitées dans leur durée et réparties dans le temps.
Enfin, pour le bruit lié aux commerces et aux entreprises artisanales (incluant le bruit des poids-lourds pour les besoins de desserte locale), le P.s.m.v. ne se fixe pas pour objectif le développement de ces activités professionnelles. Il vise essentiellement la reconquête de l'habitat. Le P.s.m.v. ne sera donc pas à l'origine d'un accroissement perceptible du bruit lié à ces activités.

Incidences sur la transmission du bruit au niveau des constructions
Les performances de l'isolation acoustique du bâti sont en grande partie liées à la nature des matériaux de construction en présence.
Le P.s.m.v. ne fait pas obstacle à l'amélioration de l'isolation acoustique des constructions vis-à-vis des bruits extérieurs :

Double-fenêtre restaurée avc des vitrages de 8mm d'épaisseur

Détail de l'épaisseur des vitres

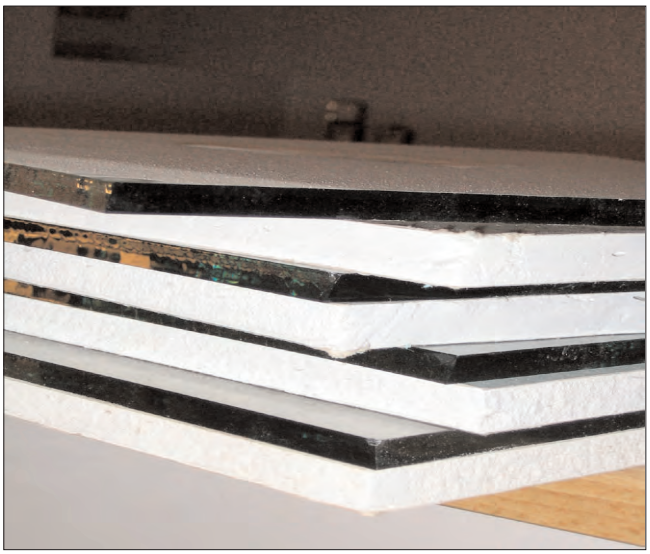

Atténuation acoustique par rapport à un bruit urbain

Type de vitrage	Caractéristiques	dB(A)
Simple vitrage	Ep. 8 mm	32 dB(A)
Simple vitrage	Ep. 10 mm	33 dB(A)
Survitrage de fenêtre existante	4/20/8 mm	30 dB(A)
Survitrage de fenêtre existante avec reprise des joints	4/ 40/6 mm	35 dB(A)
Double fenêtre (fenêtre existante + apposition fenêtre neuve)	4/150/4 mm	40 dB(A)
Double vitrage sur fenêtre neuve	4/6/4mm	32 dB(A)

- l'isolation intérieure des habitations est permise sauf rares impératifs (déterminés par l'architecte des bâtiments de France) de protection ou de mise en valeur d'éléments architecturaux particuliers,
- les types de vitrages autorisés au cas par cas (vitrage simple épais de 8 ou 10mm, survitrage, voire double-fenêtre) offrent des abattements acoustiques, vis-à-vis des bruits aériens de la rue, qui sont équivalents voire même supérieurs à celui du double vitrage.

La problématique de l'isolation acoustique du bâti existant a été étudiée dans le cadre de l'élaboration du P.s.m.v. et a permis d'aboutir à des choix techniques qui arrivent à concilier le confort des résidents vis-à-vis du bruit urbain d'une part, la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural de l'autre.

Effets sur la consommation d'énergie

Effets sur les sources d'approvisionnement énergétique

La ville de Bayonne observe une tendance affirmée, dans le secteur sauvegardé, à substituer l'énergie électrique à toute autre forme d'approvisionnement énergétique notamment d'origine fossile (gaz naturel, fuel domestique), tant pour les besoins de chauffage que de production d'eau sanitaire. Ce phénomène a une incidence favorable sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur la réduction des risques d'accidents domestiques.

Pour ce qui concerne la diversification des sources d'approvisionnement énergétique et la mise en œuvre de solutions «douces» conformément aux orientations nationales, le P.s.m.v. n'autorise pas le recours à l'énergie solaire pour des raisons d'esthétique et d'harmonie architecturale, la toiture des constructions étant considérée comme une cinquième façade. La diversification des sources d'énergie et le recours aux énergies «douces» sont donc à rechercher, tant pour les constructions privées que pour les édifices publics, en dehors du périmètre du P.s.m.v..

Il est à préciser que le recours à l'énergie solaire peut, sur le plan technique, être plus facilement mis en œuvre sur de l'habitat individuel récent ou sur des équipements publics.

En outre, la population concernée par cette restriction du P.s.m.v. est faible par rapport à la population totale de Bayonne ou de la Communauté d'agglomération (moins de 5%) pour laquelle les possibilités de diversification énergétique demeurent.

Effets sur les niveaux de consommation

Vis-à-vis de l'isolation thermique des immeubles existants, le P.s.m.v. ne s'oppose pas, sauf impératif de mise en valeur d'éléments architecturaux particuliers, qui sont identifiés au cas par cas par l'architecte des bâtiments de France, à l'isolation des parties intérieures des constructions.

Il ne faut pas négliger en outre :

- la superficie relativement faible des vitrages exposés aux intempéries, qui est liée à une organisation du bâti en lanières (constructions étroites et profondes, accolées les unes aux autres) ;

Véhicule pour le nettoyage de la voirie

Poubelles de rues

Dispositif de collecte de déchets ménagers

- la densité du bâti qui crée de fait une relative isolation des constructions entre elles.

Effets sur la production et la gestion des déchets

Les caractéristiques et performances du dispositif de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, mis en œuvre par la Communauté d'agglomération au niveau du secteur sauvegardé, ne seront pas perturbées par la mise en œuvre du P.s.m.v. Bien au contraire, cette gestion des déchets a su s'adapter aux contraintes du centre-ville ancien par :

- l'adaptation des engins de collecte et de la fréquence des tournées aux caractéristiques du réseau viaire, collecte en porte-à-porte doublée de la mise en place d'un important réseau de points d'apports volontaires de déchets (incluant les emballages «propres et secs»),
- le maintien du tri des déchets,
- le renforcement des possibilités offertes au niveau des déchetteries locales.

Le P.s.m.v. ne fait peser, du point de vue de ses prescriptions, aucune contrainte nouvelle sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers produits au sein de son périmètre d'application. Tout au plus, il autorise la collectivité à prescrire sur l'esthétique (voire dans certains cas extrêmement limités sur la localisation) des contenants (poubelles de rue, P.a.v., bornes de collecte) mis à la disposition du public, au même titre que sur l'ensemble du mobilier urbain.

Pour ce qui concerne les déchets d'activités professionnelles, les obligations réglementaires des entreprises concernées demeurent applicables à ces dernières.

Effets sur les déplacements

Effets liés aux interactions entre le P.s.m.v. et le P.d.u.

Le P.s.m.v. ne prescrit pas particulièrement en matière de gestion du trafic à l'intérieur de son périmètre d'application. Cette gestion du trafic est le fait du P.d.u. qui prend cependant en compte localement les caractéristiques du secteur sauvegardé (densité du bâti, étroitesse des rues et les recommandations du p.s.m.v.). Il existe donc une articulation entre les objectifs du p.s.m.v. et les dispositions du P.d.u. Cette articulation se traduit au droit du secteur sauvegardé par :

- une restriction du stationnement des voitures qui est compensée par un important déploiement de parkings, à tarification différenciée, en périphérie du secteur sauvegardé,
- une promotion des modes de déplacements alternatifs (piétons, deux-roues, transport en commun par le biais d'une navette électrique gratuite).

Effets lié au trafic des entreprises de travaux

Les travaux menés sur le bâti existant dans l'emprise du p.s.m.v. seront à l'origine d'un trafic de véhicules pour les besoins d'acheminement de matériaux et d'équipements sur les chantiers, et d'enlèvement de déchets (gravats, déchets assimilables à des déchets ménagers,…).

Il convient de relativiser l'importance de ce trafic à l'intérieur du secteur sauvegardé, dans la mesure où :
- il s'agit essentiellement d'un trafic de camions de type «petit porteur» relativement adapté au gabarit des voies,
- tous les chantiers de travaux ne sont pas conduits simultanément sur les constructions d'un même îlot,
- ces chantiers seront répartis au cours du temps,
- toute zone urbanisée, y compris en l'absence de p.s.m.v., fait régulièrement l'objet de travaux de construction ou de rénovation du bâti.

Effets sur les commodités de voisinage

Le p.s.m.v. est conscient de la nécessité de respecter les fonctionnalités de la ville et d'accompagner l'évolution de celle-ci. A ce titre :
- aucun déplacement ou suppression de service public n'est prévu par ce p.s.m.v.,
- le P.d.u. tient compte des caractéristiques du réseau viaire local,
- le p.s.m.v. maintient les commerces de biens et de services et par la non-affectation des sols à telle ou telle fonction, i autorise le développement de équipements et services,
- le p.s.m.v. maintient les espaces verts existants,
- en permettant la réappropriation du secteur sauvegardé par un habitat de qualité, il facilitera l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux différents services et commodités du centre ville.

Effets sur les activités

La mise en œuvre du p.s.m.v. aura un impact positif sur le long terme (bien que très difficilement quantifiable) sur les activités professionnelles, y compris en dehors du centre ancien de Bayonne, pour les raisons suivantes :
- l'accroissement de la population résidente stimulera l'activité des commerces et autres entreprises de proximité ;
- les chantiers seront source d'activité, dans la durée, pour de nombreuses et diversifiées entreprises artisanales (entreprises de travaux, certains fabricants de matériaux,…).
- enfin, la mise en valeur progressive du patrimoine architectural de Bayonne ne peut que renforcer l'attrait touristique de la ville, et donc les retombées économiques liées au tourisme.

Effets sur la santé et la sécurité

Effets liés aux chantiers

Tous les chantiers menés dans le cadre du p.s.m.v., qu'ils portent sur le bâti existant ou sur des opérations nouvelles feront l'objet, à l'identique de tous autres types de chantiers conduits, y compris en l'absence de p.s.m.v., de dispositions définies préalablement à l'engagement des travaux et visant à assurer la sécurité :
- des éventuels résidents des immeubles concernés (en cas de fractionnement des travaux),
- des occupants des constructions voisines,
- des passants sur la voie publique,
- des employés des entreprises intervenantes.

Etat de différents réseaux électriques

Mise aux normes des équipements électriques

Le respect de ces dispositions sera assuré par les services compétents de la ville de Bayonne et par des bureaux de contrôle appointés par les porteurs de projets.
En ce qui concerne le cas des démolitions totales ou partielles (curetages) d'immeubles, la préférence est bien évidemment accordée, compte tenu de la configuration du tissu urbain, aux techniques de démolition manuelle ou ne faisant pas appel à des engins lourds. La protection des immeubles voisins, lors de ces opérations particulières, est en effet un impératif.
Vis-à-vis des travaux de restauration du bâti existant, le p.s.m.v. rend obligatoire la mise aux normes des constructions en matière de réseaux de distribution (gaz, électricité, alimentation en eau potable, assainissement) ; cette mise aux normes est indéniablement un facteur d'amélioration de la sécurité.

Effets liés aux curetages
Les curetages imposés par le p.s.m.v. favoriseront la ventilation et l'éclairage des îlots concernés : au-delà des seules préoccupations de confort, ces curetages seront donc un facteur d'amélioration de la dispersion des émissions atmosphériques de toutes natures, donc de réduction du risque sanitaire lié à celles-ci.

Effets liés aux dispositions du P.d.u.
Le P.d.u. s'articule logiquement avec le p.s.m.v. pour réduire l'accès du secteur sauvegardé de Bayonne aux véhicules à moteur. Cette réduction du trafic sera un élément décisif pour la maîtrise des risques d'accidents de circulation, mais aussi pour l'amélioration locale de la qualité de l'air ambiant, et donc pour la réduction du risque sanitaire lié aux gaz et fumées de combustion.

Effets sur les risques naturels

Effets sur le risque d'inondation
En ce qui concerne le risque d'inondation, les caractéristiques du secteur sauvegardé sont prises en compte par les programmes de la ville de Bayonne:
- la maîtrise des eaux pluviales collectées par le réseau d'assainissement collectif sera assurée par plusieurs bassins de rétention,
- il n'est pas prévu d'accroissement significatif des superficies imperméabilisées et une gestion «à la parcelle» d'une partie des eaux pluviales collectées au niveau des nouveaux édifices sera systématiquement mise en place afin de ne pas provoquer de surcharge hydraulique sur le réseau d'assainissement public,
- les barthes de la Nive, à l'amont hydraulique de Bayonne, seront mises à profit en tant que champ d'épandage des éventuelles crues de la Nive.
Par conséquent, la mise en œuvre du p.s.m.v. n'est pas de nature à induire, sur le plan local, une aggravation d'un risque d'inondation susceptible de constituer une menace pour la population.

Effets sur le risque sismique
La Ville de Bayonne ne présente pas de risque sismique particulier. Le p.s.m.v. n'est en aucune façon susceptible de modifier cette situation.

Effets sur le risque d'éboulement ou de glissement de terrain
Il n'est pas fait état de risque d'éboulement ou de glissement de terrain au niveau de la ville de Bayonne. Le p.s.m.v n'est pas en mesure de faire apparaître ou d'aggraver un tel risque en raison :
- du caractère relativement «superficiel» des travaux susceptibles d'être menés à l'intérieur du secteur sauvegardé,
- de l'achèvement, au niveau local, de la mise en œuvre du schéma d'assainissement de la Communauté d'agglomération qui prévoit la sécurisation de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales.
En outre, il est évident que les travaux menés dans le cadre du p.s.m.v., pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural, viseront notamment à renforcer les structures des constructions ; ils seront un facteur de réduction des risques de chute inopinée d'éléments de bâti voire d'effondrement de celui-ci. D'ores et déjà les risques d'effondrement de constructions sont identifiés par les services municipaux compétents et donnent éventuellement lieu à l'établissement d'un arrêté municipal de péril.
En outre, toute opération lourde sur les fondations de constructions, notamment en secteur construit sur remblais ou sur pilotis, feront l'objet d'investigations géotechniques visant à définir les conditions de protection du bâti avoisinant.

Effets sur le risque de tempête
Les dispositions du p.s.m.v. ne sont pas susceptibles de modifier significativement le climat local par rapport à la situation actuelle. Le p.s.m.v. prévoit en outre la sauvegarde et la mise en valeur d'ensembles architecturaux qui ont su montrer leur aptitude à subir les différentes tempêtes qui ont pu se succéder à travers le temps.

Effet sur le risque d'incendie de broussailles
La gestion du risque d'incendie de broussailles repose sur l'entretien rigoureux des espaces à l'intérieur du secteur sauvegardé. Les dispositions du p.s.m.v. ne s'opposent pas au maintien des modalités d'entretien actuelles.

Effet sur le risque de foudroiement
Le p.s.m.v. n'est pas en mesure d'aggraver, par rapport à la situation actuelle, le risque de foudroiement des constructions, dans la mesure où il n'interdit pas la mise en place de dispositifs de protection contre la foudre.
Bien plus encore, les mises aux normes des réseaux (notamment électriques) qui sont imposées par le p.s.m.v. à l'occasion des travaux sur le bâti existant, sont de nature à réduire les risques propres liés à ces réseaux ainsi que les effets d'un foudroiement sur ceux-ci.

Effets sur les risques technologiques

En l'absence d'installation «Seveso» proche, les dispositions du p.s.m.v. ne sont donc pas susceptibles d'interagir avec ces installations. Le p.s.m.v. n'affectera d'aucune manière, par rapport à la situation actuelle, les risques liés au transport de matières dangereuses qui empruntera principalement, comme actuellement l'autoroute A63 voire, localement, les boulevards périphériques du secteur sauvegardé.

Effets sur le patrimoine naturel

Effets sur les écosystèmes aquatiques

L'articulation du p.s.m.v. avec le schéma d'assainissement, notamment pour ce qui concerne le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif participera, dans la mesure où elle assurera la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que la maîtrise des risques de disfonctionnement des stations d'épuration (par des parasitages d'eau de nappe salée), à l'amélioration de la qualité des écosystèmes aquatiques de la Nive et de l'Adour.
Par ailleurs, la nécessité de protéger le Grand et le Petit Bayonne contre les crues de la Nive conduit la collectivité à créer, à l'amont de la Ville de Bayonne, une vaste zone «naturelle» d'épandage des crues de la Nive : les submersions temporaires et répétées de cette zone, au gré des caprices du cours d'eau, seront propices au développement d'écosystèmes «humides» ou «semi-humides» particulièrement favorables à la biodiversité.
Concernant le secteur sauvegardé, tous travaux ou aménagements à venir, portant sur des ouvrages (ponts, quais, ouvrages d'assainissement,…) associés à la Nive ou à l'Adour feront l'objet, préalablement à leur engagement, d'une étude d'incidence qui sera instruite par les services de l'Etat compétents (Mission Inter services de l'eau) dans les formes prévues par la réglementation.

Effets sur les écosystèmes terrestres

Le glacis végétal qui recouvre les remparts du centre ville fait partie intégrante du secteur sauvegardé. Le p.s.m.v. prévoit le maintien de ces espaces verts notamment en raison de la valeur paysagère que ces derniers confèrent au secteur sauvegardé.
Sur ce point, le p.s.m.v. permettra de maintenir, voire de développer, la biodiversité sur le plan local, en relative continuité avec la ripisylve de la Nive.

Effets sur le patrimoine naturel protégé

Le périmètre d'application du p.s.m.v. recoupe à la marge une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (z.n.i.e.f.f.) de type 2, au niveau des remparts du Petit Bayonne.
Le maintien du glacis végétal au niveau de ces remparts, prévu par le p.s.m.v., ira dans le sens d'une protection de cette z.n.i.e.f.f. dans l'emprise du secteur sauvegardé.
Par ailleurs, le p.s.m.v. ne comporte actuellement pas de dispositions ou de projet visant à nuire aux zones «Natura» de la Nive et de l'Adour.

Effets sur le patrimoine culturel, historique et architectural

La vocation première du p.s.m.v. concerne, comme son nom l'indique, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et architectural local. La démonstration de l'intérêt de cette démarche vis-à-vis de ce patrimoine ne s'impose donc pas dans la présente analyse.

Façades non encore restaurées

Effets sur le paysage

Le p.s.m.v. a aussi pour vocation première, comme son nom l'indique, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine architectural, et donc paysager, du secteur sauvegardé de Bayonne.

De ce fait, le p.s.m.v. vise donc aussi à reconquérir la valeur paysagère du secteur sauvegardé, en lui redonnant, plus qu'une homogénéité, une lisibilité qui avait été altérée par les pratiques passées au niveau du bâti.

Tableau récapitulatif des effets du p.s.m.v. sur l'environnement

Thème	Points de sensibilité relevés au niveau de l'environnement local (Secteur Sauvegardé et abords immédiats)	Mesures de suppression, de réduction ou de compensation des effets du p.s.m.v.	Effets prévisionnels induits par le p.s.m.v. compte tenu des mesures adoptées (effets positifs, effets négatifs)	Compléments d'information
Topographie	—Pas de sensibilité particulière identifiée	—Restitution de la topographie initiale des remparts du quartier du Petit Bayonne	Pas de modification perceptible de la topographie d'ensemble du centre ancien de Bayonne et de ses abords	—Tous travaux, ouvrages ou aménagements susceptibles de modifier la topographie locale, et donc d'avoir une quelconque incidence sur la mise en valeur paysagère du patrimoine, seront soumis à l'a.b.F., préalablement à leur réalisation.
Sols et sous-sol	—Formations alluvionnaires qui sont le siège d'une nappe phréatique libre (nappe de la Nive et de l'Adour) —Présence probable de vestiges archéologiques	—Sans objet	—Pas d'effets significatifs prévisibles	—Toute opération susceptible d'affecter le sous-sol en profondeur, et notamment les fondations de construction, feront l'objet des investigations géotechniques préalables d'usage. —Toute opération susceptible d'affecter des sites archéologiques connus ou présumés fera l'objet d'une instruction par le service archéologique départemental. En cas de découverte inopinée de vestiges, obligation est faite d'en informer le service de l'archéologie.
Climat	—Difficiles conditions de ventilation des constructions dans le centre, liées à la hauteur et à la densité du bâti	—Curetages pour améliorer les conditions de ventilation et d'éclairage au cœur des îlots	—Impact positif et permanent	—Sans objet
Climat	—Pluviométrie importante	—Sans objet	—Pas d'effet significatif prévisible	—Pas d'accroissement significatif des superficies imperméabilisées —Prise en compte des caractéristiques pluviométriques locales pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre du schéma d'assainissement
Eaux souterraines et usages de celles-ci	—Nappe alluviale affleurante mais ne faisant pas l'objet d'usages sensibles à l'aval hydraulique du secteur sauvegardé	—La séparation des eaux vannes et des eaux pluviales au niveau des constructions, voire la réfection des raccordements au réseau d'assainissement collectif seront, en articulation avec le schéma d'assainissement, un facteur de réduction des risques de pollution de la nappe alluviale. —Maîtrise des facteurs de pollution liés aux chantiers, conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable.	—Amélioration de la qualité des eaux souterraines	—Tous travaux susceptibles de modifier significativement la direction des écoulements ou la hauteur de la table piézométrique feront l'objet d'une instruction préalable par la Mission inter services de l'eau.
Eaux superficielles et usages de celles-ci	—Qualité des eaux de la Nive fortement dégradée pour les paramètres bactériologie et matières organiques.	—Articulation du p.s.m.v. avec le schéma d'assainissement de la Com. d'Agglomération (séparation des eaux vannes et des eaux pluviales au niveau des constructions, raccordement au réseau d'assainissement collectif pour traitement en stations d'épurations collectives) —Maîtrise des facteurs de pollution liés aux chantiers, conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable.	—Participation du p.s.m.v., sur le plan local, à l'amélioration de la qualité des eaux de la Nive et de l'Adour	—Sans objet
Eaux superficielles et usages de celles-ci	—Le seul usage particulièrement sensible de la Nive au droit du secteur sauvegardé concerne la pratique de l'aviron	—Sans objet	—Pas d'incidence du p.s.m.v.	—Sans objet
Eaux superficielles et usages de celles-ci	—Objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des milieux aquatiques de la Nive et de l'Adour (axes «bleus» pour les poissons migrateurs)	—Articulation du p.s.m.v. avec le schéma d'assainissement de la Com. d'Agglomération (séparation des eaux vannes et des eaux pluviales au niveau des constructions, raccordement au réseau d'assainissement collectif pour traitement en stations d'épurations collectives),	4/07/06Participation du p.s.m.v., sur le plan local, à l'amélioration de la qualité des eaux de la Nive et de l'Adour	—Pas de dispositions susceptibles d'induire la création d'obstacles au franchissement pour les migrateurs

Tableau récapitulatif des effets du p.s.m.v. sur l'environnement

Thème	Points de sensibilité relevés au niveau de l'environnement local (Secteur Sauvegardé et abords immédiats)	Mesures de suppression, de réduction ou de compensation des effets du p.s.m.v.	Effets prévisionnels induits par le p.s.m.v. compte tenu des mesures adoptées (effets positifs, effets négatifs)	Compléments d'information
Qualité de l'air	—Dégradation de la qualité de l'air ambiant, à Bayonne, liée au trafic routier et au chauffage urbain	—Curetages planifiés au niveau des îlots pour permettre une dédensification de l'habitat, donc une meilleure ventilation, —Articulation du p.s.m.v. avec le p.d.u. pour favoriser les modes de déplacements doux (marche, deux-roues, navette électrique gratuite en connexion avec le réseau de bus de la STAB, nombreux parkings en périphérie du secteur sauvegardé avec des tarifs différenciés,…) —Mise au norme des installations techniques au niveau des constructions restaurées : ces mises aux normes concernent notamment les installations énergétiques. —Maîtrise des facteurs de pollution liés aux chantiers, conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable.	—Impact positif du p.s.m.v. sur l'ensemble des facteurs d'émission locaux au secteur sauvegardé. —La qualité de l'air ambiant à Bayonne n'est pas le fait principal du secteur sauvegardé.	—Sans objet
Bruit	—Le secteur sauvegardé est soumis, pour certaines voies (notamment les voies périphériques), à un bruit de fond urbain relativement important et l'animation des rues (bars restaurants, commerces, circulation, fêtes…) dans le secteur sauvegardé peut être source de gêne pour les résidents.	—Articulation du p.s.m.v. avec le p.d.u. pour favoriser les modes de déplacements doux (marche, deux-roues, navette électrique gratuite en connexion avec le réseau de bus de la Stab, nombreux parkings en périphérie du secteur sauvegardé avec des tarifs différenciés,…) —Le p.s.m.v. ne s'oppose pas, moyennant un encadrement technique, à des possibilités d'isolation des constructions en parties intérieures —Les types de vitrages imposés offrent des abattements de bruit comparables aux solutions couramment utilisées (double vitrage) —Le p.s.m.v. recherche en priorité une reconquête de l'habitat et non pas un développement des activités professionnelles —Les travaux sur chantiers sont limités aux heures et jours ouvrés.	—Impact positif du p.s.m.v. sur l'ensemble des bruits urbains. —Les chantiers prévus dans le cadre du p.s.m.v. peuvent être à l'origine de bruits temporaires.	—Sans objet
Energie	—Politique nationale de l'énergie qui vise les économies d'énergie ainsi que la diversification des sources d'approvisionnement avec notamment la valorisation des énergies renouvelables (solaire, éolien,…)	—Sans objet	—Le p.s.m.v. n'autorise pas, pour des raisons d'esthétique, le recours à des panneaux solaires en toiture	—L'interdiction de panneaux solaires n'est susceptible de concerner qu'une fraction limitée de la population bayonnaise totale. L'effort de diversification des approvisionnements énergétiques sera recherché en dehors du secteur sauvegardé.
Déchets	—Pas de sensibilité particulière relevée au niveau du secteur sauvegardé, hormis les contraintes imposées par les caractéristiques du réseau viaire pour la collecte et le tri des déchets ménagers et assimilés	—Sans objet	—Pas d'effet prévisible en raison de l'adaptation du dispositif de collecte aux caractéristiques de la trame urbaine.	—Adaptation du matériel de collecte aux spécificités du secteur sauvegardé (sacs plastiques pour la collecte en porte à porte + bennes de collectes adaptées au gabarit des voies de circulation+points d'apports volontaires des propres et secs+ bacs de regroupement enterrés pour la collecte des déchets ménagers+nombreuses poubelles de rue+véhicules spécialisés pour le nettoyage de la voirie) —Maîtrise des déchets de chantiers, conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable.

Tableau récapitulatif des effets du p.s.m.v. sur l'environnement

Thème	Points de sensibilité relevés au niveau de l'environnement local (Secteur Sauvegardé et abords immédiats)	Mesures de suppression, de réduction ou de compensation des effets du p.s.m.v.	Effets prévisionnels induits par le p.s.m.v. compte tenu des mesures adoptées (effets positifs, effets négatifs)	Compléments d'information
Déplacements	—Réseau viaire qui n'est pas particulièrement adapté pour un trafic routier d'importance au niveau du secteur sauvegardé	—Articulation du p.s.m.v. avec le p.d.u. pour favoriser les modes de déplacements doux (marche, deux-roues, navette électrique gratuite en connexion avec le réseau de bus de la STAB, nombreux parkings en périphérie du secteur sauvegardé avec des tarifs différenciés,…)	—Impact positif du p.s.m.v. sur les conditions de déplacements à l'intérieur du secteur sauvegardé	—Sans objet
Santé	—Risques sanitaires chroniques potentiels liés à : —la qualité de l'air ambiant, —l'existence de réseau en plomb pour la distribution d'eau potable, —la qualité bactériologique de la Nive vis-à-vis des activités nautiques.	—Curetages permettant une meilleure ventilation, —Articulation du p.s.m.v. avec le P.d.u. pour favoriser les modes de déplacements doux), —Mise aux normes des réseaux privatifs dans les constructions (notamment des réseaux de distribution d'eau), —Achèvement de la suppression des sections de réseau public en plomb pour la distribution d'eau potable (d'ici 2 ans), —L'articulation du p.s.m.v. avec le schéma d'assainissement en voie d'achèvement pour la ville permettra une reconquête de la qualité bactériologique des eaux de la Nive.	—Impacts positifs et permanents	—Sans objet
Commodités de voisinage	—Pas de sensibilité particulièrement liée à l'existence du secteur sauvegardé	—Le p.s.m.v. maintient les fonctionnalités au sein du secteur sauvegardé et l'articulation de celui-ci avec les quartiers périphériques.	—Pas d'effets prévisibles	—Sans objet
Risques naturels	Risque de tempête	—Sans objet	—Pas d'influence significative sur le climat local qui soit susceptible d'aggraver le risque de tempêtes —Pas d'aggravation des effets possibles associés aux tempêtes pour les biens et les personnes	—Préservation d'une architecture adaptée aux conditions climatiques locales.
Risques naturels	—Risque d'inondation par débordement de la Nive, susceptible d'avoir des effets limités localement Risque d'inondation du centre ville par dépassement de la capacité du réseau d'assainissement en cas de fortes pluies.	—Sans objet	—Pas d'aggravation du risque d'inondation ou de ses effets	—Pas d'opérations prévues susceptibles de modifier les conditions d'écoulement de la Nive et de l'Adour. Toute opération sur ces cours d'eau qui serait susceptible d'en modifier les caractéristiques hydrauliques seraient en outre soumises à instruction par la Mission Inter Service de l'Eau (Loi sur l'eau et ses décrets d'application) —Le schéma d'assainissement actuellement en voie d'achèvement au niveau de la ville prend en compte l'apport d'eaux pluviales par le biais du réseau unitaire, avec notamment la création de bassins de retenues dimensionnés pour des pluies mensuelles. —La création d'un champ d'épandage des crues, à l'amont, au niveau des barthes de la Nive, a vocation à protéger notamment le centre contre les crues de la Nive.
Risques naturels	—Risque foudre	—La mise aux normes des installations électriques dans les constructions sera un facteur de réduction des effets associés à ce risque foudre.	—Réduction du risque ou de ses effets	—Le p.s.m.v. ne s'oppose pas à l'implantation de dispositifs de protection contre le risque foudre.
Risques technologiques	—Risque d'incendie/explosion directement lié aux conditions d'aménagement et d'entretien des réseaux (gaz et électricité) dans les constructions	—La mise aux normes des réseaux dans les constructions sera un facteur de réduction des risques domestiques. En revanche, l'entretien et la vérification de ces réseaux relèvent de la responsabilité des propriétaires.	—Réduction des risques domestiques.	—Sans objet

Tableau récapitulatif des effets du p.s.m.v. sur l'environnement

Thème	Points de sensibilité relevés au niveau de l'environnement local (Secteur Sauvegardé et abords immédiats)	Mesures de suppression, de réduction ou de compensation des effets du p.s.m.v.	Effets prévisionnels induits par le p.s.m.v. compte tenu des mesures adoptées (effets positifs, effets négatifs)	Compléments d'information
Risques technologiques	—Risque lié au transport de matières dangereuses (nature du risque dépendante de la nature des matières transportées)	—Sans objet	—Pas d'aggravation du risque	—Sans objet
Risques technologiques	—Risque lié à une canalisation de transport de gaz naturel en rive gauche de l'Adour au droit du quartier du Petit Bayonne	—Sans objet	—Pas d'aggravation du risque	—Cette canalisation fait l'objet d'une servitude d'utilité publique, inscrite dans les documents d'urbanisme : sa prise en compte s'impose pour tout projet susceptible d'intéresser son emprise.
Patrimoine culturel, historique et architectural	—La totalité du secteur sauvegardé constitue un ensemble de nombreux éléments remarquables et protégés	—La vocation première du p.s.m.v. concerne la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural (incluant les vestiges archéologiques).	—Impact positif et permanent	—Sans objet
Patrimoine naturel	—La Nive et l'Adour sont proposés à l'inventaire des sites Natura 2000. Le Secteur Sauvegarde recoupe la Znieff de type 2 de la Nive au niveau des remparts du Petit Bayonne.	—L'articulation du p.s.m.v. et du schéma d'assainissement pour la Ville de Bayonne vise à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques de la Nive et de l'Adour —Le p.s.m.v. prend en compte l'intérêt de la protection du glacis végétal des remparts	—Impact positif sur les milieux naturels aquatiques et terrestres	—La création du champ d'inondation des Barthes de la Nive, visant à protéger notamment le centre ville de Bayonne, sera favorable à la biodiversité
Paysage	—Le secteur sauvegardé, incluant les cours de la Nive et de l'Adour, constitue un patrimoine paysager de premier ordre	—La vocation première du p.s.m.v. concerne la sauvegarde et la mise en valeur, notamment du point de vue paysager, de la totalité du secteur sauvegardé	—Impact positif et permanent	—Sans objet

MOYENS MIS EN ŒUVRE

LE BILAN DE L ACTION

Nota : Unité monétaire : francs français

Une part importante du budget consacrée au centre ancien

Année	Budget communal d'investissement (MFF)		Part du Centre	
	Montant	%	Montant	%
1 997	98 540	*100,0*	27 706	*28,1*
1 998	121 652	*100,0*	26 854	*22,1*
1 999	110 324	*100,0*	63 047	*57,1*
2 000	102 430	*100,0*	56 022	*54,7*
2 001	78 100	*100,0*	40 162	*51,4*
2 002	68 718	*100,0*	25 108	*36,5*
Total	**579 764**	***100,0***	**238 899**	***41,2***

L'application préfigurant le p.s.m.v.

Depuis la reprise du plan de sauvegarde en 1990, les travaux de restauration et d'aménagement du centre ancien ont été amplifiés. Etant donné que la nouvelle version du plan sollicite la «doctrine» en matière de conservation, les orientations qui ont rendu possible cette amplification des travaux, ont été présentées à la commission nationale des secteurs sauvegardés qui les a approuvées dès 1992.
Cependant le développement des actions est principalement dû à la forte implication des élus et du service d'urbanisme qui, avec l'architecte des bâtiments de France et l'appui de l''A.n.a.h., ont impulsé une nouvelle dynamique notamment en matière d'habitat.
Malgré son niveau d'exigence accru, l'initiative de la collectivité a aussi trouvé un écho favorable tant auprès des propriétaires que des professionnels, des investisseurs et de la population, y compris de celle des autres quartiers de la commune.
Même si les budgets d'investissement confondent tous les investissements engagés au cours des six dernières années, ils sont significatifs de la part consacrée au centre : elle représente en moyenne 41% du budget communal.

Aussi, cette longue période d'établissement du plan a été une occasion de débat à travers la mise en œuvre opérationnelle. Pour être testées, les grandes lignes du p.s.m.v. (règlement, plan des quartiers bénéficiant d'o.p.a.h. ...), ont été esquissées dès la première année de l'étude. Le plan a ainsi été nourri des expériences du «terrain» et, au fil du temps, il s'est instauré en document de référence commune tout en pouvant s'adapter en fonction des enseignements tirés de son application.
Cette «application anticipée» de fait, s'est révélée utile et elle pourrait être appliquée ailleurs faute de textes permettant de l'instaurer légalement.

La réhabilitation et la restauration

Depuis 1979, c'est-à-dire pratiquement depuis la création du secteur sauvegardé, près de 2 100 logements ont été réhabilités et restaurés, 90 logements neufs ont été construits et 77 logements ont été acquis et réhabilités par le secteur social. A cet ensemble s'ajoutent les opérations privées non aidées menées au cours des premières années et concernant des logements singuliers, qui n'ont pu être comptabilisées.
Entre les deux décennies (1979-1989 et 1990-2001), correspondant aux deux versions du plan, le niveau de l'effort comme le rythme des restaurations ont varié :
- Durant la première période, 1975-1990, les conditions réglementaires comme l'implication de la collectivité publique et des investisseurs n'ayant pas été aussi fortes, l'ampleur des opérations et le niveau des prestations obtenues s'en sont ressenties. Ainsi, le nombre de logements réhabilités a été de 743, dont 682 avec l'aide de l'A.n.a.h. et 61 par les organismes H.l.m. Les 36 logements bénéficiant d'un curetage ont pu être réalisés avec l'aide de l'A.n.a.h. Parmi eux, 12 logements ont été réalisés par des propriétaires bailleurs ayant un avantage fiscal.
- Durant la deuxième période, 1990-2001, le nombre de logements réalisés a été de 1 457. Il se décompose en 994 logements locatifs ayant bénéficié des aides de l'A.n.a.h., 3 primes à l'amélioration de l'habitat, 73 propriétaires occupants non-aidés, 16 logements réhabilités par les H.l.m., 90 logements neufs et 281 interventions diverses.

Sans pouvoir dire que la «moitié» du parc des 3 600 logements du centre a ainsi été «restaurée» depuis près de vingt ans, l'on peut affirmer que l'intervention a été significative et que la qualité des interventions a notablement progressé au fil du temps.

Cependant, l'action sur l'habitat et la restauration n'a trouvé son véritable rythme de croisière et ses pleines potentialités que lors des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et des aides «dé-plafonnées». Ces majorations des subventions sont la condition du succès car elles lui fournissent des moyens qui lui sont indispensables. A ce titre, la permanence du dispositif des o.p.a.h. dans le temps s'avère nécessaire, ici comme ailleurs. De même, les aides complémentaires apportées par la Commune ont été déterminantes, non seulement par leur montant mais aussi par la souplesse de leur attribution et du fait qu'elles interviennent là où les organismes institutionnels en sont empêchés. Enfin, les subventions de de l'Etat au titre des secteurs sauvegardés, font souvent défaut non seulement par la faiblesse de leurs montants, et pas seulement aux grandes opérations, mais surtout à celles, plus modestes, qui concernent le «petit patrimoine» de l'habitat.

En Francs courants et pour le seul logement, l'investissement total en travaux au cours des deux décennies atteint 413 millions. Cet investissement, pour partie estimé, ne tient pas compte des travaux non connus réalisés par une partie des propriétaires occupants qui ne bénéficient pas d'aides publiques.

Répartition des investissements en logements
y compris financements h.l.m., p.s.t., "Périssol"

INVESTISSEMENT-LOGEMENTS (milliers de F)		PERIODE		
		1979-1989	1990-2001	1979-2001
Prop. bailleurs - a.n.a.h.	Logts	682	994	1 676
	Invest.	94 144	248 310	342 454
Logt social - h.l.m.	Logts	61	16	77
	Invest.	16 396	6 284	22 680
Prop. occupants - p.a.h. (1)	Logts	0	3	3
	Invest.	0	180	180
Constr. neuve - non aidée (2)	Logts	0	90	90
	Invest.	0	33 950	33 950
Prop. occ. - non aidés (3)	Logts	nd	281	281
	Invest.	nd	14 050	14 050
TOTAL	Logts	**743**	**1 384**	**2 127**
	Invest.	**110 540**	**302 774**	**413 314**

(1) Information partielle
(2) Y compris 10 logts "Périssol" - Montants donnés ou estimés
(3) Manque information pour 1979-89

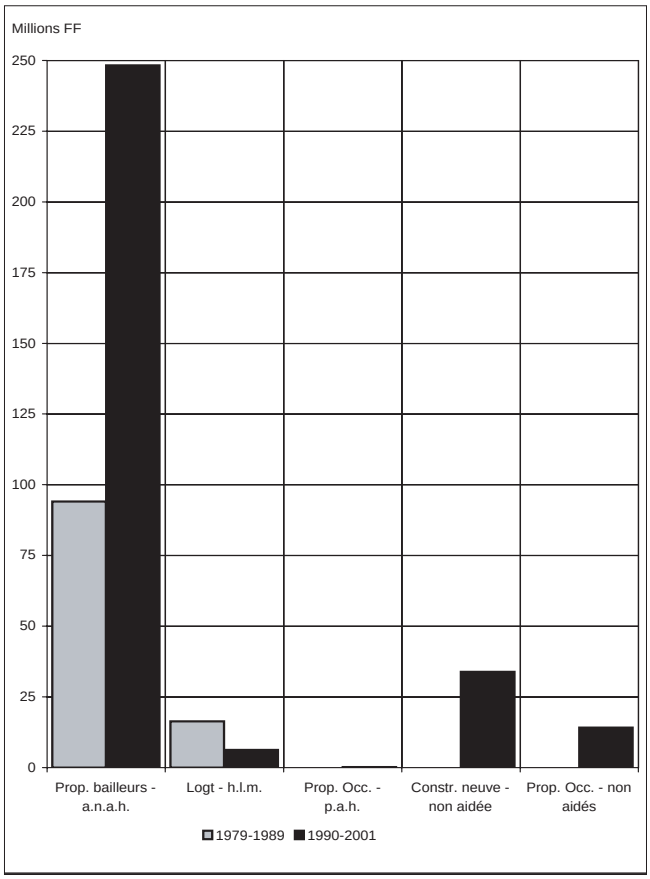

Les subventions directes qui ont accompagné ces réalisations se chiffrent à plus de 83 millions sans compter le financement du logement social ou de la construction neuve. A ces montants s'ajoutent les avantages des déductions fiscales qui sont évaluées à 42 millions de F.
Le taux moyen de toutes les subventions confondues représente 35,1% des travaux subventionnables et 24,3% du coût réel des travaux.

Répartition des subventions en logements
hormis financements h.l.m., "Périssol"

Montants en FF		**1979-1989**	**1990-2001**	**1979-2001**
A.n.a.h.	Montant	22 980 864	48 584 854	71 565 718
	%	*96,99*	*81,48*	*85,89*
P.a.h.	Montant	0	45 000	45 000
	%	*0,00*	*0,08*	*0,05*
Etat - Culture	Montant	273 542	1 243 146	1 516 688
	%	*1,15*	*2,08*	*1,82*
Viille	Montant	439 000	9 398 037	9 837 037
	%	*1,85*	*15,76*	*11,81*
Région	Montant	0	357 335	357 335
	%	*0,00*	*0,60*	*0,43*
TOTAL	Montant	**23 693 506**	**59 271 136**	**82 964 543**
	%	***100,00***	***100,00***	***100,00***
Montant subventionnable	Montant	72 418 111	164 924 190	237 342 301
	%	*32,72*	*36,16*	*35,11*
Coût des travaux	Montant	94 143 564	248 490 059	342 633 624
	%	*25,17*	*24,00*	*24,32*

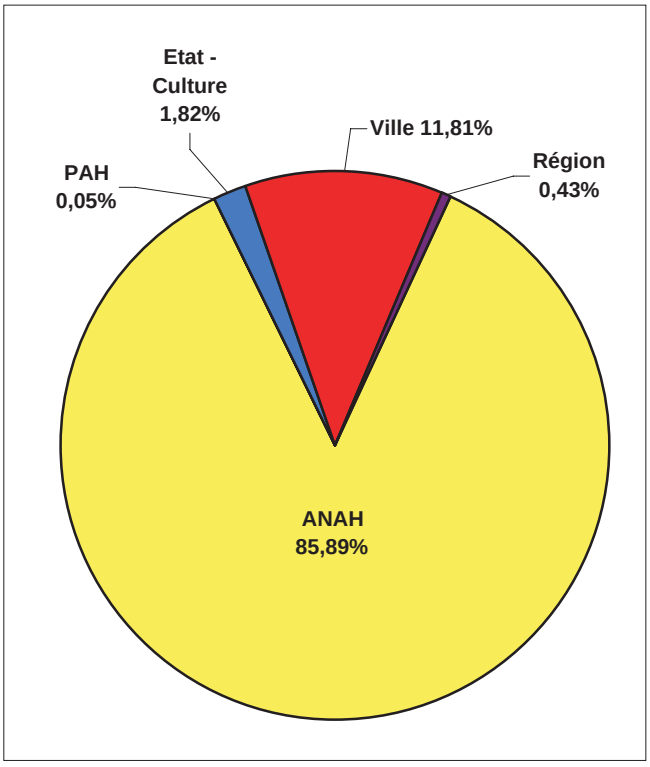

Considérant les seules opérations subventionnées par l'A.n.a.h., le taux moyen de la subvention connaît peu d'écarts. En revanche, l'investissement par logement progresse considérablement, ayant pratiquement doublé d'une période à l'autre. Bien qu'il s'agisse de moyennes, cette augmentation correspond non seulement à l'amélioration de la qualité des travaux mais aussi, et surtout, aux curetages qui portent souvent le prix au m² à une fourchette allant de 6 000 à 10 000 F ou plus. Cependant, 372 logements et 92 immeubles ont relevé de ce type d'intervention qui, malgré son coût élevé et une perte conséquente de surfaces (environ entre 20 et 30%), répond à la demande locative du centre et à une disponibilité des propriétaires et des investisseurs qui y trouvent bénéfice.
Il est évident que ces opérations ne peuvent pas satisfaire des seules aides de l'A.n.a.h. augmentées des subventions municipales ou du ministère de la Culture. Seuls les avantages fiscaux accordés aux propriétaires-investisseurs assurent l'équilibre de leur bilan et, donc, la poursuite de leurs interventions. De ce fait elles restent fragiles, la maîtrise de la collectivité locale étant faible en ce domaine de la fiscalité.

Répartition annuelle des opérations de réhabilitation A.n.a.h., en Francs

Année	Coûts et aides			Logements					
	Coût total des travaux	Montant subventionable	Subvention Subv. Anah	Logts réhabilités Nb total logts	dont conv^{tionés}	% subvention %sub./ tvx subv^{bles}	% subv./ coût tvx	*Par logement :* Coût tvx/ logt	Subv./ logt
1979	1 041 000	801 000	215 089	124	100	*26,9*	*20,7*	8 395	1 735
1980	20 951 000	16 116 300	6 755 950	120	100	*41,9*	*32,2*	174 592	56 300
1981	23 614 000	18 164 300	7 213 929	130	105	*39,7*	*30,5*	181 646	55 492
1982	5 149 000	3 961 000	901 368	32	0	*22,8*	*17,5*	160 906	28 168
1983	7 838 000	6 029 000	1 589 391	51	0	*26,4*	*20,3*	153 686	31 165
1984	4 203 000	3 233 000	753 298	30	0	*23,3*	*17,9*	140 100	25 110
1985	6 762 600	5 202 000	1 318 245	40	0	*25,3*	*19,5*	169 065	32 956
1986	5 680 475	4 369 596	1 093 845	36	0	*25,0*	*19,3*	157 791	30 385
1987	7 924 423	6 095 710	1 230 209	59	0	*20,2*	*15,5*	134 312	20 851
1988	6 718 252	5 167 886	1 033 497	34	0	*20,0*	*15,4*	197 596	30 397
1989	4 261 815	3 278 319	876 043	26	0	*26,7*	*20,6*	163 916	33 694
1990	18 069 475	13 899 596	4 390 726	90	24	*31,6*	*24,3*	200 772	48 786
1991	15 047 817	11 575 244	3 352 060	56	31	*29,0*	*22,3*	268 711	59 858
1992	16 275 029	12 519 253	3 869 595	51	26	*30,9*	*23,8*	319 118	75 874
1993	15 833 814	12 179 857	4 130 111	82	35	*33,9*	*26,1*	193 095	50 367
1994	19 243 751	14 802 885	3 772 427	93	1	*25,5*	*19,6*	206 922	40 564
1995	30 053 543	16 712 844	5 716 098	94	42	*34,2*	*19,0*	319 719	60 810
1996	12 016 437	6 869 019	1 994 678	44	4	*29,0*	*16,6*	273 101	45 334
1997	10 231 800	6 010 659	1 835 227	34	4	*30,5*	*17,9*	300 935	53 977
1998	15 811 240	10 047 079	2 400 935	64	4	*23,9*	*15,2*	247 051	37 515
1999	22 048 706	15 092 113	4 395 919	117	19	*29,1*	*19,9*	188 450	37 572
2000	53 279 865	29 175 145	8 742 568	149	27	*30,0*	*16,4*	357 583	58 675

Répartition des financements, aides et subventions des opérations 1979-2001

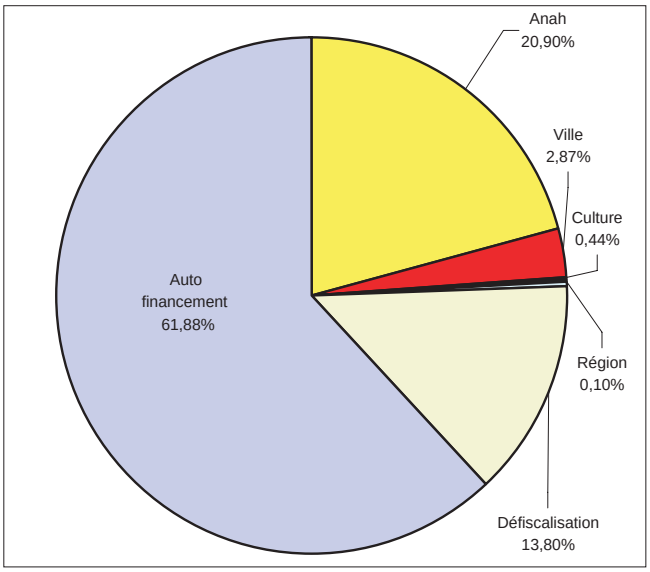

Financement	Montant en FF	%
A.n.a.h.	71 565 718	20,90
Ville	9 837 037	2,87
Culture	1 516 688	0,44
Région	357 335	0,10
Défiscalisation	47 250 000	13,80
Autofinancement	211 926 826	61,88
TOTAL	130 526 778	100,00

Taux de subvention (A.n.a.h.)
en %

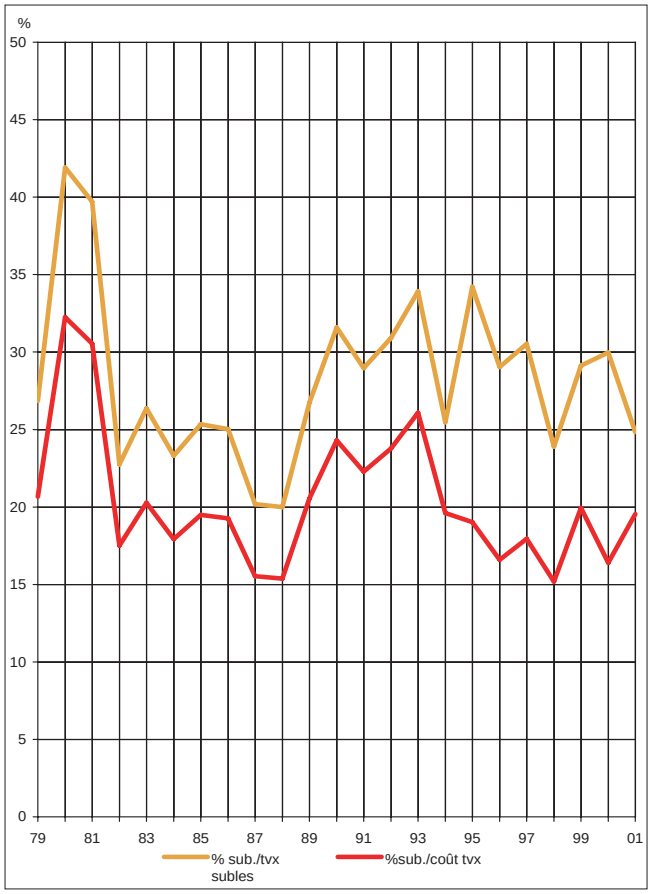

Coût des travaux par logement (A.n.a.h.)
en Francs

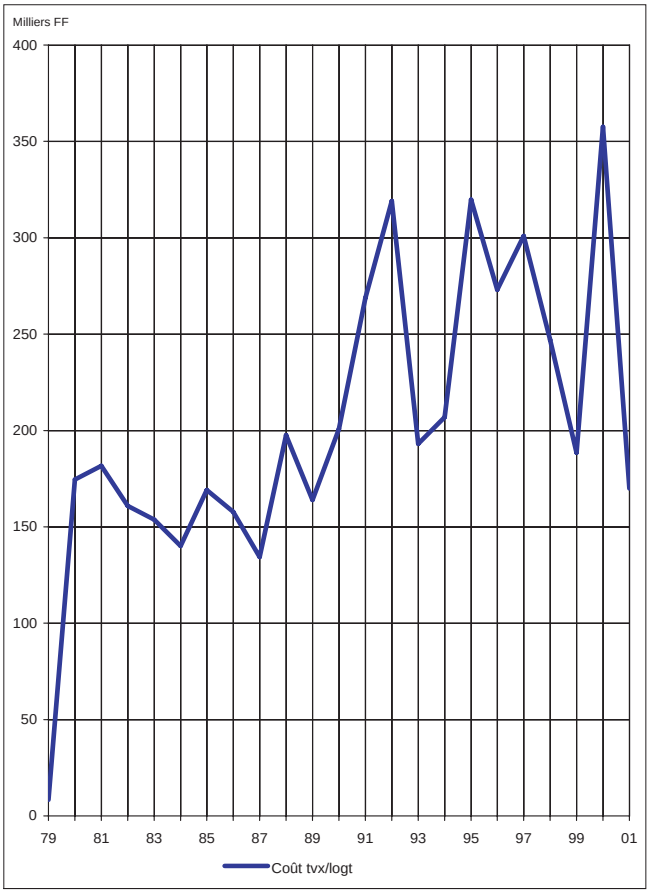

Coût des travaux, montants subventionnable et subventions (A.n.a.h.)
en millions de Francs

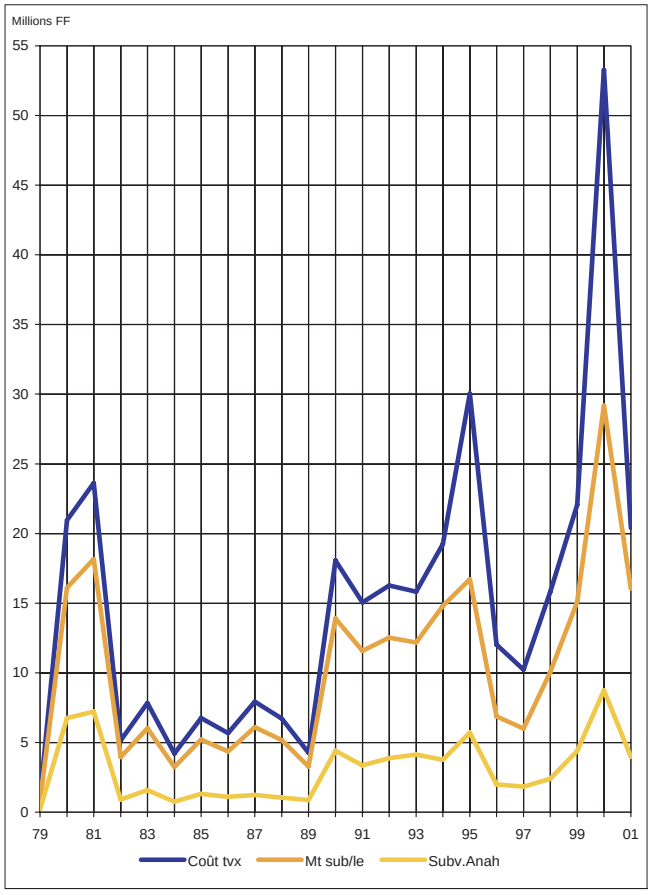

Répartition des logements réhabilités et construits au cours des deux périodes : 1979-1989 et 1990-2001

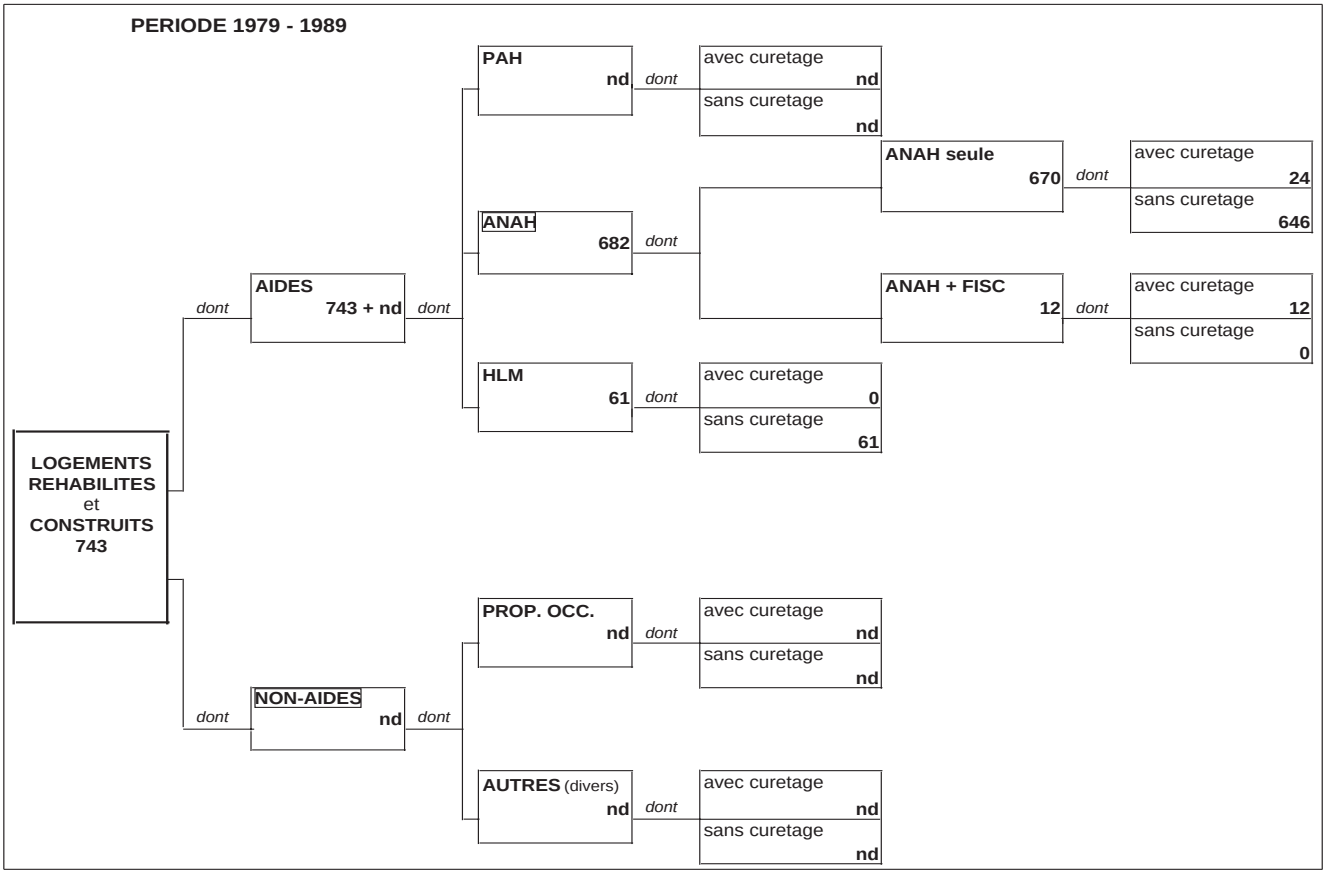

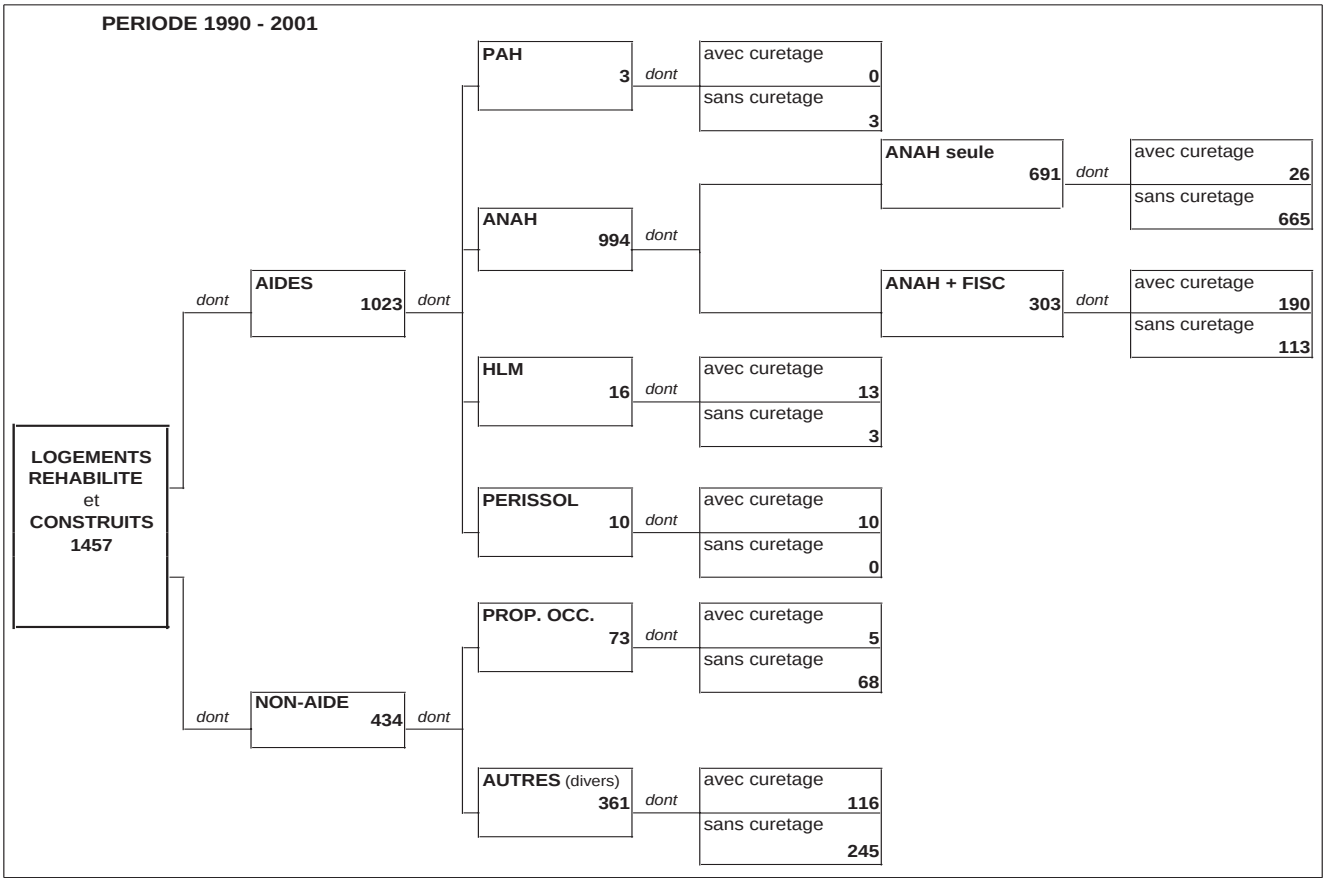

Immeubles d'habitation réhabilités, construits ou curetés entre 1979 et 2001

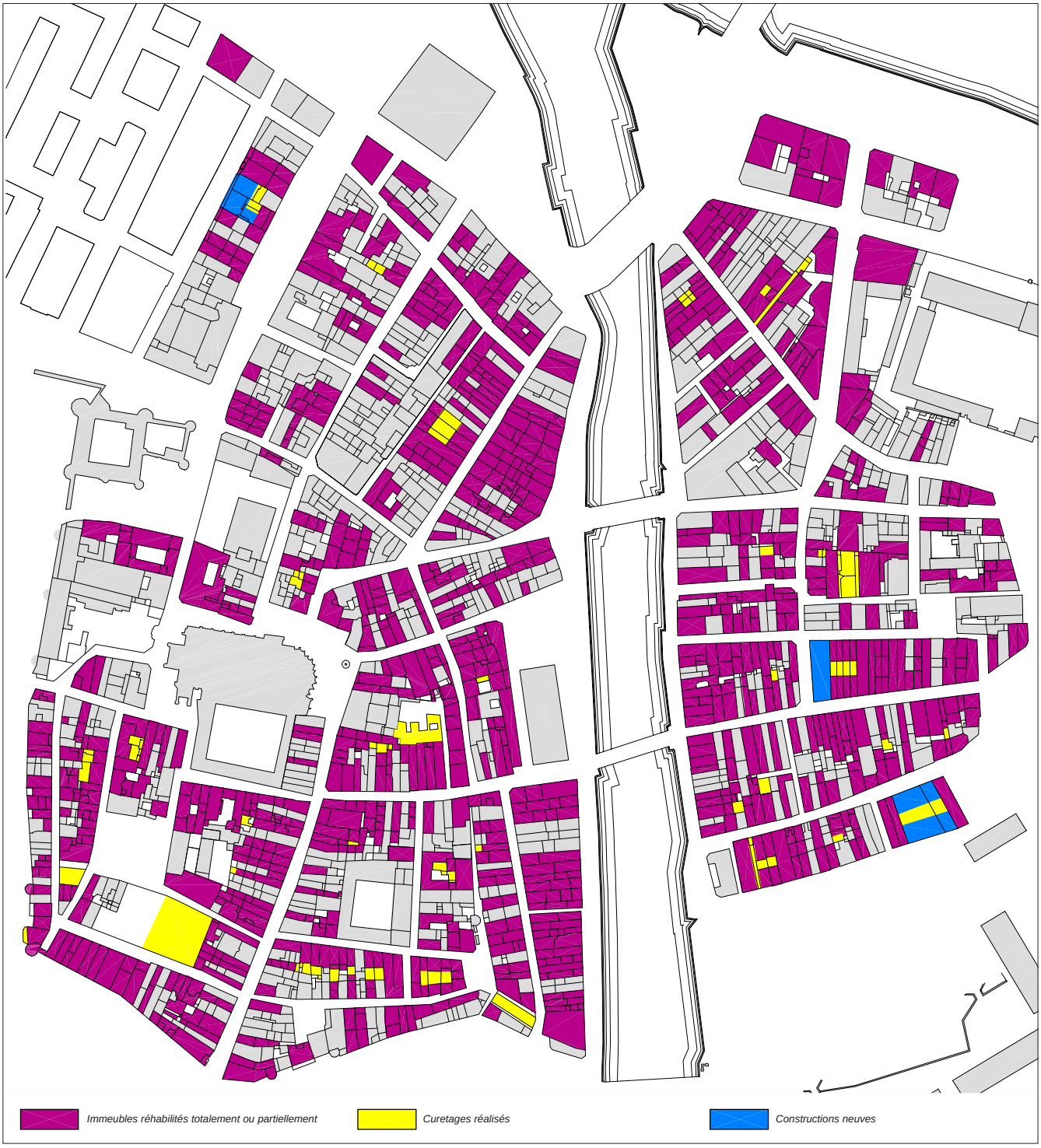

Immeubles d'habitation réhabilités, construits ou curetés entre 1979 et 1989

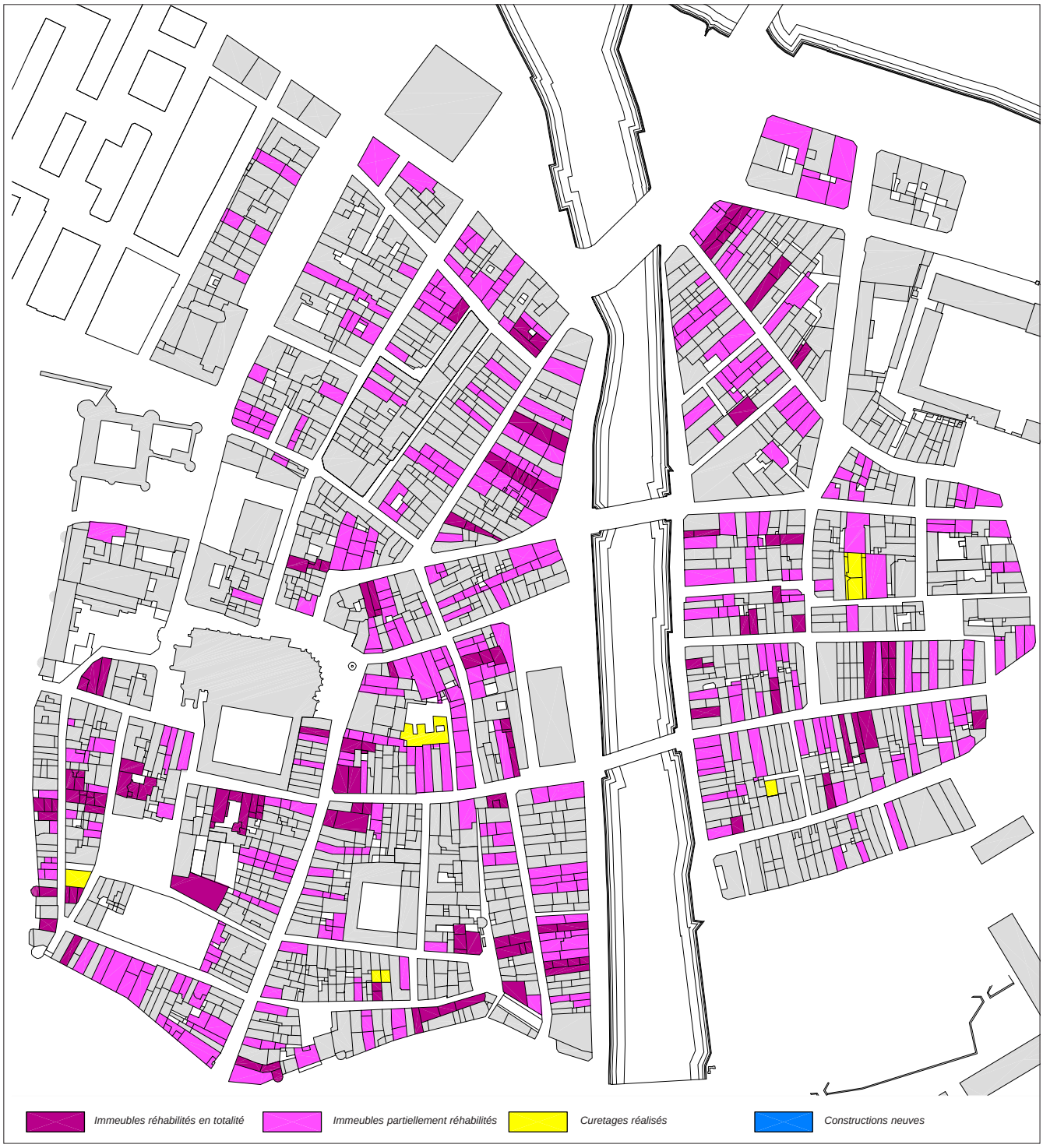

Immeubles d'habitation réhabilités, construits ou curetés entre 1990 et 2001

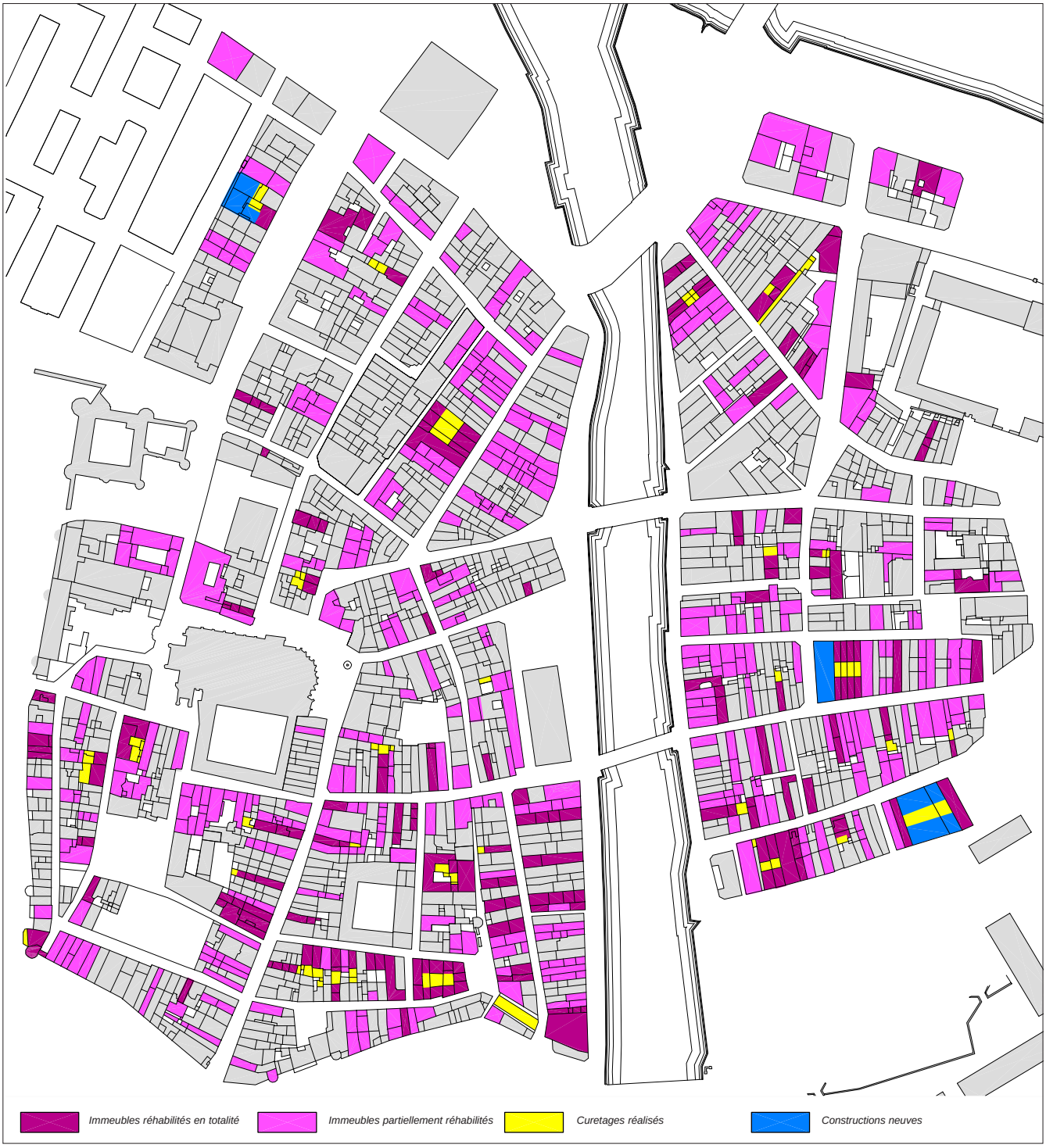

Les propriétaires occupants ne bénéficient ni des avantages fiscaux, ni des aides de l' A.n.a.h. Pour leur part, les primes à l'amélioration de l'habitat (p.a.h.) sont d'un montant dérisoire et elles sont fortement limitées par les conditions d'attribution. De ces faits, ces propriétaires qui, tout en échappant aux conditions de ressources posées par la réglementation n'ont pas les moyens de restaurer les logements, sont pénalisés par le dispositif actuel. Or, il y va de l'intérêt de la politique urbaine que de développer l'accession à la propriété pour stabiliser la population dans un centre où le taux de propriétaires est seulement de 15%. A preuve de cet écueil, l'absence du logement en accession dans les opérations de réhabilitation et, à preuve encore, la facilité de commercialisation des quelques logements en accession construits par la promotion privée et bénéficiant des avantages financiers et fiscaux accordés au logement neuf. Il y a donc une demande pour acheter un logement dans le centre et, au lieu d'en profiter pour reconquérir les logements anciens -notamment vacants- , elle est réservée à la seule construction neuve.

Quant aux catégories des logements réhabilités, entre les deux périodes, l'on constate une part décroissante du taux des logements conventionnés, les loyers intermédiaires et libres mais de niveau modéré, les remplaçant. Alors qu'entre 1979 et 1989 les loyers conventionnés représentent 45% des réhabilitations A.n.a.h., ils ne correspondent plus qu'à 23% durant la période 1990-2001.

La taille des logements produits est tributaire non seulement de la structure des immeubles mais aussi de l'ampleur des opérations. Lors des immeubles isolés, il est fortement recommandé aux opérateurs de grouper les niveaux pour former des duplex correspondant à des logements moyens ou grands. En revanche, lorsque les opérations concernent deux ou plusieurs immeubles contigus, il est alors fréquent de procéder à leur regroupement pour former des logements de plain-pied. Si les contraintes morphologiques du bâti et financières des propriétaires engendrent un grand nombre de petits logements, la formation de grands logements reste une priorité qui est même souvent imposée lors de la délivrance des autorisations.

Par référence aux programmes issus des trois o.p.a.h. entre 1990 et 2001, sur 494 logements, 39% sont des logements d'une ou deux pièces, 43% sont des logements de trois pièces, et 18% ont quatre pièces ou plus.
Ces résultats, insuffisants, doivent être améliorés.

*

* *

Les opérations elles-mêmes comme leur conduite ont été largement facilitées et maîtrisées par le service d'urbanisme de la Commune qui a assuré une assistance permanente auprès des propriétaires et des investisseurs. La faisabilité technique et économique des interventions, le calcul des subventions en fonction de la nature et de la qualité des travaux, la gestion des opportunités foncières, le diagnostic ou le conseil y compris sur le chantier,... sont autant d'actions que ce service a assuré. Cette assistance, au «quotidien», aide, rassure et, de ce fait, mobilise les investisseurs et les candidats à l'habitat du centre. Pour la collectivité, le contrôle des programmes, de la qualité des travaux, l'utilisation conforme des aides publiques,... sont autant de garanties pour mener sa politique de restauration et de revitalisation.
Enfin, la maîtrise d'œuvre a participé pleinement à cette action. L'intervention d'architectes et d'ingénieurs extérieurs et expérimentés dans le champ de la restauration a été relayée par les professionnels de la ville qui, en travaillant ensemble avec les artisans et les entreprises, ont rendu possibles les résultats obtenus.
Plus important encore, les habitants comme les propriétaires, ont adhéré à la politique exigeante engagée par la collectivité publique et, dans la mesure de leurs possibilités, ils réalisent les travaux nécessaires non seulement en vue d'une réhabilitation normative mais, aussi pour la restructuration et la restauration de leurs immeubles ou logements.

Si ces considérations ne font habituellement pas partie des bilans opérationnels, ici, ce capital de compétence et de disponibilité mérite mention car, même s'il n'est pas «chiffrable», il a largement contribué tant à la qualité obtenue qu'à l'équilibre économique et social des opérations.

Récapitulation des réhabilitations réalisées entre 1979 et 2001

		1979 - 1989	1990 - 2001	1979 - 2001
LOGEMENTS				
(Nombre)	**Total**	**682**	**994**	**1 676**
INVESTISSEMENT				
(milliers de FF)	**Total**	**94 144**	**248 310**	**342 454**
	Par logement	138	250	204
MONTANT SUBVENTIONABLE				
(milliers de FF)	**Total**	**72 418**	**164 920**	**237 338**
	Par logement	106	166	142
SUBVENTIONS				
(milliers de FF)	A.n.a.h.	22 981	48 585	71 566
	Ville	439	9 398	9 398
	Région	0	357	357
	Etat-Culture	274	1 243	1 517
	Total des subventions	**23 694**	**59 583**	**83 277**
	Subv. par logement	35	60	50
	% subv./tvx subventonnables	*32,72*	*36,13*	*35,09*
	% subv. / coût des tvx	*25,17*	59 679	*24,32*
IMMEUBLES				
(Nombre)	Traités totalement	50	95	145
	Traités partiellement	340	381	721
CURETAGES				
(Nombre)	Immeubles concernés	2	90	92
	Logements concernés	12	360	372
LOYERS				
(milliers de FF)	**Conventionnés**	**305**	**224**	**529**
	Montant subventonnable	31 902	43 920	75 822
	Montant de la subvention	12 820	26 575	39 395
	Travaux subventionnables par logt	105	196	143
	Subvention par logement	42	119	74
	% de subvention par logement	*40,19*	*60,51*	*51,96*
	Intermédiaires		**90**	**90**
	Montant subventonnable		36 600	36 600
	Montant de la subvention		9 920	9 920
	Travaux subventionnables par logt		407	407
	Subvention par logement		110	110
	% de subvention par logement		*27,10*	*27,10*
	Libres	**377**	**680**	**1 057**
	Montant subventonnable	40 516	84 400	124 916
	Montant de la subvention	10 867	23 088	33 955
	Travaux subventionnables par logt	107	124	118
	Subvention par logement	29	34	32
	% de subvention par logement	*26,82*	*27,36*	*27,18*

La re-composition des grandes emprises

La grande emprise du château-Neuf, du couvent des Cordeliers et du retranchement de Sainte-Claire, occupée depuis la Révolution par des casernes de l'Arsenal, a été acquise par la ville au début des années 1990.

Dans un premier temps, divers programmes visant à «rentabiliser» l'acquisition foncière ont été proposés : y construire 450 logements, un centre commercial, des bureaux... Au «tout plein» des premières propositions a succédé le «tout vide» des suivantes, proposant d'y faire un parc, quelques logements et des pavillons sans vocation précise.

Or, par ses capacités d'accueil, ce site constitue l'enjeu majeur de la politique de centralité de la ville. Pour le préserver, ces diverses hypothèses ont été écartées et le site a été affecté à des équipements d'intérêt général. Au château-Neuf, ont pris place une partie du musée Basque et l'I.u.t., à la grande caserne du 17ème siècle le conseil Général y a installé ses services et, à la petite caserne, les Archives départementales préparent leur implantation qui s'étendra sous le bastion Royal. Dans d'autres bâtiments militaires (halles, bâtiment-porche, caserne du cavalier...), complétés par des constructions neuves, ainsi que dans les terre-pleins des glacis, l'université sera construite prochainement.

Séparé par une esplanade, un équipement culturel et des commerces occuperont le flanc nord du terrain le long de la rue Pelletier qui, libérée de la circulation, sera bordée d'un mail planté. Ici, le plan de re-composition du site a suivi la géométrie rigoureuse et l'échelle des casernes. Associant les nouvelles implantations aux bâtiments anciens qui subsistent, la composition, centrée sur une esplanade, dégage la perspective étagée du château et forme un ensemble ordonné capable de recevoir des grands équipements sans défigurer, ni imiter le tissu ancien qui jouxte.

Le site des casernes avant le départ de l'armée. La confrontation des deux tissus a dicté la nouvelle composition

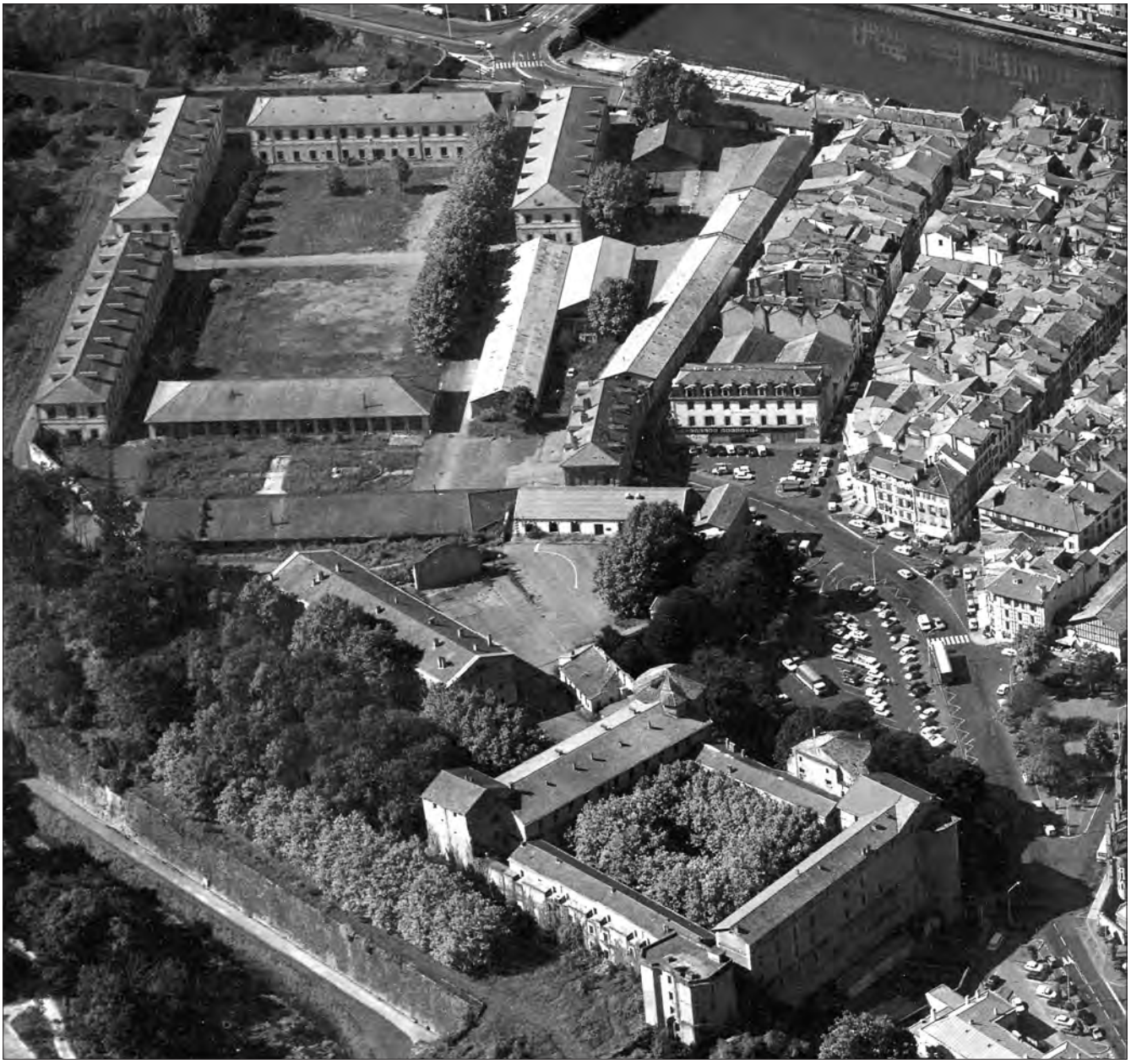

Proposition de construction de 450 logements

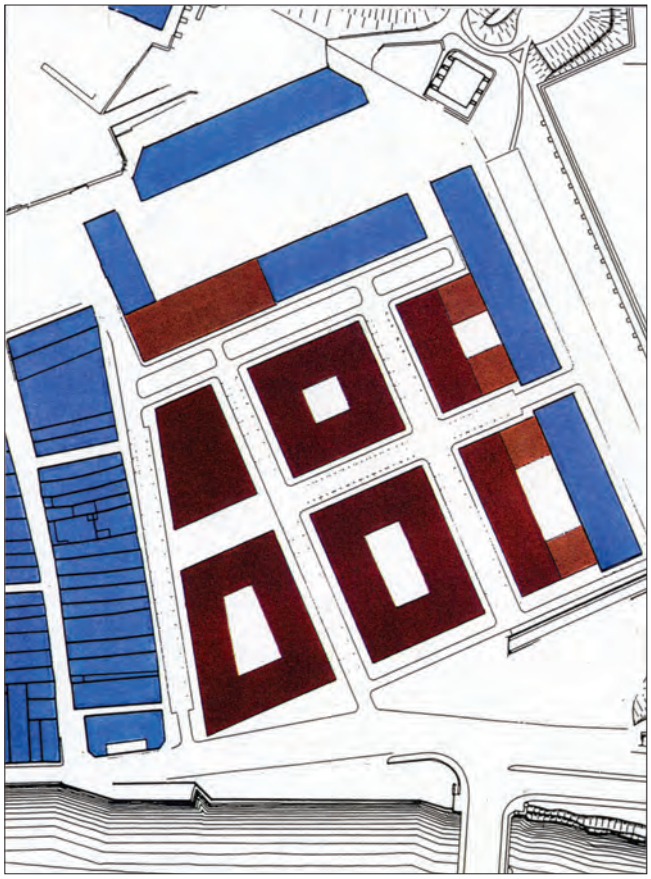

Proposition de construction d'une galerie marchande

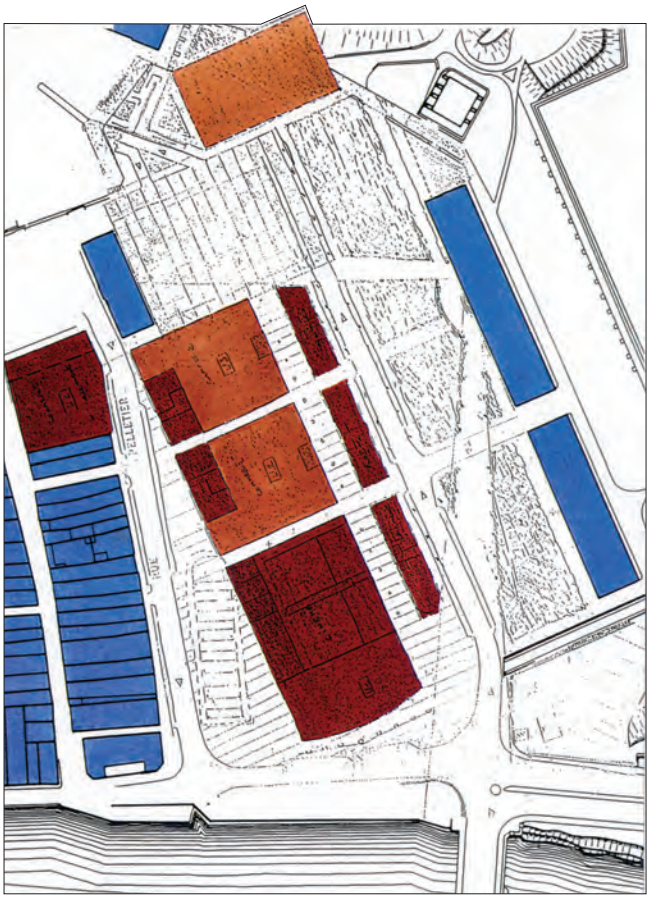

Proposition d'un supermarché

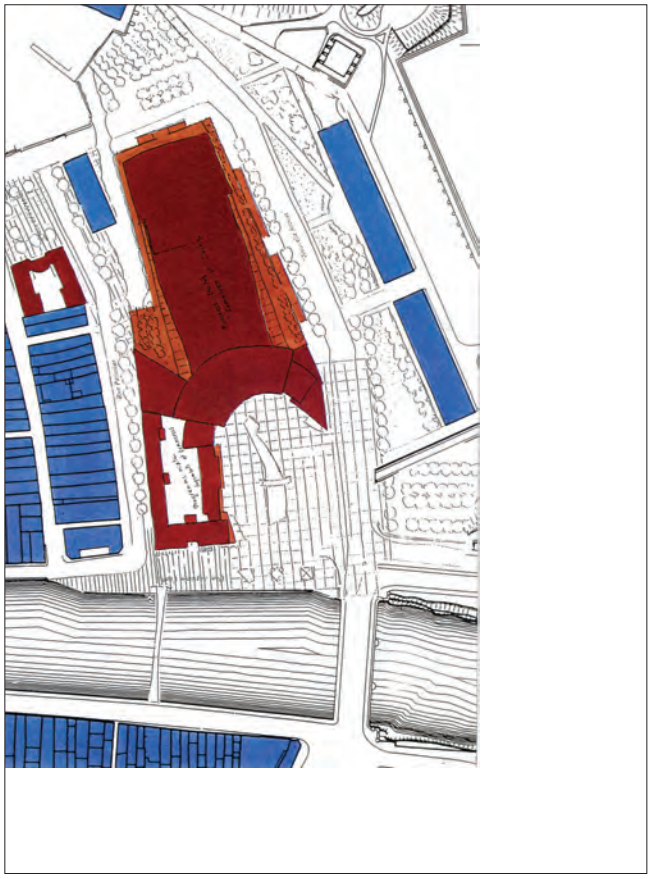

Proposition de construction de logements et de pavillons

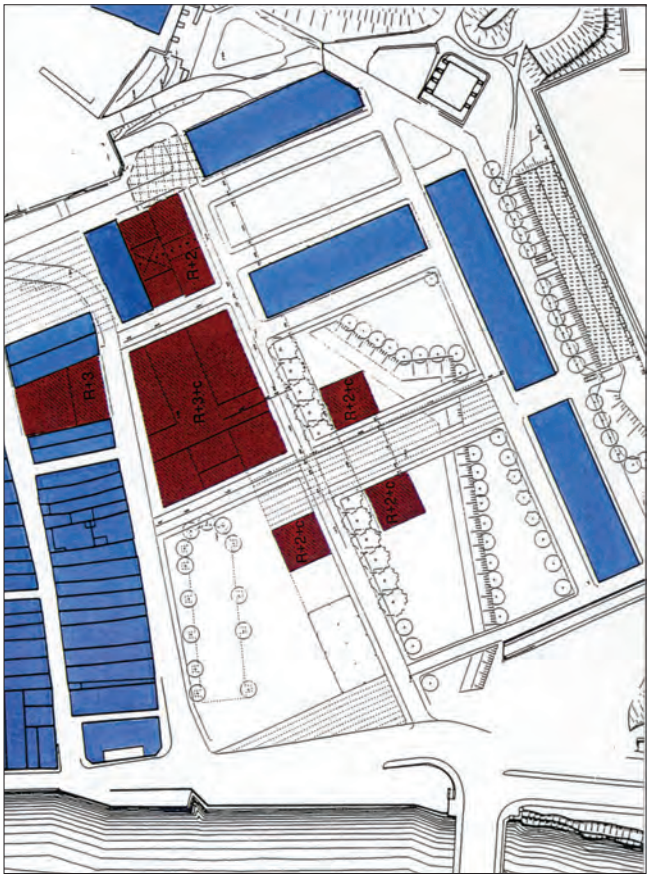

Le site des Casernes

Variante 1 - Emprise maximum

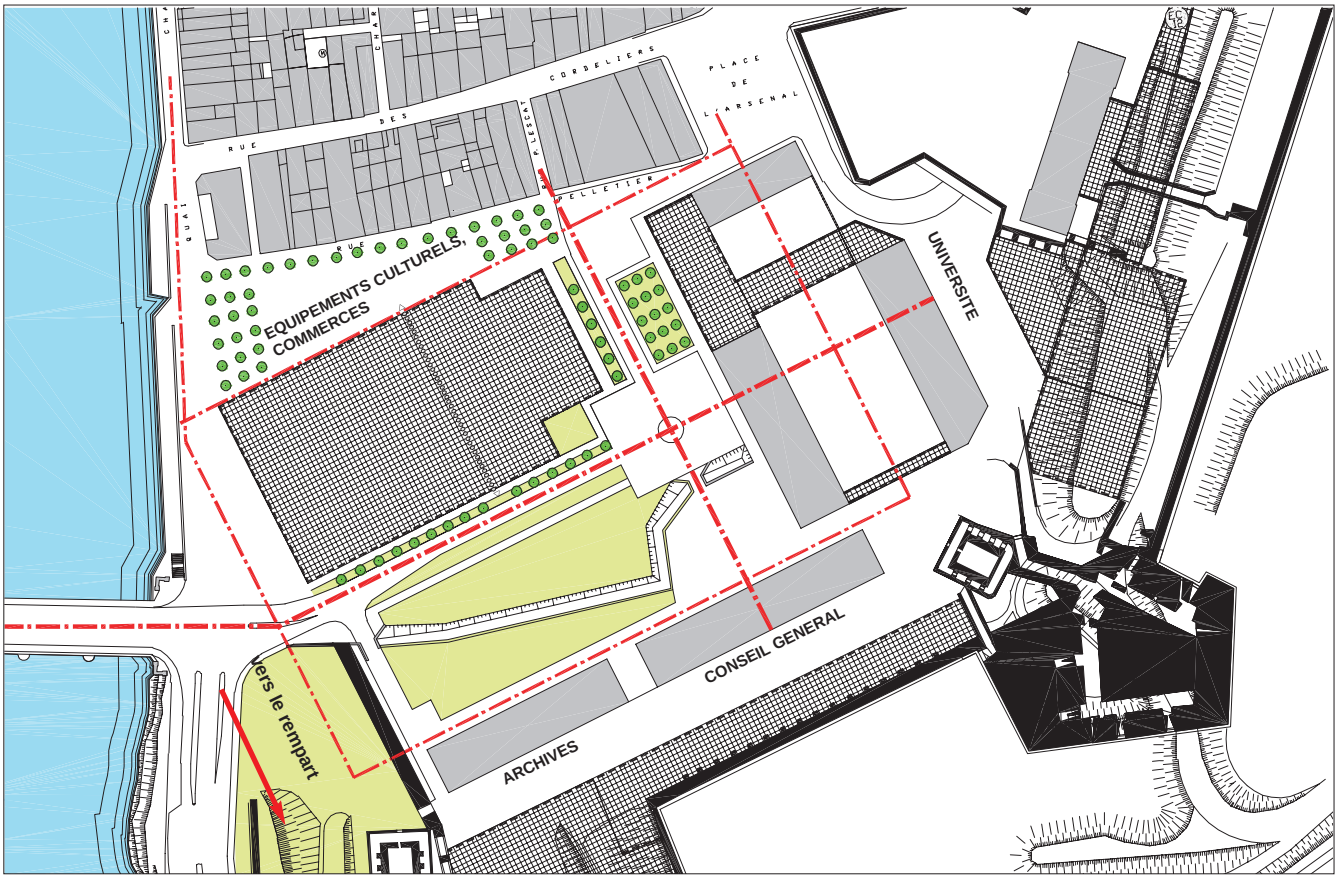

Variante 2 - Emprise minimale

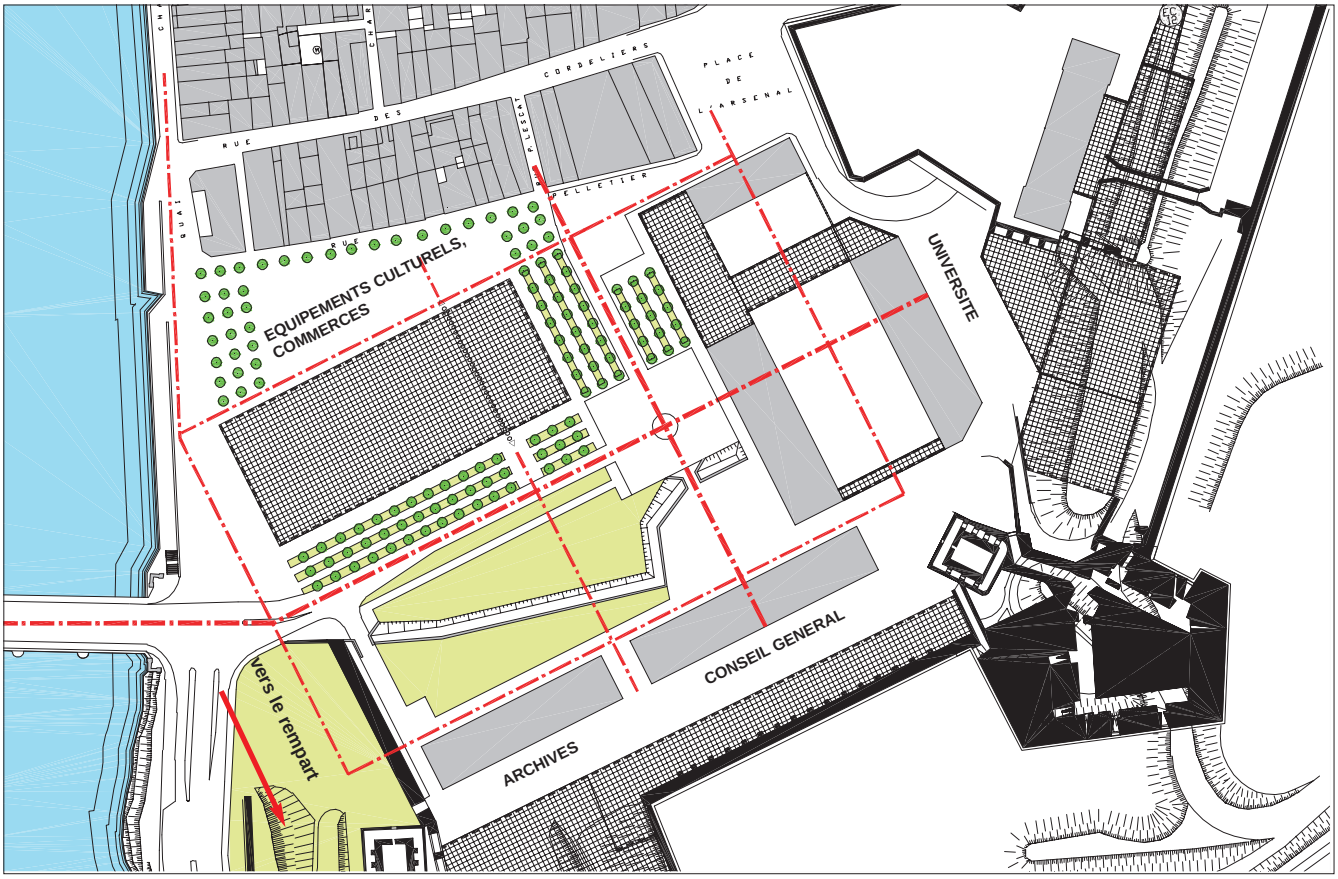

L'ancien tribunal

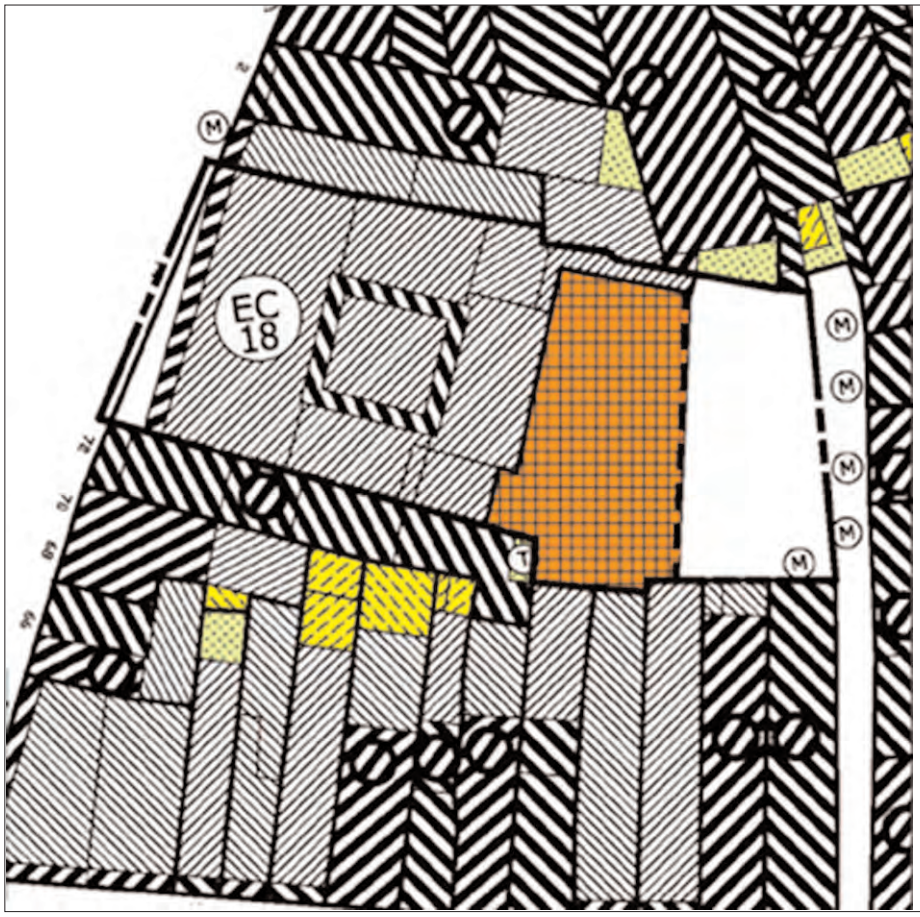

Variante 1

Façades sur rue et cour conservées, extension arrière seule autorisée

Variante 2

Remplacement de l'édifce, implantation à l'alignement de la place

Le nouvel aménagement du quartier Montaut

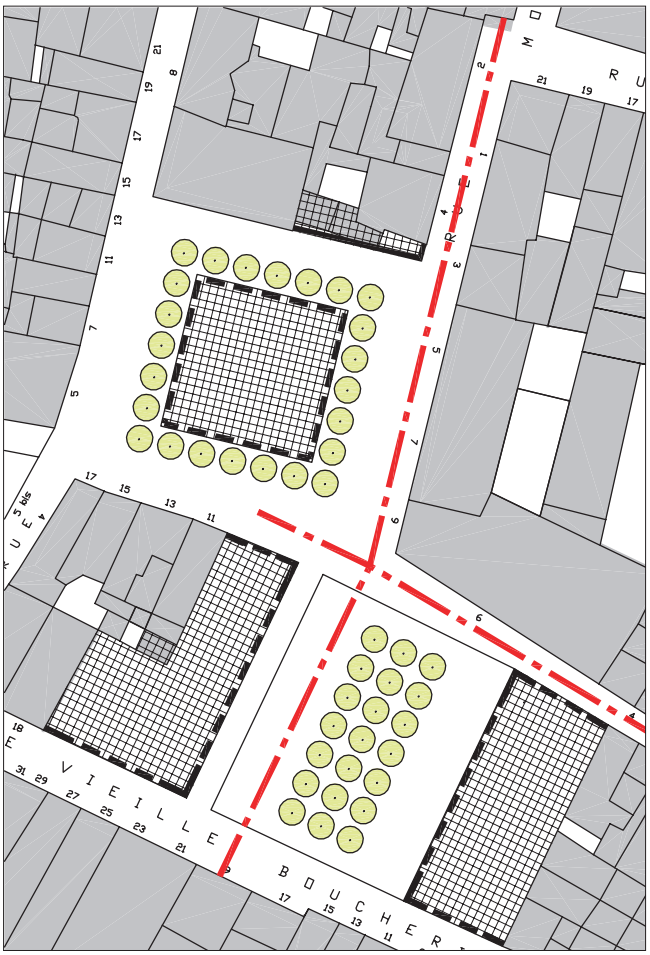

De même que pour les casernes, le plan définit d'autres emprises constructibles :

- A la place Montaut, la nécessaire restructuration du tissu a abouti à une nouvelle composition des espaces. Elle prévoit la création d'une place au milieu de l'îlot bordé par les rues Sabaterie et Vieille-Boucherie. Cette partie de l'îlot ayant été démolie au fil du temps, sera bordée par deux constructions «cicatrisant» les traces de la démolition. A l'actuelle place Montant, une nouvelle emprise destinée à une halle réservée à des équipements et des commerces groupés autour des métiers d'art, est prévue.

-Au sein de l'ancien hôpital militaire et dans le square L. Pouzac qui le précède vers l'Adour, des nouvelles emprises sont envisagées dans l'éventualité où cet ensemble servirait à l'implantation de nouveaux.équipements centraux. Ici, il s'agit essentiellement de bâtiments qui, sous forme de «pavillons», pourront compléter le grand édifice de l'ancien hôpital et, éventuellement, ouvrir ses activités vers les quais.

L'ordonnancement du site de l'ancien hôpital militaire et du square L. Pouzac

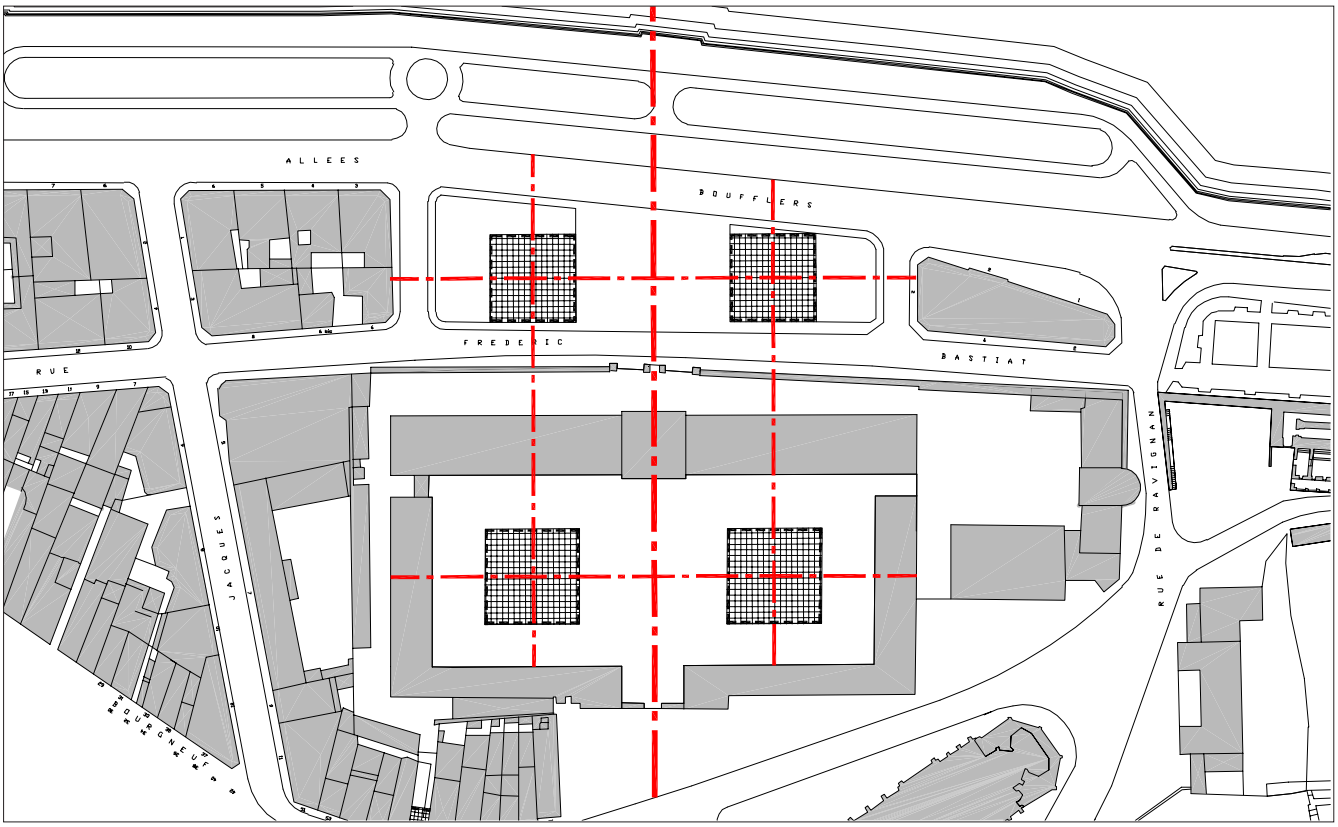

L'espace public

Le traitement des espaces publics est resté le «parent pauvre» des réalisations menées pendant l'établissement du plan. Cette période a servi au cantonnement progressif de la voiture et au renforcement de la couronne de stationnements périphériques. Pour l'instant, seuls des essais de traitement et de matériaux sont en cours. Les pavages anciens dont des fragments ont pu être trouvés, étant de pauvre facture et impossibles à reconduire, le traitement adoptera des nouveaux dispositifs.
Une «charte» générale devra être établie afin d'aménager progressivement les espaces selon une vision d'ensemble et les limites de l'investissement possible.
Les objectifs d'aménagement des espaces publics, sont les suivants :
- traiter l'espace public de façon unitaire et simple pour assurer sa continuité en ne distinguant par un traitement différent que les seuls lieux majeurs de la ville,
- constituer des plates-formes uniques pour les rues et ne conserver les trottoirs qu'aux seules voies affectées à la voiture et à celles appartenant aux tracés du 19ème siècle,
- retenir des revêtements en dalles et pavés de pierre et un calepinage discret qui ne trouble pas la perception de l'architecture et du paysage,
- écarter toute autre plantation que celle d'arbres correspondant à l'échelle de la ville,
- réduire le mobilier et les «accessoires» urbains qui encombrent l'espace et conserver les dispositifs anciens de qualité (garde-corps des quais, chasse-roues...).
- supprimer la publicité et réduire l'impact des enseignes,
- éclairer la ville de façon discrète et illuminer les monuments sous forme de «halo».

La montée de l'ancienne poissonnerie dégagée par la démolition d'un bâtiment et le dégagement du rempart du 12ème siècle

La formation et l'information

La sauvegarde et la restauration du patrimoine ne peuvent pas résulter de la seule application d'un règlement aussi bien interprété soit-il. Une constante adaptation et une «intelligence des situations» sont nécessaires de la part de tous les intervenants.
Hors du cadre réglementaire, il a donc paru essentiel de construire une culture commune, une «chaîne du savoir et du faire» allant des élus aux habitants en passant par les services, les architectes, les artisans,... Car, le projet relève d'une élaboration et d'une contribution collectives et de la prise en compte des connaissances et des impératifs réciproques. Il est de même pour la mise en œuvre où il s'agit, pour l'ensemble des intervenants et notamment pour les architectes et les artisans, de re-nouer avec les pratiques traditionnelles pour restaurer les édifices de façon pertinente.
Cela n'est possible que dans la mesure où l'architecture est perçue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire, non pas un fait fortuit, relevant de l'appréciation subjective, mais comme une approche raisonnée, ayant ses propres règles et cohérence que l'on peut expliquer, comprendre et maîtriser.
Cela n'est possible aussi que dans la mesure où l'on ne se contente pas de dispenser l'information et les services, les aides et les conseils, mais qu'on les partage.
Ce dialogue, cet «aller-retour» permanent entre les participants -y compris les usagers- est la meilleure façon de surmonter les clivages et de développer cette culture commune.
Dans ce sens, différentes actions ont été ainsi engagées à l'initiative de la ville.

Formations d'entreprise

La formation des entreprises s'est nourrie d'abord d'échecs successifs, l'approche de la question étant difficile à trouver au début. Commencée en 1982, la formation a fini par trouver un mode de fonctionnement satisfaisant en 1994 avec l'affirmation de principes simples : travailler en commun, échanger des savoirs, former aux techniques et au patrimoine, porter la formation sur la place publique.
Les vecteurs de cette formation ont été la Chambre de métiers des Pyrénés Atlantiques, la C.a.p.e.b.-Pays Basque et la municipalité de Bayonne. Ce partenariat s'est aussi traduit par un co-financement, chacun contribuant pour un tiers au coût de la formation. La méthode de formation a été élaborée aussi en partenariat entre le formateur, Hervé Nicolas, l'architecte des bâtiments de France et le service de l'urbanisme.
L'urgence étant celle du traitement des façades (enduits, nettoyage de la pierre, peintures...), les premiers cycles se sont adressés aux peintres et aux maçons, la filière de formation technique au bâti ancien suivant trois niveaux :
- Niveau 1 : restauration et restitution du patrimoine architectural.
- Niveau 2 : complément individuel sur chantier, dit «formation-action»
- Niveau 3 : ateliers des métiers (spécialisation de la formation initiale)
De façon plus détaillée ces trois niveaux sont suivants :

- Niveau 1 : acquisition ou perfectionnement des connaissances et des capacités d'intervention sur les façades et les aménagements intérieurs du bâti ancien.
Le stage, suivi par des artisans, des salariés d'entreprises, des cadres techniques, des maîtres-ouvriers, des chefs d'équipe, des compagnons… traite de l'architecture locale, du diagnostic du bâtiment, du ravalement des pierres, des crépis, enduits, enduits minces, peintures, ornements en relief peints ou moulurés.
Six cessions totalisant de 13 jours abordent les thèmes évoqués. En cours de stage des «binômes», peintre-maçon, sont formés avec, pour tâche, la remise d'un dossier écrit sur une façade d'immeuble. Le dossier comporte un volet architectural, un volet de diagnostic et un volet de propositions de travaux.
Approfondi collectivement, ce travail fait l'objet d'une présentation publique lors de la dernière journée de formation, sous forme d'un itinéraire à travers la ville, le public invité étant composé de propriétaires, maîtres d'œuvre, gestionnaire d'immeubles...
Cette présentation fait aussi connaître les professionnels qui se sont engagés dans la restauration, «questionne» les pratiques antérieures et donne l'occasion de créer de véritables «relais» du secteur sauvegardé auprès du public.
La conception partenariale de la formation rapproche les participants et permet au fil des séances d'échanger toutes sortes de préoccupations, savoirs et questionnements. Ainsi, la mise en commun des connaissances a permis de créer culture technique et patrimoniale partagée et a contribué à l'écriture de la version définitive de l'article 11 du règlement du plan de sauvegarde mettant ainsi sur un même niveau les prescriptions et la capacité des artisans à les mettre en œuvre.
Ce premier niveau est aussi le «ticket d'entrée» donnant accès aux autres niveaux de la formation.
- Niveau 2 : la «formation-action» correspondant à un complément individuel du stage, a été initiée à partir du constat simple qu'entre la formation, l'«école», et le chantier, la «vie active», il y a une distance comme celle qui sépare la théorie de la pratique.
Pour opérer, il est apparu nécessaire de procéder par un accompagnement individuel du stagiaire sur son chantier (concept totalement méconnu par les systèmes de formation). Cet accompagnement, assuré par le formateur pendant le déroulement des travaux, peut opérer en amont, dans la phase de prospection, de l'étude, de l'aide à la décision, ou pendant les travaux sous forme d'aide à la réalisation. Bien entendu, seuls les participants au premier niveau peuvent bénéficier de la formation-action qui confirme à travers des chantiers les savoir-faire acquis ou confortés lors de la formation initiale.
La non reconnaissance par les systèmes institutionnels de ce type de formation a conduit la municipalité à la prendre entièrement en charge, l'entreprise demanderesse, le formateur et la ville définissant ensemble les besoins à satisfaire.
- Niveau 3 : Au fur et à mesure de l'évolution de ce travail, a émergé une nouvelle demande allant vers une spécialisation à partir de la formation initiale : ce furent les «ateliers des métiers». qui développent la qualification des stagiaires par des recherches et des réalisations de références à partir de l'analyse architecturale et historique du bâti ancien.
Ces ateliers visent à faire émerger de véritables spécialistes des

Formation sur site

Echantillons de traitement réalisé en atelier

thèmes traités : ateliers de «taille de la pierre», «peinture et décors peints», «travaux d'entretien valorisant le patrimoine», ont ainsi vu le jour.

Pour la pierre, il ne s'agit pas de former en une semaine un tailleur mais de réaliser un ouvrage collectif établissant un calepinage, une fiche de débit et définissant les aspects de finition (reconnaissance de l'outillage, des pierres, traçage, méthodes de tailles, outils pour les parements).

Pour le décor peint il s'agit de connaître les époques et styles des décors, à identifier les matériaux et différents produits à utiliser, à réaliser un ouvrage individuel et un ouvrage collectif comprenant faux-marbre, stuco, filage, moulures, trompe l'œil…

Cet atelier, au-delà de l'évidente utilité pour le bâti ancien, a permis aux entreprises de développer aussi leur activité dans la construction neuve ce qui, économiquement, les a confirmées dans leur démarche de formation

Les travaux d'entretien valorisant le patrimoine, basés sur les enduits minces, ont sans doute le plus marqué les esprits car ils ont développé une nouvelle technique qui n'exclut plus les peintres du traitement des façades et valorise l'artisan tant techniquement que financièrement. Par ailleurs et pour le propriétaire, les subventions auxquelles ces travaux donnent droit ramènent leur coût au prix de la simple peinture. Cet atelier s'est fixé pour objectif de reconnaître l'état et la nature d'un enduit, sa composition, sa pathologie et, en conformité avec l'architecture de l'ouvrage, de proposer une solution d'entretien de qualité par contraste à l'habituelle réfection de l'enduit ou à la mise en peinture des façades. Sont également abordées ici les techniques de réparation, de ragréage et de complément en pierres appareillées.

Ces formations ont instauré des rapports nouveaux entre prescripteurs, administrations et professionnels, basés sur l'échange, le respect, la compréhension des problématiques de chacun. Elles ont aussi légitimé auprès du grand public les exigences de qualité du secteur sauvegardé et elles ont suscité un partenariat permanent avec la collectivité qui a abouti à la création de l'association «Bayonne, centre-ancien : une qualité à vivre». Pour les entreprises elles-mêmes, au-delà des avantages évoqués, elle a abouti à la création au sein de la C.a.p.e.b.-Pays Basque d'un groupe dit «Artisan du patrimoine».

Les effets de la formation : au lieu de remplacer, on répare

La boutique du patrimoine et de l'habitat

La «boutique», ouverte depuis 1997, est située au cœur du secteur sauvegardé, au 42 rue Poissonnerie. Son intitulé même, son non même affirme volontairement le lien nécessaire et indissociable entre la restauration du patrimoine et la reconquête de l'habitat.

En effet, habiter le centre n'est pas à première vue une évidence : les quartiers périphériques sont à moins de 10 minutes, le logement du centre peut être perçu comme cumulant les handicaps d'accessibilité, de densité, du manque de stationnement, du bruit, du défaut d'ensoleillement et d'éclairement,… Si bien que le logement du centre comparativement au logement de la périphérie est posé en situation d'infériorité.

Le logement du centre ancien a pour lui l'originalité de ses volumes et de sa distribution, sa localisation et ses qualités patrimoniales. C'est seulement en développant ces qualités que le «produit logement» du centre-ville pourra être mis en situation de parité vis-à-vis du logement de périphérie. La boutique du patrimoine et de l'habitat affirme en premier lieu cela.

Les locaux de la boutique se résument en deux salles séparées par un escalier central.

- La première salle est consacrée à la ville, à son architecture, à l'évolution de son urbanisme. C'est la salle du «sur quoi travaille-t-on ?» pour les professionnels et celle de la «découverte» pour le grand public qui y trouve les clefs de lecture de l'histoire allant du 16ème au 19ème siècles. Le parcellaire, comme la formation de la ville, y sont expliqués. les types constructifs, les escaliers, les menuiseries, ... sont présentés selon leur chronologie stylistique.
- La seconde salle est celle des savoir-faire et des techniques, du «comment travaille-t-on ?». Elle présente les enduits, stucos et collatures, nettoyage des parements, peintures à l'huile chaulée ou aux oxydes broyés, menuiseries, dallages, avant-toits à chenaux encaissés…, Les choix pertinents de restauration y sont présentés avec des exemples précis d'ouvrages réalisés. C'est la vitrine des savoir-faire locaux puisque les éléments exposés ont été réalisés ou restaurés par des artisans bayonnais qui ont suivi les filières des formations d'entreprise.

La boutique invite à «lever le nez» et à «apprendre à voir». Elle veut répondre à deux questions :

- Quelle a été l'évolution de l'habitat Bayonnais à travers les siècles?
- Comment poursuivre cette évolution en adaptant les logements aux besoins actuels à un coût raisonnable, en respectant l'architecture?

La boutique, ouverte tous les jours, est un lieu aussi un lieu de découvertes et d'informations. Un agent du service de l'urbanisme reçoit le dépôt de demandes d'autorisation de travaux, donne des informations sur les prescriptions réglementaires, sur les aides, les subventions et la fiscalité, ... Enfin, la boutique est un lieu d'échanges pour les professionnels qui constituent 25% des 3 000 visiteurs annuels.

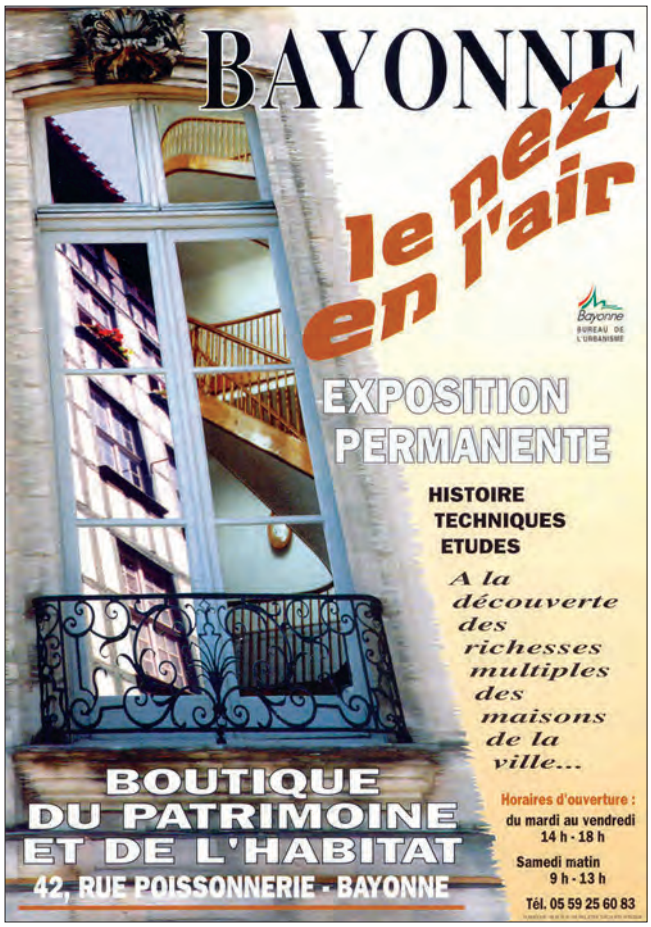

La boutique de l'habitat et du patrimoine

La première salle dédiée à la découverte de la ville et de son architecture

Les enseignes

Pour mettre en place la réglementation sur les enseignes, la municipalité a adopté la même méthode que celle utilisée pour la formation des artisans.
Un groupe de travail, constitué de représentants de la Chambre de métiers, de la Chambre de commerce et de l'industrie, de l'architecte des bâtiments de France, de la Ville, de l'Union commerciale et de tous les professionnels locaux fabricant des enseignes, s'y est attelé.
L'objectif fixé est de proposer un règlement qui, dans le «secteur protégé» (plus étendu que le secteur sauvegardé) définirait une qualité d'enseignes en termes de matériaux, d'éclairage, de dimensions, de graphisme... Ici aussi, il s'est agi d'élever au maximum la qualité en restant dans le champ du possible, c'est-à-dire que chaque entreprise ait les moyens techniques de répondre à la règle. De fait, les professionnels sont allés au-delà des espérances de la collectivité en fixant des règles -en particulier dimensionnelles- très strictes.
Pour soutenir ces propositions, la municipalité a voté le principe d'une aide financière à la mise en place d'enseignes conformes au projet sur l'ensemble du périmètre et a initié une mise en place sur deux rues-test après information des commerçants. Au-delà de ces rues, deux ans de mise en œuvre ont servi à vérifier la pertinence des propositions. A l'issue de cette période, le groupe de travail s'est à nouveau réuni pour, si nécessaire, amender ou même remettre complètement en chantier le projet initial. A l'unanimité, les professionnels ont confirmé le contenu du règlement souhaitant simplement porter à 10 cm au lieu de 5 l'épaisseur maximum des enseignes.
Partant de cet accord, la Ville a pris l'attache de l'Union commerciale et de l'Office de commerce qui ont donné leur aval pour la nouvelle signalétique commerciale. Afin d'aboutir au traitement intégral du secteur protégé, trois tranches opérationnelles sont retenues : octobre 2002 à avril 2003, mai à décembre 2003, janvier à juin 2004.

L'information par l'Association

L'association «Bayonne, centre-ancien : une qualité à vivre» est née à en juin 1999 avec, pour objectif, de promouvoir un habitat de qualité dans le centre en valorisant son intérêt historique et architectural. Tout naturellement, elle s'adresse à tous les professionnels et métiers qui participent à la mise sur le marché de logements qu'ils soient neufs ou anciens restaurés. Artisans, gestionnaires, syndics, entrepreneurs, architectes et maîtres d'oeuvre, banquiers, notaires, agents immobiliers, fiscalistes, administrations,... se sont associés ici car, par leur pratique quotidienne, ils partagent la volonté d'assurer un développement de qualité dans le centre ancien. Les professionnels ont souhaité structurer des relations qui se nouaient ici ou là, souvent par relations individuelles mais parfois aussi collectivement, comme en témoignent les formations d'entreprises. Cette préoccupation de qualité qui fut le point de départ, est un objectif dont la mise en oeuvre suppose plus de travail, de réflexion, d'échanges,... plus d'engagement personnel.
L'expérience, riche d'enseignements, a marqué les immeubles de la ville par la qualité des restaurations. La fierté fréquente des propriétaires des immeubles restaurés, le nouveau regard des habitants sur le patrimoine, ne sont pas le fruit du hasard. Ils constituent aussi un capital investi considérable même si l'on ne peut pas le chiffrer : on y évitant les erreurs, on rendant les uns et les autres plus exigeants et, surtout, on rétablissant le lien entre les habitants et leur ville...
L'association accueille comme membre tous ceux qui s'engagent dans cette voie et elle est utile non seulement à ses adhérents mais aussi à toute personne qui s'adresse à elle pour bénéficier du réseau de spécialistes qu'elle constitue. Dès l'origine, trois groupes de réflexion ont été constitués : «propriétaires occupants et copropriétés», «moyens financiers et juridiques de la restauration», «politique patrimoniale».
L'association a d'emblée voulu être un lieu de propositions, de réflexion, d'échange de connaissance et de savoir-faire dans le domaine de l'habitat en centre ancien. Pour ce faire, elle met en œuvre des actions de communication et de connaissance.
- Mise en place d'un observatoire du marché immobilier sur Saint-Esprit, «Grand» et «Petit» Bayonne. Cet observatoire fera part de ses constats et mettra à jour ses données tous les 6 mois. La première phase s'est achevée en septembre 2002.
- Organisation des «Lundis du patrimoine» deux à trois fois par an sous forme de conférences destinées à un large public apportant divers éclairages sur des thèmes divers tels que «Patrimoine de la ville», «Les pierres et l'architecture bayonnaise»,» Bayonne, cité fluviale», «Châteaux et remparts», «La cathédrale»,... Ces sujets ont attiré à chaque fois un public de plus de 400 personnes.
- Création d'ateliers du patrimoine sur des thèmes techniques destinés aux professionnels adhérents et non adhérents. Des thèmes comme la «T.v.a. à 5,5%», les «S.c.i.», la «Sécurité-incendie», les «Ascenseurs», les «Nouvelles règles de l'A.n.a.h.»... ont été abordés.
- Mise en réseau des savoirs et expériences des adhérents symbolisée par l'adoption et l'utilisation d'un logo commun aux professionnels associés à cette démarche.

Les Lundis du Patrimoine :

"Une Cathédrale au cœur de la ville."

Conférence - Débat

avec :

Claude LABAT
Association LAUBURU

Michel DUVERT
Association LAUBURU

Christian NORMAND
Archéologue

Bernard VOINCHET
Architecte en Chef des Monuments Historiques

Lundi **23** Septembre à **20.30** Heures à **BAYONNE**
Amphithéâtre Henri GRENET - 29-31, Cours du Comte de Cabarrus

organisé par : Bayonne centre ancien

Entrée gratuite

ANNEXE

EVOLUTIONS DE LA POPULATION ET DU LOGEMENT

CENTRE, PERIPHERIE COMMUNALE, COMMUNE DE L'AGGLOMERATION

EVOLUTION DU LOGEMENT - **CENTRE ANCIEN** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
LOGEMENT	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Total des logements	3 831	3 802	3 608	3 580	3 923	4 171	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,2	94,2	93,4	102,4	108,9
Résidences principales	3 566	3 341	2 946	2 952	2 897	3 045	93,1	87,9	81,7	82,5	73,8	73,0	100,0	93,7	82,6	82,8	81,2	85,4
Pop. des rés. pr.	9 389	7 900	6 353	5 455	5 008	5 007							100,0	84,1	67,7	58,1	53,3	53,3
pers. / rés.pr.	*2,63*	*2,36*	*2,16*	*1,85*	*1,73*	*1,64*							100,0	89,8	81,9	70,2	65,7	62,5
Logements occasionnels					98	84					2,5	2,0					100,0	85,7
Résidences secondaires			176	188	136	161			4,9	5,3	3,5	3,9			100,0	106,8	77,3	91,5
Logts occ.+rés. sec.			176	188	234	245			4,9	5,3	6,0	5,9			100,0	106,8	133,0	139,2
Logements vacants			486	440	792	881			13,5	12,3	20,2	21,1			100,0	90,5	163,0	181,3
Logts vac.+occ.+rés. sec.	265	461	662	628	1 026	1 126	6,9	12,1	18,3	17,5	26,2	27,0	100,0	174,0	249,8	237,0	387,2	424,9
Nombre d'immeubles	912	884	854	821		834	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	96,9	93,6	90,0		91,4
dt : Im. 1 seul logt. (logt tot)	90			100	62	64	9,9			12,2		7,7	100,0			111,1	68,9	71,1
Propriétaires occupants	364	363	379	416	433	475	10,2	10,9	12,9	14,1	14,9	15,6	100,0	99,7	104,1	114,3	119,0	130,5
Pop. des pr. oc. (rés.pr.)			888	832		858			30,1	28,2		28,2			100,0	93,7		96,6
pers / logt			*2,34*	*2,00*		*1,81*												
Locataires et logés grat.	3 202	2 978	2 567	2 536	2 464	2 570	89,8	89,1	87,1	85,9	85,1	84,4	100,0	93,0	80,2	79,2	77,0	80,3
Pop. des logts locat.			5 465	4 623		4 149			86,0	84,7		82,9			100,0	84,6		75,9
pers / logt			*2,13*	*1,82*		*1,61*												
dt : Loc. HLM				68	57	89				2,3	2,0	2,9				100,0	83,8	130,9
Pop des rés.pr. HLM					111	163					2,2	3,3						
pers / logt					*1,95*	*1,83*												
Taille des rés. pr. dt : Rés.pr. 1p.	736	642	445	488	414	447	20,6	19,2	15,1	16,5	14,3	14,7	100,0	87,2	60,5	66,3	56,3	60,7
Rés.pr. 2p.	957	1 010	879	880	944	1 071	26,8	30,2	29,8	29,8	32,6	35,2	100,0	105,5	91,8	92,0	98,6	111,9
Rés.pr. 3p.	994	899	878	893	892	900	27,9	26,9	29,8	30,3	30,8	29,6	100,0	90,4	88,3	89,8	89,7	90,5
Rés.pr. 4p.	495	480	438	435	424	401	13,9	14,4	14,9	14,7	14,6	13,2	100,0	97,0	88,5	87,9	85,7	81,0
Rés.pr. 5p.	212	175	176	150	133	138	5,9	5,2	6,0	5,1	4,6	4,5	100,0	82,5	83,0	70,8	62,7	65,1
Rés.pr.6p.+	172	135	130	106	90	88	4,8	4,0	4,4	3,6	3,1	2,9	100,0	78,5	75,6	61,6	52,3	51,2
Ensemble des pièces	9 916	9 139	8 425	8 432	8 012	8 249							100,0	92,2	85,0	85,0	80,8	83,2
Résidences principales	3 566	3 341	2 946	2 952	2 897	3 045	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	93,7	82,6	82,8	81,2	85,4
Taille moyenne des rés. principales	*2,78*	*2,74*	*2,86*	*2,86*	*2,77*	*2,71*							100,0	98,4	102,8	102,7	99,5	97,4
Taille des lgts vacants dt : 1p.					106	126					13,4	14,3					100,0	118,9
2p.					410	313					51,8	35,5					100,0	76,3
3p.					151	272					19,1	30,9					100,0	180,1
4p.					94	123					11,9	14,0					100,0	130,9
5p+					31	47					3,9	5,3					100,0	151,6
Nb. de lgts vac.			486	440	792	881					100,0	100,0			100,0	90,5	163,0	181,3
Taille des lgts des prop.oc. dt : 1 p.						18						3,8						
2 p.						93						19,6						
3 p.						167						35,2						
4 p.						96						20,2						
5p+						101						21,3						
Nb. de rés. pr.	364	363	379	416	433	475						100,0	100,0	99,7	104,1	114,3	119,0	130,5
Taille des lgts locat. (rés. pr.) dt :1p.						429						16,7						
2p.						978						38,1						
3p.						733						28,5						
4p.						305						11,9						
5p+						125						4,9						
Nb. de rés. pr.	3 202	2 978	2 567	2 536	2 464	2 570						100,0	100,0	93,0	80,2	79,2	77,0	80,3
Confort (rés. pr.) dt : WC int.	2 165	2 153	2 177	2 268	2 615	2 876	60,7	64,4	73,9	76,8	90,3	94,4	100,0	99,4	100,6	104,8	120,8	132,8
Salle d'eau int.	879	1 340	1 850	2 288	2 668	2 995	24,6	40,1	62,8	77,5	92,1	98,4	100,0	152,4	210,5	260,3	303,5	340,7
Résidences principales	3 566	3 341	2 946	2 952	2 897	3 045	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	93,7	82,6	82,8	81,2	85,4
Motorisation : 0 voit.		2 043	1 681	1 480	1 255	1 268		61,1	57,1	50,1	43,3	41,6		100,0	82,3	72,4	61,4	62,1
1 voit.				1 308	1 434	1 518				44,3	49,5	49,9				100,0	109,6	116,1
2 voit +				164	208	259				5,6	7,2	8,5				100,0	126,8	157,9
1 voit. ou +		1 298	1 265	1 472	1 642	1 777		38,9	42,9	49,9	56,7	58,4		100,0	97,5	113,4	126,5	136,9
Résidences principales	3 566	3 341	2 946	2 952	2 897	3 045	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	93,7	82,6	82,8	81,2	85,4
Déplacts dom-trav. act. ayant empl.			2 644	2 237	2 133	1 930			100,0	100,0	100,0	100,0			100,0	84,6	80,7	73,0
travaillant : même commune			2 008	1 560		1 176			75,9	69,7		60,9			100,0	77,7		58,6
même unité urbaine																		
autre			636	677		754			24,1	30,3		39,1			100,0	106,4		118,6
Mode de deplact dt : pas de déplact.						84						4,4						
marche à pied						455						23,6						
deux-roues						75						3,9						
voiture part.						1 012						52,4						
transport commun						161						8,3						
plusieurs modes						143						7,4						
Ancienneté des rés.pr. : av. 1915					2 550	2 634					88,0	86,5					100,0	103,3
1915 - 1948					243	290					8,4	9,5					100,0	119,3
1949 - 1967					20	37					0,7	1,2					100,0	185,0
Après 1968					84	84					2,9	2,8					100,0	100,0
Avant 1949					2 793	2 924					96,4	96,0					100,0	104,7
Résidences principales	3 566	3 341	2 946	2 952	2 897	3 045					100,0	100,0	100,0	93,7	82,6	82,8	81,2	85,4

EVOLUTION DU LOGEMENT - **PERIPHERIE COMMUNALE** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
LOGEMENT	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Total des logements	8 714	11 306	13 586	15 160	16 558	18 079	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	129,7	155,9	174,0	190,0	207,5
Résidences principales	8 111	10 277	12 354	13 776	14 881	16 421	93,1	90,9	90,9	90,9	89,9	90,8	100,0	126,7	152,3	169,8	183,5	202,5
Pop. des rés. pr.	26 231	32 449	35 243	34 603	33 494	33 864							100,0	123,7	134,4	131,9	127,7	129,1
pers. / rés.pr.	*3,23*	*3,16*	*2,85*	*2,51*	*2,25*	*2,06*							100,0	97,6	88,2	77,7	69,6	63,8
Logements occasionnels					109	161					0,7	0,9					100,0	147,7
Résidences secondaires			517	628	566	588			3,8	4,1	3,4	3,3			100,0	121,5	109,5	113,7
Logts occ.+rés. sec.			517	628	675	749			3,8	4,1	4,1	4,1			100,0	121,5	130,6	144,9
Logements vacants			715	756	1 002	909			5,3	5,0	6,1	5,0			100,0	105,7	140,1	127,1
Logts vac.+occ.+rés. sec.	603	1 029	1 232	1 384	1 677	1 658	6,9	9,1	9,1	9,1	10,1	9,2	100,0	170,6	204,3	229,5	278,1	275,0
Nombre d'immeubles	3 614	3 933	4 437	4 625		4 948	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	108,8	122,8	128,0		136,9
dt : Im. 1 seul logt. (logt tot)				3 156		3 306				68,2		66,8						
Propriétaires occupants	2 326	2 831	3 571	4 320	4 860	5 487	28,7	27,5	28,9	31,4	32,7	33,4	100,0	121,7	153,5	185,7	208,9	235,9
Pop. des pr. oc. (rés.pr.)			10 010	10 880		11 557			81,0	79,0		70,4			100,0	108,7		115,5
pers / logt			*2,80*	*2,52*		*2,11*												
Locataires et logés grat.	5 785	7 446	8 783	9 456	10 021	10 934	71,3	72,5	71,1	68,6	67,3	66,6	100,0	128,7	151,8	163,5	173,2	189,0
Pop. des logts locat.			25 233	23 723		22 307			71,6	68,6		65,9			100,0	94,0		88,4
pers / logt			*2,87*	*2,51*		*2,04*												
dt : Loc. HLM				3 752	4 147	4 646				27,2	27,9	28,3				100,0	110,5	123,8
Pop des rés.pr. HLM					10 445	15 460					31,2	45,7						
pers / logt					*2,52*	*3,33*												
Taille des rés. pr. dt : Rés.pr. 1p.	465	498	472	688	845	1 351	5,7	4,8	3,8	5,0	5,7	8,2	100,0	107,1	101,5	148,0	181,7	290,5
Rés.pr. 2p.	1 500	1 655	1 849	2 348	2 346	2 710	18,5	16,1	15,0	17,0	15,8	16,5	100,0	110,3	123,3	156,5	156,4	180,7
Rés.pr. 3p.	2 464	3 203	3 944	4 151	4 690	4 909	30,4	31,2	31,9	30,1	31,5	29,9	100,0	130,0	160,1	168,5	190,3	199,2
Rés.pr. 4p.	2 028	2 812	3 588	4 001	4 187	4 411	25,0	27,4	29,0	29,0	28,1	26,9	100,0	138,7	176,9	197,3	206,5	217,5
Rés.pr. 5p.	898	1 207	1 571	1 550	1 795	1 820	11,1	11,7	12,7	11,3	12,1	11,1	100,0	134,4	174,9	172,6	199,9	202,7
Rés.pr.6p.+	756	902	930	1 038	1 018	1 220	9,3	8,8	7,5	7,5	6,8	7,4	100,0	119,3	123,0	137,3	134,7	161,4
Ensemble des pièces	28 711	36 974	44 673	48 584	52 413	56 732							100,0	128,8	155,6	169,2	182,6	197,6
Résidences principales	8 111	10 277	12 354	13 776	14 881	16 421	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	126,7	152,3	169,8	183,5	202,5
Taille moyenne des rés. principales	*3,54*	*3,60*	*3,62*	*3,53*	*3,52*	*3,45*							100,0	101,6	102,2	99,6	99,5	97,6
Taille des lgts vacants dt : 1p.					84	82					8,4	9,0					100,0	97,6
2p.					205	173					20,5	19,0					100,0	84,4
3p.					339	269					33,8	29,6					100,0	79,4
4p.					261	250					26,0	27,5					100,0	95,8
5p+					113	135					11,3	14,9					100,0	119,5
Nb. de lgts vac.			715	756	1 002	909					100,0	100,0			100,0	105,7	140,1	127,1
Taille des lgts des prop.oc. dt : 1 p.						101						1,8						
2 p.						453						8,3						
3 p.						1 213						22,1						
4 p.						1 767						32,2						
5p+						1 953						35,6						
Nb. de rés. pr.	2 326	2 831	3 571	4 320	4 860	5 487						100,0	100,0	121,7	153,5	185,7	208,9	235,9
Taille des lgts locat. (rés. pr.) dt :1p.						1 250						11,4						
2p.						2 257						20,6						
3p.						3 696						33,8						
4p.						2 644						24,2						
5p+						1 087						9,9						
Nb. de rés. pr.	5 785	7 446	8 783	9 456	10 021	10 934						100,0	100,0	128,7	151,8	163,5	173,2	189,0
Confort (rés. pr.) dt : WC int.	6 070	9 210	11 608	13 072	14 482	16 003	55,5	89,6	94,0	94,9	97,3	97,5	100,0	151,7	191,2	215,4	238,6	263,6
Salle d'eau int.	4 499	7 820	11 084	13 056	14 529	16 328	74,8	76,1	89,7	94,8	97,6	99,4	100,0	173,8	246,4	290,2	322,9	362,9
Résidences principales	8 111	10 277	12 354	13 776	14 881	16 421	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	126,7	152,3	169,8	183,5	202,5
Motorisation : 0 voit.		4 373	4 133	4 120	4 008	3 914		42,6	33,5	29,9	26,9	23,8		100,0	100,0	99,7	97,0	94,7
1 voit.				7 772	8 162	8 941				56,4	54,8	54,4				100,0	105,0	115,0
2 voit +				1 884	2 711	3 566				13,7	18,2	21,7				100,0	143,9	189,3
1 voit. ou +		5 904	8 221	9 656	10 873	12 507		57,4	66,5	70,1	73,1	76,2		100,0	100,0	117,5	132,3	152,1
Résidences principales	8 111	10 277	12 354	13 776	14 881	16 421	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	126,7	152,3	169,8	183,5	202,5
Déplacts dom-trav. act. ayant empl.			13 128	12 793	12 303	12 130			100,0	100,0	100,0	100,0			100,0	97,4	93,7	92,4
travaillant : même commune			9 460	9 184		7 178			72,1	71,8		59,2			100,0	97,1		75,9
même unité urbaine																		
autre			3 668	3 609		4 952			27,9	28,2		40,8			100,0	98,4		135,0
Mode de deplact dt : pas de déplact.						432						3,6						
marche à pied						1 003						8,3						
deux-roues						512						4,2						
voiture part.						8 702						71,7						
transport commun						686						5,7						
plusieurs modes						795						6,6						
Ancienneté des rés.pr. : av. 1915					1 732	1 689					11,6	10,3					100,0	97,5
1915 - 1948					2 309	2 214					15,5	13,5					100,0	95,9
1949 - 1967					5 507	5 745					37,0	35,0					100,0	104,3
Après 1968					5 333	6 773					35,8	41,2					100,0	127,0
Avant 1949					4 041	3 903					27,2	23,8					100,0	96,6
Résidences principales	8 111	10 277	12 354	13 776	14 881	16 421					100,0	100,0	100,0	126,7	152,3	169,8	183,5	202,5

EVOLUTION DE LA POPULATION - **COMMUNE DE BIARRITZ** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
POPULATION	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Catégories Population totale	25 243	26 739	27 569	26 639	28 759	30 046	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,9	109,2	105,5	113,9	119,0
Population des rés. principales	24 729	26 207	27 208	26 344	28 390	29 529	98,0	98,0	98,7	98,9	98,7	98,3	100,0	106,0	110,0	106,5	114,8	119,4
Ages dt : 0/4	1 425	1 428	1 301	958	1 087	1 065	5,6	5,3	4,7	3,6	3,8	3,5	100,0	100,2	91,3	67,2	76,3	74,7
5/9	1 652	1 808	1 568	1 097	1 322	1 451	6,5	6,8	5,7	4,1	4,6	4,8	100,0	109,4	94,9	66,4	80,0	87,8
10/14	1 995	1 788	1 794	1 419	1 449	1 582	7,9	6,7	6,5	5,3	5,0	5,3	100,0	89,6	89,9	71,1	72,6	79,3
15/19	1 766	2 037	1 875	1 649	1 747	1 514	7,0	7,6	6,8	6,2	6,1	5,0	100,0	115,3	106,2	93,4	98,9	85,7
20/24	1 168	1 651	1 646	1 726	1 592	1 303	4,6	6,2	6,0	6,5	5,5	4,3	100,0	141,4	140,9	147,8	136,3	111,6
25/29	1 331	1 188	1 771	1 706	1 686	1 703	5,3	4,4	6,4	6,4	5,9	5,7	100,0	89,3	133,1	128,2	126,7	127,9
30/34	1 501	1 394	1 346	1 658	1 774	1 879	5,9	5,2	4,9	6,2	6,2	6,3	100,0	92,9	89,7	110,5	118,2	125,2
35/39	1 597	1 598	1 292	1 420	1 744	1 975	6,3	6,0	4,7	5,3	6,1	6,6	100,0	100,1	80,9	88,9	109,2	123,7
40/44	1 480	1 619	1 515	1 169	2 169	2 070	5,9	6,1	5,5	4,4	7,5	6,9	100,0	109,4	102,4	79,0	146,6	139,9
45/49	1 330	1 616	1 660	1 406	1 410	1 986	5,3	6,0	6,0	5,3	4,9	6,6	100,0	121,5	124,8	105,7	106,0	149,3
50/54	1 755	1 257	1 789	1 590	1 331	1 815	7,0	4,7	6,5	6,0	4,6	6,0	100,0	71,6	101,9	90,6	75,8	103,4
55/59	1 825	1 817	1 302	1 776	1 575	1 487	7,2	6,8	4,7	6,7	5,5	4,9	100,0	99,6	71,3	97,3	86,3	81,5
60/64	1 744	1 925	1 866	1 777	1 946	1 725	6,9	7,2	6,8	6,7	6,8	5,7	100,0	110,4	107,0	101,9	111,6	98,9
65/69	1 437	1 812	2 072	1 626	2 156	1 987	5,7	6,8	7,5	6,1	7,5	6,6	100,0	126,1	144,2	113,2	150,0	138,3
70/74	1 267	1 451	1 857	2 015	1 491	2 023	5,0	5,4	6,7	7,6	5,2	6,7	100,0	114,5	146,6	159,0	117,7	159,7
75 et+	1 970	2 350	2 915	3 647	4 280	4 481	7,8	8,8	10,6	13,7	14,9	14,9	100,0	119,3	148,0	185,1	217,3	227,5
Ensemble des 0-19 ans	6 838	7 061	6 538	5 123	5 605	5 612	27,1	26,4	23,7	19,2	19,5	18,7	100,0	103,3	95,6	74,9	82,0	82,1
Ensemble des 20-60 ans	11 987	12 140	12 321	12 451	13 281	14 218	47,5	45,4	44,7	46,7	46,2	47,3	100,0	101,3	102,8	103,9	110,8	118,6
Ensemble des 60 ans et +	6 418	7 538	8 710	9 065	9 873	10 216	25,4	28,2	31,6	34,0	34,3	34,0	100,0	117,5	135,7	141,2	153,8	159,2
Population totale	25 243	26 739	27 569	26 639	28 759	30 046	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,9	109,2	105,5	113,9	119,0
Age moyen	*40,48*	*41,21*	*42,97*	*45,45*	*45,34*	*45,97*							100,0	101,8	106,1	112,3	112,0	113,6
Taille des ménages 1 pers.	1 843	2 143	3 235	4 186	4 893	6 363	21,4	22,7	29,6	35,4	37,4	43,3	100,0	116,3	175,5	227,1	265,5	345,3
2 pers.	2 545	2 958	3 444	3 874	4 221	4 651	29,6	31,3	31,5	32,8	32,3	31,7	100,0	116,2	135,3	152,2	165,9	182,8
3 pers.	1 624	1 708	1 844	1 706	1 756	1 723	18,9	18,1	16,9	14,4	13,4	11,7	100,0	105,2	113,5	105,0	108,1	106,1
4 pers.	1 193	1 276	1 293	1 281	1 433	1 224	13,9	13,5	11,8	10,8	11,0	8,3	100,0	107,0	108,4	107,4	120,1	102,6
5 pers.	718	765	676	546	637	628	8,4	8,1	6,2	4,6	4,9	4,3	100,0	106,5	94,2	76,0	88,7	87,5
6 pers+	671	602	449	217	136	103	7,8	6,4	4,1	1,8	1,0	0,7	100,0	89,7	66,9	32,3	20,3	15,4
Nb. de ménages	8 594	9 452	10 941	11 810	13 076	14 692	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,0	127,3	137,4	152,2	171,0
Population des rés. principales	24 729	26 207	27 234	26 344	28 390	29 529							100,0	106,0	110,1	106,5	114,8	119,4
Taille moyenne des ménages	*2,88*	*2,77*	*2,49*	*2,23*	*2,17*	*2,01*							100,0	96,4	86,5	77,5	75,5	69,8
Nationalité Français de nais.	23 656	25 026	25 722	25 153	27 628	29 006	93,7	93,6	93,3	94,4	96,1	96,5	100,0	105,8	108,7	106,3	116,8	122,6
dt : Français par acquisition	746				1 095	1 156							100,0				146,8	155,0
Etrangers	1 587	1 713	1 847	1 486	1 131	1 040	6,3	6,4	6,7	5,6	3,9	3,5	100,0	107,9	116,4	93,6	71,3	65,5
Population totale	25 243	26 739	27 569	26 639	28 759	30 046	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,9	109,2	105,5	113,9	119,0
Actifs Ensemble	9 424	9 959	10 199	10 352	11 176	12 077	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,7	108,2	109,8	118,6	128,2
dt : Chômeurs	221	354	687	1 380	1 570	2 120	2,3	3,6	6,7	13,3	14,0	17,6	100,0	160,2	310,9	624,4	710,4	959,3
Actifs ayant un emploi	9 203	9 605	9 512	8 972	9 606	9 957	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	104,4	103,4	97,5	104,4	108,2
Non-salariés	2 411	2 119	1 878	2 133	1 814	1 802	26,2	22,1	19,7	23,8	18,9	18,1	100,0	87,9	77,9	88,5	75,2	74,7
dt : Indép.+empl.	2 138		1 718	1 887	1 635	1 707	23,2		18,1	21,0	17,0	17,1	100,0		80,4	88,3	76,5	79,8
dt : Aides familiaux	273		160	246	179	95	3,0		1,7	2,7	1,9	1,0	100,0		58,6	90,1	65,6	34,8
Salariés (sans milit.)	6 792	7 486	7 634	6 839	7 792	8 155	73,8	77,9	80,3	76,2	81,1	81,9	100,0	110,2	112,4	100,7	114,7	120,1
Population totale	25 243	26 739	27 569	26 639	28 759	30 046	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,9	109,2	105,5	113,9	119,0
Actifs	9 424	9 959	10 199	10 352	11 176	12 077	37,3	37,2	37,0	38,9	38,9	40,2	100,0	105,7	108,2	109,8	118,6	128,2
Inactifs	15 819	16 780	17 370	16 287	17 583	17 969	62,7	62,8	63,0	61,1	61,1	59,8	100,0	106,1	109,8	103,0	111,2	113,6
dt : > 15 ans	5 072	5 024	4 663	3 474	3 858	4 098	20,1	18,8	16,9	13,0	13,4	13,6	100,0	99,1	91,9	68,5	76,1	80,8
dt : Etudiants	1 353		1 060	1 867	2 115	2 041	5,4		3,8	7,0	7,4	6,8	100,0		78,3	138,0	156,3	150,8
dt : Retraités	2 991		5 373	6 332	7 712	8 565	11,8		19,5	23,8	26,8	28,5	100,0		179,6	211,7	257,8	286,4
dt : Autres	6 403		6 274	4 614	3 898	3 265	25,4		22,8	17,3	13,6	10,9	100,0		98,0	72,1	60,9	51,0
C.S.P. de la pop. act.	9 424	9 959	10 199	10 352	11 176	12 077	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,7	108,2	109,8	118,6	128,2
Artis., Ind.,gds+pts com.,ch. d'entr.	1 989		1 547	1 569	1 396	1 377	21,1		15,2	15,2	12,5	11,4	100,0		77,8	78,9	70,2	69,2
Prof. Lib., cadres sup.	595		869	858	1 208	1 592	6,3		8,5	8,3	10,8	13,2	100,0		146,1	144,2	203,0	267,5
Cadres moyens, prof. intérmediaires	881		1 321	1 785	2 404	2 961	9,3		13,0	17,2	21,5	24,5	100,0		149,9	202,6	272,9	336,0
Employés, pers. de serv., agr., autres	3 118		3 504	3 484	3 832	4 034	33,1		34,4	33,7	34,3	33,4	100,0		112,4	111,7	122,9	129,4
Ouvriers	2 841		2 958	2 656	2 336	2 114	30,1		29,0	25,7	20,9	17,5	100,0		104,1	93,5	82,2	74,4
Scolarisation pop. >15 ans (>17 en 75)	20 171	21 715	22 906	23 165	24 901	25 948	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	107,7	113,6	114,8	123,4	128,6
aucun diplôme	11 837			8 640	5 412	3 536	58,7			37,3	21,7	13,6	100,0			73,0	45,7	29,9
études en cours	1 545			12 937	2 249	2 010	7,7			55,8	9,0	7,7	100,0			166,5	145,6	130,1
Cep-bepc-cap-bep-brev pr-bac	6 227				14 296	15 586	30,9				57,4	60,1	100,0				229,6	250,3
Bac+2-diplôme supérieur	562			1 588	2 944	4 816	2,8			6,9	11,8	18,6	100,0			282,6	523,8	856,9
Ancienneté rés. au préc. RP (pop.tot.)	25 243	26 739	27 569	26 639	28 759	30 046	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	105,9	109,2	105,5	113,9	119,0
dt habitant: même logt			13 594	14 661	13 164	13 058			49,3	55,0	45,8	43,5			100,0	107,8	96,8	96,1
même commune			6 011	4 661	5 874	5 898			21,8	17,5	20,4	19,6			100,0	77,5	97,7	98,1
même dépt			2 681	2 725	3 659	3 838			9,7	10,2	12,7	12,8			100,0	101,6	136,5	143,2
même région			1 106	1 083	1 419	1 683			4,0	4,1	4,9	5,6			100,0	97,9	128,3	152,2
France (autre)			3 226	2 998	4 063	4 911			11,7	11,3	14,1	16,3			100,0	92,9	125,9	152,2
Etranger+Dom-Tom			951	511	580	658			3,4	1,9	2,0	2,2			100,0	53,7	61,0	69,2

EVOLUTION DE LA POPULATION - **COMMUNE D'ANGLET** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
POPULATION	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Catégories Population totale	16 140	21 179	25 234	29 802	32 708	35 261	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	131,2	156,3	184,6	202,7	218,5
Population des rés. principales	15 557	20 645	24 737	29 279	32 107	34 798	96,4	97,5	98,0	98,2	98,2	98,7	100,0	132,7	159,0	188,2	206,4	223,7
Ages dt : 0/4	1 104	1 314	1 255	1 407	1 454	1 429	6,8	6,2	5,0	4,7	4,4	4,1	100,0	119,0	113,7	127,4	131,7	129,4
5/9	1 411	1 885	1 826	1 669	1 808	1 784	8,7	8,9	7,2	5,6	5,5	5,1	100,0	133,6	129,4	118,3	128,1	126,4
10/14	1 420	1 873	2 166	2 209	1 763	1 898	8,8	8,8	8,6	7,4	5,4	5,4	100,0	131,9	152,5	155,6	124,2	133,7
15/19	1 172	1 886	2 207	2 320	2 091	1 979	7,3	8,9	8,7	7,8	6,4	5,6	100,0	160,9	188,3	198,0	178,4	168,9
20/24	852	1 257	1 593	2 141	2 114	1 645	5,3	5,9	6,3	7,2	6,5	4,7	100,0	147,5	187,0	251,3	248,1	193,1
25/29	971	1 012	1 572	2 091	2 306	2 327	6,0	4,8	6,2	7,0	7,1	6,6	100,0	104,2	161,9	215,3	237,5	239,6
30/34	1 128	1 343	1 315	2 169	2 288	2 444	7,0	6,3	5,2	7,3	7,0	6,9	100,0	119,1	116,6	192,3	202,8	216,7
35/39	1 124	1 547	1 542	1 889	2 436	2 564	7,0	7,3	6,1	6,3	7,4	7,3	100,0	137,6	137,2	168,1	216,7	228,1
40/44	935	1 484	1 815	1 700	2 517	2 581	5,8	7,0	7,2	5,7	7,7	7,3	100,0	158,7	194,1	181,8	269,2	276,0
45/49	809	1 366	1 757	1 902	1 812	2 627	5,0	6,4	7,0	6,4	5,5	7,5	100,0	168,9	217,2	235,1	224,0	324,7
50/54	1 114	909	1 665	2 070	1 851	2 424	6,9	4,3	6,6	6,9	5,7	6,9	100,0	81,6	149,5	185,8	166,2	217,6
55/59	1 064	1 286	1 079	1 815	2 088	1 839	6,6	6,1	4,3	6,1	6,4	5,2	100,0	120,9	101,4	170,6	196,2	172,8
60/64	944	1 215	1 367	1 551	2 080	2 012	5,8	5,7	5,4	5,2	6,4	5,7	100,0	128,7	144,8	164,3	220,3	213,1
65/69	712	1 050	1 362	1 222	1 973	2 270	4,4	5,0	5,4	4,1	6,0	6,4	100,0	147,5	191,3	171,6	277,1	318,8
70/74	577	786	1 183	1 435	1 213	1 941	3,6	3,7	4,7	4,8	3,7	5,5	100,0	136,2	205,0	248,7	210,2	336,4
75 et+	803	966	1 530	2 212	2 914	3 497	5,0	4,6	6,1	7,4	8,9	9,9	100,0	120,3	190,5	275,5	362,9	435,5
Ensemble des 0-19 ans	5 107	6 958	7 454	7 605	7 116	7 090	31,6	32,9	29,5	25,5	21,8	20,1	100,0	136,2	146,0	148,9	139,3	138,8
Ensemble des 20-60 ans	7 997	10 204	12 338	15 777	17 412	18 451	49,5	48,2	48,9	52,9	53,2	52,3	100,0	127,6	154,3	197,3	217,7	230,7
Ensemble des 60 ans et +	3 036	4 017	5 442	6 420	8 180	9 720	18,8	19,0	21,6	21,5	25,0	27,6	100,0	132,3	179,2	211,5	269,4	320,2
Population totale	16 140	21 179	25 234	29 802	32 708	35 261	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	131,2	156,3	184,6	202,7	218,5
Age moyen	*36,38*	*35,99*	*37,95*	*39,17*	*41,18*	*43,07*							100,0	98,9	104,3	107,7	113,2	118,4
Taille des ménages 1 pers.	563	779	1 255	2 246	3 699	5 709	12,3	12,6	15,4	20,7	27,7	35,3	100,0	138,4	222,9	398,9	657,0	1014,0
2 pers.	1 186	1 629	2 375	3 295	4 322	5 529	25,9	26,4	29,1	30,4	32,4	34,2	100,0	137,4	200,3	277,8	364,4	466,2
3 pers.	907	1 168	1 618	2 273	2 471	2 495	19,8	18,9	19,8	21,0	18,5	15,4	100,0	128,8	178,4	250,6	272,4	275,1
4 pers.	804	1 149	1 592	1 965	2 058	1 824	17,6	18,6	19,5	18,1	15,4	11,3	100,0	142,9	198,0	244,4	256,0	226,9
5 pers.	546	758	741	761	623	505	11,9	12,3	9,1	7,0	4,7	3,1	100,0	138,8	135,7	139,4	114,1	92,5
6 pers+	575	690	576	303	159	116	12,6	11,2	7,1	2,8	1,2	0,7	100,0	120,0	100,2	52,7	27,7	20,2
Nb. de ménages	4 581	6 173	8 157	10 843	13 332	16 178	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	134,8	178,1	236,7	291,0	353,2
Population des rés. principales	15 557	20 645	24 737	29 802	32 708	34 798							100,0	132,7	159,0	191,6	210,2	223,7
Taille moyenne des ménages	*3,40*	*3,34*	*3,03*	*2,75*	*2,45*	*2,15*							100,0	98,5	89,3	80,9	72,2	63,3
Nationalité Français de nais.	15 558	20 308	24 292	28 940	31 988	34 488	96,4	95,9	96,3	97,1	97,8	97,8	100,0	130,5	156,1	186,0	205,6	221,7
dt : Français par acquisition	475				1 127	1 340							100,0				237,3	282,1
Etrangers	582	871	942	862	720	773	3,6	4,1	3,7	2,9	2,2	2,2	100,0	149,7	161,9	148,1	123,7	132,8
Population totale	16 140	21 179	25 234	29 802	32 708	35 261	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	131,2	156,3	184,6	202,7	218,5
Actifs Ensemble	6 078	7 928	9 666	12 591	14 403	15 920	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	130,4	159,0	207,2	237,0	261,9
dt : Chômeurs	102	214	496	1 363	1 680	2 058	1,7	2,7	5,1	10,8	11,7	12,9	100,0	209,8	486,3	1336,3	1647,1	2017,6
Actifs ayant un emploi	5 976	7 714	9 170	11 228	12 723	13 862	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	129,1	153,4	187,9	212,9	232,0
Non-salariés	1 482	1 350	1 375	1 566	1 820	1 956	24,8	17,5	15,0	13,9	14,3	14,1	100,0	91,1	92,8	105,7	122,8	132,0
dt : Indép.+empl.	1 285		1 242	1 426	1 562	1 870	21,5		13,5	12,7	12,3	13,5	100,0		96,7	111,0	121,6	145,5
dt : Aides familiaux	197		133	140	258	86	3,3		1,5	1,2	2,0	0,6	100,0		67,5	71,1	130,8	43,7
Salariés (sans milit.)	4 494	6 364	7 795	9 662	10 903	11 906	75,2	82,5	85,0	86,1	85,7	85,9	100,0	141,6	173,5	215,0	242,6	264,9
Population totale	16 140	21 179	25 234	29 802	32 708	35 261	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	131,2	156,3	184,6	202,7	218,5
Actifs	6 078	7 928	9 666	12 591	14 403	15 920	37,7	37,4	38,3	42,2	44,0	45,1	100,0	130,4	159,0	207,2	237,0	261,9
Inactifs	10 062	13 251	15 568	17 211	18 305	19 341	62,3	62,6	61,7	57,8	56,0	54,9	100,0	131,7	154,7	171,0	181,9	192,2
dt : > 15 ans	3 935	5 072	5 247	5 285	5 025	5 111	24,4	23,9	20,8	17,7	15,4	14,5	100,0	128,9	133,3	134,3	127,7	129,9
dt : Etudiants	763		1 197	2 431	2 764	2 747	4,7		4,7	8,2	8,5	7,8	100,0		156,9	318,6	362,3	360,0
dt : Retraités	1 442		3 350	4 652	6 369	8 159	8,9		13,3	15,6	19,5	23,1	100,0		232,3	322,6	441,7	565,8
dt : Autres	3 922		5 774	4 843	4 147	3 324	24,3		22,9	16,3	12,7	9,4	100,0		147,2	123,5	105,7	84,8
C.S.P. de la pop. act.	6 078	7 928	9 666	12 591	14 403	15 920	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	130,4	159,0	207,2	237,0	261,9
Artis., Ind.,gds+pts com.,ch. d'entr.	884		1 066	1 402	1 400	1 229	14,5		11,0	11,1	9,7	7,7	100,0		120,6	158,6	158,4	139,0
Prof. Lib., cadres sup.	256		798	1 278	1 631	2 140	4,2		8,3	10,1	11,3	13,4	100,0		311,7	499,1	637,1	835,8
Cadres moyens, prof. intérmediaires	571		1 537	2 721	3 254	4 281	9,4		15,9	21,6	22,6	26,9	100,0		269,2	476,6	569,8	749,8
Employés, pers. de serv., agr., autres	2 048		3 313	3 887	4 953	5 454	33,7		34,3	30,9	34,4	34,3	100,0		161,8	189,8	241,9	266,3
Ouvriers	2 319		2 952	3 302	3 165	2 817	38,2		30,5	26,2	22,0	17,7	100,0		127,3	142,4	136,5	121,5
Scolarisation pop. >15 ans (>17 en 75)	12 205	16 107	19 987	24 517	27 683	30 150	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	132,0	163,8	200,9	226,8	247,0
aucun diplôme	6 229			7 016	4 848	3 073	51,0			28,6	17,5	10,2	100,0			112,6	77,8	49,3
études en cours	935			15 387	2 699	2 747	7,7			62,8	9,7	9,1	100,0			267,3	288,7	293,8
Cep-bepc-cap-bep-brev pr-bac	4 821				16 804	18 302	39,5				60,7	60,7	100,0				348,6	379,6
Bac+2-diplôme supérieur	220			2 114	3 332	6 028	1,8			8,6	12,0	20,0	100,0			960,9	1514,5	2740,0
Ancienneté rés. au préc. RP (pop.tot.)	16 140	21 179	25 234	29 802	32 708	35 261	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	131,2	156,3	184,6	202,7	218,5
dt habitant: même logt			11 452	14 400	16 536	16 859			45,4	48,3	50,6	47,8			100,0	125,7	144,4	147,2
même commune			3 876	4 642	5 157	5 380			15,4	15,6	15,8	15,3			100,0	119,8	133,0	138,8
même dépt			5 209	5 580	5 674	6 222			20,6	18,7	17,3	17,6			100,0	107,1	108,9	119,4
même région			1 109	1 284	1 524	1 964			4,4	4,3	4,7	5,6			100,0	115,8	137,4	177,1
France (autre)			2 948	3 340	3 225	4 234			11,7	11,2	9,9	12,0			100,0	113,3	109,4	143,6
Etranger+Dom-Tom			640	556	592	602			2,5	1,9	1,8	1,7			100,0	86,9	92,5	94,1

EVOLUTION DE LA POPULATION - **COMMUNE DE BAYONNE** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
POPULATION	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Catégories Population totale	37 005	42 773	42 909	41 387	40 091	40 113	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,6	116,0	111,8	108,3	108,4
Population des rés. principales	35 620	40 349	41 596	40 058	38 502	38 871	96,3	94,3	96,9	96,8	96,0	96,9	100,0	113,3	116,8	112,5	108,1	109,1
Ages dt : 0/4	2 277	2 808	2 675	2 066	1 932	1 927	6,2	6,6	6,2	5,0	4,8	4,8	100,0	123,3	117,5	90,7	84,8	84,6
5/9	2 668	3 238	3 114	2 263	2 016	2 044	7,2	7,6	7,3	5,5	5,0	5,1	100,0	121,4	116,7	84,8	75,6	76,6
10/14	3 072	3 137	3 326	2 826	1 946	1 966	8,3	7,3	7,8	6,8	4,9	4,9	100,0	102,1	108,3	92,0	63,3	64,0
15/19	2 726	3 896	3 282	3 161	2 646	2 300	7,4	9,1	7,6	7,6	6,6	5,7	100,0	142,9	120,4	116,0	97,1	84,4
20/24	2 219	3 319	3 231	3 488	3 606	2 680	6,0	7,8	7,5	8,4	9,0	6,7	100,0	149,6	145,6	157,2	162,5	120,8
25/29	2 206	2 438	3 469	3 409	3 566	3 397	6,0	5,7	8,1	8,2	8,9	8,5	100,0	110,5	157,3	154,5	161,7	154,0
30/34	2 528	2 491	2 300	2 978	2 883	3 209	6,8	5,8	5,4	7,2	7,2	8,0	100,0	98,5	91,0	117,8	114,0	126,9
35/39	2 561	2 691	2 199	2 287	2 535	2 906	6,9	6,3	5,1	5,5	6,3	7,2	100,0	105,1	85,9	89,3	99,0	113,5
40/44	2 321	2 849	2 508	1 920	2 593	2 575	6,3	6,7	5,8	4,6	6,5	6,4	100,0	122,7	108,1	82,7	111,7	110,9
45/49	1 955	2 646	2 676	2 170	1 840	2 592	5,3	6,2	6,2	5,2	4,6	6,5	100,0	135,3	136,9	111,0	94,1	132,6
50/54	2 552	1 881	2 565	2 429	1 879	2 352	6,9	4,4	6,0	5,9	4,7	5,9	100,0	73,7	100,5	95,2	73,6	92,2
55/59	2 381	2 501	1 816	2 381	2 204	1 739	6,4	5,8	4,2	5,8	5,5	4,3	100,0	105,0	76,3	100,0	92,6	73,0
60/64	2 208	2 429	2 307	2 199	2 344	1 772	6,0	5,7	5,4	5,3	5,8	4,4	100,0	110,0	104,5	99,6	106,2	80,3
65/69	1 832	2 225	2 297	1 780	2 297	2 172	5,0	5,2	5,4	4,3	5,7	5,4	100,0	121,5	125,4	97,2	125,4	118,6
70/74	1 412	1 733	2 109	2 233	1 591	2 082	3,8	4,1	4,9	5,4	4,0	5,2	100,0	122,7	149,4	158,1	112,7	147,5
75 et+	2 087	2 491	3 035	3 797	4 213	4 400	5,6	5,8	7,1	9,2	10,5	11,0	100,0	119,4	145,4	181,9	201,9	210,8
Ensemble des 0-19 ans	*10 743*	*13 079*	*12 397*	*10 316*	*8 540*	*8 237*	*29,0*	*30,6*	*28,9*	*24,9*	*21,3*	*20,5*	100,0	121,7	115,4	96,0	79,5	76,7
Ensemble des 20-60 ans	*18 723*	*20 816*	*20 764*	*21 062*	*21 106*	*21 450*	*50,6*	*48,7*	*48,4*	*50,9*	*52,6*	*53,5*	100,0	111,2	110,9	112,5	112,7	114,6
Ensemble des 60 ans et +	*7 539*	*8 878*	*9 748*	*10 009*	*10 445*	*10 426*	*20,4*	*20,8*	*22,7*	*24,2*	*26,1*	*26,0*	100,0	117,8	129,3	132,8	138,5	138,3
Population totale	37 005	42 773	42 909	41 387	40 091	40 113	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,6	116,0	111,8	108,3	108,4
Age moyen	*37,67*	*36,91*	*37,80*	*39,62*	*40,79*	*41,59*							100,0	98,0	100,4	105,2	108,3	110,4
Taille des ménages 1 pers.	2 161	2 754	3 918	5 498	6 874	8 792	18,5	20,2	25,6	32,9	38,7	45,2	100,0	127,4	181,3	254,4	318,1	406,8
2 pers.	3 228	3 820	4 395	4 856	5 341	5 611	27,6	28,1	28,7	29,0	30,0	28,8	100,0	118,3	136,2	150,4	165,5	173,8
3 pers.	2 259	2 561	2 748	2 795	2 732	2 528	19,3	18,8	18,0	16,7	15,4	13,0	100,0	113,4	121,6	123,7	120,9	111,9
4 pers.	1 818	2 103	2 186	2 132	1 863	1 738	15,6	15,5	14,3	12,7	10,5	8,9	100,0	115,7	120,2	117,3	102,5	95,6
5 pers.	1 162	1 225	1 112	890	659	565	10,0	9,0	7,3	5,3	3,7	2,9	100,0	105,4	95,7	76,6	56,7	48,6
6 pers+	1 049	1 148	941	557	309	232	9,0	8,4	6,2	3,3	1,7	1,2	100,0	109,4	89,7	53,1	29,5	22,1
Nb. de ménages	11 677	13 611	15 300	16 728	17 778	19 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,6	131,0	143,3	152,2	166,7
Population des rés. principales	35 620	40 349	41 596	40 058	38 502	38 871							100,0	113,3	116,8	112,5	108,1	109,1
Taille moyenne des ménages	*3,04*	*2,96*	*2,72*	*2,39*	*2,17*	*2,00*							100,0	97,4	89,4	78,7	71,2	65,6
Nationalité Français de nais.	35 669	40 742	39 647	38 431	37 481	37 783	96,4	95,3	92,4	92,9	93,5	94,2	100,0	114,2	111,2	107,7	105,1	105,9
dt : Français par acquisition	*1 025*				*1 649*	*1 753*							*100,0*				*160,9*	*171,0*
Etrangers	1 336	2 031	3 262	2 956	2 610	2 330	3,6	4,7	7,6	7,1	6,5	5,8	100,0	152,0	244,2	221,3	195,4	174,4
Population totale	37 005	42 773	42 909	41 387	40 091	40 113	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,6	116,0	111,8	108,3	108,4
Actifs Ensemble	14 678	17 261	16 884	17 342	17 473	17 581	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,6	115,0	118,1	119,0	119,8
dt : Chômeurs	242	438	1 112	2 312	3 037	3 521	1,6	2,5	6,6	13,3	17,4	20,0	100,0	181,0	459,5	955,4	1255,0	1455,0
Actifs ayant un emploi	14 436	16 823	15 772	15 030	14 436	14 060	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,5	109,3	104,1	100,0	97,4
Non-salariés	3 169	2 738	2 024	1 883	1 788	1 619	22,0	16,3	12,8	12,5	12,4	11,5	100,0	86,4	63,9	59,4	56,4	51,1
dt : Indép.+empl.	*2 685*	*2 226*	*1 803*	*1 655*	*1 606*	*1 529*	*18,6*	*13,2*	*11,4*	*11,0*	*11,1*	*10,9*	*100,0*	*82,9*	*67,2*	*61,6*	*59,8*	*56,9*
dt : Aides familiaux	*484*	*512*	*221*	*228*	*182*	*90*	*3,4*	*3,0*	*1,4*	*1,5*	*1,3*	*0,6*	*100,0*	*105,8*	*45,7*	*47,1*	*37,7*	*18,6*
Salariés (sans milit.)	11 267	14 085	13 748	13 147	12 648	12 441	78,0	83,7	87,2	87,5	87,6	88,5	100,0	125,0	122,0	116,7	112,3	110,4
Population totale	37 005	42 773	42 909	41 387	40 091	40 113	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,6	116,0	111,8	108,3	108,4
Actifs	14 678	17 261	16 884	17 342	17 473	17 581	39,7	40,4	39,3	41,9	43,6	43,8	100,0	117,6	115,0	118,1	119,0	119,8
Inactifs	22 327	25 512	26 025	24 045	22 618	22 532	60,3	59,6	60,7	58,1	56,4	56,2	100,0	114,3	116,6	107,7	101,3	100,9
dt : > 15 ans	*8 017*	*9 183*	*9 115*	*7 155*	*5 894*	*5 937*	*21,7*	*21,5*	*21,2*	*17,3*	*14,7*	*14,8*	*100,0*	*114,5*	*113,7*	*89,2*	*73,5*	*74,1*
dt : Etudiants	*2 260*	*2 846*	*1 685*	*2 976*	*3 456*	*3 279*	*6,1*	*6,7*	*3,9*	*7,2*	*8,6*	*8,2*	*100,0*	*125,9*	*74,6*	*131,7*	*152,9*	*145,1*
dt : Retraités	*3 600*	*13 483*	*5 899*	*7 112*	*7 772*	*8 377*	*9,7*	*31,5*	*13,7*	*17,2*	*19,4*	*20,9*	*100,0*	*111,9*	*163,9*	*197,6*	*215,9*	*232,7*
dt : Autres	*8 450*		*9 326*	*6 802*	*5 496*	*4 939*	*22,8*		*21,7*	*16,4*	*13,7*	*12,3*	*100,0*		*110,4*	*80,5*	*65,0*	*58,4*
C.S.P. de la pop. act.	14 678	17 261	16 884	17 342	17 473	17 581	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,6	115,0	118,1	119,0	119,8
Artis., Ind.,gds+pts com.,ch. d'entr.	2 325	2 201	1 541	1 558	1 375	1 214	15,8	12,8	9,1	9,0	7,9	6,9	100,0	94,7	66,3	67,0	59,1	52,2
Prof. Lib., cadres sup.	833	1 043	1 225	1 227	1 563	1 592	5,7	6,0	7,3	7,1	8,9	9,1	100,0	125,2	147,1	147,2	187,6	191,1
Cadres moyens, prof. intérmediaires	1 564	1 808	2 162	2 843	2 901	3 379	10,7	10,5	12,8	16,4	16,6	19,2	100,0	115,6	138,2	181,8	185,5	216,0
Employés, pers. de serv., agr., autres	5 549	6 632	6 044	6 009	6 435	6 925	37,8	38,4	35,8	34,6	36,8	39,4	100,0	119,5	108,9	108,3	116,0	124,8
Ouvriers	4 407	5 577	5 912	5 706	5 200	4 471	30,0	32,3	35,0	32,9	29,8	25,4	100,0	126,5	134,2	129,5	118,0	101,4
Scolarisation pop. >15 ans (>17 en 75)	28 980	33 590	32 473	34 232	34 197	34 176	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,9	112,1	118,1	118,0	117,9
aucun diplôme	15 524		12 870	11 036	9 380	6 273	53,6		39,6	32,2	27,4	18,4	100,0		82,9	71,1	60,4	40,4
études en cours	2 485		1 927	20 588	3 587	3 279	8,6		5,9	60,1	10,5	9,6	100,0		77,5	162,4	144,3	132,0
Cep-bepc-cap-bep-brev pr-bac	10 195		16 167		17 882	19 304	35,2		49,8		52,3	56,5	100,0		158,6		175,4	189,3
Bac+2-diplôme supérieur	776		1 509	2 608	3 348	5 320	2,7		4,6	7,6	9,8	15,6	100,0		194,5	336,1	431,4	685,6
Ancienneté rés. au préc. RP (pop.tot.)	37 005	42 773	42 909	41 387	40 091	40 113	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,6	116,0	111,8	108,3	108,4
dt habitant: même logt			18 969	19 908	18 623	16 645			44,2	48,1	46,5	41,5			100,0	105,0	98,2	87,7
même commune			9 898	8 898	8 809	8 997			23,1	21,5	22,0	22,4			100,0	89,9	89,0	90,9
même dépt			5 090	4 634	5 095	5 541			11,9	11,2	12,7	13,8			100,0	91,0	100,1	108,9
même région			2 171	2 081	2 249	2 703			5,1	5,0	5,6	6,7			100,0	95,9	103,6	124,5
France (autre)			4 778	4 884	4 430	5 219			11,1	11,8	11,0	13,0			100,0	102,2	92,7	109,2
Etranger+Dom-Tom			2 003	982	885	1 008			4,7	2,4	2,2	2,5			100,0	49,0	44,2	50,3

EVOLUTION DE LA POPULATION - **PERIPHERIE COMMUNALE** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
POPULATION	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Catégories Population totale	27 499	34 633	36 454	35 891	35 027	34 994	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	125,9	132,6	130,5	127,4	127,3
Population des rés. principales	26 231	32 449	35 243	34 603	33 494	33 864	95,4	93,7	96,7	96,4	95,6	96,8	100,0	123,7	134,4	131,9	127,7	129,1
Ages dt : 0/4			2 336	1 849	1 704	1 706			6,4	5,2	4,9	4,9			100,0	79,2	72,9	73,0
5/9			2 789	2 056	1 824	1 843			7,7	5,7	5,2	5,3			100,0	73,7	65,4	66,1
10/14			2 992	2 596	1 791	1 763			8,2	7,2	5,1	5,0			100,0	86,8	59,9	58,9
15/19			2 918	2 842	2 395	2 028			8,0	7,9	6,8	5,8			100,0	97,4	82,1	69,5
20/24			2 631	2 819	2 963	2 119			7,2	7,9	8,5	6,1			100,0	107,1	112,6	80,5
25/29			2 917	2 861	2 936	2 800			8,0	8,0	8,4	8,0			100,0	98,1	100,7	96,0
30/34			1 969	2 568	2 422	2 754			5,4	7,2	6,9	7,9			100,0	130,4	123,0	139,9
35/39			1 940	2 021	2 216	2 479			5,3	5,6	6,3	7,1			100,0	104,2	114,2	127,8
40/44			2 196	1 724	2 296	2 177			6,0	4,8	6,6	6,2			100,0	78,5	104,6	99,1
45/49			2 302	1 937	1 639	2 252			6,3	5,4	4,7	6,4			100,0	84,1	71,2	97,8
50/54			2 213	2 139	1 702	2 043			6,1	6,0	4,9	5,8			100,0	96,7	76,9	92,3
55/59			1 493	2 075	1 974	1 579			4,1	5,8	5,6	4,5			100,0	139,0	132,2	105,8
60/64			1 832	1 902	2 088	1 604			5,0	5,3	6,0	4,6			100,0	103,8	114,0	87,6
65/69			1 835	1 494	2 076	1 989			5,0	4,2	5,9	5,7			100,0	81,4	113,1	108,4
70/74			1 687	1 839	1 394	1 895			4,6	5,1	4,0	5,4			100,0	109,0	82,6	112,3
75 et+			2 404	3 169	3 607	3 963			6,6	8,8	10,3	11,3			100,0	131,8	150,0	164,9
Ensemble des 0-19 ans	8 481	11 353	11 035	9 343	7 714	7 340	30,8	32,8	30,3	26,0	22,0	21,0	100,0	133,9	130,1	110,2	91,0	86,5
Ensemble des 20-64 ans	15 332	18 516	19 493	20 046	20 236	19 807	55,8	53,5	53,5	55,9	57,8	56,6	100,0	120,8	127,1	130,7	132,0	129,2
Ensemble des 65 ans et +	3 686	4 764	5 926	6 502	7 077	7 847	13,4	13,8	16,3	18,1	20,2	22,4	100,0	129,2	160,8	176,4	192,0	212,9
Population totale	27 499	34 633	36 454	35 891	35 027	34 994	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	125,9	132,6	130,5	127,4	127,3
Age moyen			*37,0*	*39,2*	*40,8*	*42,0*												
Taille des ménages 1 pers.			2 740	3 999	5 272	6 970			22,2	29,0	35,4	42,4			100,0	145,9	192,4	254,4
2 pers.			3 502	4 059	4 579	4 863			28,3	29,5	30,8	29,6			100,0	115,9	130,8	138,9
3 pers.			2 318	2 434	2 398	2 235			18,8	17,7	16,1	13,6			100,0	105,0	103,5	96,4
4 pers.			1 929	1 948	1 728	1 619			15,6	14,1	11,6	9,9			100,0	101,0	89,6	83,9
5 pers.			1 005	810	609	518			8,1	5,9	4,1	3,2			100,0	80,6	60,6	51,5
6 pers+			860	527	295	216			7,0	3,8	2,0	1,3			100,0	61,3	34,3	25,1
Nb. de ménages	8 126	10 270	12 354	13 776	14 881	16 421			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	126,4	152,0	169,5	183,1	202,1
Population des rés. principales	26 231	32 449	35 243	34 603	33 494	33 864							100,0	123,7	134,4	131,9	127,7	129,1
Taille moyenne des ménages	*3,23*	*3,16*	*2,85*	*2,51*	*2,25*	*2,06*							100,0	97,9	88,4	77,8	69,7	63,9
Nationalité Français de nais.	25 566	33 123	33 801	33 444	31 081	31 216	93,0	95,6	92,7	93,2	88,7	89,2	100,0	129,6	132,2	130,8	121,6	122,1
Français par acquisition																		
Etrangers	908	1 510	2 653	2 447	2 297	2 025	3,3	4,4	7,3	6,8	6,6	5,8	100,0	166,3	292,2	269,5	253,0	223,0
Population totale	27 499	34 633	36 454	35 891	35 027	34 994	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	125,9	132,6	130,5	127,4	127,3
Actifs Ensemble	10 456	13 529	14 029	14 818	14 853	14 823			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	129,4	134,2	141,7	142,1	141,8
dt : Chômeurs			901	2 025	2 550	2 693			6,4	13,7	17,2	18,2			100,0	224,8	283,0	298,9
Actifs ayant un emploi			13 128	12 793	12 303	12 130			100,0	100,0		100,0			100,0	97,4	93,7	92,4
Non-salariés			1 516	1 524		1 345			11,5	11,9		11,1			100,0	100,5		88,7
dt : Indép.+empl.						1 267						10,4						
dt : Aides familiaux						78						0,6						
Salariés (sans milit.)			11 612	11 269		10 785			88,5	88,1		88,9			100,0	97,0		92,9
Population totale	27 499	34 633	36 454	35 891	35 027	34 994	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	125,9	132,6	130,5	127,4	127,3
Actifs	10 456	13 529	14 029	14 818	14 853	14 823	38,0	39,1	38,5	41,3	42,4	42,4	100,0	129,4	134,2	141,7	142,1	141,8
Inactifs	17 043	21 104	22 425	21 073	20 174	20 171	62,0	60,9	61,5	58,7	57,6	57,6	100,0	123,8	131,6	123,6	118,4	118,4
dt : > 15 ans			8 117	6 501	5 319	5 312			22,3	18,1	15,2	15,2			100,0	80,1	65,5	65,4
dt : Etudiants	1 764	2 575		2 636	3 032	2 814	6,4	7,4		7,3	8,7	8,0	100,0	146,0		149,4	171,9	159,5
dt : Retraités				5 888	6 876	7 586				16,4	19,6	21,7				100,0	116,8	128,8
dt : Autres				6 048	4 947	4 459				16,9	14,1	12,7				100,0	81,8	73,7
C.S.P. de la pop. act.	10 456	13 529	14 029	14 818	14 853	14 823	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	129,4	134,2	141,7	142,1	141,8
Artis., Ind.,gds+pts com.,ch. d'entr.	1 504	1 489	1 134	1 246	1 115	936	14,4	11,0	8,1	8,4	7,5	6,3	100,0	99,0	75,4	82,9	74,1	62,2
Prof. Lib., cadres sup.	670	914	1 081	1 075	1 243	1 311	6,4	6,8	7,7	7,3	8,4	8,8	100,0	136,4	161,3	160,4	185,5	195,7
Cadres moyens, prof. intérmediaires	1 201	1 459	1 879	2 459	2 409	2 796	11,5	10,8	13,4	16,6	16,2	18,9	100,0	121,5	156,5	204,7	200,5	232,8
Employés, pers. de serv., agr., autres	3 967	5 304	5 035	5 193	5 579	5 963	37,9	39,2	35,9	35,0	37,6	40,2	100,0	133,7	126,9	130,9	140,6	150,3
Ouvriers	3 114	4 363	4 900	4 846	4 508	3 817	29,8	32,2	34,9	32,7	30,3	25,7	100,0	140,1	157,4	155,6	144,8	122,6
Scolarisation pop. >15 ans (>17 en 75)																		
aucun diplôme																		
études en cours																		
Cep-bepc-cap-bep-brev pr-bac																		
Bac+2-diplôme supérieur																		
Ancienneté rés. au préc. RP (pop.tot.)	27 499	34 633	36 454	35 891	35 027	34 994	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	125,9	132,6	100,0	97,6	97,5
dt habitant: même logt				17 360	16 604	15 215				48,4	47,4	43,5				100,0	95,6	87,6
même commune				7 614	7 826	7 955				21,2	22,3	22,7				100,0	102,8	104,5
même dépt				3 884		4 670				10,8		13,3				100,0		120,2
même région				1 811	10 597	2 228				5,0	30,3	6,4				100,0	97,1	123,0
France (autre)				4 394		4 120				12,2		11,8				100,0		93,8
Etranger+Dom-Tom				828		806				2,3		2,3				100,0		97,3

EVOLUTION DE LA POPULATION - **CENTRE ANCIEN** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
POPULATION	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Catégories Population totale	9 506	8 140	6 455	5 496	5 064	5 119	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,6	67,9	57,8	53,3	53,9
Population des rés. principales	9 389	7 900	6 353	5 455	5 008	5 007	98,8	97,1	98,4	99,3	98,9	97,8	100,0	84,1	67,7	58,1	53,3	53,3
Ages dt : 0/4			339	217	228	221			5,3	3,9	4,5	4,3			100,0	64,0	67,3	65,2
5/9			325	207	192	201			5,0	3,8	3,8	3,9			100,0	63,7	59,1	61,8
10/14			334	230	155	203			5,2	4,2	3,1	4,0			100,0	68,9	46,4	60,8
15/19			364	319	251	272			5,6	5,8	5,0	5,3			100,0	87,6	69,0	74,7
20/24			600	669	643	561			9,3	12,2	12,7	11,0			100,0	111,5	107,2	93,5
25/29			552	548	630	597			8,6	10,0	12,4	11,7			100,0	99,3	114,1	108,2
30/34			331	410	461	455			5,1	7,5	9,1	8,9			100,0	123,9	139,3	137,5
35/39			259	266	319	427			4,0	4,8	6,3	8,3			100,0	102,7	123,2	164,9
40/44			312	196	297	398			4,8	3,6	5,9	7,8			100,0	62,8	95,2	127,6
45/49			374	233	201	340			5,8	4,2	4,0	6,6			100,0	62,3	53,7	90,9
50/54			352	290	177	309			5,5	5,3	3,5	6,0			100,0	82,4	50,3	87,8
55/59			323	306	230	160			5,0	5,6	4,5	3,1			100,0	94,7	71,2	49,5
60/64			475	297	256	168			7,4	5,4	5,1	3,3			100,0	62,5	53,9	35,4
65/69			462	286	221	183			7,2	5,2	4,4	3,6			100,0	61,9	47,8	39,6
70/74			422	394	197	187			6,5	7,2	3,9	3,7			100,0	93,4	46,7	44,3
75 et+			631	628	606	437			9,8	11,4	12,0	8,5			100,0	99,5	96,0	69,3
Ensemble des 0-19 ans	2 262	1 726	1 362	973	826	897	23,8	21,2	21,1	17,7	16,3	17,5	100,0	76,3	60,2	43,0	36,5	39,7
Ensemble des 20-64 ans	5 599	4 729	3 578	3 215	3 214	3 415	58,9	58,1	55,4	58,5	63,5	66,7	100,0	84,5	63,9	57,4	57,4	61,0
Ensemble des 65 ans et +	1 645	1 685	1 515	1 308	1 024	807	17,3	20,7	23,5	23,8	20,2	15,8	100,0	102,4	92,1	79,5	62,2	49,1
Population totale	9 506	8 140	6 455	5 496	5 064	5 119	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,6	67,9	57,8	53,3	53,9
Age moyen			*42,0*	*42,1*	*40,3*	*38,9*												
Taille des ménages 1 pers.			1 178	1 499	1 602	1 822			40,0	50,8	55,3	59,8			100,0	127,2	136,0	154,7
2 pers.			893	798	762	748			30,3	27,0	26,3	24,6			100,0	89,3	85,3	83,8
3 pers.			430	361	334	293			14,6	12,2	11,5	9,6			100,0	83,9	77,7	68,1
4 pers.			257	184	135	119			8,7	6,2	4,7	3,9			100,0	71,8	52,5	46,3
5 pers.			107	80	50	47			3,6	2,7	1,7	1,5			100,0	74,8	46,7	43,9
6 pers+			81	30	14	16			2,7	1,0	0,5	0,5			100,0	37,0	17,3	19,8
Nb. de ménages	3 551	3 341	2 946	2 952	2 897	3 045			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	94,1	83,0	83,1	81,6	85,8
Population des rés. principales	9 389	7 900	6 353	5 455	5 008	5 007							100,0	84,1	67,7	58,1	53,3	53,3
Taille moyenne des ménages	*2,64*	*2,36*	*2,16*	*1,85*	*1,73*	*1,64*							100,0	89,4	81,6	69,9	65,4	62,2
Nationalité Français de nais.	9 078	7 619	5 846	4 987	4 751	4 814	95,5	93,6	90,6	90,7	93,8	94,0	100,0	83,9	64,4	54,9	52,3	53,0
Français par acquisition																		
Etrangers	428	521	609	509	313	305	4,5	6,4	9,4	9,3	6,2	6,0	100,0	121,7	142,3	118,9	73,1	71,3
Population totale	9 506	8 140	6 455	5 496	5 064	5 119	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,6	67,9	57,8	53,3	53,9
Actifs Ensemble	4 222	3 732	2 855	2 524	2 620	2 758			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	88,4	67,6	59,8	62,1	65,3
dt : Chômeurs			211	287	487	828			7,4	11,4	18,6	30,0			100,0	136,0	230,8	392,4
Actifs ayant un emploi			2 644	2 237	2 133	1 930			100,0	100,0		100,0			100,0	84,6	80,7	73,0
Non-salariés			508	359		274			19,2	16,0		14,2			100,0	70,7		53,9
dt : Indép.+empl.						262						13,6						
dt : Aides familiaux						12						0,6						
Salariés (sans milit.)			2 136	1 878		1 656			80,8	84,0		85,8			100,0	87,9		77,5
Population totale	9 506	8 140	6 455	5 496	5 064	5 119	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,6	67,9	57,8	53,3	53,9
Actifs	4 222	3 732	2 855	2 524	2 620	2 758	44,4	45,8	44,2	45,9	51,7	53,9	100,0	88,4	67,6	59,8	62,1	65,3
Inactifs	5 284	4 408	3 600	2 972	2 444	2 361	55,6	54,2	55,8	54,1	48,3	46,1	100,0	83,4	68,1	56,2	46,3	44,7
dt : > 15 ans			998	654	575	625			15,5	11,9	11,4	12,2			100,0	65,5	57,6	62,6
dt : Etudiants	496	271		340	424	465	5,2	3,3		6,2	8,4	9,1	100,0	54,6		68,5	85,5	93,8
dt : Retraités				1 224	896	791				22,3	17,7	15,5				100,0	73,2	64,6
dt : Autres				754	549	480				13,7	10,8	9,4				100,0	72,8	63,7
C.S.P. de la pop. act.	4 222	3 732	2 855	2 524	2 620	2 758	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	88,4	67,6	59,8	62,1	65,3
Artis., Ind.,gds+pts com.,ch. d'entr.	821	712	407	312	260	278	19,4	19,1	14,3	12,4	9,9	10,1	100,0	86,7	49,6	38,0	31,7	33,9
Prof. Lib., cadres sup.	163	129	144	152	320	281	3,9	3,5	5,0	6,0	12,2	10,2	100,0	79,1	88,3	93,3	196,3	172,4
Cadres moyens, prof. intérmediaires	363	349	283	384	492	583	8,6	9,4	9,9	15,2	18,8	21,1	100,0	96,1	78,0	105,8	135,5	160,6
Employés, pers. de serv., agr., autres	1 582	1 328	1 009	816	856	962	37,5	35,6	35,3	32,3	32,7	34,9	100,0	83,9	63,8	51,6	54,1	60,8
Ouvriers	1 293	1 214	1 012	860	692	654	30,6	32,5	35,4	34,1	26,4	23,7	100,0	93,9	78,3	66,5	53,5	50,6
Scolarisation pop. >15 ans (>17 en 75)																		
aucun diplôme																		
études en cours																		
Cep-bepc-cap-bep-brev pr-bac																		
Bac+2-diplôme supérieur																		
Ancienneté rés. au préc. RP (pop.tot.)	9 506	8 140	6 455	5 496	5 064	5 119	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,6	67,9	57,8	53,3	53,9
dt habitant: même logt				2 548	2 019	1 430				46,4	39,9	27,9				100,0	79,2	56,1
même commune				1 284	983	1 042				23,4	19,4	20,4				100,0	76,6	81,2
même dépt				750		871				13,6		17,0				100,0		116,1
même région				270	2 062	475				4,9	40,7	9,3				100,0	123,9	175,9
France (autre)				490		1 099				8,9		21,5				100,0		224,3
Etranger+Dom-Tom				154		202				2,8		3,9				100,0		131,2

EVOLUTION DU LOGEMENT - **AGGLOMERATION DU B.A.B.** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
LOGEMENT	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Total des logements	28 712	35 182	42 395	49 640	57 244	65 021	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	122,5	147,7	172,9	199,4	226,5
Résidences principales	24 852	29 307	34 398	39 368	44 186	50 336	86,6	83,3	81,1	79,3	77,2	77,4	100,0	117,9	138,4	158,4	177,8	202,5
Pop. des rés. pr.	75 906	87 201	93 541	95 681	98 999	103 198							100,0	114,9	123,2	126,1	130,4	136,0
pers. / rés.pr.	*9,32*	*9,06*	*8,24*	*7,33*	*6,75*	*6,16*							100,0	97,1	88,4	78,6	72,3	66,0
Logements occasionnels					633	623					1,1	1,0					100,0	98,4
Résidences secondaires					8 493	10 053					14,8	15,5					100,0	118,4
Logts occ.+rés. sec.	2 285	3 572	4 926	6 596	9 126	10 676	8,0	10,2	11,6	13,3	15,9	16,4	100,0	156,3	215,6	288,7	399,4	467,2
Logements vacants	1 575	2 303	3 071	3 676	3 932	4 009	5,5	6,5	7,2	7,4	6,9	6,2	100,0	146,2	195,0	233,4	249,7	254,5
Logts vac.+occ.+rés. sec.	3 860	5 875	7 997	10 272	13 058	14 685	13,4	16,7	18,9	20,7	22,8	22,6	100,0	152,2	207,2	266,1	338,3	380,4
Nombre d'immeubles	13 517	15 943	18 799	19 902		24 144	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	117,9	139,1	147,2		178,6
dt : Im. 1 seul logt. (logt tot)				14 980		18 855				75,3		78,1				100,0		125,9
Propriétaires occupants	8 050		13 578	16 884	20 555	22 920	32,4		39,5	42,9	46,5	45,5	100,0		168,7	209,7	255,3	284,7
Pop. des pr. oc. (rés.pr.)			37 678	42 868	48 527	49 407			40,3	44,8	49,0	47,9			100,0	113,8	128,8	131,1
pers / logt			*8,32*	*7,56*	*7,02*	*6,43*									100,0	90,9	84,4	77,3
Locataires et logés grat.	16 802		20 820	22 484	23 631	27 416	67,6		60,5	57,1	53,5	54,5	100,0		123,9	133,8	140,6	163,2
Pop. des logts locat.			55 863	52 230	50 472	53 791			59,7	54,6	51,0	52,1			100,0	93,5	90,3	96,3
pers / logt			*8,17*	*6,99*	*6,43*	*5,89*									100,0	85,6	78,8	72,2
dt : Loc. HLM				4 740	5 405	6 837				12,0	12,2	13,6				100,0	114,0	144,2
Pop des rés.pr. HLM				13 280	13 390	15 623				13,9	13,5	15,1				100,0	100,8	117,6
pers / logt				*8,22*	*7,24*	*6,89*										100,0	88,0	83,8
Taille des rés. pr. dt : Rés.pr. 1p.	2 130			2 424	2 597	3 770	8,6			6,2	5,9	7,5	100,0			113,8	121,9	177,0
Rés.pr. 2p.	4 786			6 356	7 032	9 022	19,3			16,1	15,9	17,9	100,0			132,8	146,9	188,5
Rés.pr. 3p.	7 445			11 400	12 558	13 914	30,0			29,0	28,4	27,6	100,0			153,1	168,7	186,9
Rés.pr. 4p.	5 661			10 664	12 205	12 827	22,8			27,1	27,6	25,5	100,0			188,4	215,6	226,6
Rés.pr. 5p.	2 549			4 992	6 055	6 344	10,3			12,7	13,7	12,6	100,0			195,8	237,5	248,9
Rés.pr.6p.+	2 281			3 532	3 739	4 459	9,2			9,0	8,5	8,9	100,0			154,8	163,9	195,5
Ensemble des pièces	85 393			141 676	158 837	177 797							100,0			165,9	186,0	208,2
Résidences principales	24 852	29 307	34 398	39 368	44 186	50 336	100,0			100,0	100,0	100,0	100,0	117,9	138,4	158,4	177,8	202,5
Taille moyenne des rés. principales	*3,44*			*3,60*	*3,59*	*3,53*							100,0			103,8	103,2	101,1
Taille des lgts vacants dt : 1p.					574	574					14,6	14,3						
2p.					1 065	1 026					27,1	25,6						
3p.					1 118	1 134					28,4	28,3						
4p.					814	761					20,7	19,0						
5p+					361	514					9,2	12,8						
Nb. de lgts vac.	1 575	2 303	3 071	3 676	3 932	4 009					100,0	100,0	100,0	146,2	195,0	233,4	249,7	254,5
Taille des lgts des prop.oc. dt : 1 p.						389						1,7						
2 p.						2 088						9,1						
3 p.						5 123						22,4						
4 p.						7 099						31,0						
5p+						8 221						35,9						
Nb. de rés. pr.	8 050		13 578	16 884	20 555	22 920						100,0	100,0		168,7	209,7	255,3	284,7
Taille des lgts locat. (rés. pr.) dt :1p.						3 381						12,3						
2p.						6 934						25,3						
3p.						8 791						32,1						
4p.						5 728						20,9						
5p+						2 582						9,4						
Nb. de rés. pr.	16 802		20 820	22 484	22 156	27 416						100,0	100,0		123,9	133,8	131,9	163,2
Confort (rés. pr.) dt : WC int.	18 296		31 902	37 036	43 011	49 263	51,2		92,7	94,1	97,3	97,9	100,0		174,4	202,4	235,1	269,3
Salle d'eau int.	12 717		30 024	37 084	43 220	50 067	73,6		87,3	94,2	97,8	99,5	100,0		236,1	291,6	339,9	393,7
Résidences principales	24 852	29 307	34 398	39 368	44 186	50 336	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,9	138,4	158,4	177,8	202,5
Motorisation : 0 voit.		13 806	11 712	11 568	10 774	10 463		47,1	34,0	29,4	24,4	20,8		100,0	84,8	83,8	78,0	75,8
1 voit.				22 064	23 768	27 486				56,0	53,8	54,6				100,0	107,7	124,6
2 voit +				5 736	9 644	12 387				14,6	21,8	24,6				100,0	168,1	216,0
1 voit. ou +		15 501	22 686	27 800	33 412	39 873		52,9	66,0	70,6	75,6	79,2		100,0	146,3	179,3	215,5	257,2
Résidences principales	24 852	29 307	34 398	39 368	44 186	50 336	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,9	138,4	158,4	177,8	202,5
Déplacts dom-trav. act. ayant empl.	29 615	34 142	34 454	35 230	36 765	37 879	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,3	116,3	119,0	124,1	127,9
travaillant : même commune	23 694		21 987	20 901	20 084	18 791	80,0		63,8	59,3	54,6	49,6	100,0		92,8	88,2	84,8	79,3
même unité urbaine			10 356	11 714	13 802	15 258			30,1	33,3	37,5	40,3						
autre	5 921		2 111	2 615	2 879	3 830	20,0		6,1	7,4	7,8	10,1	100,0		35,7	44,2	48,6	64,7
Mode de deplact dt : pas de déplact.						1 186						3,1						
marche à pied						2 817						7,4						
deux-roues						1 447						3,8						
voiture part.						28 640						75,6						
transport commun						1 607						4,2						
plusieurs modes						2 182						5,8						
Ancienneté des rés.pr. : av. 1915	13 123		9 457	8 200	7 697	7 449					17,4	14,8	100,0		72,1	62,5	58,7	56,8
1915 - 1948	7 180		7 169	7 216	7 367	7 209					16,7	14,3	100,0		99,8	100,5	102,6	100,4
1949 - 1967	4 549		12 629	12 032	11 404	11 976					25,8	23,8	100,0		277,6	264,5	250,7	263,3
Après 1968			5 143	11 920	17 718	23 702					40,1	47,1			100,0	231,8	344,5	460,9
Avant 1949	20 303		16 626	15 416	15 064	14 658					34,1	29,1	100,0		81,9	75,9	74,2	72,2
Résidences principales	24 852	29 307	34 398	39 368	44 186	50 336	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,9	138,4	158,4	177,8	202,5

EVOLUTION DU LOGEMENT - **COMMUNE DE BIARRITZ** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
LOGEMENT	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Total des logements	10 843	12 770	15 469	18 288	20 559	22 941	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,8	142,7	168,7	189,6	211,6
Résidences principales	8 594	9 497	10 941	11 804	13 076	14 692	79,3	74,4	70,7	64,5	63,6	64,0	100,0	110,5	127,3	137,4	152,2	171,0
Pop. des rés. pr.	24 729	26 207	27 208	26 344	28 390	29 529							100,0	106,0	110,0	106,5	114,8	119,4
pers. / rés.pr.	*2,88*	*2,76*	*2,49*	*2,23*	*2,17*	*2,01*							100,0	95,9	86,4	77,6	75,5	69,8
Logements occasionnels					221	139					1,1	0,6					100,0	62,9
Résidences secondaires					5 898	6 725					28,7	29,3					100,0	114,0
Logts occ.+rés. sec.	1 497	2 449	3 310	4 772	6 119	6 864	13,8	19,2	21,4	26,1	29,8	29,9	100,0	163,6	221,1	318,8	408,8	458,5
Logements vacants	752	824	1 218	1 712	1 364	1 385	6,9	6,5	7,9	9,4	6,6	6,0	100,0	109,6	162,0	227,7	181,4	184,2
Logts vac.+occ.+rés. sec.	2 249	3 273	4 528	6 484	7 483	8 249	20,7	25,6	29,3	35,5	36,4	36,0	100,0	145,5	201,3	288,3	332,7	366,8
Nombre d'immeubles	5 109	5 831	6 819	7 001		8 326	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	114,1	133,5	137,0		163,0
dt : Im. 1 seul logt. (logt tot)				5 032		6 341				71,9		76,2						
Propriétaires occupants	3 003		4 770	5 536	6 782	7 493	34,9		43,6	46,9	51,9	51,0	100,0		158,8	184,3	225,8	249,5
Pop. des pr. oc. (rés.pr.)			11 843	12 636	15 280	15 686			43,5	48,0	53,8	53,1			100,0	106,7	129,0	132,4
pers / logt			*2,48*	*2,28*	*2,25*	*2,09*									100,0	91,9	90,7	84,3
Locataires et logés grat.	5 591		6 171	6 268	6 294	7 199	65,1		56,4	53,1	48,1	49,0	100,0		110,4	112,1	112,6	128,8
Pop. des logts locat.			15 365	13 372	13 110	13 843			56,5	50,8	46,2	46,9			100,0	87,0	85,3	90,1
pers / logt			*2,49*	*2,13*	*2,08*	*1,92*									100,0	85,7	83,7	77,2
dt : Loc. HLM				328	575	883				2,8	4,4	6,0				100,0	175,3	269,2
Pop des rés.pr. HLM				948	1 400	2 066				3,6	4,9	7,0				100,0	147,7	217,9
pers / logt				*2,89*	*2,43*	*2,34*										100,0	84,2	81,0
Taille des rés. pr. dt : Rés.pr. 1p.	706			920	836	1 090	8,2			7,8	6,4	7,4	100,0			130,3	118,4	154,4
Rés.pr. 2p.	1 714			2 104	2 206	2 845	19,9			17,8	16,9	19,4	100,0			122,8	128,7	166,0
Rés.pr. 3p.	2 693			3 840	3 740	4 162	31,3			32,5	28,6	28,3	100,0			142,6	138,9	154,5
Rés.pr. 4p.	1 839			2 672	3 460	3 556	21,4			22,6	26,5	24,2	100,0			145,3	188,1	193,4
Rés.pr. 5p.	790			1 200	1 703	1 743	9,2			10,2	13,0	11,9	100,0			151,9	215,6	220,6
Rés.pr.6p.+	852			1 068	1 131	1 296	9,9			9,0	8,6	8,8	100,0			125,4	132,7	152,1
Ensemble des pièces	29 483			40 812	46 551	51 277							100,0			138,4	157,9	173,9
Résidences principales	8 594	9 497	10 941	11 804	13 076	14 692	100,0			100,0	100,0	100,0	100,0	110,5	127,3	137,4	152,2	171,0
Taille moyenne des rés. principales	*3,43*			*3,46*	*3,56*	*3,49*							100,0			100,8	103,8	101,7
Taille des lgts vacants dt : 1p.					264	226					19,4	16,3					100,0	85,6
2p.					251	338					18,4	24,4					100,0	134,7
3p.					403	366					29,5	26,4					100,0	90,8
4p.					299	236					21,9	17,0					100,0	78,9
5p+					147	219					10,8	15,8					100,0	149,0
Nb. de lgts vac.	752	824	1 218	1 712	1 364	1 385					100,0	100,0	100,0	109,6	162,0	227,7	181,4	184,2
Taille des lgts des prop.oc. dt : 1 p.						182						2,4						
2 p.						870						11,6						
3 p.						1 884						25,1						
4 p.						2 183						29,1						
5p+						2 374						31,7						
Nb. de rés. pr.	3 003		4 770	5 536	6 782	7 493						100,0	100,0		158,8	184,3	225,8	249,5
Taille des lgts locat. (rés. pr.) dt :1p.						908						12,6						
2p.						1 975						27,4						
3p.						2 278						31,6						
4p.						1 373						19,1						
5p+						665						9,2						
Nb. de rés. pr.	5 591		6 171	6 268	5 496	7 199						100,0	100,0		110,4	112,1	98,3	128,8
Confort (rés. pr.) dt : WC int.	6 991		10 322	11 220	12 789	14 448	55,7		94,3	95,1	97,8	98,3	100,0		147,6	160,5	182,9	206,7
Salle d'eau int.	4 788		9 547	11 184	12 807	14 616	81,3		87,3	94,7	97,9	99,5	100,0		199,4	233,6	267,5	305,3
Résidences principales	8 594	9 497	10 941	11 804	13 076	14 692	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,5	127,3	137,4	152,2	171,0
Motorisation : 0 voit.		4 473	4 153	4 156	3 617	3 454		47,1	38,0	35,2	27,7	23,5		100,0	92,8	92,9	80,9	77,2
1 voit.				6 440	6 902	8 214				54,3	54,0	53,7				100,0	107,2	127,5
2 voit +				1 208	2 557	3 024				12,2	16,4	19,6				100,0	211,7	250,3
1 voit. ou +		5 024	6 788	7 648	9 459	11 238		52,9	62,0	64,8	72,3	76,5		100,0	135,1	152,2	188,3	223,7
Résidences principales	8 594	9 497	10 941	11 804	13 076	14 692	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,5	127,3	137,4	152,2	171,0
Déplacts dom-trav. act. ayant empl.	9 203	9 605	9 512	8 972	9 606	9 957	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	104,4	103,4	97,5	104,4	108,2
travaillant : même commune	7 711		6 381	5 662	5 496	4 979	83,8		67,1	63,1	57,2	50,0	100,0		82,8	73,4	71,3	64,6
même unité urbaine			2 524	2 595	3 381	3 992			26,5	28,9	35,2	40,1						
autre	1 492		607	715	729	986	16,2		6,4	8,0	7,6	9,9	100,0		209,9	221,8	275,5	333,6
Mode de deplact dt : pas de déplact.						379						3,8						
marche à pied						946						9,5						
deux-roues						359						3,6						
voiture part.						7 315						73,5						
transport commun						411						4,1						
plusieurs modes						547						5,5						
Ancienneté des rés.pr. : av. 1915	4 727		3 664	2 948	2 661	2 428	55,0		33,5	25,0	20,4	16,5	100,0		77,5	62,4	56,3	51,4
1915 - 1948	2 890		2 954	3 088	3 218	3 167	33,6		27,0	26,2	24,6	21,6	100,0		102,2	106,9	111,3	109,6
1949 - 1967	977		2 786	2 788	2 702	2 922	11,4		25,5	23,6	20,7	19,9	100,0		285,2	285,4	276,6	299,1
Après 1968			1 537	2 980	4 495	6 175			14,0	25,2	34,4	42,0			100,0	193,9	292,5	401,8
Avant 1949	7 617	0	6 618	6 036	5 879	5 595	88,6		60,5	51,1	45,0	38,1	100,0		86,9	79,2	77,2	73,5
Résidences principales	8 594	9 497	10 941	11 804	13 076	14 692	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	110,5	127,3	137,4	152,2	171,0

EVOLUTION DU LOGEMENT - **COMMUNE D'ANGLET** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
LOGEMENT	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Total des logements	5 324	7 304	9 732	12 612	16 204	19 830	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	137,2	182,8	236,9	304,4	372,5
Résidences principales	4 581	6 192	8 157	10 836	13 332	16 178	86,0	84,8	83,8	85,9	82,3	81,6	100,0	135,2	178,1	236,5	291,0	353,2
Pop. des rés. pr.	15 557	20 645	24 737	29 279	32 107	34 798							100,0	132,7	159,0	188,2	206,4	223,7
pers. / rés.pr.	*3,40*	*3,33*	*3,03*	*2,70*	*2,41*	*2,15*							100,0	98,2	89,3	79,6	70,9	63,3
Logements occasionnels					205	239					1,3	1,2					100,0	116,6
Résidences secondaires					1 893	2 579					11,7	13,0					100,0	136,2
Logts occ.+rés. sec.	430	626	923	1 008	2 098	2 818	8,1	8,6	9,5	8,0	12,9	14,2	100,0	145,6	214,7	234,4	487,9	655,3
Logements vacants	313	486	652	768	774	834	5,9	6,7	6,7	6,1	4,8	4,2	100,0	155,3	208,3	245,4	247,3	266,5
Logts vac.+occ.+rés. sec.	743	1 112	1 575	1 776	2 872	3 652	14,0	15,2	16,2	14,1	17,7	18,4	100,0	149,7	212,0	239,0	386,5	491,5
Nombre d'immeubles	3 882	5 295	6 689	7 455		10 036	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	136,4	172,3	192,0		258,5
dt : Im. 1 seul logt. (logt tot)				6 692		9 144				89,8		91,1						
Propriétaires occupants	2 357		4 858	6 612	8 480	9 465	51,5		59,6	61,0	63,6	58,5	100,0		206,1	280,5	359,8	401,6
Pop. des pr. oc. (rés.pr.)			14 937	18 520	21 331	21 306			60,4	63,3	66,4	61,2			100,0	124,0	142,8	142,6
pers / logt			*3,07*	*2,80*	*2,52*	*2,25*									100,0	91,1	81,8	73,2
Locataires et logés grat.	2 224		3 299	4 224	4 852	6 713	48,5		40,4	39,0	36,4	41,5	100,0		148,3	189,9	218,2	301,8
Pop. des logts locat.			9 800	10 512	10 776	13 492			39,6	35,9	33,6	38,8			100,0	107,3	110,0	137,7
pers / logt			*2,97*	*2,49*	*2,22*	*2,01*									100,0	83,8	74,8	67,7
dt : Loc. HLM				592	626	1 219				5,5	4,7	7,5				100,0	105,7	205,9
Pop des rés.pr. HLM				1 472	1 434	2 762				5,0	4,5	7,9				100,0	97,4	187,6
pers / logt				*2,49*	*2,29*	*2,27*										100,0	92,1	91,1
Taille des rés. pr. dt : Rés.pr. 1p.	223			328	502	882	4,9			3,0	3,8	5,5	100,0			147,1	225,1	395,5
Rés.pr. 2p.	615			1 024	1 536	2 396	13,4			9,4	11,5	14,8	100,0			166,5	249,8	389,6
Rés.pr. 3p.	1 294			2 516	3 236	3 943	28,2			23,2	24,3	24,4	100,0			194,4	250,1	304,7
Rés.pr. 4p.	1 299			3 556	4 134	4 459	28,4			32,8	31,0	27,6	100,0			273,7	318,2	343,3
Rés.pr. 5p.	649			2 092	2 424	2 643	14,2			19,3	18,2	16,3	100,0			322,3	373,5	407,2
Rés.pr.6p.+	501			1 320	1 500	1 855	10,9			12,2	11,3	11,5	100,0			263,5	299,4	370,3
Ensemble des pièces	17 283			43 848	51 861	61 539							100,0			253,7	300,1	356,1
Résidences principales	4 581	6 192	8 157	10 836	13 332	16 178	100,0			100,0	100,0	100,0	100,0	135,2	178,1	236,5	291,0	353,2
Taille moyenne des rés. principales	*3,77*			*4,05*	*3,89*	*3,80*							100,0			107,3	103,1	100,8
Taille des lgts vacants dt : 1p.					120	140					15,5	16,8					100,0	116,7
2p.					199	202					25,7	24,2					100,0	101,5
3p.					225	227					29,1	27,2					100,0	100,9
4p.					160	152					20,7	18,2					100,0	95,0
5p+					70	113					9,0	13,5					100,0	161,4
Nb. de lgts vac.	313	486	652	768	774	834					100,0	100,0	100,0	155,3	208,3	245,4	247,3	266,5
Taille des lgts des prop.oc. dt : 1 p.						88						0,9						
2 p.						672						7,1						
3 p.						1 859						19,6						
4 p.						3 053						32,3						
5p+						3 793						40,1						
Nb. de rés. pr.	2 357		4 858	6 612	8 480	9 465						100,0	100,0		206,1	280,5	359,8	401,6
Taille des lgts locat. (rés. pr.) dt :1p.						794						11,8						
2p.						1 724						25,7						
3p.						2 084						31,0						
4p.						1 406						20,9						
5p+						705						10,5						
Nb. de rés. pr.	2 224		3 299	4 224	4 175	6 713						100,0	100,0		148,3	189,9	187,7	301,8
Confort (rés. pr.) dt : WC int.	3 070		7 795	10 476	13 125	15 936	55,7		95,6	96,7	98,4	98,5	100,0		253,9	341,2	427,5	519,1
Salle d'eau int.	2 551		7 543	10 556	13 216	16 128	67,0		92,5	97,4	99,1	99,7	100,0		295,7	413,8	518,1	632,2
Résidences principales	4 581	6 192	8 157	10 836	13 332	16 178	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	135,2	178,1	236,5	291,0	353,2
Motorisation : 0 voit.		2 916	1 745	1 812	1 894	1 827		47,1	21,4	16,7	14,2	11,3		100,0	100,0	103,8	108,5	104,7
1 voit.				6 544	7 270	8 813				54,3	54,0	53,7				100,0	111,1	134,7
2 voit +				2 480	4 168	5 538				12,2	16,4	19,6				100,0	168,1	223,3
1 voit. ou +		3 276	6 412	9 024	11 438	14 351		52,9	78,6	83,3	85,8	88,7		100,0	100,0	140,7	178,4	223,8
Résidences principales	4 581	6 192	8 157	10 836	13 332	16 178	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	135,2	178,1	236,5	291,0	353,2
Déplacts dom-trav. act. ayant empl.	5 976	7 714	9 170	11 228	12 723	13 862	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	129,1	153,4	187,9	212,9	232,0
travaillant : même commune	3 439		4 138	4 495	5 076	5 458	57,5		45,1	40,0	39,9	39,4	100,0		120,3	130,7	147,6	158,7
même unité urbaine			4 481	5 951	6 652	7 158			48,9	53,0	52,3	51,6						
autre	2 537		551	782	995	1 246	42,5		6,0	7,0	7,8	9,0	100,0		198,3	265,4	301,4	331,3
Mode de deplact dt : pas de déplact.						291						2,1						
marche à pied						413						3,0						
deux-roues						501						3,6						
voiture part.						11 611						83,8						
transport commun						349						2,5						
plusieurs modes						697						5,0						
Ancienneté des rés.pr. : av. 1915	1 249		936	736	754	698	27,3		11,5	6,8	5,7	4,3	100,0		74,9	58,9	60,4	55,9
1915 - 1948	1 964		1 645	1 628	1 597	1 538	42,9		20,2	15,0	12,0	9,5	100,0		83,8	82,9	81,3	78,3
1949 - 1967	1 368		3 463	3 304	3 175	3 272	29,9		42,5	30,5	23,8	20,2	100,0		253,1	241,5	232,1	239,2
Après 1968			2 113	5 168	7 806	10 670			25,9	47,7	58,6	66,0			100,0	244,6	369,4	505,0
Avant 1949	3 213	0	2 581	2 364	2 351	2 236	70,1		31,6	21,8	17,6	13,8	100,0		80,3	73,6	73,2	69,6
Résidences principales	4 581	6 192	8 157	10 836	13 332	16 178	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	135,2	178,1	236,5	291,0	353,2

EVOLUTION DU LOGEMENT - **COMMUNE DE BAYONNE** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
LOGEMENT	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Total des logements	12 545	15 108	17 194	18 740	20 481	22 250	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	120,4	137,1	149,4	163,3	177,4
Résidences principales	11 677	13 618	15 300	16 728	17 778	19 466	93,1	90,1	89,0	89,3	86,8	87,5	100,0	116,6	131,0	143,3	152,2	166,7
Pop. des rés. pr.	35 620	40 349	41 596	40 058	38 502	38 871							100,0	113,3	116,8	112,5	108,1	109,1
pers. / rés.pr.	*3,05*	*2,96*	*2,72*	*2,39*	*2,17*	*2,00*							100,0	97,1	89,1	78,5	71,0	65,5
Logements occasionnels					207	245					1,0	1,1					100,0	118,4
Résidences secondaires					702	749					3,4	3,4					100,0	106,7
Logts occ.+rés. sec.	358	497	693	816	909	994	2,9	3,3	4,0	4,4	4,4	4,5	100,0	138,8	193,6	227,9	253,9	277,7
Logements vacants	510	993	1 201	1 196	1 794	1 790	4,1	6,6	7,0	6,4	8,8	8,0	100,0	194,7	235,5	234,5	351,8	351,0
Logts vac.+occ.+rés. sec.	868	1 490	1 894	2 012	2 703	2 784	6,9	9,9	11,0	10,7	13,2	12,5	100,0	171,7	218,2	231,8	311,4	320,7
Nombre d'immeubles	4 526	4 817	5 291	5 446		5 782	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	106,4	116,9	120,3		127,8
dt : Im. 1 seul logt. (logt tot)				3 256		3 370				59,8		58,3						
Propriétaires occupants	2 690	3 194	3 950	4 736	5 293	5 962	23,0	23,5	25,8	28,3	29,8	30,6	100,0	118,7	146,8	176,1	196,8	221,6
Pop. des pr. oc. (rés.pr.)			10 898	11 712	11 916	12 415			26,2	29,2	30,9	31,9			100,0	107,5	109,3	113,9
pers / logt			*2,76*	*2,47*	*2,25*	*2,08*									100,0	89,6	81,6	75,5
Locataires et logés grat.	8 987	10 424	11 350	11 992	12 485	13 504	77,0	76,5	74,2	71,7	70,2	69,4	100,0	116,0	126,3	133,4	138,9	150,3
Pop. des logts locat.			30 698	28 346	26 586	26 456			73,8	70,8	69,1	68,1			100,0	92,3	86,6	86,2
pers / logt			*2,70*	*2,36*	*2,13*	*1,96*									100,0	87,4	78,7	72,4
dt : Loc. HLM				3 820	4 204	4 735				22,8	23,6	24,3				100,0	110,1	124,0
Pop des rés.pr. HLM				10 860	10 556	10 795				27,1	27,4	27,8				100,0	97,2	99,4
pers / logt				*2,84*	*2,51*	*2,28*										100,0	88,3	80,2
Taille des rés. pr. dt : Rés.pr. 1p.	1 201	1 140	917	1 176	1 259	1 798	10,3	8,4	6,0	7,0	7,1	9,2	100,0	94,9	76,4	97,9	104,8	149,7
Rés.pr. 2p.	2 457	2 665	2 728	3 228	3 290	3 781	21,0	19,6	17,8	19,3	18,5	19,4	100,0	108,5	111,0	131,4	133,9	153,9
Rés.pr. 3p.	3 458	4 102	4 822	5 044	5 582	5 809	29,6	30,1	31,5	30,2	31,4	29,8	100,0	118,6	139,4	145,9	161,4	168,0
Rés.pr. 4p.	2 523	3 292	4 026	4 436	4 611	4 812	21,6	24,2	26,3	26,5	25,9	24,7	100,0	130,5	159,6	175,8	182,8	190,7
Rés.pr. 5p.	1 110	1 382	1 747	1 700	1 928	1 958	9,5	10,1	11,4	10,2	10,8	10,1	100,0	124,5	157,4	153,2	173,7	176,4
Rés.pr.6p.+	928	1 037	1 060	1 144	1 108	1 308	7,9	7,6	6,9	6,8	6,2	6,7	100,0	111,7	114,2	123,3	119,4	140,9
Ensemble des pièces	38 627	46 113	53 098	57 016	60 425	64 981							100,0	119,4	137,5	147,6	156,4	168,2
Résidences principales	11 677	13 618	15 300	16 728	17 778	19 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,6	131,0	143,3	152,2	166,7
Taille moyenne des rés. principales	*3,31*	*3,39*	*3,47*	*3,41*	*3,40*	*3,34*							*100,0*	*102,4*	*104,9*	*103,0*	*102,7*	*100,9*
Taille des lgts vacants dt : 1p.		109			190	208		11,0			10,6	11,6					100,0	109,5
2p.		264			615	486		26,6			34,3	27,2					100,0	79,0
3p.		354			490	541		35,6			27,3	30,2					100,0	110,4
4p.		164			355	373		16,5			19,8	20,8					100,0	105,1
5p+		102			144	182		10,3			8,0	10,2					100,0	126,4
Nb. de lgts vac.	510	993	1 201	1 196	1 794	1 790		100,0			100,0	100,0	100,0	194,7	235,5	234,5	351,8	351,0
Taille des lgts des prop.oc. dt : 1 p.						119						2,0						
2 p.						546						9,2						
3 p.						1 380						23,1						
4 p.						1 863						31,2						
5p+						2 054						34,5						
Nb. de rés. pr.	2 690	3 194	3 950	4 736	5 293	5 962						100,0	100,0	118,7	146,8	176,1	196,8	221,6
Taille des lgts locat. (rés. pr.) dt :1p.						1 679						12,4						
2p.						3 235						24,0						
3p.						4 429						32,8						
4p.						2 949						21,8						
5p+						1 212						9,0						
Nb. de rés. pr.	8 987	10 424	11 350	11 992	12 485	13 504						100,0	100,0	116,0	126,3	133,4	138,9	150,3
Confort (rés. pr.) dt : WC int.	8 235	11 363	13 785	15 340	17 097	18 879	46,1	83,4	90,1	91,7	96,2	97,0	100,0	138,0	167,4	186,3	207,6	229,3
Salle d'eau int.	5 378	9 160	12 934	15 344	17 197	19 323	70,5	67,3	84,5	91,7	96,7	99,3	100,0	170,3	240,5	285,3	319,8	359,3
Résidences principales	11 677	13 618	15 300	16 728	17 778	19 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,6	131,0	143,3	152,2	166,7
Motorisation : 0 voit.		6 416	5 814	5 600	5 263	5 182		47,1	38,0	33,5	29,6	26,6		100,0	90,6	87,3	82,0	80,8
1 voit.				9 080	9 596	10 459				54,3	54,0	53,7				100,0	105,7	115,2
2 voit +				2 048	2 919	3 825				12,2	16,4	19,6				100,0	142,5	186,8
1 voit. ou +		7 202	9 486	11 128	12 515	14 284		52,9	62,0	66,5	70,4	73,4		100,0	131,7	154,5	173,8	198,3
Résidences principales	11 677	13 618	15 300	16 728	17 778	19 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,6	131,0	143,3	152,2	166,7
Déplacts dom-trav. act. ayant empl.	14 436	16 823	15 772	15 030	14 436	14 060	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,5	109,3	104,1	100,0	97,4
travaillant : même commune	12 544		11 468	10 744	9 512	8 354	86,9		72,7	71,5	65,9	59,4	100,0		91,4	85,7	75,8	66,6
même unité urbaine			3 351	3 168	3 769	4 108			21,2	21,1	26,1	29,2						
autre	1892		953	1 118	1 155	1 598	13,1		6,0	7,4	8,0	11,4	100,0		227,5	226,5	260,3	301,6
Mode de deplact dt : pas de déplact.						516						3,7						
marche à pied						1 458						10,4						
deux-roues						587						4,2						
voiture part.						9 714						69,1						
transport commun						847						6,0						
plusieurs modes						938						6,7						
Ancienneté des rés.pr. : av. 1915	7 147	6 089	4 857	4 516	4 282	4 323	61,2	44,7	31,7	27,0	24,1	22,2	100,0	85,2	68,0	63,2	59,9	60,5
1915 - 1948	2 326	2 557	2 570	2 500	2 552	2 504	19,9	18,8	16,8	14,9	14,4	12,9	100,0	109,9	110,5	107,5	109,7	107,7
1949 - 1967	2 204	4 972	6 380	5 940	5 527	5 782	18,9	36,5	41,7	35,5	31,1	29,7	100,0	225,6	289,5	269,5	250,8	262,3
Après 1968			1 493	3 772	5 417	6 857			9,8	22,5	30,5	35,2			100,0	252,6	362,8	459,3
Avant 1949	9 473	8 646	7 427	7 016	6 834	6 827	81,1	63,5	48,5	41,9	38,4	35,1	100,0	91,3	78,4	74,1	72,1	72,1
Résidences principales	11 677	13 618	15 300	16 728	17 778	19 466	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,6	131,0	143,3	152,2	166,7

EVOLUTION DE LA POPULATION - **AGGLOMERATION DU B.A.B.** Source : I.n.s.e.e. - recensements de la population

	NOMBRES						REPARTITION						EVOLUTION					
POPULATION	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**1962**	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**
Catégories Population totale	78 388	90 691	95 712	97 828	101 558	105 420	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,7	122,1	124,8	129,6	134,5
Population des rés. principales	75 906	87 201	93 541	95 681	98 999	103 198	96,8	96,2	97,7	97,8	97,5	97,9	100,0	114,9	123,2	126,1	130,4	136,0
Ages dt : 0/4	4 806	5 550	5 231	4 431	4 473	4 421	6,1	6,1	5,5	4,5	4,4	4,2	100,0	115,5	108,8	92,2	93,1	92,0
5/9	5 731	6 931	6 508	5 029	5 146	5 279	7,3	7,6	6,8	5,1	5,1	5,0	100,0	120,9	113,6	87,8	89,8	92,1
10/14	6 487	6 798	7 286	6 454	5 158	5 446	8,3	7,5	7,6	6,6	5,1	5,2	100,0	104,8	112,3	99,5	79,5	84,0
15/19	5 664	7 819	7 364	7 130	6 484	5 793	7,2	8,6	7,7	7,3	6,4	5,5	100,0	138,0	130,0	125,9	114,5	102,3
20/24	4 239	6 227	6 470	7 355	7 312	5 628	5,4	6,9	6,8	7,5	7,2	5,3	100,0	146,9	152,6	173,5	172,5	132,8
25/29	4 508	4 638	6 812	7 206	7 558	7 427	5,8	5,1	7,1	7,4	7,4	7,0	100,0	102,9	151,1	159,8	167,7	164,8
30/34	5 157	5 228	4 961	6 805	6 945	7 532	6,6	5,8	5,2	7,0	6,8	7,1	100,0	101,4	96,2	132,0	134,7	146,1
35/39	5 282	5 836	5 033	5 596	6 715	7 445	6,7	6,4	5,3	5,7	6,6	7,1	100,0	110,5	95,3	105,9	127,1	141,0
40/44	4 736	5 952	5 838	4 789	7 279	7 226	6,0	6,6	6,1	4,9	7,2	6,9	100,0	125,7	123,3	101,1	153,7	152,6
45/49	4 094	5 628	6 093	5 478	5 062	7 205	5,2	6,2	6,4	5,6	5,0	6,8	100,0	137,5	148,8	133,8	123,6	176,0
50/54	5 421	4 047	6 019	6 089	5 061	6 591	6,9	4,5	6,3	6,2	5,0	6,3	100,0	74,7	111,0	112,3	93,4	121,6
55/59	5 270	5 604	4 197	5 972	5 867	5 065	6,7	6,2	4,4	6,1	5,8	4,8	100,0	106,3	79,6	113,3	111,3	96,1
60/64	4 896	5 569	5 540	5 527	6 370	5 509	6,2	6,1	5,8	5,6	6,3	5,2	100,0	113,7	113,2	112,9	130,1	112,5
65/69	3 981	5 087	5 731	4 628	6 426	6 429	5,1	5,6	6,0	4,7	6,3	6,1	100,0	127,8	144,0	116,3	161,4	161,5
70/74	3 256	3 970	5 149	5 683	4 295	6 046	4,2	4,4	5,4	5,8	4,2	5,7	100,0	121,9	158,1	174,5	131,9	185,7
75 et+	4 860	5 807	7 480	9 656	11 407	12 378	6,2	6,4	7,8	9,9	11,2	11,7	100,0	119,5	153,9	198,7	234,7	254,7
Ensemble des 0-19 ans	22 688	27 098	26 389	23 044	21 261	20 939	28,9	29,9	27,6	23,6	20,9	19,9	100,0	119,4	116,3	101,6	93,7	92,3
Ensemble des 20-60 ans	38 707	43 160	45 423	49 290	51 799	54 119	49,4	47,6	47,5	50,4	51,0	51,3	100,0	111,5	117,4	127,3	133,8	139,8
Ensemble des 60 ans et +	16 993	20 433	23 900	25 494	28 498	30 362	21,7	22,5	25,0	26,1	28,1	28,8	100,0	120,2	140,6	150,0	167,7	178,7
Population totale	78 388	90 691	95 712	97 828	101 558	105 420	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,7	122,1	124,8	129,6	134,5
Age moyen	*38,31*	*37,96*	*39,33*	*38,48*	*42,21*	*43,34*							100,0	99,1	102,7	100,4	110,2	113,1
Taille des ménages 1 pers.	4 567	5 676	8 408	11 930	15 466	20 864	18,4	19,4	24,4	30,3	35,0	41,4	100,0	124,3	184,1	261,2	338,6	456,8
2 pers.	6 959	8 407	10 214	12 025	13 884	15 791	28,0	28,8	29,7	30,5	31,4	31,4	100,0	120,8	146,8	172,8	199,5	226,9
3 pers.	4 790	5 437	6 210	6 774	6 959	6 746	19,3	18,6	18,1	17,2	15,7	13,4	100,0	113,5	129,6	141,4	145,3	140,8
4 pers.	3 815	4 528	5 071	5 378	5 354	4 786	15,4	15,5	14,7	13,7	12,1	9,5	100,0	118,7	132,9	141,0	140,3	125,5
5 pers.	2 426	2 748	2 529	2 197	1 919	1 698	9,8	9,4	7,4	5,6	4,3	3,4	100,0	113,3	104,2	90,5	79,1	70,0
6 pers+	2 295	2 440	1 966	1 077	604	451	9,2	8,3	5,7	2,7	1,4	0,9	100,0	106,3	85,7	46,9	26,3	19,7
Nb. de ménages	24 852	29 236	34 398	39 381	44 186	50 336	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	117,6	138,4	158,5	177,8	202,5
Population des rés. principales	75 906	87 201	93 567	96 204	99 600	103 198							100,0	114,9	123,3	126,7	131,2	136,0
Taille moyenne des ménages	*3,07*	*2,98*	*2,74*	*2,45*	*2,25*	*2,06*							100,0	97,1	89,1	79,7	73,2	66,9
Nationalité Français de nais.	74 883	86 076	89 661	92 524	97 097	101 277	95,5	94,9	93,7	94,6	95,6	96,1	100,0	114,9	119,7	123,6	129,7	135,2
dt : Français par acquisition	2 246				3 871	4 249							100,0				172,4	189,2
Etrangers	3 505	4 615	6 051	5 304	4 461	4 143	4,5	5,1	6,3	5,4	4,4	3,9	100,0	131,7	172,6	151,3	127,3	118,2
Population totale	78 388	90 691	95 712	97 828	101 558	105 420	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,7	122,1	124,8	129,6	134,5
Actifs Ensemble	30 180	35 148	36 749	40 285	43 052	45 578	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,5	121,8	133,5	142,7	151,0
dt : Chômeurs	565	1 006	2 295	5 055	6 287	7 699	1,9	2,9	6,2	12,5	14,6	16,9	100,0	178,1	406,2	894,7	1112,7	1362,7
Actifs ayant un emploi	29 615	34 142	34 454	35 230	36 765	37 879	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,3	116,3	119,0	124,1	127,9
Non-salariés	7 062	6 207	5 277	5 582	5 422	5 377	23,8	18,2	15,3	15,8	14,7	14,2	100,0	87,9	74,7	79,0	76,8	76,1
dt : Indép.+empl.	6 108		4 763	4 968	4 803	5 106	20,6		13,8	14,1	13,1	13,5	100,0	0,0	78,0	81,3	78,6	83,6
dt : Aides familiaux	954		514	614	619	271	3,2		1,5	1,7	1,7	0,7	100,0	0,0	53,9	64,4	64,9	28,4
Salariés (sans milit.)	22 553	27 935	29 177	29 648	31 343	32 502	76,2	81,8	84,7	84,2	85,3	85,8	100,0	123,9	129,4	131,5	139,0	144,1
Population totale	78 388	90 691	95 712	97 828	101 558	105 420	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,7	122,1	124,8	129,6	134,5
Actifs	30 180	35 148	36 749	40 285	43 052	45 578	38,5	38,8	38,4	41,2	42,4	43,2	100,0	116,5	121,8	133,5	142,7	151,0
Inactifs	48 208	55 543	58 963	57 543	58 506	59 842	61,5	61,2	61,6	58,8	57,6	56,8	100,0	115,2	122,3	119,4	121,4	124,1
dt : > 15 ans	17 024	19 279	19 025	15 914	14 777	15 146	21,7	21,3	19,9	16,3	14,6	14,4	100,0	113,2	111,8	93,5	86,8	89,0
dt : Etudiants	4 376		3 942	7 274	8 335	8 067	5,6		4,1	7,4	8,2	7,7	100,0		90,1	166,2	190,5	184,3
dt : Retraités	8 033		35 996	18 096	21 853	25 101	10		37,6	18,5	21,5	23,8	100,0		134,3	225,3	272,0	312,5
dt : Autres	18 775			16 259	13 541	11 528	24			16,6	13,3	10,9	100,0			86,6	72,1	61,4
C.S.P. de la pop. act.	30 180	35 148	36 749	40 285	43 052	45 578	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,5	121,8	133,5	142,7	151,0
Artis., Ind.,gds+pts com.,ch. d'entr.	5 198		4 154	4 530	4 170	3 820	17,2		11,3	11,2	9,7	8,4	100,0		79,9	87,1	80,2	73,5
Prof. Lib., cadres sup.	1 684		2 892	3 362	4 402	5 323	5,6		7,9	8,3	10,2	11,7	100,0		171,7	199,7	261,4	316,1
Cadres moyens, prof. intérmediaires	3 016		5 020	7 349	8 559	10 620	10,0		13,7	18,2	19,9	23,3	100,0		166,4	243,7	283,8	352,1
Employés, pers. de serv., agr., autres	10 715		12 861	13 380	15 220	16 413	35,5		35,0	33,2	35,4	36,0	100,0		120,0	124,9	142,0	153,2
Ouvriers	9 567		11 822	11 664	10 701	9 401	31,7		32,2	29,0	24,9	20,6	100,0		123,6	121,9	111,9	98,3
Scolarisation pop. >15 ans (>17 en 75)	61 356	71 412	75 366	81 914	86 781	90 274	100,0			100,0	100,0	100,0	100,0	116,4	122,8	133,5	141,4	147,1
aucun diplôme	33 590			26 692	19 640	12 882	54,7			32,6	22,6	14,3	100,0			79,5	58,5	38,4
études en cours	4 965			48 912	8 535	8 036	8,1			59,7	9,8	8,9	100,0			214,5	32,6	161,9
Cep-bepc-cap-bep-brev pr-bac	21 243				48 982	53 192	34,6				56,4	58,9	100,0					250,4
Bac+2-diplôme supérieur	1 558			6 310	9 624	16 164	2,5			7,7	11,1	17,9	100,0			405,0	617,7	1037,5
Ancienneté rés. au préc. RP (pop.tot.)	78 388	90 691	95 712	97 828	101 558	105 420	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	115,7	122,1	124,8	129,6	134,5
dt habitant: même logt			44 015	48 969	48 323	46 562			46,0	50,1	47,6	44,2			100,0	111,3	109,8	105,8
même commune			19 785	18 201	19 840	20 275			20,7	18,6	19,5	19,2			100,0	92,0	100,3	102,5
même dépt			12 980	12 939	14 428	15 601			13,6	13,2	14,2	14,8			100,0	99,7	111,2	120,2
même région			4 386	4 448	5 192	6 350			4,6	4,5	5,1	6,0			100,0	101,4	118,4	144,8
France (autre)			10 952	11 222	11 718	14 364			11,4	11,5	11,5	13,6			100,0	102,5	107,0	131,2
Etranger+Dom-Tom			3 594	2 049	2 057	2 268			3,8	2,1	2,0	2,2			100,0	57,0	57,2	63,1